MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Société nationale des antiquaires de France

Digitized by Google

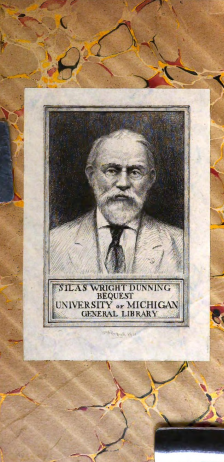
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

XXVI
1867-186

B436,809

MÉM

SOCIÉTÉ

DES AN

DE

TOME V

TROISIÈME

Digitized by Google

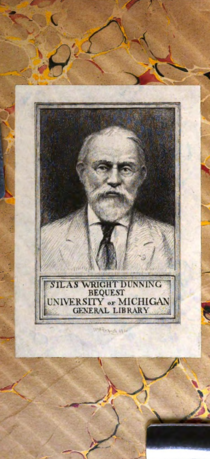
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

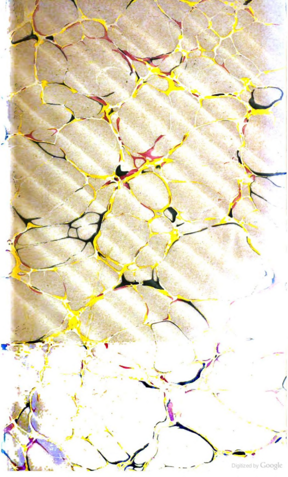
Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME VINGT-SEPTIÈME

TROISIÈME SÉRIE, TOME VII

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8, avec planches. Paris, 1807-1812.

NOTA. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 premières pages du VI^e volume, qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

1re série, 10 vol. in-8, avec planches. Paris, 1817-1834.
2^e série, 10 vol., avec planches. Paris, 1835-1850.
3^e série, 6 vol., avec planches. Paris, 1852-1862.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Années 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861. 5 vol. in-8.

ANNUAIRES

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE POUR 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855.

8 vol. in-18.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE, réduction aux deux tiers de la partie de la carte de Peutinger qui concerne la Gaule.

NOTA. Ces divers ouvrages se vendent :
Au secrétariat de la Société, au palais du Louvre;
Chez M. DUMOULIN, libraire de la Société, quai des Augustins, n° 13;
Et chez M. A. HÉROLD (librairie FRANCK), rue de Richelieu, n° 67.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.

Digitized by Google

Société nationale des antiquaires de France.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TROISIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME

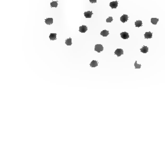

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

DUMOULIN
QUAI DES AUGUSTINS

A. HÉROLD (LIBRAIRIE FRANCK)
67, RUE DE RICHELIEU

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

M DCCC LXIV

Dunning
Nijhoff
7-13-1928
16143

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

SUR LE

PALAIS DE JUSTICE DE PARIS

PRINCIPALEMENT SUR

LA PARTIE CONSACRÉE AU PARLEMENT

Depuis l'origine jusqu'à la mort de Charles VI (1422)

PAR M. EDGARD BOUTARIC,
Membre résidant.

—

Mémoire lu dans les séances du 19 décembre 1861 et 16 janvier 1862.

—

I

Antiquité du Palais.

1. Je fais depuis quelques années des recherches pour écrire la monographie du Palais de Justice de Paris : je suis loin d'être arrivé à un résultat satisfaisant. Ce que l'on sait des vicissitudes subies par cet édifice se réduit à quelques rares notions, vagues et erronées : on peut même affirmer qu'il y a en France peu de monuments remontant au moyen âge sur lesquels on possède aussi peu de renseignements. Malheureusement, les documents inédits ne paraissent pas devoir être d'une grande ressource, et il est à craindre

qu'on ne puisse pas avec leur aide suivre dans ses nombreuses transformations cet antique édifice, qui fut successivement la demeure des rois, le siége des cours souveraines du royaume, et fut témoin de fêtes splendides, d'actes politiques importants et de crimes détestables. L'incendie de 1618, qui anéantit presque toutes les minutes du Parlement, celui de 1737, qui consuma la plus grande partie des archives de la Chambre des Comptes, la dispersion, par suite de l'incurie, ou la destruction volontaire de l'ancienne comptabilité du domaine royal, nous ont privés des seuls documents qui auraient permis de tracer une histoire archéologique complète du Palais. Il ne reste plus qu'à recueillir ceux qui ont échappé à ces grands désastres et à tâcher, en les rapprochant, de reconstituer par la pensée un monument dont les architectes vont faire disparaître les derniers vestiges. Mais pour n'être pas au-dessous d'une pareille entreprise, bien du temps est nécessaire; il faut feuilleter encore bien des manuscrits! En attendant, il m'a semblé utile d'offrir au public quelques notes et quelques textes inédits, ou peu connus, que j'ai été assez heureux pour réunir. Ce n'est pas là toute ma moisson; je me suis borné à traiter quelques points, m'imposant de ne pas franchir comme limite les premières années du quinzième siècle.

2. L'origine du Palais est incertaine : il est pourtant probable qu'il existait, dès la période

de l'occupation romaine, dans la Cité, un palais dont quelques fragments ont été retrouvés de nos jours[1]. Il est hors de doute que les rois mérovingiens habitèrent dans la Cité un palais qui, suivant toute vraisemblance, n'était autre que le palais romain. Dagobert fit don à saint Éloi, pour fonder une abbaye, de terrains dépendants du Palais[2]. Ces terrains étaient situés entre le Palais actuel et la grande rue qui traversait la Cité du midi au nord et allait du Petit-Pont au pont Notre-Dame, qui étaient les deux seuls ponts existant sous les Romains et sous la première race de nos rois; car le pont Saint-Michel n'a été élevé qu'à la fin du quatorzième siècle, et le pont aux Changeurs, que l'on a pris jusqu'à nos jours pour le pont romain, a été, ainsi que cela résulte de découvertes récentes, élevé sous Philippe le Bel[3],

1. Voy. le rapport de MM. Duc et Dommey, architectes du Palais, sur les découvertes d'antiquités faites aux mois de juin et de juillet 1845, derrière le chevet de la Sainte-Chapelle. *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, t. XVIII, p. 331 et suiv. Parmi les objets incontestablement d'origine antique qui furent exhumés à cette époque, nous citerons : un fragment d'inscription latine; un bas-relief représentant un génie ailé; des enduits portant encore traces de fresques; des médailles d'Auguste, de Trajan, d'Adrien, etc.

2. Voy. Jaillot. *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, t. I, p. 18 à 22.

3. Voy. le beau travail de M. A. Berty, intitulé : *Recherches sur l'origine et la situation du grand pont de Paris, du*

non pas sur l'emplacement, mais à côté des ruines d'un pont construit par Charles le Chauve, pour arrêter les incursions des Normands[1].

II

Percement de la rue de la Barillerie vers la fin du onzième siècle.

1. Sur le terrain donné à saint Éloi fut bâti un monastère et tout un quartier, qui forma plus tard la censive ou ceinture de Saint-Éloi. Cette censive était bornée au nord par la rue de la Vieille-Draperie, qui était perpendiculaire à la grande porte du Palais. Entre la rue de la Vieille-Draperie et la Seine fut élevée l'église Saint-Barthélemy qui servit dans le principe d'oratoire au Palais. La rue qui menait de la porte du Palais au pont, et qui passait devant Saint-Barthélemy, fut appelée rue Saint-Barthélemy. Non loin de l'endroit où aboutit de nos jours le pont Saint-

pont aux Changeurs, du pont aux Meuniers et de celui de Charles le Chauve. Revue archéologique, année 1855, p. 193 et suiv.

1. Ce fait, indiqué par M. Berty dans le travail cité à la note précédente, a été confirmé par la découverte de quelques restes du pont de Charles le Chauve mis récemment à jour. Voy. la note de M. Vacquer, *Lettre sur la découverte d'une partie du grand pont de Paris bâti par Charles le Chauve*. Ibid., p. 512.

Michel, était l'église Saint-Michel et une place. Il n'y avait aucune communication entre cette place et la rue Saint-Barthélemy, car la censive de Saint-Éloi était contiguë au Palais. Il était tout naturel de mettre en communication la région Saint-Michel avec le pont de Charles le Chauve, en prolongeant la rue Saint-Barthélemy, en un mot, en créant la rue de la Barillerie; mais il paraît que l'exécution de ce projet souleva de grandes difficultés.

2. Les religieux de Saint-Éloi établirent bien une sorte de rue qui était garnie de boutiques, mais cette rue était fermée du côté du nord par un mur. Ce mur ne fut abattu qu'assez tard, probablement dans les premières années du douzième siècle. En effet, un diplôme inédit de Louis VII, de l'année 1140, confirme à l'abbaye de Saint-Eloi la possession d'une rue qui avait été bâtie devant la cour du Roi, sur une partie du terrain de Saint-Éloi qui était fermé par un mur, lequel allait de l'angle de la porte du Palais à la porte du monastère.

3. Voici les termes mêmes de ce diplôme important :

« ....Vicum etiam qui ante curiam nostram in ea parte terre illius ecclesie edificatus est, quam ejusdem solebat claudere murus, ab angulo videlicet porte nostre incipiens, usque ad portam monasterii. Concedimus etiam ut illi omnes, cujuscumque sint officii, qui in eodem vico man-

siones possederint, in eadem libertate, qua prius terra extiterat, cum infra muros fuerat et ipsi in perpetum permaneant.... quieti. Actum Parisius anno M° XL°[1]. »

4. Au treizième siècle cette rue, qui formait le tronçon du milieu de l'ancienne rue de la Barillerie, s'appelait *rue devant la cour le Roy*[2].

III

Première reconstruction du Palais par le roi Robert. — Fondation de la chapelle Saint-Nicolas par Louis VI.

1. L'abbé Lebeuf attribue au roi Robert la fondation de la chapelle de Saint-Nicolas, qui fut au treizième siècle remplacée par la Sainte-Chapelle de saint Louis. Il est certain que Robert fit rebâtir le Palais : le moine Helgaud l'affirme[3]; mais on ne peut le regarder comme le fondateur de la chapelle de Saint-Nicolas. Un diplôme de Louis VII, de l'an 1160, imprimé dans les preu-

1. Arch. de l'Emp. *Trésor des Chartes*, layettes de Champagne.

2. Voy. la taille de Paris de 1292 dans *Paris sous Philippe le Bel*, publié par H. Géraud dans la collection des Documents inédits, p. 136.

3. « Palatium insigne, quod est Parisius, suo construxerant jussu officiales ejus. » Helgaldi Epitome vitæ Roberti regis, Bouquet X, 103.

ves de l'*Histoire de la Sainte-Chapelle* du chanoine Morand, dans le *Nouvel usage des fiefs* de Brussel, et dont l'original est conservé aux Archives de l'Empire, apprend que cette chapelle fut fondée par Louis VI, qui y établit un chapelain, auquel il accorda, entre autres faveurs, une redevance annuelle de six muids de vin provenant de la treille du roi, sise derrière le Palais.

IV

Le Palais siége de la cour du Roi dès le commencement du treizième siècle.

1. La tradition attribue à saint Louis une grande part dans la construction du Palais : cette part ne peut être constatée par aucun texte. Sous ce règne et probablement antérieurement, la cour du Roi siégeait au Palais : dès 1230, on voit un arrêt rendu dans la cour du seigneur Roi, au Palais à Paris, par les officiers de la couronne, entre l'abbaye de Saint-Germain des Prés et les habitants de Samoreau[1]. En 1277, il est question

1. Les habitants de Samoreau et le représentant de l'abbaye plaidèrent d'abord à l'assise de Melun devant les baillis du roi : les habitants exhibèrent une charte, « super qua judicium curie postularunt. Volentes igitur de faciendo judicio plenarium habere consilium, diem partibus assignavimus Parisius in curia domini Regis, ad audiendum juditium super carta predicta. Die vero assignata, partibus presentibus in

dans une ordonnance de la Chambre des Plaids : les plaideurs entraient par une porte « jouxte la salle » et sortaient par l'autre appelée l'huis du verger, c'est-à-dire que cette porte donnait sur le jardin[1]. Ce texte prouve l'existence d'une chambre où siégeait le tribunal, et d'une salle contiguë, dans laquelle se tenaient les maîtres des requêtes[2].

2. C'était aussi dans cette salle que les plaideurs d'un même bailliage ou d'une même sénéchaussée, se réunissaient au jour fixé par les lettres d'assignation et attendaient qu'un huissier les introduisît dans la Chambre des Plaids quand leur cause serait appelée[3]. Telles sont les seules notions que l'on ait sur le Palais au temps de saint Louis[4]. Sous Philippe le Bel de grands travaux vinrent changer la face de cet édifice.

domo domini regis Parisius, coram nobilibus viris Johanne domino Nigelle, domino Ursione camerario, Hugone de Athiis Francie panetario, nobis etiam, etc. Actum Parisius anno Dominii M. CC. XXIX, mense februario. » *Archives de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.*

1. Ordonnance sur le Parlement de l'an 1177. « Les parties qui auront à plaider entreront dans la Chambre des Plaids par l'huis jouxte la salle et s'en istront par devers l'huis du verger, quand elles auront plaidié. »

2. « Les requestes soient oyes par aucuns de messieurs en la salle. » Ibid.

3. Ibidem.

4. Nous ne pouvons être de l'avis de M. Duval, qui, dans le *Discours sur l'état des beaux-arts en France au treizième*

V

Reconstruction du Palais sous Philippe le Bel.

1. « Ycelui roy de France, Phelippe le Biau, » disent les chroniques de Saint-Denis, rédigées sur des récits contemporains, « fit faire par Enguerran (de Marigny), son coadjuteur et gouverneur de son royaume, un neuf palais de merveilleuse et coustable œuvre, le plus très-bel que nul, si comme nous créons, en France oncques veist[1]. »

2. J'ai en vain cherché dans les comptes de recettes et de dépenses des années 1299 et 1305, qui nous sont parvenus, des traces de dépenses se rapportant aux constructions du Palais. Ce résultat s'explique par ce fait que les comptes de dépenses de construction du Palais et des autres grands travaux faits sous ce règne étaient inscrits sur des rouleaux spéciaux, ainsi que le constate un inventaire des archives de la Chambre des

siècle, s'exprime ainsi : « Malgré les nombreux changements qui y (au Palais) ont été exécutés à des époques postérieures, on distingue encore *très-facilement* les constructions qui remontent au douzième et au treizième siècle. » (*Hist. littéraire de la France*, t. XVI, p. 312 et 313). Cela est très-difficile au contraire, et impossible pour ce qui reste du douzième siècle.

1. *Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris. Tome V, p. 209.

Comptes, rédigé vers 1330, par un clerc nommé Robert Mignon[1].

3. Toutefois, j'ai rencontré dans un journal inédit du Trésor, du temps de Philippe le Bel, qui donne l'état jour par jour des recettes et des dépenses depuis 1298 jusqu'à l'année 1301, plusieurs indications de payements qui prouvent que, dès 1299, le Palais était l'objet de travaux importants[2].

4. Juin 1299. « Jacobus Lucie, pro operibus Palacii Regis, Parisius, MD lib. paris.[3]. » — Au mois d'août de la même année, mention d'une somme de DC livres parisis, reçue par le même personnage, pour les œuvres du Palais[4]. — Septembre 1301. « Jacobus Lucie pro operibus Palacii Regis, Parisius, MMMM lib. paris.[5]. »

1. Compoti de operibus regalibus ultra alia opera, que per bailliviarum compotum et senescalliarum regni capiuntur, videlicet pontium Parisius, *Palatii* ibi, Luperæ ibi..., etc. *Recueil des historiens de France*, XXI, p. 527 et 528.

2. Bibl. imp., supplément latin, n° 110. Ce précieux registre est revêtu d'une mauvaise demi-reliure en basane faite au dix-septième siècle; sur le dos, le relieur a inscrit ce titre parfaitement inexact : ANCIENS MANUSCRITS CHRONOLOGIQUES ET GÉNÉALOGIQUES DES DOUZIÈME ET TREIZIÈME SIÈCLES. — Voy. mon ouvrage : *La France sous Philippe le Bel*, p. 231 et suiv.

3. Fol. 87.

4. Fol. 94.

5. Fol. 52. — Il est à remarquer que, dans ce registre, l'ordre des cahiers a été plusieurs fois interverti par le re-

Digitized by Google

5. Ces textes donnent le nom de l'entrepreneur des travaux, Jacques *Luce*. Était-ce en même temps l'architecte, le maçon, ainsi qu'on s'exprimait jadis? Je l'ignore.

6. En 1303, les travaux de reconstruction du Palais avaient reçu une forte impulsion : ils nécessitèrent le transport au Temple du Trésor royal qui avait été placé en 1300 au Palais, à proximité de la Chambre des Comptes[1]. En effet, outre le logis royal et le Parlement, le Palais renfermait dès lors dans son enceinte la Chambre des Comptes, qui était un démembrement du conseil royal.

VI

Grands travaux d'expropriation pour l'agrandissement du Palais, sous Philippe le Bel.

1. J'ai heureusement découvert d'autres documents qui jettent quelque lumière sur la nature des travaux faits au Palais sous Philippe le Bel. On ne se borna pas à rebâtir le Palais sur l'ancien plan : on l'agrandit, et surtout, on l'isola, en

lieur, ce qui rend les recherches très-difficiles sans une table de restitution et de concordance.

1. Note tirée du reg. *Noster*. Bibl. imp., n° 8406, p. 453. — Voy. aussi Fournival, *Recueil général des titres concernant les fonctions, rangs, dignités, séances et priviléges des charges des présidents et trésoriers de France*. Paris, in-fol., 1605, p. 8.

abattant un certain nombre de maisons. Ces maisons furent acquises par voie d'expropriation. Ces acquisitions furent confiées à deux commissaires, Guillaume de Marcilly, chevalier, et Geoffroi Cocatrix, familier du roi. J'ai pu consulter plusieurs actes de ces commissaires ayant pour objet de désintéresser les personnes qui possédaient des cens sur les immeubles expropriés. Le mot cens avait au moyen âge plusieurs significations qu'il faut bien se garder de confondre. Tantôt il servait à désigner la redevance due par une maison ou par une terre au fief dont elle relevait; tantôt, et ce cas était fréquent à Paris, le cens n'était autre chose que les arrérages d'une rente, dont certaines maisons étaient grevées par hypothèque[1]. La somme prêtée n'était pas remboursable. Le cens était par conséquent une rente constituée.

2. Le roi eut à indemniser les personnes qui avaient des cens sur les maisons expropriées. Les actes destinés à conserver le souvenir de ces indemnités nous font connaître la situation des immeubles ainsi achetés pour être démolis et contribuer à l'agrandissement du Palais, « pro Palatii nostri operibus dilatandis. » Il y avait véritablement expropriation : « auctoritate nostra ceperunt, » disent les textes.

1. Voy. ce que j'ai dit au sujet de ces expropriations dans le tome XX, II^e partie, des *Notices et Extraits des Manuscrits* publiés par l'Académie des inscriptions, p. 124 et suiv.

3. L'étude de plusieurs de ces actes que j'ai découverts dans les registres du Trésor des Chartes et dans les archives de la Chambre des Comptes, prouvent que l'agrandissement du Palais eut lieu surtout du côté de la Sainte-Chapelle et de la place Saint-Michel, qui en était voisine; en outre, le mur d'enceinte du côté de l'orient fut notablement porté en avant.

4. Je vais énumérer les maisons qui furent achetées et démolies pour agrandir le Palais. On acquit, au mois d'août 1312, de Jacques Penoche, une maison sise sur la place Saint-Michel, tenant, d'un côté à la maison de Jacques Marcel, de l'autre à une autre maison dudit Penoche, et par derrière à la maison de Jacques Marcel; elle était dans la censive de Jacques de Bagnolet. Je transcris cet acte en entier, afin de donner une idée de la manière dont les expropriations étaient faites et dont on indemnisait les possesseurs de cens.

5. « Philippus, etc., notum, etc., quod cum dilecti et fideles G. de Marcilliaco, miles, et Gaufridus Coquatricis, familiares nostri, domus Jacobi Penoche, civis nostri Parisiensis, situate in platea Sancti Michaelis, contigue ex uno latere domui que fuit Jacobi Marcelli, et ex alio domui dicti Jacobi Penoche, et a parte posteriori domui Johannis Marcelli, in censiva Johannis de Bagnoleto armigeri, onerate in novem denariis fundi terre dicto armigero et in sex libris annui cen-

sus augmentati Johanni de Rodolio annis singulis persolvendis; cujus domus sic onerate quoddam operatorium Jacobus Penoche tradiderat Petro et Jacobo Marcelli ad annuum et perpetuum censum sex librarum reddendarum per eos, anno quolibet, domino Johanni de Rodolio, pro annuo censu predicto; qui predictus census sex librarum per capcionem domus dictorum Petri et Jacobi Marcelli, pro dicti Palacii nostri Parisiensis ampliacione, capte, dicto Johanni de Rodolio per nos alibi super nostros quosdam redditus dicitur assignatus, partes dicte domus dicto Jacobo residue quamdam partem pro nostri Palacii Parisiensis operibus dilatandis nobis proficuam et necessariam auctoritate nostra ceperunt; et, consideratis loco et situ domus predicte, super valore partis ipsius communicato consilio juratorum Parisiensium et aliorum in talibus expertorum, cum predicto Jacobo, pro predicta parte domus ipsius, sibi quittas et annui et perpetui redditus eidem Jacobo, ipsius heredibus, successoribus et causam habituris ab eo, annis singulis, quatuor terminis Parisius consuetis, equis porcionibus solvendas, convenerunt nostro nomine et pro nobis habentes a nobis super hoc speciale mandatum; ita tamen quod reliqua pars dicte domus dicto Jacobo residua in novem denariis, racione fundi terre, dicto Symoni debitis, anno quolibet, pro predicta parte domus ipsius, auctoritate nostra, ut predicitur, capta, perpetuo remaneat

onerata. Nos hujusmodi convencionem ratificantes, predictas viginti quatuor libras annui et perpetui redditus pisside nostra piscium de hala Parisiensi[1] et pertinenciis ejusdem ex nunc assidemus, ac eciam assignamus de cetero singulis annis, dictis terminis, per manus ipsius vel ipsorum qui dictas pissidem et costumam, pro tempore acensaciones vel quovis alio titulo, sive causa, tenebit aut tenebunt, percipiendas; et, ex nunc, pro dictis viginti quatuor libris Parisiensium redditualibus solvendis singulis annis in perpetuum, dictas pissidem, et costumam et personas que tenebunt easdem, tenore presencium, specialiter obligamus, volentes quod prepositus noster modernus Parisiensis, et qui pro tempore fuerit, personas que dictas pissidem et costumam tenebunt, si ad dictos terminos in dicti solucione redditus defficiant, ad predicti Jacobi heredum et successorum suorum et causam habiturorum ab eo requisicionem, ad solvendum dictum redditum compellere teneantur, absque alterius expectacione mandati, salvo et retento nobis et heredibus nostris quod, si dicto Jacobo, vel heredibus suis, aut causam habituris ab eo, dictum redditum futuris temporibus in loco et redditibus oportunis infra banleucam Parisiensem assidere et assignare velimus, ad exo-

1. C'est-à-dire que le roi assigne cette rente sur les fonds de la *boîte au poisson* de la halle de Paris.

neracionem dictarum pissidis et costume, predictus Jacobus, aut heredes et successores sui, vel causam habituri ab eis, qui dictum redditum tunc tenebunt, dictas assisiam et assignacionem recipere et acceptare, sine contradictione qualibet, tenebuntur; per hoc autem partem domus predicte dicti Jacobi, ut predicitur, auctoritate nostra captam, et omne jus quod, racione proprietatis, in ipsa parte domus predicte eidem Jacobo competere poterat dimittens et in nos et successores nostros, ex nunc transferens penitus atque cedens, quod ut firmum etc., salvo etiam in alias etc. Actum Parisius, anno Domini M° CCC° duodecimo, mense augusti.

« Per dominum G. de Marcilliaco et G. Coquatrix. Hosp. [1]. »

6. Le 10 janvier 1310 (1311, n. style), on avait acheté audit Penoche une autre maison, sise sur la place Saint-Michel, appelée maison de *Barillette*, et contiguë à la maison du même Penoche appelée maison *à l'Ange*. « Magnum domum de Barillette, que fuerat Jacobi dicti Panoche, dudum in platea Sancti-Michaelis, ante Palatium nostrum sitam, contiguam, ex una parte, alteri domui predicti Jacobi vocate *ad Angelum*, ac domui Johannis Marcelli, etc[2]. »

7. On fit l'acquisition d'une maison apparte-

1. *Trésor des Chartes*, reg. XLVIII, n° 217.

2. *Arch. de l'Emp.* Copie faite au dix-huitième siècle pour la Cour des Comptes, K. 174, dossier 104, n° 1 ter.

nant à Simon de Tremblay, tenant à Jean Marcel et à Jean de Senlis, et aboutissant par derrière à la rivière de Jean-le-Cras. « Domum Simonis de Trambleyo, civis nostri Parisiensis, prope nostrum Parisiense Palacium existentem, domui Johannis Marcelli draperii contiguam ex una parte, et domui Johannis de Silvanecto, ex altera parte, et e parte posteriori, *ripparie Johannis le Cras*, in censiva prioris et prioratus Sancti Eligii sitam.... pro dicti Palacii nostri operibus dilatandis nobis proficuam et necessariam auctoritate nostra cepimus... » (Septembre 1311 [1].)

8. Quelle était cette rivière de Jean-le-Cras? Dans la taille de Paris de l'an 1292 [2] figure une rue de la Rivière-Jean-le-Cras, où se trouvent situées des maisons appartenant à Jean Marcel. L'éditeur de la taille de Paris, H. Géraud s'est, je crois, trompé en plaçant cette rue comme perpendiculaire au quai aux Fleurs actuel. « Avant la construction des quais qui bordent les deux rives de la Seine, » dit-il, « la rue de la Pelleterie était bâtie des deux côtés. Au côté septentrional de cette rue, presque en face de l'endroit où débouche aujourd'hui la rue du Marché-aux-Fleurs, une petite rue transversale descendait jusqu'à la rivière.... Je ne vois que cette petite rue qui pût, avant d'être détruite, représenter notre opi-

1. *Arch. de l'Emp.*, K. 174, n° 104.
2. *Paris sous Philippe le Bel*, p. 136.

nion[1]. » Cela n'est pas acceptable; la rue de la Rivière-Jean-le-Cras était du côté de Saint-Michel. La preuve en est que la maison de Simon de Tremblay, qui était voisine de la rivière Jean-le-Cras, faisait partie de la censive Saint-Éloi, qui n'a jamais dépassé la rue de la Pelleterie; autre preuve, la rue de la Rivière-Jean-le-Cras est marquée, dans la taille de 1292, comme étant de la paroisse Saint-Barthélemy[2]. Or, la partie de la Cité comprise entre la rue de la Pelleterie et l'emplacement actuel du quai aux Fleurs était de la paroisse Saint-Jacques la Boucherie. Je crois donc que la rivière Jean-le-Cras était un petit bras de la Seine qui séparait, du côté de la Sainte-Chapelle, l'île de la Cité d'une petite île, aujourd'hui réunie à l'île principale.

9. Ce qui prouve invinciblement l'existence d'un bras de la Seine aujourd'hui comblé, entre la Sainte-Chapelle et le quai actuel des Orfèvres, c'est qu'on a trouvé récemment les fondations du mur d'enceinte du Palais et d'un quai paral-

1. Ibid., p. 291. — Sur les motifs qui firent asseoir cette taille et sur son véritable caractère qu'a méconnu Géraud, voy. ce que j'en ai dit dans le tome XX des *Notices et extraits*, n° 3.

2. *Taille de* 1313, dans Buchon, *Chroniques nationales*, t. IX, p. 3. La rue de la Rivière-Le-Cras ne figure pas dans cette taille : nouvelle preuve de ce que nous avançons, c'est-à-dire que la rue de la Rivière-Le-Cras fut absorbée par l'agrandissement du Palais.

lèles à la Seine à une assez grande distance de la rivière, à quatre-vingts mètres environ[1]. On ne peut supposer que l'on fait au moyen âge subir au petit bras de la Seine un rétrécissement aussi considérable. Tout s'explique par la rivière de Jean-le-Cras. Et qu'on ne s'étonne pas de voir combler un bras de rivière; l'histoire de la Cité offre d'autres exemples de faits semblables. Sous Philippe le Bel, la place Dauphine formait deux îles allongées, qui furent réunies à l'île de la Cité au quinzième siècle. Ce fut dans l'île située devant le couvent des Grands-Augustins qu'eut lieu le supplice du grand maître de l'ordre du Temple, Jacques de Molay. Cette île appartenait à l'abbé de Saint-Germain des Prés, qui protesta contre cette exécution comme portant atteinte à ses droits de haute justice. Le Parlement reconnut le droit du prélat, et le roi lui accorda des lettres de non-préjudice. Du reste, l'existence

1. Voy. l'admirable *Plan archéologique de l'ancien Paris*, par M. Ad. Berty, feuille 10. Ce plan donne l'indication de toutes les maisons à partir du treizième siècle, des circonscriptions des paroisses, des censives : ces renseignements ont été obtenus par le dépouillement des censiers, terriers et cartulaires conservés aux Archives de l'Empire. Quand ce travail, que M. Berty poursuit pour le compte de la ville de Paris, sera terminé, Paris aura une histoire topographique qui n'a et n'aura pas d'analogue en aucun pays. La feuille 10 dont je dois communication à l'amicale obligeance de M. Berty, renferme la cité, sauf une partie de Notre-Dame, et le quartier de l'Université jusqu'au palais des Thermes.

d'une île voisine de la partie sud-ouest du jardin du Palais est constatée : elle s'appelait l'île de Galilée, d'où est venu le nom de Galilée donné à une rue. Cette île fut achetée aux religieux de Saint-Germain des Prés par Philippe le Bel : M. Berty est le seul auteur qui en ait parlé [1].

10. Voici d'autres expropriations, toujours du côté de Saint-Michel :

« Domum et stuphas, que fuerunt quondam Guillelmi Armigeri et Asseline ejus uxoris, domui dicte la Bourgine uxoris quondam dicti Poiremolle, defunctorum, ex una parte [2], et domui Stephani de Baubigniaco, ex altera parte contiguas, riparie Secane a parte posteriori aboutissantes, in nostro dominio et censiva. » (Mars 1315 [3].)

11. « Domum dilecti et fidelis nostri Reginaldi Barboti, et Marie ejus uxoris, sitam juxta Palacium nostrum Parisius, in censiva nostra et in censiva R. Barboti junioris, contiguam ex uno latere, domui Theobaldi de Nantolio, militis, versus Capellam, et ex alio, Secane, et aboutissantem domui Johannis Poterii, morantis in stuphis Orbarie.... » (Août 1312 [4].)

1. Les rues de l'ancien Paris, par M. A. Berty : *Revue archéologique*, t. XIV, 1857, p. 260.

2. La copie moderne dont cet acte est extrait porte, sans doute à tort, *Baugigniaco*.

3. *Arch. de l'Emp.*, K. 174, dossier 110, n° 8 ter.

4. Ibid., K. 179, dossier 160, n^os^ 13, 28.

12. Au mois de septembre 1313, le roi acheta au chapitre Notre-Dame le moulin de Chante-Raine. Il lui donna cent livres de rente en reconnaissance de la victoire de Mons-en-Puelle, et quarante livres de rente : « Pro estimacione cujusdam molendini sui vocati de Cantu Rane, in fluvio Secane, prope nostrum Parisiense Palacium siti, quod, pro ejusdem Palacii nostri dilatandis operibus, gentes nostre accepisse et nobis appropriasse noscuntur[1]. » Ce moulin de Chante-Raine était situé sur le quai actuel du nord.

L'ancien pont de Charles le Chauve, s'étant écroulé en 1297, on ne le réédifia pas au même endroit, mais un peu en amont. L'alignement du Palais fut porté en avant : on construisit un bâtiment qui borda le quai du nord, sur l'emplacement du moulin de Chante-Raine[2], et la tour de l'Horloge sur la voie même qui donnait accès de l'ancien pont dans la rue Saint-Barthélemy, laquelle fut portée plus à l'orient, au moyen de la démolition de maisons sises du côté opposé au Palais. On acheta à cette intention une maison située au coin de la rue de la Pelleterie « domum Johannete, filie Thome Poileve, facientem cuneum vici Pelliparie, a parte Sancti Bartholomei, ex uno latere, et ex alio, contigue domui Johannis de Abrincis, quamdam partem pro vici publici ante

1. Orig. *Arch. de l'Emp.*, K. 37, n° 28.

2. Voy., sur la situation du moulin de Chante-Raine, le *Plan archéologique de Paris* de M. Ad. Berty, feuille 10.

nostrum Parisiense Palacium ampliacione proficuam.... » (Août 1312[1].)

VII

Description des salles du Parlement au commencement du quatorzième siècle.

1. Les constructions dues à Philippe le Bel furent appropriées à la destination toute spéciale qui fut donnée par ce prince au Palais de la Cité, où il établit d'une manière définitive le siége devenu permanent de la Cour suprême de justice du royaume, du Parlement. Sous les règnes précédents le tribunal royal avait siégé il est vrai au Palais, mais à la fin du treizième siècle les rapides accroissements que prit cette institution vaient exigé la construction d'un édifice d'une appropriation spéciale, où la justice pût être rendue commodément. Le Palais bâti par Philippe le Bel était une œuvre remarquable; on y distinguait surtout deux salles, l'une appelée la grande salle, qui a subsisté jusqu'en 1618, époque où elle périt dans le grand incendie qui consuma une partie du Palais; l'autre, la chambre, *camera*, qui subsiste encore en partie.

2. La grande salle était la plus vaste de l'univers : elle formait deux berceaux de charpente

1. Reg. XLIX du *Trésor des Chartes*, fol. 118.

appuyés d'une part sur les gros murs, d'autre part sur une rangée de colonnes qui partageaient la grande salle dans le sens de sa longueur en deux parties égales. Cette salle a gardé son aspect primitif jusqu'au dix-septième siècle : on peut s'en faire une idée exacte en consultant le dessin au trait qu'en a donné Pèlerin dans son traité de la Perspective artificielle[1] et surtout une estampe qui fait partie de l'œuvre d'Androuët Du Cerceau. C'étaient là que se voyaient les statues des rois de France depuis l'origine de la monarchie : sur le socle de chacune se lisait le nom du roi qu'elle représentait. Une pensée à la fois ingénieuse et morale, et bien propre à frapper l'esprit du peuple, avait présidé à l'ordonnance de ces effigies. Les rois qui avaient rendu des services à la patrie étaient représentés les mains levées : les rois fainéants avaient les mains baissées. Dès qu'un monarque mourait, on plaçait sa statue dans la grande salle[2].

3. C'était aussi dans la grande salle qu'on admirait la fameuse table de marbre qui a joué un si grand rôle dans l'histoire; et ce fut sur cette table que l'on joua les farces et mystères, origine

1. Pèlerin avait latinisé son nom et s'appelait *Viator*. C'est sous ce nom qu'a été publié son *Traité*, dont notre confrère, M. de Montaiglon, vient de donner chez E. Tross, une nouvelle édition, précédée d'une étude biographique sur Pèlerin.

2. *Conseil du Parlement*, an 1515.

de notre théâtre national; que l'on donna de splendides banquets : elle devint même le siége d'une juridiction. Au dire d'un témoin qui vivait au commencement du quinzième siècle, de Guillebert de Metz[1], la table de marbre était formée de neuf pièces : cette assertion détruit les assertions contraires d'auteurs postérieurs qui ont écrit qu'elle était d'un seul bloc : ce qui était peu probable, eu égard à ses dimensions.

4. Il ne faut pas confondre cette table de marbre située à l'extrémité septentrionale de la grande salle près de la grande chambre avec une autre table de marbre située extérieurement, au haut des degrés de la grande cour dite cour du Mai. C'était à cette dernière table que les sergents du roi ajournaient les grands vassaux à comparaître au Parlement.

5. Un anonyme de Senlis, qui écrivait en 1322 nous a laissé une précieuse description du Palais. « dont les murs inexpugnables, étaient tellement distants, qu'ils pouvaient contenir un peuple immense. On y voyait les statues des rois, dont la représentation était si admirable qu'on les croyait vivants. Sur la surface polie de la table de marbre venaient se refléter les brillantes couleurs des vitraux. Le long des murs régnaient des siéges élevés où se tenaient des hommes pu-

1. Voy. le *Voyage de Guillebert de Metz*, publié par M. Leroux de Lincy.

blics, *viri politici*, dont les uns étaient les maîtres des requêtes, les autres les notaires du roi[1]. » Nous avons vu, que dès 1277 les maîtres des requêtes siégeaient dans la grande salle.

6. La grande salle donnait accès dans la chambre où se rendait la justice[2], qui existe encore, et dont l'histoire archéologique fera l'objet de la fin de ce mémoire. L'anonyme de 1322 a oublié de mentionner les marchands, qui n'avaient pas en-

1. In illa monarchia Francie illustrissima sede insigne quoddam regalis magnificencie signum gloriosissimum Palatium, cujus inexpugnabiles muri sunt ab invicem tante capacitatis amplitudine distantes ut populum valeant infinitum continere. Pro inclite vero recordationis honore ydola cunctorum regum Francie qui hactenus precesserunt sunt ibidem adeo perfecte representationis proprietate formata, ut primitus inspiciens ipsa fere judicet quasi viva. Sed et marmorea mensa sue politissime planitiei uniformitate refulgens sub occidentalium vitrearum lumine fixa, sic tamen quod ad oriens respiciunt convivantes tante perfecte magnitudinis existit quod si mensuram ejus absque probatione proponerem, timerem michi non credi.... Super patentes lateralium sedium altitudines hujus aule, cunctis fere diebus insident viri politici, quorum hii quidem magistri requestarum, illi vero regis notarii ex officiis propriis nominantur.

Éloge de Paris, publié par MM. Taranne et Leroux de Lincy, *Bulletin du Comité de la Langue et de l'Histoire de France*, t. III, 1856, p. 518.

2. In camera vero spaciosa et speciosa, ad quam hostium in boreali palatis muro constructum ingressum prebet, que pro negociorum arduitatibus majoris eget tranquillitate secreti, sedent pro tribunali oculate pertii viri, vocati magistri parlamentorum. *Éloge de Paris*, ibid., p. 518.

core envahi la grande salle, mais qui étaient sans doute établis dès lors dans la galerie dite des merciers qui conduisait à la Sainte-Chapelle. En effet, la chronique rimée de Geoffroi de Paris raconte qu'en 1316, lors du grand parlement qui conféra la régence à Philippe le Long,

Icele nuit l'en estoupa
Trestous les faus huis de la court.
Cel jour le passage i fu court,
Car le conseil si pourchaça
Que les merciers l'en en chaça
De la court et tous autres gens.
Leenz demourèrent sergens
Armez qui la meson gardèrent[1], etc.

7. Au dire de Guillebert de Metz, la galerie des Merciers avait quatre-vingts pieds de long.

8. En résumé, sous Philippe le Bel, le Palais fut agrandi au nord et au midi. La tour de l'Horloge fut construite sur un emplacement qui, avant Philippe le Bel, n'était pas compris dans l'enceinte du Palais. Du côté de la chapelle Saint-Michel le roi fit aussi de nombreuses acquisitions de maisons, qui permirent d'étendre le Palais du côté de la Seine. Je relèverai, à cet égard, une erreur, bien excusable du reste, puisque jusqu'ici on n'avait aucun document pour éclaircir cette question de l'agrandissement

1. *Chronique métrique*, dans Buchon, *Chroniques nationales*, t. IX, p. 299.

du Palais sous Philippe le Bel, erreur, dis-je, commise sur un plan du Palais au moyen âge qui fait partie d'une publication faite en 1858, par ordre de l'administration municipale de Paris. Cette publication se compose de deux parties bien distinctes : 1° d'un volume in-4° renfermant une série de rapports sur les travaux de restauration et de reconstruction dont le Palais est l'objet depuis nombre d'années, et qui sont loin d'être achevés. 2° d'un atlas grand in-folio, contenant une série de plans du Palais à différentes époques, ainsi que des projets de restauration. Parmi les plans anciens figure la reproduction, sur une plus grande échelle, du plan du Palais qui, après avoir été complété, doit faire partie du *Plan archéologique de Paris*, par M. Ad. Berty. Mais les auteurs de la reproduction ont, sans en donner les motifs, indiqué par des teintes différentes les additions faites sous Philippe le Bel. Ils ont marqué, comme un agrandissement du Palais, la grande salle, la grande chambre, mais ils n'ont indiqué aucun accroissement du côté de la Sainte-Chapelle[1].

9. Or, les deux grosses tours qui sont sur le quai de l'Horloge ont été évidemment construites sous Philippe le Bel; mais on ne peut pas dire que la grande salle et la grande chambre fassent partie des agrandissements dus à ce règne, puis-

1. *Documents sur le Palais de justice*, 1 vol. in-4, et son *Atlas* in-fol. Paris, De Mourgues, 1858.

que nous avons constaté, en 1277, l'existence de ces deux salles. Toutefois, elles ont été rebâties, sans doute dans de plus vastes proportions, au commencement du quatorzième siècle.

VIII

Travaux opérés sous le roi Jean.

1. La grande porte du Palais, sur la rue de la Barillerie, était défendue par deux tours; deux tours protégeaient également une autre entrée située derrière le chevet de la Sainte-Chapelle. La porte principale donnait accès dans la grande cour, dite du Mai; un vaste escalier conduisait à la galerie Mercière, ou galerie des Merciers, qui unissait le perron de la Sainte-Chapelle à la grande salle du Palais.

2. On a ignoré, jusqu'à ce jour, que le règne du roi Jean eût été témoin d'importantes constructions au Palais : le fait nous est révélé par la chronique rédigée par Pierre d'Orgemont, dans un passage publié pour la première fois par M. P. Paris, dans son excellente édition des *Grandes chroniques de Saint-Denis*. Le savant académicien a cru devoir attirer l'attention sur un passage de cette chronique qui contient le récit de la fameuse entrevue de Charles V avec l'empereur Charles IV, qui eut lieu en 1378. Après avoir décrit l'entrée solennelle de l'Empe-

reur à Paris, le chroniqueur raconte comment Charles V mena son hôte au Palais : « A la chambre qu'il lui avoit faite appareillier, c'est assavoir en la chambre faicte de bois d'Illande, qui est coste la chambre vert, et regarde d'une part sur les jardins du Palais et d'autre part à la Sainte-Chapelle, et toutes les autres chambres derrière laissa pour l'Empereur; et pour son fils le roy des Romains laissa et fit ordenner les chambres de dessous où souloient se retraire les roynes de France. Et prist et se loga le roy es haultes chambres à galathas, que fit faire le roy Jehan son père[1]. »

3. Ce passage donne de précieux détails sur la topographie du Palais, en ce qu'il fait connaître surtout les appartements destinés à l'habitation du roi, sur lesquels on n'avait jusqu'ici aucun renseignement. Il détermine la situation de la chambre en bois d'Irlande, qui était évidemment une chambre entièrement revêtue de boiseries sculptées. On ne sait pas au juste ce qu'était le bois ou bort d'Irlande, que l'on trouve souvent mentionné au moyen âge : c'était, suivant toute probabilité, du chêne de qualité supérieure[2].

1. *Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 376.

2. M. Douet d'Arcq croit que c'était du sapin. Ce savant archéologue s'appuie sur ce que l'on trouve le bois d'Irlande fréquemment employé à faire des lambris et des châssis. Il cite des textes qui contredisent son opinion : par exemple,

Cette chambre était voisine de la chambre verte, fort connue, où se tinrent plusieurs fois, au quinzième siècle, des assemblées politiques. Ces chambres occupaient le premier étage du côté de la Sainte-Chapelle et donnaient sur les jardins; l'étage inférieur était occupé par les appartements de la reine. Enfin, il y avait un second étage qui fut fait par le roi Jean, situé sous les combles, et appelé *galathas*, mot qui, en se corrompant, a fait galetas. Le *galathas* du Palais n'était pas un grenier, ainsi que son nom pourrait le faire supposer; il constituait des appartements convenables, puisque Charles V y logea, momentanément il est vrai, pendant que l'Empereur occupait les grands appartements.

4. Le nom de *galathas* paraît dans un acte de 1358, où l'on lit : « Edictum in camera compotorum superius ad galathas, ubi erant domini de Montemorenciaco, etc. » Les derniers éditeurs de Du Cange, en rapportant ce mot, disent que c'est une localité inconnue; elle a cessé de l'être. M. P. Paris conjecture que par ces *galathas*, il faut entendre les longues galeries où sont les archives du Parlement [1]. Il est évident que le savant aca-

une table de bois d'Irlande qualifiée très-belle. Il est peu vraisemblable qu'une table de sapin méritât cette épithète. Les murs de la *Librairie* du Louvre furent lambrissés sous Charles V, de bois d'Irlande, etc. Voy. *Revue archéologique*, année 1844, p. 337, note 2.

1. *Chroniques de Saint-Denis*, t. VI, p. 380.

démicien n'a pas voulu dire autre chose, que ce *galathas* occupait l'emplacement des galeries où étaient jusqu'à ces derniers temps les archives du Parlement; car il sait aussi bien que personne que ces galeries sont de construction moderne; mais, réduite à ces termes, la conjecture de M. Paris est entièrement justifiée par une quittance du 1er du mois de mars 1400 (v. style), donnée par un serrurier pour travaux faits par lui à des fenêtres du *galathas*[1].

5. « A Jehan le Fart, serrurier, pour deniers à lui paiez.... pour avoir fait de son mestier..., pour une serrure à ressort mise appoint et assise en la chambre basse, pour fermer IIII fenestres pour la chambre du galatas où sont les procès de Parlement, pour deux chacunes, et IIII crampons

1. Quant à l'étymologie du mot Galetas, je doute fort qu'il faille la chercher, avec Huet, dans le mot hébreu *Galyath*. *Galathas* est la forme la plus ancienne et elle se rencontre d'abord appliquée pour désigner les combles du Palais. C'est donc, selon toute vraisemblance, une dénomination spéciale et qui tire son origine de quelque circonstance dont on trouvera peut-être trace. Il me semble que les *Galates* jouent un rôle là-dedans. N'y avait-il pas au Palais l'empire de Galilée, composé de la très-turbulente corporation des clercs de la Chambre des Comptes? Peut-être se passa-t-il dans l'étage supérieur, peu de temps après sa construction, quelque scène plaisante où il fut question des Galates, et dont le souvenir fit donner leur nom aux lieux qui en furent témoins : *ad galathas*, devint synonyme de l'étage ménagé sous les combles du Palais.

de fer[1], etc. » Le 2 avril 1390 : le roi destina une partie des amendes aux réparations du Palais[2].

IX

Tableau placé en 1406 dans la grande chambre du Palais. — Comptes de l'huissier du Palais.

1. J'ai trouvé dans le volume 266 de la collection Dupuy à la Bibliothèque impériale un manuscrit que l'écriture indique être du commencement du quinzième siècle, qui renferme des extraits des registres du Parlement depuis saint Louis jusqu'à l'année 1400, et une chronique originale des principaux événements dont le Palais fut le théâtre de 1400 à 1418. L'auteur de cette chronique et de ces extraits se fait connaître : c'est maître Nicolas de Baye, qui fut greffier civil de la Cour à la même époque. Je ne veux pas faire la biographie de ce personnage, qui était un homme distingué à tous égards : cette tâche sera bientôt remplie[3]. La chronique de

1. Comptes de l'huissier du Parlement. fol. 60, v°. Je donnerai un peu plus loin des détails sur les comptes de l'huissier.

2. *Mémoriaux de la Chambre des Comptes.*

3. Notre confrère, M. H. Cocheris, fera connaître bientôt Nicolas de Baye comme homme privé et comme bibliophile. M. Grün, chef de section aux Archives de l'Empire, le montrera comme greffier et parlementaire dans l'introduction

Nicolas de Baye m'a offert un passage qui m'a semblé curieux et important[1] : personne ne s'en est encore servi et ne l'a appliqué à l'histoire du Palais de Justice. Il est relatif à l'achèvement, au mois de janvier 1405 (1406 nouveau style), d'un tableau qui fut placé dans la grande chambre; mais il convient tout d'abord de mettre ce passage sous les yeux du lecteur.

2. « XIIII[e] januarri CCCCV fuit tabula camere Parlamenti, cum ymaginibus ac ceteris adjacenciis perfecta, in qua auctoritates tam prophetarum, quam, circa sedes, philosophorum et poetarum et quorumdam metropum per me factorum de condicionibus quas debent habere consiliarii qui incipiunt libare consiliis, etc (sic) apponi curavi, studui et feci, ad animandum omnes cujuscumque status ad eamdem Parlamenti curiam versantes, etc. Temporis ex ordinacione curie et mei suggestione facte sunt sedes, et precedenti anno facta sunt armariola et alia utensilia Tur-

qui sera placée en tête de l'*Inventaire des Actes du Parlement de Paris*, publié par ordre de l'Empereur, sous la direction de M. le comte de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire. Le I[er] volume de cet inventaire, dont la rédaction nous a été confiée, est actuellement sous presse et paraîtra à la fin de l'année 1862.

1. M. Cocheris m'apprend qu'un fragment a été publié par le P. Labbe dans son ouvrage intitulé *Alliance chronologique*. Ce texte peut être considéré comme parfaitement inédit, car il avait passé inaperçu parmi les 75 ouvrages qu'a laissés cet inépuisable jésuite.

nelle mea cura ex VI[c] scutis venientibus de duabus emendis, videlicet cujusdam procuratoris in Castelleto dicti Coucu et cujusdam qui officium procuratoris regii Meldensis emerat, cujus precium confiscatum extitit et predictis negociis impensum per me[1]. »

3. Il résulte de ce qu'on vient de lire que le 6 janvier 1406, fut achevé le tableau de la grande chambre du Parlement. Le membre de phrase : *In qua auctoritates tam prophetarum, quam circa sedes philosophorum et poetarum, et quorumdam metropum.... apponi curavi*, offre quelque obscurité. Les mots *circa sedes* sont surtout assez difficiles à comprendre. Je crois que le seul sens acceptable est celui-ci : que Nicolas de Baye fit tracer sur ce tableau même des passages des prophètes, *auctoritates prophetarum*, et autour des siéges des conseillers, *circa sedes*, lesquels siéges régnaient le long des murs de la grande chambre, des inscriptions tirées des philosophes et des poëtes, ainsi que des sentences dont il était lui-même auteur, et qui avaient trait aux devoirs des magistrats. Si tel est le sens qui doit être adopté, il faut conclure qu'une des parois de la grande chambre était jusqu'à une certaine hauteur, décorée d'inscriptions. Il est certain que plus tard, quand, ainsi que je le dirai tout à l'heure, au tableau qui nous occupe fut substi-

1. *Manuscrits* Du Puy, n° 266, fol. 15, v°.

tué un autre tableau que l'on voit encore au Palais, ce nouveau tableau, sans doute à l'imitation de ce qui existait auparavant, fut accompagné de plusieurs inscriptions.

4. Le reste du passage cité du journal de Nicolas de Baye se rapporte à la confection des bancs : je reviendrai sur cet article ; pour le moment, je ne m'occuperai que du tableau de la grande chambre. Était-ce ce que nous appelons un tableau, c'est-à-dire la représentation au moyen de la peinture, d'un homme ou d'une action ? Les mots *tabula cum ymaginibus* semblent devoir exclure tout doute. Serait-ce par hasard ce fameux tableau dont la présence dans la grande chambre est constatée depuis le commencement du seizième siècle, que l'on admire aujourd'hui dans une des salles de la Cour de cassation et dont les antiquaires connaissent tous le dessin joint à l'excellent travail que lui a consacré M. Taillandier dans le tome V de la 2e série de la collection des Mémoires de la Société des antiquaires de France ? Le tableau de la Cour de cassation représente un crucifix ayant à droite la sainte Vierge, saint Jean et saint Louis, à gauche saint Jean-Baptiste, saint Denis et Charlemagne. La perfection de l'exécution ne permet pas de croire qu'il remonte aux premières années du quinzième siècle. Il s'agit donc dans le journal de Nicolas de Baye d'un autre tableau qui n'est point parvenu jusqu'à nous.

5. J'ai fait des recherches dans les registres du Parlement pour voir si je ne trouverais pas quelque lumière. J'ai surtout consulté les registres du Conseil, qui sont souvent une véritable chronique pleine d'intérêt. Cette étude m'a conduit à de curieux rapprochements entre la rédaction officielle de Nicolas de Baye et son journal privé; on rencontre souvent des différences et même des contradictions dont quelques-unes sont piquantes. Les registres du Conseil ne m'ont rien appris sur le tableau : j'avais renoncé à tout espoir quand je m'avisai de consulter un registre provenant de la Chambre des Comptes et qui, autant qu'il m'en souvenait, renfermait des comptes de menues dépenses du Parlement à une époque assez ancienne, mais qu'un premier et rapide examen m'avait fait regarder comme dépourvu d'intérêt. Une étude plus sérieuse m'apprit que ce registre renfermait l'état des dépenses ordinaires du Parlement pendant une période de vingt-huit années, de 1390 à 1418, période qui embrasse celle pendant laquelle Nicolas de Baye fut greffier.

6. Chaque année le Parlement ordonnait à son receveur de remettre, sur le produit des amendes prononcées par la Cour, une somme de soixante livres à l'huissier en chef pour être employée aux dépenses de matériel. Le roi régularisait l'ouverture de ce crédit en ordonnant aux gens des Comptes et aux trésoriers d'abandonner sur le produit des amendes du Parlement au pre-

mier huissier soixante livres Parisis « pour icelle somme tourner et convertir tant en buche à faire feu en noz chambres dudit Parlement et des enquestes, comme en nates, en closture de huys, reffections et réparations de paremens de verrières de fenestres, et autres choses nécessaires à noz dites chambres. » Le budget du matériel du Parlement était invariablement fixé à 60 livres. Sur cette somme n'étaient pas prélevées les grosses dépenses nécessitées par les réparations des bâtiments; réparations qui étaient à la charge du *domaine*, auquel le Palais avait été uni sous Charles V.

7. Chaque année l'huissier rendait compte de l'emploi des fonds qui avaient été mis à sa disposition. Ce compte était rédigé en double exemplaire, dont un était remis à la Chambre des Comptes et l'autre déposé au Parlement. De cette double série, un seul registre a échappé aux incendies qui éclatèrent à plusieurs reprises au Palais, notamment en 1618 et en 1737, et détruisirent une partie des archives des Cours qui y siégeaient[1].

8. Les comptes de l'huissier étaient divisés en plusieurs chapitres, qui ne se reproduisent pas toujours dans le même ordre, mais dont le nombre et la nature ne varient pas.

1. Petit in-fol., sur vélin, revêtu d'une reliure moderne en veau, le dos en maroquin rouge.

Le maçon.
Le charpentier et le huchier.
Le verrier et le peintre.
Le fripier et le tapissier.
Le nattier.
Le ferron et serrurier.
La bougie.
La bûche.
L'herbe verte.
Les dépenses communes.

Je vais extraire de ces comptes les notions qui m'ont paru intéressantes au point de vue archéologique : je les ai groupées par matières : je commence par la peinture.

9. « A Colart de Laon, paintre et bourgois de Paris, pour deniers à lui paiez, qui deulz lui estoient, pour avoir repaint l'enchassement du kalendrier du Parlement ; pour ce, par sa quictance donnée le IIIe jour de décembre ou dit an CCCC et V, XXIIII s. par.[1]. »

10. « A Hugues Foubert enlumineur, demourant à Paris, pour autres semblables deniers à lui paiez par ledit huissier, qui deubz lui estoient pour un tableau de bois escripture, painture et enlumineure d'un.......[2], qu'il a fait pour le dit Parlement ; par sa quictance donnée le VIe jour de novembre ou dit an mil CCCC et III, XL s. par.[3]. »

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 101, v°.
2. Mot illisible.
3. *Comptes de l'huissier*, fol. 79, v°.

11. « A Perrin Corbeau maçon, pour la paine et salaire de lui et de son varlet, pour avoir seellé vi potences de fer pour tenir les chassiz de Parlement et avoir pendu et scellé les diz tableau et kalendrier, et pour avoir livré plastre pour tout. vii s. par.[1]. »

12. « A Girart de Wreis, huchier, demourant à Paris, pour deniers à lui paiez, qui deulz lui estoient pour avoir livré un tableau de bois d'Illande, lequel a esté miz en la Chambre des Enquestes......

« A Jehan Virelay, peintre et enlumineur, pour autres deniers à lui paiez par le dit huissier qui deulz lui estoient pour sa paine et salaire d'avoir paint le dit tableau et colé une peau de parchemin, et rubané tout autour, et livré ruban et clous à ce faire : pour ce vi s. parisis. » (1405-1406[2].)

13. Enfin nous arrivons à la mention, et qui plus est à la description du tableau placé par Nicolas de Baye dans la grande chambre du Parlement.

« A Jehan Virelay, enlumineur, demourant à Paris, pour autres deniers à lui paiez par le dit huissier, qui deulz lui estoient, c'est asavoir, pour avoir livré un tableau de bois d'Illande, pour la façon d'icellui, pour une peau de par-

1. *Comptes de l'huissier* (1405), fol. 102, v°.
2. Ibid., 1405, 1406, fol. 163, v°.

chemin colée dessus le dit tableau, en laquelle est escript l'évangile saint Jehan, un crucefix, Nostre-Dame et saint Jehan, et une vignete autour du dit tableau, lesquelles choses ont esté mises en la grant chambre de Parlement, pour tout par quictance du dit Virelay, donnée le XIe jour de décembre au dit an CCCC et V, XLVIII s. par.[1]. »

14. Ce texte est relatif au tableau dont parle Nicolas de Baye; il est concluant. Il s'agit bien d'un tableau différent de celui de la Cour de cassation, mais on remarquera que le sujet est le même, sauf l'addition dans le plus récent de quatre nouveaux personnages, saint Louis, saint Denis, saint Jean-Baptiste et Charlemagne. La disposition est identique : un Christ en croix, accompagné de la Vierge et de saint Jean. Évidemment l'auteur du second tableau s'est inspiré du premier; et comme ce second tableau fut fait expressément pour la place qu'il a occupée pendant trois siècles, puisqu'il représente une vue du Palais, il faut en conclure que le sujet a été imposé au peintre et qu'on a voulu perpétuer un ancien usage. Le prix que Jehan Virelay reçut est modique, 48 sous! Comment concilier ce prix infime avec la somme de 100 francs d'or donnée quelques années auparavant, à Colart de Laon, pour avoir peint un retable d'autel

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 101 et 102.

dans l'église des Célestins de Paris [1]? Et qu'on ne dise pas qu'on payait le talent éminent de Colart, car le même Colart travailla aussi pour le Parlement, et reçut une somme de 32 sous pour un ouvrage de peinture. D'ailleurs, Virelay devait être un peintre distingué, puisqu'on lui confia le principal ornement de la grande chambre.

15. Je crois que cette difficulté peut-être résolue en étudiant de près les textes que nous avons. D'abord Jehan Virelay est qualifié *enlumineur;* ensuite, il s'agit d'un *tableau de bois d'Illande* et d'une *peau de parchemin colée dessus le dit tableau en laquelle est* ESCRIPT *l'évangile saint Jehan, un crucefix, Nostre-Dame et saint Jehan, et une vignete autour du dit tableau.* Évidemment il n'est question que d'une grande miniature peinte sur parchemin : c'est moins un tableau qu'une intention de tableau; aussi comprend-on que lorsque l'ordre eut été rétabli sous Charles VII et que le Parlement eut repris le cours régulier de ses fonctions, on supprima cette *vignette*, pour la remplacer par une vaste et savante composition comme en savait déjà faire l'art flamand. Toutefois, il ne faut pas dédaigner de se souvenir de cette humble miniature, et le nom de son auteur, Jehan Virelay, de cet obscur en-

1. Quittance du 15 avril 1396. M. de Laborde : *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, 2e partie, p. 116, no 5701.

lumineur qui était jusqu'ici resté inconnu, doit être conservé avec soin et placé à côté de ceux plus célèbres des peintres et enlumineurs qui ont la gloire d'être les pères de l'art français.

X

Topographie des salles du Parlement sous Charles VI.

1. Les comptes de l'huissier donnent quelques renseignements sur la partie du Palais affectée au Parlement; outre la grande salle et la grande chambre, il y avait la Chambre des Enquêtes, la Tournelle criminelle, la Chambre du greffier criminel, et la Chambre aux Clercs.

« A Pierre Bernart, natier, pour avoir naté de nates de feurre la grant chambre de Parlement, la Chambre des Enquestes, la Tournelle criminelle, la Chambre de maistre Jehan de Cessieres, et la Chambre aus Clercs, VIII l. XVI s. par. » (7 décembre 1398 [1].)

2. La Tournelle criminelle communiquait à la Conciergerie par une galerie.

« A Gilet Chauderon, pour son salaire d'avoir refait l'uis de la Tournelle criminelle, qui va es galeries de la Consiergerie du Palais, qui fu rompu par les communes, quant ils furent en la dite

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 4210.

Consiergerie et ailleurs, et y avoit mis III barres de son bois IIII s. par. » (1417[1].)

3. Une annexe nécessaire de la Tournelle criminelle du Parlement était une prison. Bien que le Châtelet qui renfermait de vastes prisons fût voisin, le Parlement eut, dès le commencement du quatorzième siècle, sa propre geôle située dans la partie du Palais appelée la Conciergerie, résidence primitive du concierge ou gouverneur du Palais. La Conciergerie actuelle est sur l'emplacement de l'ancienne, et occupe même des bâtiments dont l'étage inférieur remonte à Philippe le Bel et peut-être à saint Louis. Au centre du Palais s'élevait une grosse tour, l'ancien donjon, appelée, à une époque plus récente, tour Móntgomeri. Ce fut là qu'on renferma d'illustres prisonniers.

4. Il paraît qu'en l'année 1416, on *mua* les enquêtes : je ne crois pas qu'il faille conclure du mot muer qu'on transporta la Chambre des Enquêtes dans une pièce différente de celle qu'elle avait occupée jusqu'alors; mais bien qu'on lui fit subir des modifications intérieures, modifications qui en amenèrent d'autres dans les pièces voisines, notamment dans la chambre où le greffier criminel mettait les procédures.

5. « A Jehan Bidaut maçon, pour sa peine et salaire de avoir rompu le mur en la chambre

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 213, r°.

où maistre Jehan Dubois met ses procez criminelz, derrière les enquestes, pour ce que l'en a mué les enquestes, et l'uis d'icelle chambre fut condempné et seellé de plastre. Et en fut fait ung autre tout nuef ailleurs. v s. par. » (1416[1].)

6. Il est certain qu'à la même époque la Chambre des Enquêtes fut repeinte.

« A Jean Legoux charpentier, pour une pièce de bois et certains aiz par lui livrés pour mieulx faire la painture de la Chambre des Enquestes. x s. par[2]. »

7. « Pour un cent de clou, employé à tendre les paremens de la Chambre des Enquestes qui a esté mise en une autre maniere quelle nestoit par l'ordonnance de nos seigneurs[3]. »

8. Il y avait aussi la Chambre du greffier en chef, où la Cour fit faire, en 1401, un comptoir et une armoire pour serrer ses papiers secrets. « A Jehan Morille, huchier, pour deniers, a lui paiez pour un comptoir de v piez de long, deux piés et demi de lé et III piez de hault, en foust de bort d'Illande, à III fons, une aulmoires, ou milieu à deux guichets fermant d'un costé et d'autre, avec les serreures et ferrures du dit comptoir, par lui baillié et délivré pour la chambre de maistre Nicole de Baye greffier civil du dit Parlement, par l'ordonnance et comman-

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 198, v°.
2. Ibid., fol. 198, v°.
3. Ibid., fol. 173.

dement de la Court du dit Parlement, pour ou dit comptoir mettre et garder les livres et registres du secret de la dite Court, et autres choses, par quittance du dit huchier donnée le xxvi[e] jour du dit mois d'avril (1401). cvi s. par.[1]. »

9. Recherchons maintenant dans les comptes de l'huissier des notions sur l'ameublement des salles du Parlement, leur ornementation et les réparations qui y furent faites dans les premières années du quinzième siècle.

10. En 1387 Rémont du Temple, maçon du roi, le célèbre architecte du Louvre, fit faire différents travaux aux *aisences* de la cour, situés du côté de la Seine.

« A Guillaume Du Moustier, quarrier et autres cyaprès nommez, pour avoir fait et livré, chascun en droit soy, les parties sur chascun d'eulx cy dessoubz escriptes, pour trois esviers de pierre de taille faiz par manière de pinssonnes emprès haultes aisences du dit Parlement, ou costé par devers la rivière de Saine, ou costé par derrière les bouticles, et dont par marchié à eulx fait par maistre Rémon du Temple, sergent d'armes et maçon du roy nostre sire, ilz doivent avoir le pris d'argent sur chascune partie cy dessoubz desclarée, c'est assavoir : le dit Guillaume Du Moustier, quarrier, pour trois tables

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 62, v°.

de liais, chascune de IIII piez de long et de deux piez et demi de le, et oultre les II piez et demi dessus diz, chascune de pié et demi, pour le biberon, chascune table d'un grant espan d'espoisse, par lui amenées des quarrières de Nostre-Dame des Champs et livrées en la grant court du dit Palays au pié des degrez de la Mercerie; pour chascune XVI s. par., valent XLVIII s. par. »

11. « Guillaume Chevalier, tailleur de pierre, pour avoir fait la taille des trois esviers dessus diz, taillez, ravalés et leur donner pente à venir au biberon qui est par manière de gargoule, pour porter les eaues oultre le mur des dites aisences, taillez prest pour asseoir aux maçons, pour chascun des diz esviers XII s. par., valent XXXVI s. par. »

12. « Jehan Auber, maistre des basses œuvres[1], pour avoir lavé, nettoié et blanchy les lieux et places où les diz esviers sont assiz, pour ce, VI s. par. »

13. « Philippe de Grigny, maçon, pour avoir fait porter par bardeurs et aides les trois esviers dessus diz de la grant court dessus dite es lieux où ilz ont esté assiz, et pour avoir percié le mur de pierre de taille joignant d'icelles aisences et fait voie pour hébergier les biberons des diz esviers pour porter iceulx esviers, et après ce que les diz esviers ont esté assiz, levé les ailles de

1. *Nunc*, vidangeur.

cloison à plain parement entre iceulx esviers de III pieds de hault ou environ, pour être plus secrez, pour tout ce acquérir plastre et paine d'ouvriers, et restably tout ce qui pour ce faire sera despécié de maçonnerie, XXVIII s. par.... »

« Les dites parties payées aux dessus diz par vertu de la lettre de certification sur ce faite du dit maistre Rémon, donnée le IIII^e jour de décembre l'an mil CCCXXXIII, et XVII, et par quittance des dessus diz, données le VII^e jour du dit moys de novembre[1]. »

14. Ce compte nous apprend que l'escalier de la grande cour du Mai s'appelait *Les degrés aux merciers*, il donnait en effet accès à la galerie des merciers.

XI

Travaux de décoration et d'ameublement faits au Palais sous Charles VI.

1. Au mois d'avril 1406 on refit les bancs et les parquets de la grande chambre.

27 avril 1406, après Pâques.

« Ce dit jour, après ce que par la Court où [estoient] messire N. d'Orgemont et J. Accart, commiz à ce, le gréphier présent, fust avisié que les siéges et bancs et porchés de la chambre

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 28, r^o et v^o.

du Parlement estoient vielx, dérompus et moult malhonestes et aussy malaisez et trop bas d'environ pleine paume ou demi piet, pour quoy l'en aie pouvoir entendre les advocas, si bien qu'il apartenait, et pour ce eust été fait marchié à Guillaume Cyrace, par la manière qui est contenu en la fin du conseil de ceste année, bourgois et huchier à Paris, pour le prix de IIᶜ escus, qu'il en doit avoir, parmi ce qu'il rendra tout prest et assiz à ses despens hors faveurs, dedans la Toussaint prochaine venant; et ce a promiz en la main du gréphier. Ycelle Court a le dit marchié approuvé et ordonné que de certain argent estant deyers le dit gréphiez, venant d'une amende en laquelle avoit esté condempné J. Coucus procureur en Chastellet envers le procureur du roy[1]. »

23 mars 1406.

2. « La Court a délivré aujourd'ui certain argent venant de la vendicion des vielx bancs, porchés et formes de ceste chambre à Pierre Noe, huissier de céans, à qui le roi l'avoit donnez, pourceque le concierge de céans, qui maintenoit que ce que dit est lui apartenoit, à cause de son office de concierge, a consenti la dite délivrance, *sine prejudicio tamen suorum jurium*, come a esté relaté par certains commissaires conseillers de céans à la Court[2]. »

1. Reg. XII du *Conseil du Parlement*, fol. 265, v°.
2. Reg. XII du *Conseil*, fol. 314, r°.

3. Ces bancs étaient garnis de coussins que l'on refaisait chaque année.

« A Aubelet de Guerles, maletier, pour sa peine et salaire de avoir refait et mis à point les coissins de cuir des Chambres de Parlement et des Enquestes, et avoir livré cuir ad ce nécessaire, ou mois d'octobre l'an MCCCIIII^{xx} et VX.... X. s. par[1]. »

4. « A Girart de Wyers, charpentier, demourant à Paris.... par avoir fait.... une hausse de boys, en la place où se siee monseigneur le premier président, pour ce qu'il estoit trop bas assiz[2]. »

5. Voici, sauf erreur, mention de paravents, ou de tambours de porte.

« A Jehan Morille, charpentier et huchier, pour sa peine et salaire de avoir fait deux fenestres de bois d'Irlande assises entre les deux huys comme on entre en la Chambre de Parlement, avec deux chassis tout nuefs, garnis de toile sirée, assis l'un en la place maistre Jehan de Cessière et l'autre en la chambre maistre Jehan Willequin. XLVIII s. par.... » (28 décembre 1395[3].)

6. Voici une sorte de ventilateur :

« A Jehan Morille, huchier, pour avoir rap-

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 16, v°. On trouve presque chaque année mention de réparations aux coussins des bancs de messieurs du Parlement.

2. *Comptes de l'huissier*, 1404, fol. 92, v°.

3. Ibid., fol. 18, v°.

pareillié un chassiz qui siet en une des croisées derrière les bancs du parc de la dite chambre, qui estoit despéciez par le vent, et pour une pièce neuve et deux barres qui comprainnent les chassiz, affin qu'ils ne pueissent ne clore ne ouvrir. » (1496[1].)

7. On a répété que la grande chambre était éclairée par des fenêtres garnies de vitraux peints. On a confondu avec la salle des Pas-Perdus : les vitraux coloriés n'auraient point laissé passer assez de jour pour la lecture des pièces de procédure. Non, les fenêtres de la grande chambre et de la Chambre des Enquêtes étaient garnies de verre blanc, orné au milieu des armes de France et entouré d'une bordure de couleur.

8. « A Estienne de La Croix, verrier, demourant à Paris.... pour deux penneaux de vierre neufs bordez de couleurs, y miz les escussons du roy nostre sire, assis en une des croisées de la grant chambre. » (8 nov. 1398[2].)

9. « A Jehan Morille, huichier.... pour quatre grans fenestres de bois d'Irlande, chascune de cinq piez et plaine paume de lonc et de trois piez de lé, dois moins, bien gluées et bien plannées de tous costés, lesquelles fenestres ont esté mises es deux croisées de veyrre ou parc de Parle-

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 26, r°.
2. Ibid., fol. 36, v°.

ment, du costé devers les galeries, à xxiiii s. par chascune fenestre. » (17 février 1401[1].)

10. « A Mahiet Courtois, serrurier, pour avoir ferré quatre fenestres à doubles bendes, renforsées du lé des dictes fenestres, à doubles arches d'un côté et d'autre, et estamées à doubles feulles, huix gons, verroux, vertevelles, pendues et mises en la grand chambre de Parlement, en laquelle n'en avoit nulles. » (29 mai 1402 après Pâques[2].)

11. « A Henry de Coinnes[3], veyrrier, pour deniers à lui paiez le vi^{e} jour d'avril l'an dessus dit, pour avoir levé et destachié quatre paneaulx de veirre en la Chambre de Parlement, lesquelx ont été rompus par la forse de vent en aucuns lieux. x s. p.[4]. »

12. On plaça dans la Chambre du greffier un vitrail représentant saint Denis.

« A Henry de Comminges, voirrier, demourant à Paris, pour avoir livré un petit panneau de voirre ou quel a un ymage de saint Denis et icellui miz et assiz en la chambre du dit maistre Jehan De Boys, greffier criminel, x s. p.[5]. »

13. Les murs de la grande chambre étaient garnis d'une tapisserie que l'on détendait chaque

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 69, v°.
2. Ibid., fol. 70, r°.
3. Lecture douteuse.
4. *Comptes de l'huissier*, fol. 70, r°.
5. Ibid., fol. 93, v°.

année pour secouer la poussière, et faire les réparations nécessaires.

« A Garnier Du Moustier, tapissier, demeurant à Paris, pour avoir appareillié, nétoyé et retendu la tapisserie de Parlement et des Enquestes de l'année, XLVIII sous[1]. »

Chaque année cette mention se retrouve.

14. Les chambres du Parlement étaient munies d'immenses cheminées, garnies de chenets énormes.

« A Jehan Legrantferron, pour un chiennet de fer pesant vint-cinq livres mis en la cheminée de la Tournelle criminelle où il n'en avoit point, XVI s. VIII d. » (1396[2].)

15. L'hiver le sol était couvert de nattes.

« Pour v c. de clou pour asseoir les nates du grant harc de Parlement, de la Chambre des Enquestes des tournelles civiles et criminelles, pour ce, v s. par. » (1419[3].)

16. L'été on enlevait les nattes; le sol était fréquemment arrosé et balayé, et jonché d'herbe fraiche.

« Pour II compaignons qui ont aporté grant foison d'eau, dont on a arrosées les chambres du Parlement, et icelles balayées, II s. VII d. par.[4]. »

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 42, v°.
2. Ibid., fol. 18, v°.
3. Ibid., fol. 221, v°.
4. Ibid., fol. 212, r°.

17. « A Alipson la moinesse, herbière, demeurant à Paris, IX l. tur. valant VI liv. IIII s. par., à elle paiés qui deuse lui estoyent à cause de l'erbe vert par elle baillée, livrée, aportée es chambres de la dicte Court de Parlement et des Enquestes en la saison d'esté mil CCCC et XVII durant le temps à ce acoustumé. C'est assavoir depuis le premier jour de may au dit an CCCC et XVII jusqu'en laffin dudit Parlement qui failli à Nostre-Dame en septembre[1]. »

XII

Sceaux du Parlement.

1. Dès le milieu du quatorzième siècle, le Parlement eut un grand sceau représentant les armes de France, et portant en légende le nom du roi régnant : **Sigillum N..... Dei gracia Francorum regis in absencia magni Parisius ordinatum.** Ce sceau servait à sceller les arrêts; on l'a quelquefois confondu avec le sceau royal proprement dit. En outre, la Cour avait un petit sceau ou signet, qui était quelquefois employé comme contre-sceau du sceau du Châtelet. Ordinairement le président s'en servait pour sceller les actes intérieurs du Parlement, les missives, etc. Le plus ancien que je connaisse

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 204, v°.

remonte aux premières années du quatorzième siècle; il porte une fleur de lis dans un encadrement gothique, avec cette légende : **Secretum Camere** [1].

2. En 1398, la Cour fit graver un nouveau signet. L'ancienne matrice, qui était en argent, fut fondue, et employée à la confection du nouveau.

« A Arnorl Bomel, orfevre et graveur de seaulx, pour deniers à lui paiez, pour sa paine d'avoir forgié tout de neuf et gravé le signet de la Court de Parlement, et pour le seurcroy de l'argent qu'il a livré par dessus le vieil argent que on lui avoit baillié, lequel siguet a été fait par le commandement et ordonnance de nosseigneurs de Parlement. » (Quittance du 1er février 1398 [2].)

XIII

Fêtes données au Palais dans les salles du Parlement.

1. Dès Charles V, le Palais cessa d'être la demeure ordinaire des rois. C'était au Palais que

1. Pour les sceaux du Parlement, voy. la *Collection des Empreintes des Archives*. — Sur le signet, voy. la lettre de M. E. Dupont à M. le comte L. de Laborde sur les sceaux du Châtelet, *Revue archéologique*, année 1852, p. 542, et le dessin, planche 201, n° 6 bis et 7 bis.

2. *Comptes de l'huissier*, fol. 43, r°.

les partisans de Marcel avaient assassiné, en présence du régent, les maréchaux de Champagne et de Normandie. Le séjour du Palais devint odieux à Charles qui fit bâtir l'hôtel Saint-Pol. Cependant le Palais resta pendant de longues années la résidence officielle des rois. Ce fut dans son enceinte que se célébrèrent les cérémonies publiques, les mariages des rois et des princes, que se donnèrent les festins d'apparat, que l'on reçut les princes étrangers. Il eût été impossible, en effet, de trouver ailleurs des salles aussi vastes. Déjà sous Philippe le Bel, en 1313, on avait fait un grand banquet au Palais, en l'honneur de la chevalerie du fils du roi : en 1314, on y avait tenu des états généraux.

2. Les *Chroniques de Saint-Denis* nous ont laissé un précieux récit des magnificences qui accompagnèrent la réception au Palais, en 1378, de l'Empereur. On donna un splendide banquet dans la grande salle, et un concert dans la Chambre même du Parlement, qui, bien qu'elle fût splendidement décorée d'ordinaire, ne parut pas assez somptueuse en cette occasion et fut « noblement parée tout en fleurs de lys et grandement alumée. Et avoit deux chaieres aus deux costés du lit à parer[1]. »

3. Sous Charles VI, de nombreuses fêtes furent données au Palais ; pour l'entrée d'Isabeau

1. *Chroniques de France*, édit. P. Paris, p. 389.

de Bavière, les noces du duc de Bourbon, etc. Le roi allait au Palais célèbrer ces fêtes annuelles, où il était d'usage que la royauté tînt cour plénière. C'est ainsi qu'en 1409, dit Monstrelet, « a la veille de Noel, le roy ala tenir son siège au Palais et demeura ilec jusqu'au jour saint Thomas ensuivant et célébra moult solennellement la feste de la Nativité Notre-Seigneur[1]. »

4. Mais ces belles fêtes avaient leurs inconvénients : elles interrompaient le cours de la justice ; le Parlement était obligé de déménager. On emportait les bancs, les parquets ; on faisait plus, on enlevait les fenêtres. Les comptes de l'huissier sont là pour nous initier aux dépenses qu'entraînaient ces fêtes où tout était sacrifié au luxe.

5. « A Jehan le verrier, demourant à Paris, pour refaire et raparélier les verrières, tant du Parlement comme des Enquestes, qui furent despéciez à la feste de la royne, l'an ccc IIII^{xx} et IX à Paris, IIII l. II^{s} par. [2]. »

6. « A Périn L'Angle, masson, pour avoir desmassonné les huis et fenestres, bancs et fourmes de la Chambre du dit Parlement et de la Chambre et Tournelle criminelle pour le joyeux avénement de la royne nouvellement venue à Paris au mois de juing ccc III^{xx} IX, LXIII^{s} par. [3]. »

1. *Chroniques d'Enguerran de Monstrelet*, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. II, p. 51 et 52.

2. *Comptes de l'huissier*, fol. 2, r°.

3. Ibid., fol. , v°.

7. Quand le Palais était occupé par les fêtes, le Parlement tenait ordinairement ses séances en face du Palais, dans l'église St-Éloi.

8. « Autre despense faite par Raoul Lenoir quant le roy fut au Palais pour faire la feste de la royne d'Engleterre, et que tout fut vuidé des chambres du Parlement et d'autres lieux environ.... A douze varlez qui, par deux jours, portètent à Saint-Eloy, devant le Palais, sous les bancs, cossins, huches, fourmes, marchepiez de bois, coiffais, et parement desdites chambres et Tournelle, le viii^{e} jour de mars ccc iiii^{xx} xv[1]. »

9. D'autres fois la Cour se réfugiait au couvent des Augustins.

« Despense faicte par le dit huissier quant il convint alles tenir le Parlement aux Augustins, pour la feste des noces de Jehan monseigneur de Bourbon et de la fille monseigneur le duc de Berry, qui se fist au Palais en juin, l'an mil cccc, où le roy et noz seigneurs furent[2]. »

53. La présence du roi n'occasionnait pas toujours de si grands dérangements : il n'allait pas au Palais que pour donner des fêtes, il s'y rendait de temps à autre pour rendre la justice en personne, ou conférer avec le Parlement et les grands du royaume sur de graves questions politiques. Les séances décorées du nom de lit de

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 20.
2. Ibid., fol. 53, v°.

justice se tenaient avec apparat : le roi siégeait réellement sur un lit ou divan, richement orné : les ornements ou *parements* de ce lit restaient au Palais. Ils avaient été faits par ordre de Charles V.

54. « Au serrurier pour avoir fait une clef pour le coffre ou quel sont les draps de parement du lict de justice. » (1395[1].)

« A deux varles pour porter les petis bancs hors du parc de Parlement, et a porter la couche de bois pour faire le lict de justice, quant le roy fu en Parlement, pour le fait de messire Pierre de Craon, et mettre hors de la Tournelle criminelle les bancs et huches, pour ce que le roy se vesty en ycelle. » (1396[2].)

XIV

Salle de la confrérie de Saint-Louis.

1. Au bout de la galerie des Merciers était une vaste salle, avec cuisine, qui fut au mois de juillet 1406 attribuée aux merciers pour y tenir leur confrérie le jour de la Saint-Louis.

2. « A la requête des frères et sœurs de la confrairie de monseigneur St Loys aux merciers de la ville de Paris, disant qu'ils avoient coustume, chascun an, seoir, en icelle confrairie le dimanche après la feste de St-Loys en aoust, en certain

1. *Comptes de l'huissier*, fol. 21.
2. Ibid., fol. 22.

lieu des Quinze-vingts à Paris, où les gens d'iceluy hostel ont depuis peu fait faire une infirmerie pour malades, et certain autre ediffice pour la commodité du dit hostel, pour quoy ils ne pouvoient plus y trouver place pour tenir leur confrairie, le roy accorda aux dits confrères que doresnavant ils aient leur siége et le puissent tenir le dit dimanche chascun an en son Pallais à Paris, en la salle du bout des grandes galleries à côté de la tour de sa refformation, avec la cuisine et autres lieux nécessaires à icelles, et qu'ils se puissent aider des tables, fourmes et bancs de la ditte salle, de sorte que, si le roy ou autre de sa part, se trouvoit ce même jour au dit Pallais et que la place aspirée à la dite confrairie fust occupée, les dits confrères pourront s'assembler ailleurs dans la ville de Paris, où bon leur semblera [1]. »

XV

Chapelle du Palais dans la grande salle.

1. Ce n'était pas à la Sainte-Chapelle que se disait, ainsi qu'on pourrait le croire, la messe qui, d'après les mœurs pieuses du moyen âge, précédait chaque jour les séances du Parlement, mais bien dans la grande salle. Cette messe était dite d'abord sur un autel portatif, mais le 22 avril

1. Reg. VII[xx] VIII, du *Trésor des Chartes*, n° XLIII.

1340, le roi permit de prendre une partie d'une nef de la grande salle pour y établir l'autel[1]. Les ordres mendiants furent chargés d'y célébrer tour à tour le service divin[2].

2. Les amendes prononcées par la Cour; une somme annuelle de soixante livres pour subvenir aux frais du culte.[3].

En 1369, le Parlement érigea cet autel en chapelle. Cette chapelle était adossée au mur oriental[4] : elle était sous l'invocation de saint Michel. La messe s'y disait tous les matins à six heures en été et à sept heures en hiver[5]. Chaque conseiller, chaque avocat, chaque procureur était taxé lors de son investiture, et devait donner, pour subvenir à l'entretien de la chapelle, les conseillers cent livres[6], les avocats deux écus et les procureurs un écu. A partir de 1434[7], un conseiller fut chargé de tout ce qui regardait la chapelle, du payement des messes, des réparations, etc. Il y eut dès le commencement du quinzième siècle, un chapelain en titre[8]. C'était

1. Lettres du 22 avril 1340.
2. Lettres du 4 juillet de la même année.
3. Lettres du 16 novembre 1361.
4. Arrêt du 23 juin 1369.
5. Arrêt du 12 novembre 1405.
6. Arrêt du 12 novembre 1406.
7. Arrêt du 14 novembre 1410.
8. Arrêt pour Roland Belier, chapelain de la grand'salle du Palais contre Laurent Lamy, 2 septembre 1406 (Conseil).

à cet autel que se disait la messe solennelle du Saint-Esprit, qui était dite lors de la rentrée du Parlement après les vacances, ordinairement le lendemain de la Saint-Martin (12 novembre)[1]. Cette messe était chantée, ainsi que l'apprend le texte suivant.

3. « A Jaiffroy Laurety, pour sa peine et salaire de avoir porté le lendemain de la Saint-Martin d'iver en la grant sale du Palais, au lieu acoustumé à chanter la messe pluseurs formes pour seoir les seigneurs illec à la dite messe...... IV s. par. » (1409[2].)

XVI

Tour carrée et horloge.

1. La tour carrée placée au débouché du pont aux Changeurs reçut le nom qu'elle porte encore de tour de l'Horloge, d'une horloge qui y fut placée à une époque assez reculée. Sauval rapporte que ce fut Charles V qui fit fabriquer cette horloge par Henri de Vic, qu'il fit venir exprès d'Allemagne en 1370. Sans contredire cette asser-

Le 20 mai 1428, Jacobus Ysambardi, presbiter, capellanus perpetue capellanie Beati Michaelis infra limites regalis palatii Parisius fundate, donna quittance aux secrétaires du roi d'une somme de dix francs (*Archives des secrétaires du roi*).

1. Voy. le Reg. du Conseil à la date du 12 novembre 1406.

2. *Compte de l'huissier*, fol. 126.

tion, je ferai remarquer qu'il y avait probablement au Palais une horloge avant cette époque[1]. Je crois même qu'on peut la faire remonter à Philippe le Bel. On trouve, en effet, dans le Journal inédit du trésor, sous l'année 1299, mention du payement pendant plusieurs mois d'une somme de 6 livres tournois à Pierre Pipelart, orfévre, chargé de faire une horloge pour le roi. Cette horloge était-elle destinée au Palais, rien ne le prouve; mais il s'agit d'une horloge monumentale, d'un travail long et difficile, puisque le Journal du trésor fait connaître que Pipelart y travailla au moins six mois[2].

2. Le roi Charles V se plaisait à monter au haut de la tour de l'Horloge et à contempler la populeuse cité qui déjà tendait à s'étendre sur la rive droite de la Seine[3].

3. L'horloge du Palais était considérée comme horloge publique : elle était aux frais de la ville. Dès l'année 1413, l'horloger chargé de la diriger

1. Le fait est attesté, pour l'année 1334, par l'ancienne table des registres du Parlement, faite au dix-septième siècle par le président Lenain. Je dois dire que j'ai vainement cherché cette citation dans les registres ; il y a peut-être erreur de date, mais l'horloge remontait évidemment au quatorzième siècle.

2. Petrus Pipelart, aurifaber pro quodam horologio faciendo, pro quinto mense, VI lib. tur. *Journal du Trésor*, Bibl. imp., supplément n° 110, fol. 96, octobre 1299. — Au mois de novembre, pro sexto mense, etc.

3. Reg. du Parlement, année 1410.

réclama son salaire au prévôt des marchands : la Cour condamna la municipalité de Paris à payer audit horloger 5 sous de gages par jour. En 1418, la ville obtint des lettres du roi pour se faire décharger de cette obligation. L'affaire fut de nouveau plaidée, et la ville finit par avoir gain de cause.

Mais à ce propos je ferai remarquer que l'horloger qui figure dans ce procès s'appelle Henri Bie, qu'il était étranger, et qu'il avait quitté son pays pour se consacrer à la conduite de l'horloge du Palais. Henri Bie ne serait-il pas cet Henri de Vic dont parle Sauval[1]? Si c'est le même il devait être fort âgé; puisque, en supposant qu'il eût vingt ans en 1370 quand Charles V le fit venir à Paris, en 1418, il aurait eu soixante-huit ans.

4. Au dire de Sauval Henri de Vic était venu d'Allemagne et avait reçu de Charles V commission de diriger l'horloge du Palais avec 6 sous de gages par jour. Henri Bie, dans le procès de 1418, déclare qu'il a servi longtemps et laissé son pays et tout autre estat ou service, mais ce qui pourrait contredire l'identité entre Henri de Vic et Henri Bie, c'est que ce dernier affirme que lui et ceux qui ont eu la garde et gouvernement de l'horloge du Palais y ont été commis à six sous de gages par jour. Il avait donc eu des prédécesseurs dans l'exercice de son emploi. Mais

1. Sauval, *Histoire de Paris*, t. III, p. 42.

cette difficulté serait facilement résolue, si l'on pouvait prouver qu'avant Charles V, il y avait, ainsi que je le crois, une horloge au Palais.

5. Notons qu'il y avait alors à Paris plusieurs horloges publiques, celles du Palais, de Saint-Paul et de Saint-Eustache, et que l'horloge du Palais ne reçut de cadran qu'entre 1417 et 1418.

4 avril 1318 (v. s.).

6. « Les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, d'une part, ont baillié une requeste par escript par devers la Cour à l'encontre de Henry Bie, horologeur, et récitent l'estat du procès pendant céans entre les dites parties, ouquel elles furent appoinctées pour fais contraires, et y ot provision faite au dit Henry, jasoit ce que les dits eschevins ne feussent tenuz de soubstenir la charge de l'orloge du Palais. Dient que pour lors la ville de Paris avoit pluiseurs rentes et revenues qui sont très-grandement diminuéez. Pour ce ont obtenu lettres royaux des quelles ilz requièrent l'entérinement.... Henry Bie deffend et dit que de tout temps le dit horologeur, et ceulz qui ont eu la garde et gouvernement dudit horologe y ont esté commis par le roy à six solz de gasges pour jour, à prendre sur les rentes et revenues de la ville de Paris, pour ce que la dite horologe est située et assise au milieu de Paris, et sert à toute la ville, et y est très-neccessaire pour le fait des habitans

et de la chose publique de Paris. Et à cause de ce, le dit horologeur a grant charge, et lui convient tenir deux varles en son aide.

7. « Dit oultre le dit Henry que la ville de Paris a assez revenues pour paier ledit horologeur de VI sols pour jour, selon la teneur de la dite provision, qui fut faite par l'arrest de céans, combien que les dits eschevins eussent proposé et allégué ou dit procès tout ce qu'ilz veullent maintenant dire pour empescher l'exécution du dit arrest ou provision; et sont les dites lettres surreptices, car ilz n'ont mie donné à entendre que autreffois ilz eussent proposé ou procès principal ce qu'ilz ont escript en leurs dites lettres. Et supposé que lez rentes et revenues de ville ne feussent mie suffisans pour paier toutes les charges, il est vray qu'il y a pluiseurs charges qui ne sont mie si neccessaires; et n'ont les dessus dits prévost et eschevins diminué leurs charges, et ne sont mie si grandes que souloient. Pareillement, ilz ont et premièrement aucuns aides qu'ilz ne souloient mie prendre; et ne refuse point le dit Henry que les commissaires de la Court ne voient l'estat des receptes et charges, mais il s'oppose que on face diminucion de la dite provision, *car il a plus grant charge pour occasion du quadrant qui a esté fait depuis la dite provision*, qui ne doit mie cesser, ne l'exécution d'icelle, pour occasion des dites lettres, de raison escriptes et y a arrests pour ce, en cas pareil; et telle est l'observance

commune de la Court. Et combien que on peust trouver homme qui voulsist servir pour moins, on ne devroit mie débouter le dit Henry, qui a servi long temps, et a laissé son pais et tout autre estat ou service. Et ainsi on n'obéyra point aus dites lettres qui sont surreptices, et aura dépens.

8. « Les prévost et eschevins repliquent et dient qu'il n'est question que du prouffit particulier du dit Henry, contre le bien publique; et, combien que l'orologe serve à la chose publique, ung autre pourroit pour II sols aussi bien gouverner le dit horologe comme feroit le dit Henry, et à moins de despens. Et ne convient mie que la ville soubstiene tout ce qui sert à la chose publique, car pareillement l'orologe de Saint-Eustace et de Saint-Pol servent à la ville et à la chose publique, dont la ville ne paie rien; et ne couste l'orologe de Saint-Eustace à gouverner par an que six frans. Appoincté que la Court verra lectres et arrests et ce que les parties vouldront monstrer au Conseil, et *interim*, l'exécucion dudit arrest seurserra jusqu'à lundi[1]. »

XVII

Reparations au Palais en 1417.

1. En 1417, le Palais eut besoin de réparations urgentes : le Parlement fit des emprunts forcés

1. *Plaidoiries, matinées*, n° 10, fol. 119, v°, et suiv.

pour subvenir aux dépenses imprévues que nécessitèrent ces réparations : il avisa en même temps, de concert avec les membres de la Chambre des Comptes et les trésoriers du roi, au payement de sommes dues pour le même objet.

Lundi 22 mars 1416 (v. s.).

1. « Ce jour la Court appelez les gens des Comptes et trésoriers du roy à Paris, et ouy la requeste du procureur du roy a ordonné et ordonne que Jean Dauviller, premier huissier de Parlement dira et requerra, de par la dite Cour, aux personnes qui s'en suivent qu'ils prestent, apportent et deslivrent, sanz delay, le plus tost qu'ils pourront les sommes cy dessous déclarées, en la main du dit greffier du Parlement, par lequel greffier seront mises et bailliées les dites sommes au change sur le Pont à Paris, pour délivrer au payeur des œuvres du roy, et employer en certaines nécessaires réparations à faire au Palais, à Paris : et sera présent le dit Dauviller aux payements que fera le dit maistre des œuvres aux ouvriers qui feront les dites réparations; et seront faites lettres et cédulles de quittances et autrement, tel qu'il est accoustumé de faire en tels cas, pour la seureté des dites personnes qui presteront les dites sommes qui s'ensuivent.

3. « C'est assavoir :

« Jean Gaultier, receveur général des aydes, CCL l. tournois.

« Denisot le Breton, receveur des aydes à Paris, CL l. t,

« Le grénetier de Paris, C l. t.

« Françoys de Nully, D l. t.

« L'argentier du roy, C l. t.

« Hémon Raguier, CC l. t.

« Macé Héron, CC l. t.

« Le maistre des garnisons du roy, C l. t.

4. « Et, en outre, a ordonné la dite Court par la délibération, et en la présence des dessus dits des Comptes et trésoriers, que les dits des Comptes et trésoriers, et autres qu'il appartiendra, feront bonnes lettres et seureté auxdites personnes pour recouvrer les sommes des susdites qui par eux seront prestées et délivrées pour faire les dites réparations.

5. « Item, et pour ce que, par la relation des dits des Comptes et trésoriers, étoit venu à la connoissance de la dite Cour que le receveur de l'ordinaire de Paris devoit au payeur des aydes et œuvres du roy, certaines sommes d'argent, pour le fait des réparations du dit Palais, c'est assavoir, pour les termes finis à la Chandeleur dernière passée, la somme de MCCIII livres V sols parisis, et avec ce, devra au dit payeur, pour le fait des dites réparations, au terme de l'Ascension prochain venant, la somme de CCCCLXVI livres XIV sols IV deniers tournois; la dite Court a enjoint au receveur, en la présence de Jean Richer, payeur des dites œuvres, qu'il aporte et délivre en la

main du dit greffier les dites sommes de MCCIII livres V sols parisis et de CCCCLXVI livres III sols IV deniers tournois, pour baillier, délivrer et employer en la manière pareillement comme les sommes cy-dessus déclarées[1]. »

XIV

Conclusion.

Je termine ici cette étude sur le Palais de Justice, étude bien incomplète puisqu'elle s'arrête au premier quart du quinzième siècle et qu'elle n'a embrassé qu'une partie du vaste édifice dont elle a pour objet de conserver le souvenir. J'ai dû laisser de côté, sauf un point que j'ai mis en lumière en passant, ce qui regarde la Sainte-Chapelle : il y a là la matière d'une belle monographie; mais on ne peut passer sous silence les nombreux édifices qui dans l'enceinte du Palais furent consacrés à l'exercice de juridictions spéciales, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnaies, etc. Une histoire archéologique du Palais nécessite un travail immense; toutefois, je ne veux pas terminer cet essai imparfait sans appeler de nouveau l'attention sur la grande chambre du Parlement. Elle re-

1. Reg. du Conseil, 22 mars 1416.

çut sous Louis XII une ornementation splendide : la voûte fut ornée de pendentifs sculptés et dorés. Cette salle conserva jusqu'à la fin du dix-huitième siècle la décoration à la fois magnifique et sévère qu'elle avait reçue au commencement du seizième siècle. Peu de temps avant la Révolution, on la restaura, et comment ? On l'appropria au goût du jour. Les pendentifs furent masqués par un plafond : les fenêtres élargies laissèrent pénétrer une lumière éclatante dans ce sanctuaire de la justice où avait régné jusqu'alors un demi-jour auguste, en harmonie avec la majesté du lieu. Les dorures et les tapisseries furent supprimées. Peu de temps après, le Parlement disparut lui-même. La grande chambre transformée devint le siége du tribunal révolutionnaire dont le souvenir sanglant vient assiéger l'esprit quand on entre dans cette enceinte. Aujourd'hui qu'on s'étudie à rendre, souvent au prix de grands sacrifices, aux monuments anciens leur physionomie primitive, il serait juste de ne pas oublier la grande chambre. Il serait facile de lui restituer son ancien aspect et d'assurer ainsi la conservation de cette salle si riche en grands souvenirs, et qui tient sans conteste le premier rang parmi nos monuments historiques.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES
DE MILAN

PAR M. FÉLIX BOURQUELOT,

Membre résidant.

—

Mémoire lu dans les séances des 14 et 22 janvier 1862.

—

Il existe à Milan un assez grand nombre d'inscriptions chrétiennes des premiers temps. On en rencontre plusieurs à Saint-Ambroise, qui sont connues par diverses publications; l'église de *Santa Maria di San Celso*, ou simplement de Saint-Celse, en possède aussi quelques-unes. Ces dernières ont été réunies dans une cour fermée par les portiques entourant le vestibule de l'église, par une grille donnant sur le *borgo di San Celso*, par la façade d'une chapelle où le corps de saint Celse a été retrouvé et par une haute muraille parallèle aux portiques. On lit sur une pierre encastrée dans cette muraille :

Paries hic Celsianæ basilicæ dum staret, interjectis huc illuc reliquiis artis primævæ ab

injuria vindicatis, ad pristinam formam restitutus, anno MDCCCLIV.

Les objets conservés dans la cour de Saint-Celse, et presque tous encastrés dans le même mur, sont :

1° Une série de chapiteaux anciens qui, d'après une autre inscription moderne, ont été réunis en cet endroit pour servir à l'étude de l'architecture ;

2° Une belle urne en terre cuite rouge ;

3° Un grand tombeau en granit ;

4° Une pierre de grande dimension, sur laquelle est gravée une inscription funéraire relative à des membres de la famille Valeria. Une inscription moderne indique que les chanoines de Saint-Celse ont pris soin, en 1774, de la conservation de ce monument.

5° Un fragment de tombeau antique et païen, où l'on voit deux têtes en relief, une d'homme et une de femme, et un reste d'inscription

[FE]CERVNT

6° Une inscription métrique, gravée sur une table de marbre blanc, entourée d'un ornement de bon goût, et malheureusement très-incomplète, qui commence ainsi :

. . . . VENIS CLARVS

7° Plusieurs inscriptions chrétiennes. Ces inscriptions m'ont paru offrir un intérêt suffisant

pour que je les aie copiées, et pour que je croie devoir les reproduire ici. Sont-elles inédites? Il est bien difficile de l'affirmer d'une manière absolue. Je puis dire seulement qu'elles ne se rencontrent ni dans le recueil de Gruter, ni dans celui de Muratori, qu'elles ne figurent ni dans le *De sepulchris christianis*[1] d'Allegranza, ni dans les écrits de Labus relatifs à la ville de Milan, enfin que des savants milanais, consultés par moi, m'ont dit qu'ils les regardaient comme inédites. En tous cas, elles sont peu connues, et le mal ne sera pas bien grave, si, en les publiant, je me trouve avoir été devancé.

Voici les inscriptions de Saint-Celse, avec les quelques explications qu'elles m'ont paru comporter :

HIC REQVIE
CE CALOMN
VIXIT. . . . .

Je lis : *Hic requiescit in pace Calomniosus, qui vixit, annos....*

L'A de Calomniosus est surmonté d'un trait horizontal, et dépourvu de barre intérieure. — Le nom de Calomniosus se présente quelquefois ; on le voit paraître entre autres dans l'*Histoire des Francs de Grégoire de Tours*, l. VIII, c. xxx.

1. *De sepulchris christianis in ædibus sacris*. Milan, 1773, in-4.

M
REQVIESCITIN
ESECVNDINVS
QVIVIXITIN
VLOANNPLM
DEPSVBDXIII
IANVARIAS
. . . LINIIVN
DXIII

Je proposerai la lecture suivante : Bone memorie, ou *Diis manibus* (car on trouve encore cette formule du paganisme dans les premières inscriptions chrétiennes). *Hic requiescit in pace Secundinus, qui vixit in seculo annos plus minus... Depositus sub die XIII Kalendas januarias, post consulatum Paulini junioris, indictione XIII.*

La date de la déposition de Secundinus peut être établie au moyen de la double indication du consulat de Paulinus le Jeune et de l'indiction. Dans les listes des consuls, on voit figurer les noms d'Anicius Faustus Paulinus, en 325, d'Anicius Paulinus, en 354, de Decimus Paulinus, en 498, et de Flavius Theodorus Paulinus, dit le jeune, en 534, avec Justinien. Il ne paraît pas que, pour les Paulinus de 325, de 334 et de 498, les circonstances aient donné lieu de compter les années par ce que l'on appelait le *Post consulat;* du moins, je n'ai pas vu ce mode de datation employé dans les histoires, dans les lois,

dans les inscriptions, etc. Au contraire, le consulat de Flavius Paulinus le Jeune, qui s'est trouvé le dernier de l'empire d'Occident, a servi de point de repère chronologique, et pendant une période assez longue, on a indiqué les années courantes par le chiffre des années qui ont suivi ce consulat [1]. Si l'on ajoute à cette considération, qui peut-être serait à elle seule insuffisante, que l'indiction XIII, marquée dans notre inscription de Milan, répond à l'année 535, première année après le consulat de Paulinus le Jeune, on arrivera à une sorte de certitude que c'est à cette date de 535 que doit être rapportée la déposition de Secundinus.

INSECV
ORANOC
FLMONTA
VFOCTOL

Cette inscription très-incomplète, présente des difficultés d'interprétation. Si l'on croit devoir lire au commencement : . . . . *qui vixit in seculo*. . . . . *obiit* ou *deposit* (*us* ou *a*). . . . . *ora noctis*..., que faire des mots Flav. Montan.? Il est impossible de voir en eux, si l'on songe à la po-

1. Voy. les listes des consulats dressées par Reland (*Petri Relandi, jurisconsulti et judicis, fasti consulares*, 1715), par H. F. Clynton (*Fasti romani*. Oxford, 1845, in-4), etc.

sition qu'ils occupent, les noms du défunt, et ce ne sont pas ceux d'un consul. Le seul Montanus que j'aie rencontré dans les listes consulaires, sous l'an 168, s'appelle Titus Junius et non Flavius. Doit-on reconnaître dans la dernière ligne, des noms de consuls *Rufo et Olybrio consulibus?* Il y a eu en effet plusieurs consuls des noms de Rufus et d'Olybrius; mais ces noms ne figurent pas ensemble, quoique, il faut en convenir, ils aient occupé le consulat à des dates rapprochées. Ainsi Flavius Olybrius junior paraît seul, sans collègue, en 491, au dire des auteurs, Flavius Rufus, en 492, et Turcius Rufus Apronianus Asterius en 494.

L'indication de la mort ou de la déposition est assez rare dans les anciennes inscriptions chrétiennes. Cependant, on en rencontre quelques exemples : *Tarredes requiescit in pace..... depositus..... die Saturni, aura prima* (Bosio, Roma sotterranea, t. I, p. 337). *Depositus est die Saturni ora nona* (Perret et Léon Renier, Catacombes de Rome, pl. .... et p. ....). — *Hic jacet..... que recessit die mercurii ora VII et deposita* (Bosio, I, 416).

. . . .
XVD
DM...
ASPEROI...
HICPOS
VSQVIVI
XV DE
ASAPRIL
B
HIC RI
ICE CA
IV

Cette inscription contient une série d'épitaphes grayées sur la même pierre à la suite l'une de l'autre, ce dont on verra tout à l'heure un autre exemple dans les monuments de Saint-Celse. Bosio cite deux épitaphes consécutives d'un homme et d'une femme (I, 419). La lecture, à mon avis, doit être :

. . . . *qui* (ou *que*) *vixit* annos..... *et XV dies.*
Dis manibus. Asperonius hic positus qui vixit annos XV.
Depositio..... Kalendas (ou *nonas*) *apriles.*
Bone memorie. Hic requiescit in pace ca.....

Digitized by Google

DM
HICRIQVIESCETINPA
VSTINVSQVIVIXITIN
CVLOANPLMLDEPO
TVSSVBDVIIDVSDECEM
T YMMACVMVCCS
DM
HICR . . . . .
MAI. . . . . .
V . . . . DEPO
TASVBDXXKAL

Ici encore, il y a deux épitaphes qui se suivent, l'une d'homme, l'autre de femme. Au-dessous de la seconde, est resté inoccupé sur la dalle un grand espace, qui paraît avoir été réservé pour d'autres inscriptions tumulaires. Voici ma lecture :

Dis manibus. Hic riquiescet in pace Justinus, qui vixit in seculo annos plus minus quinquaginta. Depositus sub die sexto idus decembres, post Symmacum virum clarissimum consulem.

Dis manibus. Hic requiescit in pace . . . . . Deposita sub die vigesimo Kalendarum.

Je n'ai copié que les mots principaux de la seconde inscription. La première offre plus d'intérêt et porte sa date avec elle. J'ai lu *post Symmacum virum clariss. consulem*, sans me

dissimuler que cette formule était peu usitée. Cependant, elle se rencontre quelquefois, et la barbarie du langage qui paraît dans le mot *riquiescet* suffirait au besoin pour l'expliquer. Schwartz, dans sa dissertation *de Fastorum romanorum formula post consulatum*, qui a été imprimée dans ses *Dissertationes selectæ* (1778, in-4°), cite des exemples de l'altération de la formule *post consulatum*, qui se remarque dans les manuscrits des fastes, par exemple : *Post Amantio et Albino, post Sergio et Nigriniano, post Gratiano et Equitio*, pour *post consulatum Amantii et Albini* (an. 346), *Sergii et Nigriniani, Gratiani III et Equitii.* Ces expressions, et les mots *Post Justinum*, qui se lisent dans certaines inscriptions, autorisent suffisamment, ce me semble, la lecture *Post Symmacum* que j'ai proposée.

Il reste à savoir quand ont eu lieu le consulat et le post-consulat de Symmaque, dont il s'agit. Les fastes consulaires donnent le nom de Symmaque, aux années 330, 391, 446, 485 et 522. On ne possède pas d'exemple qu'en 331, en 447, en 486, on ait compté par le post-consulat de Symmaque. En 392, la liste des consuls donnée par Reland indique l'année par le post-consulat de Symmaque et de Tatianus, et, en 523, la liste publiée par Muratori porte : *signatur etiam hic annus post consulatum Symmachi et Boethii*, et le savant éditeur du *Thesaurus inscriptionum* cite en preuve de l'emploi de ce mode de data-

tion une inscription d'Aoste en Dauphiné, ainsi conçue :

P.C. SEMMACHI ET BOETHI V. C. (p. 419).

Je signale les deux particularités qui se rapportent aux années 392 et 523 d'une manière tout à fait incidente, puisque l'absence de textes où l'année ait été comptée par post-consulats ne prouve pas que, dans quelque lieu de l'empire, on n'ait pas cru devoir recourir à ce mode de datation. Si le consulat de 522 me parait préférable, c'est à raison de la forme des caractères, du style de la pièce, et parce qu'en 393, il est peu probable qu'on ait ignoré à Milan les noms de l'empereur Arcadius et du ministre Rufin, successeurs de Symmaque et de Tatianus, tandis que cette ignorance est admissible au sixième siècle au milieu des bouleversements infligés par les barbares à l'Italie.

BULLE DOUTEUSE

BULLE AUTHENTIQUE

NOTICE

SUR DEUX SCEAUX EN MÉTAL

DES EMPEREURS

FRÉDÉRIC Ier ET LOUIS V,

PAR M. HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre résidant.

—

Mémoire lu dans les séances des 2 avril et 14 mai 1862.

—

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale possède deux sceaux d'empereurs d'Allemagne qui n'ont encore été, je crois, signalés par personne. Le premier est composé de deux disques en étain allié de cuivre, qui ont été réunis au moyen d'une épaisse soudure. La légèreté relative de la pièce fait penser qu'elle est creuse à l'intérieur. Elle est à l'effigie de Frédéric Ier, surnommé Barberousse. Le second est en bronze plein, ayant l'apparence du cuivre jaune, et présente l'effigie de Louis V, dit de Bavière. Ce sceau, en forme de bulle, a été percé dans sa partie inférieure de deux trous qui viennent aboutir à un seul orifice dans la partie supérieure, comme

pour recevoir les lacs de soie ou les cordelettes qui devaient l'attacher à une charte ; mais il n'y a aujourd'hui aucune trace d'attaches. Mon savant confrère et ami M. Chabouillet, conservateur du cabinet, m'a assuré qu'on ignorait absolument la provenance de ces deux pièces.

On sait quelle est l'extrême rareté des sceaux métalliques des empereurs dans une matière autre que l'or ou le plomb; encore même l'usage de sceller en plomb paraît-il avoir été abandonné par la chancellerie impériale dès le règne de Henri III, c'est-à-dire vers le milieu du onzième siècle. Ce serait donc une bonne fortune pour la sigillographie de rencontrer une bulle en étain de la seconde moitié du douzième siècle et une bulle en cuivre de la première moitié du quatorzième, à la condition toutefois qu'on pût admettre que ces petits monuments sont bien authentiques. Pour le sceau de Barberousse, je crois pouvoir établir que les deux types composant la bulle sont d'une sincérité incontestable. Quant à celui de Louis de Bavière, il soulève à divers points de vue des doutes graves que j'exposerai plus loin, moins pour les résoudre que pour appeler sur ce monument curieux en lui-même l'attention des sigillographes.

Le sceau de Fredéric I^{er} représente l'empereur à mi-corps, tenant de la main droite le sceptre et de la gauche le globe crucifère. Il est debout au milieu d'une enceinte sur laquelle on remarque

Digitized by Google

un temple avec fronton et deux édifices surmontés chacun d'une coupole byzantine. Au revers, l'artiste a voulu figurer la ville de Rome vue en perspective; mais le seul monument qui soit bien reconnaissable est le Colisée, lequel est indiqué comme couronné de créneaux[1]. Les raisons que l'on peut faire valoir en faveur de ce sceau ou de cette bulle sont les suivantes. D'abord, elle est la reproduction identique pour le module ainsi que pour le dessin de la face et du revers, de la bulle d'or parfaitement authentique gravée dans Valbonnays (*Hist. du Dauphiné*, t. I, pl. IV, n° 2[2]), et qui était appendue à un diplôme de 1178 délivré par Frédéric Barberousse pour Raymond de Meuillon. En second lieu, nous savons de la manière la plus positive que cet empereur dès le commencement de son règne se servit de trois sortes de sceaux métalliques, en or, en argent et en *étain*. La curieuse lettre de Wibald, abbé de Stavelo et de Corvey, écrite en 1152 à Henri, notaire de la cour impériale, est décisive à cet égard : « Aquisgrani dedimus puero nostro « Godino perferendum sigillum argenteum per- « fectum, ne videlicet illo novitio et non perman-

1. Quoique nous sachions que ce monument avait été converti en forteresse au moyen âge, les architectes n'ont point constaté la trace de créneaux sur la partie supérieure du Colisée.

2. On trouve aussi le dessin de cette même bulle d'or dans Scheid, *Orig. Guelf.*, t. IV, p. 428.

« suro res regni diutius consignarentur.... De-
« cima postmodum die perfecta sunt ferramenta
« ad bullandum de auro.... Eadem die misimus
« Aquensi villico sigillum stanneum diligenter
« expressum ad formam argentei et duas bullas
« aureas perfectas[1]. » Il ressort de cette lettre que l'abbé de Stavelo, chargé de faire fabriquer les matrices des sceaux qui doivent servir pour le nouveau règne, envoie d'abord la matrice du sceau d'argent; puis celle du sceau d'étain gravée d'après le même modèle, et il y joint deux bulles d'or estampées[2] au moyen des fers dont il annonce l'achèvement. Du rapprochement que nous venons d'établir entre le sceau en étain allié de cuivre de la Bibliothèque et le sceau d'or conservé à Grenoble au temps de Valbonnays, ainsi que de la conformité du sceau d'étain avec le sceau d'argent[3] attestée par Wibald, il faut rai-

1. Ap. Martène, *Ampliss. coll.*, t. II, p. 520.

2 C'est ce procédé d'estampage qui est exprimé dans la formule si connue des diplômes impériaux : « Bulla aurea « typario nostræ majestatis impressa. » Voir plus bas, p. 89, notre note sur la manière de sceller en or.

3. La même conformité existait pour les sceaux de l'évêque de Liége. Un passage d'Hocksemius dans son *Hist. de l'Église de Liége*, cité par Heineccius, porte : « Osten- « sum fuit in capitulo coram magistris sigillum plumbeum « sive stanneum ejusdem typarii cum magno sigillo ar- « genteo episcopi. » Ce qui semble bien indiquer que la même matrice servait indifféremment à sceller en argent et en étain.

sonnablement conclure que les trois sceaux métalliques de Frédéric I[er] avaient le même type. Si donc les disques en métal du sceau de Barberousse ne sont que des surmoulés pris sur la bulle d'or à une époque postérieure, cette empreinte n'aurait d'autre valeur que de nous avoir conservé un type rare, il est vrai, mais cependant déjà connu. Si au contraire, comme nous inclinons à le penser, ces disques ont été frappés sur la matrice originale au moyen de l'estampage, ils ont pu servir dans le principe à sceller un acte officiel. En ce cas, la Bibliothèque posséderait un spécimen peut-être unique de la bulle d'étain employée par Frédéric Barberousse dans les premières années de son règne.

La bulle de bronze de l'empereur Louis de Bavière soulève des objections plus sérieuses, et je conviens que l'aspect seul de ce sceau est de nature à inspirer des doutes sur son authenticité. Le type général de la face, le costume du prince, l'objet qu'il tient de la main droite, le siége sur lequel il est assis, rappellent plutôt l'effigie des papes sur quelques monnaies pontificales de cette époque [1] que l'attitude traditionnelle des empereurs d'Allemagne. Le personnage de notre sceau a des brassards et une sorte de cuirasse à la romaine; le manteau impérial, au lieu d'être agrafé

1. Cf. les monnaies de Jean XXII et de Benoît XII, ap. Muratori, *Antiq. Ital.*, t. II, p. 576, notamment le n° IX.

sur la poitrine, suivant l'usage, est rejeté sur l'épaule gauche d'où il est ramené sur les jambes et forme une large draperie qui cache entièrement les pieds. La coiffure du prince est une espèce de tiare, et de la main droite il tient, au lieu de sceptre, un objet qui ressemble à une clef ou qui du moins est terminé par un anneau de clef. Le style des vêtements et le relief avec lequel ils sont traités semblent accuser une manière de faire, qui n'est guère celle de la première moitié du quatorzième siècle. Au revers, la partie centrale a un peu plus de relief que les caractères de la légende circulaire. L'artiste, se plaçant pour ainsi dire sur le Tibre et en aval, a voulu évidemment rendre ce qui frappait le plus directement la vue. En effet, les deux édifices séparés par le fleuve et par un pont qui est figuré au premier plan, représentent, celui de gauche le château Saint-Ange surmonté d'un toit en pyramide que termine la statue de l'archange saint Michel, et entouré d'une enceinte et de bastions carrés[1]; celui de droite le Panthéon avec son portique, son second fronton et le revêtement de sa coupole, au sommet de laquelle est figurée une sorte

1. Jusqu'au dix-septième siècle, l'enceinte du château Saint-Ange figure sur les anciens plans de Rome. Nous n'avons pu retrouver l'époque où le toit en pyramide fut abattu et remplacé par les constructions et les logements qui s'y trouvent aujourd'hui, les historiens ne fournissant point de détails circonstanciés sur les dégradations que ce châ-

de galerie qui n'a jamais existé autour de l'*oculus*. Malgré la liberté avec laquelle est traitée cette reproduction de monuments réels, le travail de ce revers semble également plus soigné et mieux rendu que l'époque ne le comportait. Cependant on doit dire que si, comme nous le croyons, ce travail a été exécuté en Italie et peut-être à Rome même, son style seul ne serait pas un motif suffisant pour lui assigner une date postérieure au quatorzième siècle, car l'Italie est un pays privilégié où la renaissance dans l'art comme dans la littérature a commencé de très-bonne heure.

Un autre genre de difficulté se présente encore, notamment dans le défaut de croix au début des deux légendes, dans la manière dont certaines lettres sont liées ensemble[1], dans l'orthographe du mot *senper* pour *semper* de la légende de la face, et du mot *rotondi* pour *rotundi* de la légende du revers. Malgré tout, il y a si souvent lieu d'admettre, en sigillographie comme en paléographie, des exceptions aux règles les mieux

teau fort a dû subir à la suite de différents siéges. La principale dévastation du château Saint-Ange paraît avoir eu lieu en 1379, quand les Romains, d'après le récit de Thierry de Niem, le rasèrent en partie, après l'avoir enlevé à Pierre Rostaing, capitaine français, qui l'occupait au nom de l'antipape Clément VII.

1. AN (an) MP (mp) ND (nd); mais la ligature VD (ud) du nom *Ludovicus* est moins insolite.

constatées, qu'il ne faudrait pas, selon moi, rejeter cette bulle sans exposer au moins quelques raisons qui peuvent combattre l'impression défavorable qu'elle fait naître *a priori*.

Avant toute discussion, il faut d'abord se demander si les empereurs se sont jamais servis de sceaux en bronze massif. Jusqu'à présent rien n'autorise à le croire. Les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* parlent bien des sceaux de bronze des rois de Danemark au treizième siècle, d'une bulle de même métal de fabrique italienne ayant pour légende : *Sigillum Alesiæ filiæ Marchionis Montisferrati uxoris Neapoleonis de filiis Ursi*, et d'une bulle aussi en bronze de date incertaine, portant le nom d'un Alexandre qui s'intitulait *Albaniæ Serviæ Bulgariæ rex*, mais sans nous donner des renseignements précis sur la nature de ces sceaux. En ce qui concerne les empereurs d'Allemagne, ils se taisent complétement. Cependant Muratori[1] a publié la face et le revers d'un sceau *ex aurichalco* de l'empereur Lothaire II, attaché à un diplôme de l'année 1137, sceau qui lui avait été communiqué par Bacchini, abbé de Saint-Pierre à Modène; et pour indiquer la matière de ce sceau, il se sert des lettres Æ usitées pour désigner les médailles en bronze. Si le dessin en est très-grossier, du moins on a cherché à imiter la

1. *Antiq. Ital.*, t. III, p. 98.

cassure du sceau, et l'on y reconnaît bien la cassure dentelée de deux minces feuilles de métal; mais cette cassure ne peut être celle d'un morceau de bronze massif. On comprend, en effet, une bulle de bronze disposée dans le même système que les bulles d'or ou d'argent, c'est-à-dire des disques définitivement soudés après l'arrangement et la ligature des attaches[1]. Mais on ne s'expliquerait pas comment des fils traversant en plein un métal non compressible, tel que le bronze, auraient pu être ensuite noués et assujettis de manière à prévenir et à déjouer les tentatives des faussaires. Aussi, les expressions *ex auri-*

1. Ceci a besoin d'explication, car il est assez difficile de comprendre comment on aurait pu souder la tranche dans toute la circonférence sans brûler les lacs de soie. J'ai examiné attentivement les bulles d'or qui se trouvent aux archives de l'Empire, à la Bibliothèque impériale et dans le cabinet de M. le duc de Luynes, et voici, je crois, comment l'opération se passait : les deux disques étaient taillés sur la même lame d'or et adhéraient par un point de jonction ménagé d'avance en les découpant. Puis, chacun de ces disques était estampé avec du plomb derrière et rapproché au moyen de la soudure. Alors on y introduisait les lacs de soie qui étaient partagés et retenus à la partie inférieure de la bulle par une petite virole en métal dans laquelle ils passaient et étaient noués ensuite. Cette virole elle-même était maintenue à l'intérieur par ses deux extrémités, qui étaient probablement recourbées à l'aide d'un outil, et pour laisser agir cet outil, on ménageait dans la tranche une ouverture qui était ensuite refermée et soudée comme le reste de la tranche.

chalco, appliquées par Muratori au sceau de Lothaire II, indiquent-elles très-probablement une bulle creuse en cuivre allié tout à fait analogue pour la matière à la bulle de Frédéric Ier, que nous avons décrite au commencement de cette notice. Mais elles n'ont point de rapport au sceau de Louis de Bavière et ne peuvent en aucune façon servir à prouver que ce prince se soit jamais servi de bronze plein pour sceller un acte public.

D'un autre côté, il y a une considération qui n'est point à dédaigner, c'est que ce sceau de bronze a exactement le même module (un peu moins de cinq centimètres de diamètre) que la bulle d'or authentique de Louis de Bavière, attachée à un diplôme de 1329 et gravée avec beaucoup de soin dans l'ouvrage intitulé : *Privilegia et acta urbis Francofurtanæ* (pl. III, n° 4). Une autre bulle d'or plus petite du même prince, décrite dans Kirchmann, *de Annulis*, p. 34, en diffère par le type et par le revers, où, conformément à la forme archaïque, la ville de Rome est indiquée par la façade d'une église (peut-être Saint-Pierre) flanquée de deux tours et entourée d'une enceinte, avec la légende si connue *Aurea Roma*. Mais nous n'avons pas à nous occuper ici de cette seconde bulle, la première seule, par son module et le travail de son revers, se rattachant à notre sujet. Or les mots *Aurea Roma*, qui manquent sur le sceau de bronze, ne se trouvent pas non plus sur le revers de la bulle conservée à

Francfort, où l'artiste s'est évidemment proposé de donner en petit une vue des principaux monuments de Rome : sur la rive droite du Tibre, le château Saint-Ange et l'église Saint-Pierre; sur la rive gauche, le Panthéon, la colonne Trajane, le Capitole, le Colisée, etc. Le dessin de ces monuments est exécuté, quoique dans de très-petites proportions, avec assez de talent pour qu'ils soient très-facilement reconnaissables; et sauf que cette vue est prise dans un sens opposé, le spectateur se trouvant ici placé en amont du Tibre, il est clair que le revers de cette bulle d'or se rapproche beaucoup du type adopté par le graveur de la bulle de bronze. Mais la face diffère davantage : car sur sa bulle d'or, Louis de Bavière est vêtu du costume traditionnel; il est assis sur un trône terminé par deux protomes de lions, et dans le champ, de chaque côté de la figure, se trouvent deux ornements en fleurons qui ne se remarquent pas sur le bronze. Quant aux deux légendes, elles sont les mêmes dans les deux pièces, sauf les fautes d'orthographe que nous avons relevées et l'omission sur la bulle de bronze du mot *quartus* qui se trouve sur la bulle d'or. Au reste, le mot *quartus* ne se trouve pas non plus sur tous les sceaux en cire de Louis V[1].

1. Nous disons *Louis V*, pour nous conformer à l'usage; mais les textes contemporains disent plus habituellement *Louis IV*.

Faut-il supposer que ce prince, maître de Rome au mois de janvier 1328, et couronné empereur par l'évêque schismatique d'Ellora[1], aura voulu faire fabriquer une bulle d'or avec un type nouveau, le type du revers variant à chaque nouveau règne, comme on peut s'en assurer par la comparaison des bulles d'or de Frédéric Ier, de Henri VI et de Frédéric II[2]? On ne doit pas oublier qu'à cette date, Louis de Bavière était au plus fort de sa querelle avec le saint-siége, qu'il rassemblait un concile, déposait Jean XXII, créait un antipape, et que ses conseillers Marsile de Padoue et Jean de Jandun proclamaient cette doctrine: Que le chef du saint-empire réunissait en lui la puissance temporelle et la puissance sacerdotale[3]. Serait-il étonnant qu'en de telles circonstances, l'artiste italien ou romain chargé de graver cette bulle eût cherché, par esprit de flatterie, à donner au prince les attributs à la fois impériaux et pontificaux? car cette intention semble bien

1. La cérémonie du couronnement eut lieu le 16 janvier.

2 Voir à ce sujet notre *Introduction à l'hist. diplom. de Frédéric II*, p. CVIII et CIX.

3. C'est en vertu de ce principe que Louis de Bavière déposa l'évêque titulaire de Ferrare et de sa seule autorité le remplaça par ce même Jean de Jandun, qui était du diocèse de Reims. Les lettres d'investiture sont ainsi datées : « Datum Rome apud sanctum Petrum, anno MCCCXXVIII, « prima die mensis maii, indict. undecima, regni nostri « anno XIV, imperii primo; » ap. THEINER, *Cod. diplom. dom. tempor. S. Sedis*, t. I, p. 556, n° DCCXXIX.

ressortir de tous les détails du costume étrange dans lequel l'empereur est représenté, costume qui, à mes yeux, constitue la plus grave objection contre l'authenticité de notre bronze. Mais en considérant que ce sceau est inachevé en certaines de ses parties, je suis porté à croire que nous avons là une pièce d'essai, une épreuve coulée dans les matrices en fer qui devaient servir à estamper la bulle d'or, et avant que ces matrices eussent été complétement mises au point. Sur cette reproduction, on aura figuré les endroits où devaient être ménagés dans la vraie bulle en or les trous destinés au passage des lacs; puis, ce travail commencé en janvier 1328 et peut-être même préparé à l'avance, aura été abandonné, soit qu'il ait paru rompre trop formellement avec la tradition, soit qu'il ait été considéré comme insuffisant; et il aura été remplacé par une bulle d'or définitive, plus soignée, plus chargée d'ornements, mais s'inspirant du même motif pour le dessin du revers[1].

Quant aux autres difficultés de détail que j'ai énumérées plus haut, je ne me charge point de les résoudre toutes; je ferai seulement observer que quelques-unes ont une faible importance.

1. Le premier emploi que nous trouvions de la bulle d'or de Louis V avec la vue de Rome au revers, est de la fin de mars 1328. Elle est appendue à un privilége délivré en faveur des comtes de Montefeltro et daté de Rome, le 27 de ce mois. Cf. Theiner, *loco citato*, p. 553, n° DCCXXVI.

Ainsi le siége bas et sans dossier, en forme de banc, figuré sur notre bronze, ne peut être un argument à invoquer contre la sincérité du type, car cette même forme de siége se trouve, à quelques variantes près, sur un grand nombre de sceaux des empereurs antérieurs à Louis de Bavière et même sur la bulle d'or de Charles IV son successeur. De même aussi les ligatures de lettres sur les légendes, ligatures qui nous paraissent étranges, ne le sont pas plus que celles qu'on peut remarquer sur les sceaux parfaitement authentiques de Frédéric II et de ses fils Henri et Conrad[1].

En résumé, dans l'état actuel de nos informations et vu le petit nombre de sceaux de Louis de Bavière dont nous avons l'effigie, je n'ai pas assez de moyens de comparaison pour me prononcer résolûment en faveur de l'authenticité de la bulle dont la pièce de bronze me paraît être une épreuve. D'un autre côté, parmi les objections que je me suis faites moi-même ou qui m'ont été proposées, je n'en trouve aucune assez décisive pour m'amener à conclure que cette pièce soit évidemment l'œuvre d'un faussaire. La sincérité de ce sceau, curieux au moins par les monuments qu'il représente, peut être défen-

1. Nous indiquerons notamment les ligatures suivantes que nous avons relevées sur les originaux :

R/ (ru) OR (or) V (tu) MA (ma) M/ (mu) UR (ur).

Digitized by Google

due par des raisons qui ne sont pas sans valeur; et les singularités mêmes qu'on y remarque rentrent dans la classe de ces nombreuses exceptions dont la science n'est pas encore parvenue à rendre suffisamment compte. J'incline enfin à penser que cette bulle n'a jamais été employée pour sceller des actes publics, mais que le travail de préparation qu'elle a subi est probablement un travail contemporain et italien.

UN RÉCIT CONTEMPORAIN

DE LA

CHUTE DU PONT AUX MEUNIERS

A PARIS, EN 1596

ANNOTÉ

PAR M. ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre résidant.

—

Mémoire lu dans les séances des 3 avril 1861 et 20 août 1862.

—

Rien n'est si rare aujourd'hui que la chute d'un pont important. Les ponts suspendus sont même les seuls qui puissent manquer de cette manière; pour ceux de pierre, solidement assis sur leurs piles, ils ont tout ce qu'il faut pour résister aux eaux les plus grosses; mais autrefois, quand les ponts étaient de bois, quand surtout ils étaient couverts de maisons, et par là exposés à toutes les chances de ruine qui résultent de l'égoïsme et de l'incurie des intérêts privés, ils n'avaient pas d'autre avenir que de s'écrouler de vieillesse, d'être dévorés par un incendie, ou d'être emportés par une débâcle; aussi man-

quaient-ils rarement de finir de la sorte, et l'ancienne histoire de Paris est pleine de ces désastres.

La pièce qu'on va lire se rapporte à la chute du pont aux Meuniers, et sur ce point elle complétera très-bien les récits déjà connus de l'Estoile et de Palma Cayet. Écoutons d'abord l'Estoile : « Le dimanche 22 décembre, à six heures un quart du soir, le pont aux Meuniers de Paris tomba, qui entraîna avec soi une grande ruine de maisons, biens et hommes. Huit vingtz personnes y périrent. Un marchand demeurant sur le pont au Change nommé le Laurier, qui, avec sa femme grosse, estoit allé souper chez un nommé Thomas, qui paiioit sa tarte[1], y perist avec tout son train. La veufve Des Loges, linger et porteur de sel, un des insignes massacreurs de la Saint-Barthélemy, et qui, le jour de la Toussaints 1589, avoit jetté de dessus ces ponts un pauvre Anglois dans l'eau, y mourut submergée, avec tout son bien, son train et ses enfants. On a remarqué que la plupart de ceux qui périrent en ce déluge estoient tous gens riches et aisés, mais enrichis d'usures et pillages de la Saint-Barthélemy et de la Ligue[2]. » Voici maintenant le pas-

1. C'est-à-dire qui traitait ses amis le jour de sa naissance. *Payer la tarte de sa nativité*, to make a feast, or banquet, on his birth day. Cotgrave.

2. Collection Michaud et Poujoulat, 2e série, t. I, p. 279-280.

sage de Palma Cayet : « Sur la fin de ceste année (1596) le commencement de l'hyver fut si pluvieux qu'il y eut maints déluges d'eaux, ce qui causa en plusieurs endroits beaucoup de ruynes, entr'autres, à Paris, le pont aux Meuniers se fondit en l'eau, environ les huit heures du soir, le jour Sainct-Thomas. Il estoit basty sur des pieux ; à chaque arche il y avoit un moulin, et n'y avoit de maisons que d'un costé de la rue. En la cheute de ce pont se perdirent plus de trois cents personnes estouffées en l'eau et de l'encombre des bâtiments[1]. »

De nos jours M. Maurice Champion, dans son ouvrage sur les inondations en France depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours, dont le premier volume, paru en 1858, est entièrement consacré à la ville de Paris, est revenu, comme il convenait à son sujet, sur cet événement (p. 71-73). Après avoir cité l'Estoile et Palma Cayet, il a rappelé ce passage de Jaillot (Quartier de la Cité, I, 171) : « Le pont aux Meuniers étoit composé de onze moulins, dont sept furent renversés et les quatre autres restèrent, savoir le premier du côté de l'horloge du Palais, et les trois autres du côté du Châtelet. C'est ce qu'on apprend d'une lettre de Nicolas Habicot, chirurgien célèbre qui vivoit alors et qui a décrit le dé-

1. *Chronologie novennaire*, collection Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XII, p. 747.

tail de cette chute. Cette lettre est dans un manuscrit de Duchesne, à la Bibliothèque du roi, n° 36. » Jaillot, travaillant surtout sur des sources manuscrites, ne pouvait, à peine d'être débordé, donner que des résultats, et nous devons lui savoir très-gré d'avoir connu et indiqué ce témoignage, mais il n'en est pas moins vrai qu'en relisant sa note, j'ai eu grande envie de connaître le texte même de la lettre qu'il résumait. Je l'ai cherchée dans la collection Duchesne, et j'ai fini par la trouver, non sans peine, car, par suite d'un changement de numérotage dans les volumes, le trente-sixième volume est devenu le quatre-vingt-quatorzième. C'est dans celui-ci que j'ai enfin rencontré la lettre en question aux feuillets 18 et 19, et je l'imprime en son entier pour qu'elle puisse s'ajouter aux pièces *justificatives* du premier volume de M. Champion, comme aussi à l'excellent travail publié par M. Berty, dans le douzième volume de la *Revue archéologique* (p. 193-223) sur l'origine et la situation du grand pont de Paris, du pont aux Changeurs, du pont aux Meuniers et du pont au Change.

« Le pont aux Meuniers estoit faict d'onze moulins[1], dont il y en a eu sept tumbez le dimenche

1. Il y en avait autrefois treize. En voici l'énumération telle qu'elle résulte des longues recherches de M. Berty, auxquelles la lettre d'Habicot vient ajouter une confirma-

quinzième jour de decembre mil cinq cent quatre vingt seize, le lendemain de la Saint-Thomas, entre six et sept heures du soir, et quatre qui sont

tion de plus sur certains points et sur d'autres un complément : 1° le moulin de Chantereine, contigu à la tour de l'Horloge, c'est-à-dire la tour carrée qu'on voit encore au coin du palais de justice; en 1465 il n'existait plus; 2° le moulin des Bons hommes, non pas ceux de Nigeon ou de Passy, mais les religieux de Grandmont ou Bonshommes du bois de Vincennes (cf. Sauval, article du *Pont aux Meuniers*, I, 222-3), remplacé en 1575 par une maison; 3° le premier moulin du Temple; 4° le moulin de Sainte-Opportune; 5° le moulin de Saint-Merry; 6° le moulin de Saint-Magloire; 7° le moulin de Saint-Martin des Champs; 8° le second moulin du Temple; 9° le moulin de Saint-Germain l'Auxerrois; 10° le moulin de Saint-Ladre; 11° le premier moulin du chapitre de Notre-Dame; 12° le deuxième moulin du chapitre de Notre-Dame, dit le grand moulin; 13° le troisième moulin du chapitre de Notre-Dame (*Revue archéologique*, XII, 209-214). — Longtemps il n'y avait pas eu de passage public sur ce pont; cela résulte d'une décision du parlement du 1^er^ juillet 1510, extraite par Félibien, t. IV, *Preuves*, p. 624, et reproduite par M. Champion, pièce justificative n° 25, p. XLI; mais en 1596, la publicité du passage existait nécessairement, car tous les marchands, cités dans la lettre de Habicot, ne pouvaient pas y habiter sans y avoir leur boutique, et par suite, sans être quotidiennement accessibles aux acheteurs. Par là le pont devait avoir changé de physionomie; les meuniers y étaient toujours, mais ils s'étaient restreints à la partie donnant sur la rivière, et louaient aux marchands au moins le rez-de-chaussée antérieur donnant sur le pont que nous savons par Palma Cayet avoir été garni de maisons d'un côté seulement, celui du couchant, nous dit Masson, pour que l'autre

restez, sçavoir un du costé de l'Orloge du Palais, et trois aultres du costé du Chastellet[1]. Quant au sept qui sont tumbez, en commensant du costé de la grand barche, laquelle a failly la premiere, sur laquelle habituoit un nommé Jehan Collon, colletier[2], qui ledict jour a esté noyé avec un sien parant, prestre, qui estoit de Sainct-Barthelemy[3]. Sa femme se saulva, avec leur apprentif, avant la chute du pont.

« Le premier moulin est, en commençant du costé du Palais, le moulin de Sainte-Oportune où demeuroit Françoys Pellé, dit le gros mas-

côté du pont restât plus libre et d'une plus facile circulation. L'on verra qu'il y avait souvent deux boutiques par maison, d'où il résulte qu'elles étaient des deux côtés d'une allée centrale donnant accès au moulin.

1. Le grand Châtelet, dont le nom a été conservé dans celui de la place de la fontaine du Châtelet. Le petit Châtelet était à la tête de la rue Saint-Jacques.

2. Colletier, marchand de collets et de fraises.

3. Saint-Barthélemy, église supprimée en 1791; c'est sur son emplacement que se succédèrent le théâtre de la Cité, la salle dite des Veillées, celle des Francs-Maçons, dont il existe une si singulière et si plaisante description reproduite dans l'appendice de l'*Annuaire de la Seine* par M. Lacour, et enfin le bal du Prado, qui vient d'être démoli. La façade d'église, mise au jour par la destruction du côté de la rue de la Barillerie qui faisait face au Palais, n'est point celle de Saint-Barthélemy, comme on l'a imprimé plus d'une fois dans les journaux, mais celle de l'église des Barnabites, reconstruite en 1703 sur les dessins de Cartaud.

son, lequel se retiroit il y a longtemps en la ville et ne couchoit audit moulin; ains sa femme, laquelle estoit coquilliere[1], laquelle périt. Tumba aussi avec elle une fille, qu'elle avoit en aprantissage, apartenant au sieur Chaudière[2], demou-

1. On avait bien des huîtres à Paris, puisque Rondelet, *de Piscibus*, 2e partie, 1558, in-folio, ch. XXXVIX et XXVIII, dit que les huîtres qu'on vend à Paris viennent des bouches de la Seine et de Bordeaux et qu'elles sont plus grandes que celles de la Méditerranée. Lestoile nous montre Henri IV mangeant force huîtres à l'écaille (éd. de 1739, décembre 1596 et mars 1603). Les huîtres en écailles étaient les huîtres vivantes ; on appelait *huîtres huîtrées* les huîtres mortes tirées de leurs écailles. Voir de La Mare, *Traité de la police*, III, 124-31. Mais il est pourtant peu probable que *coquillière* veuille dire marchande d'huîtres ; Le commerce ne pouvait pas en être alors assez constant et assez lucratif pour ne pas être réuni à celui des poissonniers. D'un autre côté c'était plus qu'une marchande de ces coquilles sculptées dont toutes les collections de curiosités ont des exemples, et qui étaient achetées par les pèlerins, car voici comment Cotgrave explique le mot :

A woman that now makes biggens and caps; but whose chiefest work, in times past, was the french-hood coquille, c'est-à-dire : femme qui aujourd'hui fait des béguins et des bonnets, mais dont la principale occupation était autrefois de faire des chaperons à la française, dits coquille ; plus haut Cotgrave traduit *coquille* par *french-hood* et dans le dictionnaire anglais *french-hood* par *chaperon*.

2. La manière dont Habicot rapporte que ce Chaudière demeurait dans l'Université, quartier des libraires, ferait supposer que cette pauvre fille était de la famille du libraire Chaudière, qui était l'imprimeur de la Sainte-Union (Lottin, p. 24).

rant en l'Université ; elle fut saulvée tenant une poutre de boys, laquelle s'aresta à la prochaine isle d'au dessoubz la Grenouillière [1], où elle fut trouvée vifve. Et, sur le temps de la chute, le garde moulin, renversant avec son corbillon de bled en la trémiee, tumba sans se mal faire, tenant son corbillon, arriva à bort sans nul mal. Au devant dudit moulin estoit logé un mercier nommé Jehan-An-Coq et sa femme, avec quatres enfans qui furent noyez. Mais le mary et la femme furent saulvez [2]. De l'autre costé dudit moulin estoit demeurant un tailleur et sa femme et un petit enfant, lesquelz tumbèrent en l'eau et furent submergez, excepté ledit tailleur, lequel fut saulvé à la Grenouillière estant blessé à la teste.

1. La Grenouillère, fameuse sous ce nom jusqu'aux premières années de ce siècle, venait à la suite du Pré-aux-Clercs et était précisément la première moitié de notre quai d'Orsay actuel, c'est-à-dire la rive comprise entre la rue du Bac et la rue de Bourgogne. Elle se trouvait avant le coude que fait la Seine devant les Invalides, et c'est pour cette raison que les débris allèrent jusque-là avant de sortir du courant et de s'arrêter sur le bord.

2. Ceci n'est pas tout à fait exact, car Papyre Masson, qui mourut en 1611, dit tenir de la femme d'Antoine Ancoq, marchand de quincailleries (*ferree suppellectilis*) et de toiles, que leur fille Isabelle, qu'elle venait de marier et qui lors de la chute du pont avait cinq ans, était restée sur une poutre et qu'un batelier l'avait recueillie à la Porte-Neuve (p. 248), c'est-à-dire la porte qui se trouvait sur le quai du Louvre, et par laquelle Henri IV est entré dans Paris ; elle était à peu près à la hauteur du pont des Saints-Pères.

« Le second moulin apartenoit à Sainct-Merry, où demeuroit un nommé Mathurin Quineau et sa femme; ilz avoint leur cousine pour servante et deux serviteurs, lesqueiz furent saulvez scavoir : la servante, s'en allant achepter une orange où sa cousine l'envoyoit, en retournant trouva le tout en bas. Quand aux serviteurs, l'un estoit charpentier, aprentif dudit Quineau, lequel apercevant tumber ledit pont, s'en voulut enfuir du costé du Palais, où, trouvant la grand harche déjà tumbée, se harpa au locquet de la porte du gros masson[1], sur laquelle il tomba en l'eau et se saulva sur icelle porte près la Grenouillère. L'autre serviteur, tumbant avec ledit moulin de Sainct-Merry, se print à une poultre où il se saulva avec l'autre vers ladicte Grenouillère. Ladicte Quineau a esté trouvée à Sainct-Cloud dans le bastiment d'un desditz moulins, quelques sept ou huit jours après la chutte ; son dict mary n'a esté trouvé. Au devant dudit moulin estoit logée la veufve Jehan Tellier, saincturière[2], et sa servante, qui ont esté noyez.

« Le troisième estoit le moulin Sainct-Magloyre,

1. C'est-à-dire de François Pellé, du premier moulin.

2. *Saincturière*, faiseuse de ceintures, c'est-à-dire surtout de ces demi-ceints d'argent qui jusqu'au milieu du dix-septième siècle jouent un si grand rôle dans toutes les pièces de vers ou de prose où sont en scène les *chambrières*. Elle y devait joindre la vente des ceinturons d'hommes en cuir et des baudriers d'épée.

où demeuroit Thomas Doyn et Barbe Baudoin sa femme, lesquels avoint convié plusieurs honnestes personnes, sçavoir un nommé Lorier[1], orfèvre, et Geneviefve Bahuet, sa famme, laquelle estoit grosse, un aultre apellé Autran et sa femme, gendre dudict Lorier, plus un nomme Jehan Baudoin, beau-frère dudict Doyn. Oultre estoit la servante et deux serviteurs, avec un petit Ysmael aagé de six à sept ans[2]. Au devant dudit moulin d'un costé estoit un esguilletier[3], nommé (*ici un blanc*), sa femme, trois petiz

1. Ce passage, en complétant Lestoile, montre combien il est exact puisqu'il fait dîner chez un nommé Thomas, le Thomas Doyn d'Habicot, un nommé le Laurier, marchand demeurant sur le pont au Change, alors, comme on sait, entièrement occupé par les orfèvres. Lestoile dit aussi que la femme de Laurier était grosse.

2. Cela veut-il dire un petit juif? S'agit-il d'un fils de l'Israël Enchais qu'on verra plus loin et qui était certainement catholique, puisqu'il ne pouvait être linger qu'en étant de la corporation. On pourrait voir dans ce nom, qui est celui du fils d'Agar et d'Abraham, un synonyme de bâtard. Ce serait alors un enfant trouvé, mis par l'hôpital chez Thomas Doyn? Le sens dérivé que nous donnons encore au nom de Benjamin est de nature à appuyer la dernière interprétation.

3. *Esguilletier*, marchand d'aiguillettes. Les aiguillettes ne sont plus demeurées que dans l'uniforme militaire, et dans la livrée de gala de quelques laquais de grande maison; mais à cette époque les aiguillettes de soie, ou de velours, ferrées d'acier, de cuivre, ou même d'argent et d'or, faisaient, avec les nœuds, aussi bien partie du costume des femmes que de celui des hommes.

enfans et une servante qui tous ont esté noyez. De l'autre costé demeuroit la veufve Thomas David, libraire, avec quatres enfans, dont la grand'fille estoit fiancée, et un garson; tous furent noyez excepté le garson et deux petites filles, qui le lendemain furent trouvées en vye à la première isle d'au-dessoubz la Grenouillière[1], entre le boys du naufrage dudict pont. Le dict Lorier fut trouvé avec la dicte Quineau dans ledict reste de bastimant, avec plusieurs plats et escuelles apprestez pour le service dudict bancquet.

« Le quatrième estoit le moulin Sainct-Martin, que tenoit un nommé Vincent Tressay, boullenger de Madame de Guise, lequel avoit épousé la veufve Urbin, à qui appartenoit ledict moulin. Il fut trouvé noyé le lendemain, près la Grenouillière, tenant encore le menteau de la cheminée. Perit la dicte Urbin avec Jehanne Baudoin, fille dudict Jehan Baudoin, qui estoit allé soupper au moulin Sainct-Magloyre, aagée de

1. La première île au-dessous de la Grenouillère est l'île Maquerelle ou de Grenelle (Cf. Sauval, I, 100) et ensuite île des Cygnes; elle est encore désignée sous ce dernier nom, quoiqu'elle n'existe plus à l'état d'île pour avoir été réunie au Gros-Caillou en 1780. C'est là que se trouve le Magasin des marbres de la couronne, qui s'étend jusqu'au champ de Mars; il occupe la plus grande partie de son emplacement, et on le désigne encore, même officiellement, comme se trouvant à l'île des Cygnes.

quinze ans ou environ. Les serviteurs estoient en ville. Au devant dudict moulin demeuroit un clinqualier[1], nommé Jehan Calle, sa femme, un petit apprantif, laquelle femme et apprentifz furent trouvez au bout de quinzes jours[2] près la paslée du roy (sont certains pieux fichez au melieu de l'eau au-dessoubz desdits moulins)[3], elle tenoit encores une chandelle en la main. A costé dudit moulin se tenoit un lingier nommé Ysrael Enchair, lequel perit avec sa femme, servante et une jeune fille, aprentifve, fille d'un orfèvre de dessus le pont au Change.

« Le cinquième estoit le moulin du Temple, autrement dict le moulin Sainct-Nicolas, ou demeuroit le capitaine Baudoin, lequel fut miraculeusemant saulvé avec sa femme et deux petiz enfans, l'un agé de sept ans, et l'autre de deux, qu'il nourissoit pour l'honneur de Dieu. Ledict Baudoin, tenant le petit enfant entre ses bras, et sa femme conduisant le plus grand par la main, s'enfuyant, sortis qu'ilz furent d'au-dessoubz le couvert dudit pont du costé du Chastellet, suyvis de leur servante, laquelle apportoit

1. Clinqualier; nous disons aujourd'hui un quincaillier.

2. La lettre de Habicot est donc écrite après le 6 janvier.

3. La palée du roi; palée, c'est-à-dire un palis, une palissade. Juridiquement c'est un droit seigneurial, dû pour l'attache des bateaux; ici il est perçu au profit du roi. Cf. Du Cange, aux mots Pallage, VII, 251, Pallagium, V, 16 et ses renvois.

le menteau et l'espée dudict Baudoin, perit avec la chute desdits moulins, en sorte que, regardant derrière eux (naguières le lieu d'où ilz estoint sortis hault exaulcé), le virent comme abysmé. Ceulx qui demeuroient au-devant dudict moulin furent saulvez.

« Le sixième estoit celuy de Sainct-Germain, qui appartenoit au chapitre dudict Saint-Germain, où demeuroit Mathurin Tellier, lequel avec sa femme (*ici un blanc*), et serviteurs furent saulvez avecques ceulx qui demeuroint au-devant dudict moulin.

« Le septième estoit le moulin Sainct-Lazare, vendu par lesditz sieurs Sainct-Lazare à messieurs les Chartreux, où demeuroit Anthoine Bohuet qui l'avoit achepté desditz Chartreux. Ilz se sont saulvez et n'ont pery avec ledict moulin.

« Voilà au plus particulier de ce qu'il m'a esté possible regueillir de l'histoire du pont aux Musniers. Reste à deduire une chose que l'on m'a assuré véritable du depuis, qui à la vérité est admirable, sçavoir que quatre, ou plus, notables bourgoys de ceste ville, dont je sçay les nom et demeure, estant à Coussy, près Soyson, le seize jours de décembre 1596, voulant ouïr conjurer une fille, qui estoit poceddée du diable, par un prestre de ces quartiers, lequel, voyant qu'elle avoit esté plus tranquille du depuis le démenche quinzeieme dudict moys de décembre jusques

au lendemain, l'interrogea d'où il venoit et ce qu'il avoit faict; respondit qu'il venoit de Paris faire tumber le pond aux Musniers. Luy repliqua ledict prebstre comment il avoit faict, dict qu'il c'estoit mis entre une poultre et les pieux et qu'il avoit tant poussé qu'il avoit bien faict boyre des baudetz. Alors le peuple commença à sousrire, comme se leur sembloit estre une chose impossible; mais sur le soir ariva un courrier qui confirma les dictes nouvelles, car nul auparavant luy estoit arrivé, comme estoit naturellement chose impossible en sy peu de temps qu'en douze heures faire un sy long chemin en un temps sy divers et nuit tant obscure. Oyent se discours, ma servante, qui est de Soyson, me dict que se pourroit bien estre quelqu'une de celles qui furent poceddées, bien y avoit deux ans à la Sainct-Jehan, l'une nommée Barbe et l'autre Jehanne Maguazacque, sœurs, natifve de Villeneufve lès Soisons[1]. Je m'enquis sy elle ne sçavoit pas comment cest accident estoit arrivé, me dict que ouy. La mère, estant à l'article de la mort, dict à une de ces filles qu'elle avoit faict veu d'aller à Nostre-Dame de Lyesse[2], et que,

1. Le petit hameau de Villeneuve n'est en effet qu'à une demi-lieue à l'est de Soissons. Il est sur la rive gauche de l'Aisne, à peu près en face de Saint-Médard.

2. Notre-Dame de Liesse, à trois lieues et demie de Laon, et dont le pèlerinage, quoique bien déchu, est encore en honneur dans le Laonnais. Comme Soissons est à huit lieues

sy elle mouroit, qu'elle aconplist son voyage, ce que fit la fille; mais sa sœur, pendant se pellerinage, detourna ce qui estoit de plus precieulx, en sorte qu'estant retornée, s'aperçeut de ceste supercherye, dès lors commencerent à s'injurier et se donner l'une et l'autre au diable, qui promptement se saisit d'elles et pensoit-on que c'estoit follye, pour raison de quoy l'on les nourrissoit l'une à l'Hospital et l'autre à Sainct-Martin dudict Soyson[1].

Mais un jour advint que ceste fille, voyant ledict sieur de Sainct-Martin, commença à parler latin. Alors ledict curé cogneut qu'elles estoint poceddée du diable, d'aultant que jamais ne sceurent lire ny escrire. Estant recogneues telles, se disposa ledict sieur de Sainct-Martin pour abjurer, et pour celle de l'Hospital fut esleu le prieur de Marciaus. Mais, le soir ensuivant, s'aperçeut à la porte dudict prieur une belle

de Laon, Notre-Dame de Liesse est à peu près à douze lieues de Soissons. On voit que la sœur restée à Soissons s'était fort empressée de faire main basse sur le pauvre héritage de la mère. — Sur Liesse, voir les renvois de la table géographique du P. Lelong, t. V, p. 43.

1. Soissons n'a encore que trois portes : la porte de Paris, du côté de Compiègne, celle de Laon, au faubourg Saint-Waast, et celle de Rheims du côté du faubourg de Crise et de l'embarcadère du chemin de fer; cette dernière est au bout de la rue Saint-Martin et l'église, aujourd'hui détruite, était tout à côté de la porte, à droite en entrant.

Digitized by Google

jeune fille, laquelle demendoit l'aumosne, et, la voyant ainsi, après quelques remonstrances la fit monter en hault de sa chambre; y estant, la pensant prendre ou toucher, ne trouva rien, de façon que le lendemain, voulant abjurer la susdicte fille en presance d'une grande multitude de peuple, cria audict prieur s'il ne pensoit pas hier au soir tenir une belle commere et s'il ne fut pas bien estonné quand il ne trouva son contentement, et plusieurs aultres choses que je delaisse de peur de vous enuyer, m'asseurant que m'estimez tant vostre amy que ne ferez nulle difficulté de me honnorer de chose où auriez creance que j'auray capacité d'effectuer. A Dieu.

Je voudrois bien m'estre rendu capable
De faire voir à vostre digne esprit
Quelque subjet mieux couché par escrit
Que cestui-cy, qui est trop peu vallabe (sic).

N. Habicot. »

La signature est de la plus fine et de la plus charmante écriture; les vers, qui cependant devraient être autographes, sont d'une très-grosse écriture, et le corps de la lettre est évidemment une transcription. Il est probable que notre chirurgien, enchanté d'avoir à dire son histoire de Soissons, a fait faire immédiatement et signé plusieurs copies qu'il a envoyées à différentes personnes.

Avant d'examiner le récit lui-même, il con-

vient de dire d'abord quelques mots sur Habicot. Il était né à Bonny-sur-Loire, et mourut le 17 juin 1624. Il exerça la chirurgie à Paris et fut attaché à l'Hôtel-Dieu. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages sur lesquels on pourrait voir un article du grand Moréri; Quesnay, *Recherches sur l'Histoire de la Chirurgie en France;* Haller, *Bibliothèque anatomique;* Portal, *Histoire de l'anatomie*, et l'article de la *Biographie Didot.*

Ces ouvrages se rapportent à l'anatomie, au traitement de la peste, et à la question des géants, dans laquelle Riolan et lui furent les deux grands adversaires[1]. Nous n'avons ici rien à faire de tout cela, et j'aime mieux indiquer les portraits qu'on a de lui.

On en connaît un de Thomas de Leu, dans lequel Habicot a la tête de trois quarts à droite, les cheveux courts et relevés, la barbe entière et en pointe, et la fraise de rigueur. Autour la devise *Spes mea cœpta fovet*, partant et aboutissant à un monogramme composé des lettres N L H C (Nicolas Habicot?) entre deux palmes. Dans la marge on lit le quatrain suivant :

Ce portrait montre seulement
D'Habicot les traits du visage;
Pour le congnoistre entièrement
Il convient lire son ouvrage.

1. Dans un livre récent sur les médecins du temps de Molière, M. Maurice Reynaud a résumé cette discussion, p. 300-301, à la note.

Peint par Daniel du Moustier. Thomas de Leu sculpsit. — Il y en a un état postérieur avec l'excudit de Mariette.

On connaît de lui un autre portrait dans la manière de Jaspar Isac, assez mauvais, mais beaucoup plus gai. Habicot, en grande robe à fleurs et en manteau, est monté sur un mulet richement caparaçonné. Au bas :

La main du peintre qui te feit
Et sur ta mule te peignit
De la raison fut bien regie;
Car autrement par tes escripts,
Habicot, l'on ne t'eut pas pris
Pour un docteur en chirurgie.

Comme on voit, ce n'est pas un portrait, mais une satire, et il se pourrait bien qu'on le trouvât parfois joint à quelqu'une des plaquettes de Riolan contre Habicot.

Ceci dit, il faut revenir à la pièce ; elle est déjà curieuse au point de vue de l'histoire de Paris, et permet de réduire de beaucoup le nombre des victimes. Palma Cayet le faisait monter à 300, et l'Estoile seulement à huit vingts, c'est-à-dire à 160, à peine un peu plus de la moitié. Habicot est bien loin de ce compte. D'après ses détails circonstanciés, tous les habitants des sixième et septième moulins ont été sauvés, et ceux aussi de la partie antérieure du cinquième. En relevant d'après son récit les nombres afférents à chaque moulin, on trouve qu'il a péri :

dans le premier, 2 femmes et 5 enfants; dans le second, 1 homme et 3 femmes; dans le troisième, le plus éprouvé, 7 hommes, 8 femmes, 4 enfants; dans le quatrième, 3 hommes, 5 femmes, 1 enfant, et dans le cinquième, seulement 1 homme; qu'il a été sauvé : dans le premier 3 hommes et 2 femmes; dans le second, 2 hommes et 1 femme; dans le troisième, 1 homme et 2 enfants; dans le cinquième, 1 homme, 1 femme et 2 enfants : ce qui donne en total 15 personnes sauvées, composées de 7 hommes, 4 femmes, 4 enfants, et 40 personnes noyées, composées de 10 hommes, 19 femmes et 11 enfants, chiffres bien différents de ceux des deux chroniqueurs.

D'un autre côté, la pièce est peut-être encore plus curieuse pour l'histoire des possessions, puisque Habicot termine sa lettre, qu'il n'a peut-être même pas écrite pour autre chose, en racontant, avec le plus grand sérieux du monde et la plus entière bonne foi, le cancan de sa servante, qui lui avait raconté que Soissons avait miraculeusement appris le fait de la bouche inspirée d'une possédée. Sans parler de tout le faux qui a pu s'ajouter en route, il y aurait ici, comme toujours, deux choses à prouver : l'une, que la chose n'a pas été sue à Soissons par un autre que par la possédée qui l'aurait seulement répétée et répandue; l'autre, essentiellement préjudicielle, qu'il y a jamais eu et qu'il puisse jamais y avoir de véritables possédés. Dans le cas

Digitized by

actuel, Habicot, tout chirurgien qu'il était, avait sur ce point les idées de son temps, ce qui est fort naturel, car, à moins d'être, non pas seulement un esprit supérieur, mais même un génie de premier ordre, on est toujours de son temps; par la naïveté de son récit, Habicot lui-même se charge de nous tranquilliser et de nous assurer que le diable n'était pour rien là-dedans.

Deux filles se querellent; d'injure en injure, elles en arrivent à se donner réciproquement au diable, aménité de femmes en colère qu'elles eussent oubliée toutes deux et qui, en dehors des coups de poing et des cheveux arrachés qui ont dû l'accompagner, serait à coup sûr restée fort innocente si elle n'avait été entendue. Elles se sont données au diable, et « promptement le diable se saisit d'elles, » fait positif, clairement indiqué et auquel il n'y a pas le plus petit mot à dire. Aujourd'hui, sans même risquer Charenton, elles seraient tout simplement allées chez le commissaire de police ou chez le juge de paix, mais, en 1596, c'est en prison qu'elles allèrent. Alors une fois séparées l'une de l'autre et mises en chartre privée, entourées de gens qui leur persuadent qu'il y a des possédés et qu'elles le sont, les uns parce qu'ils le croient, les autres parce qu'ils ne seraient pas fâchés d'avoir à chasser le démon pour faire venir du monde à leur église, ces pauvres ignorantes ne pouvaient pas manquer de devenir enragées, et de se livrer de

bonne foi à toutes les simagrées et à toutes les extravagances qu'elles avaient vu faire à d'autres qui n'étaient pas plus inspirées qu'elles. Il est certain que les possédés parlent latin, c'est la marque irrécusable de la possession, et, comme l'amour-propre de bien jouer leur rôle et de devenir des personnages leur vient malgré elles, puisqu'elles sont en scène, elles parlent latin, et chose étonnante, sans le savoir, ce qui est pourtant plus naturel à des paysannes ignorantes que d'être de la force de Cicéron ou de Ramus. Leur mémoire surexcitée se souvient des bribes de celui qu'elles ont entendu chanter, qu'elles ont chanté à l'église depuis leur enfance; des mots burlesques semés, à l'imitation des citations des prédicateurs, dans les *Sermons joyeux* et dans les *farces* dialoguées qu'elles ont entendus sur les tréteaux de la place publique; leur souvenir s'attache à tous les mots que ceux qui les entourent en disent devant elles, dans leurs conversations ou dans les exorcismes. Alors, le diable aidant, elles parlent couramment la belle langue que vous savez : *Cabricias arci thuram;* pour elles, comme pour ceux qui l'ignorent, c'est du latin, et, pour ceux qui le savent, ce ne peut être que le langage de l'enfer, ce qui est plus grave et plus concluant encore. En même temps, comme elles s'ennuient de leur captivité, l'une d'elles trouve le moyen de s'échapper et de se divertir un peu aux dépens du prieur, qui l'avait

sans doute plus tourmentée que les autres; elle va lui faire voir un fantôme (tout le monde ne peut pas se vanter de cette bonne fortune), et se donne le plaisir de lui raconter le lendemain sa déconvenue avec des détails qui ont dû sans doute égayer l'auditoire, habitué d'ailleurs à avoir toujours la petite pièce et quelque farce scandaleuse pour le reposer un peu de toutes les terreurs de ces diableries. Enfin elles annoncent miraculeusement que le pont aux Meuniers est tombé, et l'on ne peut mettre en doute un instant la vue perçante de gens qui savent si bien comment la chose est venue, et qui ont eu le plaisir de voir un diable-fallot, lequel aurait eu plus de mérite de ne pas attendre que le pont fût d'ailleurs vermoulu et prêt à tomber, se glisser avec des grimaces entre une poutre et les pieux, et pousser de si grand cœur pour faire boire bien des baudets, moquerie provinciale des gens de Paris qui a dû être bien accueillie à Soissons.

En tous cas Habicot se trompe au moins sur les dates. Il donne pour celle de la chute le dimanche 15 décembre et le lendemain, c'est-à-dire le 16 pour celle de l'annonce miraculeuse de l'événement arrivé. Papyre Masson dans son livre, *Fluminum Galliæ descriptio*, Paris, Quesnel, 1618 p. 247-8, donne la date du 2 des calendes de janvier, qui serait le 30, mais son imprimeur a peut-être mis un II pour un XI ou un XII. Palma Cayet donne le 21, jour de la saint Tho-

mas; l'Estoile donne celle du dimanche 22, et cette dernière est certaine, non pas parce que l'Estoile le dit, mais d'après le témoignage même d'Habicot et de Papyre Masson, qui, en se trompant, donnent en même temps le moyen de rectifier leurs erreurs. Tous deux en effet désignent le jour de la chute comme le lendemain de la saint Thomas, et cette ancienne façon de dater par les fêtes des saints, immuables et familières à tous, est bien plus sûre pour nous que le quantième, moins usité alors et sur lequel d'ailleurs, en sa qualité de chiffre, il est si facile de se tromper. Or la fête de saint Thomas apôtre tombe chez les Latins le 21 décembre; le lendemain est donc le 22 et c'est l'Estoile qui a raison. Habicot ne s'est d'ailleurs trompé que de chiffre, puisqu'il désigne le dimanche et qu'il y a bien une semaine de différence entre le 15 et le 22. Ce n'est donc qu'une inadvertance.

Mais en admettant, ce qui est un fait, et un fait, pour exister, peut aussi bien être faux que vrai, que sa possédée ait annoncé à Soissons le 22 ce qui était arrivé à Paris le 21, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait pas pu le savoir. Le courrier n'est arrivé qu'après sa nouvelle; mais les nouvelles, et surtout les désastres, arrivent souvent avant le courrier; celui-ci fait toute la traite, la nouvelle va plus vite en courant de bouche en bouche, de maison en maison, de village en village; la défaite de Waterloo s'est connue à Paris bien des

heures avant l'arrivée de l'estafette. D'ailleurs, en admettant que la possédée l'ait dit d'elle-même, qu'est-ce que cela prouverait? Outre qu'elle peut bien n'avoir parlé que vaguement de la chute d'un pont, elle l'a dit comme elle a dit tant d'autres choses, qu'on n'a pas remarquées et qu'on s'est empressé d'oublier, parce qu'elles ne se sont pas confirmées. Car, en fait de prophéties et de prédictions, la crédulité publique a cette bonhomie de ne pas se souvenir qu'à son propre point de vue il y en a bien au moins quelques-unes de fausses. Mais, dit-on, c'est qu'il y a de faux prophètes; soit, mais alors ceux que vous admettez comme vrais doivent ne jamais se tromper, à peine d'être convaincus de n'avoir raison que par rencontre et sans qu'il y ait la condition de nécessité, indispensable pour qu'une prophétie en soit une. Tous ceux qui prédisent, prédisent tant, ils tirent tant de flèches que, même sans viser, il serait fort étonnant qu'ils n'attrapassent jamais, et, comme rien ne peut être infaillible de ce qui est humain, s'ils se trompent beaucoup, si même ils se trompent toujours en droit, ils ne peuvent pas toujours se tromper en fait, car ils auraient le privilége de l'infaillibilité du mensonge, et celle-là n'existe pas plus que celle de la vérité.

D'ailleurs, pour en revenir à la fille Jeanne Magazaque, il est tout simple qu'une idée semblable lui soit venue; quoique la chute du pont

Notre-Dame remontât à 1499 et celle du pont Saint-Michel à 1547, toutes deux étaient encore dans toutes les mémoires. Lorsque les eaux devenaient grosses, et au moment de la débâcle des glaces, la crainte d'un pareil sort pour ceux qui restaient revenait immédiatement; plus d'une fois on en interdit le passage; deux fois, en 1564 et en 1575, on craignit la chute du pont au Change, et, en 1595, le danger fut tel qu'un arrêt du parlement (Félibien, *Preuves*, IV, 27) ordonna aux habitants qui demeuraient au pont Saint-Michel, au Petit Pont, au pont au Change et au pont aux Meuniers, d'avoir incontinent à les vider, corps et biens, sous peine de confiscation. On a remarqué que notre pont est tombé l'année même qui suivit cette alerte, et, entre cette crainte et l'événement, l'attention publique ne cessa pas d'être préoccupée de cette éventualité. Ainsi le lieutenant civil, venant le 23 au parlement et déclinant toute responsabilité de la part du corps de ville sur ce fait que le chapitre de Notre-Dame ayant la justice de ce pont empêchait toujours la visite des voyers de la ville rendue impuissante par ce refus, ajoutait que d'ailleurs le péril était bien connu, et il en citait comme preuve les instances pendantes depuis plusieurs mois devant le Châtelet et relatives à des réparations que personne ne voulait faire. Dans cet état de choses rien n'était moins prophétique que l'idée de la chute du pont aux

Meuniers ; elle était dans l'air et tout le monde en pouvait parler comme on parle de tant de choses qui arrivent ou n'arrivent pas. Chez les gens qui raisonnaient c'était une prévision, ce qui est fort différent d'une prédiction ; mais, dans un temps de crédulité, tout ce qui sortait de la bouche d'une énergumène était écouté, et quand, par impossible, ses paroles se rapportaient ou paraissaient se rapporter à la vérité, il n'en fallait pas davantage pour crier au miracle et pour augmenter, en même temps que le nombre des possédés, le nombre des gens convaincus et celui des exorciseurs.

SUR L'INSCRIPTION

D'UNE

STATUETTE ÉTRUSQUE

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

DANS LES

ANNALES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME

PAR M. LE COMTE G. CONESTABILE
Professeur d'archéologie à l'université de Pérouse
Membre correspondant.

—

Mémoire lu dans les séances du 9 juillet et du 13 août 1862.

—

Une statuette étrusque en bronze, appartenant à M. Depoletti, marchand d'antiquités à Rome, a été publiée tout récemment dans les *Annales de l'Institut archéologique* de cette ville[1]. Elle représente une figure de femme ayant une tunique sans ceinture à manches très-courtes, et qui descendent seulement, à en juger par ce qu'on observe au côté droit, jusqu'à la moitié de l'avant-bras; le *pallium* ou *imation*, jeté sur l'épaule gauche, revient, en passant sur le dos,

1. T. XXXIII, — 1861, p. 412. Planches addit. F. n° 2.

recouvrir par devant la moitié inférieure du corps, d'où il remonte et va s'arrêter, par un arrangement plein de noblesse et de naturel, sur le bras gauche. La tête de la statuette a des pendants d'oreilles; la chevelure est partagée au milieu du front, et retenue par une sorte de bandeau à quatre cordons qui retombent de chaque côté de la partie supérieure de la tête, en se croisant par derrière [1]. La main droite ouverte et le bras droit doucement étendu du même côté indiquent l'attitude des suppliants : ce qu'annonce également la main gauche restée entr'ouverte, comme si elle présentait quelque offrande, dont il n'existe du reste aucune trace, disposition destinée à rendre plus complète l'expression de la main droite. Les pieds sont chaussés de *calcei* de la plus grande simplicité.

Mon savant ami le docteur Brunn, à qui on doit la publication de cette statuette, en a donné une courte appréciation sous le rapport de l'art; il a signalé la vivacité et l'expression heureuse et gracieuse de la physionomie, mais c'est avec raison qu'il ajoute que le principal mérite de cette figurine consiste dans l'inscription gravée sur toutes les faces de la petite base quadrangulaire : inscription dont il laisse à d'autres le soin d'indiquer le sens, se bornant, quant à

1. On ne saurait dire si ce sont des tresses ou même des cheveux qui affectent cette disposition.

lui, à appeler sur elle l'attention de ceux qui s'occupent de la langue étrusque et de ses monuments. Il ajoute aussi avec beaucoup de justesse que si l'on peut espérer de dissiper un jour les obscurités de cet idiome, ce sera par l'étude d'inscriptions de la nature de celle-ci qui, à en juger par l'analogie des titres dédicatoires et votifs grecs et latins, doit renfermer des formules typiques[1].

Tout en sentant mon insuffisance à traiter cette matière, je me hasarderai à en dire quelques mots en la rapprochant de monuments analogues. Je n'ai pas toutefois la prétention d'en donner une explication sûre et incontestable. Ce serait là une entreprise impossible à raison de l'incertitude ou du mystère qui enveloppe encore la signification de quelques-unes des expressions qu'on y lit et dont plusieurs se retrouvent dans d'autres inscriptions.

L'inscription se lit :

TITE : ALPNAS : TURCE : AISERAS : THUFLTHKLA (OU THUFLTHICLA) : TRUTVECIE.

Nous avons certainement ici sous les yeux un *ex-voto*. Le caractère même de la figure l'indique suffisamment. Le nom du personnage qui offre l'*ex-voto* nous est fourni par le mot TITE, ré-

1. *Annal. de l'Inst. de Rome*, t. C., p. 412.

Digitized by Google

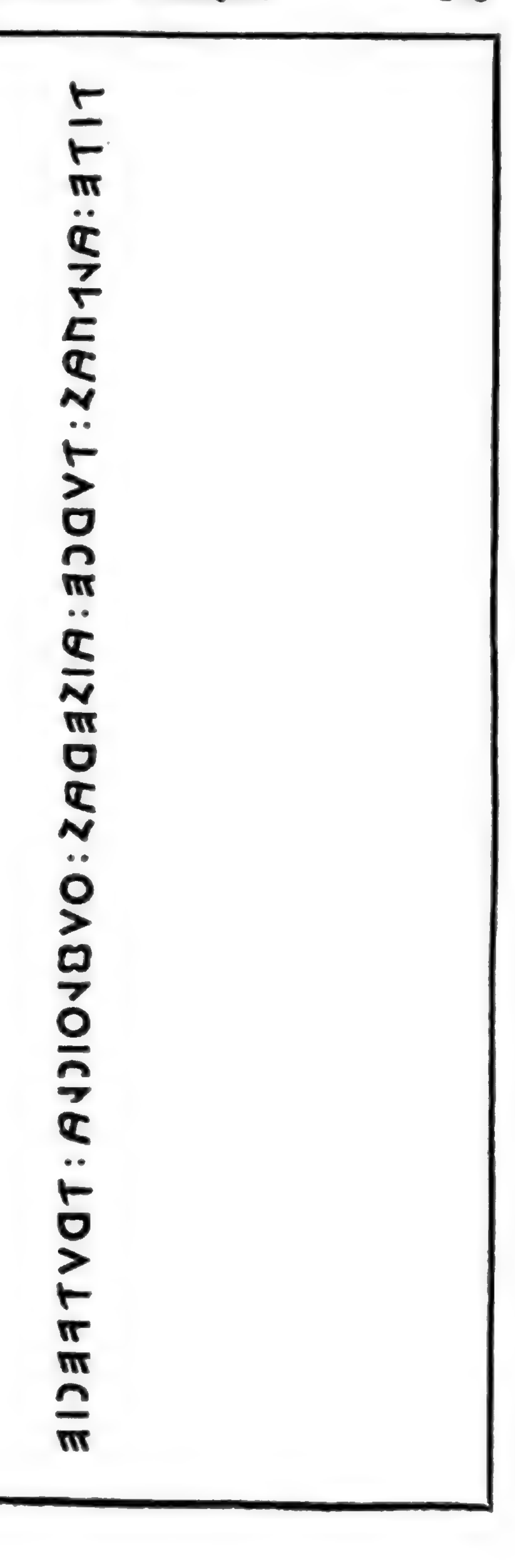

INSCRIPTION DE LA STATUETTE ÉTRUSQUE.

Digitized by Google

pondant au latin *Titius*, nom en usage à la fois chez les Étrusques comme prénom et comme nom de famille. Ce nom n'étant pas immédiatement suivi d'un autre nom, on pourrait supposer qu'on a ici un de ces cas rares dans l'épigraphie étrusque, où un personnage est désigné par le seul nom de famille sans prénom. Et cette omission serait d'autant plus étrange que rien ici n'indique les relations de parenté de la personne désignée; car on se dispensait parfois chez les Étrusques de mentionner le prénom, parce que celui-ci pouvait être retrouvé dans le prénom du père fourni par la suite de l'inscription. En effet, l'épigraphie étrusque présente fréquemment pour le fils, vraisemblablement le fils aîné, les mêmes prénoms que pour le père[1]. J'ai cru pouvoir faire une application de cette remarque à certaines inscriptions du Musée de Florence qui commencent par le nom de famille, ou sur lesquelles ce nom personnel est manifestement absent, comme, par exemple, dans la statuette en bronze d'un *écrivain* (nommé en étrusque SCRITURE-*scriptor*) dont la légende appartient à la catégorie de celle dont nous parlons[2]. Je rappellerai à ce propos que le célèbre archéologue

1. V. Fabretti, *Dei nomi personali presso i popoli dell' antica Italia* (Turin, 1862), p. 8.

2. *Iscrizioni etrusche della R. Galleria di Firenze*, nos 142, 143, 199; p. 124, 125, 178.

Lanzi tenait cette omission de prénom soit pour un signe d'une plus haute antiquité du monument, soit pour un indice de la condition inférieure du personnage. J'admets ici, volontiers, la seconde supposition ; mais quant à la première, elle ne saurait être dans ce cas justifiée par l'aspect du monument. Il n'y a en effet, parmi les lettres, quelques indices d'antiquité que pour les formes ꓘ et T (K et T). Or, la présence du ꓘ, d'ailleurs très-douteuse, comme je le ferai voir plus loin, qui pourrait déceler une assez haute antiquité, perdra sa signification en face du Ɔ, postérieur à la première forme et employé aussi dans notre statuette. Ceci pourrait nous fournir plutôt un exemple de l'usage simultané des formes diverses d'une même lettre, de dates successives, usage qu'on ne saurait regarder, en épigraphie, comme le signe d'un véritable archaïsme. D'ailleurs, il y a lieu de penser qu'il faut séparer, comme ils le sont en réalité et comme dans d'autres cas l'ont déjà fait très-judicieusement quelques étruscologues[1], les deux éléments qui composent cette lettre figurant au cinquième mot, et lire IC au lieu d'un simple C, et THUFLTHICLA au lieu de

1. Sur une urne du musée de Cortone (chez Lanzi, *Saggio di ling. etr.* II, nº 312, p. 239 et 350), les deux premiers mots, sans séparation de points, sont écrits LARTKAI'S (MIAꓘYDAꓥ) dans ma copie prise sur l'original ; Lanzi et d'autres lisent LARTI CAIS (Cf. Fabretti, *Gloss.* s. v. CAIS, p. 728).

THUFLTHCLA. Cette supposition, que j'adopte, cadre d'ailleurs très-bien avec l'interprétation qu'on est conduit à donner de ce mot malheureusement fort obscur. Pour ce qui regarde l'autre élément T, sa présence dans les alphabets gréco-archaïques des vases de Cære[1], ne saurait infirmer non plus l'opinion que je me suis faite sur l'âge relativement moderne de cette inscription. Je retrouve cette même forme de lettre employée sur des monuments d'un âge fort postérieur et descendant jusqu'au commencement de l'Empire. On ne saurait non plus rien conclure de l'absence complète de la sifflante M (*sán*), dont l'emploi plus fréquent à la fin des mots étrusques fait ici place à l'autre sifflante Σ (*sigma*)[2]. En résumé,

1. *Annal. de l'Inst. de Rome*, 1836, p. 187 et suiv.; 1855, p. 71 et suiv.; 1858, p. 256, 356 et *passim*.

2. Cf. à ce propos, le mémoire de M. F. Lenormant, dans les *Compt. rendus de l'Académie des inscr. et belles-lettres*, 1861, p. 296-298, où l'on démontre que, même parmi les monuments grecs archaïques de la Grèce et de l'Italie, tantôt on voit le M employé exclusivement, tantôt absolument mis de côté et remplacé par Σ dans l'alphabet alors en usage. Cependant je dois avertir que si le M fait défaut dans le fameux vase alphabétique de Cære (*Ann. de l'Inst. de Rome*, 1836. *Tav. d'agg.* B, p. 187 et suiv., *Mus. Etr. Grégor.* II. *Tav. CIII*, n° 2. Franz, *Elem. Epigr.*, p. 22. Mém. cit. de M. Lenormant, l. c., p. 298), sa présence dans l'alphabet grec archaïque des monuments céramiques de cette ville, comparés entre eux, est incontestable. V. *Ann. de l'Inst. de Rome*, 1855, p. 71 et suiv.; 1858, p. 36, et ailleurs.

je crois que l'on ne saurait juger de l'âge d'un monument par quelques lettres isolées; il faut s'attacher à l'aspect général de l'inscription. Et cette remarque, appliquée ici, et jointe à cette autre considération, que le style de la statuette ne dénote pas une époque archaïque, nous conduit à l'opinion déjà énoncée ci-dessus. La figure en question n'offre rien qui indique une haute antiquité.

Revenons à l'inscription. Le premier mot semble, comme je l'ai dit, et à raison de son isolement, être un nom de famille. C'est ce que confirme la comparaison de notre légende à d'autres où figure également, au début, ce même nom Tite[1]. Toutefois, bien que cela ne nous paraisse pas vraisemblable, il n'est pas impossible que le mot Tite se rattache comme prénom au dernier mot de l'inscription Trutvecie, lequel ne s'est encore rencontré, à notre connaissance, dans aucune autre inscription, et pourrait être, malgré sa position, un nom de famille.

Après Tite vient le mot Alpnas, que je regarde comme identique à Alpan qui se lit dans l'inscription de l'Enfant à l'oie du Musée de Leyde, provenant de Cortone[2]. Ce même mot repa-

1. Tite Marcnas (Vermiglioli, *Iscriz. perug.*, n. 371, p. 311). Tite Ve...ln (*Ibid.*, n. 22, p. 171), Tite Vesis (*Ibid.*, n. 47, p. 189).

2. Janssen, *Inscript. Mus. Lugd. Batav.*, p. 23, n° 33. Müller et Oesterley, *D. A. K.* IV liv., pl. LVIII, 291.

raît sur deux statuettes du Musée de cette dernière ville[1], sur le bord d'un miroir des collections Campana[2], et sur d'autres monuments. Je tiens également le mot ALPNAS pour le même que ALPNU d'un bronze du Musée britannique dont j'ai parlé récemment dans le *Bulletin archéologique* de Rome[3]. Ce mot ALPNU, dans ce dernier cas, vient d'ailleurs à l'appui du rapprochement des deux formes ALPNAS et ALPAN, car il montre de même la métathèse de la voyelle (ALPNAS-ALPANS comme ALPNU-ALPUN-ALPAN). La sifflante, à la fin du mot, apparait pour la première fois dans notre inscription. Mais la présence de cette lettre n'infirme en rien l'identité proposée, car on sait le rôle joué par cette sifflante à la fin des noms étrusques. Tantôt on l'écrivait, tantôt on la supprimait; parfois aussi cette lettre doit être considérée comme marque du génitif; dans d'autres cas elle est le complément des mots terminés en AL (AL-ALS-*alis*) : ou elle exprime plus clairement certaines relations de parenté[4], ou bien elle a trait à quelque dé-

1. *Album* de Rome, XXIII, p. 170, 180 (Orioli). — *Di due statuette in bronzo ed inscritte rinvenute presso le mura di Cortona*. Cortone, 1855 (A. Lorini).

2. *Bull. Inst.* de Rome, 1859, p. 35. *Arch. Anzeig.* de M. Gerhard, à Berlin, 1859, p. 30.

3. 1862, p. 76.

4. *Iscriz. estrusche* de la Gal. de Flor. Pref., p. LXV et ss. *Monum. perug. etruschi e roman.*, III, p. 97 et suiv. Maury,

nomination générale, par exemple la dénomination ethnique des personnages auxquels l'inscription se rattache[1].

Quant à la signification du mot ALPNAS, nous rappellerons d'abord que ce mot, ou plutôt les diverses formes qu'on en trouve, se rencontrent principalement sur des monuments dédicatoires, renfermant habituellement les mêmes formules ou des formules analogues. On doit donc chercher dans ces inscriptions non un sens applicable à tel ou tel objet consacré, mais une expression générale pour tout genre de consécration; ce qui ne peut exclure ni contredire le sens plus spécial, plus individuel, exigé peut-être par les miroirs en bronze, sur lesquels nous trouvons écrit ALPAN, ALPNU, ALPANU, auprès de femmes ou déesses[2]. Et en attendant que les deux classes de monuments puissent être mises irrévocablement d'accord à l'égard de ces formes, qui sem-

Mém. sur la langue étrusque, dans les *Compt. rendus* cit., 1858, p. 171.

1. TRUIALS pour *Trojanus*, parmi les inscriptions des peintures de Vulci (Noël des Vergers, *L'Étrurie et les Étrusques*. Atlas, pl. XXI. *Ann. de l'Inst. arch. de Rome*, 1859, 356.)

2. *Arch. Anzeig.* L. c. — *Bull. Inst.*, 1836, p. 180 (ALPNU). — *Arch. Zeit.*, X, 139. ALPANU, sur un miroir de Chiusi, au musée de Berlin, à côté d'une des quatre déesses, dont celle distinguée par le nom ACHUFITR est identique, selon moi, à la femme appelée ACHVIZR sur le premier des trois miroirs cités ici. Voy. aussi *Die Metallspiegel der Etrusker von E. Gerhard*, *zweit. Theil.aus den Abhandlun-*

Digitized by Google

blent se rapporter toutes à un même mot, je dirai, quant à la classe des figurines dont nous voulons parler, que ce mot revenant ici, sous la forme ALPNAS, avec le même accompagnement que sur d'autres monuments de la catégorie de notre statuette, on ne saurait le prendre pour un nom propre, ainsi que je l'ai remarqué ailleurs[1], et que l'a admis le savant auteur du *Glossarium italicum*[2]. On ne saurait croire en effet que tous ceux qui ont dédié ces monuments aient porté le même nom. M. Fabretti explique ce mot par le *lubens* des Latins[3], dont on re-

gender Konigl. Akadem. der Wissench. Zu Berlin, 1859, p. 469. N. 239, 242, 244-245. Cf. Fabretti, *Gloss.* s. v. ACHVIZR, p. 237 et Braun dans le *Bull.* de Rome, 1847, p. 107.

1. *Bull. dell. Inst. A.* de Rome, 1862. C.

2. *Glos. ital.* s. v. ALPAN.

3. Il est bon de rappeler, pour mettre en évidence tout ce qui peut éclaircir les questions concernant notre inscription, que le nom ALPNU (une des formes dont je viens de parler), associé à la figure divine d'une femme sur le miroir du Vatican (*Mus. Etr. Gregor.* I., XXV. — *Mon. dell' Instituto* de Rome, 1836, pl. XXVIII), donna lieu, de la part du célèbre Bunsen, à la conjecture qu'il pouvait être le nom d'une muse, dérivé de αλφω, αλφαινω (trouver), et répondant à *troubadour* (*Ann. Inst.*, 1836, p. 286). M. Gennarelli, archéologue italien bien connu, tout en se rangeant aux idées du savant allemand, préférait cependant, d'après même une observation précédente de celui-ci, retrouver dans le mot mentionné le grec ἄλπνος (d'où ἄλπνιστος, *dulcis*, *suavis*), et y voir le surnom de *douce*, donné à la muse dont il s'agirait sur le bronze, et bien convenable à Polymnie ou à

trouve les éléments dans le mot Alpnas lui-même, avec changement dans l'ordre des lettres (al-la-*lu* dans la première syllabe, ainsi que dans la seconde, pnas-pans-*bens*), et avec échange de voyelles, très-fréquent dans cet idiome, et substitution tout étrusque de *p* à *b*, lettre dont cet alphabet manquait[1]. Peut-être cette modification même, que nous avons remarquée dans la terminaison de notre mot alp-nas, comparée à la forme alp-an plus généralement usitée sur les monuments, tient à certaines exigences spéciales au caractère de l'inscription dont il s'agit, comme je le ferai observer, en me résumant, à la fin de ce mémoire. J'adopte du reste ici l'explication de mon ami, en me bornant seulement à signaler pour mon compte, d'après l'avis d'un helléniste éminent, un autre rapprochement encore plus frappant, auquel le mot en question fait penser,

Calliope (*Giorn. arcadico* de Rome, t. LXXXV, p. 177 et suiv. Cf. p. 138 et suiv., et *Bull. de l'Académie R.* de Bruxelles, t. VIII, 2e partie, p. 523 et suiv. — *Ann. de l'Institut de Rome*, I, 318, 320. XVII, 415, n° 2. *Bull.* 1842. p. 151). M. de Witte y voit une Proserpine.

1. Cf. la remarque singulière sur la valeur de la forme ᛒ pour *b* (diverse de P-*p*) dans l'alphabet et les inscriptions les plus anciennes des Falisques, d'après la théorie proposée par M. Detlefsen, sur les monuments publiés par le savant Père Garrucci, et pris en examen aussi par le célèbre Mommsen (*Ann. dell' Instituto di Roma*, 1860, p. 224, 238. Monatsb. d. k. Akad. zu Berlin, 1860, 451-56. *Bull. Inst. di Roma*, 1861, p. 200, 203).

avec les formes grecques ἔλπω, ἔλπων, ἐλπίζω, ἐλπίς, ἐλπίν, etc. L'expression d'un *espoir* ne se trouverait pas déplacée sur des monuments dédicatoires; d'un autre côté, la représentation d'une image de *Spes* étrusque (soit comme *Spes* même, soit comme une des Grâces, ou bien encore comme une des divinités ayant rapport à l'idée du destin[1]) ne serait peut-être pas inadmissible parmi les figures des miroirs que nous avons mentionnés tout à l'heure.

Le troisième mot est TURCE, qui se lit sur d'autres monuments TURUCE, et qui signifie certainement *donum*, ou *donavit*. On peut le rapprocher du DUNU des Osques (DUNU-MMA-*donaria*, — *donamina*, d'après Mommsen[2]) et du RUNUM (MVNVЯ) des Ombriens, et y retrouver aussi le δῶρον des Grecs, le DÂNAM sanscrit[3], avec l'échange très-naturel et très-fréquent entre dentales et liquides, et avec ces différences dans la forme extérieure qui sont la conséquence inévitable, indispensable même, de la transmission ou du passage des mots des sources originaires aux différentes branches d'une même famille de lan-

1. Cf. Creuzer et Guigniaut, *Rel. de l'antiquité*, II, 1196. — Je fais remarquer que sur un des trois miroirs ALPAN est associé à MEAN, qu'on a identifié avec la *Mania*, la *Bona Dea* des latins. Voy. aussi *Ann. Inst.* de Rome, 1850, 25-27 et Cf. Gerhard, *Über Venus-idole* (Berl. 1845) p. 7-8.

2. *Die Unterit. Dial.*, p. 256. Cf. 221.

3. Cf. Fabretti, s. v. *donom*.

gues[1]. A raison de sa terminaison en CE, je préférerais le regarder avec Lanzi comme une forme verbale (gr. (δε) δώρευκε)[2] d'après l'analogie de TECE-*posuit*, et de plusieurs autres formes étrusques qui se prêtent à une conjecture pareille et que nous aurons plus bas l'occasion de signaler dans ce même mémoire. Ce mot, soit dit en passant, est un de ceux par lesquels on a la preuve que la langue étrusque doit être rattachée à la même famille que l'osque et l'ombrien, comme le faisait tout dernièrement encore remarquer le savant M. Fabretti, et que, quand on n'a pas en main assez d'éléments pour s'adresser, avec l'espoir d'un bon résultat, directement au sanscrit et aux langues primitives[3], c'est aux anciennes in-

1. Je me plais ici à reproduire le passage d'un discours d'un indianiste italien très-distingué, le professeur Bardelli de Florence :

« Quando anche la lingua etrusca facesse parte della famiglia giapetica, l'esterna forma dei suoi vocaboli, benche nascenti da radici superstiti in greco, o in latino, o in sanscrito, dell' esterna forma di vocaboli di qualsivoglia altra lingua giapetica non differirebbe mai meno di quello che il *dare* dei Latini e nostro differisca dal διδόναι dei Greci, e dal DÂTAN degl' Indiani. » *Spettatore Italiano*, de Florence, I (1858-1859), p. 261, n° 25.

2. Cf. *Saggio di Lingua etr.*, II, 406. Müller, *Die etr.*, I, 453-454. Orioli dans l'*Album*, XXII, 196; XXIII, p. 165 et 170. Conestabile, *Iscriz. etr. Fior.*, p. 191.

3. Je crois devoir à ce propos indiquer à mes lecteurs le nouvel *Essai de déchiffrement de quelques inscriptions étrusques, simples études, par Ant. Bertani* (Leipzig,

Digitized by Google

scriptions italiques, ainsi qu'au latin archaïque et au grec, qu'il faut demander des secours pour arriver à des explications sérieuses et plausibles : ce qui se trouve d'accord avec l'opinion émise par plusieurs autres savants, depuis Lanzi jusqu'à un des plus récents interprètes, un juge bien compétent, M. Alfred Maury[1]. Le mot TURCE ou TURUCE (dont l'identité est parfaite) revient dans la plupart des inscriptions dédicatoires, parmi lesquelles il me suffira de rappeler une lampe et une figure de guerrier, de vieux style, du musée de Leyde[2], le disque en bronze avec une tête

1860-1863), 1re livraison. Il ne se sert que du sanscrit. C'est aux savants à juger s'il a été heureux dans ses résultats. Le célèbre P. Secchi, jésuite, avait fait de longues et profondes études sur les rapports entre la langue étrusque, et le sanscrit et le zend, rapports qu'il avait établis, disait-il, sur des preuves incontestables. Malheureusement, le monde savant n'a jamais pu profiter de ses recherches, car, surpris par la mort, ses manuscrits sont restés dans la bibliothèque du *Collége romain* (à Rome) sans que personne les ait livrés à la publicité.

1. *Mém. sur la langue étrusque*, dans les *Compt. rendus de l'Académie*, par M. E. Desjardins, pour l'année 1858, p. 171 179. *Rev. Archéol.*, 1860, mars, p. 169. *Rev. Germ.*, 1859, mars, p. 639 et suiv. *Bibl. univ.* de Genève, VII. Mars, 1860, p. 360.— Je crois pouvoir ici annoncer de nouvelles études sur les inscriptions étrusques par un archéologue français très-distingué, M. Boudard, de Béziers, et par un savant Hollandais, le docteur Van der Bergh, qui suivront, d'après ce que j'en sais, le même système.

2. Janssen, ouv. cit. p. 22, 25, nos 32, 34 et 40. Micali, *Storia degli ant. popoli italiani*. Atlas, *tav. XXXVIII*.

de Méduse, du musée de Florence, une petite statue du même musée[1], une figurine publiée par Gori, et l'autre statuette dont j'ai déjà fait mention, celle du musée britannique[2]. J'y ajouterai le miroir de Vénus et Adonis, du marquis de Northampton, avec une épigraphe de deux lignes sur le bouclier de Minerve et le mot TURCE à la fin de la première ligne, et l'autre miroir du musée du Vatican, avec représentation cabirique[3], sur le manche duquel est exprimé un don par le même mot placé au milieu des quatre noms propres VIPIA ALSINAI.... VERSENAS CAIIA, dont la disposition et l'ensemble offraient aux yeux du savant Orioli un aspect rhythmique[4]. Ainsi notre inscription s'explique jusqu'ici *Titius lubens donavit*, ou *donum* (*dedit*).

Après TURCE vient le mot AISERAS, pour l'interprétation duquel je crois devoir recourir au

1. *Inscriz. etr. fior.*, nos 199 *bis* et 203, p. 181 et 189.

2. Gori, *Mus. etr. Tab.* XX. Cf. *Mus. Chius.*, p. 232-233. *Bull. dell' Instit. archeol.* de Rome, p. 76, 1862. — Peut-être doit-on aussi reconnaître le même mot écrit TURKE dans l'inscription obscure, et en partie perdue, sur la base d'une autre statuette en bronze, publiée par moi dans le *Bull. de l'Institut de Rome* (1859, p. 79), où il faut lire probablement VEL MA PUTHN TURKE SEL......

3. Gerhard, *Etr. Spieg. Taf.* CXII. Texte, t. III, p. 110-111 (Cf. Orioli, *Album* XXII, p. 196), *Taf.* LVI, n° 2. — *Mus. étr. greg. Tav.* XXXIII, n° 3.

4. *Bull. Inst. arch.* de Rome, 1848, p. 167. — Gerhard, ouv. cit., III, p. 54.

Digitized by Google

sens que Suétone[1] donne du mot Aesar. Ce nom signifiait en étrusque *Dieu;* et tandis que nous sommes aussitôt frappé par le rapprochement qu'il nous offre avec le nom de *Cesar*, la mémoire nous rappelle bien à propos chez les historiens impériaux le récit singulier de la foudre qui, en enlevant la lettre initiale du nom mentionné tout à l'heure, dans une inscription relative à Auguste, donna lieu de la part des aruspices à la prédiction de la prochaine apothéose de l'empereur. D'autre part, des monuments de la langue ombrienne nous ont donné les mots ESUNE, ESUNA, avec le sens de *divinâ*, *divinæ*, *divinis*[2], et sur une inscription de l'Italie inférieure on trouve Aisos, probablement, d'après Mommsen, nominatif pluriel pour *Dii*[3], de même que le mot ESARISTROM de la lame métallique, en dialecte des Volsques, a été traduit *divinum* par le même savant[4]. M. Maury a rapproché ce nom (Aesar) de l'Esus gaulois[5]; il est porté à considérer cette forme comme plurielle, par analogie avec l'Aesar, pluriel de As (*Dieu*) dans l'idiome

1. *August.* 97, p. 229 (Wolf).

2. Aufrecht et Kirchhoff, *Die Umbrischen Sprachdenkmaler*, II, 316, 317, 321 et ailleurs.

3. *Unteritalischen Dial.*, p. 336, 340. Cf. 141.

4. Ouv. cit. p. 320-324. Cf. Lanzi. *Sag. di ling. Etr.* II, p. 712.

5. Mém. cit., l. c., p. 176. V. Monin, *Mon. des anc. idiom. gaulois* (Paris, 1861) p. 31-32.

islandais : analogie déjà signalée par le savant M. Guigniaut[1], et à laquelle il pourrait être permis d'ajouter le souvenir d'Odin, le grand dieu-conquérant de l'Europe septentrionale, de provenance asiatique, désigné chez les Scandinaves avec ses compagnons, ses héros, par le nom d'ASA, ASAS ou ASES ; de même que leur résidence est appelée ASGARD, comme nous l'apprenons par les Edda. Quant aux monuments étrusques, ils ne nous avaient jamais présenté, à ce que je sache, ce mot sous aucune forme, ce qui donne à notre bronze un intérêt tout particulier[2]. La diphthongue initiale AI dans AISERAS, au lieu de AE, qu'on trouve dans AESAR, nous reporte davantage au grec αισάρ, αἶσα[3], αἰσοί[4], de la même catégorie[5], et nous amène aussi à rappeler bien à

1. *Relig. de l'ant.*, II, p. 409, note 2. Cf. Müller, *Dic. etr.* II, p. 81. Galvani, *Delle Genti e delle favelle loro in Italia*, dans l'*Archivio Storico Ital.* de Florence. T. XIV. a. s. (1849), p. 357-359. Dennis, *The Cit. and Cemet. of Etruria*, II, p. 130, note 9.

2. Je ne me souviens que du rapprochement bien éloigné et douteux du mot en question avec le mot HECZRI de l'inscription de *S. Manno* à Pérouse, proposé par Lanzi, *Saggio di ling. Etr.*, II. p. 442.

3. Cf. Cavedoni, *Bull. inst.* de Rome, 1842, p. 154 pour le mot PHESU de certaines monnaies d'argent étrusques, rapproché au grec αἶσα, et expliqué en relation avec la Furie ou *Gorgone* du revers. V. aussi Galvani, l. c., p. 354.

4. Cf., Hesych, I. 173. Aristote, *De mundo*, c. VII.

5. Cf. Ἄισαρ chez Strabon (V, II, 5), nom du fleuve d'Étrurie appelé *Auser*, *Ausur*, par Pline et d'autres auteurs

propos, parmi les anciennes manières de l'épigraphie latine, la forme *Caisar*, qu'on rencontre sur plusieurs monuments[1]. Cette variante ne pouvant, par conséquent, être sérieusement opposée aux rapprochements dont il s'agit, il est bien naturel de mettre aussi notre mot, où quelques philologues ont même cru entrevoir les idées de *principe* et d'*unité*[2], à côté du mot hibernien AESFHEAR signifiant *Deus*, dont dans sa forme extérieure il n'est qu'une contraction, et de suivre les traces du célèbre Bopp et la grande autorité de M. Pictet[3] pour en fixer l'étymologie dans le sanscrit ÎSVARA, qui veut dire *dominateur*, *seigneur* (*Dominus*), de la racine îs, dominer, régner[4]. Il y a aussi à remarquer qu'ici on lit AISER

latins, ce qui rappelle le sabin AUSEL et l'étrusque USIL, signifiant le *soleil*, et l'αὐσήλος (qu'on lit par un amendement du texte au lieu d'αὐήλος) des Tyrrhéniens, voulant dire *aurore* (Hesych. *lex* I, 614). Mommsen, ouv. cit. p. 349. Cf. Garrucci, *Ann. dell' Instit.* de Rome, 1861, p.174, qui ne croit pas à la valeur de cette rectification du texte d'Hesychius.

1. Mommsen, *Inscr. reg. neap.*, n° 2556-2567. Gruter, 196, 4, etc. Orelli-Henzen, n° 5772.

2. Cf. Galvani, ouv. cit. p. 357-358. — Sulzer, *Dell' origine e della natura dei dialetti comunemente chiamati romanici* (Trento, 1855), p. 127. Cf. AS dans le sens d'unité de temps, sur une inscription (*semissem anni vixit*) publiée dans le *Bul. de Rome*, 1862, p. 223-224).

3. *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit* (Paris, 1837), p. 104. 176.

4. Cf. Bopp. *Gloss. scr.*, p. 43. Fabretti, *Gloss. ital.* s. v. AESAR.

au lieu d'Aesar, c'est-à-dire que l'*e* est substitué à l'*a*; mais il n'y a pas d'importance à attacher à cette différence, pour laquelle nous sommes à même de citer de nouveau l'exemple des inscriptions latines, où l'on a écrit plus d'une fois *Cæser*, *Cæseris*[1], car ces échanges de lettres, comme je l'ai déjà fait remarquer, sont on ne peut plus fréquents dans la paléographie étrusque, et je m'abstiens d'en citer des exemples, tant est nombreuse la série d'inscriptions qui établissent cette particularité[2]. — Maintenant je propose de reconnaître dans la forme Aiseras un dérivé d'Aesar, c'est-à-dire le substantif *divinité* (*divinitas*), au second cas (*divinitatis*). Nul doute

1. Par ex., Maffei, *Mus. Veronese*, 471, 3.

2. Il ne sera pas inutile d'ajouter une dernière observation. C'est que peut-être il y a des rapports aussi entre les dénominations divines *Lares*, *Lases* (dans le chant des *Arvales*), Lasa, chez les Romains et les Étrusques, et notre mot Aesar, Aisar, avec ses synonymes As, Asa, Esus, dont nous retrouverons facilement la forme dans *Lasa*, *Lases*, après en avoir retranché l'*l* initial, regardé comme aspiration. Nous pourrons rappeler à ce propos le rapport du mot étrusque Lucumun, *Lucumon*, au grec ἡγεμών, d'après M. Maury (*Mém. sur Servius Tullius et les premiers temps de l'Hist. romaine*), et le rapprochement, qui a été fait depuis longtemps par les savants, entre le prénom ou titre étrusque Larth, et la forme persane Arta, signifiant *grand*, *excellent*, qui entre dans la composition des noms des anciens rois *Arta-banus*, *Arta-Xerxes*, etc. Creuzer et Guigniaut, ouv. cit., II, p. 411, I, 680. Cf. Mon Mémoire *Sull' Ipoge della famiglia Vibia* (Rome, 1853), p. 15-16.

que la terminaison du nominatif *a*, ne soit commune en étrusque aux deux genres; AS était la terminaison des génitifs singuliers, soit noms, soit adjectifs[1], bien que nous ayons aussi ailleurs l'accusatif pluriel terminé de même[2]. Mais, pour mieux juger de la valeur de mon explication, il faut prendre en considération le mot suivant, et la statuette même, qui, faute d'éléments propres à y faire reconnaître tel dieu, telle espèce de personnage, me paraît pouvoir représenter une divinité allégorique, en tenant compte de la seule particularité qu'elle nous offre, c'est-à-dire du geste de la main droite indiquant la prière. Certainement il est assez hardi de ma part de vouloir essayer, même comme simple conjecture, de mettre d'accord la représentation avec ce mot AISERAS et le mot suivant, THUFLTHICLA, d'une si fâcheuse obscurité; mais le vif intérêt que je prends à l'avancement des études étrusques, mon désir d'y contribuer, me feront pardonner, je l'espère, ma témérité, surtout quand on réfléchira que dans ce travail je ne propose que des conjectures tendant principalement à confirmer le résultat des recherches et des comparaisons faites par d'autres précédemment.

Le mot THUFLTHICLA (comme je préfère lire),

1. Cf. *etera-eteras* = *secunda-secundæ; Marcnas* = *Marcani*.

2. ARA's = *aras*, dans notre grande inscription de Pérouse.

qui me paraît composé de THUFLTHI et de CLA, doit être, sans aucun doute, pour sa première partie, rapproché de THUFULTHAS, THUFLTHAS, THUPLTHAS d'autres inscriptions dédicatoires. M. Fabretti, dans son *Glossarium*, après avoir dit que ce mot est d'une origine et d'une signification obscure, ajoute[1] que, dans son opinion, on peut y voir le nom de quelque déesse inconnue aux écrivains de l'antiquité. Cependant, avant d'accepter cette explication, il faut se souvenir que ce mot fait partie, comme le précédent, ALPAN, d'inscriptions votives inscrites sur des objets tout à fait différents les uns des autres. Rappelons-les brièvement : je commencerai par celle qui est gravée le long du côté droit du bel enfant debout, du musée de Leyde, avec une oie dans les mains, monument déjà cité plus haut. On y lit, d'après la leçon du savant professeur Janssen :

VELIAS. FANACNAL. THUFLTHAS.
ALPAN. LENACHE. CLEN. CECHA :
TUTHINES. TLENACHEIS[2].

Le dédicateur est ici un *Velius*, ou le fils d'une *Velia* (VELIAS). Quant à la représentation ou à l'objet dédié, je me bornerai à rappeler les mots de M. Guigniaut. « L'oie fait penser soit à « Priape, soit à Bacchus, soit à Proserpine, à qui « elle était également consacrée. Elle peut appar-

1. S. v. THUFULTHAS.
2. Janssen, ouv. cit, p. 23, n° 33.

Digitized by Google

« tenir aussi, selon M. Gerhard, au génie de « Jupiter (*genius jovialis*), par conséquent aux « Penates, et à *Tagés*, son fils[1]. »

Une seconde se trouve également au musée de Leyde, gravée sur une lampe, et mentionnée aussi plus haut; elle est ainsi conçue :

A. VELS. CUS. THUPLTHAS. ALPAN.
TURCE[2].

Ici l'objet dédié est tout différent; le personnage qui offre est probablement un *Aulus Velcius*, et voici le même mot THUPLTHAS (THUFLTHAS) à côté d'ALPAN comme dans l'inscription précédente, et celui-ci à côté de TURCE (expression du *don*) dans cette dernière, comme dans l'inscription de notre statuette, tandis que sur la statuette de l'enfant à l'oie ALPAN se trouve avant le mot LENACHE, verbe, selon toute probabilité, remplaçant dans ce cas-là TURCE, identique avec lui dans sa terminaison, et vraisemblablement aussi forme verbale, comme je l'ai dit ailleurs dans ce mémoire.

1. *Relig. de l'ant.*, IV, p. 238, n° 582.

2. Janssen, ouv. cit., p. 24, n° 35. V. aussi *Uittreksel uit de medeeling van den heer L. I. F. Janssen over Etruskische Opschriften*, dans la séance du 13 septembre 1858 de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, sect. de Littérat., extr. des Actes, p. 8-11, qui a pour but de montrer l'impossibilité de faire bon accueil à l'explication de cette inscription donnée par M. Stickel (*Das Etruskische als Semit. Sprache erwiesen*, p. 200-202).

Une troisième inscription sur une statuette de Cetona, près de Clusium, s'exprime ainsi :

AUTNI[1] : THUFULTHAS....
TURCE.

où la dédicace vient peut-être d'une femme nommée *Autinia* ou *Otinia*, et la figure à laquelle elle s'associe est désignée comme une *Spes*.

Une quatrième fois, nous devrions reconnaître le même mot dans une inscription trouvée parmi les manuscrits de Vermiglioli, à Pérouse, et qui se lirait ainsi :

LAUTNI. THUFLLTHAS.
TURCE.

Cependant, notre vénéré maître ne précisant pas sur quel objet est gravée l'inscription ni sa provenance, je ferai remarquer qu'il est fort douteux qu'elle soit identique avec la précédente, à laquelle elle ressemble complétement, sauf deux petites différences qu'on pourrait facilement considérer comme deux fautes de copie. — Enfin nous rencontrons aussi la forme THUFITH...., d'après Lanzi, THUFITHI, d'après le savant Mi-

1. Dans le *Bull. de l'Institut de Rome*, où elle est publiée (1842, p. 21), on lit AUTIN. J'ai suivi la leçon que je trouve aussi chez Fabretti (*Gloss.* s. vv. AUTNI, THUFULTHAS), et qui était dans la copie de M. Campanari, dont je dois la communication à M. Orioli.

gliarini[1], sur une statuette d'homme du Musée Buonarotti à Florence, dans l'attitude de faire une libation avec une patère. L'auteur du *Saggio di lingua etrusca* ne doute pas de son identité avec la forme connue THUFLTH[2].... — Après cet exposé, personne par rapport à ce mot ne niera la valeur d'une observation pareille à celle faite pour ALPAN, c'est-à-dire qu'en le trouvant presque toujours dans des épigraphes du même genre, et sur des objets différents, on ne peut pas facilement admettre que THUFLTHAS, THUFULTHAS, THUFLTHI (parfaitement identiques) soient l'expression d'une *divinité inconnue*, comme le voudrait M. Fabretti, car dans ce cas il serait bien étrange qu'on en fît mention dans plusieurs épigraphes sur des monuments bien différents les uns des autres par leur nature, par leur forme, par leur origine. En conséquence nous devons supposer ici une signification plus générale. Cela admis, je reviens aux conjectures de Lanzi, qui proposait de rapprocher THUFULTHAS et THUFLTHAS du grec ὠφελέω, d'où il descendait à la forme de participe ὠφεληθεῖσα, et qui en prenant le mot dans un sens plus large, traduisait *salva, servata*, sauvé (sous-entendu de quelque maladie, de quelque danger, ou d'autres périls que

1. *Tesor. epigr. etr.* mss. n° 125.

2. II. p. 450, n° 38. Gori, *Mus. etr.* I. Tab. c. Dempst. *De Etr. Reg.*, I. Tab. 24.

ce soit). Cette comparaison, adoptée par Janssen[1], était aussi approuvée en principe par Orioli[2], et si dans le mot étrusque nous trouvons un *th* au commencement, il faut se rappeler que chez les Étrusques, comme cela est bien prouvé par les monuments, on employait le *th* ainsi que le simple *t* fréquemment comme aspiration, ou à la place d'aspiration et comme équivalent à *h* ou au *digamme*, ou au *spiritus* des Grecs, devant une voyelle initiale. Parmi de nombreux exemples je citerai THERINI-*Herinia* ou *Herinius*, THUI (identique à HUI, FIUS, FIA)-*filius* ou *filia*, répondant

1. Ouv. cit., p. 23-24.

2. Voici ce que ce savant m'écrivait en réponse à la communication que je lui avais faite de l'inscription trouvée parmi les notes de Vermiglioli, dont j'ai parlé tout à l'heure :

« O essa medesima, o una analoga la ho gia' dalle schede Campanari, come proveniente da Cetona, e apposta ad una statuetta che non è detto quale (c'est celle que nous avons mentionnée).... Bisognerà leggere la prima (celle de Pérouse chez Vermiglioli) LAUTNI, THUFLTAS || TURCE.

« La seconda (celle de Cetona), AU. TIN (AUTNI=AU TIN), THUFLTHAS (a) || TURCE, e forse è THUFLTHASA anche nella precedente, perchè non so se THUFLTHAS di forma di secondo caso possa stare come nominativo a quella guisa che indicherebbe il contesto. . . . .
Stando alle dottrine del Lanzi, giovate presso a poco dalla natura del monumento, l'una significherebbe (celle de Cetona) *Aulo Tinio salvato* (o simile) *diè in dono*, l'altra, *Lautnia salvata diè in dono*. E qui le risparmio una lunga diceria sopra LAUTNI: che non mi pare gentilizio, e che di certo non è prenome. » Lettre à G. Conestabile du 30 janvier 1853.

sans le moindre doute au grec υἱός, υἱά[1], TURMS-Ἑρμῆς (Mercure)[2], TAPHUNAS-*Apponii* (à comparer avec HAMPHNAL-*Apponie* (filius) qu'on rencontre ailleurs), THAPIA-*Appia*[3] (ailleurs HASPA), THERAS-*Herie* et *Erie*, THELU-*Helii*, THEPZA-*Aebutia*, TULAR-ὀλλάριον, *Ollarium*[4], TUNUR probablement pour *honor*[5], THASTA pour HASTIA ou *Fausta*, et le mot THERA rapproché du grec ἱερά (et expliqué *sacra*) par Orioli[6], le mot THUPITAISECE rattaché pour la racine, la forme et la signification, au grec ὑποτέθεικε (*deposuit*) par Lanzi[7] et le mot TUSURTHI (TUSURTHII, TUSURTHIR) expliqué *uxor* par Fabretti

1. C'est un des rapprochements les plus incontestables et sur lequel il n'y a plus le moindre doute parmi les archéologues. — V. Fabretti, *Archivio stor. Ital.*, n. s. T. V. *Disp.* II. p. 53. — *Iscriz. etr. fior.*, n. 5 *bis*, n. 116. — *Bull. Inst. de Rome*, 1859. p. 73 et 79. — Cf. Janssen, *Inscr. Mus. Lugd. Bat.*, n. 23 *b;* Minervini, *Bull. Arch. Nap.*, n. s. VII, p. 145.

2. V. à propos de ce rapprochement le P. Secchi, dans les *Annales de l'Instit. de Rome*, 1836, p. 83.

3. *Iscriz. etr. fior.*, n° 125, 151. — V. aussi préf. à cet ouvrage, p. LXXVI et suiv.

4. V. aussi Maury, *Mém.* cit., *Compt. rend.* cit., p. 170. 179. Orioli, *Delle tre prime tribu romane*, discorso (Rome 1852), p. 19.

5. J'avertirai à ce propos que dans le mot TUNUR de la grande inscription de *S. Manno*, à Pérouse, le T initial est séparé de UNUR par un et peut-être deux points.

6. Chez Conestabile, *Mon. Per.*, II, p. 133-134. *Album*, XIX, 124.

7. *Sag. di ling. etr.*, n° 469, p. 393 (2ᵉ édit.). Cf. *Album* l. c. *Giorn. arcadico* de Rome, LXXVII, p. 273.

(T-USUR-THIR)[1]. Et si quelques-unes de ces dernières interprétations pouvaient encore laisser quelques doutes dans l'esprit des philologues, leur mention n'en serait pas pour cela moins opportune pour ce qui concerne le principe en général, c'est-à-dire la valeur réelle et incontestable de la dentale en étrusque, reconnue par les principaux savants qui s'en sont occupés et qui n'ont pas hésité à s'en servir dans plusieurs cas pour en faire une des premières bases de leurs essais d'explication. Je me plais enfin à rappeler aussi à l'appui de ce fait la LASA THIMRAE, la LASA du *désir* (THIMRE = ἵμερος) du fameux miroir Durand (au cabinet des médailles) signalée et expliquée ainsi par M. Alfred Maury[2], qui, en s'occupant avec succès de la grande question de la langue étrusque, a fait la remarque que cette particularité de l'écriture de nos ancêtres se retrouve aussi dans les langues celtiques.

La conjecture de Lanzi acceptée en principe, il me paraît plus naturel et plus probable de voir dans le THUFLTHI de notre mot un substantif plutôt qu'un participe, et d'après la même con-

1. Conestabile, *Mon di Per.*, III, p. 18-19. Cf. *Rev. arch.*, 1861, Dec., p. 441.

2. Mém. cit. l. c., p. 178-179. Cette explication me paraît plus admissible que les deux autres de sens opposés, proposées par Orioli (*Ann. de l'Inst. de Rome*, 1834, p. 189 190), tirées de θυμός (*ira*) ou θυμάρης dans le sens de *placida* (*pacifique*). V. les arguments y relatifs dans le vol. cité.

jecture un équivalent du grec ὠφέλησις (synonyme d'ὠφέλεια) dans le sens d'*auxilium*, qui lui est beaucoup plus propre, selon ce qui nous est attesté par les écrivains, entre autres par Thucydide[1]; et qui pourrait bien exprimer en même temps *aide*, *secours*, *protection*, *assistance*, comme il est arrivé pour le mot *auxilium* chez les Latins. A la fin de notre mot nous avons, il faut en avertir de nouveau, la dentale aspirée au lieu du *sigma*, qui se trouve dans le mot grec, et ici aussi je n'hésite pas à m'appuyer sur une autre particularité bien connue, bien prouvée de la langue étrusque, qui est de mettre TH à la place occupée dans d'autres langues sœurs par la sifflante, comme souvent nous trouvons la sifflante à la place du *t*, lequel est employé ailleurs dans des mots identiques de la même famille et de la même signification. Il suffirait de rappeler à ce propos l'exemple bien frappant et bien important de la forme démonstrative féminine étrusque TA (ailleurs CA et ECA sur les monuments) répondant à l'ancienne forme dorienne τὰ de l'article chez les Grecs, et au démonstratif sanscrit féminin SA (du pronom SAS, SÂ, TAT), ce qui ne peut plus être mis en doute après les savantes démonstrations de M. Orioli[2] sur le pronom dans la langue de nos aïeux. Elles

1. I, ὠφέλιαν πέμπειν.

2. Dans mes *Mon. di Per. Etr. e Rom.*, II, p. 135-137. Cf. *Album*, XXIII, p. 151. *Giorn. arcad.*, CXX, p. 233-234. Cf. Bertani, *Essai de déchiffrement*, etc., cit. p. 58-51.

se concilient très-bien avec le résultat des recherches de MM. Mommsen, Quaranta, Minervini, Aufrecht et Kirchhoff sur le pronom chez les Osques et chez les Ombriens, et se trouvent parfaitement d'accord avec les études et les remarques des indianistes, soit sur la forme SA, soit sur le remplacement de l'*s* par le *t*[1]. Mais je ne me bornerai pas à un seul exemple et je citerai les deux prénoms ARNTH ou ARNT pour *Aruns*, LARTH ou LART pour *Lars*, preuves incontestables du fait dont je parle, NURTIA ou *Nortia*, nom de la fameuse déesse étrusque du destin[2], et forme identique aux autres NURZIU, NURSIA, NURTHZI, *Norsia* des monuments et de quelques auteurs anciens; VERSE étrusque pour *averte* latin, KETIES = *Cesii*, ALESNAS = ALETHNAS = *Aletinii*[3], UTHSTHE (ailleurs ULUZE, et UTHUZE) pour le nom d'Ulysse, répondant au grec Ὀδυσσεύς, sur le miroir avec représentation tirée du mythe de Circé, publié par l'illustre O. Jahn, d'après un dessin consigné dans un manuscrit de Pighius à la bibliothèque de Berlin, que j'ai pu moi-même examiner[4]. Cet échange d'ailleurs n'a

1. V. entre autres, Eichhoff, *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 115, 124 et ailleurs. — Ascoli, *Studi orientali e linguistici*, p. 253 et 271.

2. Liv. VII, 3. Mart. capella, § 88, p. 126. — Voy. Orioli. *Opusc. lett. di Bologna*, 1818. p. 36 et suiv.

3. *Bull. Inst.*, 1850, p. 41.

4. V. *Ann. de l'Inst. arch. de Rome*, 1852. *Tav. d'agg.* H.

rien de surprenant, vu l'affinité constatée du son des deux lettres plus ou moins sifflant[1] et les preuves évidentes d'un fait pareil que nous pouvons tirer aussi des Grecs, dont l'ancienne langue, sans aucun doute, non-seulement se servait du Σ pour exprimer le *spiritus asper*, mais échangeait parfois le Σ avec le T. Un des mots cités tout à l'heure m'en fournit le premier exemple. C'est le nom d'Ulysse, dont les anciens monuments céramiques de l'Italie nous présentent en alphabet grec les formes *Olyttevs*, *Olytev*, *Olytevs*[2], au lieu d'Ὀλυσσεύς, Ὀλύσευς, Ὀδυσσεύς. A cela j'ajouterai σήμερον = τήμερον, τάττω = τάσσω, etc.; et si l'on voulait rapporter encore ici quelques exemples tirés de la comparaison des formes sanscrites, grecques, latines, relatives à une même expression, comme le grec γνῶσις mis à côté du scr. GNAPTIS, μέσος à côté du latin *medius* et du scr. *madhyas*, τεκτονία à côté du scr. TAKÇANAM, ἰσόμετρος à côté d'ITIMÂTRAS scr., ἄρσις à côté de *ortus* lat., scr. ARTUS, si on faisait cela, dis-je, la démonstration du fait sur lequel j'insiste gagnerait en solidité et en évidence. Qu'il me soit enfin permis de faire observer que par cette affinité même entre la dentale et la

1. V. aussi Galvani. Ouv. cité p. 422.

2. V. Gerhard, *Etr. Kamp. Vas.* 16. *Archaol. zeit.*, IV, 285. — *Ann. de l'Institut* de Rome, 1858, p. 256 et 356. *Mont.* VI, pl. XIX et XXII. — *Ibid.*, p. 363. *Mont.* VI, pl. XXI. — Creuz. et Guign., *Rel. de l'ant.*, II, 1142.

sifflante viennent s'augmenter les probabilités en faveur de mes conjectures précédentes sur le TH initial du même mot THUFLTHI considéré comme simple aspiration, équivalente au *spiritus* de la forme grecque correspondante. Je n'ai pas besoin, en effet, de m'arrêter sur le fait bien connu de l'aspiration inhérente à l'*s*, et sur le rôle que cette lettre a joué avec le *spiritus* ou l'*h* dans les transformations extérieures et au commencement des mots dans les langues anciennes[1]. C'est ainsi, par exemple, que dans l'article grec ὁ, ἡ, le *spiritus* est entré à la place de l'*s* du sanscrit SAS, SA (TA en étrusque, comme nous l'avons dit plus haut), que le *sum, sas, sos* de Pacuvius, d'Ennius, et d'autres auteurs anciens, se sont changés en *eum, eas, eos*[2]; que le latin SYLVA répond au mot plus archaïque *hyla*[3]; que les noms des nombres *six*, *sept*, en latin *sex*, *septem*, en étrusque SA, SAS, SET ou SETH, en sanscrit SAS, SAPTAN, étaient ἕξ et ἑπτα chez les Grecs, et le SAPTATI (soixante-dix) scr. répondait à l'HAPTÂITI zend, comme SAPTAN et SAPTAMA scr. à HAPTA et HAPTATHA zend, que le mot ὕπνος (scr. SVAPNAS) était *somnus* en latin, et que le SVÂDUS scr. est devenu l'ἡδυς des Grecs, et ἁδυς chez les Doriens, etc. C'est aussi d'après ce principe que le mot étrusque ALLIUS

1. Cf. Bopp. Vgl. Gr. (Gramm. comparée), § 53 et p. 1256. Pictet, ouv. cit. p. 61-66.

2. Cf. Ascoli, l. c., p. 271, note (21).

3. Festo, *Quest.*, XIII, 28, p. 291.

(sur la célèbre pierre du musée de Florence) a été rapproché du latin *salio*, *salto* comme du grec ἄλλω, ἅλλομαι, pour y retrouver le nom des prêtres *saliens*, représentés sur cette même pierre[1].

Mais revenons à notre inscription. D'après l'exposé qui précède, dans le mot THUFLTHI nous pouvons très-bien voir la forme UFLSI, tout à fait voisine d'ὠφέλησις avec remplacement de ω par *u* et suppression des voyelles au milieu, ce qui est propre à l'écriture étrusque. — Il faut considérer maintenant ce que c'est que ce CLA, attaché au THUFLTHI qui précède, et se trouvant à la place de la terminaison AS dans le même mot sur les autres monuments. Pour moi, comme je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas ici d'une terminaison, mais d'un autre mot réuni au précédent THUFLTHI, soit pour en faire un composé, soit par défaut de points. Peut-être ce même CLA peut-il nous fournir quelque lumière pour mettre encore plus d'accord le sens de l'inscription avec l'expression de la figure représentée. Ce CLA ne devrait pas être rattaché aux mots CLAN, CLEN, bien connus et si fréquents dans les inscriptions funéraires étrusques pour indiquer la provenance, la naissance, les liens de famille, etc.; je suis d'avis qu'on doit plutôt le considérer comme une forme verbale, et en rechercher l'explication, le

1. Cf. *Iscriz. etr. fior.*, p. 196-197. — SPLATURIA = *Pletoria*, dans les inscriptions.

sens, à l'aide du grec καλεῖν en prenant ceci dans le sens d'*invocare*, *implorare* (la divinité), sens avec lequel je n'ai pas besoin de rappeler que les écrivains classiques l'ont employé[1]. Nous irons encore plus directement à notre but, si nous nous attachons à ses dérivés κλῆσις, κλητικός, et surtout à ce dernier terme, dont, sans aucun doute, on s'est servi pour exprimer une invocation aux dieux; on l'appliquait même à des poésies, des hymnes dans lesquels on invoquait les Êtres Supérieurs. Voilà donc, selon moi, la destination de la syllabe CLA jointe à THUFLTHI. Ce serait une forme verbale, comme le CAL qu'on trouve ailleurs dans l'épigraphie étrusque, lequel appartient à la même racine, reparaissant dans le latin *calator*, *calare*, *calende*, et le gaelic *calair* (*crieur*)[2]. De plus, il devrait faire l'office d'un participe qui compléterait avec les deux mots précédents l'expression de l'invocation du secours

1. Aristoph. κάλε Θεὸν, *invoca Deum*.

M. Migliarini ayant cru retrouver dans le mot CLENSI des inscriptions (une des formes de CLAN), la signification du latin *cliens*, *clientes*, après avoir écarté l'opinion de ceux qui font dériver ce mot latin de *coliens* (*pro* COLENS, *quippe patronum suum* COLIT), préfère le rattacher au grec κλείω, pour κλεω (καλέω), *invoco, appello* : « qui se ad potentiorem aliquem applicat ut ejus patrocinio defendatur et protegatur. » *Stud.* mss. — On voit par cela que ma conjecture n'est pas sans précédent pour ce qui concerne l'idée principale. Cf. Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* I, p. 99.

2. Cf. Maury, *Mém. cit.*, l. c., p. 178.

Digitized by Google

divin ; ce mot devrait être à l'ablatif, ce qui s'accorde très-bien avec sa terminaison en *a*, laquelle appartient à ce cas en étrusque, comme on l'observe aussi en ombrien[1]. Nous pouvons encore rappeler ici la forme ESUNA, traduite *divinâ* par les savants Aufrecht et Kirchhoff. Cet ablatif se rattacherait naturellement à THUFLTHI (dont la forme devient UFLSI, très-proche d'ὠφέλησις, d'après les observations déjà faites), qui peut toujours être pris sans hésitation pour un ablatif, l'*i* final étant caractéristique de ce cas, comme du datif, dans la déclinaison étrusque. Ceux qui ont une certaine expérience des monuments étrusques ne peuvent pas trouver une objection dans la forme abrégée de ce mot CLA. Ceci est un fait on ne peut plus fréquent en étrusque. Il me suffira de rappeler deux mots des plus connus de ces monuments, CLAN et SUTHI. Le premier, soit qu'on doive le rattacher au grec κλάω, avec Orioli[2], soit qu'on le rapporte au latin *gnascor*, de la racine GNA, gr. γεν, scr. GAN, se présente, comme on voit, sous une forme (quelquefois même réduite à C, CL et CLA) qui ne comprend que la simple racine et écarte tout ce qui resterait à parcourir dans la terminaison, si on le rapproche des formes latines des deux traductions

1. Cf. ETERA, dans les *Mon. di Per.*, III, n° XLII.

2. Non pas dans le sens de *frango*, mais dans celui de *divido*, *fluo*, d'où vient κλαίω, *fleo*, *lacrymor*. Orioli à Campanari, *Giorn. arcad.*, CXX, 242.

par lesquelles on l'explique, c'est-à-dire de *cnatus*, *gnatus*, *natus*, ou *e genere*[1]. Quant au second mot, SUTHI, quelquefois même écrit SUTH et STHI, dans sa signification certaine de *salus* ou *servatio*, soit qu'on le regarde comme nominatif, ou comme datif, ou comme ablatif, nous trouverons qu'il sait très-bien se passer de plusieurs lettres en comparaison des formes grecques *σωτήριον*, *σωτηρία*, etc., auxquelles on le rapporte[2]. — Par conséquent, nous avons pour le mot THUFLTHICLA l'explication *auxilio-invocato*, qui, mise d'accord avec AISERAS qui précède, nous dira de qui cette aide provient, c'est-à-dire de la *Divinité*, de *Dieu*. Et c'est cette invocation du secours divin, ou obtenu, ou espéré, que je trouve exprimée par la statuette même, dans laquelle je suis d'avis de voir une représentation allégorique, divine, de la *Prière*, comme moyen de communiquer avec les dieux, et le plus capable de faire parvenir nos vœux et notre reconnaissance jusqu'à eux, et par conséquent très-bien choisi par le dédicateur *Titius*, dont l'offrande nous rappelle sans doute l'idée de la *prière*. De cette façon il nous viendrait en même temps en aide pour expliquer la principale partie de la lé-

1. Cf. Fabretti, *Gloss.* s. v. CLAN, CLENAR; *Giorn. arcad.* l. c., *Iscriz. etr. fior.* Préf., p. LVIII et suiv. *Rev. arch.*, 1860, p. 169.

2. V. lettre d'Orioli à Conestabile dans les *Mon. di Per. Etr. e Rom.*, II, p. 135-138.

gende, qui, si je puis m'exprimer ainsi, deviendrait bilingue à raison des rapports très-étroits existant entre elle et l'image à laquelle elle est associée. Nous avons montré ailleurs, à propos d'un monument du même genre[1], la probabilité d'un fait pareil, et nous serions heureux d'avoir trouvé ici un autre exemple du secours que peuvent apporter à l'interprétation des inscriptions étrusques les représentations figurées, comme cela a été le cas pour le mot HINTHIAL signifiant principalement εἴδωλον (*ombre de mort*), φάντασμα, et fourni par les peintures de Vulci découvertes et publiées par M. Des Vergers.[2] Il ne sera pas nécessaire de rappeler que les *Prières* étaient aussi devenues des déesses chez les anciens, et que dans l'Iliade nous les rencontrons comme filles de Jupiter[3], de la même manière que dans le livre le plus vénéré des Hindoux, le *Rig-Véda*, nous trouvons lesdites déesses données pour des épouses divines[4]; ce qui ne ferait que justifier davantage le choix de notre dévot personnage pour le but qu'il se proposait, et rendre plus admissible notre opinion sur le sujet représenté par sa statuette. Peut-être n'est-il pas

1. *Iscriz. etr. fior.*, p. 178-180.
2. L'*Étrurie et les Étrusques* (Paris, 1862). Atlas, pl. XX. — V. *Iscriz. etr. fior.*, p. 184-185.
3. IX, 498.
4. A. Maury, *Histoire des relig. de la Grèce*, I, 266. — *Rig-Véda*, I, 247, trad. Langlois.

non plus inutile de rapprocher de mon idée les dieux *Auxilia*, les dieux qui venaient en aide, mentionnés dans une inscription d'un petit autel de Modène, qui leur était dédié[1]. Jusqu'ici notre inscription se traduit : *Titius lubens donavit divinitatis auxilio-invocato.*

Il nous reste le mot TRUTVECIE, nouveau, à ce que je crois, sur lequel, faute de mieux, je me bornerai à émettre des idées, des conjectures générales. Par sa position il mérite d'être comparé au TLENACHEIS de l'Enfant du musée de Leyde; par sa terminaison et par sa forme il pourrait être un verbe autant qu'un nom de famille. Nous avons déjà émis cette dernière idée en traitant du mot TITE, auquel on aurait pu le rattacher en faisant alors rentrer l'autre dans la catégorie des prénoms. Plusieurs noms de familles commencent de cette même manière par les syllabes TRI, TRE, TRA, (par ex. TRETNA, TRÜLE, TRISNE, TRAZLU) et ce nom même, TRUTVECIE, rendu en latin par *Trutivicius*, nous rappellerait le TRUTIVIS de la fameuse inscription ombrienne de la statue de Todi (la ville ombrienne TUTERE des médailles), avec ce nom de dédicateur traduit *Truttidius*, après Vermiglioli et Deminicis, par MM. Aufrecht et Kirchhoff, les plus habiles interprètes de ce curieux monument[2] expliqué après eux aussi par

1. Orelli-Henzen, *Inscript. lat. select.*, III, n. 5811.
2. *Die Umbrischen sprach*, II, 392, *Taf.*, IX, a. — Cf.

M. Huschke. Toutefois, l'absence de preuves à l'appui de cette interprétation du mot de notre inscription et les méthodes usitées dans l'épigraphie étrusque m'empêchent de m'y arrêter. Il serait plus vraisemblable d'y voir l'expression de quelque fonction, de quelque titre spécial du dédicateur, ne faisant pas conséquemment partie des noms de famille. Rappelons-nous à ce propos le *Meddix-Tutticus* des Osques. Plus vraisemblable encore me paraîtrait cependant l'opinion qui admettrait ici un verbe, ayant par exemple le sens de *dedicavit*, *consecravit*. Sa terminaison s'y prêterait très-bien, surtout si l'on suppose que TRUTVECIE soit écrit pour TRUTVEICE, car la terminaison en CE (et même à la rigueur la simple terminaison E) appartient aux verbes étrusques. Je citerai comme exemples, outre le TURCE et le TECE, plus connus et plus communs, les mots SVALCE, CANTHCE, AVENCE, AMCE, CECHASE, ZILACHCE, des inscriptions de Tarquini et de Tuscania[1], PASCE du grand tombeau de Vulci découvert par MM. François et des Vergers[2], la forme CAVESECE ou CAZESECE[3], qu'on suppose devoir détacher du

ma *Vie de Vermiglioli* dans la I^re^ partie des *Mon. de Pérouse*, p. 169-170, et III^e^ part., p. 218.

1. *Giorn. arcad.*, CXIX, p. 335, CXX, p. 235.

2. Cf. Fabretti, *Gloss. Ital.* s. v. p. 1329.

3. Cf. Campanari dans le *Giorn. arcad.*, LXXVII, 273. *Tav. perusine*, p. 23 et 24. — A cause de la forme alphabétique ᥰ qui s'y trouve au lieu de ᴠ après l'*a*. (Cf. *Iscriz.*

groupe des lettres précédentes, et qui termine la première partie d'une autre inscription tarquinienne, dont les mots ne sont séparés par des points qu'une fois au milieu de l'épigraphe; le mot THUPITAISECE d'un plomb de Volterra[1], TUSE ou mieux HAREUTUSE (selon deux différentes lectures[2]), qui est à la fin de notre grande inscription de Pérouse, expliqué sous cette seconde forme par M. Alfred Maury, dans le sens *a consacré;* et peut-être aussi l'ERSCE ou ETHSCE (?) de l'inscription du vase représentant les derniers adieux d'*Admète* et d'*Alceste* du cabinet de M. le duc de

etr. fior., préf., p. XCV.), c'est ainsi qu'on doit lire ce mot (et non CALESECE, comme le portent les copies connues, entre autres celle de Campanari) sur cette inscription faisant partie de cette série d'épigraphes appartenant à la même nécropole tarquinienne, à présent perdues, et peintes jadis, comme les archéologues le savent très-bien, à côté des représentations figurées sur les parois des chambres sépulcrales. Cf. *Bull. de l'Instit. arch.* de Rome, 1833, p. 59, et planche ann., n. 27. R. Rochette, dans le *Journal des Sav.*, 1828, fév., n. 1.

1. Lanzi, *Sag. di ling. etr.*, n. 469. Orioli, *Album*, XIX, p. 124.

2. M. Migliarini, dans des études inédites sur cette inscription, dont il a eu l'obligeance de me faire part, ainsi qu'à M. Fabretti, qui les cite souvent dans son *Glossaire*, partage ce mot en deux, HAREU TUSE (l'*area pose*, *dedicò; aream vovit*); je préfère l'autre lecture, mais l'avis de ce savant n'ôte du reste rien à la valeur de l'opinion que les terminaisons en CE et en E doivent nous révéler souvent des formes verbales.

Luynes : mot que le docteur Braun et d'autres regardaient comme un nom, mais que le même savant traduit par *arcet*, ou *arcebit*[1]. — C'est cette dernière opinion, qu'on a dans le TRUTVECIE de notre statuette, un verbe, que je suis disposé à adopter, et sans savoir à présent de quel côté il faudrait se tourner pour trouver un mot à rapprocher de celui-ci et qui en fournisse l'étymologie, je ferai remarquer que l'inscription se terminerait assez bien par une formule exprimant la *consécration* ou la dédicace, comme le don a été précédemment exprimé par TURCE.

Ainsi la traduction entière serait : *Titius lubens donavit divinitatis auxilio-invocato* (statuam hanc) *dedicavit* ou *consecravit*.

Après avoir atteint ce résultat, à la suite de l'examen partiel de chaque mot, prenons maintenant l'inscription dans son ensemble, et voyons si, à un point de vue général, elle peut encore donner lieu sérieusement à quelque conjecture digne d'attention. — J'ai eu l'occasion de rappeler ailleurs[2] une remarque ingénieuse et bien solide de M. Orioli sur une série d'inscriptions associées à des objets en métal, en terre cuite ou

1. Mémoire cité l. c., p. 177-178. — *Bull. Inst.* de Rome 1847, p. 84 et suiv. — V. aussi.... FARCE à la fin d'une inscription sur un miroir du musée Vatican, dont on parle ici plus bas.

2. *Rev. arch.*, 1861, déc., p. 444. — *Bull. Inst. arch. de Rome*, 1862, p. 75.

autre matière, publiées dans différents recueils et bien connues du monde savant. D'après la disposition, l'aspect et le son des mots, il croyait pouvoir relever avec une certaine assurance dans ces inscriptions l'existence d'un rhythme, ce qui avant lui avait été déjà supposé par le célèbre Lepsius pour un de ces monuments. Qu'il me soit permis d'en rappeler ici quelques-unes. Telles sont :

ARSES VURSES
SETHLANL || TEFRAL
APETERMNU
PISESTESTU

de l'autel de Cortone[1] ;

MINICETHU
MIMATHUMA
MLISIAITHI
INE
PURENAIE
THECRAISIE
EPANAMI
NETHUIINAS
TAVHELEPHU

du célèbre vase du musée Vatican[2], rectifiée dans

1. Coltellini, *Sopra un' ara etrusca*, dans les *Saggi di Dissertazioni dell' Accademia di Cortona*, vol. IX. — Huschke, dans le *Rheinisch. mus.*, 1856, vol. XI, p. 364 et suiv., et ailleurs.

2. Orioli, dans l'*Album*, XXII, 195. — Lepsius, dans les

la lecture et divisée ainsi en quaternaires par le savant mentionné ci-dessus[1];

MI RIANAS
PLEN IANAS

d'un petit vase noir à parfums[2];

ECA : ERSCE : (ou ETHSCE ?)[3]
NAC : ACHRUM : FLERTHRCE

du vase déjà cité ici de M. le duc de Luynes[4]. —

Ann. de l'Institut de Rome, 1836, p. 199 et suiv. *Mus. etr. gregor.*, II, pl. 99, n. 7. Cf. Mommsen, *Unter Ital. Dial.*, p. 17. Campanari, *Ann. Inst.* de Rome, 1846, p. 403.

1. Le caractère rhythmique de cette inscription était déjà admis comme nous l'avons dit tout à l'heure, par Lepsius, qui cependant la lisait et la divisait ainsi, en y entrevoyant des hexamètres :

MINICETHUMAMIMATHUMARAMLISIAITHI
PURENAIETHEERAISIEEPANAMINETHUNASTAV
HELEPHU.

2. *Album*, XXIII, p. 159. La forme P (*r*), lue comme *p* par Orioli dans cette inscription, se rencontre avec cette valeur sur d'autres exemples. — V. *Bull.*, n. 2, *Degli scavi della Soc. colomb. de Florence*, p. 17, extrait de l'*Arch. Stor. Ital.*, XI, 2e partie, et aussi le monument de Pérouse, chez Vermiglioli, *Iscriz. Perug.*, n° 69, p. 200. (Cf. Notre recueil, 4e partie, n° 464).

3. J'ai osé mettre en doute ici par rapport à ce mot la lecture ERSCE, et proposer de lire aussi ETHSCE, car en réalité la seconde lettre, d'après la comparaison d'autres monuments, pourrait avoir la valeur de TH aussi bien que de R.

4. *Bull. Inst. arch.* de Rome, 1848, p. 167. — *Giorn.*

En nous appuyant sur ces exemples, ne serions-nous pas autorisé à remarquer le même fait par rapport à l'épigraphe en question? L'arrangement des mots s'y prêterait, le nombre de leurs syllabes paraîtrait confirmer la conjecture, quelque consonnance surtout semblerait la mettre en évidence. Ne serait-ce pas, par exemple, à cause d'une exigence du vers que la forme ordinaire du mot ALPAN (comme j'en ai fait entrevoir le soupçon plus haut) s'est ici modifiée en ALPNAS pour répondre à l'AISERAS qui vient ensuite? Serait-il étrange de supposer que notre inscription se compose de quatre vers, soit trisyllabes et quadrisyllabes qui alternent tous avec l'accent sur la deuxième, soit divisés et accentués, si on le trouve préférable, d'une autre manière? Je ne le pense pas, et je me permets de soumettre au jugement des savants les deux lectures et les deux divisions suivantes :

TITE͡ÁLPNAS
TURCE͡ÁISERAS
THUFLTHÍCLA
TRUTVÉCIE

ou bien :

TITE—ÁLPNAS
TURCE—ÁISERAS
THUFLTHI—CLÁ
TRUTVE—CIÉ

arcadico, CXX, p. 230. — V. aussi ce que nous avons dit en passant dans le *Bull.* cit., 1862, p. 75.

Cependant, malgré la probabilité de ce que je viens d'exposer[1], je me garderai, par suite de cette réserve dont il ne faut jamais se départir dans ces études, d'admettre le fait et de le présenter avec assurance. J'attends pour cela, et j'espère un avis favorable de la part des juges compétents.

En me résumant maintenant sur l'ensemble des recherches qui ont été l'objet de ce Mémoire, je ferai remarquer surtout les résultats suivants : 1° une probabilité de plus en faveur du mot ALPAN répondant au latin *lubens*, et une nouvelle forme de ce même mot, ainsi que des nouvelles conjectures capables de nous éclairer encore sur sa véritable signification ; 2° le premier exemple dans l'épigraphie des monuments étrusques du mot ayant le sens de *Dieu*, *divin*, *divinité*, et à la suite de cela quelques développements qui ne seront pas inutiles sur le mot AESAR, et sur ses rapports; 3° un verbe nouveau peut-être, si non un nom de famille, dans le mot TRUTVECIE ;

1. Il ne serait pas impossible qu'au nombre des inscriptions rhythmiques étudiées et mises en évidence jusqu'ici, on dût ajouter celle d'un miroir du musée Vatican (*Mus. etr. gregor.*, *tav.* XXXV n. 2), que je veux pour cela rapprocher des autres mentionnées ici :

ACHLATRUIEFTHESTHUFARCE

(ACHLA TRUIE FTHESTHU FARCE). Cf. aussi le miroir chez Gerhard, *Etr. spieg. Faf.*, CXXXVI, F. III, p. 130, et l'autre miroir du Vatican chez le même auteur, LVI, n. 2, qu'Orioli a classé aussi dans cette série (*Bull. Inst.*, 1848, p. 167).

4° la révélation probable de la signification d'un mot étrusque composé, impliquant l'idée d'*invocation* faite au *secours* divin, et je dirais presque, rendant celle de la *Prière* représentée en même temps par la statuette ; 5° un monument de plus qui très-probablement s'ajoute à la petite série d'inscriptions étrusques où jusqu'à présent les savants ont cru reconnaître des traces de rhythme.

En présence du petit nombre de résultats certains auxquels a été conduite l'épigraphie étrusque, et aussi du petit nombre de mots abordables par les interprètes, que les inscriptions non funéraires nous fournissent, quoiqu'il puisse paraître téméraire, en pareille matière, de hasarder des conjectures, et même des idées générales, je ne crois pas tout à fait inutiles les recherches auxquelles je me suis livré, surtout quand on les entreprend, comme je le fais, avec la ferme intention de les soumettre au jugement des hommes compétents et d'écouter respectueusement leurs avis, leurs conseils, et au besoin même leurs objections.

Digitized by

NOTE

SUR UN

PETIT SARCOPHAGE

DU

MUSÉE CAMPANA

PAR M. AUGUSTE PROST,
Membre correspondant.

Lue dans les séances des 11 juin 1862 et 7 janvier 1863.

Au milieu des trésors d'art et de haute antiquité que renferment les collections du marquis Campana récemment acquises par la France, se trouve un monument de la décadence romaine qui, en raison de la barbarie de son style, attire peu l'attention, mais qui offre, ce me semble, quelques particularités dignes d'être signalées. C'est un petit sarcophage portant au catalogue le n° 6517 [1], et paraissant avoir été destiné à un

1. On ignore la provenance originaire de ce petit monument. Des recherches faites avec beaucoup d'obligeance dans les documents relatifs à l'acquisition de la collection Campana n'ont fourni aucune indication sur ce point.

enfant. Sa longueur est de 1 mètre 20 centimètres, sa hauteur et sa largeur sont l'une et l'autre de 33 centimètres. Il est taillé dans un bloc de marbre blanc d'un très-beau grain, et on retrouve sur les figures qui le décorent quelques traces de coloration et de dorure qui doivent, aussi bien que la grossièreté d'exécution de ses sculptures, lui faire assigner à peu près la date du quatrième siècle de notre ère.

Au premier aspect, ce petit monument rappelle pour le style les anciens sarcophages chrétiens des musées d'Arles et de Marseille, et ceux de Rome qui sont gravés dans les grands ouvrages de Bosio, d'Aringhi et de Bottari[1]. Il s'en rapproche surtout par le caractère de la figure, qui, dans le bas-relief de sa face antérieure, occupe le centre de la composition. L'attitude et l'ajustement du personnage ont la plus grande analogie avec ceux du Christ jeune et imberbe, ordinairement sans nimbe, tel qu'on le voit dans certaines œuvres de sculpture et de peinture chrétiennes des premiers temps[2]. Il est vêtu d'une robe longue, drapé dans un manteau, et assis de face sur un siége élevé, les pieds posés sur

1. Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., 1632. — Aringhi, *Roma subterranea*, in-fol., 1651. — Bottari, *Sculture e pitture sagre*, in-fol., 1737-1754.

2. J'emprunte, comme termes de comparaison, à l'ouvrage de Bosio (*Roma sotterranea*), deux spécimens de l'art chrétien primitif. L'un (fig. II) est un fragment du bas-relief

Digitized by Google

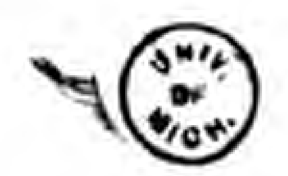

Digitized by Google

un *scabellum*. Ses bras sont ouverts; de la main gauche il tient un *volumen* à demi déployé, et de la droite il paraît donner la bénédiction à la manière des Latins, c'est-à-dire de l'index et du médius étendus, le reste des doigts étant fermés. Ce dernier geste surtout semble assigner à la figure un caractère chrétien décidé. C'est pourtant précisément par là qu'elle se distingue des images du Christ représenté avec cette attitude dans les sculptures les plus anciennes.

Considérées de près, les autres parties du bas-relief ne permettent aucune incertitude quant à leur sens général. Il est évident qu'elles ne se rapportent nullement à notre histoire sacrée, et qu'elles ne concernent aucune des scènes de l'Ancien ou du Nouveau Testament qui décorent habituellement les sarcophages chrétiens des premiers siècles. Ces images ne peuvent appartenir qu'au paganisme. Ce sont, à gauche, une femme assise, devant laquelle des enfants ou de petits génies jouent avec des béliers attelés à un char; à droite, un homme couché pour le repas, et servi par deux enfants, pendant qu'un troisième, devant le lit, tient un chien dans ses bras, et qu'un autre, debout au-dessus de lui, porte une corbeille allongée comme une corne d'abon-

décoratif d'un sarcophage du milieu du quatrième siècle, provenant du cimetière du Vatican; l'autre (fig. V) est une peinture appartenant à la catacombe de Saint-Calixte.

Digitized by Google

dance, d'où débordent des fleurs et des fruits. Ces détails se rencontrent souvent dans les représentations antiques de scènes analogues, notamment sur les sarcophages et les vases peints. Au milieu du bas-relief sont groupées quatre figures de femmes qui rappellent par plus d'un trait[1] les images des Muses qu'on trouve sur les monuments antiques. Elles entourent le personnage que j'ai décrit en commençant, et qui domine toute la composition. Les petits côtés du sarcophage sont ornés aussi de bas-reliefs, dont l'un est occupé par deux hommes vêtus de la tunique courte et séparés par un arbre qui s'élève entre eux, tandis que sur l'autre sont figurés deux génies nus qui semblent danser. La partie postérieure du monument n'a reçu aucune décoration.

Sans m'arrêter à ces diverses représentations, je reviens à la figure principale du grand bas-relief où l'on croit à première vue reconnaître le Christ jeune et imberbe dans une attitude qui lui est fréquemment donnée, comme je l'ai dit, soit dans les sculptures décoratives des sarcophages chrétiens, soit dans les peintures des catacombes (fig. II et V). On pourrait, tout d'abord, être

1. Il faut signaler comme particulièrement significatifs à cet égard de petits appendices qu'on remarque sur la tête de ces femmes, et qui semblent être l'expression grossière de la plume qui, dans les représentations antiques, pare souvent le front des Muses.

Digitized by Google

tenté d'accepter, comme elle semble s'offrir ici, l'étrange association de ce personnage à des images païennes, sur un monument des premiers siècles de notre ère, quand on pense aux nombreux exemples qu'on a, pour cette époque, d'emprunts faits par l'art naissant du christianisme aux pratiques habituelles de l'art ancien. C'était comme l'adoption inévitable des termes consacrés d'un vieux langage pour exprimer des idées nouvelles.

Les monuments chrétiens des premiers temps abondent en réminiscences de l'antiquité païenne, depuis les dispositions générales de la structure, le système décoratif et la distribution des ornements, jusqu'à l'ajustement des figures, leur attitude, leur costume et leurs accessoires. On peut rappeler à cet égard les peintures tracées sur les voûtes des catacombes dans le même esprit que celles des hypogées romains, l'identité de forme des premiers sarcophages chrétiens et des sarcophages antiques, et enfin les nombreux détails d'ornementation communs aux uns et aux autres, tels que les masques d'angles, les cannelures à double courbe, les cartouches et les médaillons pour les inscriptions ou les portraits, le nimbe, les génies ailés qui deviennent des anges, le type tout romain et si usité de l'homme drapé dans son manteau et tenant le *volumen* et la représentation dans un sens allégorique de quelques objets et de certains ani-

maux. On trouve même sur les monuments chrétiens des personnages et des scènes complètes empruntés au paganisme : la tête de Méduse, le Janus bifrons, les Sibylles, Orphée jouant de la lyre au milieu des animaux domptés. Je citerai enfin un curieux sarcophage du musée d'Arles (n° 61), où le miracle de la multiplication des pains et des poissons est associé aux figures héroïques des Dioscures et à d'autres images du même genre. Tout cela indique une sorte de communauté entre l'art païen et celui que pratiquait le christianisme à son origine. Il était d'ailleurs naturel que les chrétiens, acceptant pour leurs sépultures la forme même du sarcophage antique, adoptassent aussi son mode d'ornementation, en se bornant à y introduire quelques modifications plus ou moins importantes.

On pourrait donc penser que, pour le monument qui nous occupe, le sculpteur avait emprunté à un modèle d'atelier qu'il avait sous la main une scène toute disposée, où était représenté Apollon au milieu des Muses, et s'était contenté de substituer dans son œuvre la figure du Christ à celle du fils de Latone; à moins qu'on ne voulût peut-être voir dans les figures de femmes qu'il a groupées autour du principal personnage, des représentations allégoriques de vertus. Il convient de rappeler cependant que les allégories de ce genre, assez fréquentes sur les monuments religieux des temps modernes,

sont étrangères à la symbolique chrétienne des premiers siècles. J'ajouterai que, dans les compositions primitives, le Christ, posé comme le personnage que nous avons sous les yeux, n'est accompagné ordinairement que de ses disciples et des apôtres, ou bien d'un ou deux personnages prosternés à ses pieds.

Faute de pouvoir accepter ici des allégories chrétiennes, osera-t-on admettre dans le bas-relief que nous étudions un chœur de Muses enveloppant la figure du Christ ? Sur la limite étroite qui, dans les régions de l'art, sépare le christianisme du paganisme, il peut être bon de rappeler ici, comme un utile avertissement, l'erreur commise autrefois par Bottari, et reproduite encore de nos jours, non sans quelques scrupules cependant, il faut le reconnaître, par Raoul Rochette, dans l'explication des peintures découvertes à Rome sur le tombeau de Vincentius et de Vibia, et mêlées, à ce qu'il semblait, à celles du cimetière de Saint-Prétextat[1]. L'enlèvement de Vibia dans le char de Pluton y était considéré comme une allégorie de la mort empruntée franchement aux pratiques d'un art évidemment païen, à côté d'un banquet funèbre, où l'on voulait voir une agape, en même temps

1. Bottari, *Sculture e Pitture sagre*, 1737-1754, t. III, p. 1, 110 et 218 ; Raoul Rochette, *Tableau des catacombes de Rome*, 1837, p. 143-183 ; L. Perret, *Catacombes*, 1855, t. I, pl. LXVIII et seq., et t. VI, p. 42-44.

que, dans une troisième composition, l'arrivée de Vibia aux enfers, devant Pluton et Proserpine assis sur leur trône, devenait l'introduction de la femme chrétienne dans le paradis, en présence du Christ triomphant accompagné de sa mère. Cette explication, pour laquelle on n'hésitait pas à reconnaître des images du paganisme dans la décoration d'un monument chrétien, a été renversée il y a peu d'années par le P. Garrucci. En restituant une inscription qu'on n'avait pas su déchiffrer avant lui, il a démontré que cette sépulture, entièrement païenne, était celle d'un prêtre du dieu Sabasis et de sa femme, et qu'elle n'avait pu être mise que par accident en communication avec la catacombe dont elle était voisine.

Sur le petit sarcophage du musée Campana, nous ne trouvons pas d'inscription pour nous guider ; mais un document d'un autre genre peut y suppléer jusqu'à un certain point, et nous mettre en garde contre les entraînements d'une trop libre interprétation. Ce document nous est fourni par une planche de l'antiquité expliquée de Montfaucon, représentant le bas-relief antérieur d'un sarcophage antique, où sont figurées les Muses rangées autour d'Apollon (fig. III). Le dieu occupe le milieu du tableau; il est assis de face, les pieds posés sur un *scabellum*, drapé dans un long manteau, ayant à la main gauche un *volumen* à demi déployé, et tenant la main droite

levée dans l'attitude de l'enseignement. Il est impossible de méconnaître l'analogie qui existe entre cette composition et celle que nous observons sur le monument du musée Campana. Au milieu des diverses scènes païennes qui le décorent, le tableau central doit donc représenter (on ne peut guère en douter, ce me semble, après le rapprochement que je viens d'indiquer) Apollon et quatre Muses. Celle qui est à sa gauche est drapée et posée comme certaines images bien connues de Polymnie. Quant à celle que l'on voit à sa droite, un des accessoires qui l'accompagnent invite tout naturellement à la mettre en regard d'une des figures que donne Montfaucon (fig. III), et qu'il décrit en disant qu'une de ses mains tient un masque auquel on reconnaît Thalie, tandis que l'autre est posée sur une espèce de *marmouset* (*sic*). Ce qu'il qualifie ainsi, d'après un dessin peut-être peu exact, est une petite cariatide terminée en gaîne, qui pouvait ressembler, il est permis de le croire, à la figure analogue, plus grossière mais plus explicite, que nous voyons dans le bas-relief du sarcophage Campana. Là elle sert de support à une sorte de tambour dont la partie supérieure forme comme une table sur laquelle la Muse paraît appuyer quelque chose ou bien écrire de la main droite avec un stylet. De la main gauche elle soutient un objet difficile à discerner, qui pourrait être une flûte de Pan (?).

Dans la petite figure en cariatide, un archéologue très-compétent propose de voir un cippe bachique. Toute réserve faite en faveur de cette interprétation digne de grande considération, j'en hasarderai, à titre d'hypothèse, une autre encore : c'est que le tambour qui surmonte la figure serait une sorte de *tympanum* sur lequel la Muse frapperait avec une baguette. Rich, dans son Dictionnaire d'antiquités dont M. Chéruel a donné récemment une précieuse traduction, décrit le tympanum antique tout simplement comme une peau tendue sur un cerceau de bois. Les monuments fournissent, en effet, de nombreuses figures de cet instrument, qui ressemble à notre moderne tambour de basque. Mais Rich ajoute que le nom de *tympanium*, diminutif de celui de tympanum, appliqué par Pline à une perle hémisphérique, donne lieu de croire qu'il existait vraisemblablement encore une autre sorte de tympanum formé d'une peau tendue sur un bassin, comme nos timbales actuelles, et que de là venait probablement le nom de tympanium, donné à la perle qui présentait la même forme. Le bassin hémisphérique composant ce tympanum d'espèce particulière devait reposer, selon toute apparence, sur un support. Ne pourrait-on pas voir dans l'instrument figuré sur le sarcophage du musée Campana un spécimen grossièrement indiqué de celui que Rich a deviné avec tant de sagacité, et

Digitized by Google

dont les monuments ne lui avaient offert aucun exemple[1] ?

1. Nous sera-t-il accordé que nous avons rencontré ici un spécimen du *tympanum* en forme de timbale que les antiquaires ont deviné, mais n'ont encore vu, ou du moins reconnu, sur aucun monument? Il y aurait peut-être lieu d'interpréter de la même manière une figure que donne Montfaucon dans son grand ouvrage (*Antiq. expl.* Suppl. III, pl. LXXVI, 3), et qui présente un bassin posé sur un trépied (fig. IV). Montfaucon rapproche de cet instrument la description donnée par Athénée de la lyre à trois faces de Pythagore, et prétend qu'elle s'y rapporte parfaitement. Il y a peut-être quelques réserves à faire à cet égard, attendu que Montfaucon ne connaissait la figure qu'il reproduit que par un dessin assez médiocre et peu digne de confiance, si l'on en juge par la gravure, lequel lui avait été, dit-il, envoyé de Rome par Mgr Bianchini, d'après un bas-relief de la galerie Mattei. Or ce bas-relief décorait un sarcophage que Montfaucon donne ailleurs (*Antiq. expl.* I, pl. LVI), d'après un autre dessin emprunté à Spon, où l'on ne voit rien qui rappelle la prétendue lyre de Pythagore. Le dessin de Spon n'est d'ailleurs pas très-bon non plus ; mais il n'est pas sans importance de faire remarquer que le bas-relief du sarcophage Mattei qu'il nous offre, a pour sujet un chœur de Muses, comme ceux où nous croyons reconnaître la figure du *tympanum* (fig. I et III). Il ne serait donc pas étonnant que le même instrument se rencontrât parmi les accessoires qui accompagnent cette représentation sur le monument Mattei ainsi qu'on l'observe sur les deux autres. Spon ne l'aurait ni reconnu ni indiqué dans son dessin, d'ailleurs évidemment inexact, puisqu'on n'y retrouve pas même trace de la figure que Mgr Bianchini en a tirée. Celui-ci l'aurait mieux discernée, sans pourtant en donner un dessin irréprochable ; et enfin, trompé par quelques détails

Quant au personnage qui domine la scène centrale de notre bas-relief, il me semble difficile, comme je l'ai dit, de ne pas y reconnaître un Apollon. La barbarie de style du monument suffit pour expliquer l'étrange physionomie qu'on y voit donnée au dieu le plus élégant de l'Olympe. En le regardant avec attention, on distingue sur sa tête une bandelette dont le nœud paraît tomber en avant sur son front [1]. Il a, du reste, les cheveux courts comme l'Apollon du bas-relief dessiné par Montfaucon; comme lui il est assis de face et drapé dans un manteau;

mal rendus dans ce dessin, notamment par les indications qui semblent marquer des cordes tendues entre les branches du trépied, Montfaucon aurait, dans son explication, fait fausse route en y voyant la lyre à trois faces de Pythagore. Après ces explications, il me semble qu'on peut sans trop de hardiesse y reconnaître un *tympanum*, lequel accompagnait vraisemblablement une figure de Muse sur le monument de la galerie Mattei, comme cela a lieu dans le bas-relief du sarcophage Campana dont il est question ici (fig. I), et probablement aussi dans l'autre sculpture du même genre que j'ai citée précédemment d'après Montfaucon (fig. III).

1. Cet ornement convient très-bien à une figure d'Apollon; il ne serait d'ailleurs pas non plus en désaccord avec celle du Christ, si l'on voulait reconnaître celle-ci sur le sarcophage du musée Campana; car, suivant Didron (*Iconogr. chrét.*, p. 244), les plus anciennes images de Jésus-Christ le représentent jeune, imberbe, quelquefois avec un diadème ou une bandelette comme un jeune prêtre païen.

Digitized by Google

comme lui encore il tient de la main gauche le *volumen,* mais par le geste de la main droite il en diffère notablement, et cette différence mérite d'être signalée. Sur le sarcophage du musée Campana, ce geste est très-expressément celui de la bénédiction latine, disposition qui est loin d'être ordinaire dans les images païennes. Comment une pareille intention a-t-elle pu être donnée à une figure d'Apollon au milieu des Muses? Faut-il l'attribuer à l'influence d'une pratique d'art chrétien qui, après tout, ne serait pas chronologiquement impossible sur un monument du quatrième siècle? L'Apollon, si on admet cette hypothèse, aurait été sculpté par l'artiste dans l'esprit de certaines figures que les peintres traçaient alors du Christ, et que nous retrouvons dans les catacombes (fig. V).

Une autre explication consisterait, en admettant que nous avons là une sculpture païenne, à voir dans la figure principale du bas-relief le personnage lui-même à qui était destiné le tombeau. Le volumen qu'il tient à la main, les Muses qui l'entourent, pourraient dès lors caractériser en lui un poëte. Il ne faut pas cependant perdre de vue que le sarcophage, trop grand pour n'avoir contenu que des cendres, est trop petit pour avoir reçu un corps autre que celui d'un enfant ou d'un nain. Serait-ce la tombe d'un enfant prodige ou celle d'un poëte phénomène? Ces dernières hypothèses me paraissent peu ac-

ceptables[1]. Aussi, ne pouvant voir dans la figure qui occupe le centre du bas-relief, ni le personnage du Christ, ni le portrait de l'individu déposé dans le tombeau, je m'arrête à l'opinion qu'elle représente un Apollon grossièrement sculpté.

Cette image offre, comme je l'ai dit, une particularité tout à fait remarquable dans le geste de la main droite donnant la bénédiction latine. Il y a peu d'exemples de cette disposition dans les monuments du paganisme. Sur les monuments chrétiens des premiers âges, au contraire, on trouve fréquemment des personnages bénissant à la manière des Latins. Ainsi est souvent représenté le Christ, soit dans la scène de son entrée

1. Il convient, ce me semble, d'écarter des interprétations qui n'auraient pour fondement que des circonstances hypothétiques tout à fait exceptionnelles, bien que celles-ci ne présentassent en elles-mêmes rien d'absolument inadmissible. Témoin, pour ce qui concerne un enfant poëte, le jeune Pudens, qui, à l'âge de treize ans, obtint la couronne de la poésie aux Jeux Capitolins, l'an de Rome 863, et qui reçut du municipe d'Histonium (aujourd'hui Vasto sur l'Adriatique) les honneurs d'une statue avec une inscription dédicatoire parvenue jusqu'à nous et publiée dans la collection d'Orelli (*Inscript. lat. select.*, n° 2603). Il est superflu d'ajouter qu'il n'y a aucun rapprochement à faire entre le jeune Pudens, qui vivait au commencement du deuxième siècle de notre ère, probablement à Histonium, et notre petit sarcophage, lequel ne peut guère être antérieur au quatrième siècle, et dont la provenance nous est d'ailleurs inconnue.

Digitized by Google

triomphale à Jérusalem, soit dans celles où il accomplit ses miracles, ou bien encore debout au milieu des apôtres et des disciples, quelquefois s'adressant à des personnages prosternés devant lui. Mais il y a lieu de reconnaître que dans l'attitude spéciale de la figure sculptée sur le monument du musée Campana, c'est-à-dire assis de face, les bras déployés, et tenant le *volumen* de la main gauche, le Christ, jeune et imberbe, a toujours la main droite entièrement ouverte dans les sculptures des anciens sarcophages chrétiens qui nous sont parvenus[1] (fig. II), et que, pour les premiers temps, les peintures des catacombes présentent seules quelques exemples de cette attitude avec le geste de la bénédiction latine (fig. V).

Complété et constitué ainsi, ce type s'est fixé

1. Je ne parle que des cinquante-six sarcophages de Rome dessinés par Bosio (*Roma sotterranea*, in-fol., 1632), et de ceux qui se trouvent dans les musées et dans quelques églises du midi de la France. J'ai fait récemment une revue détaillée de ces derniers dans un voyage où j'ai dessiné environ quatre-vingts de ces monuments. Je dois dire que pas un ne m'a offert le type du Christ, jeune, imberbe, assis de face, les bras ouverts et donnant de la main droite la bénédiction latine. Je n'ai observé cette attitude avec ce geste que dans un seul cas, sur le bas-relief décoratif d'un devant d'autel, à Saint-Trophime d'Arles. L'autel pourrait être une cuve de sarcophage, ce dont je n'ai pu m'assurer, mais son système d'ornementation diffère essentiellement de celui qui caractérise ordinairement les œuvres des pre-

ultérieurement d'une manière définitive dans la pratique habituelle de l'art chrétien. On le retrouve dans les œuvres de toutes les écoles et de tous les temps. Les peintures et les mosaïques byzantines, les miniatures des manuscrits, les sculptures de nos églises en offrent d'innombrables reproductions. Il est intéressant de constater qu'à l'origine, et à côté des peintures des catacombes où il se montre quelquefois, la sculpture des premiers sarcophages, pour le petit nombre du moins de ceux que nous connaissons, n'en fournit aucun exemple complet. Le monument dont il est ici question présenterait donc sur ce point une exception à ce qu'il est permis de regarder comme la règle, si on devait y reconnaître la personne du Christ; mais si, renonçant à cette interprétation peu probable, on veut bien n'y voir que des images exclusivement païennes, il restera à signaler ce fait assez curieux, que dans le personnage qui y tient la place principale, assis de face, les bras ouverts et donnant de la main droite la bénédiction latine,

miers siècles. Trois grandes figures, le Christ entre deux personnages qui l'adorent, y occupent seules le champ entier du bas-relief, et d'ailleurs ce Christ n'est pas le jeune homme imberbe que nous voyons sur les plus anciens monuments; il porte la barbe et de longs cheveux qui se déroulent sur ses épaules; il se rapproche enfin tout à fait du type adopté dans les temps modernes pour la représentation du personnage divin.

nous avons le plus ancien spécimen sculpté qui nous soit parvenu de ce type si universellement adopté depuis lors pour la représentation du Christ, dans son attitude la plus solennelle. Il est assurément fort étrange que nous le rencontrions pour la première fois en sculpture dans un Apollon grossièrement exécuté sur un sarcophage païen de la décadence.

SUR UN
ANNEAU SIGILLAIRE
DE
L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

PAR M. QUICHERAT, membre résidant.

—

Mémoire lu dans les séances des 6 et 20 mai 1863.

—

L'année dernière, M. Calixte de Tusseau, amateur d'antiquités domicilié à Moiré (Deux-Sèvres), acheta d'un orfévre d'Airvault une bague d'or à monogramme, que celui-ci tenait depuis peu d'un homme de la campagne. Elle avait été trouvée dans un champ où elle gisait à peu de profondeur, et sans accompagnement d'autres objets, comme un bijou qui aurait été perdu. Le lieu de la découverte touche au terrain sur lequel fut livrée, en 1569, la bataille de Moncontour.

M. de Tusseau, qui s'attache particulièrement à la recherche des vieilles poteries, n'avait jamais vu de bague à monogramme. Il montra la sienne à plusieurs personnes pour savoir à quelle époque elle se rapportait. Lorsqu'il eut acquis la cer-

Digitized by Google

titude qu'elle était mérovingienne, il la céda à M. Benjamin Fillon. C'était au moment même où cet habile antiquaire rétablissait, à l'aide d'une riche sépulture mérovingienne découverte à Grues (Vendée), la véritable position de l'*insula Cracina*, patrie du comte Leudaste[1]. M. Fillon, ayant examiné avec attention le monogramme de la bague, fut tellement surpris du sens qu'il y trouvait, qu'il m'envoya l'empreinte, sans me dire quelle avait été sa lecture. Il consulta de la même manière M. Redet, archiviste du département de la Vienne. M. Redet et moi, nous ne lûmes pas autre chose que M. Fillon. Le mot du monogramme était pour nous *Radegondis*.

Ce nom inscrit sur un bijou qui a tous les caractères d'un ouvrage du VI^e siècle, qui n'a pu appartenir qu'à une personne d'un rang élevé, qui venait de se retrouver en Poitou, ce nom donnait aux conjectures une direction presque forcée. Comment, en effet, ne pas songer sur-le-champ à sainte Radegonde? Sainte Radegonde fut princesse et reine; après avoir été mariée au roi Clotaire I^er, elle se retira à Poitiers pour y fonder le monastère de Sainte-Croix, et se vouer dans cette maison à la vie religieuse. La convenance y était : donc l'anneau lui avait appartenu.

1. *Bulletin de la société des antiquaires de France*, année 1863, p. 73.

Digitized by Google

Et s'il lui avait appartenu, il l'avait accompagnée dans le cercueil, conformément à un usage observé dans les temps barbares. Il devenait alors l'un des deux anneaux que Jean Bouchet raconte avoir été trouvés encore à leur place, lorsque le duc de Berry, oncle de Charles VI, fit ouvrir le tombeau de sainte Radegonde, en 1412 [1]; il était celui de ces deux anneaux dont le duc fut empêché de se saisir, parce que (toujours au témoignage du même Jean Bouchet) le doigt auquel il était passé se replia. Nécessairement il avait été volé en 1562, lorsque les protestants, maîtres de Poitiers, brûlèrent les reliques et firent main basse sur les objets de prix. Retiré de terre près du champ de bataille de Moncontour, c'est qu'il était une épave de cette bataille : quelqu'un l'avait perdu, soit en luttant pour défendre sa vie, soit en tombant blessé ou mort.

Tel est l'enchaînement qui m'avait séduit et qui fut cause que j'acceptai d'abord comme très-probable l'attribution du bijou à sainte Radegonde. La discussion, ainsi qu'une étude plus attentive des documents et des textes, ont changé depuis lors ma manière de voir. De toutes les conjectures auxquelles je m'étais associé, il n'en est plus

1. L'*Histoire et cronicque de Clotaire, premier de ce nom, viij^e roy des François et monarque des Gaules, et de sa très-illustre espouse Madame saincte Radegonde, extraicte au vray de plusieurs cronicques antiques et modernes*, fol. 88 (in-4°, Poitiers, Engilbert Marnef, 1527).

une seule que j'oserais hasarder maintenant. Avant d'exposer le motif de mes doutes, il est nécessaire que je donne connaissance du monument.

La bague dont il s'agit consiste en un anneau sur lequel est assujetti un chaton de forme ronde. L'or est très-pur, et de cette belle couleur que le latin exprime par l'épithète de *fulvum*. Le poids est de 11 grammes 60 centigrammes, et les mesures sont, pour le diamètre du chaton, 12 millimètres, pour celui de l'anneau, 2 centimètres, et pour celui de la verge qui forme l'anneau, 3 millimètres. La verge est ouverte sous le chaton. Afin d'offrir plus de prise à la soudure, ses deux bouts ont été fendus, aplatis et recourbés en dehors comme les yeux de nos agrafes. En blason, on dirait qu'ils sont resercelés. Indépendamment de cela, il y a, aux deux extrémités de l'axe horizontal du chaton, trois pois assemblés en triangle, entre lesquels est passé un fil d'or grené qui revient par plusieurs tours s'enrouler sur la verge.

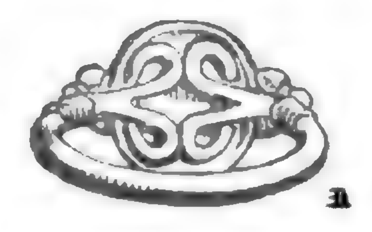

Le dessin ci-joint, qui représente l'objet vu par dehors et par dedans, fera mieux com-

Digitized by Google

prendre la disposition que je viens d'essayer de décrire.

Le mode d'attache a cela de remarquable, qu'il réunit les deux systèmes employés pour la monture d'autres bagues mérovingiennes que l'on connaît.

Ainsi, sur la bague au monogramme *Ragnethramnus*, n° 2640 du Cabinet des antiques de la bibliothèque impériale[1], on retrouve les trois pois et le fil d'or qui assujettit le chaton à la verge; mais celle-ci n'est pas interrompue, elle forme un anneau plein.

La bague n° 2638, de la même collection, sur le chaton de laquelle est gravée une tête avec les deux initiales S. R, présente les pois au chaton, et la verge interrompue avec ses deux bouts re-sercelés, sans qu'il y ait de fil d'attache[2]. Il en est de même pour le n° 2639, qui est un sou d'or arlésien au nom de Clotaire, monté en bague[3].

L'anneau de M. Fillon s'adapte donc parfai-

1. Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibl. Imp.*, p. 389. Le dessin a été donné par M. Combrousse, puis par M. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, fig. 137, et en dernier lieu par M. l'abbé Cochet, le *Tombeau de Childéric Ier*, p. 378.

2. Chabouillet, *Catalogue*, etc., p. 389. Le dessin est dans l'*Histoire de France*, de MM. Bordier et Charton, t. I, p. 150, et dans le *Tombeau de Childéric*, de l'abbé Cochet, p. 379.

3. De Longpérier, *Catalogue Rousseau*, n° 93.

Digitized by Google

tement dans la série des bijoux mérovingiens. Comme ouvrage d'orfévrerie, il n'offre pas une seule circonstance qui ne se justifie par des exemples. Le monogramme porte également avec lui tous les caractères d'une incontestable authenticité. Les lettres par leur forme annoncent le VI[e] siècle. Elles sont assemblées sur les deux montants et sous le cintre d'une espèce d'arcade. C'est un mode de combinaison dont l'épigraphie et la numismatique fournissent un assez grand nombre d'exemples, particulièrement pour la Gaule méridionale. Il faut seulement remarquer que, tandis que dans les monogrammes de ce genre qui ont déjà été signalés, le groupe est surmonté d'une croisette, ici la croisette est placée tout au bas.

Les lettres ont été gravées dans leur position naturelle, de sorte qu'elles se présentent à l'envers sur l'empreinte. C'est le cas de la bague chevalière au monogramme que M. Chabouillet lit *Mariculfus*, n° 2642 du Cabinet de la bibliothèque impériale. Le nom *Heva*, tracé en toutes lettres, se présente de la même manière sur l'anneau du chef barbare dont la sépulture fut trouvée il y a quelques années à Pouan, dans le département de l'Aube[1].

1. Peigné-Delacourt, *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila*, pl. I, fig. 10; Cochet, le *Tombeau de Childéric I[er]*, p. 378.

Arrivons maintenant à la lecture.

On ne peut pas contester la présence des lettres R, G, D, A, E, O. L'I est au moins facultatif, s'il n'est pas imposé par l'élévation où se trouve la traverse inférieure de l'E sur le jambage à droite de l'arcade. L'N et l'S font difficulté. Est-on autorisé à admettre la présence de ces lettres?

Pour moi, qui lisais *Radegondis*, je trouvais l'S dans la combinaison du D avec le trait figuré dessous, et qui s'en rapproche tellement que, même à la loupe, il est impossible de voir un intervalle entre les deux. M. Le Blant, plus exercé que moi à la lecture des inscriptions barbares, objecte qu'un pareil trait, combiné avec la haste d'où il se détache, a ordinairement la valeur d'une L, et que son extrême rapprochement d'une autre lettre dans notre monogramme peut n'être qu'une faute du graveur.

Quant à l'N, que je trouvais représentée par l'enveloppe du monogramme, notre docte confrère y résiste de tout son pouvoir. Il invoque le monogramme des *triens* de Lyon à l'effigie de Justinien et à la légende DE OFFICINA MARETI[1], lequel monogramme présente la figuration de l'N, indépendamment de son enveloppe en forme d'arcade, de sorte que celle-ci n'est pas à compter pour autre chose que pour un double sup-

1. B. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifay sur plusieurs monnaies françaises inédites*, pl. I, fig. 14 et 15.

port réuni par une ligature. Les deux supports servent pour compléter les lettres qui s'appuient dessus; la ligature n'a pas d'autre emploi que de constituer le groupe.

Quoique les *triens* de Lyon n'aient pas encore été déchiffrés, quoique certaines légendes monétaires de l'époque mérovingienne fournissent des N formées absolument comme l'enveloppe des monogrammes, cependant, après avoir revu un certain nombre de ces monogrammes et surtout ceux des monnaies de la Septimanie, je me rends à l'observation de M. Le Blant. Je ne conclus pas d'une manière absolue que le cintre des monogrammes disposés comme l'est celui de notre bague n'a jamais de valeur; je dis seulement qu'il faut attendre, avant de lui en attribuer une, qu'on produise des monuments d'où elle ressortira avec autant de probabilité qu'elle est exclue par les monuments déjà connus.

Arrivé là, je n'ai plus d'opinion arrêtée sur le signe incertain dans lequel j'avais trouvé une S, car l'S me paraissait commandée surtout par la présence de l'N. Il peut y avoir dedans D, L aussi bien que D, S, et peut-être faut-il y voir D, L, S. Dès lors conviendraient indifféremment les lectures RADEGODIS, AREGODIS, RADEGOLDIS, AREGOLDIS, AREGOLDA, RADEGOLDA, DROGESILA. Et comme le module de l'anneau peut avoir convenu à un homme aussi bien qu'à une femme, je ne disputerai pas contre ceux qui

croiront devoir lire un nom masculin terminé en *o*, comme ERGADILO, ARDEGILO, voire même GRADELO.

Voilà bien des concurrents suscités à sainte Radegonde, et je ne doute pas qu'en s'y prenant autrement que moi on ne lui en suscite d'autres encore. Je ne prétends cependant pas la mettre tout à fait hors de concours. De plus hardis que moi se croiront peut-être autorisés à revendiquer en sa faveur la lecture RADEGODIS. Mais ce à quoi je suis d'opinion qu'il faut entièrement renoncer, c'est à établir un rapport quelconque entre notre bague, eût-elle appartenu à sainte Radegonde, et la bague qui resta dans le tombeau de Poitiers, après la visite racontée par Jean Bouchet. On va voir pourquoi, si l'on veut bien me suivre dans l'histoire que je vais essayer de faire du corps de la bienheureuse reine.

Nous possédons de ses funérailles un récit étendu et véridique, car il est de Grégoire de Tours[1], qui fut présent à la cérémonie.

Sainte Radegonde avait élu sa sépulture dans la basilique de Sainte-Marie, fondée par elle-même hors des murs de Poitiers. Lorsqu'elle mourut, l'édifice n'était point achevé, par conséquent le lieu n'avait pas encore reçu la consécration. L'évêque de Poitiers était absent; on appela Grégoire, qui, vu l'urgence du cas et les

1. *De gloria confessorum*, cap. 106.

instances de la multitude, s'acquitta d'une consécration partielle en bénissant un autel dans la cellule où devait reposer la défunte[1]. Je m'empresse de dire que cette circonstance ne se rapporte à aucune des parties de l'église actuelle de Sainte-Radegonde, laquelle a succédé, après cinq ou six reconstructions, à la basilique primitive de Sainte-Marie. La cellule dont parle le vieil historien doit être entendue d'une confession semblable à celles qu'on voit dans la plupart des anciennes églises de Rome.

La consécration terminée, on alla chercher le corps. Celui-ci avait été embaumé et enfermé dans un cercueil de bois par les soins de l'abbesse de Sainte-Croix. En cet état, il fut trouvé beaucoup trop petit pour la fosse, qu'on avait faite immense. Il fallut aviser à un expédient. On prit deux sarcophages à chacun desquels on abattit un de ses longs côtés, et on les appliqua l'un contre l'autre par le côté abattu[2]. C'est dans l'auge de pierre qui résultait de cet arrangement que le cercueil fut déposé.

Ceci suffit déjà pour renverser l'hypothèse tant de fois émise, que le tombeau qu'on voit dans la crypte de Sainte-Radegonde serait celui où la

1. « Et sic ab illis injunctus, altare in cellula ipsa sacravi. »

2. « Fossa sepulturæ spatiosior erat, ita ut ablatis duorum sepulchrorum singulis spondis, ac de latere juncta (*lis.* junctis), capsa cum sanctis artubus locaretur. »

sainte a toujours reposé. Je reviendrai tout à l'heure sur ce tombeau. Tâchons de suivre les faits dans leur ordre chronologique.

La chose n'est pas facile. Il y a des lacunes démesurées dans l'histoire du monastère de Sainte-Croix, et encore plus dans celle de l'église annexe de Sainte-Radegonde. Pour l'une comme pour l'autre la notice du *Gallia christiana* est muette entre les années 600 et 814, 840 et 876. Or, ces époques sont précisément celles où se placent les invasions des Sarrasins et des Normands, qui furent si funestes pour les corps saints partout où pénétrèrent ces barbares; et l'on sait qu'ils pénétrèrent à Poitiers.

De ce que le propre des offices de Sainte-Croix, au commencement du dix-septième siècle, ne consignait aucune translation des reliques de la fondatrice, Jean Filleau avait conclu que celles-ci n'avaient jamais été changées de place[1]. Ce raisonnement n'était pas rigoureux, car il pouvait se faire qu'il y eût eu des translations dont la mémoire s'était perdue; il était même admissible que les souvenirs qui faisaient défaut à Sainte-Croix eussent été conservés dans d'autres églises. Les grands travaux dont l'hagiographie a été l'objet depuis Jean Filleau ont démontré qu'il en était ainsi. Les Bollandistes ont recueilli

1. *Preuve historique des litanies de sainte Radegonde*, p. 360.

la mention de quatre translations marquées sur divers nécrologes au 11 et au 27 février, au 7 juillet et au 24 octobre[1]. L'une des quatre eut lieu à l'abbaye de Quinçay, en Poitou. On ignore l'itinéraire des autres. Je conjecturerais volontiers que la fuite fut poussée une fois jusque dans le Rouergue, car entre Poitiers et Rhodez on voit s'étendre comme une file d'églises au vocable de sainte Radegonde[2]. Mais laissons là les conjectures. Ce qui est un fait certain, attesté par l'une des chroniques les plus dignes de foi, c'est qu'en l'an 1001, lorsqu'on fit les fouilles pour la fondation de la célèbre rotonde de Saint-Bénigne, à Dijon, on trouva dans un cercueil de bois une toile cirée contenant des os qu'une inscription gravée sur une feuille de plomb indiquait être ceux de sainte Radegonde : *ad hoc haud longe reperta est sancta Radegundis, habens ad caput titulum sui nominis in lamina plumbea; cujus ossa cerato involuta linteo sunt inventa in*

1. *Acta sanctorum*, t. III d'août, p. 65.

2. Sainte-Radegonde (Charente-Inférieure, canton de Saint-Porchaire); Sainte-Radegonde (Charente, canton de Baignes); Sainte-Radegonde (Gironde, arrond. de Libourne); Sainte-Radegonde (Dordogne, canton d'Issigeac); Sainte-Radegonde de Pépines (Lot-et-Garonne, commune de Bonencontre); Sainte-Radegonde-sur-Lot (Lot-et-Garonne, commune d'Aiguillon); Sainte-Radegonde (Lot-et-Garonne, commune de Villeneuve-sur-Lot); Sainte-Radegonde (Gers, commune de Saint-Larry); Sainte-Radegonde (Aveyron, canton de Rhodez).

capsa lignea in terra recondita[1]. Or, c'est à Saint-Bénigne de Dijon que se célébrait la translation du 7 juillet, consignée comme se rapportant à *sainte Radegonde*, *reine;* et plusieurs églises du diocèse d'Autun eurent des reliques de la même sainte Radegonde, entre autres Vézelay, qui possédait une touffe de ses cheveux[2].

Quoi donc? Le corps ne serait-il pas revenu de l'une de ses pérégrinations, et la ville de Poitiers aurait-elle adressé pendant plusieurs siècles ses hommages à des reliques qui n'étaient point celles qu'elle croyait? Le savant jésuite qui a relevé le fait s'est abstenu de se prononcer. Il a dit seulement : « Que les Poitevins produisent leurs preuves à l'encontre des Dijonnais[3]. »

Eh bien, les Poitevins n'ont pas d'autres preuves à produire que leur tombeau, une inscription ignorée des Bollandistes, mais qui n'aurait pas dissipé leur incertitude s'ils l'avaient connue, enfin le récit de la visite faite en 1412.

Le tombeau est un monument qui déroute l'archéologie. Par sa forme on peut le faire remonter jusqu'au huitième siècle; par le style

1. *Chronicon S. Benigni divionensis*, dans le Spicilége de Dachery, t. II, p. 383.

2. *Acta sanctorum*, l. c.

3. « Quod si Pictavenses his monumentis non acquiescant, ipsi antiquiora proferant et monachis Divionensibus intentent litem, quam nos defectu certioris notitiæ jam aliter decidere non possumus. » *Acta sanctorum*, l. c.

Digitized by Google

d'un bandeau sculpté qui décore sa base il se placerait à l'époque romane[1].

L'inscription, la voici. Elle est en deux pièces, gravée sur la base d'un pilier, dans l'église de Sainte-Radegonde. Obstruée par des boiseries, elle fut découverte seulement en 1849, et publiée par M. l'abbé Auber[2] :

ANNIS MILLE DEI CARNIS BISSEXQVE PERACTIS
OMNIBVS IGNOTA RADEGVNDIS SANCTA MANEBAT
SCROBIS IN ABSCONSO TVMVLVS TEGEBATVR IN VMO
AVLA SVO VENERABATVR DE NOMINE SANCTO
ABBATISSA SACRIS SCRVTANS BELIARDIS

.... KALENDARVM MARCII PATEFE
..... CRIPTAMQVE.... ERNIS HONESTE F
.... LE BELIARDSS TVM.... SER
... BERTVS REX DVXQVE PICTAVIS WIL
.... S APEX GISLEBERTO REGENTE E

Malgré le mot qui manque à la fin du dernier vers de la première partie, malgré les nombreuses lacunes de la seconde, le sens ne saurait faire de doute. On a voulu apprendre à la postérité que les restes de la sainte, enfouis dans la crypte de son église, où personne ne soupçonnait leur présence, furent retrouvés au mois de février 1012,

1. Voir le dessin donné par M. de Caumont, *Bulletin monumental*, t. IX, p. 619.

2. *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 5e série (1849), p. 361 et 541.

à la suite d'une recherche exécutée par les ordres de Béliarde, abbesse de Sainte-Croix. Mais comment peut-il se faire qu'à onze ans d'intervalle, le même corps ait été découvert de la même manière à Dijon et à Poitiers? Avant qu'on possédât l'inscription, on pouvait à la rigueur accorder les choses, en supposant que par un dernier déplacement les reliques, exhumées à Dijon en 1001, auraient été rapportées plus tard à Poitiers. L'inscription s'oppose à toute tentative de conciliation. Il faut absolument que l'un des deux corps n'ait pas été celui de sainte Radegonde.

Quant au récit de la visite, il n'a d'instructif pour la question que la très-courte phrase dans laquelle Jean Bouchet décrit l'état du corps : « Et si estoit entier, voylé, couronné et ses mains joinctes. » Entier! pouvait-il l'être après un si grand nombre de ces voyages où l'on sait que l'hospitalité se payait par l'abandon de quelque ossement? Couronné! aurait-on mis l'emblème de la fausse grandeur sur la tête de celle qui n'avait recherché que la couronne céleste, dont l'application constante, pendant sa retraite, fut d'effacer jusqu'au souvenir de son origine; pour qui l'humilité consista non-seulement à refuser le commandement dans l'abbaye qu'elle avait fondée, mais à s'y rendre la servante des servantes?

Voilà ce qui m'apparaît d'un côté, et réfléchis-

Digitized by Google

sant de l'autre que le roi Pépin d'Aquitaine fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie, que plus d'une reine mérovingienne put également y recevoir la sépulture, j'appréhende une de ces confusions qui furent si fréquentes lorsque, après un siècle et demi de ruine et d'anéantissement, sous le sol des églises plusieurs fois détruites, rebâties à la hâte, dépouillées de leur antique splendeur, des personnes enthousiastes cherchèrent des patrons pour les autels qu'elles voulaient relever.

Quoi qu'il en soit, la certitude, qui seule peut servir de base aux déductions historiques, manque absolument ici. Il n'y a aucun parti à tirer pour la science de ce qui se trouvait dans le tombeau de Poitiers avant la spoliation de 1562.

La conclusion de tout ce qui précède sera que je mets sous les yeux du public une pièce précieuse par la matière et par le travail, d'une espèce rare, d'une vénérable antiquité. Je sais quand elle a été trouvée, mais non pas quand et encore moins comment elle a été perdue. Je lis ce qui est écrit dessus de plusieurs façons : c'est dire que je ne le lis pas du tout, et que je le livre à la sagacité de plus habiles. Si maintenant quelqu'un est tenté de me reprocher, comme parle le poëte, qu'après avoir mis sous le tour la matière d'une jarre, il ne sort de mes mains qu'une écuelle, je répondrai que ce qui est un défaut en littérature ne l'est pas en érudition; que la cri-

Digitized by Google

tique a précisément pour objet d'éliminer et de réduire, et que le résidu le plus mince, lorsqu'il est la vérité, vaut mieux que l'agrément d'une longue histoire échafaudée sur de fausses suppositions.

LE
CALICE DE CHELLES
OEUVRE DE SAINT ÉLOI

PAR M. EUGÈNE GRÉSY, Membre résidant.

—

Mémoire lu dans les séances du 13 mai et du 10 juin 1863.

—

Depuis plusieurs années l'attention des savants s'est portée sur les origines de la peinture en émail. Pour en étudier et comparer les monuments on a visité l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Allemagne; une polémique des plus intéressantes s'est engagée sur la question de savoir si l'école rhénane avait l'antériorité sur l'émaillerie limousine. C'est à M. de Laborde que revient l'honneur d'avoir tracé l'histoire générale de l'émaillerie, avec une sûreté de méthode et de critique qui s'appuient autant sur les textes anciens que sur les produits de l'art connus jusqu'alors. Par une coïncidence bien remarquable, la statistique des découvertes faites depuis lui a donné raison. Elle a établi que c'est dans les

Digitized by Google

îles Britanniques, au nord-ouest et à l'ouest de la Gaule, sur les confins de l'Océan, que se rencontrent le plus grand nombre d'émaux primitifs, précisément dans la région où Philostrate, un écrivain du troisième siècle, avait indiqué que se pratiquait ce procédé d'ornementation, regardé alors par la civilisation romaine comme une invention étonnante. Nous avons peine à concevoir comment M. de Verneilh[1], si versé dans les arts du moyen âge, a fait de grands efforts pour transporter le berceau de cette industrie en Allemagne, le seul pays où l'on n'ait jamais trouvé trace d'émaux antiques, quand il était naturel de croire qu'elle a dû prendre naissance chez les Celtes et dans la Gaule. Les vases et les bijoux émaillés à taille d'épargne, dont la présence se révélait dans les sépultures gauloises et gallo-romaines, répondaient si bien aux usages les plus ordinaires de la vie qu'on devait en conclure, comme l'a fait M. de Laborde, que les procédés de l'émaillerie n'avaient jamais pu se perdre entièrement, et que, si l'on manquait complétement de spécimen pour la période du sixième au neuvième siècle, il ne fallait en ac-

1. *Les émaux d'Allemagne et les émaux limousins.* (Extrait du *Bulletin monumental.* Paris 1860. Communications de MM. de Quast et de Verneilh au congrès scientifique de Limoges.) — *Les émaux français et les émaux étrangers*, en réponse à M. F. de Lasteyrie. (*Bulletin monumental*, 3e série, t. IX, 29e vol. n° 3. Paris, 1863.)

Digitized by Google

cuser que les vicissitudes des temps. Jusqu'ici l'on ne pouvait produire d'émaux champlevés des neuvième et dixième siècles que sur quelques anneaux d'or d'évêques : celui d'Ethelwulf, conservé au British-Museum, ceux d'Alhstan, évêque de Sherborne, mort en 867, et de Gérard de Limoges, mort à Charroux en 1022 (ce dernier de récente découverte). André du Saussay[1] raconte qu'en 1636, on découvrit dans la crypte de Jouarre le tombeau de saint Agilbert, évêque de Paris en 670; parmi ses ornements épiscopaux il cite aussi un anneau émaillé : *Encausto anulus in superiori parte circuli decoratur, eminetque e medio ejus vasculum falcatis quasi unguiculis evectum, quibus ipsa gemma stringitur, adeoque exquisito artificio fabrefactum opus est, ut vix elegantiori forma confectum aliud proferri possit.* Cette gemme était une agate sur laquelle était gravé en intaille un saint Jérôme se frappant la poitrine d'une pierre au pied du crucifix.

L'opinion de M. de Laborde a été soutenue par M. Ferdinand de Lasteyrie dans plusieurs mémoires remarquables[2] où il a de plus en plus

1. *Panoplia episcopalis*, lib. III, *de Annulo*, p. 183, in-fol. Paris, 1646.

2. *L'Electrum des anciens est-il l'émail?* dissertation sous forme de réponse à M. J. Labarte. Paris, 1857. — *Description du trésor de Guarrazar*. Paris, 1860. — *Des origines de l'émaillerie limousine, mémoire en réponse à quelques ré-*

élucidé la question, en ramenant toujours la discussion sur son véritable terrain. La découverte qu'il a faite récemment à Saint-Maurice-en-Valais d'une petite châsse mérovingienne du sixième siècle, ou au plus tard du septième, fournit déjà aux annales de l'émaillerie un document bien précieux pour aider à remplir la lacune à combler; c'est la première pièce d'orfévrerie où l'on constate l'émail à taille d'épargne pratiqué simultanément avec l'incrustation de verroteries taillées à froid. Les noms des deux orfévres signataires, comme le remarque l'éminent archéologue, ont une physionomie toute gallo-romaine : *Undiho* et *Ello*. Ce dernier nous paraît avoir une étroite parenté avec *Ellutus*, monétaire mérovingien, dont je dois l'indication à l'obligeance de notre confrère M. Anatole de Barthélemy; ne pourrait-on pas admettre qu'*Ellutus* n'est que la forme latinisée du nom gaulois *Ello?* Nous allons prouver que deux autres monétaires de la même époque, saint Éloi (Eligius) et Thillo (par corruption saint Théau), son affranchi et son élève, ont aussi fabriqué l'orfévrerie émaillée, ce qui n'a rien de surprenant, car pour des artistes exercés à graver des coins de médailles la taille d'épargne ne devait plus être qu'un jeu.

centes attaques contre l'ancienneté de cette industrie. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, nº 11, t. XII. 1862.)

SAINT ÉLOI A-T-IL PRATIQUÉ L'ÉMAILLERIE?

Un contradicteur de l'opinion émise par M. de Laborde, M. J. Labarte[1] a renversé les traditions acceptées sur l'ancienne émaillerie ; ne voulant conclure que pièces en main, son expérience lui a permis d'établir que l'Allemagne avait conservé des émaux datés d'une époque antérieure de plus d'un siècle à tout ce que peut montrer notre école limousine; il en a conclu que les produits cloisonnés de l'école germanique, nés de l'influence byzantine, avaient l'antériorité sur les émaux de Limoges, sans vouloir remarquer que ces derniers ne procédaient que de l'industrie gauloise, dont le caractère distinctif est la taille d'épargne, ainsi que M. de Lasteyrie l'a démontré.

Lorsque les textes font défaut ou ne s'expliquent que d'une manière très-vague, faire de l'archéologie en présence des monuments est certainement la méthode la plus prudente, surtout s'il s'agit, comme ici, d'un art dont les procédés ont varié et sont quelquefois très-difficiles à déterminer; mais encore faut-il que chez l'une des nations mises en cause, les produits à mettre en parallèle n'aient pas disparu complétement,

1. *Recherches sur la peinture en émail.* Paris, 1856. In-4.

autrement on ne peut plus en tirer aucune conclusion historique. Or, il est notoire qu'en France l'orfévrerie sacrée et profane avait eu déjà bien à souffrir des ravages des Normands, de l'invasion anglaise, des pillages de la Ligue, et la confiscation organisée en 1792 est venue en assurer l'entière destruction en renvoyant en dernier ressort au creuset de la Monnaie.

Pour soutenir que l'industrie limousine ne date que du douzième siècle, M. Labarte avait à prouver que saint Éloi n'avait jamais fait d'orfévrerie émaillée; et il a entrepris de le démontrer en arguant du silence des textes contemporains, sans songer qu'à cette époque la langue latine n'avait pas de mot pour exprimer ce genre de travail. Ce n'est qu'au neuvième siècle qu'Anastase le Bibliothécaire, employa pour la première fois le terme *smaltum* ou *smaltitus*, évidemment emprunté de l'italien *smalto;* mais l'auteur écrivait à Rome, encore faudrait-il savoir à quelle époque le mot a été naturalisé en France, si jamais il l'a été, car nous aurons occasion de faire remarquer plus loin que même aux dix-septième et dix-huitième siècles, il est rejeté comme trop barbare par ceux de nos savants bénédictins qui se piquaient de faire de bonne latinité; ils s'autorisent de Pline et de Martial pour employer le terme équivalent : *encaustum*, latinisé du grec.

Lorsque le moine Jean de Marmoutiers a décrit

Digitized by Google

dans sa chronique l'admirable plaque émaillée de Geoffroy Plantagenet, mort en 1150, il n'a pas trouvé d'autre expression pour en spécifier le genre de travail que « reverenda imago ex auro et lapidibus impressa » mot à mot : *imprimée en or et en pierreries*. Le monument est en cuivre et non en or, il n'existe pas de pierreries, ce ne sont que des émaux ; s'il n'était pas conservé au musée du Mans, M. Labarte consentirait-il jamais à reconnaître une plaque émaillée d'après une telle description ? N'est-ce pas une coïncidence bien remarquable de retrouver ici les mots mêmes que nous allons voir employés par saint Ouen pour désigner le travail de saint Éloi ? Dans l'origine, l'émaillerie semble en effet n'avoir eu pour but que de simuler les pierres précieuses. Aux temps d'ignorance comme aux siècles de la civilisation la plus avancée, en imposer aux yeux de la multitude par un luxe étourdissant et une apparence de richesse inépuisable, a toujours été le moyen le plus sûr de dominer ; faire croire à des mosaïques de pierres précieuses enchâssées dans l'or et prodiguées jusqu'à en recouvrir entièrement les parois, n'était-ce pas assurer la vogue de cette industrie mystérieuse ? C'est toujours l'idée que cherchent à en donner dans leurs descriptions les historiens et les légendaires; l'expression technique ne se trouve que dans de sèches nomenclatures, dans les inventaires, dans des comptes de dépenses

dressés par des experts pour rester secrets. Déjà M. de Verneilh [1] avait cité une périphrase exprimant absolument la même idée poétique à propos d'émaux byzantins : « Sous Justinien des pierres précieuses *liquéfiées* tenaient, dit-on, une place considérable dans l'ornementation de la table d'autel de Sainte-Sophie : or, comme ces pierres précieuses ne sauraient se fondre, il s'agit nécessairement de véritables émaux. » M. de Verneilh n'hésite pas à le reconnaître.

Lorsque saint Ouen [2] se plaît à énumérer les œuvres du célèbre orfévre, son ami, il se sert constamment d'expressions analogues : « sellam auro gemmisque fabricare (cap. v), pungam quoque auro gemmisque comptam (cap. x), utensilia quamplurima ex auro et gemmis (*ibid.*), utebatur quidem in primordio auro et gemmis in habitu, habebat quoque zonas ex auro et gemmis comptas et bursas eleganter gemmatas (cap. xii). » Dans les anciens auteurs, *gemmæ* s'entend de toutes pierres vraies ou fausses qui servaient à l'ornementation de l'orfévrerie; suivant ses appréciations, Pline y joint les épithètes de *pretiosæ* ou de *vitreæ*. Anastase le Bibliothécaire dit aussi : *coronas ex gemmis pretiosis* [3]. Si saint Ouen l'avait entendu des pierres pré-

1. *Bulletin monumental*, 3e série, t. IX, 29e vol., no 2, p. 13.

2. *Vita sancti Eligii*, ap. Duchesne.

3. *Vie du pape Léon II.*

cieuses seulement, comment l'artiste dont il nous peint la charité inépuisable, aurait-il appliqué des pierres de si grand prix à tous les objets affectés à son usage personnel, à ses dagues, ceintures et aumônières? Il nous apprend que, même en travaillant, Éloi avait, ouverts devant lui, les livres saints et les Pères de l'Église. Or, saint Cyprien et Clément d'Alexandrie s'étaient déjà élevés fortement contre le luxe et l'abus des pierreries.

M. Labarte a même, de très-bonne foi, publié un texte qui me paraît des plus concluants pour ruiner son opinion : c'est l'inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Denis dressé en 1534, où se trouve décrite une des œuvres les plus authentiques de saint Éloi, puisqu'elle est spécialement mentionnée dans l'auteur anonyme des *Gesta Dagoberti*, qui écrivait au neuvième siècle. Il s'agit de la grande croix d'or que ce roi fit exécuter par saint Éloi pour en faire don à cette abbaye, et voici les termes de l'inventaire : « Au-dessus du contre-autel, une grande croix, nommée la Grande-Croix-Saint-Éloi, faite par monsieur saint Éloy comme dysoient les religieux, attachée au derrière dudit autel, et fermant à clef.... LE CHAMP de ladite croix tant devant que derrière, de VERRES *ressemblans à jacinthe, grenats, esmeraudes et saphirs.* » Or, est-il possible de rencontrer une circonlocution qui désigne plus clairement l'émail; l'énumération des pierreries qu'imitait cette surface vitreuse répond précisément aux

couleurs des émaux anciens : bleu, vert, rouge purpurin et jaune. M. Labarte n'y veut reconnaître qu'une incrustation de verroterie à froid : c'est déjà une grande concession ; mais où trouvera-t-il des exemples de verroteries mérovingiennes bleues et vertes ?

Les termes dont se sert le moine de Saint-Denis auteur de la vie de Dagobert, pour apprécier le talent de l'orfévre royal, méritent d'être très-sérieusement pesés, car les secrets de l'émaillerie m'y paraissent très-clairement désignés, lorsque, après avoir fait l'éloge du talent d'Éloi à propos de cette croix, il ajoute cette réflexion « Nempe moderniores aurifices asseverare solent, quod ad præsens vix aliquis sit relictus, qui quamvis peritissimus in aliis exstet operibus, *hujusce modi tamen gemmarii et inclusoris subtilitate* valeat per multa annorum curricula, eo quod usu recesserit, ad liquidum experientiam consequi. » « Les orfévres de son temps ont coutume d'assurer que c'est à peine si maintenant on pourrait trouver quelque ouvrier, si adroit qu'il fût dans toute sorte d'ouvrage, qu'on pût comparer à Éloi pour la délicatesse de ce genre de travail qui tient du lapidaire et de l'enchâsseur de pierreries. C'est en vain qu'on cherchera pendant un grand nombre d'années un tel artiste ; et il est clair que cet art se perd parce qu'on ne s'en sert plus. » Le *hujusce modi* indique bien qu'il ne s'agit pas ici d'un lapidaire ordinaire, mais d'un artiste

Digitized by Google

qui avait un secret à lui pour l'incrustation des verroteries et des émaux imités des pierres précieuses.

Enfin l'abbé Suger lui-même, en parlant de la coupe de prime d'émeraude qu'il possédait à Saint-Denis, porte un jugement d'autant plus précieux à recueillir qu'il sort de la bouche d'un protecteur éclairé des arts et qu'il s'appuie sur l'avis des gens du métier; en voici les termes : « Vas preciosissimum de lapide prasio ad formam navis exsculptum.... quod videlicet vas, tam pro preciosi lapidis qualitate quam integra sui quantitate mirificum INCLUSORIO sancti Eligii OPERE constat ornatum, quod omnium aurificum judicio pretiosissimum estimatur [1]. » Ainsi le genre dans lequel excellait Éloi, c'était l'*opus inclusorium*, expression merveilleusement juste pour préciser l'incrustation des émaux.

HISTORIQUE DU CALICE.

La grande estime et le pieux attachement que la reine Bathilde, épouse de Clovis II, avait voués

1. *Sugerii de rebus in administ. sua gestis* apud Duchesne, t. IV, p. 349. Ce passage a été déjà reproduit dans l'ouvrage de M. Labarte; malheureusement une faute d'impression défigure le mot le plus important, on y lit : *incluso* au lieu d'*inclusorio*.

à saint Éloi, nous sont attestés par l'auteur contemporain de sa vie ; saint Ouen la montre assistant, éplorée, aux obsèques de son directeur spirituel et voulant faire transporter son corps à Chelles; il rapporte le miracle qui empêcha la reine de mettre son projet entièrement à exécution et comment, à la première translation de ses restes, ce fut encore elle-même qui vint prendre le soin de les envelopper de précieuses étoffes de soie; c'est assez faire comprendre qu'elle présida au partage, et que son ardente piété sut faire choix de la plus belle relique. Tous les anciens historiens s'accordent à dire que la fondatrice de Chelles rapporta aux religieuses de son couvent le chef de saint Éloi auquel était joint un calice d'or, ouvrage de ce célèbre orfévre. Nous trouvons ce calice élevé au rang de relique dans les plus anciens inventaires, dont les copies, refaites au dix-septième siècle, sont encore aujourd'hui conservées à la bibliothèque du grand séminaire de Meaux. Le premier a pour titre *Inventaire tiré d'un titre ancien;* on y mentionne « le chef de saint Éloi, un calice fait par saint Éloi; » puis dans un abrégé de l'histoire de l'abbaye royale de Chelles, manuscrit de 1684 : « Autre inventaire des saintes reliques de l'abbaye de Notre-Dame de Chelles tiré d'un ancien manuscrit de cette maison, » nous lisons page 32 :

« Le chef de saint Eloy
« Un calice fait par ce saint evesque. »

Digitized by Google

et à la page 25 du tome I : « La reine Bathilde emporta son calice d'or qui était enrichi de pierreries, et le mit à Chelles où on le voit encore aujourd'hui. » C'est ce vénérable monument que André du Saussay[1] vint admirer à Chelles en 1651 et dont il fit faire sous ses yeux un dessin, grandeur d'exécution, rendu avec le plus de soin possible (*accuratim expressum*) pour le publier dans sa *Panoplia sacerdotalis*, ouvrage in-folio d'une excessive rareté, puisqu'il n'existe pas à la bibliothèque Impériale et que nous n'en connaissons jusqu'ici qu'un seul exemplaire à la bibliothèque de l'Arsenal. Mais traduisons l'auteur lui-même : « Au mois de juin dernier (1651), me trouvant à Chelles, antique et noble abbaye de filles qui dépend du diocèse de Paris, je demandai à voir les saintes reliques. Parmi les pièces les plus précieuses du trésor de l'église, les religieuses chargées des soins de la sacristie me montrèrent et me donnèrent à toucher le calice

1. André du Saussay, né en 1589, docteur en droit et en théologie, eut pour premier bénéfice la cure de Lieusaint, près Melun, qui appartenait alors au diocèse de Paris; il devint ensuite chanoine de Saint-Marcel, curé de Saint-Leu, official et grand vicaire de Paris, protonotaire de l'Église romaine, prédicateur du roi, et enfin évêque de Toul. Parmi ses nombreux écrits, *le Martyrologium gallicanum* et surtout ses trois Panoplies (*episcopalis*, *sacerdotalis et clericalis*) témoignent d'une vaste érudition et même de connaissances très-avancées en archéologie chrétienne. Il mourut en 1674.

Digitized by Google

de saint Éloi, évêque de Noyon, fabriqué de la main même de ce saint confesseur; il est d'un or très-pur; le haut et le bas de la coupe sont ornés extérieurement d'une rangée de pierreries, et à mesurer de la base, le vase a à peu près un pied de hauteur. Son ouverture est un peu plus étroite que celle de nos calices, mais l'intérieur est plus large et plus profond puisqu'il contient presque une hémine[1]. Il a été donné à ces saintes filles par la célèbre fondatrice de leur monastère, sainte Bathilde, comme un gage de pieux souvenir, parce que saint Éloi, de son vivant, avait été son principal conseiller et son père spirituel. C'est aussi à la munificence de la reine, épouse de Clovis II, que ces religieuses doivent de posséder le chef de ce saint prélat, renfermé à part dans un magnifique reliquaire.

« La possession d'une relique aussi importante donne de la célébrité à ce monastère et lui assure en même temps un puissant patronage; outre cela, le calice, que je viens de citer comme venant de ce glorieux évêque, présente un spécimen d'une antiquité si vénérable et d'une forme si rare, que nous avons pensé être agréable à nos pieux lecteurs en leur en offrant une image aussi fidèle que possible[2]. »

Par une étrange bizarrerie d'auteur, c'est ail-

1. L'hémine équivalait à seize onces de liquide pesant.

2. *Panoplia sacerdotalis seu de venerando sacerdotum ha-*

leurs que du Saussay[1] trouve occasion de compléter sa description et de s'expliquer catégoriquement sur la question d'émail qui nous occupe. Voici ce passage décisif qui, faute de mention à la table des matières, a failli nous échapper : « A l'abbaye de Chelles, près Paris, on conserve un calice d'or de saint Éloi, fabriqué par lui (car, avant d'être évêque, il était orfévre très-habile). On me l'a, ces jours derniers, donné à voir et à toucher ; il est d'une grandeur telle qu'il peut contenir une hémine, et cependant il est entièrement en or et décoré de pierres précieuses autour de l'orifice. Ce qui en fait tout l'éclat, ce sont les émaux fondus et coulés avec une grande habileté : *encaustoque artificiose eliquato infusoque coruscans.* » Il n'y a donc pas à douter que ce calice était émaillé : ici la description fait parfaitement la distinction des pierres cabochons et des émaux à taille d'épargne : l'antiquaire pèse ses expressions de manière à prouver qu'il connaissait les procédés.

Ch. Lecointe, dans ses *Annales ecclesiastici Francorum*, publiées en 1668[2], a copié presque textuellement la première description donnée par du Saussay. Le passage où Gérard Dubois fait

bitu eorumque multiplici munere ac officio in ecclesia Dei. Lutecix Parisiorum, 1653, lib. VIII, cap. VII, p. 200. Bibl. de l'Arsenal, in-fol., jurisp., 1154.

1. *Loco citato*, lib. V, *de stola sacra*, p. 87.

2. T. III, p. 491.

mention du calice de Chelles, dans son *Historia ecclesiastica Parisiensis*, en 1690, est plus laconique, mais tout aussi explicite dans son attribution [1]. Remarquons, en passant, qu'aucun de ces auteurs n'emploie l'épithète technique *smaltatus*. En outre dom Martène [2] et l'abbé Lebeuf [3]

1. *In monasterio habetur calix, opus sancti Eligii ex auro purissimo foris decoratus gemmis; hunc Bathildis regina olim Calensi basilicæ tradidit.* (Lib. IV, cap. VI, p. 198.)

2. « On nous y fit voir aussi le calice de saint Éloi, dont la coupe est d'or émaillé; elle a près d'un demi-pied de profondeur et presque autant de diamètre; le pied est beaucoup plus petit. Je n'aurais pas de peine à croire que ce calice a été autrefois donné au monastère par sainte Bathilde, qu'il servait pour les jours de communion sous les deux espèces, et qu'on l'appela le calice de saint Éloi, parce que ce saint, qui était un directeur de la sainte, s'en servait ordinairement. Quoi qu'il en soit, on conservait encore autrefois la patène d'or du même calice, mais il y a plus de trois cents ans qu'on l'a fondu pour faire la châsse de sainte Bathilde. Ainsi, la dévotion de ces dames pour leur sainte patronne nous a privé de ce précieux monument qu'on ne peut assez regretter. » (*Voyage littér.*, 1724, t. II, p. 4.)

3. « On voit aussi (dans le trésor de l'abbaye de Chelles) un calice auquel on donne le nom de saint Éloi, soit qu'il ait été fait par lui lorsqu'il exerçait l'orfévrerie, comme le croit du Breuil, ou qu'il lui ait servi dans les saints mystères depuis qu'il fut fait évêque. La coupe est d'or émaillé : elle a près d'un demi-pied de profondeur et presque autant de diamètre, le pied est beaucoup plus petit. Dom Martène croit que ce calice a été donné, etc. L'abbé Lebeuf recopie le passage précédent. » (*Histoire du diocèse de Paris*, t. VI, p. 42, 1755.)

parlent *de visu* en affirmant que la coupe de ce calice était d'or émaillé, et leurs témoignages ont d'autant plus de poids qu'ils émanent des deux antiquaires les plus compétents et les plus accrédités au dix-septième siècle, dont la vie se passait à visiter et à décrire les trésors des églises et des abbayes, les plus riches musées de leur époque. Il n'est guère probable qu'ils aient pu confondre des incrustations de verroteries à froid avec des émaux coulés, lorsque, un siècle avant, Chifflet en avait su faire la distinction dans la description du tombeau découvert à Tournay.

Pour mettre le dernier sceau à des documents aussi authentiques, il est triste d'avoir à signaler le jour à jamais néfaste où un monument de cette importance fut envoyé à la Monnaie. « Le 23 juin 1792, procès-verbal fut dressé par les commissaires du district de Meaux pour constater l'argenterie inutile au culte dans l'abbaye de Chelles ; l'abbesse et les religieuses remirent aux commissaires, entre autres pièces, deux calices dont un de vermeil, UN AUTRE CALICE VENANT DES RELIQUAIRES, ÉTANT DE SAINT ÉLOI, deux chefs en vermeil, etc....

« Il fut laissé aux religieuses pour l'exercice du culte : deux des quatre chefs dont un est de sainte Bathilde et un de sainte Berthilde avec un gros diamant et deux châsses, une de sainte Bathilde et l'autre de sainte Berthilde, etc... (je passe les vases sacrés les plus indispensables).

« Précédemment elles avaient envoyé à la Monnaie, à titre de don patriotique, plusieurs objets d'une valeur de 11 000 livres.

« Ce procès-verbal, conservé aux archives de la préfecture de Seine-et-Marne, est signé des commissaires, de Mmes de Sabran, abbesse, de la Fontaine, dépositaire et sacristine, de Monloué, boursière. »

Avant de soumettre à l'appréciation des archéologues le calque fac-simile de la gravure donnée par du Saussay, je dois faire remarquer que le faire de l'artiste étudié avec un peu d'attention m'a révélé une singularité qui en double l'intérêt ; c'est que toutes les couleurs des émaux y sont exprimées par la direction donnée aux tailles conformément aux règles de l'art héraldique, ce qui m'a permis d'en restituer l'aspect polychrome aussi fidèlement que possible. Si l'on était tenté d'en douter (parce qu'il est tout à fait insolite de rencontrer ces signes ailleurs que sur des écus armoriés), il suffirait de voir le pointillé que le graveur a semé entre les moulures des chatons pour se convaincre que ce travail n'ajoute rien à l'effet ni au modelé, que par conséquent il a seulement pour but de distinguer les parties d'or qui n'étaient pas recouvertes d'émail. La même intention se revèle dans le soin minutieux avec lequel les tailles ont été régulièrement différenciées sur le nœud central pour indiquer un échiquier microscopique où le vert alterne avec

Digitized by Google

le purpurin (ingénieuse innovation dont nos archéologues modernes feront bien de tirer parti pour publier des planches où les couleurs à indiquer n'excèdent pas la gamme du blason). Ici le seul oubli de du Saussay est de n'en avoir pas prévenu ses lecteurs.

DESCRIPTION.

On voit que le calice de saint Éloi présente la forme hiératique la plus pure, puisque c'est celle que l'on retrouve sur les sicles ou monnaies hébraïques, celle que devait affecter le calice du Christ lorsqu'il institua la cène, selon l'opinion de du Saussay, dans sa dissertation à ce sujet. C'est aussi tout à fait le galbe qu'offre en miniature le calice en bronze doré de saint Ludger, évêque de Munster, qui fonda, vers 796, l'abbaye de Verden, où dom Martène[1] en obtint le dessin dans toutes ses dimensions, qui n'accusent pas plus de 0,125 de hauteur. Du Saussay raconte qu'en 1222 on découvrit aussi un très-petit calice dans le tombeau du pape Honorius I[er], qui avait vécu vers l'an 630, et était par conséquent contemporain de saint Éloi; ce qui prouve que déjà à cette époque le prêtre célébrait quel-

1. *Voyage littéraire*, t. II, p. 234, avec pl.

quefois les divins mystères, sans faire communier les fidèles sous les deux espèces.

Le poids, d'après les nombreux exemples que cite du Saussay, en relatant les dons de calices ministériels du même genre, peut être évalué à une vingtaine de livres, non compris la patène, qui devait être aussi d'un poids assez considérable, puisqu'elle fut fondue au quatorzième siècle pour faire les frais d'une châsse d'argent destinée aux reliques de sainte Bathilde; mais n'oublions pas qu'à cette époque les patènes avaient la dimension de véritables plateaux. Le trésor de la cathédrale de Nancy nous en offre encore un exemple dans la patène du calice de l'évêque saint Gozlin, qui occupa le siége de Toul en 894[1]. Le grand calice d'or que Charlemagne donna à la basilique de Saint-Pierre pesait cinquante-huit livres, et sa patène trente. Il est vrai qu'il

1. Voy. au ministère des cultes, dans la *Collection des objets curieux pour l'art chrétien*, les dessins de M. Pernot; autant qu'on peut distinguer, à la hauteur où ils sont exposés aujourd'hui au salon, le calice à deux anses, la patène à fond quadrilobé et l'évangéliaire de saint Gozlin sont décorés de petits émaux d'applique qui me paraissent exécutés par le procédé antique, c'est-à-dire par couches superposées et sans cloison métallique. Ces médaillons à dessins blancs, sur fond vert, représentent tantôt un semis de croisettes, tantôt une rose à quatre boucles, cantonnée de points. Faire parade de pareils produits à la fin du neuvième siècle, semble indiquer que ce n'est pas précisément de ce côté que venaient la lumière et le progrès.

était muni de deux anses pour en faciliter l'élévation.

Le moine Théophile, dans son *Essai sur divers arts*, décrit le chalumeau d'or à l'aide duquel les fidèles communiaient dans ces calices désignés aussi sous le nom de *cratères*, comme celui de saint Isidore.

Son ornementation, toute mérovingienne, est d'une simplicité grave et imposante. Pas le moindre détail qui puisse faire soupçonner une adjonction à l'œuvre primitive. Le travail d'émail n'accuse guère un art plus avancé que celui des émaux gaulois. D'après la forme rectangulaire des cloisons de l'échiquier, qui sont toutes taillées sur le même patron, il est certain que l'incrustation de mastics ou de verroteries à froid n'aurait pas présenté plus de difficulté que l'infusion d'émaux fondants; mais cette disposition en échiquier occupe une si grande surface sur la coupe, que l'emploi du premier procédé aurait exigé plus de profondeur dans la taille d'épargne, et par conséquent un travail infiniment plus long; on est donc forcé de reconnaître qu'il n'y avait réellement pas d'autre procédé praticable que celui de l'émail champlevé[1]. La disposition

1. Une sérieuse objection m'avait été faite par notre confrère M. de Longpérier : c'est qu'en émaillerie il ne serait pas impossible qu'une case de blanc ne pût pas avoisiner une case de vert, parce que, à la fusion, ce dernier a l'inconvénient de déborder. J'ai consulté sur cette question pra-

en échiquier a été signalée sur une des plus belles fibules gauloises du cabinet des médailles; M. Maurice Ardant[1] l'a vue précisément avec les mêmes couleurs en opposition, blanc et vert, sur un bouton de bronze antique trouvé avec une médaille d'Auguste, lors de l'ouverture de l'avenue du pont Neuf à Limoges. Sur la plaque d'évangéliaire du trésor de Monza, j'ai pu encore constater un émail échiqueté de trois traits, grâce à M. de Lasteyrie, qui a eu l'obligeance de m'en communiquer le dessin; notre savant confrère fournit même à l'appui de mes conclusions un nouvel argument d'un grand poids : c'est qu'on ne connaît pas d'exemple de verroteries cloisonnées d'un blanc mat; même les verroteries vertes sont déjà d'une excessive rareté, puisqu'on n'en peut citer qu'un spécimen unique, un fragment isolé remarqué par M. de Lasteyrie sur l'une des couronnes de Guarrazar. M. Alfred Darcel a trouvé, il est vrai, dans le trésor de Conques, des fragments de verroteries

tique un habile orfévre, qui s'est acquis une renommée pour ses beaux essais d'émaillerie. M. Rudolphi a eu l'obligeance de m'expliquer qu'il est facile de remédier à l'inconvénient signalé en scindant l'opération : on commence par remplir les cases blanches et, si au second feu l'émail vert déborde accidentellement, la lime en fait raison et ramène promptement le blanc à sa pureté première, parce que les émaux n'ont pas eu le temps de se combiner; la maculation n'est qu'à la surface.

1. *Émailleurs et émaillerie de Limoges*, 1855, in-12.

cloisonnées d'or, dont les plaques sont garnies de verres incolores et même teintés en bleu et en vert; mais la prudence le porte à croire que la présence de ces verres non pourpres est le résultat d'une restauration[1].

Les guirlandes de rhombes disposées en feuilles de fougère, dont l'émail rouge divise verticalement les compartiments précédents, rappellent, pour le dessin et la couleur, les incrustations des fourreaux d'épée attribués à Childéric et à Théodoric[2], et paraissent bien exécutés par le même procédé, tandis que les filets de perles ciselés en relief qui se prolongent jusqu'à la base gaudronnée de la coupe, et la séparent horizontalement du nœud central, se retrouvent sur le calice et la patène d'or de Gourdon, au cabinet des médailles, sur ceux de Saint-Gozlin, à Nancy, ainsi que sur la petite châsse mérovingienne de Saint-Maurice-en-Valais. Nous devons encore des remercîments à M. de Lasteyrie pour la précieuse communication de ce monument inédit. Ce genre de moulure à renflements métalliques, qui borde aussi l'une des couronnes d'or trouvées à Guarrazar, caractérise si bien l'époque mérovingienne que, sur la gravure de du Saus-

1. *Trésor de l'église de Conques*, 1862, in-4, p. 38.

2. Voy. les planches de la belle publication de M. Peigné-Delacourt : *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila*. Paris, 1860, in-4.

say, on ne peut la confondre avec des rangées de perles fines.

Les médaillons elliptiques et les larges galons d'orfévrerie dans lesquels sont serties les pierres cabochons, à l'orifice et au bas de la coupe, paparaissent être des pièces d'applique qui formaient légèrement saillie; sur la gravure, un trait de force en indique l'ombre portée. Le dessin du cloisonnage reproduit les cases rectangulaires, les petites roues à bandes rayonnantes, telles qu'on les remarque sur les armes et les bijoux attribués à Chilpéric et à Théodoric. Ici le système de cloisonnage à jour avec incrustations de verroteries apparaît avec tout autant de vraisemblance, puisque la découverte faite à Saint-Maurice par M. de Lasteyrie fournit la preuve des deux différents procédés employés simultanément.

Sur le nœud du calice, la charmante petite ceinture d'orfévrerie, que relie, de distance en distance, un fermail enrichi de perles fines, est aussi rehaussée d'émaux rouges et verts en losange et en damier, d'un travail si délié, si délicat, qu'il n'est guère possible d'en imaginer l'exécution autrement qu'avec les fondants. Quant aux cabochons, dont la couleur n'est pas indiquée sur la gravure pour ne pas nuire à l'effet du modelé, il est assez probable que c'étaient des saphirs et des cristaux de roche, comme sur les couronnes de Guarrazar, et ce serait pour

Digitized by Google

en rehausser la valeur de ton que la couleur bleue ne figure pas dans les parties émaillées qui leur servent de fond. Au surplus, dans la question qui nous occupe, ce détail est sans importance.

Des galons décorés de zigzags ciselés en relief s'entre-croisent sur l'évasement du pied ; ils nous semblent rappeler ces courroies dorées (*corrigiæ, amentum*) qui formaient un treillis régulier sur les *tibialia* des Romains et des Francs ; les rosettes à quatre pétales qui les renouent entre eux paraissent seules émaillées de perles rouges. Sur quelques fibules antiques, ou du moins classées comme telles, on remarque ces mêmes gros points rouges, ainsi que le confirme notre confrère M. de Longpérier.

Les caractères archéologiques que le calice de saint Éloi porte avec soi sont si bien d'accord avec la tradition, avec les textes qui l'ont constamment appuyée d'âge en âge, qu'ils rendent son authenticité incontestable ; il devient donc superflu de recourir à l'argumentation de l'abbé Texier[1], qui voyait une preuve d'antiquité antérieure au neuvième siècle dans la capacité seule du vase, parce que, dès cette époque, l'usage de faire communier les fidèles sous les deux espèces avait déjà cessé[2].

1. *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, p. 938.
2. Basnage, *Hist. Eccl.*, lib. XXVII.

Du moment où nous avons sous les yeux un monument à date précise et de provenance certaine, qui établit que saint Éloi fabriquait des œuvres d'orfévrerie émaillées, la cause de l'industrie limousine n'est-elle pas gagnée ! Il apporte la preuve que l'émaillerie de Limoges est antérieure de plus de trois siècles à l'école allemande. Sa vitalité propre remonte jusque dans l'antiquité et reste indépendante de toute influence byzantine, laquelle ne s'est exercée que beaucoup plus tard. Déjà le célèbre vase de la Guierce, trouvé sur les limites du Limousin avec des monnaies romaines de 253 à 270, fournissait pour cette contrée un spécimen très-remarquable du troisième siècle. Le dessin de M. Ardant n'a pu donner qu'une bien faible idée de la perfection de ses émaux à plusieurs nuances superposées. Pour l'époque où les annales historiques de l'émaillerie avaient une lacune plus difficile à combler, apparaît pendant trois générations une continuité de pratique attestée par le témoignage contemporain de saint Ouen : c'est d'Abbon, orfévre et monétaire royal à Limoges, que le jeune Éloi apprend les secrets de son art, dans lesquels était comprise l'émaillerie ; c'est un fait vérifié et constaté par les savants les plus autorisés : du Saussay, dom Martène et l'abbé Lebeuf. Aujourd'hui, avec notre fac-simile sous les yeux, les antiquaires les plus compétents sur la matière peuvent s'en rendre compte par l'as-

Digitized by Google

pect général de la composition, par le rendu des détails et par la couleur exprimée des émaux ; pour nous il en résulte nécessairement que le maître avait l'expérience de la même industrie, autrement il faudrait supposer qu'Éloi en a été l'inventeur, ce qui n'est pas soutenable ; saint Ouen nous dit en outre qu'il enseigna et transmit cette industrie à ses élèves Thillo et Bauderic, qui travaillaient constamment à ses côtés et qui furent comme lui orfévres et monétaires[1]. Lorsque la piété enthousiaste de l'évêque de Noyon se reporte vers son pays natal, c'est là qu'il fonde cette célèbre abbaye de Solignac où, suivant les intentions du maître, Thillo vint se retirer et gouverner en qualité d'abbé cette pépinière d'artistes habiles en divers arts ; ce sont les propres termes de saint Ouen : *Sunt et ibi artifices diversarum artium periti*[2]. Il ajoute : « Nul dans « cette maison ne revendique jamais rien comme « lui appartenant en propre, et, comme on lit « dans les Actes des apôtres, tout est commun « à tous. » Ainsi s'explique comment se sont transmis d'âge en âge les procédés qui n'ont cessé de faire l'honneur et la richesse de Limoges. Faut-il s'étonner après cela de ne jamais rencon-

1. Voy. Leblanc, *Traité historique des monnaies de France*, p. 50, 54 ; Bouteroue, *Recherches curieuses des monnaies de France*, p. 288.

2. Audoenus, ex vita Eligii, lib. I, cap. XVI.

Digitized by Google

trer une signature sur les œuvres de ces modestes cénobites, devenus orfèvres pour la plus grande gloire de Dieu et des saints? C'est donc à juste titre que, depuis douze siècles, la renommée de l'artiste mérovingien n'a rien perdu de son éclat. A lui toujours le sceptre de l'orfévrerie française et à lui la gloire d'abriter sous son patronage cette vaillante légion d'artistes qui, dans mille ans encore, seront orgueilleux et fiers de blasonner leurs marteaux sur la bannière du grand saint !

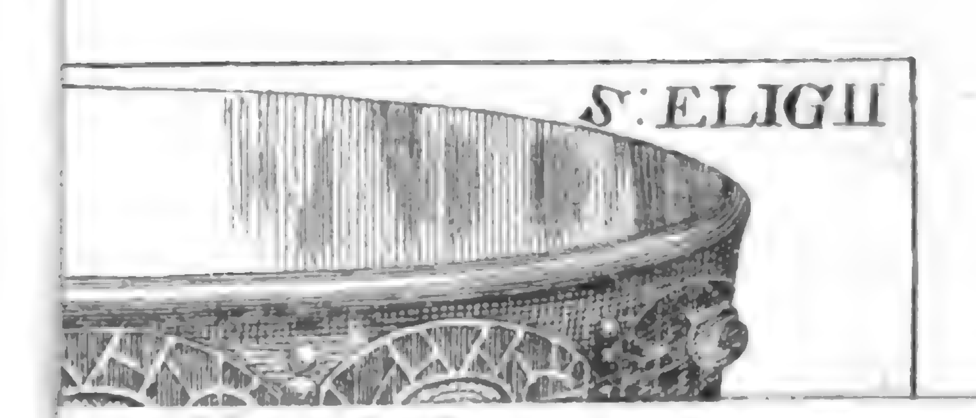

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

EXPLICATION

DU MOT

VENTAILLE

DANS LES CHANSONS DE GESTE

PAR M. J. QUICHERAT,

Membre résidant.

—

Mémoire lu dans les séances du 17 juin et du 15 juillet 1863.

—

Lorsque nos trouvères du douzième et du treizième siècle racontent un combat ou bien décrivent l'équipement d'un chevalier, il est rare qu'ils ne parlent pas de la *ventaille*. Qu'entendaient-ils par là? Certainement une pièce de l'armure de tête : les circonstances dans lesquelles le terme se présente le prouvent surabondamment. Mais si l'on veut pousser plus loin, si l'on cherche à s'expliquer ce qu'était au juste la pièce en question, alors la difficulté commence. Les textes ont l'air de ne pas s'accorder; plus on en rapproche, plus leur contradiction semble devenir flagrante, et l'on s'aperçoit que

Digitized by Google

le peu qui a été dit pour les éclaircir ne fait au contraire que les embrouiller.

Qu'il me soit permis de proposer une définition à laquelle je songe depuis longtemps. Deux passages de la *Chanson d'Aliscans*, que mon collègue à l'École des chartes et mon ami M. Guessard m'a mis dernièrement sous les yeux, me confirment dans la pensée que cette définition est la bonne.

D'abord il faut savoir que le mot dont il s'agit est resté dans la langue aussi longtemps que s'est conservée l'armure chevaleresque. Les glossateurs du commencement du dix-septième siècle n'ont eu garde de l'oublier.

Nicot dit : « *Ventaille*. La ventaille d'un homme d'armes; les autres escrivent *ventelle*. C'est par où l'homme d'armes prend vent et air. »

Cotgrave : « *Ventaille*, f. The breathing part of a helmet, » c'est-à-dire, la partie d'un armet par laquelle on respire.

Et les auteurs qui ont écrit sur l'art héraldique ayant rendu le mot masculin, de féminin qu'il était, le Dictionnaire de l'Académie l'a consigné avec ce genre, en ajoutant le commentaire que voici : « Terme de blason; partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un heaume, qui se joint au nasal quand on veut la fermer. »

Cette dernière explication ne vaut rien. Le heaume héraldique, auquel elle se réfère, nous représente une boîte de métal industrieusement

Digitized by Google

composée d'une calotte, d'une mentonnière cambrée selon la forme de l'os maxillaire et d'un masque à grille. La partie inférieure de l'ouverture d'un pareil casque serait la mentonnière; mais la mentonnière était immobile, par conséquent ne se levait ni ne s'abaissait. En outre le heaume héraldique n'avait point de nasal.

Au contraire, l'explication de Nicot et de Cotgrave est bonne; c'est de l'armet, de la coiffure portée par les gendarmes de leur temps, que l'un et l'autre ont voulu parler. Or, l'armet était composé de trois pièces, dont l'une protégeait à la fois le crâne et la nuque, l'autre le menton et le devant du visage jusqu'aux yeux, la troisième les yeux seulement. Cette dernière était la *vue* ou *visière;* la seconde, percée de trous pour respirer, était la ventaille.

J'ouvre maintenant le Glossaire de la basse latinité, où *ventaille* a été judicieusement rapproché de *ventaculum.* Après divers exemples, où le mot latin est employé avec le sens d'éventail, du Cange ajoute : « Le même nom a été donné chez nous à la partie du casque par laquelle on respire. » Puis il cite neuf exemples tirés du roman de Roncevaux, du Garin, de Philippe de Mouskes et de Guillaume Guiart.

Dom Carpentier, dans son Glossaire français, a défini à son tour la ventaille, « ce qui ferme l'ouverture d'un casque par où on respire. »

Enfin dans nos deux glossaires modernes de la langue d'oil et de la langue d'oc, qui en cela n'ont fait que se copier, *ventaille* et *ventalha* sont expliqués : « La visière d'un casque, espèce de soupape qui était devant la bouche et que l'on relevait pour prendre l'air. »

Dans cette nouvelle série d'auteurs, qui tous ont eu en vue la ventaille qu'il s'agit pour nous d'expliquer, c'est encore le plus récent qui a été le moins heureux. Il n'y a qu'incohérence dans la dernière définition que je viens de transcrire. Une visière n'a jamais pu être une soupape, et, si l'on s'était mis une soupape devant la bouche, c'eût été pour qu'elle jouât d'elle-même, ainsi que font toutes les soupapes, sans avoir besoin de la relever. Du Cange et dom Carpentier ont mieux su ce qu'ils voulaient dire. Dans leur pensée, la ventaille était un appareil respiratoire qui s'adaptait au casque. Leur définition est la même par conséquent que celle de Nicot et de Cotgrave.

Mais le casque chevaleresque de l'époque à laquelle appartiennent les chansons de geste, le heaume antique comporte-t-il une semblable explication? Que l'on consulte les monuments figurés du onzième et du douzième siècle : tous invariablement représentent le heaume comme une simple calotte de métal, de forme conique, et n'ayant pas d'autre appendice que le nasal, petite pièce de la longueur du nez, qu'elle avait

Digitized by Google

pour objet de garantir. Si la ventaille a été un appareil respiratoire, par conséquent une pièce posée devant la bouche, outre qu'on ne comprend pas comment elle a pu s'attacher à un casque fait de la façon que je viens de dire, il faut admettre que tous les artistes, peintres, miniaturistes et sculpteurs, se sont donné le mot pour ne la jamais figurer.

Le témoignage des monuments n'est pas le seul qui résiste à l'interprétation de du Cange et de Carpentier. Quelques-uns des exemples qu'eux-mêmes ont allégués donnent de la chose une idée toute différente de celle que ces savants hommes ont eue dans l'esprit.

Ainsi de ce vers du Garin cité par du Cange :

Sur la ventaille li fu le hiaume assis,

il résulte que le heaume ou casque se mettait par-dessus la ventaille; et cet autre vers :

En li deslace le vert hyaume bruni
Et la ventaille de l'auberc c'ot vesti

nous fait entendre que la ventaille adhérait au haubert, lequel haubert était la cotte de mailles, l'armure de corps du chevalier. On ne comprend pas qu'une pièce destinée uniquement à la respiration aurait été posée sous la coiffure et aurait en même temps dépendu de l'armure qui enveloppait le buste.

Ainsi la ventaille des anciens est un objet sur

lequel les idées ne sont pas encore fixées, et l'incertitude provient, d'une part de ce que les textes n'ont pas été serrés d'assez près, d'autre part de ce que leur étude n'a pas été combinée avec l'inspection des monuments figurés. Il s'agit par conséquent de conduire ensemble cette double opération, si l'on veut arriver à une notion plus précise.

Deux points viennent déjà d'être indiqués : l'adhérence de la ventaille après le haubert, et la superposition du heaume à la ventaille. Voici d'autres particularités à y joindre :

Dans le roman provençal de Gérard de Roussillon :

Li ausberc de son dos fort es seratz,
Los pans e la ventalha ab aur safratz[1].

« Le haubert qu'il a sur le dos est fortement serré. Les pans et la ventaille sont galonnés d'or. » Ainsi la ventaille recevait le même genre de décoration que le haubert.

Dans le roman d'Alexandre, lorsque Porus se prépare à jouter contre le roi de Macédoine :

Il vesti une brogne serée, de grant pois;
Li pan e la ventalle en sont d'or espagnois[2].

« Il revêtit une brogne serrée et de grand

1. P. 134 de l'édition de M. Fr. Michel.
2. Édition de Stuttgard, donnée par M. Michelant, p. 359, v. 27.

Digitized by Google

poids; les pans et la ventaille sont en or d'Espagne. »

Ici la dénomination de brogne ne change rien aux choses. La brogne et le haubert ne différaient que par la forme du tissu de mailles. Les deux termes étaient si près d'être synonymes, qu'un peu plus loin, dans le récit du combat, le trouvère dit, non plus la brogne, mais le haubert de Porus. Il ressort donc des deux vers précédents que la ventaille était faite du même métal que le haubert.

Elle était aussi un ouvrage de même façon, c'est-à-dire un tissu formé de mailles. Cela résulte d'une image employée dans le même roman d'Alexandre pour faire sentir l'inefficacité de la ventaille contre un coup porté au Chaldéen Samuel par Emenidus d'Arcadie :

Ne li vaut la ventalle le vies pan d'une nasse[1].

« Sa ventaille ne le garantit pas plus qu'une vieille pièce de filet. »

Aussi bien la barbe et les cheveux du combattant se distinguaient par la ventaille.

Dans la chanson d'Antioche :

Par desous la ventaille perent li poil meslé[2].

« Les poils de sa barbe grisonnante apparais-

1. P. 480, vers 11.
2. T. II, p. 214.

sent par-dessous sa ventaille. » Et dans le roman d'Alexandre :

Quant voit par la ventalle les blons caveux cenus [1].

« Quand il voit à travers la ventaille ses cheveux d'un blond blanc. »

Autre conséquence à tirer de ces deux derniers exemples : la ventaille couvrait à la fois la tête et le menton.

Elle couvrait aussi la nuque, car dans l'un des passages allégués par du Cange, un homme à qui l'on va couper le cou est d'abord débarrassé de sa ventaille :

La ventaille li ont ostée,
Si li ont la teste copée.

Dès lors on ne peut plus douter qu'il ne s'agisse de la ventaille dans le passage suivant du chroniqueur Balderic :

Super cæteras vestes loricam induitur, et ut moris est bellantium, capiti impositam (sous-ent. *partem*) *loricæ strictim commisit*[2].

« Il passa un haubert par-dessus ses vêtements, et, suivant l'usage des combattants, il serra étroitement la partie du haubert qui se posait sur la tête. »

1. P. 311, vers 14.
2. *Chronicon Cameracense*, l. III, c. IX.

Qu'on fasse attention à l'expression *strictim commisit* du chroniqueur. Elle est le juste équivalent de *fermer la ventaille* dont du Cange a cité des exemples auxquels il me serait facile d'en ajouter cent autres, car il n'y a pas de locution plus fréquente. C'est même, selon toute apparence, ce mot *fermer* qui a fourvoyé les commentateurs. Ils ont induit de son emploi le mouvement d'une pièce qui jouait sur gonds ou sur pivots, comme une porte. Mais fermer dans l'ancienne langue n'emporte point une telle acception. Il signifie simplement fixer, assujettir; il a le sens de *firmare*. D'ailleurs si les uns ont dit *fermer la ventaille*, d'autres ont dit *lacer*, comme l'auteur du roman d'Alexandre :

> Il vesti un hauberc, si lace la ventaille[1]

comme celui de Parténopex de Blois :

> Après li lace la ventaille[2];

comme tant d'autres qu'il est inutile de citer. Concluons donc que la pièce du haubert appelée ventaille, qui se ramenait sur la tête, y était serrée par un lacet passé dans une coulisse afin de ne point flotter et de fournir au heaume une assiette immobile.

Du moment que la ventaille constitue une vé-

1. P. 422, vers 25.
2. Cité dans le *Glossaire français* à la suite de du Cange.

ritable coiffure indépendante du heaume, on s'explique une foule de circonstances que l'idée d'un appareil respiratoire rendait d'une obscurité impénétrable.

Par exemple, l'auteur du Garin nous montre Bègue de Belin décoiffé de son heaume sans qu'il s'en soit aperçu. Quand on lui dit qu'il a perdu cette pièce de son armure :

Tot en es esbahis ;
Met à son chief sa main, si le senti.

Puis, avisant par terre un autre heaume, il se le fait mettre par-dessus sa ventaille :

Sor la ventaille li ont le heaume assis[1].

L'auteur du roman d'Alexandre représente son héros brisant d'un premier coup le heaume du roi Nicolas de Césarée. Il revient à la charge :

Il feri Nicolas : mult l'a bien conséu ;
Parmi le cief l'ataint ù l'elme avoit perdu ;
La ventaille est céue, le cief est auques nu[2].

« Il frappe Nicolas après l'avoir bien avisé. Celui-ci déjà décoiffé de son heaume est atteint sur le milieu de la tête. La ventaille tombe ; son chef est mis à nu. »

L'auteur de la chanson d'Aliscans dépeint une

1. T. II. p. 171.
2. P. 43, vers 32.

lutte corps à corps entre Rainouart au Tinel et Flohart la Sarrasine. Celle-ci se sentant étreinte au point de ne pouvoir plus remuer, saisit avec ses dents la ventaille du héros et l'arrache d'après le haubert :

> Et Flohart a la ventaille saisie,
> As denz li a del hauberc arrachie.

Bertrand de Born nous montre la ventaille renversée sur les épaules :

> Ab ventalha
> Ampla pels muscles sus [1].

Et par deux autres vers de l'Alexandréide, on voit que la même pièce protégeait aussi une partie de la poitrine :

> Tel cop li a doné el pis sor la ventalle,
> Le fier de son espiel li met en la coralle [2].

« Tel est le coup qu'il lui a donné dans la poitrine sur la ventaille, qu'il lui met le fer de sa pique dans la région du cœur. »

Le même trait ressort d'une image du poëte Chaucer, que notre confrère M. de Montaiglon vient de me signaler. Entre autres conseils don-

1. Raynouard, *Glossaire de la langue romane*, au mot *Ventalha*.

2. P. 305, vers 32.

nés aux femmes contre les maris, à la fin de l'histoire de Griselidis, il y a ceci :

Ne drede hem not, doth hem no reverence,
For though thin husband armed be in maille,
The arwes of thy crabbed eloquence
Shall perce his brest and eke his aventaille.

« Ne les crains pas, ne t'abaisse pas devant eux, car ton mari fût-il armé de mailles, les traits de ta grondeuse éloquence perceront son sein tout aussi bien que sa ventaille. »

Le problème amené à ce point n'est pas loin d'être résolu. On n'a qu'à jeter les yeux sur les mêmes monuments où j'allais chercher tout à l'heure la forme du heaume chevaleresque. On y verra ce casque invariablement posé sur un capuchon qui peut être considéré comme le prolongement du haubert. Telle est la maille du haubert, telle est celle du capuchon. Quand celui-ci était formé d'un tissu peu serré, il a dû laisser passer les poils de la barbe et les cheveux du combattant. Il a été assujetti autour du chef, car un cordon noué en rosette apparaît quelquefois derrière la coiffe. Il couvre les épaules et le haut de la poitrine. Il s'est renversé sur les épaules de manière à laisser entièrement libres la tête et le cou : c'est ainsi qu'il est figuré lorsque le chevalier est au repos. Enfin il répond à toutes les données que les textes nous ont fournies relativement à la ventaille. Il est la ventaille.

Digitized by Google

Reste à expliquer maintenant l'appropriation du nom à la chose. Ventaille est bien dérivé de *ventaculum*, ainsi que l'a reconnu du Cange, et *ventaculum* désigne un soupirail ou tout autre appareil propre à fournir de l'air. On conçoit que l'ouverture du capuchon qui complétait le haubert se soit appelée *ventaille* (je citerai tout à l'heure des exemples avec cette acception); mais comment le capuchon tout entier a-t-il pu prendre le nom de la partie de lui-même où précisément son tissu était supprimé?

Il faut voir là une de ces figures de langage qui sont communes à toutes les langues. La synecdoche n'est pas plus forte que celle en vertu de laquelle *os*, qui dans le latin signifiait une bouche, a voulu dire ensuite les yeux, puis le front, puis le visage, et enfin la tête entière.

Ventaille, pour exprimer le capuchon du haubert, n'est pas le terme qui s'est présenté en premier lieu. On disait d'abord la *coiffe*. Cette dénomination est la seule que l'on rencontre dans l'ancienne leçon de la chanson de Roland :

Si fiert Naimun en l'elme principal;
L'une moitiet l'en fruisse d'une part,
Al brant d'acier l'entrenchet cinc des laz.
Li capelers un denier ne li valt.
Trenchet la coife entresques à la char;
Jus a la tere une pièce en abat[1].

1. Édition Génin, p. 280.

« Il frappe Naime sur son heaume princier; il le lui fend en deux sur un côté, puis de son épée d'acier coupe cinq des attaches. La chapeline ne résiste pas plus qu'un denier. Il tranche la coiffe jusqu'à la chair; il en abat par terre un grand morceau. »

Ici la coiffe est bien la même chose que la ventaille des exemples précédemment cités, sauf que le poëte nous montre le capuchon de mailles renforcé sur le crâne par le *chapelier* ou chapeline, calotte de fer dont la représentation n'est pas rare sur les monuments.

C'est également le mot coiffe qui est employé d'ordinaire au lieu de ventaille dans le roman de Gui de Bourgogne :

La coiffe li trancha du blanc haubert treslis.
Se ne fust la cuirie que li Turs ot vesti,
Tot l'éust porfandu contreval jusqu'al pis[1].

« Il lui trancha la coiffe de son blanc haubert treillissé. Sans la calotte de cuir que le Turc avait mise, il l'eût pourfendu jusqu'à la poitrine. »

Et un peu plus loin :

Et li Turs feri lui au pooir qu'il a
Amont desus son hiaume que tot li embarra ;
La coife de l'auberc li rumpi et faussa,
Et puis le gambison, si qu'el chief le navra[2].

1. Édition Guessard et Michelant, p. 75.
2. P. 77.

« Et le Turc le frappa de toute sa force sur le sommet de son heaume, qui fut tout fracassé. Il lui rompit et faussa la coiffe de son haubert, puis la doublure rembourrée posée dessous, si bien qu'il le blessa à la tête. »

Dans Garin et dans Alexandre, coiffe et ventaille sont employés indifféremment, selon le besoin du vers :

Coiffe ne heaume ne poet ses cous tenir.
(Garin, I, p. 32.)

Ne fust la coiffe du blanc haubert safré.
(*Ibid.*, II, p. 191.)

Mais la coife doublière qui est à or sarcie
Li a iluec rescous et sauvée la vie.
(Alexandre, p. 181.)

Les coifes de l'hauberc dont les las a rompus
Li mist sur les espaules, et li ciés remest nu.
(*Ibid.*, p. 361.)

Le dernier exemple est d'autant plus intéressant qu'il se rapporte à l'armure de Porus, décrite précédemment par le trouvère qui avait nommé ventaille ce que maintenant il appelle coiffe. La synonymie des deux mots achève ainsi d'être démontrée.

Au contraire la preuve qu'ils ont été primitivement distincts et que ventaille signifiait l'ouverture de la coiffe sur le visage, ressort des passages qui vont suivre.

Dans la chanson d'Aliscans, Guibour, femme de Guillaume d'Orange arme de ses mains un chevalier. Pour la coiffure il y a ce détail :

La coife lace, puis mist le capeler;
A quinze las li va Guibours fremer;
Après le fist si bien envoleper
Com un capel de feutre acovetet;
Mais la ventaille ne li vaut pas noer,
S'il a mestier, por le miex alener
Et ke delivres en puist li ber aler.

« Guibour lace la coiffe, puis met la chapeline qu'elle assujettit par quinze attaches et qu'elle lui enfonce bien sur la tête, pour qu'il soit couvert comme d'un chapeau de feutre; mais elle s'abstient de nouer la ventaille afin que le héros puisse mieux respirer au besoin, et qu'il aille plus à son aise. »

Outre que les deux choses sont distinguées ici par la différence des termes, elles le sont encore parce que, la coiffe ayant été nouée, la ventaille ne le fut pas, quoiqu'elle aurait pu l'être ; détail précieux qui nous apprend qu'il y avait une coulisse autour de l'ouverture du capuchon; et il faut bien qu'il en ait été ainsi pour que la barbe du même capuchon ait serré le menton et la lèvre inférieure, comme on le voit par les peintures et par les statues.

Par contre, l'auteur de Doon de Mayence nous montre le chevalier commençant par delacer sa

Digitized by Google

ventaille, c'est-à-dire l'ouverture de son capuchon, lorsqu'il veut rejeter la coiffe sur ses épaules :

Lors a son hiaume osté sans plus de demourée
Et le pent à l'archon de la selle dorée.
Sa ventaille a du tout deslachie et ostée,
Sur ses espaules a sa coife arrier getée[1].

D'après cela on doit s'attendre à rencontrer quelquefois ventaille pris dans son sens restreint, sans qu'on ait pour le discerner l'opposition du mot coiffe. Alors c'est par les circonstances du récit que l'interprétation sera décidée.

Lorsque Guillaume d'Orange, au retour d'une longue expédition, veut rentrer dans sa ville, sa femme, à qui il en a laissé la garde, refuse de lui ouvrir la porte à moins qu'il ne se découvre le visage; et le trouvère ajoute :

Ot la li quens ; lait la ventaille aler,
Puis haut leva le vert elme gemé.

« Le comte l'entendit; il laissa aller sa ventaille, puis leva en l'air son heaume bronzé, orné de pierreries. »

Comme l'action de lever le heaume vient en second, il est clair que le premier mouvement a été, non pas de renverser le capuchon sur l'épaule, mais seulement de dénouer le cordon qui

1. Édition Pey, p. 131.

le tenait assujetti autour du visage, de manière à en laisser flotter la barbe et à dégager par là les joues et le bas du visage du baron.

Dans le roman d'Otinel, il y a la description d'un armement de chevalier où je lis ces vers :

Ou dos li vestent un haubert Samuel.
En la ventaille ot un riche fressel ;
Fet fu de soie, d'or furent li noiel[1].

« On lui met au dos un haubert, ouvrage de l'armurier Samuel. Il y a à la ventaille une riche garniture fraisée, faite de soie avec des boutons d'or. » Cette garniture, analogue à celle des bonnets de femme, ne peut avoir eu sa place qu'autour de l'ouverture du capuchon.

Restons en là. Je crois être maintenant en mesure de donner la définition exacte de la ventaille des chansons de geste. C'était l'ouverture, sur le visage, du capuchon adapté au haubert que portaient les chevaliers des premiers siècles. Plus souvent ce mot s'est pris par extension pour le capuchon lui-même.

1. Édition Guessard et Michelant, p. 13.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

BULLETIN DE L'ANNÉE 1862.

Bureau de la Société pour l'année 1862................ 5

Changements arrivés parmi les membres résidants et parmi les membres honoraires, du 1er avril 1861 au 1er avril 1862.. 6

Liste des membres honoraires au 1er avril 1862......... 7

Liste des membres résidants au 1er avril 1862........... 8

Liste des associés correspondants nationaux............ 13

Liste des associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.................................... 21

Liste des associés correspondants étrangers............. 21

Extraits des procès-verbaux du 1er trimestre............ 28

Allocution de M. Grésy, président.................. 28

Antiquités découvertes au Thuit (Eure), communication de M. Passy................................ 33

Antiquités de Neuvy-sur-Barengeon (Cher), communication de M. Bertrand.......................... 39

Carreaux émaillés du château de Beauté, communication de M. de Montaiglon....................... 44

Statue en marbre trouvée dans des fouilles, au jardin du Luxembourg; communication de M. Nicard....... 44,51

Extraits des procès-verbaux du 2e trimestre............. 49-90

Notice sur l'usage de l'émail dans l'antiquité, et particulièrement, chez les Égyptiens; au sujet d'une note de M. le comte de Laborde et d'une assertion de O. Muller; par M. Nicard........................ 52

Digitized by Google

Observations de MM. DE LASTEYRIE, LE BLANT et DE LONGPÉRIER, sur la notice précédente.............. 60
Miroir en fer, communication de M. DE WITTE....... 65
Monogrammes et signatures des rois de France, communication de M. BOUTARIC........................ 66,79
Note sur un ancien portrait du roi Charles VII, conservé au musée du Louvre; par M. VALLET DE VIRIVILLE. 66
Antiquités mérovingiennes, découvertes à Lorentzen (Bas-Rhin); communication de M. le colonel DE MORLET.. 75
Carreaux émaillés de l'abbaye de Nesle-la-Reposte (Marne), communication de M. BOURQUELOT........... 76
Habitations lacustres des lacs de la Savoie, communication de M. DESPINE.......................... 77
Sceau d'un consulat des Génois en France, du treizième siècle, communication de MM. GRÉSY et BOURQUELOT. 79
Antiquités découvertes à Châteaubleau (Seine-et-Marne); communication de M. BOURQUELOT................ 80
Note sur des expressions de basse latinité, qui ne se trouvent pas dans les glossaires; par M. DE BARTHÉLEMY. 85
Note sur les portefeuilles de la collection Gaignières, transportés à Oxford; par M. BOUTARIC........... 85
Note sur un mode de défense peu usité, et sur un projectile de forme bizarre, par M. DE LA VILLEGILLE..... 87
Extraits des procès-verbaux du 3e trimestre........... 93-113
Notice sur une représentation des *Perses*, d'Eschyle, au palais épiscopal d'Orléans; par M. EGGER......... 75,94
Antiquités recueillies dans des puits antiques, sur l'emplacement de l'École des Mines; communication de M. EGGER.................................... 95,97
Antiquités découvertes à Montapat, commune de Courcelles (Yonne), communication de M. BOURQUELOT... 96
Inscription antique de Chadoz (Ain), communication de M. ALLMER.................................... 100
Mosaïque de sainte Colombe, par le même........... 103
Tombeau trouvé dans un cimetière antique, à Devise (Somme); communication de M. l'abbé DE CAGNY.... 106
Portraits de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne; communication de M. VALLET DE VIRIVILLE....... 108
Correspondance de l'abbé Louis Fouquet, avec son frère aîné, surintendant des finances; communication de M. DE LÉPINOIS.................................. 111
Extraits des procès-verbaux du 4e trimestre........... 117-141

Google

Épitaphe d'Alain Chartier, à Avignon; communication de M. Deloye. 118
Explication de l'étoile à six rayons sculptée au-dessus de la Vierge, sur plusieurs sarcophages; par M. Le Blant. 119
Antiquités trouvées à Ahun (Creuse), communication de M. Sarrette, rapport de M. Creuly. 121,135
Note sur l'emplacement de *Cassinogilum*, par M. Grellet-Balguerie. 122,135
Explication d'un papyrus grec, par M. Egger. 128
Note sur un théâtre antique, trouvé dans le Vendômois; par M. de Martonne. 131
Liste des ouvrages offerts à la société pendant l'année 1862. 142

BULLETIN DE L'ANNÉE 1863.

Bureau de la Société pour 1863. 5
Liste des membres honoraires au 1er avril 1863. 6
Liste des membres résidants. 8
Liste des associés correspondants nationaux. 13
Liste des associés correspondants nationaux, résidants à l'étranger. 22
Liste des associés correspondants étrangers. 22
Liste des sociétés savantes avec lesquelles la compagnie est en correspondance. 29
Notice sur M. Gilbert, par M. de Montaiglon. 33
Extrait des procès-verbaux du 1er trimestre. 43,79
Allocution de M. Egger, président. 43
Mosaïque découverte à Vienne; communication de M. Allmer. 49
Cimetière antique découvert à Eix (Meuse); communication de M. Vieillard. 52
Antiquités trouvées sur le plateau de St-Germain (Seine-et-Marne); communication de M. Roujoux. 54
Une imprimerie à Goupillières (Eure), en 1491; communication de M. Delisle. 56
Compte rendu d'une excursion archéologique dans la forêt de Compiègne; par M. Egger. 57
Note sur un tiers de sol d'or mérovingien inédit, frappé à Trèves; par M. Chabouillet. 59

Note sur des inscriptions tumulaires, recueillies dans le cimetière de Sermoise (Aisne); par M. DE MONTAIGLON. 67
Note sur plusieurs objets de l'époque mérovingienne; par M. QUICHERAT; observations de M. DE LONGPÉRIER. 71,106
Note sur le procédé découvert par M. Pilinski, pour obtenir des fac-simile de xilographies anciennes; par M. VALLET DE VIRIVILLE........................ 74
Découverte d'un cimetière mérovingien, à Noroy (Oise); communication de M. DE LÉPINOIS................ 75
Borne milliaire de Peyrac, communication de M. CREULY. 78
Notice sur M. de l'Escalopier; par M. DE MONTAIGLON. 81
Extraits des procès-verbaux du 2e trimestre........... 94-142
Serpette du commencement du XVIIe siècle, communication de M. VALLET DE VIRIVILLE................. 95
Note sur les formes de l'expropriation au XIIIe siècle; par M. CARRO................................ 96
Note sur les tapisseries d'Arras, par M. l'abbé VAN DRIVAL.. 100
Note sur les découvertes récentes d'inscriptions chrétiennes, à Rome; par M. LE BLANT.................. 102
Explication d'une inscription phénicienne, trouvée à Carthage; par M. de VOGÜÉ..................... 107
Rectification d'une assertion erronée de D. Calmet, relativement à la prétendue charte de commune de Metz, de 1179; par M. PROST......................... 113
Antiquités trouvées au château de Saint-Côme (Seine-et-Oise); communication de M. HAHN................ 118
Note sur le dolmen de La Chapelle-Vendômoise (Loir-et-Cher); par M. DE MARTONNE.................. 120
Casse-têtes celtiques, péruviens et africains; communication de M. DE LONGPÉRIER.................... 122
Observations de M. DE LASTEYRIE, sur le calice de Chelles, attribué par M. GRÉSY à saint Éloi............ 122
Note sur une estampe incunable, représentant les neuf Preux; par M. VALLET DE VIRIVILLE.............. 127
Note sur les grandes chaussées stratégiques, établies par les Romains dans le nord de l'Europe; par M. PEIGNÉ-DELACOURT; observations de M. BERTRAND.......... 133
Inscription du genre des *graffiti*, trouvée à Poitiers; communication de M. QUICHERAT................. 138
Mosaïque trouvée à Poitiers, communication de M. LECOINTRE-DUPONT............................... 140

Extraits des procès-verbaux du 3e trimestre..........145-165
Inscription grecque, en vers, découverte dans l'avenue de Sphinx, qui mène au *Serapeum*, expliquée par M. Egger.................................... 146
Note sur la peinture sur toile, dans l'antiquité, par M. Egger.................................... 151
Sépultures gauloises, découvertes à Choisy-le-Roi; communication de M. Roujoux...................... 152
Note sur le mariage d'un curé, au xive siècle; par M. Cocheris.................................... 154
Notice sur deux vases peints, de style très ancien, portant des signatures d'artistes; par M. de Witte..... 156
Explication d'inscriptions grecques, par M. Egger.... 160
Extraits des procès-verbaux du 4e trimestre........... 169-200
Explication d'une inscription antique, découverte à Boulogne-sur-Mer; par M. Le Blant.................. 169
Observations sur l'absence de monuments épigraphiques du vie siècle, à Trèves; par M. Le Blant......... 174
Observations de M. de Linas, sur le calice de l'abbaye de Chelles, attribué à saint Éloi par M. Grésy...... 176
Monuments *dits celtiques* d'Algérie; communication de M. Bertrand.................................. 179
Stèles antiques, découvertes à Marseille; communication de M. de Longpérier......................... 190
Objets de l'époque mérovingienne, découverts à la Réole et à Riberac; communication de M. Grellet-Balguerie.................................... 192
Note sur les objets antiques, recueillis à Athènes par M. Daniel, ingénieur des ponts et chaussées; par M. Chabouillet.................................... 196

MÉMOIRES.

Recherches archéologiques sur le palais de justice de Paris, principalement sur la partie consacrée au parlement, depuis l'origine jusqu'à la mort de Charles VI; par M. Edgard Boutaric, membre résidant :
I. Antiquité du palais.......................... 1
II. Percement de larue de la Barillerie, vers la fin du xie siècle.............................. 4

III. Première reconstruction du palais par le roi Robert.... 6
IV. Le palais siége de la cour du roi depuis le commencement du XIII[e] siècle.... 7
V. Reconstruction du palais sous Philippe le Bel.... 9
VI. Grands travaux d'expropriation pour l'agrandissement du palais.... 11
VII. Description des salles du parlement, au commencement du XIV[e] siècle.... 22
VIII. Travaux opérés sous le roi Jean.... 28
IX. Tableau placé en 1406 dans la grande chambre du palais.... 32
X. Topographie des salles du parlement sous Charles VI.... 42
XI. Travaux de décoration et d'ameublement faits au palais.... 47
XII. Sceaux du parlement.... 53
XIII. Fêtes donnée au palais, dans les salles du parlement.... 54
XIV. Salle de la confrérie de saint Louis.... 58
XV. Chapelle du palais dans la grande salle.... 59
XVI. Tour carrée et horloge.... 61
XVII. Réparation du palais en 1417.... 66
XVIII. Conclusion.... 69
Inscriptions chrétiennes de Milan, par M. Félix Bourquelot, membre résidant.... 71
Notice sur deux sceaux en métal des empereurs Frédéric I[er] et Louis V, par M. Huillard-Bréholles, membre résidant.... 81
Un récit contemporain de la chute du pont aux Meûniers, à Paris, en 1596; annoté par M. de Montaiglon, membre résidant.... 96
Sur l'inscription d'un statuette étrusque, publiée pour la première fois dans les annales de la Société archéologique de Rome; par M. le comte G. Conestabile, associé correspondant étranger.... 122
Note sur un petit sarcophage du musée Campana, par M. Auguste Prost, associé correspondant.... 169
Sur un anneau sigillaire de l'époque mérovingienne, par M. Jules Quicherat, membre résidant.... 186
Le calice de Chelles, œuvre de saint Éloi; par M. Eugène Grésy, membre résidant.... 203

Digitized by Google

Saint Éloi a-t-il pratiqué l'émaillerie ? 207
Historique du calice 213
Description 221
Explication du mot *ventaille* dans les *chansons de geste*; par M. Jules Quicherat, membre résidant 231

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

ERRATA.

BULLETIN DE 1862.

Page 35, ligne 33. *Au lieu de :* trouver de les réunir, *lisez :* trouver le moyen de les réunir.

BULLETIN DE 1863.

Page 51, ligne 7. *Au lieu de :* Boutarie, *lisez :* Boutaric.
— » — 17. *Au lieu de :* Brun et, *lisez :* Brunet.
— 97 — 31. Supprimez la virgule entre *Sainte-Geneviève* et *de Paris*.
— 99 — 1. *Au lieu de :* de l'église à lui contester, *lisez :* de l'église et à le lui contester.
— 103 — 10. *Au lieu de :* la transformation, *lisez :* les transformations.
— 106 — 34. *Au lieu de :* Chlotaire, *lisez :* Clotaire.
— 108 — 39. Supprimez le mot *fine*.
— 109 — 20. *Au lieu de :* ערעת, *lisez :* צרעת.
— 111 — 24. *Au lieu de :* sara, *lisez :* sera.
— 112 — 20. *Au lieu de :* Khletzbaal, *lisez :* Kheletzbaal.
— 113 — 3. *Au lieu de :* סגם, *lisez :* מנם.
— 116 — 36. *Supprimez le dernier mot.*
— 117 — 7. *Au lieu de :* nous avons, *lisez :* nous en avons.
— » — 25. *Au lieu de :* Loherrain, *lisez :* Loherain.
— 118 — 6. *Au lieu de :* 730, *lisez :* 739.
— » — 13. *Au lieu de :* de son crédit, *lisez :* du crédit.
— 120 — 6. *Au lieu de :* כתדת, *lisez :* כמדת.

Page 120, ligne 15. *Au lieu de :* des Vendômois, *lisez :* du Vendômois.
— » — 19. *Au lieu de :* pièces, *lisez :* pierres.
— 121 — 14. *Au lieu de :* immemorial, *lisez :* immémorial.
— » — 29. *Au lieu de :* comté, *lisez :* comte.
— 122 — 20. *Au lieu de :* Péreyre, *lisez :* Péreire.
— 123 — 24; 124, 3; 126, 9. *Au lieu de :* sacerdotatis, *lisez :* sacerdotalis.
— 124 — 35. *Au lieu de :* Tournay, *lisez :* Tournal.
— 125 — 11. *Au lieu de :* Revesvinths, *lisez :* Recesvinthus.
— 126 — 21. *Au lieu de :* indiquées, *lisez :* indiqués.
— 127 — 22. *Au lieu de :* Delille, *lisez :* Delisle.
— 128 — 6. *Au lieu de :* p., *lisez :* fr.
— 131 — 13. *Au lieu de :* ponmureaux, *lisez :* pontuseaux.
— 143 — 9. *Au lieu de :* Sey, *lisez :* Scy.
— 144 — 20. *Au lieu de :* Jamets et ses conséquences, *lisez :* et ses seigneurs.
— 166 — 12. *Au lieu de :* Duvillier, *lisez :* Davillier.
— 190 — 18. *Au lieu de :* des Lysiclès, *lisez :* de Lysicrate.

MÉMOIRES.

Page 8, note 1. *Au lieu de :* 1177, *lisez :* 1277.
— 34, ligne 7. *Au lieu de :* 6 janvier, *lisez :* 14.
— 35 — 17. *Au lieu de :* cour de cassation, *lisez :* cour impériale.
— 40 — 11. Même correction.
— 52 — 17. *Au lieu de :* harc, *lisez :* parc.
— 54 — 8. *Au lieu de :* Arnorl, *lisez :* Arnoul.
— 57 — 8. *Au lieu de :* portètent, *lisez :* portèrent.
— 57 — 9. *Au lieu de :* sous les bancs, *lisez :* tous les bancs.
— 57 — 11. *Au lieu de :* coiffais, *lisez :* coffres.
— 59 — 15. *Au lieu de :* aspirée, *lisez :* assignée.
— 64 — 7. *Au lieu de :* 4 avril 1316, *lisez :* 4 avril 1418.
— 69 — 6. *Au lieu de :* XIV, *lisez :* XVIII.

Page 123. Dans le titre du mémoire sur *Une Statuette étrusque*,
Au lieu de : membre correspondant, *lisez :* associé correspondant.

— 168. Dans le titre du mémoire sur *Un petit Sarcophage du musée Campana*, même correction.

FIN DES ERRATA.

Avis au relieur pour le placement des planches.

(Mémoires.)

—

Planche I (sceaux), en regard de la page 81.
Planche II (sarcophage), en regard de la page 170.
Planche III (calice), en regard de la page 230.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rue de Fleurus, 9.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1862

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ M. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1862.

MM. Pol Nicard,	Président.
E. Egger,	premier Vice-Président.
E. Renan,	deuxième Vice-Président.
Comte de Vogüé,	Secrétaire.
Passy,	Secrétaire adjoint.
Brunet de Presle,	Trésorier.
Devéria,	Bibliothécaire-archiviste.

Membres de la commission des impressions.

MM. Michelant,
E. Le Blant.
Félix Bourquelot.

Membres de la commission des fonds.

MM. Huillard-Bréholles.
Jules Marion.
Grésy.

CHANGEMENTS

ARRIVÉS

PARMI LES MEMBRES RÉSIDANTS

ET PARMI

LES MEMBRES HONORAIRES,

Depuis le 1er avril 1861, jusqu'au 1er avril 1862.

M. Vinet (Ernest), membre résidant est passé correspondant à Sannois (Seine-et-Oise) le 5 juin 1861.

Il a été remplacé par M. Passy, élu le 7 août 1861.

M. Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe), membre résidant, a été élu membre honoraire le 10 juillet 1861.

Il a été remplacé par M. Bertrand, élu le 7 août 1861.

M. Beaulieu (Dugas de) ✻, membre résidant, est décédé le 13 juillet 1861.

Il a été remplacé par M. Chabouillet, élu le 4 novembre 1861.

M. Chabaille (J. P.), membre résidant, est passé correspondant à Vincennes (Seine) le 7 août 1861.

Il a été remplacé par M. de Blacas, élu le 5 février 1862.

M. Escalopier (le comte Charles de L') ✻, membre résidant, est décédé le 11 octobre 1861.

Il a été remplacé par M. Guillaume-Rey, élu le 5 février 1862.

M. Beulé (Charles-Ernest) ✻, membre résidant, démissionnaire le 10 mars 1862.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES,

Au 1er avril 1862.

MM.

1. Guizot G. C. ✻, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52 (1828).
2. Taillandier ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1828-1848).
3. Martonne (G. M. de) ✻, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).
4. Breton (Ernest), rue Richer, 10 (1833-1854).
5. Nieuwerkerke (le comte de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur, au palais du Louvre (1854).
6. Bernard (Auguste) ✻, rue Lepelletier, 25 (1843-1856).
7. Maury (Alfred) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de l'Empereur, rue de Seine, au pavillon du palais de l'Institut (1842-1858).
8. Bataillard (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Vaugirard, 9 (1842-1859).
9. Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Notre-Dame-des-Champs, passage Stanislas, 2 (10 juillet 1861).
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS,

Au 1er avril 1862.

MM.

1. Villegille (Arthur Nouail de La) ✵, secrétaire du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, 31 (29 novembre 1836).

2. Longpérier (Adrien Prévost de) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiques du Musée du Louvre, rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

3. Labat (Eugène) ✵, chef des archives à la préfecture de police, rue de Grenelle-St-Germain, 58 (9 janvier 1840).

4. Bourquelot (Félix) ✵, professeur adjoint à l'École impériale des chartes, rue du Helder, 12 (9 juin 1841).

5. Lacabane (Léon) ✵, directeur de l'École impériale de chartes, conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue des Ternes, 81 (9 juin 1841).

6. Teulet (Alexandre) ✵, archiviste aux archives de l'Empire, attaché aux publications de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Saint-André-des-Arcs, 60 (9 juin 1842).

7. Marion (Jules), archiviste-paléographe, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

8. Gaucheraud (Hippolyte), rue de Grenelle-Saint-Germain, 91 (9 février 1843).

MM.

9. Saussaye (Louis de La) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).

10. Quicherat (Jules) ✻, professeur à l'École impériale des chartes, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Voltaire, 9 (9 mai 1845).

11. Renier (Léon) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

12. Grésy (Eugène), rue Caumartin, 55 (9 mars 1846).

13. Villot (Frédéric) O. ✻, secrétaire général des Musées impériaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

14. Koenigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Georges, 43 (10 décembre 1849).

15. Favé (Ildefonse) O. ✻, colonel d'artillerie, professeur à l'École polytechnique, aide de camp de l'Empereur, rue de l'Université, 26 (9 août 1850).

16. Montaiglon (Anatole de Courde de), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, place Royale, 9 (10 février 1851).

17. Rougé (le vicomte Emmanuel de) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'État, professeur au Collége de France, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

MM.

18. Brunet de Presle (Wladimir) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue des Saints-Pères, 61 (9 avril 1851).

19. Huillard-Bréholles (Alphonse) ✻, sous-chef de section aux archives de l'Empire, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Madame, 45 (9 avril 1851).

20. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, quai Malaquais, 15 (9 avril 1851).

21. Bordier (Henri), archiviste paléographe, rue Joubert, 21 (9 avril 1851).

22. Renan (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, professeur au Collége de France, rue de Madame, 55 (9 avril 1851).

23. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

24. Saulcy (Félicien de) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Cirque, 5 (6 juin 1851).

25. Michelant (Henry-Victor), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Percier, 6 (19 décembre 1853).

26. Waddington (William-Henri), rue Fortin, 14 (19 décembre 1853).

27. Devéria (Théodule), conservateur adjoint au Musée égyptien du Louvre, rue des Fossés-Saint-Jacques, 10 (8 novembre 1854).

28. Cocheris (Hippolyte), archiviste-paléographe, biblio-

MM.

thécaire à la Bibliothèque Mazarine, secrétaire de la rédaction du catalogue des manuscrits des départements au Ministère d'État, à la bibliothèque Mazarine (8 novembre 1854).

29. Delisle (Léopold) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, boulevard de Magenta, 96 (9 juillet 1855).

30 Vallet de Viriville (Auguste), professeur adjoint à l'École impériale des chartes, boulevard Beaumarchais, 96 (9 décembre 1855).

31. Mariette (Auguste) O. ✱, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

32. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) ✱, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue de l'Université, 34 (16 avril 1856).

33. Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Jacob, 54 (4 février 1857).

34. Egger (Émile) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École normale, rue Madame, 48 (5 mai 1858).

35. Le Blant (Edmond) ✱, rue Leroux, 3, avenue de l'Impératrice (2 mars 1859).

36. Creuly (Casimir) C. ✱, général de brigade dans le cadre de réserve, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 49 (16 novembre 1859).

MM.

37. Boutaric (Edgard), archiviste aux archives de l'Empire, rue des Dames, 66 (4 janvier 1860).

38. Vogüé (le comte Melchior de), rue de Lille, 9 (4 juillet 1860).

39. Barthélemy (Anatole de) ❋, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 39 (10 avril 1861).

40. Passy (Louis), docteur en droit, archiviste-paléographe, rue Pigale, 6 (7 août 1861).

41. Bertrand (Alexandre) ❋, secrétaire de la commission de la topographie des Gaules, 34, Boulevart Sébastopol, rive gauche (7 août 1861).

42. Chabouillet (P. M. Anatole) ❋, conservateur, sous-directeur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque impériale, secrétaire de la section d'archéologie, du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Boursault, 22 (4 novembre 1861).

43. Blacas d'Aulps (Louis-Charles-Pierre-Casimir duc de), rue de Grenelle Saint-Germain, 79 (5 février 1862).

44. Guillaume-Rey (Alban-Emmanuel), rue de Lavoisier, 10 (5 février 1862).

45. . . . .

Digitized by Google

LISTE
DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS
NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux.

Ain.

MM.

Sirand (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

Martigny (l'abbé), curé de Bagé-le-Châtel (20 mars 1861).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

Aube.

Arbois de Jubainville (D'), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Troyes (12 janvier 1859).

Bouches-du-Rhône.

Rouard ✻, conservateur de la Bibliothèque de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix (9 novembre 1834).

Jacquemin (Louis), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Arles (4 décembre 1861).

Calvados.

Caumont (A. de) O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

Charente-Inférieure.

MM.

Dubois ✵, ancien recteur, à la Rochelle (19 décembre 1840).

Côtes-du-Nord.

Ropartz, avocat à Guingamp (5 mars 1862).

Creuse.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Dordogne.

Merlhiac (Gelibert de), ancien officier de marine, à la Treille, commune de la Feuillade (9 novembre 1829).

Dessalles (Léon), archiviste du département, à Périgueux, et à Paris, rue Amelot, 46 (29 mars 1851).

Eure.

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Eure-et-Loir.

Boisvillette (Guérineau de) ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chartres (29 avril 1835).

Gard.

Pelet (Auguste) ✵, inspecteur des monuments historiques du département et conservateur du Musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nîmes (19 mars 1831).

Garonne (Haute-).

Roumeguère, membre de l'académie de Toulouse, à Toulouse (20 novembre 1860).

Gironde.

Moulins (Charles des), à Bordeaux (29 août 1851).

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux (21 décembre 1859).

Digitized by Google

Hérault.

MM.

Ricard (Adolphe), à Montpellier (9 octobre 1852).

Indre-et-Loire.

Duplessis, à Loches.

Jeuffrain (André), à Tours (19 août 1833).

Cartier (Étienne), à Amboise (9 décembre 1853).

Galitzin (le prince Augustin), à Chenonceaux (2 mars 1859).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Allmer, à Vienne (6 mars 1861).

Jura.

Monnier (Désiré), correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, à Lons-le-Saunier (9 juin 1821).

Loir et Cher.

Martonne (Alfred de), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Blois (4 juillet 1860).

Loire (Haute-).

Aymard, archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848)

Loire-Inférieure.

Cailliaud (Frédéric) ✵, conservateur du Muséum, à Nantes (29 mai 1830).

Girardot (le baron de) ✵, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

Loiret.

MM.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, à Orléans (9 juin 1826).

MANTELLIER, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Orléans (10 février 1845).

Lot-et-Garonne.

BARRÈRE (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (9 janvier 1851).

Marne.

DUQUENELLE, à Reims (9 janvier 1856).

BARBAT (L.), à Châlons-sur-Marne (10 avril 1861).

Marne (Haute-).

PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX, à Langres (10 avril 1837).

Meurthe.

GUILLAUME (l'abbé), chanoine honoraire, à Nancy (10 avril 1843).

BEAUPRÉ, conseiller à la cour impériale, à Nancy (9 avril 1844).

LEPAGE (H.), archiviste du dép., correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nancy (9 janvier 1845).

DIGOT (A.), avocat, à Nancy (18 janvier 1846).

MOUGENOT (Léon), Nancy (10 juin 1861).

Meuse.

DUMONT, juge au tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

WIDRANGE (le comte DE), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

MARDIGNY (Paul DE) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bar-le-Duc (4 août 1858).

Moselle.

MM.

Dufresne, conseiller de préfecture, à Metz (19 juin 1841).

Simon (Victor) ✻, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Metz (9 novembre 1841).

Robert (Charles) O. ✻, intendant militaire, à Metz, et à Paris, rue du Bac, 99 (9 mai 1848).

Boulangé (Georges), ✻, ingénieur des ponts et chaussées, à Metz, et à Paris, rue Olivier Saint-Georges, 27 (9 février 1853).

Prost (Auguste), à Metz (5 mars 1862).

Nord.

Le Glay ✻, archiviste du département, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (9 octobre 1824).

Coussemaker (Edmond de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dunkerque (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✻, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle Saint-Germain, 73 (9 mai 1855).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée, et à Paris, rue de l'Université, 8 (5 juin 1861).

Oise.

Colson (le docteur) ✻, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Peigné-Delacourt ✻, à Ourscamp, près Carlepont, et à Paris, rue de Cléry, 23 (16 avril 1856).

MM.

De Lépinois, conservateur des hypothèques, à Clermont (16 novembre 1859).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis), ingénieur des ponts et chaussées correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Omer (19 février 1839).

Héricourt (le comte Achmet d') ✵, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Souchez, près Arras (9 décembre 1846).

Vandrival (l'abbé), à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de) ✵, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Puy-de-Dôme.

Bouillet (J. B.) ✵, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de) ✵, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Pau (9 août 1847).

Rhin (Bas-).

Levrault (Louis), receveur des contributions directes, à Obernay (9 décembre 1843).

Matter (Jacques) O. ✵, ancien inspecteur général de l'Université, à Bergheim, au Charac, par Wasselonne (9 mai 1851).

Morlet (Charles-Gabriel de) ✵, colonel du génie en retraite, à Saverne et à Strasbourg (6 juin 1860).

Rhône.

Rey (Étienne), peintre et architecte, à Lyon (9 mars 1834).

Digitized by Google

Saône-et-Loire.

MM.

FOUQUE (Victor), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châlon-sur-Saône (9 avril 1853).

CHABAS, à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Savoie.

DESPINE (le Dr baron Constant), inspecteur des eaux minérales à Aix-les-Bains (6 mars 1861).

Seine.

CHABAILLE (J. P.), ancien correcteur attaché au comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Vincennes (7 août 1861).

Seine-Inférieure.

DELAQUERRIÈRE, à Rouen (29 mars 1823).

COCHET (l'abbé) ✵, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dieppe (9 août 1853).

Seine-et-Marne.

CARRO (A.), imprimeur, à Meaux, bibliothécaire de la ville (12 décembre 1860).

Seine-et-Oise.

MICHEL (Emmanuel) ✵, ancien conseiller à la cour impériale de Metz, à Versailles (19 mai 1846).

MOUTIÉ (Auguste), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rambouillet (9 mars 1849).

CHENNEVIÈRES-POINTEL (le marquis Philippe DE) ✵, inspecteur des Musées des départements, chargé des expositions, à Versailles, et à Paris, rue de Sèvres, 4 (9 avril 1854).

VINET (Ernest), à Sannois, 5 juin 1861.

Somme.

MM.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

Garnier (Jean), correspondant du ministère de l'instruction publique, bibliothécaire de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé de), à Ennemain, près Péronne (5 mai 1858).

Corblet (l'abbé), à Amiens (12 mai 1858).

Cauvel de Beauvillé (Victor), à Montdidier (8 décembre 1858).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Crozes (Hippolyte), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Albi (9 avril 1851).

Tarn-et-Garonne.

Chaudruc de Crazannes (le baron) O. ✲, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), correspondant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Castel-Sarrasin (9 mars 1808).

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon ✲, à Montauban (9 mars 1853).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine honoraire, à Poitiers (9 janvier 1851).

Vienne (Haute-).

MM.

Ardant (Maurice), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Limoges (9 février 1838).

Yonne.

Benoit ✵, juge d'instruction, à Auxerre, et à Paris, rue Joubert, 45 (9 août 1855).

Salmon (Philippe), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Cerisiers, près Sens, et à Paris, rue de Lyon, 1 (9 mai 1855).

Algérie.

Leclerc (Lucien), médecin militaire, à Constantine (20 novembre 1851).

Associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.

Bade (Grand-duché de).

With ✵, agent consulaire de France, à Manheim (9 juillet 1851).

Espagne.

Tiran (Melchior) ✵, consul de France et chancelier de l'ambassade de France, à Madrid (29 décembre 1845).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

MM.

HALLIWEL (James Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

BIRCH (Samuel), conservateur adjoint des antiques au Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

ROACH SMITH (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

PETRIE (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

COLLINGWOOD BRUCE (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

LOFTUS, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

PARKER (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

MAYER (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

FRANCK (Augustus), directeur de la Société des antiquaires de Londres (5 février 1862).

Autriche.

WOLF (Ferdinand) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie I. R. des sciences, à Vienne (9 janvier 1834).

ARNETH (J.) ✠, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Vienne, conservateur des médailles du cabinet impérial, à Vienne (9 janvier 1852).

Belgique.

VAN DER MEERSCH, archiviste de la Flandre orientale, à Gand (9 mars 1845).

MM.

ROULEZ (J.) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

WITTE (le baron J. DE) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5 (19 mai 1846).

CHALON (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

POLAIN (Matthieu-Lambert) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'Université, à Liége (9 mai 1853).

SCHAEPKENS (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

OTREPPE DE BOUVETTE (D'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

DEL MARMOL, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Danemark.

RAFN, conseiller d'État, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague (9 décembre 1829).

WORSAAE, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

MUELLER (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Espagne.

CASTELLANOS DE LOSADA (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

DELGADO (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

États-Unis.

MM.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Francfort.

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

Janssen, conservateur du Musée d'antiquités, à Leyde (10 décembre 1849).

Wall (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

Cibrario (Louis), G. O. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie royale des sciences, à Turin (20 août 1832).

Morbio (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Quaranta (Bernard) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Naples, à Naples (10 décembre 1849).

San-Giorgio-Spinelli (le prince), président de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

MM.

Fusco (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Cavedoni (l'abbé), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du cabinet des médailles, à Modène (9 décembre 1850).

Rossi (le chevalier J. B. de), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Rafaello), professeur au collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Minervini (Giulio), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Naples (9 août 1854).

Cittadella (Luigi Napoleone), conservateur des Archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Conestabile (Gian-Carlo), professeur à l'Université de Pérouse, à Orléans (5 mars 1862).

Luxembourg (grand-duché de).

Namur (A.), à Luxembourg (29 août 1850).

Portugal.

Macedo (le conseiller commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Gerhard (Édouard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, professeur à l'Université, à Berlin (9 décembre 1850).

Friedlaender (Julius), à Berlin (9 décembre 1850).

MM.

Zumpt (A. W.), à Berlin (9 janvier 1852).

Mommsen (Théodore), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1858).

Pertz (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

Russie.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

Koehne (Bernard de), à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Bartholomei (J. de), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

Sabatier, membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg, et à Montmartre, rue Antoinette, 30 (29 août 1851).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Saxe.

Jahn (Otto), à Dresde (10 janvier 1853).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Troyon, à Bel-Air, près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).

Digitized by Google

MM.

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Wurtemberg.

Warnkoenig, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), ancien professeur de droit à l'Université de Tubingue, à Stuttgart (9 août 1834).

Keller (Adelbert von), professeur de littérature du moyen âge à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du premier trimestre de 1862.

Séance du 8 janvier.

Présidence de M. Nicard, président.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau élu pour l'année 1862.

M. Grésy, président sortant, prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Il y a un an, au moment où vos suffrages venaient de m'appeler à l'honneur de vous présider, je me serais comparé volontiers à un homme débile obligé de faire un long trajet, tenant entre les mains quelque rare majolique, et j'avais, je l'avoue, grand peur de faillir en chemin. J'avais tort, mes chers confrères, et j'avais compté sans votre bienveillance; elle a été si grande, elle a si bien su pallier et atténuer mon insuffisance, que me voilà parvenu au terme

Digitized by Google

de mon voyage et prêt à remettre intact à un plus digne successeur mon précieux fardeau.

« S'il est donc vrai que mon passage à la présidence a été stérile pour les intérêts de notre Société, du moins il ne l'a pas été pour moi, qui y ai appris qu'un peu de zèle et de dévouement, secondé par beaucoup d'indulgence et de cordialité, pouvait jusqu'à un certain point suppléer au mérite.

« Je voudrais, Messieurs, n'avoir plus qu'à vous remercier et descendre tout de suite de ce fauteuil, mais nous avons été, cette année encore, cruellement éprouvés, et je croirais manquer à un devoir sacré, si je ne donnais avec vous un pieux souvenir à ceux que la mort nous a ravis : heureusement son œuvre est incomplète ; en décimant nos rangs, elle n'a pu emporter avec elle les importants travaux que ses victimes ont édifiés pour l'avenir, et si notre cœur a le droit de regretter, notre esprit a de quoi se souvenir!

« C'est d'abord le bon, l'excellent commandant Delamare, aussi distingué en épigraphie que dessinateur habile ; le savant le plus autorisé en cette matière n'a pas hésité à l'associer à ses travaux sur l'Algérie, et sa plume saura bien mieux vous en faire apprécier le mérite.

« Puis notre vénérable doyen M. de Beaulieu, qui, jusqu'à l'âge le plus avancé, n'a cessé de prendre une part active aux travaux de la Société. Sachons gré à son zèle extrême de n'avoir pas craint tout récemment encore d'entreprendre une table générale et raisonnée de la collection complète de nos Mémoires, puisqu'il a fourni l'occasion à une main plus ferme et aussi dévouée de reprendre entièrement ce long travail. En apportant ses soins à lui donner toute l'extension désirable, notre digne président se prépare des droits imprescriptibles à notre reconnaissance et à celle de tous les érudits.

« Nous avons encore perdu un confrère dont le caractère obligeant, rehaussé par les formes les plus gracieuses, avait su gagner l'affection de tous. Voué à la passion des livres,

M. le comte de l'Escalopier était certainement plus fier de son titre de bibliothécaire que de ses parchemins de famille. En léguant à la ville d'Amiens la riche bibliothèque liturgique qu'il avait fondée et augmentée au prix de tant de recherches et de sacrifices, notre regrettable confrère a montré quel noble emploi on peut faire de sa fortune et de son temps en les mettant au service de la science.

« De pareils vides sont sans doute difficiles à combler, aussi ne trouvé-je pas de plus bel éloge à faire de notre Compagnie, que de vous rappeler combien d'hommes éminents ont, dans ces derniers temps, brigué l'honneur d'y entrer. Vous n'avez eu que l'embarras du choix, et tous les noms sortis de vos suffrages sont chers à la science et déjà familiers à la renommée. Les distinctions qu'ont obtenues cette année deux de nos confrères en font foi, et tandis que l'un d'eux, aussi modeste que savant, recevait une première médaille au concours des antiquités nationales[1], l'Académie décernait un de ses prix à un remarquable Mémoire dont l'auteur est aussi des nôtres[2]. Nous avons droit d'être fiers de ces récompenses, car l'excellent esprit de fraternité qui nous anime nous rend pour ainsi dire solidaires les uns des autres, et l'éclat du succès d'un seul rejaillit sur le corps entier. »

M. Nicard, président élu, invité à prendre place au bureau, adresse quelques mots d'allocution à la Compagnie; il déclare ensuite que le bureau est constitué, et propose de voter des remercîments aux membres sortants. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Grézy offre pour la bibliothèque une collection, formée par ses soins, de portraits de divers membres de la Société depuis son origine, et reçoit les remercîments du président. au nom de la Compagnie.

1. M. Félix Bourquelot, pour ses *Études sur les foires de Champagne.*

2. *Mémoire sur l'administration d'Alphonse, comte de Toulouse, mise en parallèle avec celle de saint Louis.* par M. Edgard Boutaric.

Correspondance.

Lecture d'une lettre par laquelle M. Dévéria, bibliothécaire-archiviste, en annonçant son prochain départ pour l'Égypte où il doit passer plusieurs mois, offre de se démettre de ses fonctions ; la Société remet à la prochaine séance pour prendre une décision à cet égard.

Travaux.

La Société continue à discuter des questions de règlement intérieur dont elle s'était déjà précédemment occupée et dont elle proroge l'examen à ses prochaines séances.

Séance du 14 janvier.

Présidence de M. Nicard, président.

Travaux.

La Société, après avoir délibéré sur la démission offerte par M. Dévéria de ses fonctions de bibliothécaire-archiviste, décide que cette démission ne sera point acceptée et qu'il sera nommé un bibliothécaire adjoint pour remplacer M. Dévéria en son absence. Elle remet à la prochaine séance la discussion sur la question de savoir s'il y a lieu de nommer un secrétaire en remplacement de M. de Vogüé, qu'un voyage lointain doit tenir pendant plusieurs mois éloigné de nos travaux.

La Société décide également qu'une Commission spéciale sera chargée d'examiner les diverses propositions de modifications au règlement intérieur qui lui ont été soumises dans ces derniers temps, et qu'elle sera composée de trois membres et du bureau. On procède au scrutin, et MM. Michelant, de La Villegille et de Longpérier sont proclamés membres de la Commission.

M. Egger lit un rapport sur la candidature de M. Guillaume-Rey à une des places vacantes de membre résident; la Société arrête que l'élection pour les deux vacances aura lieu dans la première séance administrative du mois prochain.

MM. Marion, Bourquelot et Brunet de Presles sont désignés par le président pour examiner la candidature de M. Guichard de Conserans, présenté par MM. de Longpérier et Michelant, et au sujet de laquelle on n'avait pas encore nommé de Commission.

M. Nicard met sous les yeux de ses confrères une hachette en jade qui vient de la Nouvelle-Calédonie.

M. Bourquelot donne lecture d'une notice sur des inscriptions chrétiennes qu'il a copiées dans une cour de l'église de Saint-Celse, à Milan; la Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Brunet de Presle offre de la part de M. le colonel de Morlet, associé correspondant à Strasbourg, une photographie représentant des tombes gallo-romaines trouvées sur le sommet des Vosges, entre Saverne et Dabo, à la suite des fouilles exécutées récemment aux frais de la Société française d'archéologie (en Alsace). Le musée de Saverne possède une trentaine de ces tombes; les inscriptions gravées sur plusieurs d'entre elles sont d'une lecture très-difficile et composées de caractères latins, mêlés de lettres grecques.

M. Duquenelle, associé correspondant à Reims, présent à la séance, met sous les yeux des membres de la Société un autel en pierre, une lampe et trois statuettes de bronze, trouvées dans la partie de la ville de Reims qui correspond à l'ancienne cité. Huit autels en pierre, dont six appartiennent à M. Duquenelle, ont été successivement découverts en cet endroit; tous portent à leur partie supérieure les mêmes emblêmes. Sur une des faces de plusieurs de ces autels, on voit réunies trois têtes barbues et âgées. Les archéologues de Reims pensent que ces trois têtes sont l'emblême d'une divinité locale. M. de Longpérier fait remarquer que la

lampe est une lampe d'étrennes, et que, sur la plupart des monuments de ce genre, on lit l'inscription : *Annum faustum felicem michi*. M. Le Blant pense qu'il n'y a pas de légende sur la lampe de Reims.

M. le Président remercie de son intéressante communication M. Duquenelle, qui s'engage à adresser ultérieurement à la Société un mémoire sur ces découvertes.

Séance du 22 janvier.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Morel-Fatio, qui demande à être admis dans la Société comme membre résidant. Les présentateurs sont MM. Chabouillet et Passy; le Président désigne MM. Renier, Grésy et de Barthélemy, comme membres de la Commission chargée d'examiner les titres de M. Morel-Fatio.

M. Renier signale, au sujet de la communication faite à la dernière séance par M. Duquenelle, un travail de M. Bary sur un petit autel en terre cuite portant l'image d'une tête barbue; quoique l'authenticité de ce monument ait été contestée, il pense qu'on pourrait y trouver quelque analogie avec les autels de Reims.

M. Passy met sous les yeux de ses confrères une statuette de Bacchus, un vase, un anneau et deux médailles; au sujet de ces antiquités gallo-romaines, il lit la notice qui suit :

« Dans le courant de l'année dernière, un cultivateur du Thuit (commune de l'arrondissement des Andelys, Eure) rencontra des ossements en extrayant de la marne. Il poussa plus loin ses recherches, et bientôt il découvrit deux sque-

lettes, qui lui parurent l'un assez grand et l'autre petit. La tête du plus petit reposait sur le bras du plus grand ; auprès de la tête il trouva la statuette que j'ai l'honneur de présenter à la Société ; plus bas, vers les pieds, le petit vase, deux médailles et un anneau en argent.

« La statuette est l'objet capital de la découverte ; elle représente un Bacchus ; les cheveux abondants, partagés sur le front et relevés sur les tempes, sont rassemblés derrière la tête comme ceux d'Apollon. La coiffure se compose d'une fleur placée sur le front en forme de diadème et de grappes de raisin qui tombent des deux côtés de la figure. Bacchus est nu ; il est orné de la nébride qui, cette fois, n'est pas une peau de panthère, mais une peau de chevreuil. Cette nébride a ceci de remarquable, qu'elle est plaquée d'argent, et l'on sait par d'autres exemples que les statuettes religieuses ornées de placages d'argent étaient l'objet d'une vénération particulière. Bacchus a les pieds nus ; la main droite est levée ; elle tenait évidemment un thyrse qui devait entrer dans un trou pratiqué dans le socle. Le bras gauche est tombant et placé un peu en arrière. Dans la main est pratiqué un trou qui permet de supposer que Bacchus tenait une grappe de raisin. En effet, une panthère placée aux pieds du Bacchus relève la tête, ouvre la gueule, et semble aspirer à l'objet que Bacchus devait tenir. L'antiquité nous a d'ailleurs laissé plusieurs représentations de ce sujet.

« Il n'est pas très-aisé de distinguer l'objet que la panthère tient sous sa patte ; mais il est fort probable que cet objet est un petit vase.

« L'ouverture carrée pratiquée dans le socle et la soudure placée entre les deux épaules tendent à prouver que cette statue faisait partie d'un autel ou d'une décoration quelconque. En effet, il semble que la statue n'ait été faite que pour être vue de face. La nébride orne seulement la poitrine et ne se continue pas dans le dos. Le vase de terre n'a rien de remarquable. On peut noter que l'anneau en argent a été jadis

Digitized by Google

octogone; le temps a usé les contours, mais n'a pas complétement effacé la première forme de cet anneau.

« Les deux médailles sont d'Antonin et de Posthume. »

Une discussion s'engage au sujet de la statuette apportée par M. Passy. M. Chabouillet pense qu'elle représente le génie de Bacchus; il argumente de la fleur placée en forme de diadème sur le front du personnage. M. de Longpérier fait remarquer la position du bras qui semblait tenir un thyrse; il pencherait à croire que la statuette représentait Bacchus lui-même. M. Bordier, dans l'objet, d'ailleurs mutilé, placé sous la patte de la panthère, croit reconnaître un S.; il rappelle l'exemple d'un cheval publié par M. Lambert dans la *Numismatique du nord-ouest de la France*. MM. de Longpérier et Chabouillet estiment au contraire que cet objet est un petit vase.

M. Noel des Vergers entretient la Société des fouilles faites en Italie dans les Maremmes, c'est-à-dire dans l'espace qui s'étend depuis l'embouchure de l'Arno jusqu'à celle du Tibre. Des villes importantes, dont l'emplacement est aujourd'hui inconnu, telles que Vetulonia, existaient jadis dans les Maremmes; la découverte de la nécropole de Vulci, qui a fourni à l'archéologie et à l'art dix mille vases peints, suffit pour justifier les travaux que M. des Vergers et ses amis ont entrepris et continuent dans ces parages. Les nouvelles fouilles faites à l'embouchure de la Cecina ont donné des bagues avec scarabées, des pierres gravées et des objets en or. Parmi ces derniers se distinguent deux boucles d'oreilles d'un travail exquis que M. des Vergers fait passer sous les yeux de ses confrères; il constate que ces délicats filigranes en or ne viennent pas d'une ciselure faite à fond, mais d'une agrégation de petites parcelles de métal. Les plus habiles orfèvres, dit-il, M. Castellani, de Rome, par exemple, n'ont pas encore pu trouver de les réunir sans les empâter. M. des Vergers signale enfin la disposition de ces boucles d'oreilles,

qui devaient être fixées autour des oreilles et non pas suspendues aux lobes.

MM. Chabouillet et de Longpérier déclarent que la Bibliothèque impériale et le Louvre ne possèdent rien de semblable.

M. Bourquelot fait une seconde lecture de son Mémoire sur les inscriptions chrétiennes de Milan. Après avoir entendu quelques observations de M. Renier, la Société renvoie ce travail à la Commission des impressions.

Séance du 5 février.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

M. le Président annonce la mort de M. Doublet de Boisthibault, associé correspondant à Chartres (Eure-et-Loir), et donne lecture d'une lettre de M. Auguste Prost, de Metz, qui sollicite le titre de correspondant. MM. de Barthélemy et Quicherat se portent présentateurs; M. le Président désigne MM. Michelant, de Montaiglon et Passy pour former la Commission chargée d'examiner cette candidature.

Travaux.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres résidants en remplacement de M. de L'Escalopier, décédé, et de M. Chabaille, qui est passé dans la classe des associés correspondants. MM. Egger, de Longpérier et de Barthélemy donnent successivement lecture des rapports des Commissions chargées d'examiner les titres de MM. de Blacas, Guillaume-Rey et Morel-Fatio; la Société procède aux scrutins, et MM. de Blacas et Guillaume-Rey, ayant

réuni chacun à leur tour la majorité des suffrages voulue par le règlement, sont proclamés membres résidants de la Société des Antiquaires de France.

M. de Longpérier lit ensuite un rapport sur la candidature de M. Augustus Franck, et l'on passe au vote, à la suite duquel M. Franck est nommé associé correspondant étranger à Londres.

Après une discussion relative à la nomination d'un secrétaire pour remplacer M. de Vogüé, la Société décide qu'il sera adjoint au vice-secrétaire un membre qui le suppléera dans l'exercice de ses fonctions en cas de besoin; M. Bertrand est désigné à cet effet par la Compagnie.

M. le Président annonce qu'il a été décidé par la Commission extraordinaire, récemment nommée, que le quatrième mercredi de chaque mois serait consacré aux réunions des diverses Commissions et du Bureau, pour expédier les affaires urgentes.

Sur la demande du Comité de publication, la Société, après avoir entendu quelques observations de M. L. Renier, fixe la composition des tomes XXV et XXVI de ses Mémoires.

Séance du 12 février.

Présidence de M. Nicard, président.

Travaux.

M. le Président annonce que M. le duc de Blacas et M. Guillaume-Rey, récemment élus membres de la Société, assistent pour la première fois à la séance. Il donne lecture d'un rapport sur les résolutions formulées par la Commission chargée de modifier quelques articles du règlement intérieur.

M. de Montaiglon communique à la Société l'empreinte d'un sceau du quinzième siècle, trouvé dans les ruines de Biepville, près Évreville (Haute-Marne), et dont la légende est : S. George Brodier.

M. A. d'Héricourt, membre correspondant, donne lecture d'une notice sur l'ancien hôtel d'Artois, à Paris, qui doit être publiée dans le recueil des Mémoires d'une Société savante du nord de la France.

M. L. Renier exprime le regret que la nomination, par la Société, d'une Commission spéciale pour s'occuper des antiquités que les grands travaux entrepris à Paris pourraient faire découvrir, n'ait pas amené de résultats importants. — Divers membres de la Commission répondent que les découvertes faites dans ces dernières années sont en réalité d'un intérêt médiocre, que les antiquaires qui se présentent pour examiner les fouilles reçoivent un mauvais accueil, et que la ville, ayant formé un bureau pour recueillir des renseignements sur l'histoire de Paris, voit elle-même avec déplaisir les archéologues du dehors s'immiscer dans des recherches dont elle se réserve la connaissance exclusive. MM. Egger et Nicard émettent l'opinion que, malgré ces obstacles, les membres de la Commission doivent ne pas se laisser décourager et continuer leurs travaux. — MM. Brunet de Presles, de Montaiglon et Egger signalent, à cette occasion, la découverte d'anciennes monnaies sur la place Saint-Michel, d'un autel au milieu d'un amas de cendres, au-dessus de l'église Saint-Louis, et des restes d'une tour faisant partie de la muraille de Philippe-Auguste.

Digitized by Google

Séance du 19 février.

Présidence de M. Nicard, président.

Travaux.

M. Chabouillet lit un mémoire sur un denier des sires de Couci. La Société décide qu'il en sera fait ultérieurement une seconde lecture.

M. Bertrand, après avoir signalé l'intérêt qui s'attache aux questions soulevées par les habitations lacustres, présente à la Compagnie des échantillons d'un tissu fin et régulier trouvé en Suisse sous une première couche de tourbe, et envoyés par M. de Bonstetten. Il déclare que MM. Morlot et Keller regardent ces tissus comme contemporains des objets en os et en pierre découverts dans les lacs suisses. A la suite de quelques observations de M. Nicard, M. de Longpérier annonce l'envoi, par M. Morlot, d'une liste d'objets regardés comme faux par celui-ci, et qui se trouveraient mêlés à ceux qui ont été découverts par M. Troyon.

M. Bertrand rend compte ensuite d'une visite qu'il a faite avec M. Creuly à Neuvy-sur-Baranjon. La découverte des inscriptions lui paraît sérieuse, en ce sens que la fraude, si fraude il y a, doit remonter à une époque assez reculée. Il a vu les ruines d'une villa et celles d'un temple, construction carrée en appareil romain, aux quatre angles de laquelle est une pierre d'environ un mètre de côté. Il y a quelque temps, un pan de mur sortait encore de terre. On a remarqué des traces de deux autres constructions qui paraissent superposées, toutes deux gallo-romaines. M. Bertrand ajoute que M. Boyer a découvert une statuette en pierre et des briques semblables à celles qui avaient été plus

anciennement trouvées. C'est dans un terrain encore couvert de bois il y a peu de temps, au milieu de débris de revêtements, de fragments de vases en terre rouge, que ces briques ont été recueillies. Il semble donc qu'elles étaient depuis longtemps enfouies en cet endroit. Une des briques a un tenon en fer et les restes d'une matière analogue à du mortier; d'autres sont dépourvues d'inscriptions; plusieurs, au contraire, présentent des inscriptions et même des figures. M. Bertrand fait observer que l'on a cru remarquer dans ces inscriptions des caractères analogues à ceux d'un manuscrit irlandais du neuvième siècle, et des mots qui répondent à ceux de la grammaire celtique de Zeuss. En tout cas, il trouve dans le résultat des fouilles de Neuvy un ensemble de faits singuliers et qui méritent un sérieux examen.

M. de Longpérier repousse l'authenticité de la découverte de Neuvy-sur-Baranjon. Il demande que M. Boyer réunisse un certain nombre de personnes impartiales, et qu'après avoir fait exécuter une fouille, il expédie à Paris une partie des matériaux qui en proviendraient. M. Quicherat attaque, à son tour, les inscriptions tracées sur les briques; il rappelle que les mystifications sont de tous les temps, et que le devoir de l'archéologue n'est pas seulement d'expliquer les monuments authentiques, mais aussi de combattre l'erreur ou la fraude lorsqu'il les rencontre. M. de Longpérier ajoute que toutes les inscriptions sont de la même main et appartiennent à un même système paléographique qui n'est nullement celui de l'antiquité.

Digitized by Google

Séance du 6 mars.

Présidence de M. Nicard, président.

Travaux.

M. Creuly donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. Giancarlo Conestabile au titre de membre associé étranger. M. Conestabile ayant ensuite réuni au scrutin la majorité des voix, est proclamé associé correspondant étranger à Pérouse.

MM. Le Blant et Michelant lisent successivement des rapports sur les candidatures de MM. Ropartz et Prost au titre d'associés correspondants nationaux ; après un scrutin où chacun d'eux a obtenu la majorité réglementaire, le Président proclame associés correspondants de la Société : M. Sigismond Ropartz, avocat à Guingamp (Côtes-du-Nord), et M. Auguste Prost, à Metz.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Commission chargée de modifier le règlement d'organisation intérieure, et des propositions de cette Commission. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Le Blant, Vallet de Viriville, Quicherat, Beulé, Brunet de Presle, Bourquelot, Chabouillet, Nicard, Boutaric et Michelant, la Société procède au vote et décide que les articles 7, § 1, et 20, § 1er et § 3 seront modifiés de la manière suivante :

Art. 7.

§ 1er. Un *double* jeton de présence est dû pour chaque séance à chacun des membres résidants qui y assistent.

ART. 20.

§ 1er. Le montant de la cotisation de chaque membre résidant est fixé à *cinquante francs* par an, payables par trimestre et d'avance.

§ 3. Les nouveaux membres payent la cotisation du trimestre pendant lequel ils ont été élus. *Ils sont tenus d'acquérir la série des mémoires en cours de publication au jour de leur admission dans la Société.*

Cette mesure sera mise en vigueur à partir du deuxième trimestre de la présente année 1862.

Séance du 12 mars.

Présidence de M. NICARD, président.

Travaux.

M. Marion, au nom de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. Guichard de Conserans, donne lecture d'un rapport à la suite duquel on procède au scrutin; M. Guichard, ayant obtenu la majorité voulue par le règlement, est nommé membre associé correspondant national.

MM. Nicard et Bourquelot, en vertu de l'article 21, § 3 du règlement, proposent de conférer le titre d'associé étranger à M. Adelbert de Keller, professeur à l'Université de Tubingue (Wurtemberg), connu par d'importants travaux sur la littérature française au moyen âge. MM. Michelant, Vallet de Viriville et Passy sont désignés pour former la Commission qui devra examiner cette proposition.

La discussion continue sur les modifications à apporter

aux articles 32 et 33 du règlement d'organisation intérieure ; après avoir entendu les observations présentées par MM. Boutaric, Grésy, Egger et Michelant, la Société modifie de la manière suivante les deux articles ci-dessus énoncés :

Art. 32.

Les associés correspondants sont tenus de payer une cotisation annuelle de 10 francs, qui sera recouvrée au moyen d'un mandat à vue délivré par le trésorier.

Ils ont droit à toutes les publications de la Société.

Art. 33.

Les associés correspondants qui refuseraient de remplir l'obligation qui leur est imposée par l'article précédent, seront, à l'expiration d'un délai de trois mois, et après deux avertissements par écrit du trésorier, à un mois d'intervalle, considérés comme démissionnaires et rayés du tableau de la Société.

Il ne sera à l'avenir statué sur les demandes d'admission que lorsque le candidat aura souscrit un engagement de remplir les obligations qui lui sont imposées.

M. Passy fait voir deux petites statuettes de bronze, dont l'une, trouvée à Gisors, représente l'image d'un gladiateur ou du dieu Mars ; l'autre, découverte près d'Aubepierre, dans la Haute-Marne, semble être un génie romain. M. Passy exprime des doutes sur l'authenticité de ce dernier, qui par le style rappelle d'autres bronzes fabriqués au commencement du dix-septième siècle. M. de Longpérier est d'avis que la première statuette est le génie du dieu Mars, et qu'elle est antique ; la seconde, au contraire, est moderne.

Séance du 19 mars.

Présidence de M. Nicard, président.

Travaux.

M. Creuly donne lecture, à titre de communication, d'un travail du P. Garucci, sur un vase trouvé dans les *Aquæ Apollinares*, et portant des inscriptions itinéraires. Cette lecture est suivie de plusieurs observations présentées par MM. de Longpérier, Creuly, Chabouillet, Brunet de Presle et de La Villegille, qui cherchent à déterminer quels étaient la destination et l'usage de ces curieux monuments.

M. Nicard annonce à la Société qu'une statue en marbre a été trouvée dans les fouilles récemment faites au jardin du Luxembourg pour la construction de l'École des mines. Il croit qu'il serait utile d'examiner cette statue, que quelques personnes regardent comme un dieu gaulois, et prie M. de Longpérier de vouloir bien se charger de cette mission, que celui-ci accepte avec empressement.

M. de Montaiglon présente des carreaux émaillés trouvés dans les fondements du château de Beauté, que le chemin de fer de Vincennes vient de détruire. Sur ces carreaux à fond jaune, avec lettres peintes en rouge brun et revêtues d'un émail, on lisait jadis une petite pièce de vers. On trouve très-souvent des devises et des inscriptions, mais il est très-rare de rencontrer des vers sur des carreaux ; ceux du château de Beauté donnent la preuve que le carrelage était susceptible de recevoir une décoration littéraire. Le fragment de strophe ainsi conservé rappelle le Dit de Marcou et de Salomon. Après quelques observations de M. Vallet de Viriville sur le texte des vers, et de M. de

Digitized by Google

Longpérier sur l'âge de ces carreaux, qu'il attribue à la fin du quatorzième siècle, M. de Montaiglon annonce qu'il a l'intention de réunir d'autres matériaux pour rédiger une notice détaillée sur ce sujet.

M. Chabouillet donne une seconde lecture de son Mémoire sur un denier d'un sire de Couci, qui est renvoyé à la Commission des impressions.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rue de Fleurus, 9

Digitized by Google

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du deuxième trimestre de 1862.

Séance du 2 avril.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Beulé, qui offre sa démission de membre résidant. La démission de M. Beulé est acceptée. Le Président déclare la vacance dans le sein de la Société. Lettre de M. de Longpérier-Grimoard, qui envoie le dessin d'un collier antique trouvé dans les fondations de la cathédrale de Meaux. La Compagnie décide que la lettre de M. de Longpérier sera insérée dans son Bulletin.

M. Lebeurier, archiviste du département de l'Eure, envoie les Mémoires qu'il a publiés sur divers sujets d'archéologie et d'histoire, et sollicite, à cette occasion, le titre d'associé correspondant national. MM. Delisle et Passy se

portent présentateurs ; le Président nomme une Commission composée de MM. Marion, Vallet de Viriville et Grésy, pour faire un rapport sur cette candidature.

M. A. Despine, d'Annecy, écrit également pour demander à faire partie de la Société, en qualité de membre correspondant ; les présentateurs sont MM. Bourquelot et Renan. MM. Grésy, Delisle et Passy sont désignés par le Président pour former la Commission chargée d'examiner les titres de M. Despine.

Travaux.

M. Huillard-Bréholles présente le cartulaire de Saint-Maximin, édité par M. Rostan, et le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, par M. Moutier ; ces publications ont été faites aux frais de M. le duc de Luynes, qui en fait hommage à la Société.

M. Michelant donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. de Keller, professeur de littérature du moyen âge à l'Université de Tubingue, proposé d'office comme associé correspondant étranger. On passe au scrutin, et conformément aux conclusions de la Commission, M. de Keller, ayant réuni la majorité des suffrages voulus par le règlement, est proclamé associé correspondant étranger.

M. Delisle donne également lecture d'un rapport sur la candidature de M. Semichon, avocat à Neufchâtel (Seine-Inférieure) ; on procède au vote, et M. Semichon, ayant obtenu la majorité exigée, est proclamé associé correspondant national à Neufchâtel-en-Bray.

M. Bourquelot, au nom de la Commission de publication, lit un rapport qui conclut à l'insertion, dans le Recueil des Mémoires de la Société, du travail de M. Chabouillet, membre résidant, sur un denier inédit de Raoul Ier de Couci. Ces conclusions sont adoptées.

M. Huillard-Bréholles lit un mémoire sur deux sceaux en métal des empereurs Frédéric Barberousse et Louis de

Digitized by Google

Bavière. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture.

M. de Martonne, associé correspondant à Blois, lit en communication une notice sur un manuscrit contenant une légende de saint Victor qu'il a découvert dans les archives de Loir-et-Cher.

M. Brunet de Presle annonce qu'il a reçu récemment de Provins une petite statuette exactement semblable à celle que M. Passy a présentée à la dernière séance, et qui a été reconnue moderne. Il fait remarquer qu'il n'est pas moins intéressant de discerner les pièces fausses ou modernes que d'expliquer celles qui sont vraiment antiques.

M. de Longpérier rend compte de la mission qui lui a été confiée à l'issue de la précédente séance; d'après les renseignements qu'il a recueillis auprès de M. de Gisors, la statue dont M. Nicard a entretenu ses confrères paraît avoir été apportée de Sceaux au Luxembourg, il y a une trentaine d'années environ; elle est moderne. M. de Montaiglon, qui a été également étudier cette statue, la reporte sans hésiter à l'époque de Louis XIII; elle est d'ailleurs signée des initiales G. B., qui désignent évidemment Guillaume Berthelet, statuaire, qui fut employé par le cardinal de Richelieu. Il ne serait pas impossible qu'elle représentât Philémon; l'animal palmipède, très-grossièrement travaillé d'ailleurs, qui est aux pieds du personnage, pourrait être l'oie qui se réfugia près de Jupiter. M. de Montaiglon dit avoir remarqué encore dans le jardin du Luxembourg une statue d'Isis qui a pu faire partie de la même décoration que l'autre.

Séance du 8 avril.

Présidence de M. Nicard, président.

M. le Président lit une lettre de M. Édouard de Barthélemy, qui sollicite le titre de membre résidant, en remplacement de M. Beulé. Les présentateurs sont MM. Anatole de Barthélemy et Marion; le Président désigne MM. de Blacas, Huillard-Bréholles et Boutaric comme membres de la Commission chargée d'examiner les titres du candidat.

M. Stanislas Prioux sollicite également le titre de membre résidant. MM. Maury et Quicherat se sont portés présentateurs; MM. Bertrand, Cocheris et Leblanc sont nommés membres de la Commission d'examen pour cette candidature.

Travaux.

M. Nicard s'étant fait remplacer au fauteuil par M. Egger, vice-président, lit la notice qui suit :

« Ayant eu l'occasion de consulter pour mon usage personnel la savante notice des *émaux*, *bijoux et objets divers* exposés dans les galeries du musée du Louvre par M. de Laborde, dont les ouvrages sont entre les mains de tous les archéologues, j'ai cru remarquer que, dans une note insérée par M. de Laborde, au bas de la page 26 de cette notice, cet éminent critique avait mal interprété un passage du § 322 du *Manuel d'archéologie* d'O. Müller, *Handbuch der Archæologie der Kunst*. Je me sers ici de la troisième édition de cet excellent livre, donnée en 1848 par M. Welcker, d'après les corrections et additions faites par l'auteur avant sa mort si regrettable, et qui contient, au surplus, des corrections et des augmentations dues à son savant éditeur.

Digitized by Google

« La note de M. de Laborde est ainsi conçue : « J'ai sou-
« tenu ailleurs cette thèse, de l'impossibilité d'étouffer une
« invention dès que le procédé en est simple dans son
« exécution et fécond dans ses résultats. Il s'agissait de
« l'invention de Varron, et je vois avec regret que le sa-
« vant Otfried Müller admettait, à la fin de sa courte et si
« belle carrière, l'usage passager, *eine vorübergehende*
« *Erscheinung*, des émaux chez les Égyptiens et de la gra-
« vure chez les Romains (*Handbuch*, dernière édition de
« 1848, p. 462). L'ensemble de ses études aurait dû l'éloi-
« gner de l'écueil que rencontrent les préoccupations un
« peu aveugles des recherches spéciales. Benvenuto Cel-
« lini, qui n'était pas un archéologue, exprimait l'opinion
« de son temps, en disant des émaux : *Era in uso quest*
« *arte appresso gli antichi* (Tratt., p. 46). La critique du
« seizième siècle, dans ces questions d'origine, est loin
« d'être infaillible. »

« Telle est la teneur de la note de M. de Laborde, dans laquelle nous inclinons à penser que cet archéologue a commis une double erreur dans l'opinion qu'il prête au savant archéologue de Gœttingue. Cette note elle-même se réfère au passage du texte de l'excellente notice de M. de Laborde, concernant les émaux du Louvre, où après avoir, sans hésitation et malgré les témoignages contraires d'antiquaires éminents, rejeté le fait admis par eux de la connaissance de l'émail chez les anciens, c'est-à-dire d'une matière mise en fusion sur un métal quelconque, il se pose à lui-même la question suivante : « Comment, au milieu
« de cette capitale du monde, au sein de la ville par
« excellence, où le luxe enveloppait toute la population et
« jusqu'aux esclaves, un procédé qui s'appliquait si bien à
« cette frénésie de l'or, des pierreries, de tout ce qui
« brillait, n'avait-il pas été trouvé par les orfèvres, les po-
« tiers ou les verriers, et poussé jusqu'aux dernières limites
« de ses ressources variées? Comment? C'est un mystère,
« et il faut reconnaître, contre toutes les vraisemblances,

« que les émaux, comme l'imprimerie, restèrent inconnus « à l'antiquité, bien qu'elle eût à sa disposition et à son « usage quotidien les éléments qui les constituent. »

« Je n'ai pas l'intention de discuter ici la question de savoir si M. le duc de Luynes, qui affirme avoir vu une couronne d'or, de travail étrusque, décorée d'émaux, s'est trompé, en prenant de pâtes de verre ou de toute autre matière dure pour de véritables émaux, comme M. de Laborde le croit. Le musée Campana, au surplus, possède une couronne semblable, et l'auteur anonyme, quel qu'il soit, du *Catalogue des bijoux de cette collection*, maintenant *exposée* au palais de l'Industrie, n'a pas hésité à la décrire comme émaillée, et conséquemment il est facile actuellement de vérifier le fait avancé par les uns et nié par les autres. Cette vérification sera plus facile que celle de l'existence d'un émail égyptien possédé par M. Hertz, et au sujet duquel, *de l'aveu même de M. de Laborde*, M. Roggers n'a pas hésité à dire qu'il ne peut exister le moindre doute que ce ne soit un véritable émail, en prenant ce mot dans le sens le plus restreint, c'est-à-dire dans une acception différente de celle qu'il a chez les modernes. Pour de semblables vérifications, il faudrait user de la confrontation des objets en présence d'archéologues appartenant aux deux opinions. Mes réflexions ne tendent en ce moment qu'à montrer que M. de Laborde paraît s'être mépris au sujet du sens qu'il a donné au passage d'O. Müller, dans lequel ce dernier traite tout à la fois des émaux et de la gravure chez les anciens. En effet, M. de Laborde, dis-je, voit avec regret que le savant O. Müller admettait, à la fin de sa courte et si belle carrière, l'usage passager des émaux chez les Égyptiens et de la gravure chez les Romains. Mais d'abord, si pour quelques instants nous admettons que Müller ait commis l'erreur que M. de Laborde paraît lui attribuer, ce ne serait pas à la fin de sa carrière que le savant archéologue de Gœttingue l'aurait commise. Mort en 1840, à peine âgé de quarante-trois ans, Müller,

dans la première édition de son Manuel, c'est-à-dire en 1830, exprimait l'opinion dans laquelle M. de Laborde voit une erreur, et il l'exprimait en termes parfaitement identiques à ceux dont il s'est servi dans la seconde édition du même livre, et dans la troisième, donnée huit ans après sa mort par M. Welcker. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, ce dernier l'a publiée sur l'exemplaire corrigé par Müller.

« Ainsi, messieurs, il est certain qu'O. Müller a toujours cru à l'existence d'émaux égyptiens, à tort ou à raison, et cette croyance a été partagée par Welcker, puisqu'il ne l'a pas contredit. Cela semble démontrer qu'O. Müller, qui se tenait très-soigneusement au courant des progrès de la science archéologique, a toujours eu la même opinion à cet égard. Si maintenant nous examinons les termes dont O. Müller s'est servi en parlant des émaux, nous serons en droit de dire que M. de Laborde a commis une méprise dans la manière dont il les a interprétés; méprise que je me permets de relever ici, uniquement à cause de l'autorité qui s'attache aux écrits de M. de Laborde. Voici les termes que l'archéologue allemand a employés : « In Metall oder einem andern harten Stoffe werden Umrisse und « vertiefte Flachen eingeschnitten und ein andres Metall « oder Email hineingeschmolzen, so dass Bilder daraus « hervorgehn, das sogenannte Niello. Wie diese Arbeit zu« nächst auf den Kupferstich führt : so scheint auch eine « gewisse Art desselben, ein leicht vervielfältigter Ab« druck von Figuren, als eine vorübererscheinende dem « Alterthum nicht unbekannt geblieben zu sein », que je traduis ainsi, en me rapprochant le plus près du texte que je puis : « Dans un métal ou dans toute autre matière dure, « après y avoir gravé des contours et des espaces en creux, « on coule un autre métal en émail, de telle sorte qu'il en « résulte des figures semblables à celles désignées sur le « nom de nielles. Comme ce procédé conduit tout naturel« lement à ladite gravure proprement dite, rien n'empêche

Digitized by Google

« d'admettre qu'une espèce de gravure sur une impression « facilement multipliée de figures ait été connue des an- « ciens, mais dont l'usage, il est vrai, n'aurait été que « passager. »

« C'est après avoir parlé de lamosaïque en général, art qui, pris dans son acception la plus large, consiste à reproduire sur une surface complétement unie un dessin ou une peinture quelconque au moyen de l'assemblage de petits morceaux de matières dures ou endurcies au feu, colorées naturellement ou artificiellement, que Müller décrit successivement les divers genres de mosaïques.

« Il mentionne successivement :

« 1° Le pavement en mosaïque formé de morceaux de pierres quadrangulaires colorées naturellement et auxquels les anciens donnaient le nom de *pavimenta sectilia*. La mosaïque dite de Florence, des modernes, connue sous le nom de *lavoro di commesso*, rappelle ce genre de mosaïque.

« 2° Les fenêtres ou vitraux de couleurs diverses des fenêtres, telles qu'elles existaient dans l'antiquité, et au sujet desquelles il y aurait bien des choses à dire, car les passages des écrivains antiques, relatifs à ces vitraux, sont remplis d'obscurité, et O. Müller aurait peut-être mieux fait de ne pas comprendre ces vitraux parmi les mosaïques.

« 3° Le pavement en mosaïque fait avec des pierres cubiques, de manière à former des figures coloriées, pavement que les anciens employaient non-seulement dans l'intérieur de leurs appartements, mais en outre dans les voûtes, les cours, les terrasses de leurs habitations, et que les écrivains désignent sous le nom de *pavimenta tesselata lithostrata*.

« 4° Le genre de mosaïque beaucoup plus perfectionné, puisqu'il s'efforce de rivaliser avec la peinture elle-même, *les mosaïques à figures*, en employant non plus de simples pierres colorées naturellement et choisies parmi celles que le sol de la terre renferme, mais des cubes d'argile peints ou plutôt de matière vitrifiée, et quelquefois même, pour

Digitized by Google

certains ouvrages d'une grande munificence, des pierres précieuses : c'est à ce genre de mosaïque que les anciens donnaient le nom de *crustæ vermiculatæ* et aussi de *lithostrota;* nous en possédons, au surplus, d'assez nombreux restes.

« 5° Les verres mosaïques en filigranes que l'art moderne, malgré toutes les recherches de la chimie et toute la perfection de la main-d'œuvre, ne réussit à imiter qu'imparfaitement. Chaque jour nous révèle des chefs-d'œuvre des verriers de l'antiquité, et le musée de Naples, notamment, possède d'admirables monuments de cet art délicat dont les productions ornaient les édifices publics comme les demeures des simples citoyens.

« 6° Enfin l'émail était incontestablement connu des anciens, car, sans parler des poteries antiques qui étaient revêtues d'un émail, les bijoux chez les Égyptiens étaient émaillés; les Grecs eux-mêmes ont employé l'émail; et les fils de verre de couleur combinés habilement pour former des mosaïques et soudés par le feu, d'où il résulte des dessins très-délicats, ne sont autre chose que de l'émail. Mais il reste à décider la question de savoir si les anciens ont connu l'*émail sur métal*, avant d'avoir vu les émaux que les nations septentrionales fabriquaient.

« M. de Laborde, dans la note que nous avons citée plus haut, n'a-t-il pas commis une méprise en disant que M. Müller avait admis *l'usage passager des émaux chez les Égyptiens et de l'impression de la gravure chez les Romains?* C'est, messieurs, ce que je suis porté à croire. Dans les expressions employées par Müller et que je vous ai citées, cet archéologue parle de l'art de graver sur métal ou sur toute autre matière dure, des contours, ou d'évider le fond d'une surface plane, dans le but de remplir les contours ou les parties évidées par un autre métal en fusion, ce qui constitue l'art de l'émailleur sur métal. Le même archéologue compare ensuite ces émaux ainsi obtenus aux nielles des modernes.

Digitized by Google

« Au moyen âge, ce genre de travail a conduit à la découverte de la gravure. C'est sans doute à cause de cela qu'O. Müller a pensé que rien n'empêchait de croire qu'on n'eût trouvé le moyen de tirer des épreuves sur une matière quelconque de ces nielles ; mais en ajoutant que, dans tous les cas, la découverte de la gravure n'aurait été qu'un essai passager, momentané, en un mot un procédé bientôt abandonné. Le *Manuel d'archéologie* renvoie au passage si célèbre de Pline, dans lequel il dit que Varron eut l'idée d'insérer dans l'un de ses ouvrages sans doute, mais à l'aide d'un moyen connu de lui seul, sept cents personnages illustres, pour que leurs traits ne fussent pas oubliés par la postérité et que la durée des siècles ne prévalût pas contre eux. Certes, si Varron avait eu l'ingénieuse idée de multiplier par la gravure, comme nous le faisons actuellement, et cela comme la chose la plus simple, parce qu'il y a plusieurs siècles que la gravure est connue, nous pourrions plus facilement concevoir la haute opinion que Pline avait lui-même de l'invention de Varron, en disant qu'il a été l'inventeur d'un bienfait à *rendre jaloux même les dieux*, par la multiplication et la conservation des portraits des hommes célèbres et la diffusion de leurs images sur toute la surface de la terre.

« Depuis Winckelmann, qui croyait que Varron avait envoyé des plâtres des sept cents portraits en question, les archéologues ont émis des opinions très-diverses à cet égard, et les expressions employées par Pline, *In omnes terras misit ;* plus loin : *Benignissimo invento, et insertis voluminum suorum fœcunditati,... aliquo modo imaginibus*, permettent de croire que le procédé de Varron était entièrement nouveau, et qu'il ne s'agit dans le passage de cet écrivain ni de plâtres, ni d'impressions semblables à celles des sceaux ou d'estampilles sur des matières molles, procédés déjà connus. Aussi Münter a-t-il pu, dans son grand et important ouvrage *sur les figures symboliques et les représentations figurées des premiers chrétiens*, se croire auto-

Digitized by Google

risé à voir dans la découverte de Varron une espèce de gravure sur bois, et c'est l'opinion que Müller a admise lui-même. Ce n'est pas le lieu de traiter ici cette importante question, quoiqu'il soit très-désirable que les points obscurs de l'archéologie soient éclaircis au fur et à mesure que les procédés des arts modernes se multiplient en se perfectionnant. Combattue par Hirt, admise en quelque sorte par Quatremère, rejetée par Letronne qui, au surplus, a commis une erreur dans l'interprétation du passage de Pline, qui évidemment ne parle que de l'ouvrage de Varron *de Imaginibus*, le dernier éditeur de Müller, Welcker, soit dans son *excellente et intéressante Description du musée de Bonn*, soit dans la troisième édition du *Manuel d'archéologie* de son illustre compatriote, paraît avoir partagé l'opinion de ce dernier au sujet de la connaissance de l'émail, du véritable émail, entendons-nous bien, chez les anciens; car malgré l'autorité qui s'attache au nom de Letronne, M. Welcker n'a rien changé au texte primitif d'O. Müller. Il est donc permis de dire, à cet égard : *Adhuc sub judice lis est.* Mais ce qui nous paraît moins douteux encore, c'est la méprise de M. de Laborde, qui, en reprochant à l'archéologue de Gœttingue *de n'avoir pas su éviter l'écueil que rencontrent les hommes qui s'occupent de recherches spéciales, et de s'être fourvoyé à la fin de sa carrière*, nous paraît s'être lui-même singulièrement abusé. En effet, c'est au moment où l'enseignement de Müller à l'Université de Gœttingue jetait un éclat prodigieux sur cette université, devenue célèbre peu d'années après son érection, c'est-à-dire dix ans avant sa mort, que ce savant a pensé que les anciens ont connu l'émail, sans attribuer la connaissance de cet art à tel ou tel peuple de l'antiquité en particulier. Il est donc bien loin d'avoir admis que l'usage de l'émail chez les Égyptiens, dont il ne prononça pas même le nom, du moins dans la phrase traduite par M. de Laborde, ait été passager. C'est en parlant de la gravure que Müller parle *d'un usage passager*, et les termes qu'il

emploie à cet égard sont loin d'être positifs : il émet une conjecture plutôt qu'une opinion arrêtée.

« S'exprimer autrement que ne l'a fait O. Müller, c'eût été faire violence au texte de Pline, qui, en se servant des mots *munus invidiosum*, semble nous faire entendre que les dieux n'avaient pas permis que l'invention de Varron appartînt désormais à l'humanité tout entière, en passant à la postérité la plus reculée. Le fait de l'invention de la gravure chez les anciens ne repose que sur le passage de Pline, si souvent cité, tandis que celui de la connaissance de l'émail chez les anciens repose sur des monuments qui nous sont parvenus. MM. Dubois, Roggers, Kugler, le duc de Luynes, le baron O. Müller, Welcker regardent les bijoux du musée de Berlin et de plusieurs autres collections publiques comme de *véritables émaux cloisonnés*, c'est-à-dire comme des *métaux émaillés ;* tandis que d'autres archéologues, notamment M. de Laborde, pensent que les anciens n'ont pas connu le véritable émail, en prétendant que nous ne possédons pas de véritables émaux. Leur existence actuelle est donc un fait contesté et contestable. Mais, répétons-le une dernière fois, la question de l'émail antique n'a rien de commun avec celle de la gravure, avec le *munus invidiosum* de Pline qui, seule, chez les anciens, a pu suggérer à des archéologues éminents l'idée de la connaissance de la gravure à une époque aussi éloignée de nous. »

Invité par M. Nicard à donner son opinion sur l'émail dans l'antiquité, M. de Lasteyrie commence par déclarer que, bien qu'ayant dès à présent une opinion formée sur ce sujet, il ne voudrait pas la formuler d'une manière trop absolue. Il reconnaît que, sous certains rapports, il peut y avoir inexactitude dans la traduction des passages d'Otto Müller cités par M. de Laborde; mais il lui semble que le savant allemand est tombé lui-même dans une confusion qu'il importe de relever : car, si ses paroles peuvent s'ap-

Digitized by Google

pliquer à la niellure, il n'en est pas de même de l'émaillerie à taille d'épargne, dont les procédés sont très-différents.

La différence d'acceptions données aux mêmes mots a produit, en cette matière, une foule de confusions qui suffiraient presque à expliquer l'extrême diversité d'expressions des savants qui se sont occupés des origines de l'émaillerie. Les uns, comme M. Labarte, ont soutenu énergiquement l'opinion que cette industrie était parfaitement connue des anciens. Les autres, comme M. de Laborde, ont pensé au contraire qu'elle leur était complétement inconnue.

Il faudrait d'abord bien s'entendre sur la valeur à donner au mot *émail*. Souvent on désigne sous ce nom la couverte des poteries, celle des verres peints, ou les pâtes de verre elles-mêmes, tous objets parfaitement et incontestablement connus des peuples de l'antiquité. Mais si, restreignant le mot à sa seule signification technique, on comprend par émaillerie la fabrication des émaux sur excipient métallique, il n'en est plus de même, et le doute est au moins permis quant à l'ancienneté et à l'origine de cette industrie spéciale.

Répondant plus particulièrement à la question posée par M. Nicard, M. de Lasteyrie déclare que, pour son compte, il ne croit pas que l'industrie de l'émaillerie proprement dite ait été pratiquée par les anciens. Telle est du moins l'opinion à laquelle il se trouve conduit par ses études jusqu'à ce jour. Toutefois, elles ne sont pas encore assez complètes pour qu'il se croie en mesure de les résumer en système définitif. Aussi est-ce sous toute réserve qu'il en soumet le résultat à l'appréciation de ses confrères.

L'antiquité classique se personnifie généralement pour nous dans les trois grands peuples dont l'histoire nous est a mieux connue : les Égyptiens, les Grecs et les Romains.

Les Égyptiens étaient certainement très-avancés dans la pratique des arts céramiques. Beaucoup de leurs poteries sont revêtues de couvertes émaillées. Ils excellaient dans la fabrication de pâtes de verre. Mais, au milieu de tout cela,

il n'existe guère aucun monument d'émaillerie proprement dite parmi les monuments que ce grand peuple nous a légués. Les égyptologues les plus distingués, les hommes les plus versés dans la connaissance pratique des monuments égyptiens, M. de Rougé, M. Mariette, avouent n'en point connaître. On a cité un petit épervier faisant partie de la collection du Louvre. Ce petit bijou, à côté de parties incrustées à froid, paraît bien, en effet, contenir quelques parties émaillées ; mais il porte des traces assez évidentes de restauration, et il est bon de noter, d'ailleurs, que son origine est inconnue. Un autre bijou beaucoup plus important, plus ancien et plus authentique, une *âme*, qu'on croit contemporaine de Moïse, présente aussi l'aspect de l'émail, et M. de Lasteyrie avait été lui-même convaincu au premier abord que cet objet était émaillé. Cependant, avec l'aide de M. Deveria et au moyen de loupes extrêmement fortes, il a fini par reconnaître que ce prétendu émail se composait en partie de lapis-lazuli, ouvrage d'incrustation cloisonné d'une finesse à dérouter les plus habiles joailliers modernes. Peut-être en est-il de même des bracelets de Munich, cités par M. Labarte. M. de Lasteyrie n'a pas eu occasion de les étudier personnellement; mais, quelle qu'en soit la nature, il y a lieu d'observer que ces objets, trouvés dans un tombeau éthiopien, sont loin de remonter à une haute antiquité.

Si les Égyptiens avaient connu la véritable émaillerie sur métal, il est hors de doute qu'on rencontrerait dans leurs monuments de nombreuses traces d'une industrie si bien appropriée à leur génie décoratif. Les galeries du Louvre possèdent un fragment de corniche en bronze, dont les excavations, toutes semblables à celles d'une pièce destinée à l'émaillerie, sont ornées de morceaux de verre de couleur, fixés par un mastic extrêmement dur. Croit-on que les Égyptiens auraient eu recours à un aussi misérable équivalent, si les procédés de l'émaillerie leur avaient été familiers ?

Digitized by Google

En ce qui concerne les Grecs et les Romains, on n'a cité que quelques bijoux douteux[1], et c'est principalement sur des textes que se sont appuyés ceux qui considèrent l'émaillerie comme ayant été connue des anciens. M. de Lasteyrie, dans une dissertation spéciale, connue de la plupart de ses confrères, a déjà démontré (ou du moins il l'espère) combien était erronée l'interprétation donnée à la plupart de ces textes. S'ils avaient réellement la valeur qu'on veut leur attribuer, comment s'expliquer qu'aucun monument ne vînt les corroborer, parmi ceux que la Grèce et Rome nous ont légués en si grand nombre?

Que les Chinois, que les peuples de l'extrême Orient aient connu l'émaillerie à une époque extrêmement reculée, cela est possible, probable même. La dernière collection rapportée de Chine par M. de Montigny renfermait d'admirables produits de l'émaillerie du céleste empire, tous portant le cachet d'une grande ancienneté, et néanmoins avec des caractères si variés, si progressifs, qu'il était difficile de n'y pas voir la trace des modifications qu'une longue suite de siècles avait dû faire subir à l'art de ces peuples lointains. Mais il est fort douteux que leurs œuvres aient jamais pénétré dans le monde antique. Ce ne serait, dans tous les cas, qu'à l'état d'exceptions excessivement rares.

Les premières traces de l'émaillerie dans l'Occident, de la véritable émaillerie sur excipient métallique, se trouve dans les monuments celtiques, et la première mention qu'on en rencontre dans les textes est toujours ce fameux passage de Théophraste, dont la signification, entrevue par Blaise

1. Pendant le cours de l'impression du présent procès-verbal, toutes les richesses de la collection Campana ont été livrées à l'admiration du public. Parmi les bijoux antiques qu'elle renferme, un grand nombre sont évidemment émaillés, ce qui semblerait être un argument considérable en faveur de l'opinion soutenue par M. Labarte et plusieurs autres. Cependant il est à remarquer qu'il s'agit ici exclusivement d'émaux superficiels appliqués au chalumeau par des procédés très-différents de ceux de la taille d'épargne. Quoi qu'il en soit, c'est un fait dont il faut tenir compte pour la solution définitive de cette difficile question.

de Vigénère, a été, pour la première fois, clairement signalée par M. de Longpérier. C'est seulement lorsque les textes et les monuments se corroborent ainsi mutuellement qu'on peut dire que la preuve archéologique est acquise.

Chaque jour de nouvelles découvertes viennent nous montrer combien l'industrie de l'émaillerie était répandue parmi les peuples de l'extrême Occident; dès l'époque où leur existence commence à se manifester à nous par des monuments matériels.

La civilisation romaine, bien plus avancée que la leur, si versée qu'elle fût dans la pratique d'arts pour ainsi dire similaires, n'a fait qu'entrevoir les procédés de l'émaillerie, telle que la pratiquaient *les barbares*. Elle a côtoyé en quelque sorte cette découverte, comme celle de la gravure, comme celle de l'imprimerie même; et c'est dans ce sens que l'observation d'Otto Müller est réellement pleine de profondeur et de justesse. Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne saurait aller plus loin, et tant que de nouvelles découvertes ne viendront pas changer l'état de la question, M. de Lasteyrie persiste à croire, avec M. de Laborde, que les procédés de l'émaillerie proprement dite n'ont pas été connus des anciens.

M. Leblant signale au Louvre une table de porphyre dans laquelle est sculptée une inscription : les lettres sont remplies d'une matière verte.

M. de Longpérier rappelle qu'il ne s'agit nullement de l'incrustation, mais de l'émaillerie par infusion. — Il cite plusieurs exemples d'incrustations de vers de couleur dans les coiffures des Birès. Il cite encore un sarcophage de sycomore dans lequel sont incrustées, avec un art admirable, des inscriptions dont les lettres extrêmement petites sont en métal. — Au musée de Turin, on signala récemment une fibule émaillée égyptienne. Cette fibule était de fabrique gauloise, perdue en Égypte probablement par un légionnaire, et renvoyée d'Égypte comme un monument

de l'art égyptien. M. de Longpérier partage l'opinion de M. de Lasteyrie et attend des preuves.

M. Leblanc ramène la discussion sur l'émail chez les Chinois et la collection des objets d'art de M. de Montigny.

M. de Longpérier ne nie pas que les Chinois aient connu l'émail, seulement il croit que le classement chronologique des objets d'art chinois est chose bien délicate. Depuis longtemps on fabrique en Chine des objets soi-disant antiques.

Séance du 16 avril.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Morel-Fatio, qui se porte candidat à la place de membre résidant, laissée vacante par la démission de M. Beulé. Les présentateurs sont MM. Chabouillet et Passy. Le Président nomme une Commission composée de MM. Grésy, Renier et A. de Barthélemy pour faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. Egger fait hommage à la Société, au nom de M. Ruelle, d'un ouvrage intitulé : *le Philosophe Damascius*. Il fait ressortir le mérite de cet ouvrage, qui contient des fragments inédits de Damascius.

M. de Witte fait passer sous les yeux de ses confrères un miroir qui mérite un examen sérieux. Il est en fer, et tous les miroirs antiques sont en bronze ; au revers, sur le bord, on lit en lettres grecques le nom de l'artiste qui a gravé les dessins de cet objet : Απολλασ εποιε ; le sujet représente le combat de Thésée avec le Minotaure. M. de Witte fait remarquer que la tête du Minotaure, la forme des pal-

mettes et de la bordure n'ont nullement le caractère et le style de l'antiquité, et trouve fort extraordinaire ce petit monument, qu'il n'oserait pas publier comme antique et dont on ignore l'origine. M. de Montaiglon croit reconnaître dans certaines parties du dessin le style du dix-septième siècle et notamment celui du Poussin.

M. Bontaric lit une notice sur les monogrammes et les signatures des rois de France. Cette lecture donne lieu à une discussion longue et animée à laquelle prennent part MM. Egger, Brunet de Presle, Léon Renier, Vallet de Viriville et Huillard-Bréholles; le Président, au nom de la Société, prie M. Bontaric, en raison de l'intérêt que présente une question si intéressante et qu'il est si éminemment apte à traiter à fond, de faire de cette notice un mémoire détaillé qui prendrait place dans le Recueil. M. Bontaric répond qu'il est prêt à se conformer à ce vœu.

M. Vallet de Viriville donne lecture de la notice qui suit :

Note sur un ancien portrait de Charles VII conservé au musée du Louvre.

« Il existe au musée du Louvre un portrait de Charles VII, depuis longtemps remarqué des archéologues. Ce tableau figure aujourd'hui, sous le n° 653, parmi les inconnus primitifs de l'école française.

« On n'a pas encore déterminé exactement jusqu'ici le nom de l'auteur, ni la date précise de l'exécution. J'espère revenir plus tard sur ce problème. En attendant, la Société voudra bien peut-être accueillir avec indulgence quelques renseignements exacts que j'ai eu l'occasion de recueillir au sujet de ce tableau. Ces notions, en quelque sorte préliminaires, pourront mettre sur la voie d'informations plus complètes.

« L'effigie en question provient de la Sainte-Chapelle de

Bourges. Elle représente Charles VII, peint vers la fin de sa vie, pour le collége canonial de cette église royale [1]. Sur la bordure du panneau, bordure et panneau contemporains l'un de l'autre, on lit l'inscription qui suit, également contemporaine : « Le très victorieux roy de France, Charles septiesme de ce nom. » Cette légende, combinée avec l'âge avancé que révèlent les traits du roi, né en 1403 et mort en 1461, atteste que le tableau est postérieur à 1453. A cette époque, en effet, les Anglais ayant été définitivement expulsés de France, Charles VII reçut de ses courtisans, d'accord cette fois avec l'histoire, le titre mérité de *Très-victorieux*.

« Il est vu seulement en buste ou à mi-corps, assis ou à genoux, les mains jointes. Le rideau qui encadre sa personne rappelle identiquement ces courtines qui existaient soit dans les oratoires, soit dans les églises, à côté des stalles où siégeaient les grands personnages, et qui se tiraient — pour les voiler ou pour les découvrir à volonté. — D'après ce qui précède, je suis porté à croire que le roi Charles nous est ici montré en prières, et dans son oratoire même de la Sainte-Chapelle de Bourges. Une seule circonstance pourrait faire douter de cette opinion : c'est que le roi a son chapeau sur la tête. Mais cette objection, si forte pour ce qui concerne les mœurs de notre temps, n'offre pas, je crois, le même degré de rigueur ou de difficulté lorsqu'il s'agit du quinzième siècle.

« Au quinzième siècle l'usage général, si je ne me trompe, pour les personnes civiles et masculines, était en effet de se découvrir, comme nous le faisons aujourd'hui, dans les églises. Mais cet usage n'était pas sans exception.

« M. de La Fons-Mélicoq a publié récemment des extraits curieux d'un ouvrage intitulé *le Miroir de la mort*, ma-

1. A l'époque où fut exécutée cette peinture, la Sainte-Chapelle avait pour chef ou trésorier Jean de Bar, maître des requêtes de l'hôtel, etc. (1449-1462).

nuscrit du quinzième siècle, n° 232 de la bibliothèque de Valenciennes. Dans un certain chapitre, le moraliste, auteur de cette composition, prend à partie les gentilshommes qui assistent aux offices avec une tenue irrévérencieuse. « Mais que font, dit-il, ces glorieux? Cuidiez-vous que, « quand on célèbre Nostre-Seigneur,... ils daignassent eulx « mettre à deux genoux par terre et à nud chief, en ostant « leur bonnet, qu'ils ont mis tout hault — vous m'entendez « bien — en manière de nid de grue? Certes nennil! Car, « souvent ils n'y osteront jà leur chapel ou chaperon, et vous « aront le baston en la main, en capitaine, tout droit en es- « tant, si qu'il samble que se Dieu leur disoit *beu*, qu'ilz se- « roient tout prests pour respondre : *bau!* Ou, les aultres, « aront l'oisel sur le poing; entour eulz pluiseurs chiens « qui souvent font leur ordure contre l'autel, etc.[1]. »

« Dans ces *bonnets mis tout hault en nid de grue* il est aisé de reconnaître les *hauts-bonnets*, qui firent époque lorsque la mode les prit sous sa protection, c'est-à-dire vers 1465. Ce trait de mœurs nous reporte donc au successeur de Charles VII. Mais l'état de choses que peint le moraliste ne datait pas du jour même où il écrivait son sermon. Je parle aussi bien des *chapeaux* et des *chaperons* dont le règne précéda celui des hauts-bonnets, de même que Charles VII précéda Louis XI.

« Quant aux gentilshommes qui portaient, en pleine église, l'oiseau de chasse sur le poing, nous citerons un fait qui se rattache au commencement du règne de Charles VII. Les chanoines de Saint-Étienne d'Auxerre étaient seigneurs du village de Cravant, près d'Auxerre. Le 31 juillet 1423 eut lieu la bataille de Cravant, où le maréchal de Chastellux défit les troupes de Charles VII. Il conserva ainsi aux chanoines bourguignons leur seigneurie de Cravant. Ceux-ci, mus de reconnaissance, fondèrent, par acte du 16 août 1423, un service perpétuel et commémoratif en leur église cathé-

1. *Bulletin du bouquiniste*, 1862, p. 196.

Digitized by Google

drale d'Auxerre. Aux termes de cette fondation, l'aîné de la maison de Chastellux était reconnu chanoine-né de la cathédrale. Il devait assister à l'office du jour, ayant le surplis canonial par-dessus son vêtement habituel et *tenant un faucon au poing* [1].

« Charles VII assurément portait un grand respect à la maison du Seigneur. Sous ce rapport, nous ne pensons pas qu'il empruntât aux exemples mis à l'index dans *le Miroir de la mort* le guide de sa tenue et de sa conduite. Mais nous ferons observer que le roi de France, à l'époque où il fut peint, était au moins quinquagénaire. En outre, on ne voit pas trace de chevelure ni de barbe, tant sur sa tête que sur son visage : sans doute, en ce qui concerne la tête, parce que le roi était chauve; mais plutôt encore parce que la mode le voulait ainsi. Nous ajouterons que, dans son oratoire de Bourges, le roi ne se trouvait pas en public, mais chez lui, en *privée mégnie*. Enfin il y était *le roi;* qualité qui, d'après nos mœurs, paraît avoir de tout temps communiqué à ceux qui en ont été revêtus, le droit ou la prérogative de rester couverts, si ce n'est devant Dieu, au moins devant les hommes et en présence des dames.

« Quant à être représenté la tête coiffée, dans une église, nous citerons également un exemple contemporain de Charles VII. Les ducs de Bourgogne possédaient à Dijon, ou près de Dijon, une Sainte-Chapelle tout à fait analogue par sa destination aux Saintes-Chapelles de Paris, de Vincennes et de Bourges. Des portraits de Philippe le Hardi, fondateur; de Jean sans Peur, de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire y furent successivement placés. Tous avaient été peints d'après nature. Au seizième siècle, ils décoraient encore cette basilique. Étienne Tabourot fit dessiner par Nicolas d'Hoey, « peintre excellent, » ces effigies. Elles furent gravées et publiées avec un texte sous le titre suivant : *Les pourtraicts des quatre derniers ducs de*

1. *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 383. D. Plancher, t. IV, p. 76.

Bourgogne de la maison de Valois, etc. Paris, 1587, petit volume in-16. Aucun de ces quatre princes n'est représenté avec la tête complétement découverte. Philippe le Hardi et Jean sans Peur sont coiffés, selon la mode de leur temps, de bonnets mous, ornés d'un joyau ou enseigne, qu'on appelait quelquefois *aumusses*. Philippe le Bon a la tête ceinte d'une couronne ducale à fleurons gothiques, et Charles le Téméraire, d'un laurier d'or imité de l'antiquité romaine.

« Au surplus, l'usage, pour les hommes, de se couvrir à l'église, du moins pour les sermons, paraît avoir subsisté chez nous jusqu'à une époque beaucoup plus moderne que le quinzième siècle. J'ai sous les yeux une gravure qui reproduit un dessin de Lepautre, célèbre graveur contemporain de Louis XIV. Elle représente un sermon prêché dans une église richement décorée par Lepautre lui-même. Le prédicateur est entouré de nombreux assistants, hommes et femmes. Parmi les hommes, assis et debout, presque tous ont le chapeau sur la tête.

« J'alléguerai enfin un témoignage plus pertinent que tous ceux qui précèdent; mais c'est seulement après ces notes rédigées que j'ai recueilli ce témoignage. Le 24 mai 1444, Charles VII assistait, dans l'église de Marmoutiers de Tours, au mariage, ou fiançailles par procuration, de Marguerite d'Anjou avec Henri VI, roi d'Angleterre. Voici comment s'exprime à ce sujet l'auteur d'une relation de cette cérémonie, relation écrite en latin par le clerc de l'ambassade anglaise qui accompagnait le comte de Suffolk. Le cortége, dit-il, et l'assistance étaient réunis dans l'église. « Et cum parvo tempore expectassent, intra« vit rex Charles, cum dicto rege Siciliæ, insimul per manus « attingentes, sequentibus ducibus de Bretagne et de Alaun« sone (Alençon), et alii; et statim post, regina Siciliæ.... » cum delphinissâ et ducissâ de Calabriâ, sequentibus eas; « et cito post, Dolphinus et Charles d'Angers, conducentes « prædictam Margaretam inter eos; et eam offerebant dicto « regi Charles, *deponenti capitium suum*, qui conducit eam

« legato papæ, qui affidavit dominum de Southfolke in « nomine Henrici regis Angliæ et Franciæ et eam, etc. » On voit par ce récit que le roi avait sa coiffure sur la tête en pleine cérémonie de mariage, et qu'il se découvrit seulement pour conduire à l'autel, où officiait un légat, la royale épousée[1].

« Charles VII, au moment où il allait devenir roi, en octobre 1422, se trouvait à la Rochelle. Un jour qu'il tenait conseil dans cette ville, tout à coup le plancher du logis où il délibérait s'effondra. Les assistants, en grand nombre, tombèrent pêle-mêle et plusieurs y périrent. L'héritier de la couronne fut seul préservé par la position du siége qu'il occupait.

« De retour à Bourges, Charles VII, succédant immédiatement à son père, fonda en la Sainte-Chapelle de cette ville une messe spéciale, afin de perpétuer les actions de grâces qu'il devait à Dieu pour avoir protégé ses jours dans cette merveilleuse aventure. L'année suivante, le roi de France renouvela les priviléges de la Sainte-Chapelle de Bourges[2]. De plus, il prodigua toute sa vie à cette collégiale et à ses suppôts les témoignages de sa munificence et de son attachement. Dom Martène, bénédictin, visita, en 1717, la Sainte-Chapelle de Bourges. Dans son *Voyage littéraire*, il mentionne très-brièvement par ces mots le portrait qui nous occupe : « Le tableau de Charles VII, dit-il, est d'un grand « prix[3]. » Ce tableau consiste bien dans notre portrait du

1. Ms. Digby 196 de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, f° 153. Communiqué par le R. Stevenson. Le 25 juin 1436, Charles VII mariait à Tours son propre fils. Cette cérémonie eut lieu dans la cathédrale. Charles VII habitait à Amboise le 24 : « Et le lendemain, ajoute son chroniqueur, J. Chartier, le roi arriva à Tours et assista à la benisson de mon dit seigneur le Daulphin et de Mme Marguerite, fille du roy d'Écosse, personnellement, *et ne fut le roy en autre habit en la dite benéisson qu'en celui en quoy il chevauchoit*. Mais mon dit seigneur le Daulphin estoit en habit royal et ma dite dame son épouse aussi. » J. Chartier, édit. in-16, 1858, t. I, p. 234.

2. Voy. *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 351-389.

3. *Voyage littéraire*, t. I, p. 27

roi de France, car il y était encore en 1757. A cette époque, Louis XV supprima la Sainte-Chapelle de Bourges et l'unit à l'église de Saint-Étienne. La plupart des objets précieux que contenait le royal oratoire allèrent accroître le trésor de la cathédrale voisine. Mais le roi Louis XV se réserva expressément, pour sa galerie, le portrait de Charles VII, son aïeul, qui vraisemblablement fut, dès cette époque, transporté à Paris, au cabinet du roi, ou musée du Louvre[1].

« Cependant, il y a lieu de croire qu'il sortit de la collection vers l'époque de la Révolution française. Nous avons lu en effet la note suivante, il y a environ douze ans, au revers du panneau : « Ce portrait, ouvrage d'un peintre « grec du quinzième siècle, est un monument d'autant plus « précieux, qu'il représente Charles VII surnommé le *Très-* « *victorieux*, peint d'après nature, à l'*encaustique*, procédé « qui était le plus en usage dans ce temps-là. Le cadre exté- « rieur est de D. Francisco Alba, calle de Santiago, n° 20. « Acheté de M. ***; payé 400 francs. » Ces notes sont accompagnées d'un cachet de cire aux armes du roi (Louis XVIII ou Charles X), sous la Restauration.

« La fable du peintre grec et de l'encaustique a été démentie en ces termes dans le dernier livret publié par notre confrère M. Villot, en 1855 : « Collection Louis-Philippe. « Ce tableau, acquis en 1838, pour la somme de 450 francs, « était regardé à tort par l'inventaire comme un ouvrage « grec. »

1. Voy. *Histoire du trésor de la cathédrale de Bourges*, par M. le baron de Girardot, *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, t. XXIV, p. 242.

Digitized by Google

Séance du 7 mai.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

M. le Président lit une lettre de Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux, qui demande à faire partie de la Société en qualité d'associé correspondant. Les présentateurs sont MM. Passy et Nicard. La Commission chargée d'examiner les titres du candidat est composée de MM. Delisle, Marion et Le Blant.

M. Guérin, ancien élève de l'École d'Athènes, fait hommage de quelques-unes de ses publications et sollicite le titre de membre résidant; il a pour présentateurs MM. Passy et Renier : le Président désigne MM. Egger, Renan et Brunet de Presle comme commissaires pour faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre résidant : quelques membres ayant demandé la remise à une prochaine séance, en raison de la nouvelle candidature qui vient de se produire, la Société décide, après discussion, qu'elle procédera à l'élection fixée en conformité du règlement à ce jour; en conséquence, au nom des Commissions dont ils sont rapporteurs, MM. de Barthélemy et Boutaric lisent chacun un rapport sur les titres de MM. Morel-Fatio et Édouard de Barthélemy. M. Quicherat, au nom d'une Commission composée de MM. Le Blant et Cocheris, fait un rapport verbal sur la candidature de M. Stanislas Prioux. La Société procède au vote; aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité voulue par le règlement, après

cinq tours de scrutin consécutifs, l'élection est remise au 4 juin prochain.

M. de La Villegille remet à la Société, de la part de M. le Ministre de l'instruction publique, la médaille de bronze qui a été frappée en l'honneur de la réunion des sociétés savantes.

M. Delisle, au nom de M. l'abbé Lebeurier, fait hommage du moulage d'une inscription sur marbre noir conservée à Acquigny (Eure), sur laquelle on lit : HIC EST LOCUS MARTIRUM ET RELIQUIE SANCTORUM MARTIRUM MAXIMI ET VENERANDI ET SOCIORUM EORUM TRIGINTA ET OCTO. La forme des lettres fait supposer que cette inscription remonte au douzième siècle.

Séance du 14 mai.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le comte Théodore de Puymaigre, demeurant à Inglange (Moselle), qui fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé *les Anciens Auteurs castillans*, qu'il vient de faire paraître ; à la suite de cet envoi, il sollicite le titre d'associé correspondant. Les présentateurs sont MM. Bourquelot et Delisle. Le Président nomme pour examiner les titres de M. de Puymaigre une Commission, composée de MM. Michelant, Vallet de Viriville et Quicherat.

Travaux.

M. Michelant, au nom de la Commission des travaux et impressions, lit un rapport tendant à faire insérer dans le

Digitized by Google

Recueil des Mémoires de la Société le travail de M. Bourquelot, sur les inscriptions anciennes de Luxeuil et d'Aix-les-Bains. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Egger rend compte de la représentation des Perses d'Eschyle et des fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc, qui viennent d'avoir lieu à Orléans. M. Egger est prié de rédiger une notice pour le Bulletin.

M. Huillard-Bréholles fait une seconde lecture de sa *Notice sur deux sceaux des empereurs Frédéric V et Louis IV*. Après quelques observations de M. Boutaric, elle est renvoyée à la Commission des impressions.

M. le colonel de Morlet, membre correspondant, met sous les yeux de ses confrères une fibule en bronze, recouverte de mosaïque, une bague en argent avec sigille et plusieurs dessins représentant les résultats des fouilles exécutées récemment dans l'arrondissement de Saverne, par la Société, pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

« La fibule a la forme d'un cercle de 34 millimètres de diamètre, les cubes qui composent la mosaïque ont à peine un demi-millimètre de haut, les plus petits n'ont que $\frac{3}{10}$ de millimètre de longueur et de largeur, et les plus grands $\frac{5}{10}$ de millimètre. — Les lignes rouges parallèles, espacées de 2 millimètres, partagent la surface de la fibule en une série régulière de petits carrés bleus, dans lesquels paraissent, de deux en deux, des petits points blancs. La mosaïque est un peu ébréchée, et cette brèche permet d'apercevoir toute la finesse du travail, en laissant voir l'empreinte des cubes de diverses couleurs sur le bronze.

« Cette fibule a été trouvée dans la commune de Lorentzen, canton de Sarre-Union ; elle était placée près de la tête d'un enfant, dans une des nombreuses sépultures qui longent la voie romaine, découverte récemment de Saverne à Trèves.

Digitized by Google

« La bague en argent, trouvée dans une tombe voisine, présente l'inscription dont voici l'empreinte :

Ne pourrait-on pas y lire :
CHLODOVEVS?

« Les squelettes, toujours tournés vers l'orient, étaient placés soit seuls, soit réunis au nombre de deux ou trois, dans des espèces de tombeaux rectangulaires, formés par des pierres plates jointives, posées de champ, et recouvertes par d'autres pierres semblables. — On y a trouvé des boucles en fer, incrustées d'argent, des anneaux, des bagues, des agrafes en bronze et des sabres en fer à un seul tranchant, semblables à ceux de l'époque franque, et quelques débris de poteries.

« Toutes ces découvertes ont été faites par M. Riugel, pasteur à Dimeringen, à qui l'on doit aussi les thermes de Mackwiller. »

M. Bourquelot, rappelant l'intéressante communication faite à une séance précédente, par M. de Montaiglon, sur les carreaux provenant du château de Beauté, fait passer le calque de l'inscription suivante qui est tracée sur un carreau émaillé de douze centimètres de côté :

SIT ⁝ QVI FIT : CE CARREEL HA · NON · RENI ER ⁝ FIVS ⁝ LEN BERT : MOCAVT DE ⁝ CHANTEMEL	Celui qui a fait ce carreau, se nomme Renier, fils de Lambert Mocaut, de Chantemerle.

« Les caractères dont se compose cette inscription, ajoute M. Bourquelot, forment six lignes de couleur alternative-

ment jaune et brun-rouge, marquées sur des bandes alternativement brun-rouge et jaune. Leur hauteur moyenne est de 16 centimètres. Ils sont en majuscule gothique, qui affecte particulièrement les lettres A, C, E, H, M, N, T; les C et les E sont fermés, des points séparent la plupart des mots. La forme des caractères et la disposition des mots me semblent indiquer pour l'âge de l'inscription la fin du treizième siècle, mais je donne cette appréciation avec toute réserve.

« Le carreau dont il s'agit existe en deux exemplaires à Provins : l'un m'a été communiqué par mon ami, M. le docteur Michelin; l'autre appartient à la bibliothèque communale. Le premier provient de l'abbaye d'hommes, aujourd'hui ruinée, de Nesle la Reposte (arrondissement d'Épernay, département de la Marne); le second a, selon toute probabilité, la même origine. Ils faisaient partie d'un carrelage historié dont nous ne possédons pas d'autres restes, mais dont on connaît de nombreux analogues, et ils nous révèlent le nom de l'auteur de cette peinture, soit que ce fût le potier lui-même, soit que ce fût un artiste spécial chargé de ces sortes de travaux. L'existence d'un double exemplaire prouve, ou que le même carrelage se répétait dans plusieurs salles du couvent, ou que le nom de l'auteur était lui-même répété à chacun des angles de la salle où il était placé. *Chantemel* ou *Chantemerle* est indiqué comme la patrie de *Renier*, *fils de Lambert Mocaut;* plusieurs localités du nom de Chantemerle se trouvent dans les départements de l'Aube, de la Marne et de Seine-et-Marne. Il est probable que celui dont il est question sur notre carreau est le village de Chantemerle dans le département de la Marne, arrondissement d'Épernay. »

M. Despine, associé correspondant, fait voir des silex perforés provenant du lac du Bourget, et lit la note suivante sur les habitations lacustres de la Savoie.

« Je prie la Société de me permettre d'appeler un instant

son attention sur les habitations lacustres des lacs de la Savoie.

« On ne connaissait jusqu'à présent qu'un seul gisement de détritus de semblables constructions dans le lac d'Annecy, au lieu dit à Roselay. J'ai résolu de chercher à mon tour s'il n'existait pas des traces d'habitations lacustres dans le lac du Bourget, voisin des bains d'Aix, où j'ai également trouvé des constructions balnéaires antérieures à la domination romaine. J'étais d'autant plus stimulé à faire cette exploration, que, d'après la théorie de M. Troyon, le lac du Bourget aurait dû posséder le premier des habitations lacustres dans les Alpes, puisqu'il est le premier que la migration ait dû atteindre en remontant le courant du Rhône.

« Mes recherches n'ont pas été infructueuses.

« Dans la baie de Grézine, à 200 mètres environ de la rive sud du lac du Bourget, dans un lieu où l'on aperçoit, à un mètre au-dessous de la surface de l'eau, de rares pilotis, nous avons découvert, il y quelques jours seulement, de nombreux restes de poteries antiques.

« J'ai pu même conserver un de ces vases de terre entier, et qui s'est conservé plus intact, parce qu'il était de petites dimensions.

« La plupart des fragments que je possède ont appartenu à des sortes de jarres arrondies, très-évasées, à bords guillochés, en terre cuite noirâtre, peu homogène et d'une grande dimension, soit un mètre de diamètre environ.

« Au point de vue artistique, le travail en est grossier.

« Ces vases, qui ne portent aucune trace d'anses ou de manettes pour les tenir, m'ont paru avoir beaucoup d'analogie avec ceux que j'ai vus au musée d'Abbeville et qui remontent à l'époque celtique.

« Je me propose de continuer à explorer les rives du Bourget et je ne désespère pas de rencontrer bientôt des haches de silex comme on en a trouvé dans les lacustres de la Suisse. Ces dernières, que j'ai vues, m'ont paru

Digitized by Google

avoir la plus grande analogie avec celles décrites par M. Boucher de Perthes, et qu'on découvre en si grand nombre, soit dans les carrières de diluvium de Saint-Acheul, soit dans celles d'Abbeville.

« L'absence de tout fragment métallique parmi les objets que j'ai trouvés jusqu'ici dans les habitations lacustres de la baie de Grézine me font supposer que celles-ci remontent à l'époque la plus reculée, connue sous le nom d'âge de pierre. »

M. Peigné-Delacourt, à la suite de cette lecture, ajoute que ces silex perforés sont des spongiles silicisées ; en admettant que la population entière des Gaules portât des colliers de pierres semblables, on n'expliquerait pas la quantité immense de silex perforés qu'on a trouvés en divers endroits de la France.

M. Bourquelot annonce qu'il a reçu de notre confrère, M. Grésy, un sceau trouvé dans la Seine, à Melun ; la légende porte : Sigillum consulatus Januensium in Francia. Dans le champ, on voit un griffon ; la figure et les caractères semblent indiquer la seconde moitié du treizième siècle. Ce sceau paraît extrêmement intéressant à M. Bourquelot, qui, dans son Mémoire sur les foires de Champagne, a prouvé que les marchands étrangers qui s'y rendaient avaient des directeurs. Ce sceau est évidemment celui d'un consulat des Génois en France. Le dessin du griffon et la forme des lettres portent M. Boutaric à croire que le sceau a été fabriqué en Italie. M. Bourquelot répond qu'il n'entend pas contester cette origine ; mais il pense qu'il est intéressant de constater l'existence d'une institution commerciale fonctionnant en France pour la protection des marchands génois.

M. Brunet de Presle, revenant sur la question des signatures royales, qui a été agitée dans une séance précédente, donne lecture d'un passage tiré d'un formulaire du cabinet du roi, qui règle la rédaction et l'envoi des lettres royales,

Digitized by Google

Séance du 21 mai.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Le Blant qui se démet de ses fonctions de membre de la Commission des impressions. Après quelques observations de MM. Bourquelot et Michelant relativement à cette démission, la Société renvoie à la première séance de juin l'élection d'un nouveau membre de la Commission.

Travaux.

En réponse à une question adressée dans la dernière séance par M. Huillard-Bréholles, M. Nicard donne lecture d'une note sur les modifications successivement apportées au mausolée d'Adrien et au château Saint-Ange pendant l'antiquité et le moyen âge.

M. Bourquelot, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport relatif au mémoire de M. Boutaric sur les édifices où se tenaient les séances du Parlement; conformément à ses conclusions, la Société décide que ce travail sera imprimé dans son Recueil.

M. Bourquelot lit la note suivante :

« Vous vous souvenez, messieurs, des communications que j'ai eu l'honneur de vous faire au sujet des antiquités de Châteaubleau. Je suis retourné à Châteaubleau dans les derniers jours du mois d'avril dernier, et j'ai visité la collection d'objets trouvés sur les lieux, que fait, avec un zèle

qui ne saurait être trop loué et encouragé, M. Burin, instituteur. Peut-être ne trouverez-vous pas sans intérêt, messieurs, que je complète mes précédentes indications, en vous donnant le détail des objets contenus dans cette collection, et appartenant les uns à l'époque gauloise, les autres à la période romaine, les autres enfin aux temps mérovingiens, ce sont :

« 1° Des haches ou fragments de haches en silex. Deux de ces haches, polies surtout au tranchant, sont complètes et très-bien conservées ;

« 2° Un fer de lance en silex, long de cinq pouces environ, non poli, mais assez finement taillé ;

« 3° Quelques monnaies gauloises ;

« 4° Une meule de moulin, en lave grise, de forme convexe, d'une parfaite conservation ;

« 5° Divers objets en bronze et en fer, anneaux, boutons, cylindre, clefs, etc. ;

« 6° Des briques épaisses, trouées, de forme triangulaire, et ayant, selon toute probabilité, servi d'antéfixes ;

« 7° Quatre moules à médailles, en argile, trouvés au fond de ces puits qui sont creusés en si grand nombre dans la plaine de Châteaubleau ;

« 8° Un assez grand nombre de monnaies romaines ;

« 9° Un fragment de brique rouge, épaisse d'environ 2 pouces, sur lequel ont été tracés avant la cuisson des caractères de forme assez barbare. Le premier est un A dont la barre horizontale est remplacée par un trait vertical ; le second, un L dont le second jambage est détaché de la ligne verticale et placé obliquement à celle-ci ; à la ligne inférieure deux lettres recourbées sont interrompues par la brisure de la brique. J'avais déjà remarqué la forme de l'A dont il vient d'être question. Dans l'inscription SABIN, trouvée également à Châteaubleau, et dans une inscription sur pierre de Luxeuil ; quant à la forme du L, on la retrouve dans une inscription sur brique LVNARIS qui existe au musée du Louvre.

Digitized by Google

« 10° Un fragment de vase en terre rouge portant l'inscription :

ATIANI. M.

« La première lettre manque, de sorte qu'on pouvait hésiter sur la question de savoir s'il fallait lire *catiani*, comme semblait l'indiquer les fragments subsistants de la lettre brisée, ou *Catiani*, *manu*, en se rattachant à un nom bien connu. Notre confrère M. de Longpérier, que j'ai consulté, a bien voulu m'écrire pour me dire que le nom *Catianus* quoique rare se rencontrait quelquefois parmi les noms de potiers, et qu'il possédait l'indication d'une inscription CATIANI M, sur un vase trouvé à Amiens, et CATIANVS sur un vase trouvé à Londres ;

« 11° Un fragment de vase en terre rouge, sur lequel sont figurés des poissons et une inscription que je crois pouvoir lire :

CINNAMI ou CINNAMIM ;

« 12° De nombreux fragments de vases en belle terre rouge, avec des reliefs ;

« 13° Deux objets en fer, se composant d'une tige, terminée d'un côté par une plaque trouée, pour l'un des deux, par un petit crochet pour le second, de l'autre côté par plusieurs crochets. La longueur est d'un demi-pied environ. Ce sont, à ce qu'il semble, des instruments de suspension, qui s'attachaient ou se cousaient au ceinturon, et qui servaient à porter un poignard ou d'autres objets. On a trouvé des instruments de ce genre dans des tombeaux mérovingiens.

« J'ajoute que le jour de notre visite à Châteaubleau, M. le docteur Michelin a recueilli chez un habitant un petit bronze de Constantin très-bien conservé, et qui se fait remarquer par cette particularité que, sur un des côtés de la pièce, la figure et la légende sont en creux. L'emplacement sur lequel M. Caillette de L'Hervilliers a cru reconnaître un

Digitized by Google

théâtre antique est encore plus altéré aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quelques années. La muraille circulaire, dont il restait quelques traces, a complétement disparu ; on a détruit un escalier, dont les pierres, taillées avec soin, gisent à quelque distance. »

M. Brunet de Presle, qui a visité aussi Châteaubleau, émet des doutes sur la présence d'un théâtre antique dans cette localité.

Séance du 4 juin.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture de deux lettres, l'une de M. Éd. de Barthélemy et l'autre de M. Morel-Fatio, qui annoncent tous deux retirer leur candidature.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant. M. Bertrand donne lecture du rapport de la Commission sur la candidature de M. Stanislas Prioux. M. Egger lit également un rapport sur celle de M. Guérin. On procède au vote : après cinq tours de scrutin, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité voulue par le règlement, l'élection est renvoyée à la première séance de juillet.

M. Marion donne lecture d'un rapport sur la candidature de Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux : Mgr Devoucoux, ayant obtenu au scrutin la majorité exigée, est proclamé associé correspondant national. MM. Vallet de Viriville, Michelant et Nicard lisent successivement les rapports des Commissions chargées d'examiner les titres de MM. Lebeurier, archiviste à Évreux, comte de Puymaigre à In-

glange (Moselle), et Despine à Annecy (Savoie). Tous trois ayant, conformément aux conclusions des rapports, réuni successivement la majorité voulue, sont proclamés associés correspondants nationaux.

La Société procède ensuite à l'élection d'un membre de la Commission des impressions, en remplacement de M. Le Blant, démissionnaire. M. A. de Barthélemy, ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, est nommé membre de la Commission.

M. Egger annonce que les antiquités trouvées à Neuvy-en-Sullias, et signalées déjà au Bulletin, ont été acquises par le musée d'Orléans, pour une somme relativement modique, d'après l'avis qui lui en a été donné par M. Mantelier, correspondant de la Société dans cette ville.

Séance du 11 juin.

Présidence de M. Nicard, président.

Travaux.

M. de Blacas fait passer sous les yeux de ses confrères une série de planches qui représentent les antiquités les plus remarquables de son cabinet, et il ajoute à cette communication des observations explicatives.

M. Bourquelot, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport qui conclut à imprimer dans le Recueil de la Société un mémoire de M. Huillard-Bréholles intitulé : *Notice sur deux sceaux en métal des empereurs Frédéric V et Louis IV*. Ces conclusions sont adoptées au scrutin.

M. Prost, associé correspondant, lit un mémoire relatif à un sarcophage du musée Campana ; cette leeture donne lieu à quelques réflexions de la part de M. de Longpérier.

Digitized by Google

A la suite d'une courte discussion qui porte particulièrement sur le personnage principal qui tient le bras levé et la main ouverte dans l'attitude de quelqu'un qui bénit, la Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

M. de Barthélemy communique à la Société un mémoire dans lequel il cherche à interpréter quelques expressions de basse latinité qui ne se trouvent pas dans les glossaires, et qu'il a recueillies dans des chartes de Bretagne. Ce sont les mots *Armorium*, *Romanum Britannie*, *Hastivellum*, et *Portus elemosine*. D'après M. de Barthélemy, le mot *armorium*, dérivé du breton *ar mor*, la mer, indiquait le littoral même : ainsi *armorium Goloie* était la partie du Goëllo située sur le bord de la Manche; *Romanum Britannie* était la partie de la province où on parlait latin et roman, par opposition à la Bretagne bretonnante; *Hastivellum* était le droit que les vassaux avaient de prélever une portion des récoltes, pour leur usage personnel, avant que les dîmeurs, quelquefois peu pressés, fussent venus faire leur cueillette; enfin, les *ports d'aumônes* étaient les points où, à défaut de ponts, on passait à bac ou en batelet les rivières. Situés sur les grandes voies de communication, les ports d'aumônes, soumis primitivement à l'ordre de Malte et aux templiers, étaient entretenus au moyen de fondations pieuses, dont M. de Barthélemy fournit de nombreux exemples empruntés à des testaments des douzième, quatorzième et quinzième siècles.

M. Boutaric annonce qu'il a découvert aux Archives une série de documents judiciaires, qui font connaître de quelle manière la Bibliothèque du roi avait perdu les portefeuilles de la collection Gaignières qui se voient actuellement à Oxford.

Il établit que les précieux manuscrits, qui étaient encore à la Bibliothèque en 1781, ont été soustraits, de 1781 à 1784, par une personne préposée à leur garde, comme le prouve un fragment d'interrogatoire daté du 28 septembre 1784.

On adressa à l'inculpé une série de questions sur des ma-

nuscrits qu'on l'accusait d'avoir dérobés. On l'interrogea, entre autres, sur les manuscrits suivants : 1 volume in-folio couvert de parchemin, manuscrit coté : *Épitaphes des églises de Picardie*, lequel volume était dans la salle des dépôts au mois de juin 1781. — R. N'a point d'idée de ce livre.

D. Des portefeuilles grand in-folio du même cabinet (Gaignières), portant les noms de diverses provinces et dont l'un était coté : *Ille de France*, contenaient des dessins à la plume d'anciens mausolées et tombeaux de seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques, et les copies de leurs épitaphes. Ces portefeuilles étaient placés dans le cabinet grillé de la deuxième salle du dépôt ; que sont-ils devenus? — R. La plupart de ces feuilles étaient pourries et remplies de vers. On a extrait celles qui pouvaient être conservées et on les a insérées dans des cartons d'armoiries et de généalogies ; d'autres ont été remis à M. Bignon pour les remettre au cabinet des estampes. Le surplus a été abandonné comme pourri.

Il n'y a pas de doute, ajoute M. Boutaric, que les manuscrits enlevés de 1781 à 1784, à la Bibliothèque du roi, sont ceux que conserve aujourd'hui la Bibliothèque d'Oxford, où ils sont entrés après avoir fait partie de diverses collections particulières en Angleterre [1].

Séance du 18 juin.

Présidence de M. Egger, vice-président.

Correspondance.

Le Président lit une lettre de M. Dessalles, archiviste de la Dordogne, qui fait hommage à la Société de sa nouvelle publication sur l'établissement du christianisme en Périgord.

1. M. le Ministre de l'instruction publique a fait prendre de ce précieux recueil des copies, dont une partie est déjà arrivée au ministère.

Travaux.

Le Président annonce à la Compagnie que notre confrère M. Bertrand vient de remporter le prix ordinaire de l'Académie des inscriptions sur la question des monuments dits celtiques.

M. Passy rend compte de l'exposition archéologique ouverte en ce moment en Angleterre.

M. Huillard-Bréholles lit en communication un mémoire destiné à la *Revue archéologique*, intitulé : *Essai d'explication d'une inscription latine trouvée à Neuvy-en-Sullias.* Cette lecture provoque quelques observations de la part de MM. de Longpérier et Quicherat.

M. de La Villegille lit la notice suivante :

Sur un mode de défense peu usité et sur un projectile de forme bizarre.

« Dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture française du onzième au seizième siècle*, aux articles CRÉNEAU et EMBRASURE, M. Viollet-le-Duc indique un perfectionnement qui fut introduit dans les détails de la fortification, et qui consista à fermer les meurtrières par des cylindres verticaux de bois ou de pierre, mobiles sur un pivot et percés d'une ouverture longitudinale de même largeur que la fente de la meurtrière. Lorsque les soldats placés à l'intérieur voulaient se servir de leurs armes, ils faisaient tourner les cylindres de façon que leurs ouvertures se trouvassent dans l'axe des meurtrières, et ils masquaient ensuite celles-ci en imprimant aux rouleaux un léger mouvement de rotation qui mettait obstacle à ce qu'aucun projectile pût pénétrer du dehors. M. Viollet-le-Duc cite des exemples de ce système défensif aux ouvrages avancés de la porte Saint-Paul, à Bâle, et dans les fortifications de Nuremberg, antérieures à celles élevées par Albert Durer.

« Suivant M. Viollet-le-Duc, ce perfectionnement daterait de l'époque où l'emploi de l'artillerie à feu se généralisant,

on chercha à modifier les crénelages de manière à résister aux projectiles nouveaux ; mais M. le colonel Favé, si expert en pareille matière, ne partage pas cette opinion. Il regarde ce mode de fermeture comme devant être d'une origine plus ancienne, car non-seulement les cylindres pivotants étaient appelés à rendre les mêmes services avec les armes à jet, mais encore ils semblaient être mieux appropriés à ce genre de tir. Quoi qu'il en soit, cette ingénieuse disposition ne paraît avoir été que très-peu employée en France, et c'est en raison de cette rareté que j'ai jugé utile de signaler une variété de ces clôtures mobiles de meurtrières que j'ai rencontrée en Bretagne, au château du Quengo, commune d'Irodouer, canton de Bécherel (Ille-et-Vilaine).

« Le château du Quengo est une habitation toute moderne, mais dans laquelle se trouve conservé un pavillon de construction plus ancienne qui forme saillie sur l'une des façades. Dans le but probable, à ce qu'il m'a paru, de protéger cette issue, le mur de flanc du pavillon avait été percé de petites embrasures ovales, de $0^m,14$ de largeur et de $0^m,10$ de hauteur, offrant à peu près l'aspect d'un œil, comme l'indique la figure ci-dessous :

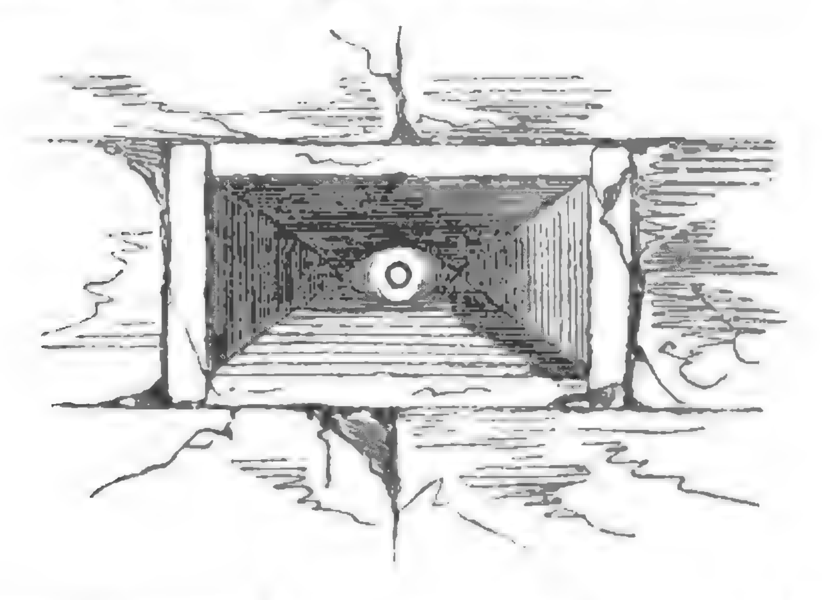

« Dans l'épaisseur du mur, l'embrasure prend une forme sphérique, où se meut une boule de pierre de $0^m,20$ de

diamètre, traversée de part en part d'une ouverture de $0^m,04$ à $0^m,05$ de diamètre suffisante pour donner passage à un canon de fusil. Pendant qu'il chargeait son arme, le défenseur pouvait se mettre à couvert en tournant la boule de façon à amener le conduit transversal dans la position oblique à la direction du mur, indiquée sur le plan par les lignes pointées :

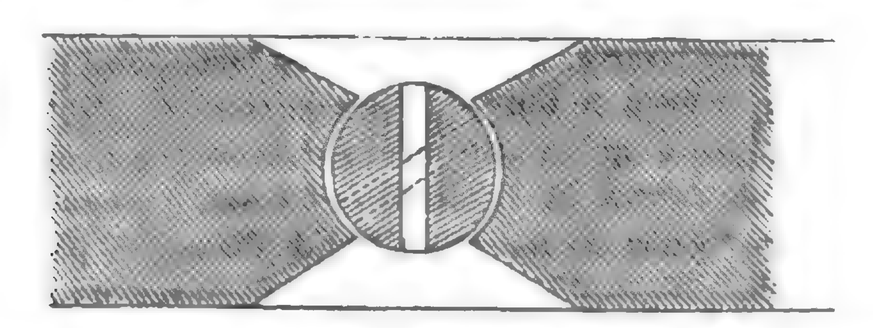

« A l'intérieur de la maison, le même système de défense avait été ménagé dans l'escalier. Des meurtrières pratiquées entre les marches et munies pareillement de boules mobiles permettaient à des défenseurs embusqués sous les rampes de tirer, sans être en vue, sur les envahisseurs qui avaient réussi à forcer l'entrée.

« Comme on le voit, il existait la plus grande analogie entre le système de défense appliqué à Bâle et celui du château du Quengo. Peut-être même le dernier était-il préférable, en ce que la substitution des boules aux cylindres élargissait le champ du tir dans les différentes directions, tout en protégeant mieux les défenseurs.

« Notons, au reste, que le château du Quengo n'était point une forteresse proprement dite, et que l'on avait dû seulement se proposer de le mettre en mesure de résister à un coup de main.

« Je ne dois pas dissimuler que M. le colonel Favé élève des doutes sur la destination que j'assigne aux meurtrières du château du Quengo. Il objecte que les ouvertures des boules, en raison de leur faible diamètre, eussent été presque complétement obstruées par l'introduction d'une arme

à feu, et qu'il fût devenu dès lors presque impossible de viser. Il fait remarquer encore que le canon du fusil, tendant toujours à se relever dans l'acte du tir, eût été exposé par la même raison à s'altérer dans son contact avec la pierre. M. le colonel Favé admettrait plus volontiers que l'objet de ces meurtrières était de fournir un moyen de surveiller en sûreté les mouvements des assaillants.

« Je compléterai cette note par la description d'un projectile de forme bizarre, que j'ai vu, il y a bien des années, en visitant le château de Clisson (Loire-Inférieure). Dans l'une des échauguettes qui se détachent sur la muraille, de chaque côté de l'entrée de la vieille forteresse, mon guide me montra un boulet en fer de $0^m,106$ de diamètre, par conséquent du calibre de 8 environ, muni, aux deux extrémités de l'un de ses diamètres, de deux pointes opposées, sortes de pyramides quadrangulaires très-allongées et très-aiguës, ayant chacune $0^m,145$ de longueur, et dont les faces mesuraient de $0^m,018$ à $0^m,019$ à leurs bases, c'est-à-dire à leurs raccordements avec le corps du boulet.

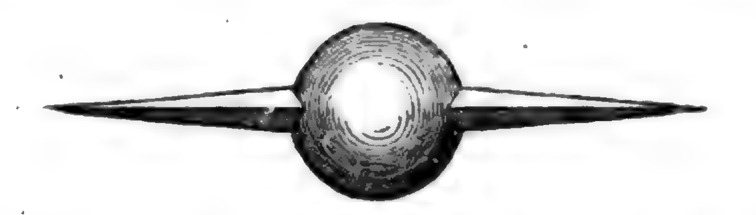

« Comme on le voit, ce projectile présente une disposition inverse de celle des *boulets ramés* ordinaires; mais, s'il a jamais été mis en usage à une époque quelconque, il est présumable qu'on n'aura pas tardé à y renoncer. Les pointes dont il est armé devaient en effet détériorer bien rapidement l'âme de la pièce qui servait à le lancer. »

« On trouve la représentation d'un projectile analogue, pl. 44, fig. 11 du tome III des *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, etc., par M. Favé. Il est donné d'après le manuscrit d'un artilleur allemand du nom de Senfftenberg, commandant l'artillerie à Dantzig dans la seconde moitié du

Digitized by Google

seizième siècle. Ce boulet diffère de celui de Clisson en ce que les pointes dont il est armé ont pour base le diamètre

même du projectile. En outre, ces espèces d'ailes, qui sont terminées par des crochets, paraissent être plates et de peu d'épaisseur. Il semble exister une ressemblance plus réelle entre le *boulet ramé* qui fait l'objet de cette note et le boulet en pierre traversé par une barre de fer figuré sous le n° 6 de la planche 35 du même volume des *Études sur l'artillerie*, etc., boulet qui était lancé par un mortier.

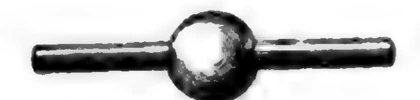

« Dans tous les cas, il n'existe rien de ce genre au Musée d'artillerie de Paris, et c'est ce qui m'a déterminé à faire connaître ce singulier boulet; d'autant plus qu'il est bien à craindre que quelque touriste ne s'en soit emparé depuis ma visite au château de Clisson. »

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rue de Fleurus, 9

Digitized by Google

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du troisième trimestre de 1862.

Séance du 2 juillet.

Présidence de M. EGGER, vice-président.

Correspondance.

M. le président lit une lettre de M. Bulliot, qui demande à être admis dans la Société comme correspondant : à l'appui de cette demande, M. Creuly offre de la part de M. Bulliot : 1° *Essais sur le système défensif des Romains dans le pays éduen;* 2° *Essais historiques sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun.* MM. Creuly et Huillard-Bréholles se portent présentateurs ; M. le président désigne MM. Maury, de Barthélemy et de Montaiglon pour former la commission chargée d'examiner cette candidature.

Travaux.

M. Passy, au nom de M. le duc d'Aumale, fait hommage à la Société de l'inventaire des meubles du cardinal Mazarin,

dressé en 1653 : M. Passy est prié de vouloir bien offrir à M. le duc d'Aumale les remercîments de la Compagnie.

M. L. Rénier fait hommage, au nom de M. le chanoine Racca, de Novare, d'un ouvrage sur les inscriptions antiques recueillies dans cette ville : il entre dans quelques détails sur le mérite de ce livre, ainsi que sur les intentions généreuses de l'auteur, qui a réussi à faire ainsi une œuvre de science et de patriotisme.

M. Egger dépose la notice suivante, en rappelant à la Compagnie que récemment, par une invitation gracieuse de Mgr Dupanloup, il a été engagé à se rendre à Orléans, où il a eu le plaisir d'assister le 8 mai, jour de la fête anniversaire de Jeanne d'Arc, à une représentation des *Perses* d'Eschyle dans le palais épiscopal.

« La pièce a été jouée en grec par les élèves du séminaire de La Chapelle, avec accompagnement de la musique de Mendelsohn. Le détail de la mise en scène et surtout le costume des jeunes acteurs avaient été préparés avec beaucoup de soin et d'exactitude par M. F. Lenormant. Le succès a été complet devant un auditoire où cependant les hellénistes étaient en minorité, mais où les personnes étrangères au grec suivaient du moins les paroles sur une traduction française imprimée et publiée à cette intention. La belle composition dramatique d'Eschyle qui célèbre le triomphe des Grecs sur les Mèdes répondait par un heureux à-propos aux souvenirs patriotiques de la délivrance d'Orléans.

« A l'égard de la représentation même on peut toutefois exprimer un regret, c'est que la seule prononciation du grec en usage dans nos écoles secondaires soit la prononciation érasmienne, c'est-à-dire une prononciation toute artificielle, variant selon les pays, et qui, en tout cas, ne remonte pas au delà du seizième siècle. Quels que soient ses défauts, la prononciation nationale dont l'usage s'est

Digitized by Google

perpétué parmi les Grecs de l'Orient, aura toujours pour une exhibition publique d'incontestables avantages. »

M. Egger signale en outre une cérémonie intéressante qui se rattache à la fête de Jeanne d'Arc et dont la pensée est due en partie à un de nos confrères, en partie à un ecclésiastique du diocèse d'Orléans.

« Le 7 mai au soir, en commémoration de la visite que Jeanne, après sa première victoire, rendit à la cathédrale d'Orléans, le maire de la ville, accompagné du corps municipal et des autorités militaires, apporte solennellement à l'église métropolitaine de Sainte-Croix l'étendard de Jeanne d'Arc (c'est-à-dire l'étendard moderne qui représente l'étendard original, aujourd'hui perdu). L'évêque, assisté de son clergé, reçoit sur les marches de la cathédrale, des mains du maire, le drapeau qui reste, durant la nuit du 7 au 8 mai, entre les mains de l'autorité religieuse. C'est le 8 au matin, après le service anniversaire et l'éloge solennel de Jeanne d'Arc, que l'étendard est promené à travers la ville, puis réintégré à l'hôtel de ville. Toutes les personnes qui ont assisté à cette cérémonie du 7 mai, en ont rapporté une vive émotion, et elles applaudissent au patriotisme qui en a inspiré la pensée. »

M. Egger signale la découverte, sur l'emplacement de l'École des mines, de puits datant de l'époque romaine : il invite les membres de la commission des antiquités de Paris à se joindre à lui pour visiter les débris recueillis.

MM. de la Villegille et Quicherat observent que des puits analogues ont été trouvés lors de la construction du Panthéon, et que l'ouvrage de Grivaud de la Vincelle en fait mention.

M. Egger lit en communication un mémoire sur un papyrus inédit rapporté récemment d'Égypte ; ce papyrus contient les fragments d'un discours ou d'une déclamation de rhéteur, qui offre au point de vue du style et des traits de mœurs des détails précieux : M. Egger fait passer sous les

yeux de ses confrères l'original et la copie de ce curieux monument.

M. F. Bourquelot, après avoir rappelé les notices qu'il a lues à la Compagnie au sujet de diverses découvertes d'antiquités gauloises qui ont eu lieu depuis quelque temps dans le département de Seine-et-Marne et notamment à Bouy, près Provins, donne des détails sur de nouvelles fouilles entreprises dans le même département.

« A environ une lieue de Montereau, dans la commune de Courcelles, est une colline boisée, du nom de Montapot, sur laquelle s'élevait jadis un ermitage, et où coule une source abondante. Une maison de garde y est aujourd'hui établie. Le versant de cette colline qui regarde la vallée de l'Yonne est mamelonné par des tumulus, dont M. le docteur Michelin, de Provins, a signalé l'existence dans le journal de la localité. Il y a quelques années, Mme la baronne de Vialane, propriétaire du terrain, fit ouvrir une des tombelles, et y trouva plusieurs cadavres, des poteries en terre noire, des colliers et bracelets de bronze, et, presque à fleur de terre, une hache en silex. Cependant, le travail d'exploration n'ayant pas produit les résultats qu'on en attendait, fut bientôt abandonné ; il fut plus tard repris sans succès par M. Pelletier, acquéreur du terrain. Un savant suisse, M. le baron de Bonstetten, déjà connu par des publications importantes sur les antiquités celtiques, vient d'exécuter de nouvelles fouilles à Montapot et de tirer du sol plusieurs objets curieux. D'après une lettre adressée le 9 avril 1862 à M. le docteur Michelin, qui me l'a communiquée, on a mis au jour dans le tumulus exploré par Mme de Vialane et M. Pelletier :

« 1° Une trentaine de squelettes, tous écrasés par des pierres posées immédiatement sur le corps, comme à Bouy ;

« 2° Deux colliers de bronze en forme d'anneaux, terminés, aux points de jonction, par des renflements en boutons ;

« 3° Une épée à deux tranchants, en bronze, avec fourreau en fer;

« 4° Une dizaine de bracelets et de boucles d'oreilles, en bronze;

« 5° Une fibule en fer.

« M. de Bonstetten a fait aussi exécuter des fouilles à Mirevaux, commune de Pecy, dans deux tumulus, où il n'a rencontré que des cadavres recouverts par des couches alternatives de terre et de pierres.

« D'après un récit que j'ai recueilli, ajoute M. Bourquelot, un tumulus situé aux environs d'Evorly, près de Bray-sur-Seine, ayant été ouvert, M. Laserre, médecin à Gouaix, y a trouvé trois haches en silex. »

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Beulé, démissionnaire; cinq tours de scrutin ayant eu lieu sans qu'un des candidats ait obtenu la majorité voulue par le règlement, la Société décide que l'élection est renvoyée à la première séance de décembre.

Séance du 9 juillet.

Présidence de M. Egger, vice-président.

Travaux.

M. Egger rend compte à la Société de la visite qu'il a faite avec M. Brunet de Presle sur les terrains de l'École des mines, entre le boulevard de Sébastopol et le Luxembourg, sous la direction de M. Vallez, architecte du gouvernement, qui préside depuis vingt ans aux travaux exécutés dans cet édifice. « Les puits dont il a été question et dont le nombre s'élève au delà de quarante étaient creusés très-capricieusement à des profondeurs très-diverses, sur les deux côtés d'une voie romaine qui longeait obliquement

le bâtiment principal de l'École des mines; ils étaient sans maçonnerie et la destination n'en a pu être jusqu'ici déterminée avec certitude. Mais soit dans la terre de rapport dont ils étaient presque tous comblés, soit dans les terrains environnants où l'on a dû faire des tranchées pour le nivellement du boulevard et pour la fondation des nouveaux bâtiments, on a découvert des meules, des fourneaux en terre, une quantité presque innombrable de fragments de vases et même quelques vases intacts. Ceux-ci sont d'une fabrique très-grossière; tandis que, parmi les fragments, il s'en trouve beaucoup qui appartiennent à des produits céramiques d'une beauté remarquable. Quelques-uns, en terre rouge, portent des ornements très-gracieux. Plusieurs offrent des empreintes de fabrique, qui sont, en général, très-courtes et souvent difficiles à déchiffrer. Parmi ces empreintes M. Egger a copié les suivantes sur des fragments les uns en terre noire, les autres en terre rouge :

MARIVS — FELIC — ARDACI — PRIMI — ARD — IENT
AMIOCO (sic?) — CAXTOC (sic.) — OPAON (sic?)
FAM (suivi peut-être d'un E) tracé en cercle autour d'un *umbilicus*.

« La plus remarquable semble celle-ci : $\frac{\text{ATEC ,}}{\text{NVD}}$ séparée ainsi par un tiret, en deux lignes qui sont encadrées dans un cartouche. »

MM. Egger et Brunet de Presle, tout en exprimant leur reconnaissance à M. l'architecte Vallez, ont regretté que, lors des découvertes de ces diverses cavités et de ces débris antiques, il n'ait pas été fait au moins un plan sommaire du terrain et de ses accidents, et un inventaire des principaux objets recueillis, avec indication de leur provenance spéciale. Toutefois, tant de débris céramiques, aux quels il faut joindre des briques, des coquilles, des cornes de cerf et des défenses de sangliers, quelques médailles,

Digitized by Google

malheureusement très-oxydées, un stilet, quelques débris de fibules et autres ustensiles, prouvent qu'il a existé, dans cette partie des environs de Lutèce, un établissement romain assez considérable.

Quant aux deux squelettes (un de femme et un d'enfant), trouvés dans le *diluvium*, dans le terrain que recouvre aujourd'hui la nouvelle aile droite du bâtiment, ils ont été transportés par les soins de M. Serre, au muséum d'histoire naturelle.

M. Brunet de Presle propose de voir dans ces excavations d'anciens silos ou des puits d'absorption; M. Quicherat croit plutôt que ce sont des puits funéraires, et ajoute qu'on en a déjà découvert un assez grand nombre en France.

M. Peigné-Delacourt, correspondant, signale à cette occasion des débris de poteries antiques, conservées au Musée de Sèvres, et provenant des environs du palais du Luxembourg.

M. Conestabile, associé correspondant étranger, lit un mémoire sur une inscription étrusque gravée sur la base d'une statuette, reproduite dans le tome XXXIII des *Annales de l'Institut archéologique de Rome*. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Deloche lit en communication des études sur la hiérarchie administrative de la Gaule au moyen âge, du sixième au onzième siècle.

Seance du 16 juillet.

Présidence de M. Brunet de Presle, ancien président.

Correspondance.

M. le président lit une lettre de M. Chabert, de Metz, qui demande à être admis dans la Société comme corres-

pondant : à l'appui de cette demande, M. Michelant offre plusieurs ouvrages de la part de M. Chabert. MM. Delisle et Bourquelot se portent présentateurs ; M. le président désigne MM. Michelant, de Barthélemy et Creuly pour former la commission chargée d'examiner cette candidature.

M. Troyon, par une lettre en date du 10 juillet, demande à répondre en détail aux allégations mises en avant par M. Morlot. La Société se référant à l'avis qu'elle a émis sur l'objet de cette discussion le 18 décembre 1861 (*Bull.*, p. 136), en maintient les termes et passe à l'ordre du jour.

Travaux.

M. Vallet de Viriville communique des renseignements recueillis par lui, dans le canton de Luzarches, sur les descendants et les alliés de Jean Pluyette, dont la vie a fait l'objet d'un travail très-étendu publié dans les mémoires de la Société.

M. Allmer, correspondant, adresse la communication suivante :

« Il existe au village de Chadoz, canton de Montluel, département de l'Ain, sur une auge en pierre de choix, placée auprès d'un puits public, une inscription gravée en belles lettres romaines et dont voici la copie :

L. DOMITIVS. POTITIANVS. D.D.S.P.D

« Cette inscription, connue depuis longtemps, a été rapportée par plusieurs des savants qui se sont occupés des antiquités de la Bresse et du Bugey ; et il est aisé de voir à des erreurs qui leur sont communes, que celui d'entre eux qui en a parlé le premier a été copié par les autres sans vérification. C'est ainsi que M. Siraud, dans ses *Antiquités*, que M. Monnier dans ses *Études archéologiques*, que M. de Moyria dans ses *Monuments romains*, divisent en trois

Digitized by Google

lignes ce qui sur la pierre est en une seule ; qu'ils indiquent par des points à la seconde et à la troisième lignes, des lacunes qui n'existent pas, et qu'ils placent à tort une L avant les sigles D. D. S. P. D. qui terminent l'inscription. Ils s'accordent aussi à regarder l'auge de Chanoz comme un sarcophage et à y lire *Domitius Pontianus* au lieu de *Domitius Potitianus*. Sur le vague indice d'une consonnance étymologique, M. Monnier n'hésite pas à voir dans ce *Domitius Pontianus* le fondateur du village de Poncin, *Villa Pontianensis*, et un des ancêtres de saint Domitien, patron de Bugey. Enfin, ni l'un ni l'autre des savants dont il est question, ne se sont aperçus de l'existence d'une ligne presque entièrement emportée par l'usure du bord de l'auge, mais dont quelques lettres ont laissé des vestiges sur la pierre. Un examen attentif de ces faibles restes m'a permis de reconnaître que cette ligne, qui était la première de l'inscription, contenait les mots DEO. VOLCANO. AVG.

« Il ne s'agit donc pas d'un sarcophage ; il ne s'agit donc pas du tombeau d'un antique possesseur de la villa Pontianensis, mais d'un autel à Vulcain ou d'un piédestal d'une statue à ce dieu, et au lieu d'un fragment dépourvu de signification, l'on a maintenant une inscription complète composée de deux lignes :

DEO. VOLCANO. AVG
L. DOMITIUS. POTITIANUS. D. D. S. P. D

Deo Volcano Augusto. Lucius Domitius Potitianus de denariis suis posuit, dedicavit. »

Séance du 6 août.

Présidence de M. Egger, vice-président.

Correspondance.

M. Gérard, bibliothécaire de la ville de Boulogne, prie la Société des antiquaires de lui accorder pour l'établissement qu'il dirige, la collection de ses mémoires. Un des membres fait remarquer que la Société a toujours procédé par voie d'échange et non par don; il craint qu'en accordant à M. Gérard l'objet de sa demande, on ne crée un précédent fâcheux. Après quelques observations présentées par MM. Michelant, Creuly, Vallet de Viriville et Egger, la Compagnie décide que la solution de cette question sera renvoyée à la première séance de novembre.

M. de Caumont invite la Société à nommer une députation pour assister à la cérémonie qui aura lieu à Dives en l'honneur des compagnons de Guillaume le Conquérant, dont la flotte s'est rassemblée dans ce port en 1066. MM. Creuly et Vallet de Viriville offrent de représenter la Société à Dives, où ils comptent se rendre; cette offre est acceptée.

M. Allmer, associé-correspondant, adresse une notice sur une mosaïque découverte à Sainte-Colombe, près de Vienne. La Compagnie décide que cette communication sera insérée au *Bulletin*. Elle prend une décision semblable à l'égard de M. de Cagny, associé-correspondant, qui a envoyé la description d'un ancien tombeau trouvé entre Tertry (Somme) et Athies.

Travaux.

M. Michelant lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Chabert, de Metz, qui

a sollicité le titre d'associé correspondant. M. de Montaiglon lit également un rapport sur la candidature de M. Bulliot d'Autun. La Compagnie ne se trouvant pas en nombre suffisant aux termes du règlement, remet ces deux élections à la première séance de novembre.

M. de Barthélemy, au nom de la commission des impressions, rend compte de l'état des publications; il demande l'autorisation de faire déposer, au lieu des séances, tous les exemplaires au fur et à mesure qu'ils sont livrés par l'imprimerie, et prie la Société de fixer le nombre du tirage des exemplaires du *Bulletin*. La compagnie accorde l'autorisation demandée et ramène à sept cent cinquante le tirage du *Bulletin*, qui avait été antérieurement réduit à cinq cents.

M. le Président donne lecture de la communication de M. Allmer, dans les termes suivants :

« Au mois de février dernier, un vigneron de Sainte-Colombe découvrit dans sa vigne à moins de deux pieds de profondeur, une mosaïque romaine fort endommagée, mais dont il reste heureusement le tableau médial en assez bon état de conservation, et quelques autres parties suffisantes pour permettre d'en reconnaître l'ensemble, la forme et l'étendue.

« Cette mosaïque d'une élégante et riche ordonnance était carrée et avait cinq mètres, quinze centimètres de côté. Autour d'un médaillon circulaire, placé au centre, quatre moitiés de cercle alternaient avec des caissons carrés en nombre pareil. Une tresse de couleur, accompagnée de bandes noires, blanches et rouges, séparait les uns des autres ces divers compartiments, dont trois seulement sur huit, ont échappé à une entière destruction. On y reconnaît un triton tenant un aviron d'une main et de l'autre une algue marine, un dauphin sur lequel était assise une Néréide drapée, et un buste de femme voilée et couronnée d'ache. Un

Digitized by Google

rinceau mince, rehaussé de vrilles et de brillants fleurons, formait une large bordure autour de la mosaïque ; cette bordure devait être plus large et plus ornée du côté de l'entrée, mais il n'en a été retrouvé de ce côté aucune trace. Le tableau central qui est à fond noir, représente en grandeur demi-nature, l'enlèvement de Ganymède. La scène se passe conformément à la tradition poétique. L'aigle a pris le jeune adolescent par les cheveux qu'il tient dans son bec; et il l'étreint par les flancs dans ses serres si délicatement qu'il ne saurait lui faire le moindre mal. L'une des serres qu'on devrait apercevoir un peu au-dessous du bras droit ne paraît en aucune manière, et l'autre peut tout au plus se deviner dans un pli du manteau ramené de derrière sur une partie du sein gauche. Dans le groupe renommé du statuaire Léocharès dont parle Pline (l. XXXIV. c. VII), l'aigle semblait craindre que ses ongles ne blessassent Ganymède à travers son vêtement. Martial a signalé aussi cette attention de l'oiseau à ne pas offenser avec ses ongles son fardeau :

Æthereas aquila puerum portante per auras,
Illæsum timidis unguibus hæsit onus.

(L. I, Épig. 7.)

« L'auteur inconnu d'une pièce élégiaque sur la mort de Mécène, recueillie dans l'*Anthologie* latine de Burmann, fait la même remarque :

.... et presso molliter ungue rapit.

(T. I, p. 251.)

« Nul indice, dans notre tableau, n'exprime la violence d'un rapt. Le jeune berger du mont Ida, son *pedum* pastoral à la main, son manteau teint en pourpre, flottant derrière lui, ses cheveux légèrement soulevés par l'air, semble s'élever de lui-même plutôt qu'être emporté par son ravisseur.

« Par suite de l'état de dégradation de la partie inférieure

Digitized by Google

du médaillon, les jambes de Ganymède manquent au-dessous du genou. On devait y voir aussi, conformément à la description de l'enlèvement dans l'Énéide, et comme sur un bas-relief du musée de Vienne, le chien du jeune pâtre, aboyant après le ravisseur de son maître.

.... Sævitque canum latratus in auras.
(*Æneid.* v. 255.)

« La correction du dessin, l'agrément de la composition, le talent de l'artiste qui a su faire deviner un dieu sous la forme d'un oiseau, l'éclat du coloris obtenu avec un petit nombre de teintes, contrairement à la manière des modernes d'énerver leurs peintures par une trop minutieuse gradation de nuances, font du groupe dont il s'agit une des plus belles choses trouvées à Vienne et le placent à côté, si ce n'est même au-dessus de l'Orphée, découvert, il y a trois ans, dans les fouilles du champs de Mars. Dans les sujets de tableaux accessoires, l'artiste paraît avoir surtout cherché à produire, par le jeu des couleurs, d'agréables et et brillants effets. Si, usant un peu du privilége accordé, sans doute, aux peintres tout aussi bien qu'aux poëtes, de tout oser, il a versé, sans beaucoup de souci de la vérité, des flots roses et rouges dans ses mers, s'il a fait chatoyer à souhait pour le charme des yeux, sur le corps d'un dauphin, le rose tendre, le bleu saphir, le vert émeraude, il n'a, en cela, fait que donner la preuve d'une vive et poétique imagination et de l'entente de son métier de mosaïste.

« Mais par quel heureux hasard le groupe que nous venons de décrire a-t-il pu, presque à la surface du sol, échapper à la destruction qui semblait devoir l'atteindre lors de la plantation de la vigne dans le terrain où il se trouve?

« Sans doute, l'ouvrier chargé de cette opération, ignorant, il est vrai, mais doué de ce sentiment instinctif du beau qui n'a pas besoin de l'instruction pour se faire jour dans les masses, aura senti hésiter le bras qui tenait la pioche, et il a préféré perdre quelques ceps plutôt que

Digitized by Google

d'anéantir cette riante image qui venait de s'offrir à ses regards. N'est-il pas pénible de penser qu'après avoir obtenu grâce devant l'admiration d'un paysan, d'un simple manouvrier, ce précieux reste d'un art magnifique dont notre siècle, si fier de son progrès, ne sait produire que les grossières imitations et de faibles ébauches, est condamné à périr au premier jour faute de trouver un acheteur, même à vil prix ? »

Après cette lecture, M. le Président lit également la notice de M. l'abbé de Cagny, qui suit :

« Au printemps de 1862, on a établi une nouvelle route de moyenne communication dans la direction d'Athies à Saint-Quentin par l'antique voie romaine d'Amiens à Vermand et Bavay. A l'extrémité est du village de Devise, sur les bords de la rivière d'Aumignon, le tracé de cette route traversa et mit à découvert une partie fort restreinte sans doute, d'un ancien cimetière, où, entre autres tombeaux moins importants, on trouva celui qui est l'objet de cette notice, et dont la conservation est due aux soins intelligents du principal propriétaire de la localité.

« Ce tombeau est formé d'une seule pierre creusée dans les proportions ordinaires de deux mètres environ de longueur, sur une largeur inégale de quarante à soixante centimètres. A côté des ossements réduits en poussière, on a recueilli : 1° un vase, de grandeur moyenne, en terre brune et assez fine, comme ceux de l'époque gallo-romaine ; 2° une épée longue de quarante centimètres environ, sur quatre centimètres de largeur et un poignard dans des proportions relatives ; ils étaient oxydés au plus haut degré ; 3° une garniture en fer ciselé, du fourreau probablement, et des agrafes simples en cuivre.

« Jusqu'ici ce tombeau ne présente que des caractères assez communs avec ceux de la même époque qu'on a déjà découverts. Mais il offre d'ailleurs une particularité extraordinaire que je n'ai jamais rencontrée dans mes recherches

Digitized by Google

archéologiques et qui me paraît digne d'être soumise à l'appréciation de la Société des antiquaires de France.

« Dans ce même tombeau qui a dû appartenir à un personnage plus distingué, on a trouvé également plusieurs ronds en craie brute, réguliers et non polis, de six centimètres de diamètres, sur deux centimètres d'épaisseur, percés au milieu d'un trou de quatre millimètres de diamètre, à l'exception d'un seul qui n'était point percé et dont l'une des surfaces était convexe.

« Cette sépulture est placée, à une profondeur moyenne, dans un sol en craie, formant une pente douce qui aboutit à la rivière d'Aumignon. La tradition locale du village de Devise prétend que ce lieu était autrefois l'emplacement de l'église et du cimetière rétablis plus récemment à l'ouest, près du château, dont l'architecture accuse une construction du seizième siècle.

« D'après les circonstances ci-dessus et mes recherches personnelles, je croirais plutôt à une sépulture établie à la suite de la célèbre bataille de Tertry (Somme) où, en 687, fut remportée la victoire qui assura le trône à Pépin d'Héristal, aïeul de Pépin le Bref, chef de la seconde race de nos rois. Ce puissant duc de Neustrie, on le sait, avait refusé de se soumettre à Thierri III ; il attirait même dans sa province le grand nombre de mécontents que révoltaient les exactions conseillées par le maire du palais, Berthaire. Le roi lui déclara la guerre et le battit complétement sur la frontière de Neustrie. Mais Pépin leva bientôt une nouvelle armée avec le secours des seigneurs austrasiens et se mit à la poursuite de Thierri, qu'il rencontra près de Tertry. Ce fut en vain que le duc essaya d'en venir à un accommodement ; il fallut combattre.

« D'après une ancienne tradition, son armée se trouvait placée à l'endroit même où s'élève l'église de ce village, et celle du roi était rangée en bataille de l'autre côté de la rivière, sur une éminence voisine d'un village nommé Cauvigny. Pépin animé d'une audace que le succès seul vint

justifier, brûle et abandonne son camp, franchit la rivière et le marais de l'Aumignon, attaque le roi et Berthaire, son maire du palais, et remporte sur eux une victoire complète qui décide de son triomphe. Cette défaite coûta la vie aux principaux officiers du roi, dont les riches dépouilles furent partagées entre les vainqueurs ; le roi lui-même et Berthaire ne trouvèrent leur salut que dans une fuite précipitée ; et ceux qui purent échapper au massacre se réfugièrent dans les églises de Saint-Quentin, ou de Péronne situées à une distance presque égale du champ de bataille. On ne voyait plus à Tertry, il y a cent cinquante ans, aucun vestige ou monument de cette ancienne et célèbre bataille, etc. (*Mémoires du Vermandois*, t. I, p. 272. — Anquetil, t. I, p. 223. — *Histoire des Francs* par M. Peyronnet.)

« Or l'endroit où fut découvert le tombeau en question se trouve à environ trois kilomètres du champ de bataille de Tertry ; les vainqueurs ont pu y atteindre facilement ceux des ennemis qui fuyaient vers l'église de Péronne ; c'est sur la même rive gauche de l'Aumignon qu'eut lieu le combat, et bien des circonstances permettent d'attribuer ce tombeau à l'époque mérovingienne. C'est encore à deux kilomètres du même lieu que se trouvait le château royal d'Athies où Sainte Radegonde passa une grande partie de sa jeunesse. »

Séance du 13 août.

Présidence de M. Egger, vice-président.

Travaux.

M. Vallet de Viriville, communique les observations suivantes :

« M. Ch. Bigarne, correspondant de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, etc., a publié récemment une

brochure intitulée : *Étude historique sur le chancelier Rolin et sur sa famille* (Beaune et Dijon, 1860, in-8, figure). Nicolas Rolin, chancelier de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, a joué un rôle considérable dans l'histoire politique du quinzième siècle. La brochure de M. Bigarne contient beaucoup de renseignements, réunis pour la première fois avec cette étendue (50 pages), sur ce personnage important. L'une des notions nouvelles que fournit cet opuscule me paraît propre à intéresser la Société.

« Il existe au musée du Louvre un tableau de van Eyck, n° 162, très-connu des amis des arts et qui représente un personnage agenouillé devant la Vierge. On savait que ce tableau provenait de l'église de Notre-Dame d'Autun, et qu'il avait été donné à cette cathédrale par le chancelier Rolin. Ces circonstances avaient fait supposer avec vraisemblance que la figure du présentateur peint par van Eyck, nous offre le portrait du chancelier Rolin. D'un autre côté, l'hôpital de Beaune, fondé par Nicolas Rolin, renferme un grand et magnifique diptyque, attribué, selon toute apparence de raison, à Roger van der Weyden. L'une des figures de ce tableau reproduit les traits de Nicolas Rolin [1].

« En rapprochant ces deux images, il y avait lieu de contrôler en quelque sorte la valeur historique de l'une par l'autre. Or le tableau de Beaune n'avait été gravé jusqu'ici que sur une échelle microscopique pour les figures [2]. M. Bigarne a eu l'heureuse pensée de joindre à sa brochure une lithographie, due au crayon de M. Nesle, auteur du *Panthéon de la Bourgogne*, et qui reproduit spécialement le portrait du chevalier, d'après le tableau de Beaune. Mercredi dernier, 6 août, M. Ch. Bigarne étant à Paris, nous nous sommes rendus, lui et moi, devant le tableau de van

1. Voir dans la *Revue archéologique*, 1862, p. 259, article de M. Clément de Ris. Voy. aussi *Revue universelle des beaux-arts*, 1855, p. 170.

2. Waagen, *Handbook of painting*, édition anglaise donnée par M. Rastlcke, Londres, 1860, in-8, t. I, p. 88; gravure sur bois reproduite dans Crow et Cavalcaselle *The early flemish painters*.

Eyck, ayant en mains la lithographie que j'ai l'honneur de soumettre à l'examen de mes confrères. M. Ch. Bigarne, habitant de Beaune, me prêtait en outre le concours de son témoignage et de ses souvenirs personnels. Il est résulté pour nous la conviction, démontrée, qu'il y a identité entre le personnage représenté dans le tableau de Beaune et dans celui de van Eyck, nº 162.

« Je crois donc que l'on peut considérer ce fait comme acquis à l'iconographie historique, savoir que nous possédons deux excellents portraits de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne. Le premier, peint par van Eyck (au Louvre); le second, sur le retable de Beaune, attribué à Roger van der Weyden. »

M. Anatole de Barthélemy, au nom de M. Conestabile, fait une seconde lecture du mémoire de ce savant sur une inscription étrusque.

M. de La Villegille annonce que S. Ex. M. le Ministre de l'instruction publique a accordé pour cette année une allocation de 400 fr. à la Société des antiquaires de France. La Compagnie vote des remercîments à M. le Ministre de l'instruction publique.

Séance du 20 août.

Présidence de M. Egger, vice-président.

Travaux.

Le président annonce à la Compagnie que notre confrère M. de Saulcy vient d'être nommé commandeur, M. Léon Renier, officier et M. Vallet de Viriville, chevalier de la Légion d'honneur.

M. A. de Barthélemy lit au nom de la commission des impressions un rapport tendant à faire insérer dans les Mémoires de la Société un travail de M. Conestabile, sur une inscription étrusque. La Société procédant au vote, adopte les conclusions de ce rapport.

M. A. de Montaiglon donne une seconde lecture de son mémoire sur la chute du pont Saint-Michel. La Société décide que ce travail sera renvoyé à la commission des impressions.

M. de Lépinois communique à la Compagnie des extraits de lettres de l'abbé Louis Fouquet, frère cadet du surintendant, écrites à celui-ci de Rome où l'abbé était à la fois son correspondant politique et son chargé d'affaires. « L'ensemble de cette correspondance manuscrite, qui appartient à M. de Cossé Brissac, est en général politique et des plus importants pour l'histoire du temps; les extraits communiqués par M. de Lépinois, qui sont compris entre le mois de juin 1655 et celui d'avril 1656, se rapportent uniquement aux acquisitions d'objets d'art faites par l'abbé Fouquet pour les maisons du surintendant, et à ses rapports avec le Poussin. Quant à ce qui concerne le premier point, il est curieux de voir à la fois la difficulté de trouver des sculptures antiques, celle non moins grande d'obtenir de les faire sortir, et le prix modique des tableaux, si bien qu'une grande ébauche d'Alexandre Véronèse est donnée par-dessus le marché, pour servir à peu près de toile d'emballage. Quant à ce qui concerne le Poussin, ses extraits sont encore plus importants. Belloir et Félibien avaient dit dans quelle position exceptionnellement haute se trouvait le Poussin, et de quelle estime respectueuse il était entouré à Rome; mais ils le disaient après sa mort et leur qualité de biographes pouvait bien les avoir fait exagérer un peu. Le témoignage de l'abbé Fouquet, un contemporain absolu et qui fait partie du monde officiel, dépasse le leur, et lorsque son frère a reconnu par de l'argent les soins que le Poussin a donnés à

Digitized by Google

ses achats, il insiste pour que le surintendant ne s'en tienne pas là, mais fasse à l'artiste l'honneur d'une lettre personnelle. En même temps ces lettres nous apprennent que le nouveau brevet de peintre du roi renouvelé par Louis XIV et publié par Belloir a été obtenu à la requête de Fouquet, et aussi que les thermes sculptés par des sculpteurs secondaires sur les dessins de Poussin, qui sont depuis Louis XIV à Versailles où on les voit encore dans les deux quinconces qui sont aux côtés du tapis vert, ont été originairement faits pour Fouquet. Encore là le surintendant a précédé Louis XIV; il a employé avant lui Le Nôtre, Le Veau, Le Brun et Puget; c'est de sa manufacture de tapisseries de Maincy, révélée par notre confrère M. Grésy, qu'est sortie celle des Gobelins; on ignorait encore que Poussin eût été à son service. Sans la disgrâce de Fouquet, peut être même lui devrions-nous, soit quelque grande décoration inventée par le maître et plus importante encore que celle de la galerie du Louvre qu'on ne lui avait pas permis de réaliser, soit encore quelque grande fouille dirigée par Poussin sur les points les plus riches de l'ancienne Rome : « M. Poussin et « moi, écrit Louis Fouquet, avons projeté de certaines choses « dont je pourray vous entretenir à fond sous peu, qui vous « donneront par M. Poussin des avantages, si vous ne les « voulez pas mespriser, que les Roys auroient grande peine « à tirer de luy, et qu'après luy peut-estre personne au « monde ne recouvrera jamais dans les siècles advenir, et, « ce qui plus est, cela servi sans beaucoup de dépense et « pourroit mesme tourner au profit, et ce sont choses si forts « à rechercher que quoy que ce soit sur la terre, maintenant « ne peut avoir une meilleure fortune, ni peut-estre esgale. » Qu'était ce projet dont un homme, d'ailleurs, froid, sensé et très-pratique, parle avec tant d'enthousiasme? La correspondance de l'abbé n'en parle que cette fois, mais ce qui résulte de son ensemble, outre de curieuses révélations sur les opinions de Poussin sur la peinture de son temps et notamment sur Romanelli et Mignard qu'il tient en médiocre

Digitized by Google

estime, c'est un sentiment plus grand encore de la modestie, du désintéressement et de la situation exceptionnelle de Poussin aux yeux des Italiens et des Français de son temps, qui lui ont rendu autant de justice et l'ont entouré d'autant de gloire que le fait aujourd'hui la postérité. »

Après cette lecture, le président remercie particulièrement M. de Lépinois de l'intéressante communication des extraits de lettres qui figureraient en entier dans le *Bulletin*, si leur date relativement récente ne s'opposait à leur insertion, et qui doivent du reste être imprimés dans les *Archives de l'art français*, où leur place est naturellement indiquée.

M. Egger rend compte d'une nouvelle publication qui vient de paraître à Athènes et qui est intitulée l'*Ami de l'histoire*. Le dernier numéro se signale par le récit des découvertes faites récemment dans le temple de Bacchus. M. Egger rapporte qu'on y a trouvé des siéges garnis d'inscriptions et réservés spécialement à des personnages importants, notamment aux prêtres d'un grand nombre de divinités ou à ceux de divers empereurs; il ajoute que depuis quelque temps les fouilles ont pris des développements considérables à Athènes.

PARIS — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C^ie^
Rue de Fleurus, 9

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du quatrième trimestre de 1862.

Séance du 1er octobre.

Présidence de M. Renan, vice-président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Hahn demande le titre d'associé correspondant : les présentateurs sont MM. Huillard-Bréholles et Cocheris. Le Président nomme une commission composée de MM. Vallet de Viriville, Brunet de Presle et Bertrand, pour faire un rapport sur cette candidature.

La *Société archéologique* d'Italie, récemment fondée à Milan, fait offrir le titre de membre honoraire au Président de la Société impériale des Antiquaires de France. La Compagnie, après délibération, considérant que la présidence est annuelle et que la lettre émanée de la Société archéologique d'Italie ne fait pas explicitement connaître si le titre offert par elle est personnel au titulaire en exercice,

passe à l'ordre du jour jusqu'à ce que cette question soit résolue.

Le Président annonce la mort de M. le baron Chaudruc de Crazannes, associé correspondant à Castel-Sarrazin.

Travaux.

M. Vallet de Viriville communique le passage d'une lettre de M. Deloye, conservateur du musée Calvet, à Avignon, relatif à l'épitaphe d'Alain Chartier, publiée déjà dans le dictionnaire de l'abbé Expilly, au mot *Avignon*. Cette inscription, conservée dans le recueil manuscrit de l'abbé Deveras, t. I, p. 463 (*Musée Calvet*), se lisait autrefois dans l'église des chanoines réguliers de Saint-Antoine d'Avignon :

« De concert avec M. Achard, archiviste du département, dit M. Deloye, j'ai voulu m'assurer s'il ne serait pas possible de retrouver encore cette épitaphe, mais l'inspection des lieux nous a fait reconnaître que l'église primitive, qui appartenait au style gothique du treizième siècle, avait été presque entièrement transformée par le mauvais goût du dix-huitième. En effet, de 1730 à 1745, on a soigneusement masqué par un placage en pierre toutes les parois intérieures de la moitié inférieure de la nef ; la partie supérieure a été beaucoup amoindrie dans ses proportions et entièrement refaite. C'est par suite de ces malencontreux remaniements que le tombeau d'Alain Chartier a disparu sans aucune chance d'être retrouvé s'il était du côté du chœur; ou reste perdu pour longtemps derrière la chemise de pierre qui couvre les parois ogivales, s'il occupe la partie inférieure.

« Aujourd'hui, l'église de Saint-Antoine, destituée de tout culte depuis la Révolution, sert de succursale aux magasins de fer de M. Berton, qui en a, du reste, respecté l'architecture en l'appropriant aux besoins de son commerce. »

M. E. Le Blant lit la note suivante :

« Sur plusieurs sarcophages de la Provence représentant la scène de la Nativité, l'étoile dont parle l'Evangile est sculptée au-dessus de la Vierge. Elle affecte la forme d'une roue dont les six rayons rejoignent une circonférence nettement accusée [1]. Ce détail m'avait d'autant plus frappé, que les étoiles figurées dans d'autres scènes sur nos sarcophages ne présentent jamais une pareille forme [2]. Le hasard m'apporte l'explication qui me faisait défaut. Un éboulement récemment survenu à Rome vient de mettre à jour le flanc de la colline qui renferme le cimetière de Saint-Cyriaque. L'une des galeries superposées, que la chute de terres a coupées dans leur longueur et rendues ainsi à la lumière, est ornée d'une fresque où figure la Nativité du Sauveur. Dans cette peinture, m'apprend le savant chevalier de Rossi, un mage, levant le doigt au ciel, y montre, au lieu de l'étoile, le monogramme constantinien ☧. La roue sculptée sur nos sarcophages représente donc aussi le chiffre du Seigneur, « brillante étoile du matin, » suivant le mot de l'Apocalypse [3]. Elle est formée du signe ✳ [4], comprenant l'I et le X, et inscrit dans le cercle, symbole de l'éternité. La même roue, géminée comme le sont si souvent la Croix et le monogramme, est gravée en tête d'une inscription trouvée à Vézéronce et datée de 491 [5]. Elle figure encore sur des épitaphes de Truillas et de Saint-Germain-des-Plains [6]. »

1. Arles, musée, sarcophages n^os 126 et 127 ; autre sarcophage déposé dans la crypte de Saint-Maximin.

2. Sarcophage d'Aix, représentant le passage de la mer Rouge ; sarcophage de Manosque.

3. XXII, 16.

4. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, n° 12 ; t. II, n^os 467, 606, 671 ; Monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-S., etc.

5. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 388.

6. *Id.*, n^os 606 et 661.

Séance du 6 novembre.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

M. Crolla Lenza, de Nami, demande le titre d'associé correspondant ; MM. de Longpérier et Vallet de Viriville se portent présentateurs. Le Président nomme une commission composée de MM. Brunet de Presles, Quicherat et Huillard-Bréholles pour faire un rapport sur cette candidature.

Le Président lit ensuite une lettre par laquelle M. Fazy, de Genève, demande le titre d'associé correspondant ; MM. Creuly et Bertrand se portent présentateurs. Le Président désigne MM. de Blacas, Chabouillet et Bordier pour examiner les titres du candidat.

Travaux.

M. Creuly, au nom de M. Guérin, fait hommage d'un livre intitulé *Voyage en Tunisie* ; il appelle l'attention de la Société sur l'importance scientifique de cet ouvrage, qui est le fruit d'une mission accomplie aux frais de M. le duc de Luynes.

M. Michelant lit un rapport sur la candidature de M. Chabert au titre d'associé correspondant national. M. de Montaiglon donne également lecture d'un rapport sur la candidature de M. Bulliot. Conformément aux conclusions des commissions, MM. Chabert et Bulliot ayant réuni la majorité des suffrages exigés par le règlement, sont proclamés associés correspondants, le premier à Metz et le deuxième à Autun.

Digitized by Google

M. Vallet de Viriville donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. Hahn ; le candidat n'ayant pas réuni le nombre de suffrages fixé par le règlement, sa demande est ajournée.

Le Président rappelle que le bibliothécaire de la ville de Boulogne-sur-Mer a demandé tout ou partie des mémoires de la Société, proposant, en échange, le catalogue de la Bibliothèque à laquelle il est préposé. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Nicard, Chabouillet, Bertrand, Creuly, Egger et Brunet de Presles, il est décidé, d'après les précédents de la Société, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de M. le bibliothécaire de Boulogne-sur-Mer.

M. Quicherat présente à la Société M. Sarrette, chef de bataillon au 58ᵉ de ligne. M. Sarrette soumet à l'appréciation de la compagnie deux monnaies antiques, renfermées dans une boîte de plomb, et trouvées près d'un camp romain aux environs d'Ahun (Creuse). Une discussion s'engage sur l'authenticité de ces objets entre MM. Chabouillet, de Witte, Creuly, Quicherat, Bertrand et Brunet de Presles.

Sur les observations d'un membre, une commission, composée de MM. Creuly, de Barthélemy et Chabouillet, est chargée par le Président de faire un rapport sur la communication de M. le commandant Sarrette.

Séance du 12 novembre.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

M. Auguste Bernard, membre honoraire, demande à la Société quelques renseignements sur la topographie des

Gaules. M. de Barthélemy est chargé de communiquer la lettre de M. Bernard à la commission spéciale instituée près le ministère de l'instruction publique.

M. Ch. Grellet-Balguerie, juge d'instruction à la Réole, fait hommage d'un album de dessins relatifs à la découverte de la *villa* de Charlemagne, à *Cassinogilum*.

Travaux.

M. de Montaiglon lit une notice sur la vie et les travaux de feu Gilbert. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture.

M. Grellet-Balguerie, présenté à la Compagnie par M. de Barthélemy, lit la notice suivante sur la *villa* de *Cassinogilum;* cette notice est l'explication, encore inédite, des planches dont il a fait hommage à la Société :

« On connaît tous les débats qu'a soulevés, depuis bientôt deux siècles, la question de savoir où l'on doit placer la villa de *Cassinogilum*, ce palais de Charlemagne, en Aquitaine, sous les murs duquel il concentra ses armées, en 778, et d'où il partit, après y avoir fait célébrer la fête de Pâques, pour aller envahir l'Espagne musulmane. Il avait laissé sa troisième femme, la reine Hildegarde, enceinte, dans ce château royal.

« Charlemagne revint, après Roncevaux, dans cette même résidence où la reine Hildegarde venait de lui donner deux fils. Il nomma l'un Hlodowig, et le créa roi d'Aquitaine : ce fut son successeur à l'empire ; l'autre, qu'il appela Lother, mourut trois ans après et fut inhumé dans la villa où il était né. On sait que Louis le Débonnaire passa une partie de son enfance dans ce même palais.

« La croyance généralement accréditée sur la foi de Mabillon, d'Adrien de Valois, de d'Anville, place *Cassinogilum* à Casseneuil, en Agenais, sur la Lède, près du Lot.

Digitized by Google

Les abbés Reilly et Barrère, l'historien de l'Agenais, ont récemment défendu cette opinion avec vigueur.

« Toutefois, examinée avec attention, cette interprétation paraît en contradiction avec les données historiques. La *villa* de *Cassinogilum* devait être, semble-t-il *a priori*, dans le voisinage immédiat de la Garonne. Charlemagne, en sortant de son palais, franchit la Garonne, frontière des Aquitains et des Gascons (rive gauche), dit l'Astronome. Aimoin n'est pas moins explicite : « C'est en cet endroit, répète-t-il, « que ce roi traversa la Garonne; c'est aussi là qu'il revint, « *ut liber vitæ ejus refert*. »

« Ainsi *Cassinogilum* était sur le bord même de la rive droite de la Garonne; or, Casseneuil en est à 27 kilomètres. Aussi MM. Fauriel et Henri Martin, par une erreur logique, ont mis *Cassinogilum* à Casseneuil sans doute, mais Casseneuil au confluent du Lot et de la Garonne, c'est-à-dire à Aiguillon.

« Il semble que la plupart des historiens et des géographes, en optant pour Casseneuil, se soient laissé séduire par une apparente similitude de noms. Ils avaient oublié que Casseneuil s'appelait *Cassanolium*, d'où *Cassannoil*, son vrai nom au treizième siècle; que le mot celtique *Cassino- gil* est un terme générique et fréquent dans l'Aquitaine, de même que *Cassino-mag*, *Ébro-gil* et *Ébro-mag*; de là, tant de Casseneuil, Chasseneuil, Chassenon, entre autres le *Cassinogil-sur-Loire*, palais de Pépin d'Aquitaine, dans lequel fut donnée en 828 une charte de ce roi. Cette dernière *villa* devrait même être préférée à Casseneuil-sur-Lot, puisque, indépendamment du nom et du titre, elle a servi de résidence à l'un des descendants de Charlemagne.

« L'analogie des sons et des étymologies n'est donc pas à elle seule une raison suffisante qui permette de désigner avec certitude, dans le nombre des Cassinogil, la véritable *villa* de Charlemagne appelée de ce même nom.

« Un guide plus sûr, comme une condition essentielle,

c'est le voisinage immédiat de la Garonne (*adhærentium urbium*, dit Aimoin).

« C'est donc avec plus de vraisemblance que MM. Rabanis, Sangues, M. Dupin, l'historien de la Réole, ont cherché Cassinogilum dans *Gironde*, près de la Garonne, et surtout que MM. Saint-Amand, A. Magen (d'Agen), Th. de Pichard, réfutant victorieusement l'opinion de Mabillon, croient retrouver cette villa à Casseuil, près de la Réole, non loin de la Garonne et du Drot. M. Saint-Amans avait ouvert la voie dans une savante dissertation insérée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (t. VII, p. 131). M. Jouannet, dans la statistique de la Gironde, avait adopté cette opinion, qui est celle de MM. l'abbé Monlesun, A. Mazas et l'abbé Auber, de Poitiers.

« Hugues de Fleury dit en effet que *Cassinogilum*, palais de Charlemagne, était situé *entre la Garonne et le Drot* (*inter Drothum et Varumnam*), ce qui exclut tous les Casseneuil et Chasseneuil connus, et d'abord le palais sur la Loire de Pépin, roi d'Aquitaine.

« Aimoin avait déjà dit que le palais de Charlemagne à *Cassinogilum*, berceau de Louis le Pieux ou le Débonnaire, était placé non loin du *Monastère de la Réole*.

« Dans un autre ouvrage, ce chroniqueur était encore plus explicite : « L'éminentissime palais de Charlemagne, « *Cassignol*, est situé à l'endroit même où le rapide « Quodroth (ou Codroth) se jette dans la Garonne. Là « s'élève une tour en briques.... On remarque dans ce lieu, « inhabité depuis sa dévastation par une race ennemie « (les Normands), deux églises, dont la plus petite, contiguë « à la plus grande, offre *une voûte en briques construite « avec un art merveilleux* (*miro opere ex lateribus formatam*). »

« *Cassinogilum* était donc au confluent du Drot et de la Garonne. Or, l'embouchure du Drot se trouve précisément à Caudrot, antique ville royale, dotée jadis d'édifices somptueux, saccagée aussi par les Normands de Rollon. La ville

Digitized by Google

de Caudrot est donc la *villa* de *Cassinogilum* de Charlemagne.

« Pour répondre à une objection qui se présente naturellement à l'esprit, je crois devoir rappeler que la ville de Caudrot, déserte et oubliée aux dixième et onzième siècles, n'était désignée que sous les noms vagues de *Locus super littus Garumnæ et Drothi*, de *Castera* (vieilles fortifications, en roman). Achetée en 1076 par Raimond d'Albion, abbé de Condom, qui la répara, ainsi que l'un de ses successeurs, Montasinus de Gualard (mort en 1247), cette ville en ruines prenait alors le nom même de la rivière qui se joint à la Garonne, sous ses murs, le nom du *Codroth* d'Aimoin (lequel l'appelle Adroth vers sa source), le nom de *flumen Calcisdroth* ou *Calsdroth*, des titres de 1076 et 1140, ou de rivière de Caudrot, à l'embouchure de laquelle était aussi la *villa* de *Cassinogilum*.

« Il ne saurait donc subsister le moindre doute : Cassinogil et Caudrot sont la même ville sous deux noms différents, dont le premier a disparu avec la domination carolingienne. Cette constatation historique devait être confirmée par d'intéressantes découvertes archéologiques.

« J'ai été assez heureux pour retrouver à Caudrot même les restes des deux églises vues par Aimoin en 1004, debout encore, quoique ruinées, en 1076 et 1140, et, partant, l'emplacement même et les vestiges de la *villa* de *Cassinogilum*. Murs construits en petites pierres cubiques, selon le petit appareil disparu au neuvième ou au dixième siècle; étroites croisées cintrées, dont l'arc et les jambages sont formés de briques accouplées; vastes arcades cintrées, dont quelques-unes entremêlées de claveaux en pierre de trois briques liées; piliers énormes, où des assises de pierre (blocs de $0^{m},85$ à la base) alternent avec des lits de quatre briques épaisses rejointées avec un ciment indestructible; tels sont les témoignages qui attestent l'existence de monuments anciens, de constructions ou réparations carolingiennes, sinon mérovingiennes. Coïncidence remarquable !

on trouve aussi dans la petite église annexée à Saint-Christophe de Caudrot une crypte dont la voûte et la naissance des murs tous en briques rappellent les murs et l'admirable voûte de la chapelle dans laquelle Aimoin vit le sarcophage de Lother; à la vérité, la voûte de la crypte de Caudrot affecte la forme d'une ogive naissante ou peu accentuée, transformation peut-être du plein cintre primitif.

« Au bas de l'église, on retrouve aussi deux murs à petit appareil, rappelant assez le style des Thermes de Julien à Paris, ou du palais de Galien à Bordeaux.

« La *villa* carolingienne aurait-elle succédé à une *villa* mérovingienne et même gallo-romaine? Cette conjecture n'aurait rien d'étonnant, puisque Cassinogilum fut une des résidences des ducs d'Aquitaine, d'Hunold et Waïfre. Ruinée pendant les guerres de ce dernier duc, elle fut réparée par Charlemagne. Mais d'autres vestiges, certainement romains, des traces d'une voie antique sur la rive droite de la Garonne, des noms tels que ceux de chemin *de la Vie*, du bourg *d'En Vie*, de *Trespontes*, rue et port du *Castra*, tout autorise à croire que Caudrot a une origine antérieure au cinquième siècle; que, *villa* gallo-romaine après avoir été peut-être un *vicus* gaulois (comme l'indiquerait son nom celtique de *Cassno-gil*), la ville de Caudrot serait la marche ou frontière, le *Fines*, entre les Nitiobriges et les Bituriges Visques, placé, selon les conjectures du judicieux d'Anville, entre la Réole et Saint-Macaire.

« Un remarquable fragment en bronze, retiré récemment de la Garonne devant le port du *Castra*, à Caudrot, donne un certain poids à mon opinion. Il représente la statuette de Minerve armée, debout, le bras droit levé, dans une attitude de menace, de commandement ou de victoire, ayant sous ses pieds une tête admirablement fouillée de lionne, d'once ou de panthère; le tout adhérent à une tige en bronze terminée par deux pattes à ferrement ou à enchâssement. »

Le Président, après avoir remercié M. Grellet-Balguerie

Digitized by Google

de son intéressante communication, ouvre la discussion sur l'époque à laquelle peut être attribué le fragment de bronze qu'il a soumis à l'examen de la Société; après avoir entendu des observations de MM. de Witte, Brunet de Presles et Boutaric, on s'accorde à y reconnaître un monument du troisième ou de la fin du deuxième siècle; sa destination semble moins facile à déterminer.

Séance du 19 novembre.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

M. Rathgeber fait hommage d'un livre intitulé « *l'Androklos*, » dédié à la fois à l'Institut de France et à la Société impériale des Antiquaires. MM. de Blacas, Egger et Delisle sont chargés de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. de la Villegille annonce la mort de M. Dubois, associé correspondant, décédé à la Rochelle.

Travaux.

M. Nicard donne lecture d'un mémoire de M. de Blainville, qu'il se propose de publier prochainement, ayant pour titre : *Des traces que le cheval a laissées soit dans les écrits des hommes, soit dans les monuments de l'art chez les anciens.* « Il résulte de ce mémoire, dit M. Nicard, que le cheval s'est trouvé chez tous les peuples dont nous connaissons l'histoire et qu'il est représenté principalement dans les œuvres de la sculpture; mais que, comme pour les autres animaux, ces représentations sont en général bien moins exactes, bien moins étudiées que celles de l'homme avec lequel ils sont en action; que la forme et

les proportions ont souvent été déterminées par le mode et la matière de la représentation; d'où nous pouvons déduire que les différences qu'on remarque dans ces diverses représentations sont loin d'être suffisantes pour pouvoir indiquer des races distinctes, quoique certainement les Romains, au moins sous l'empire, pussent tirer des chevaux des pays où il en existe aujourd'hui de généralement reconnues, de l'Italie méridionale, de la Perse, de l'Arabie, de l'Afrique septentrionale et de l'Espagne. »

Cette lecture est suivie de quelques observations présentées par MM. de Blacas, Chabouillet et de Montaiglon.

M. Egger lit la note suivante sur un fragment de papyrus grec envoyé par M. Dugit :

« Une des deux feuilles de papyrus que m'avait envoyées M. Dugit, membre de l'École française d'Athènes [1], est un fragment opisthographe qui contient, sur le recto, les débris de dix lignes en caractère oncial; au-dessous et au revers, on distingue des caractères d'une écriture plus cursive et moins lisible encore.

« Le premier texte était certainement une requête, et cette requête s'adressait à un fonctionnaire supérieur qui était au moins le gouverneur de la province, sinon un Ptolémée ou un empereur romain, car il est désigné par l'appellatif κύριος, à la ligne huitième, où l'on distingue assez nettement :

Κύριε, ἤ διάκουσαί μου ἤ ἀνάπεμψ[ον]ἐπὶ τὸν ἀρχιδικαστήν

Seigneur, écoute-moi, ou renvoie [l'affaire] au grand-juge.

« C'est cette mention de l'*archidicaste* ou grand-juge qui fait le principal, peut-être le seul intérêt d'un document

1. La première est celle où j'ai déchiffré le fragment oratoire que j'ai lu, dans une séance de cette année même, à l'Académie des Inscriptions, et qui sera prochainement reproduit dans mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie.*

si mutilé ; elle se lit déjà dans ce qui reste de la ligne deuxième :

διωρίσατο π[αρ]ὰ τῷ τότε ἀρχιδικαστῇ μὴ....

et dans ces deux endroits la leçon est également certaine.

« Or c'est la première fois, à notre connaissance, que l'on trouve le grand-juge Égyptien nommé sur les papyrus grecs provenant d'Égypte, et l'occasion est naturelle de rechercher quelles étaient les attributions de ce fonctionnaire placé, comme il ressort de la teneur même de notre document, immédiatement au-dessous de l'autorité centrale.

« Ce que nous savons jusqu'ici de l'organisation judiciaire dans l'ancienne Égypte nous permet d'y distinguer :

« 1° Des juridictions inférieures et locales de divers genres, mentionnées surtout dans les papyrus grecs de Turin[1];

« 2° Une juridiction supérieure, celle des Trente juges, dont l'organisation est décrite en détail par Diodore de Sicile[2] ;

« 3° Des tribunaux d'exception, créés pour juger des délits d'une importance particulière, comme le tribunal que l'on voit fonctionner dans le papyrus judiciaire de Turin, dont notre confrère M. Devéria m'a obligeamment communiqué une explication et une analyse.

« C'est à la seconde classe qu'appartenait l'*archidicaste*. Il présidait le tribunal des trente juges royaux, qui semble avoir formé une sorte de *cour d'appel* ayant juridiction sur l'Égypte entière. Lorsque s'étaient réunies les trois délégations, de dix juges chacune, nommées par les trois principales villes de l'Égypte, Thèbes, Memphis, Héliopolis, cette assemblée élisait dans son sein un président ou *archidicaste*,

1. Sur ce sujet, consulter Varges, *De statu Ægypti provinciæ romanæ* (Gottingæ, 1842, in-4), c. IV, et H. Robiou : *Ægypti regimen quo animo susceperint et qua ratione tractuverint Ptolemæi* (Rhedonis, 1852, in-8), c. XX ; et l'Introduction aux Inscriptions de l'Égypte, par M. Franz, dans le volume III du *Corpus inscriptionum græcarum*.

2. *Bibliothèque historique*, I, 75, 76.

et comme ce choix rendait incomplète la délégation de la ville à laquelle appartient le grand-juge, cette ville nommait un juge nouveau pour remplir la vacance. Ces trente juges sont désignés dans les monuments hiéroglyphiques par l'expression des *trente-royaux*, et leur chef par le titre de *grand-royal* [1]. Ce dernier figure aussi, avec des attributs qui ne sont pas méconnaissables, sur les peintures et les bas-reliefs de l'Égypte pharaonique [2]. On ne peut donc ranger le tribunal dont il s'agit parmi les institutions idéales dont l'esprit inventif ou la crédulité des voyageurs grecs a quelquefois doté le royaume des Pharaons. Il est certain également, par les témoignages de Strabon [3] et de Plutarque [4], que la fonction de l'archidicaste se perpétua sous les Ptolémée et sous le gouvernement romain.

« Deux inscriptions, de date romaine, qui se lisent sur le colosse de Memnon, nous aident même à retrouver sur ce sujet quelques renseignements d'une précision intéressante. L'une mentionne un C. Julius Dionysius, *archidicaste*, fils et père d'*archidicastes*, ce qui semble indiquer que cette fonction était ou pouvait être héréditaire, et ce qui nous rappelle certaines traditions de l'ancienne magistrature française [5]. La seconde [6] est ainsi conçue :

Βαλβεινιανὸς ἔναρχος ἐθαύμασεν ἀρχιδικαστής

Balbinianus, grand-juge en charge, a admiré [*la voix de Memnon*]

où, les deux premières lettres du second mot étant douteuses, M. Letronne, par une distraction assez singulière, a

1. Note communiquée par notre confrère M. le vicomte Emmanuel de Rougé.

2. Wilkinson, *Costums and manners*, etc., t. II, p. 24, 1re série. Cf Diodore, I, 46, 48.

3. *Géographia*, XVII, 1, § 12.

4. *Sur Isis et Osiris*, p. 355.

5. Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, n° 352, et *Corpus inscr. græc.*, n° 4734.

6. Letronne, *Ibid.*, n° 386, et *Corpus inscr. græc.*, n° 4756.

méconnu un vers hexamètre (vers assez mauvais d'ailleurs) et proposé les restitutions diversement inadmissibles : Ἔπαρχος, Εὔαρχος, Ἔξαρχος. Le mot ἔναρχος, au contraire, est excellent. Il désigne un magistrat *en fonctions*, ἐν ἀρχῇ (comme on disait aussi ἐν τέλει), et il montre que, si on gardait le titre honorifique de cette grande fonction après l'avoir une fois exercée, du moins elle n'était pas obtenue à titre perpétuel [1], puisque Balbinianus a eu soin de marquer qu'il était *grand-juge en charge*, et non pas à titre honorifique. Ce sont là autant de faits sur lesquels des découvertes nouvelles jetteront peut-être plus de lumières. La présente note a seulement pour objet de les signaler à l'attention des historiens et des philologues. »

Séance du 3 décembre.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

M. Gaultier du Mottay demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant ; MM. Creuly et Bertrand se portent présentateurs. Le Président nomme une commission, composée de MM. de Barthélemy, Michelant et Bourquelot, pour examiner les titres du candidat.

Travaux.

M. de Martonne, associé correspondant à Blois, envoie

1. Cf. *Corpus Inscr. græc.*, n° 3046 : Τοὺς συνέδρους ἀεὶ τοὺς ἐνάρχους n° 4076ᶜ : Ἐξηγητεύων ἔναρχος. Cf., n° 2350 : Τὸν στραταγὸν τὸν ἀεὶ ἐνάρχοντα.

Digitized by Google

la note suivante, relative à la découverte d'un théâtre antique dans le département de Loir-et-Cher :

« Au milieu d'une large plaine, au confluent de la rivière du Loir et de l'Ouzée ou Baumée, on a trouvé, presque à fleur de terre, une quantité considérable de murs formant cinq enceintes concentriques, s'élargissant de plus en plus en allant vers le milieu. Ces demi-cercles aboutissent à un mur qui les arrête tous. Ils sont coupés par des murs obliques et transversaux établis dans la traverse entière du rayon et aboutissant très-exactement au centre, sur le mur droit, de manière que la position de ces murs obliques a pu être établie par des calculs mathématiques, même lorsqu'ils n'étaient reconnus que par portions. Invité par M. Launay, secrétaire de la Société archéologique du Vendômois, à me transporter sur les lieux avec lui pour vérifier l'authenticité de la trouvaille, je me suis rendu dans la commune d'Areines, dans le champ susmentionné. Après les premiers moments d'incertitude, je n'ai pas tardé à reconnaître que je me trouvais en face d'un véritable théâtre romain ou au moins gallo-romain. On distingue, en effet, toute la construction, devenue maintenant souterraine : les galeries, corridors, vomitoires et murs de refend. Les cinq précinctions apparaissent nettement à l'œil, et le grand mur déjà signalé doit être celui qui séparait la scène des gradins où siégeaient les spectateurs. Il s'agit maintenant de retrouver la base des piliers ou colonnes qui soutenaient cette scène et toutes les parties qui la composaient et la touchaient : l'*orchestre*, le *proscenium* et le *pulpitum*, parties bien connues et remarquées dans le théâtre d'Orange ; les premiers travaux, entrepris grâce aux fonds offerts par M. le vicomte de La Rochefoucauld, seront continués par la Société archéologique du Vendômois. On a déterré un grand nombre de larges tuiles romaines à rebords, des crânes d'hommes et d'enfants, mais jusqu'ici aucune médaille ni objet d'art pouvant aider à préciser l'époque de la construction de

Digitized by Google

l'édifice. Des traditions anciennes, encore persistantes dans le pays, attestent l'existence d'un grand nombre de matériaux de construction dans les champs, maintenant labourés. Les traditions orales constatent également qu'on a toujours dit dans le peuple qu'il y avait eu là jadis des arènes (le nom de la commune en vient), un cimetière et même une ville, se dirigeant du centre de la plaine vers le coteau qui relie les hauteurs du Val-du-Loir à celles de la Baumée. On a trouvé des vases de terre dans le lieu indiqué comme cimetière, et des poteries rouges non loin de là sur les bords du Loir. Je n'ai pas encore la mesure exacte des proportions du théâtre ; mais, d'après les calculs déjà faits, il pouvait contenir de trois à quatre mille spectateurs. Non loin de là, dans le milieu de la plaine, passe une voie romaine, déjà reconnue, allant de Tours à Blois. Dans les environs de Vendôme, elle descendait le coteau de Huchepie, passait par Courtiras, et, traversant probablement Areines, allait par la vallée de Huchigny, puis, escaladant les plateaux de Périgny, Selommes et Villemardy, arrivait à Blois par la plaine de Villebarou.

« Cette découverte est surtout intéressante par un point spécial à la topographie des Gaules. On avait cru jusqu'ici que les Romains n'avaient fait que passer dans le Vendômois, pays jadis couvert de bois et dépendant de la nation des Carnutes. On y avait reconnu ces voies qu'ils traçaient partout ; mais on ne savait d'eux aucun établissement fixe et important sur les bords du Loir, entre Cloyes et Montoire.

« Je me propose de donner postérieurement à la Société des Antiquaires plus de détails sur cette trouvaille, lorsque les fouilles, qui se continuent, m'auront fourni des élements plus circonstanciés. Aujourd'hui n'ayant pu rester que peu de temps sur ces lieux, je dois me contenter de ces notions préliminaires. »

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau.

La Société procède au vote, et nomme pour l'année 1863 :

Président.	M. Egger.
Premier Vice-Président. . .	M. Renan.
Deuxième Vice-Président. .	M. Creuly.
Secrétaire.	M. Passy.
Secrétaire adjoint.	M. Bertrand.
Trésorier.	M. Bordier.
Bibliothécaire archiviste . .	M. Devéria.

La commission des impressions se compose de MM. Michelant, A. de Barthélemy et Huillard-Bréholles, nommé en remplacement de M. Bourquelot, membre sortant.

M. Huillard-Bréholles est remplacé par M. Nicard dans la commission des fonds, qui se compose de MM. Marion, Grézy et Nicard.

Il est procédé, conformément à la décision prise dans la séance du 2 juillet, à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Beulé, démissionnaire ; après plusieurs tours de scrutin, les suffrages se partagent entre MM. Guérin et Stanislas Prioux ; le premier, ayant réuni la majorité exigée par le règlement, est proclamé membre résidant.

Séance du 10 décembre.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

M. Anibal Alvarez, président de la commission chargée de publier les monuments d'architecture de l'Espagne, fait hommage d'un exemplaire de cet ouvrage, et demande en échange les publications de la Société. Cette proposition est agréée.

Digitized by Google

Travaux.

Le Président invite M. de Longpérier, absent lors de la dernière réunion, à formuler son avis sur l'objet de bronze découvert à Caudrot, et présenté par M. Grellet-Balguerie. M. de Longpérier considère ce beau fragment comme provenant de l'une des branches d'un trépied ; il rappelle à ce sujet l'ornementation du trépied d'*Industria*, conservé au musée de Turin ; sur ce monument, la Minerve est remplacée par une Victoire ; on remarque aussi dans le fragment trouvé à Caudrot, un anneau dans lequel passait l'une des tiges qui servaient à écarter ou à rapprocher les trois pieds du meuble.

M. Quicherat fait observer que les découvertes faites par M. Grellet-Balguerie confirment l'attribution proposée par M. de Certain, dans l'édition *des Miracles de saint Benoît*, publiée par la Société de l'Histoire de France ; le texte d'Aimoin avait amené M. de Certain à déterminer alors la position de *Cassinogilum*.

M. de Blacas, au nom de la commission nommée pour examiner l'ouvrage offert par M. Rathgeber, lit un rapport dans lequel, tout en rendant hommage à l'érudition profonde de l'auteur, il établit que la Société ne saurait adhérer à certaines théories historiques et archéologiques soutenues et développées par le savant allemand ; la bonne foi incontestable de l'auteur ne saurait excuser auprès de la Société des Antiquaires la bizarrerie de quelques opinions et l'originalité de la méthode adoptée par M. Rathgeber dans ses raisonnements.

M. Creuly, comme rapporteur de la commission nommée pour examiner les objets soumis à la Société par M. le commandant Sarrette, s'exprime en ces termes :

« Messieurs, dans une de vos dernières séances, M. le commandant Sarrette vous a présenté une boîte en plomb

et deux pièces de monnaie romaines, qui venaient d'être découvertes aux environs d'Ahun, département de la Creuse, et vous avez décidé qu'une commission, après un examen approfondi de ces objets, vous ferait un rapport sur la valeur scientifique qui paraîtrait devoir leur être attribuée. La question n'est pas sans importance : il s'agit, en effet, de savoir si nous avons des monuments véritables, se rattachant à un grand fait historique, et propres à en éclaircir les obscurités, ou si ce n'est là qu'une misérable fraude. L'honorable commandant a cru pouvoir adopter la première de ces solutions : à notre demande, il a développé ses idées, en même temps que précisé les circonstances de la découverte, dans une note dont nous commencerons par vous lire le résumé, en y ajoutant quelques détails descriptifs des sujets que nous avions sous les yeux.

« Des vestiges d'un camp, qui passe pour romain, se voient à 1 kilomètre et demi d'Ahun, sur le bord de la Creuse, et, non loin de là, est un ancien cimetière servant aujourd'hui de champ de foire : c'est dans ce champ qu'au mois d'octobre dernier, des terrassiers qui y travaillaient sous la direction du maire d'Ahun, découvrirent, à 1 mètre et demi sous le sol, un vase en terre cuite contenant une boîte de plomb. Ce vase nous est signalé comme étant de forme romaine. La boîte consiste en un bout de tuyau quadrangulaire d'environ 85 millimètres de longueur et de 30 millimètres de côté ; elle était fermée hermétiquement par des plaques de même métal soudées à ses extrémités, et renfermait deux pièces romaines que les ouvriers en ôtèrent après avoir fait sauter l'un des opercules. A peine ouverte, la boîte et les monnaies furent recueillies par le maire, présent aux travaux.

« Sur une des longues faces de cette boîte, qui n'est pas oxydée à la surface, et qui a même conservé une partie de son éclat métallique, on voit, gravées en creux, les lettres majuscules CPDMM, de 9 millimètres de hauteur.

« Les monnaies sont deux grands bronzes très-frustes, aux

revers desquels ont été inscrites, après coup, des légendes identiques, sauf quelques variantes dans les abréviations. Les caractères de ces légendes étant en relief, nous pensions tout d'abord qu'ils avaient été formés par le procédé de l'eau-forte; mais un graveur que nous avons consulté nous a fait voir, à la loupe, les traces des coups de ciselet ou de poinçon au moyen desquels les reliefs ont été obtenus par refoulement du métal. Quoi qu'il en soit, voici la copie de ces légendes :

1° HIC · CESAR VI BARB . AN . LD.
2° HI . CE · VI . BA . AN . LD.

Il est à noter que les A n'ont point de barre, et que la dernière lettre de chaque ligne, quoique assez mal formée, parait être sans constestation un D tourné à gauche. Les points sont sur la base de la ligne.

M. le commandant Sarrette lit:

Hic Cesar vicit barbaros anno LD (450)

et, en effet, nous ne voyons pas de quelle autre manière ces sigles pourraient être interprétées. Suivant lui, il s'agirait de la victoire remportée par Jules César sur les Helvètes, l'an de Rome 694. Son opinion se fonde, d'une part, sur la date 450, qui, considérée comme partant du commencement de la république romaine, et ajoutée aux 244 années de monarchie antérieures à la république, donne précisément la date 694 depuis la fondation de Rome; et, d'une autre part, sur la position géographique d'Ahun, qui s'accorderait mieux que toute autre avec l'esprit, sinon avec la lettre du passage des Commentaires où le fait est rapporté. Le monument serait, d'ailleurs, l'œuvre de quelque soldat romain, en garnison au camp d'Ahun, qui voulait par là « rappeler et fixer l'emplacement d'une bataille livrée l'an 450 de la république romaine, au temps de César proconsul, comme écrirait aujourd'hui un vieux militaire de

1792 remémorant une bataille livrée, l'an IV de la république française, au temps du général Bonaparte. » Tels sont les termes de la note, et M. Sarrette ajoute qu'ayant à expliquer des monuments laissés par quelques soldats, typographes improvisés, il n'avait pas dû s'inquiéter des types, ni de l'orthographe, ni des caractères, ni de la formule contraire aux règles de la numismatique. »

« Nous ne pouvions pas, messieurs, être arrêtés par cette considération. Sans doute il est permis de supposer un soldat romain tout à fait ignorant, mais il ne pouvait l'être qu'à la manière de son temps. Si ce prétendu Romain fait les choses à la moderne, nous apercevons de suite le bout d'oreille du faussaire.

« Or, ce qui frappe immédiatement, à la vue des légendes d'Ahun, c'est le nom de César écrit par un E simple, tandis que sur tous les monuments véritablement antiques, ce nom célèbre, et le plus connu de l'antiquité, est toujours écrit avec AE, ou bien AI, à la grecque.

Pareille observation peut être faite à l'égard des interponctures. Il n'en existe point dans les monnaies romaines; et comment admettre qu'un soldat romain se soit donné autant de mal pour faire une chose qu'il ne voyait pas sur les monnaies dont il se servait tous les jours? Et puis l'antiquité romaine a-t-elle jamais placé les signes de ponctuation, sur aucune sorte de monuments, autrement qu'au milieu de la hauteur des lettres? Les points placés à la base des lignes de l'écriture sont un fait de date très-récente.

« On remarque encore que les mots de nos légendes ne sont pas coupés conformément à ce qui se pratiquait sur les monuments romains, c'est-à-dire en partant d'une consonne conservée. S'il existe des exceptions à cet usage, elles appartiennent aux basses époques et aux monuments les plus grossièrement exécutés; mais jamais rien d'antique n'a présenté une succession aussi barbare que HI. CE. VI. BA. pour *Hic Cesar vicit barbaros*. Ajoutons que sur toutes les inscriptions funéraires romaines, qui nous sont parve-

Digitized by Google

nues au nombre de peut-être cent mille, et dans lesquelles se trouve presque toujours la formule *Hic situs* (*ou sita*) *est*, le premier mot HIC n'est jamais abrégé en HI.

«La date proposée, 430, est aussi un fait non moins contraire aux usages de l'antiquité romaine, qui datait de l'année d'exercice des consuls, rarement de la fondation de Rome, et ne s'est jamais servie d'une ère républicaine. D'ailleurs, une date exprimée par un simple nombre, sans autre indication, est chose non moins étrangère aux habitudes des anciens. Il n'y a que les dates par l'ère chrétienne, et encore dans les temps tout à fait modernes, qui soient ainsi exprimées. Ce seul fait suffirait pour caractériser nos légendes.

« Disons enfin que les pièces de monnaie sur lesquelles on les a inscrites, appartiennent évidemment, toutes frustes qu'elles sont, à l'époque impériale. L'une d'elles paraît même être au type d'Hadrien. Ainsi l'auteur des inscriptions ajoutées aux revers ne peut pas être un contemporain de César, ni un Romain, et l'on doit présumer qu'elles remontent tout au plus au seizième siècle.»

« Messieurs, nous nous sommes peut-être trop étendus sur les indices d'une tromperie incontestable; nous ne chercherons donc pas à lire les sigles de la boîte, qui pourraient être interprétées arbitrairement de cent manières, et ne nous apprendraient rien, alors même que nous pourrions deviner l'intention de celui qui les a tracées. Mais qu'il nous soit permis, en terminant, de vous rappeler, comme quelques-uns des membres de la Société ont pu s'en convaincre par leur propre expérience, que les archéologues de province n'ont pas toujours hésité à travers des inscriptions fausses destinées à assurer à leur ville natale une antiquité contestée et souvent contestable. Ce fait s'est encore produit il y a peu d'années à l'occasion du nom d'Agendicum, revendiqué par les villes de Sens et de Provins, qui se disputaient l'honneur de figurer dans les commentaires de César : nos souvenirs personnels, corroborés par ceux

d'un de nos colllègues, ne laissent subsister aucun doute sur l'existence de supercheries qu'il est de notre devoir de signaler. »

Séance du 17 décembre.

Présidence de M. Nicard, président.

Correspondance.

M. Aymard, associé correspondant, annonce l'envoi d'un mémoire sur les antiquités du Velay.

M. Bulliot, récemment nommé correspondant à Autun, en remerciant la Société, fait connaître que grâce à des fonds fournis par une souscription particulière, un musée a été fondé à Autun ; déjà ce musée possède de nombreuses antiquités gauloises et gallo-romaines.

Travaux.

Sur la proposition de l'un de ses membres, la Société rappelle aux savants de la province qu'elle a admis dans son sein pour participer à ses travaux, que le titre officiel auquel ils ont exclusivement droit est celui d'*associé correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France*. Toute autre désignation est contraire au règlement et aux traditions de la Compagnie.

M. de Montaiglon donne une seconde lecture de la notice nécrologique sur feu Gilbert. Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

M. Vallet de Viriville soumet à la Société un disque de cuivre rouge portant des armoiries gravées et trouvé à Luzarche en 1852. Un membre croit y apercevoir des traces

Digitized by Google

d'émail ; un autre membre nie formellement que cette plaque ait porté des incrustations.

M. Le Blant, sur une inscription du sixième siècle, a trouvé cette phrase : *membra pertinentia ad duos fratres, Gallo et Pinantio ;* il demande si quelqu'un de ses confrères a déjà rencontré cet archaïsme, et s'il pourrait fournir quelques explications à ce sujet ; il ajoute que dans son hypothèse, *Gallo* et *Pinantio* pourraient être à l'accusatif, par suppression de la lettre finale M.

Après avoir entendu les observations présentées par MM. Marion, Bourquelot, de Montaiglon et Boutaric, M. Quicherat dit que du sixième au dixième siècle les règles de la grammaire, et principalement l'observation des cas, étaient singulièrement négligées ; « cette inobservation, ajoute-t-il, amena naturellement la transition du latin au français. » M. Quicherat pense qu'ici, le datif est mis pour le génitif ; on a des exemples analogues dans les diplômes où on lit notamment : *Signum Ermenfredo*, pour *Signum Ermenfredi*, etc., etc.

LISTE

BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1862.

I. Journaux et Revues.

Annales du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste pour l'année 1862, publiées par Louis Lacour. Paris, 1862. In-8, nos 3 à 11.

Archives de l'Art français, recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France. — *Complément et tables*. Paris, 1862. In-8.

Bulletin du Bouquiniste, publié par Aug. Aubry, année 1862. Paris. In-8.

Chronique orientale et américaine, année 1862. In-8.

Curiosités d'Alsace, 1re année. Colmar, 1861. In-8.

Journal des Savants, année 1862 (jusqu'à novembre incl.). Paris. In-4.

L'Institut, journal universel des sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger, décembre 1861 à novembre 1862. Paris. In-4.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, année 1862. Paris. In-8.

Revue de l'Art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet, année 1862. Paris. In-8.

Revue bibliographique, moniteur de l'imprimerie et de la librairie française, 1re année, nos 2 à 8.

II. Sociétés françaises.

Congrès scientifique de France, 27e session, t. II. 1861. In-8.

AISNE. — *Société académique des Sciences, Arts, Belles-lettres et Agriculture de Saint-Quentin*, 37e année, 3e série, t. III. 1862. In-8.

ALGÉRIE. — *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*. 1862. In-8. *Revue africaine, Journal des travaux de la Société historique algérienne*, par les membres de la Société et sous la direction du président, janvier à septembre 1862. In-8.

BAS-RHIN. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. 2e série, t. I, 1re livraison. In-8.

CALVADOS. — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-lettres de Caen*. Caen, 1862, in-8.—*Prix Le Sauvage. Rapport sur le concours ouvert le 26 février* 1858, lu le 4 décembre 1861 par M. Roulland. Caen, 1862. In-8. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e année, 1er, 2e et 3e trimestres, 1862. In-8.— *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. 3e série, 4e vol., XXIVe vol. de la collection. Paris, décembre 1860. In-4.

Charente. — *Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente*, t. XLIV, février à juin 1862. Angoulême, 1862. in-8.

Deux-Sèvres. — *Société de statistique du département des Deux-Sèvres*. 3e livraison. 1858-1859.

Haute-Garonne.— *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, établie à Toulouse en 1831. 5e série, tome VIII, 1re et 2e livraisons. Toulouse, 1861 et 1862. In-4.

Haute-Loire. — *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy*, t. XXIII. Le Puy, 1862. In-8.

Haute-Marne. — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, t. II. Langres, 1862. In-4.

Haute-Vienne. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XI et XII, livraisons 1 à 3. Limoges, 1861 et 1862. In-8.

Hérault. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*. Compte rendu de la séance publique tenue le 29 mai 1862. In-8.

Indre-et-Loire. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XII, 1860. Tours et Paris, 1860 et 1861. In-8.

Loire-Inférieure. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. I, 1861. Nantes, 1862. In-8.

Loiret. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 40 (1862). — *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. V. Orléans, 1862. In-8.

MARNE. — *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 32e, 33e et 34e vol. 1862. In-8.

MOSELLE. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1860-1861 (2e série, 9e année). Metz, 1862. In-8.

NORD. — *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXVII, 2e partie, et comptes rendus de la 2e partie du t. XXVI. Cambrai, 1862. 2 vol. in-8.

OISE. — *Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise*, t. IV, 3e partie. Beauvais, 1861. In-8.

PAS-DE-CALAIS. — *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXIII et XXXIV, 1861 et 1862. In-8. — *Société des Antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique, 11e année. 41e et 42e livraisons, janvier à juin 1862. Saint-Omer, 1862. In-8.

RHÔNE. — *Publications de la Société littéraire de Lyon*, 1er vol. 1858-1860. Lyon, 1861. In-8.

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Annales de la Société éduenne*, 1860 à 1862, in-8.

SAVOIE. — *Bulletin de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 1861-1862. 2e livraison. 1862. In-8. (2 ex.)

SEINE. — *Annuaire historique pour l'année* 1862, publié par la Société de l'Histoire de France. Paris, 1862. In-12. — (Voy. Ouvrages divers, *Douet d'Arcq*, *Luce et Rathery*.)

SOMME. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1861, 4e trimestre, et 1862, 1er trimestre, in-8. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e série, t, VIII. Paris, 1861. In-8.

TARN. — *Société littéraire et scientifique de Castres*. Séance

générale publique du 7 juillet 1862 (compte rendu). In-8.

Vendée. — *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*. 8e année. 1860. Napoléon-Vendée, 1861. In-8.

Vienne. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. 1er et 2e trimestres de 1862. In-8. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1860-61. Poitiers, 1862. In-8.

Yonne. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1861, 15e vol., 4e trimestre; année 1862, 16e vol., 1er et 2e trimestres. Auxerre, 1862. In-8.

III. Sociétés étrangères.

Angleterre. — *List of the Society of Antiquaries of London on the* 23rd *April* 1861 *and on the* 29th *April* 1862. In-8. — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*. 2e série, vol. I, nos 3 à 7. In-8.

Autriche. — *Archiv für Kunde œsterreichischer Geschichts-Quellen*. XXVIIe vol., 1re et 2e parties et XXVIIIe vol., 1re livraison de la 1re partie. In-8. — *Fontes rerum austriacarum. Scriptores.* I Abth. III Band. In-8. — *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophische-historische classe.* XXXVIIIe et XXXIXe volumes. Mars 1861 à avril 1862. In-8.

Bavière. — *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, Février à octobre 1862. In-4. — *Jahresbericht des Germanischen National-Museums. Achter Jahresbericht*. Nürnberg, 1862. In-4. — *Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg*. XX Band der gesammten Verhandlungen, und XII Band der neuen Folge. Regensburg, 1861. In-8.

Digitized by Google

Belgique. — *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique*. Procès-verbaux des séances. IV[e] vol. Bruxelles, 1862. In-8. — *Revue de la Numismatique belge*. 3[e] série, t. VI, 1[re], 2[e] et 3[e] livraisons. Bruxelles. In-8.

Canada. — *The Canadian Journal*. Mars à septembre 1862. In-8.

Danemark. — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord*. 1850-1860. Copenhague, 1861. In-8.

Écosse. — *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*. Vol. III, trois premières parties. Edinburgh, 1860-1862. In-4.

États-Unis. — *Annual Report of the Boards of Regents of the Smithsonian institution*, 1860. Washington, 1861. In-8. — *Thirteenth annual Report of the Regents of the University of the State of New-York, etc.* 10 avril 1860. Albany, in-8 (2 ex.). — *Memoirs of the American Academy of Arts and Sciences*, new series, vol. VIII, part. 1. Cambridge et Boston, 1861. In-4. — *Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*, vol. V, p. 241 à 384. — *Proceedings of the American philosophical Society*, vol. VIII, n[os] 64-66. 1860-1861. In-8. — *Transactions of the American philosophical Society, etc.* Philadelphie, 1862. Vol. XII, nouv. série. In-4.

Italie. — *Bullettino archeologico italiano*, 1[re] année, n[os] 1 à 16 (mai à décembre 1861). In-4° avec planches.

Russie. — *Bulletin de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*, t. III. feuilles 34 à 36 ; t. IV, feuilles 11 à 25, in-4. — *Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour les années* 1859 et 1860. Saint-Pétersbourg. 2 fasc. in-4 avec un atlas in-f°. — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-*

Digitized by Google

Pétersbourg, 7e série, t. III, nos 10 à 12, et t. IV, nos 1 à 9. Saint-Pétersbourg, 1861-1862. In-4.

SUISSE. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*. Tome XIV, 1862, in-8.

IV. Ouvrages divers.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. — *Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes le* 25 *novembre* 1861, *in*-8. — *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucauld*, publiés par F. Baudry, bibliothécaire de la Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, 1862, in-4. — Le *Mystère du siége d'Orléans*, publié par M. F. Guessard et E. de Certain, *id*. — *Journal d'Olivier d'Ormesson*, publié par M. Chéruel ; tome I, 1860 ; tome II, 1861 ; in-4. — *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, publiées par M. Abel Desjardins, doyen de la faculté des lettres de Douai, tome II, 1861, in-4. — *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, tome XI, 1862, in-4. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Avenel, tome IV, 1861, in-4.

ANONYMES. — *Dessins anciens des maîtres italiens, hollandais, espagnols et français* (du quinzième au dix-huitième siècle), in-8. — *Marseille. Union des arts. Création d'un centre intellectuel. Exposition permanente de peinture, sculpture, objets d'art et sciences*. Marseille, 1862, in-8.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'). — *Documents relatifs à la construction de la cathédrale de Troyes*. (Extr. de la bibliothèque de l'école des Chartes.) — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à* 1790, publié par ordre de S. Exc. M. le comte de Persigny, ministre

de l'intérieur. Département de l'Aube. 1re livraison 1862, in-4.

Auber (l'abbé). — *Notice sur l'église de Civaux (Vienne) et son inscription gallo-romaine.* (Extr. du Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.) Poitiers, 1862. — *Notes d'un voyage archéologique à Saint-Pierre du Maillé (Vienne)* Poitiers, 1862.

Aubert (Ed.). — *L'empereur Honorius et le consul Anicius Probus.* (Extr. de la Revue archéologique, 1862.) In-8. — *Les voies romaines de la vallée d'Aoste.* (Extr. de la Revue archéologique, 1862.) In-8.

Aubry (Aug.). — *Voyez* journaux et revues.

Aucapitaine (le baron Henri). — *Étude sur la caravane de la Mecque et le commerce de l'intérieur de l'Afrique.* Brochure in-8, 1862.

Aymard. — *Le Géant du Rocher de Corneille au Puy-en-Velay, suivi d'une note sur les rochers à bassins dans la Haute-Loire.* Le Puy, 1862, in-8. — *Études archéologiques sur le lac du Bouchet (Haute-Loire), suivies d'une notice sur le culte des pierres chez les Gaulois d'après les monuments observés dans le département de la Haute-Loire.* Le Puy, 1862, in-8.

Barthélemy (Anatole de). — *La Justice sous la Terreur.* Nantes, 1862, in-12. — *Documents inédits. Les Guillery.* 1604-1608. (Extr. de la Revue de Bretagne et de Vendée). — *La Numismatique de 1859 à 1861.* (Extr. de la Correspondance littéraire). Paris, 1862, in-8. — *Monnaies du moyen âge inédites.* (Extr. de la Revue numismatique.) Paris, 1862, in-8.

Barthélemy (Édouard de). — *Les vitraux des Églises de Châlons-sur-Marne.* Étude et description. Paris, 1858, in-8. — *Cartulaires de l'évêché et du chapitre Saint-Étienne*

de Châlons-sur-Marne. Histoire et documents. Châlons et Paris, 1855, in-8. — *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions depuis son origine jusqu'en* 1789. Châlons, 1854, in-8. — *Étude sur les établissements monastiques du Roussillon. Diocèse d'Elne.* Perpignan, Paris, 1857, in-8.

Bataillard (Charles).—*Lucain, son poëme et ses traducteurs; la Pharsale de Brebeuf; beautés de la Pharsale traduites en vers par M. Bignan.* Brochure in-8. (Extr. des mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux).

Blacas (le duc de). —*Essai sur les médailles autonomes romaines à l'époque impériale.* Paris, 1862, in-8.

Bourquelot (F.).—*Fragments de comptes du treizième siècle.* (Extr. de la bibliothèque de l'école des Chartes, 5e série, tome IV). In-8.

Bulliot (P.-G.).—*Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen.* Paris et Autun, 1856, in-8. — *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun de l'ordre de Saint-Benoît.* Autun, 1849, 2 vol. in-8.

Chabert (F.-M.).—*Journal du siége de Metz en* 1552. Documents relatifs à l'organisation de l'armée de l'empereur Charles-Quint et à ses travaux devant cette place, et description des médailles frappées à l'occasion de la levée du siége. Metz, 1856, in-4. — *Notice sur Charles-Louis-Auguste Fouquet, duc de Belleisle, etc.*, avec un précis historique des travaux et des embellissements exécutés dans la ville de Metz de 1727 à 1761. Metz, 1856, in-8. — *La cathédrale de Metz.* Histoire et description. Metz, 1861, in-8. — *Un bienfaiteur des pauvres de la ville de Metz, Étienne-Pierre Morlanne.* Notice biographique. Metz, 1862, in-8. — *Description et gravures de médailles commémoratives de plusieurs événements intéressant la*

Digitized by Google

ville de Metz. (Extr. des mémoires de l'Académie impériale de Metz, année 1857-58.) In-8. — *Étude historique sur Pierre Maujean, dernier maître échevin de la ville de Metz.* Metz, 1861, in-8. — *Deux lettres inédites du maréchal duc de Belleisle, etc.* (Extr. des mémoires de l'Académie impériale de Metz. 1860-1861). In-8. — *Description de différentes médailles intéressant la ville de Metz* (Extraits des mémoires de l'Académie impériale de Metz. Année 1860-1861, in-8.)

Chalon (R.). — *Statistique rétrospective.* État ou tableau de la population du duché (de Bouillon) ou dénombrement des biens tels qu'ils sont employés dans la répartition des tailles et des charges qui sont supportées annuellement par les habitants. In-8. — *Recherche sur la seigneurie des Hayons.* Bruxelles, 1862, in-4. — *Curiosités numismatiques.* Médailles et jetons rares ou inédits. (Extr. de la revue de la numismatique belge, tome VI, 3e série).

Chatel (Eug.). — *Étude chronologique sur Jean de la Bruyère, trésorier de France au bureau des finances de Caen.* Paris, 1861, in-8.

Cittadella (Louis-Napoléon). — *Al chiarissimo Signore Cav. Gaetano Giordani.* (Lettre sur le nom des miniaturistes, jusqu'ici inconnus, auxquels sont dues les miniatures des livres d'heures de la cathédrale de Ferrare.) In-8.

Cochet (l'abbé). — *Galerie dieppoise.* Notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles de Dieppe. Dieppe, 1862. In-8.

Corblet (l'abbé J.) — *Le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises.* Paris, 1862. In-8. (Voyez *Journaux et Revues.*)

Coussemaker (E. de). — *Notice sur l'abbaye de Ravensberg.* (Extrait des *Annales du Comité flamand de France.* Lille, 1862. In-8.

CREULY (le général). — *Musées archéologiques et collections particulières*, III. *Musée de Beaune.* (Extrait de la *Revue archéologique*). Paris, 1862. In-8.

CROZES (H.). — *Guide populaire du visiteur et de l'étranger dans la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi*, par l'auteur de la monographie de ce monument. Toulouse, 1862. In-12.

DELACROIX (A.). — *Alaise et le Moniteur.* 1862. In-8.

DELISLE (L.). — *Liste des compagnons de Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre en* 1066. 8 p. in-8.

DESAINE (C.) — *Sanctuaire et Abîmes de Myans, près d'Aix-les-Bains* (*Savoie*). Notice historique et archéologique, etc. Annecy, 1862, in-8.

DESSALLES (Léon). — *Établissement du christianisme en Périgord.* Périgueux, 1862, in-8.

DES VERGERS (Noël). — *Notice sur le Musée Napoléon III*, 1re partie. (Extr. de la *Revue contemporaine*). 1862, in-4.

DEVÉRIA (Théodule). — *Bakenkhonson, grand prêtre d'Ammon et architecte principal de Thèbes, contemporain de Moïse.* — *Notation des centaines de mille et des millions dans le système hiéroglyphique des anciens Égyptiens.* (Extraits de la *Revue archéologique*). Paris, 1862, in-8.

DEVOUCOUX (Mgr). — *Du culte de saint Lazare à Autun*, mémoire communiqué à la Société éduenne. Autun, 1856, in-8. — *Le Cœur de Jésus aux fidèles du diocèse d'Autun pendant l'octave de saint Lazare.* Autun, 1856, in-12.

DE WITH. — *Notice sur les vases peints et à reliefs du Musée Napoléon-III.* Paris, S. D. (1862) in-12. — *Visite au Fine arts Club à Orléans-House.* Twickenham, le 21 mai 1862; petit in-4.

DOUET D'ARCQ (L.) — *La Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, en deux livres avec pièces justificatives, 1400-1444, publiée pour la Société de l'Histoire de France. T. V. Paris, 1861, in-8.

DUBOIS (A.). — *L'OEuvre de Blasset, ou plutôt Blassel, célèbre sculpteur amienois* (1600-1659). Amiens, 1862, In-8.

EGGER (E.). — *Rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes*, lu le 1er août 1862 dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, 1862, in-4.

EISEN (E.). — *Répertoire des travaux de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* (résumant les 4 vol. du Bulletin). Paris et Strasbourg, 1862, in-8.

FAVÉ (colonel). — *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, ouvrage continué à l'aide des notes de l'Empereur, t. III, Histoire des progrès de l'artillerie. Paris, 1862, in-4.

FILLON (B.) et O. de ROCHEBRUNE. — *Poitou et Vendée*, études historiques et artistiques, 3e et 4e livraisons. Fontenay-le-Comte et Niort, 1862, in-4.

FRACCIA (cav. Giovanni.) — *Preventiva sposizione di taluni monumenti segestani inediti e di talune nuove ricerche archeologiche*. Palermo, 1861, gr. in-8. — *Egesta e i suoi monumenti*, lavoro storico-archeologico. Palermo, 1859, gr. in-8.

GALITZIN (le prince Augustin). — *La Russie au dix-huitième siècle*, mémoires inédits sur les règnes de Pierre le Grand, Catherine Ire et Pierre II. Paris, 1863, in-8. — *Souvenirs d'un exilé en Sibérie* (*le prince Eugène Obolenski*), traduits du russe. Leipzig, 1862, pet. in-12.

Garnier (F.). — *Rapports sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie pendant les années* 1859 à 1861. Amiens, 1861, 2 vol. in-8.

Grellet-Balguerie (L.-Charles). — *Les deux Églises. Emplacement et vestiges de la villa de Cassinogilo ou du palais de Charlemagne, aujourd'hui ville de Cauderot, aux bords du Drot, près la Réole (Gironde). Autres fragments nouvellement découverts.* Dessins par M. J. Fauché de la Réole, plans et photographies, Bordeaux, 1862, atlas in-fol.

Grézy. — *Académie celtique et Société des Antiquaires de France. Membres résidants et non résidants, associés correspondants, nationaux et étrangers.* 1805-1862, gr. in-f°. Recueil de portraits donné par M. Grézy, membre résidant.

Guérin (V.). — *Analyse de l'Histoire de l'art judaïque de M. de Saulcy.* Versailles, 1855, in-8. — *Considérations générales sur l'épopée*, introduction à une étude sur la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Discours d'ouverture prononcé à la Faculté des Lettres de Lyon le 7 janvier 1859. In-8. — *Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos.* 1856, in-8. — *Description des deux premières cataractes du Nil.* Paris, 1859, in-8. — *Étude sur l'île de Rhodes*, thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris. Paris, 1856, in-8. — *Kairouan*, lecture faite à la séance générale de la Société de Géographie de Paris le 21 décembre 1860. In-8. — *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, exécuté en 1860, et publié sous les auspices et aux frais de M. H. d'Albert, duc de Luynes. Paris, 1862, 2 vol. in-8.

Guillaume (l'abbé). — *Vie épiscopale de Monseigneur Antoine-Eustache Osmond, évêque de Nancy.* Nancy, 1862, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

HUILLARD-BRÉHOLLES. — *Essai d'explication d'une inscription latine trouvée à Neuvy en Sullias.* (Extrait de la *Revue archéologique.*) Paris, 1862, in-8.

LACOUR (Louis). — Voyez *Journaux et Revues.*

LA PHALECQUE (E. Imbert de). — *De la gravure du blason.* — *Deuxième lettre sur la gravure du blason.* Lille, 1862, in-8.

LASTEYRIE (Ferdinand de). — *Causeries artistiques.* Paris, 1862, in-12. — *Des origines de l'émaillerie, etc.* (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, n° 2, t. XII.)

LEBEURIER (l'abbé P.-F.). — *Notice historique sur la commune d'Aquigny avant* 1790, *etc.* Évreux, 1862, in-8. — *Comptes de la chatellenie de Breuilpont.* (Extrait du *Recueil des travaux de la Société libre, etc. de l'Eure*, 1851-1852.) 34 p. — *Coutumes de Vernon au treizième siècle.* (Extrait de la bibliothèque de l'école des Chartes, 4e série, t. I.) In-8, 10 p. — *De la découverte d'un prétendu cimetière mérovingien à la Chapelle Saint-Éloi (Eure) par M. Charles Lenormant.* Rapports faits à la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure. 2e édition. Évreux, 1858, in-8. — *Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux en* 1562, avec une introduction sur l'histoire et l'organisation du ban et de l'arrière-ban. Paris, 1861, in-8.

LECOMTE (l'abbé). — *Pierre Blain d'Esnambuc.* Havre, 1862, in-18.

LEGRAND DE REULANDT (S.-E.-V.) — *Congrès artistique d'Anvers*, août 1861. Discours. Anvers, 1862, in-8.

LE BLANT (E.) — *D'un argument des premiers siècles de notre ère contre le dogme de la résurrection.* Paris, 1862, in-8.

Digitized by Google

Longpérier-Grimoard (A. de). — *L'hiver à Menton*, avec 10 vues photographiées par A. Davanne et une carte gravée par Erhard. Menton, 1862, in-f°.

Luce (Siméon). — *Chronique des quatre premiers Valois* (1327-1393), publiée pour la première fois pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1862, in-8.

Martonne (A. de). — *Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières pour l'année* 1861, *à M. le préfet du Loir-et-Cher*. Blois, 1861, in-8.

Minervini (Giulio). — *Memorie accademiche*. Naples, 1862, in-4.

Moncenot (Léon). — *Des noms historiques à donner aux rues de Nancy*. (Extr. des mémoires de la Société d'Archéologie lorraine.) Nancy, 1859, in-8.

Montaiglon (Anatole de). — *Recueil de poésies françaises des quinzième et seizième siècles, etc.* Tome VIII. (Bibliothèque elzevirienne). Paris, 1858, in-12.

Morel-Fatio (A.). — *Monnaies suisses de la trouvaille de Saint-Paul, frappées à Zurich, Bâle, etc., au onzième siècle.* (Extr. de la Revue numismatique.) Blois, 1850, in-8.

Montié (Auguste). — *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris*, d'après le manuscrit original de la Bibliothèque impériale, enrichi de notes, d'index et d'un dictionnaire géographique, etc., publié sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert duc de Luynes, membre de l'Institut. Paris, 1862, in-4 avec un atlas in-4.

Otreppe de Bouvette (Alb. d'). — *La Hesbaye*. Promenades en zigzag à la recherche d'objets d'antiquité et du moyen âge. Essai de tablettes liégeoises. Liége, 1862, in-12. — *Musée d'art et d'archéologie à Liége, et des difficultés*

opposées à sa formation. Essai de tablettes liégeoises, 37e livraison. Liége, 1862, in-12. — *Promenades archéologiques et pittoresques à travers la province de Liége*. Essai de tablettes liégeoises, 34e et 35e livraison, 2e et 3e des promenades. Liége, 1862, in-8. — *Rapports : 1° Musée d'antiquités à Liége; 2° Fouilles à Chèvremont; 3° Aperçu du mouvement intellectuel en Belgique; 4° Du passé, réminiscences archéologiques*. Liége, 1862, in-8.

Peigné Delacourt. — *Campagne de J. César contre les Bellovaques étudiée sur le terrain*. Beauvais, 1862, in-8, avec carte. — *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451*, ornées d'une carte géographique et de planches chromolithographiques, etc., par Peigné-Delacourt. Paris, 1860, 1 vol. in-4.

Pelet (Auguste). — *Recherches sur la scène antique, justifiées par l'étude du théâtre d'Orange*. Nîmes, 1861, in-8.

Prioux (Stanislas). — *Monographie de l'ancienne abbaye royale Saint-Yved de Braine*, avec la description des tombes royales et seigneuriales renfermées dans cette église. Ouvrage orné de 27 planches. Paris, 1859, in-fol.

Prost (Aug.). — *Albestroff, siége d'une chatellenie de l'évêché de Metz*. Metz, 1861, in-8. — *P.-F. Blondel et son œuvre*. Metz, 1860, in-8.

Puymaigre (Th. de). — *Les vieux auteurs castillans*. Metz et Paris, 1862, 2 vol. in-12.

Racca (le chev. C.). — *I marmi scritti di Novara romana*. Con appendice sull' antico duomo. Novara, 1862, in-8.

Rathgeber (Georg.). — *Androclos*, bisher borghesischer fechter benannt, bildsaeule des Kaiserlichen museum zu Paris. Mit einem excurse ueber den peplos des Aristoteles, gruenders der neuaiolischen philosophie. Geschrieben als gegenstueck zu Lessing's Laokoon. Leipzig, 1862,

Digitized by Google

in-4. (Ouvrage dédié à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à la Société impériale des Antiquaires de France. 3 exempl. dont 1 relié avec luxe).

Rathery (E.-J.-B.). — *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes de la Bibliothèque du Louvre, pour la Société de l'Histoire de France. Tome III et IV, in-8.

Rios (D. Jose Amados de los). — *El arte latino-bizantino en España y las coronas visigodas de Guarrazar :* Ensayo historico-critico. Madrid, 1861, in-4.

Robert (C.). — *Numismatique de Cambrai*. Paris, 1861, in-4.

Rochebrune. — (*Voyez Fillon.*)

Roget (baron de Belloguet). — *Pétition adressée à l'opinion publique pour la réforme des élections de l'Institut et les autres changements que réclame son organisation.* Paris, 1862, in-8.

Rostan (L.). — *Cartulaire municipal de Saint-Maximin*, suivi de documents puisés dans les archives de cette ville, publié sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert duc de Luynes, membre de l'Institut. Paris, 1862, in-4.

Romvart. — *Beiträge zur kunde mittelalterlicher dichtung aus italienischen Bibliotheken von Adelbert Keller*. Manheim et Paris, 1844, in-8.

Ruelle (Ch.-Em.). — *Le philosophe Damascius*. Étude sur sa vie et ses ouvrages, suivie de neuf morceaux inédits, extraits du traité des premiers principes et traduits en latin. Paris, 1861, in-8.

Sémichon (Ernest). — *La paix et la trêve de Dieu*. Histoire des premiers développements du tiers état par l'Église et et les associations. Paris, 1857, in-8.

Digitized by Google

Troyon (Fréd.). — *Rapport à la Commission des musées du canton de Vaud, sur les fouilles faites à Concise du 23 septembre au 19 octobre* 1861. (Extr. du Nouvelliste vaudois). Lausanne, 1861, in-12.

Vincent (J.-H.). — *De la balistique chez les anciens.* Paris, 1862, in-12.

Widranges (le comte de). — *Notes archéologiques sur l'ancienne localité gallo-romaine qui existait sur les territoires des villages de Autrécourt, Berthancourt et Lavoye, département de la Meuse.* Nancy, in-8.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C[ie]
Rue de Fleurus, 9

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1863

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

M. DUMOULIN
Quai des Augustins, 13

A. HEROLD (Libr[ie] FRANCK)
Rue de Richelieu

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1865.

MM. E. EGGER,	Président.
E. RENAN,	premier Vice-Président
CREULY,	deuxième Vice-Président
PASSY,	Secrétaire.
BERTRAND,	Secrétaire adjoint,
BORDIER,	Trésorier.
DEVÉRIA,	Bibliothécaire-archiviste.

Membres de la commission des impressions.

MM. MICHELANT,
A. DE BARTHÉLEMY.
HUILLARD-BRÉHOLLES.

Membres de la commission des fonds.

MM. JULES MARION.
GRÉSY.
POL NICARD.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES,

Au 1er avril 1863.

MM.

1. Guizot G. C. ✻, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52 (1828).

2. Taillandier ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1828-1848).

3. Martonne (G. M. de) ✻, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).

4. Breton (Ernest) ✻, rue Richer, 10 (1838-1854).

5. Nieuwerkerke (le comte de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur, au palais du Louvre (1854).

6. Bernard (Auguste) ✻, inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie, rue d'Enfer, 52 (1843-1856).

7. Maury (Alfred) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de l'Empereur, professeur au Collége de France, rue de Seine, au pavillon du palais de l'Institut (1842-1858).

8. Bataillard (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).

Digitized by Google

MM.

9. Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Notre-Dame-des-Champs, passage Stanislas, 2 (1842-1861).

10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS,

Au 1er avril 1863.

MM.

1. VILLEGILLE (Arthur NOUAIL DE LA) ✻, secrétaire du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, 31 (29 novembre 1836).

2. LONGPÉRIER (Adrien PRÉVOST DE) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiques du Musée du Louvre, rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

3. LABAT (Eugène) ✻, chef des archives à la préfecture de police, rue de Grenelle-Saint-Germain, 58 (9 janvier 1840).

4. BOURQUELOT (Félix) ✻, professeur adjoint à l'École impériale des chartes, rue du Helder, 12 (9 juin 1841).

5. LACABANE (Léon) ✻, directeur de l'École impériale des chartes, conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue des Ternes, 81 (9 juin 1841).

6. TEULET (Alexandre) ✻, archiviste aux archives de l'Empire, attaché aux publications de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Saint-André-des-Arcs, 60 (9 juin 1842).

7. MARION (Jules), archiviste-paléographe, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

MM.

8. Gaucheraud (Hippolyte), rue du Cherche-Midi, 5 (9 février 1843).

9. Saussaye (Louis de La) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).

10. Quicherat (Jules) ✻, professeur à l'École impériale des chartes, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Voltaire, 9 (9 mai 1845).

11. Renier (Léon) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

12. Grésy (Eugène), rue Caumartin, 55 (9 mars 1846).

13. Villot (Frédéric) O. ✻, secrétaire général des Musées impériaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

14. Koenigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Georges, 43 (10 décembre 1849).

15. Favé (Ildefonse) O. ✻, colonel d'artillerie, professeur à l'École polytechnique, aide de camp de l'Empereur, rue de l'Université, 26 (9 août 1850).

16. Montaiglon (Anatole de Courde de), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, place Royale, 9 (10 février 1851).

MM.

17. Rougé (le vicomte Emmanuel de) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'Etat, professeur au Collége de France, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

18. Brunet de Presle (Wladimir) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue des Saints-Pères, 61 (9 avril 1851).

19. Huillard-Bréholles (Alphonse) ✻, sous-chef de section aux archives de l'Empire, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Madame, 45 (9 avril 1851).

20. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, quai Malaquais, 15 (9 avril 1851).

21. Bordier (Henri), rue Joubert, 21 (9 avril 1851).

22. Renan (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, professeur au Collége de France, rue de Madame, 55 (9 avril 1851).

23. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

24. Saulcy (Félicien de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Cirque, 5 (6 juin 1851).

25. Michelant (Henry-Victor), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Forest, 5 (Montmartre) (19 décembre 1853).

26. Waddington (William-Henri), rue Fortin, 14 (19 décembre 1853).

Digitized by Google

MM.

27. Devéria (Théodule), conservateur adjoint au Musée égyptien du Louvre, rue des Fossés-Saint-Jacques, 10 (8 novembre 1854).

28. Cocheris (Hippolyte), archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, secrétaire de la rédaction du catalogue des manuscrits des départements au Ministère d'État, à la bibliothèque Mazarine (8 novembre 1854).

29. Delisle (Léopold) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, boulevard de Magenta, 96 (9 juillet 1855).

30 Vallet de Viriville (Auguste) ✵, professeur adjoint à l'École impériale des chartes, boulevard Beaumarchais, 96 (9 décembre 1855).

31. Mariette (Auguste) O. ✵, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

32. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) ✵, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue de l'Université, 34 (16 avril 1856).

33. Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Jacob, 54 (4 février 1857).

34. Egger (Émile) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue Madame, 48 (5 mai 1858).

35. Le Blant (Edmond) ✵, de l'Institut archéologique de Rome rue Leroux, 3, avenue de l'Impératrice (2 mars 1859).

Digitized by Google

MM.

36. Creuly (Casimir) C. ✻, général de brigade dans le cadre de réserve, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 49 (16 novembre 1859).

37. Boutaric (Edgard), archiviste aux archives de l'Empire, rue des Dames, 66, à Batignolles (4 janvier 1860).

38. Vogüé (le comte Melchior de), rue de Lille, 92 (4 juillet 1860).

39. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 39 (10 avril 1861).

40. Passy (Louis), docteur en droit, archiviste-paléographe, rue Pigale, 6 (7 août 1861).

41. Bertrand (Alexandre) ✻, secrétaire de la commission de la topographie des Gaules, 35, Boulevart Sébastopol, rive gauche (7 août 1861).

42. Chabouillet (P. M. Anatole) ✻, conservateur, sous-directeur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque impériale, secrétaire de la section d'archéologie, du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Boursault, 22 (4 novembre 1861).

43. Blacas d'Aulps (Louis-Charles-Pierre-Casimir duc de), rue de Grenelle Saint-Germain, 79 (5 février 1862).

44. Guillaume-Rey (Alban-Emmanuel), rue de Lavoisier, 10 (5 février 1862).

45. Guérin (Victor), rue de Fleurus, 25 (3 décembre 1862).

Digitized by Google

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux.

Ain.

MM.

Sirand (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

Martigny (l'abbé), curé de Bagé-le-Châtel (20 mars 1861).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

Allier.

Chazaud, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Aube.

Arbois de Jubainville (D'), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Troyes (12 janvier 1859).

Aveyron.

Michel (Emmanuel) ✠, ancien conseiller à la Cour impériale de Metz, à Milhau (19 mai 1846).

Bouches-du-Rhône.

Rouard ✠, conservateur de la Bibliothèque de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix (9 novembre 1834).

MM.

Jacquemin (Louis), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Arles (4 décembre 1861).

Calvados.

Caumont (A. de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

Chatel (Eugène), archiviste du département, de la société des antiquaires de Normandie, à Caen, de l'Académie de Caen (3 février 1863).

Côtes-du-Nord.

Ropartz (Sigismond), avocat à Guingamp (5 mars 1862).

Gaultier du Mottay, président de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Plérin (7 janvier 1863).

Creuse.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Dordogne.

Dessalles (Léon), archiviste du département, à Périgueux (29 mars 1851).

Eure.

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Devaucoux (Mgr.), évêque d'Évreux (4 juin 1862).

Lebeurier, archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Gard.

Pelet (Auguste) ✻, inspecteur des monuments historiques du département et conservateur du Musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nîmes (19 mars 1831).

Gironde.

MM.

Moulins (Charles des), à Bordeaux, rue de Lourgues, 5 (29 août 1851).

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux, rue du Basc, 143 (21 décembre 1850).

Hérault.

Ricard (Adolphe), à Montpellier, correspondant du ministère d'État pour les monuments historiques, secrétaire de la société archéologique (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la société d'archéologie, à Béziers (4 mars 1863).

Indre-et-Loire.

Du Plessis, à Loches.

Galitzin (le prince Augustin), à Chenonceaux par Bléré (2 mars 1859).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Jura.

Monnier (Désiré), correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, à Lons-le-Saunier (9 juin 1821).

Guichard de Cousance (12 mars 1862).

Loir et Cher.

Martonne (Alfred de), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Blois (4 juillet 1860).

Loire (Haute-).

MM.

Aymard, archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Loire-Inférieure.

Cailliaud (Frédéric) ✻, directeur conservateur du Musée, à Nantes (29 mai 1830).

Girardot (le baron de) ✻, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

Vergnaud-Romagnési, à Orléans (9 juin 1826).

Mantellier, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Orléans (10 février 1845).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (9 janvier 1851).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Barbat (L.), à Châlons-sur-Marne (10 avril 1861).

Marne (Haute-).

Pistollet de Saint-Ferjeux, à Langres (10 avril 1837).

Meurthe.

Guillaume (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, chevalier du Saint-Sépulcre, de Saint-Jean de Jérusalem, de François-Joseph d'Autriche, à Nancy (10 avril 1843).

MM.

Beaupré, conseiller à la cour impériale, à Nancy (9 avril 1844).

Mougenot (Léon), Nancy (10 juin 1861).

Meuse.

Dumont, juge au tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widrange (le comte de), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

Mardigny (Paul de) ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bar-le-Duc (4 août 1858).

Buvignier (Charles), avocat, à Verdun (4 mars 1863).

Morbihan.

Boulangé (Georges) ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Napoléonville (9 février 1853).

Moselle.

Dufresne, conseiller de préfecture, à Metz (19 juin 1841).

Simon (Victor) ✠, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Metz (9 novembre 1841).

Robert (Charles) O. ✠, intendant militaire, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Metz, et à Paris, rue du Bac, 99 (9 mai 1848).

Prost (Auguste), à Metz (5 mars 1862).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Metz, place Saint-Martin (4 juin 1862).

Chabert (F.), à Metz (5 novembre 1862).

Abel (Charles), avocat à Metz (3 février 1863).

Nord.

Coussemaker (Edmond de) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (19 mai 1851).

MM.

GODEFROY-MÉNILGLAISE (le marquis DE) ✱, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle Saint-Germain, 73 (9 mai 1855).

MANNIER (E.), ancien notaire, à la Bassée, et à Paris, rue de l'Université, 8 (5 juin 1861).

Oise.

COLSON (le docteur) ✱, à Noyon (9 juillet 1852).

LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred DE), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

PEIGNÉ-DELACOURT , à Ourscamp, près Carlepont, et à Paris, rue de Cléry, 23 (16 avril 1856).

DE LÉPINOIS, conservateur des hypothèques, à Clermont (16 novembre 1859).

Orne.

CHENNEVIÈRES-POINTEL (le marquis Philippe DE) ✱, inspecteur des Musées des départements, chargé des expositions, à Belleyme (Orne), et à Paris (9 avril 1854).

Pas-de-Calais.

DESCHAMPS DE PAS (Louis), ingénieur des ponts et chaussées correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Omer (19 février 1839).

HÉRICOURT (le comte Achmet D') ✱, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Souchez, près Arras (9 décembre 1846).

VAN DRIVAL (l'abbé), chanoine, directeur du grand séminaire, à Arras (9 janvier 1854).

LINAS (Charles DE) ✱, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Puy-de-Dôme.

MM.

Bouillet (J.-B.) ✻, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de) ✻, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Pau (9 août 1847).

Rhin (Bas-).

Levrault (Louis), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Obernay (9 décembre 1843).

Matter (Jacques) O. ✻, ancien inspecteur général de l'Université, à Bergheim, au Charac, par Wasselonne (9 mai 1851).

Morlet (Charles-Gabriel de) ✻, colonel du génie en retraite, à Saverne et à Strasbourg (6 juin 1860).

Rhône.

Rey (Étienne), peintre et architecte, à Lyon, Cours Morand, 16 (9 mars 1834).

Allmer (A.), à Lyon (6 mars 1861).

Saône-et-Loire.

Fouque (Victor), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châlon-sur-Saône (9 avril 1853).

Chabas, à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Bulliot, à Autun (5 novembre 1862).

Savoie.

Despine (le Dr baron Constant), inspecteur des eaux minérale, à Aix-les-Bains (6 mars 1861).

Savoie (Haute-).

Despine (A.), à Annecy (4 juin 1862).

Seine.

MM.

Chabaille (J.-P.), ancien correcteur, attaché au comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Vincennes (7 août 1861), 63, rue de la Prévoyance.

Seine-Inférieure.

Delaquerière, à Rouen (29 mars 1823).

Cochet (l'abbé) ✠, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dieppe (9 août 1853).

Semichon (E.), avocat, à Neufchatel-en-Bray (2 avril 1862).

Belleval (René de), au château de Bois-Robin, par Aumale (4 mars 1863).

Seine-et-Marne.

Carro (A.), imprimeur, à Meaux, bibliothécaire de la ville (12 décembre 1860).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rambouillet (9 mars 1849).

Vinet (Ernest), à Sannois, 5 juin 1861.

Benoit ✠, juge d'instruction à Mantes, et à Paris, rue Joubert, 45 (9 août 1855).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

Garnier (Jacques), correspondant du ministère de l'instruction publique, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

MM.

Cagny (l'abbé Paul de), curé d'Ennemain, par Athies (5 mai 1858).

Corblet (l'abbé Jules), chanoine, historiographe du diocèse, directeur de la revue *l'Art chretien*, à Amiens (12 mai 1858).

Cauvel de Beauvillé (Victor), à Montdidier (8 décembre 1858).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon ✠, à Montauban (9 mars 1853).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers (9 janvier 1851).

Vienne (Haute-).

Ardant (Maurice), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, vice-président de la Société archéologique du Limousin, à Limoges (9 février 1838).

Yonne.

Salmon (Philippe), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Cerisiers, près Sens, et à Paris, rue de Lyon, 1 (9 mai 1853).

Algérie.

MM.

Leclerc (Lucien), médecin militaire, à Constantine (20 novembre 1851).

Associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.

Bade (Grand-duché de).

With ✻, agent consulaire de France, à Manheim (9 juillet 1851).

Espagne.

Tiran (Melchior) ✻, consul de France et chancelier de l'ambassade de France, à Madrid (29 décembre 1845).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

Halliwel (James Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur adjoint des antiques au Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Digitized by Google

MM.

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franck (Augustus), directeur de la Société des antiquaires de Londres (5 février 1862).

Autriche.

Wolf (Ferdinand) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie I. R. des sciences, à Vienne (9 janvier 1834).

Arneth (J.) ✻, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Vienne, conservateur des médailles du cabinet impérial, à Vienne (9 janvier 1852).

Belgique.

Van der Meersch, archiviste de la Flandre orientale, à Gand (9 mars 1845).

Roulez (J.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

Witte (le baron J. de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5 (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Digitized by Google

MM.

POLAIN (Matthieu-Lambert) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'Université, à Liége (9 mai 1853).

SCHAEPKENS (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

OTREPPE DE BOUVETTE (D'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

DEL MARMOL, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Danemark.

RAFN, conseiller d'État, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague (9 décembre 1829).

WORSAAE, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

MULLER (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Espagne.

CASTELLANOS DE LOSADA (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

DELGADO (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

États-Unis.

SQUIER (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

EVERETT (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Francfort.

DIEFENBACH (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Grèce.

MM.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

Janssen, conservateur du Musée d'antiquités, à Leyde (10 décembre 1849).

Wall (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Namur (A.), à Luxembourg (29 août 1850).

Leemans (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

Cibrario (Louis) G. O. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie royale des sciences, à Turin (20 août 1832).

Morbio (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Quaranta (Bernard) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Naples, à Naples (10 décembre 1849).

San-Giorgio-Spinelli (le prince), président de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Fusco (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Cavedoni (l'abbé), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du cabinet des médailles, à Modène (9 décembre 1850).

MM.

Rossi (le chevalier J.-B. de), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Rafaello), professeur au collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Minervini (Giulio), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Naples (9 août 1854).

Cittadella (Luigi-Napoleone), conservateur des Archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Conestabile (le comte Gian-Carlo), professeur à l'Université de Pérouse, à Orléans (5 mars 1862).

Portugal.

Macedo (le conseiller commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Gerhard (Édouard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, professeur à l'Université, à Berlin (9 décembre 1850).

Friedlaender (Julius), à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpt (A.-W.), à Berlin (9 janvier 1852).

Mommsen (Théodore), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1858).

Digitized by Google

MM.

PERTZ (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

Russie.

LABANOFF (le prince A. DE), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

KOEHNE (Bernard DE), à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

BARTHOLOMEI (J. DE), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

SABATIER, membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg, et à Montmartre, rue Antoinette, 30 (29 août 1851).

OUVAROFF (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Saxe.

JAHN (Otto), à Dresde (10 janvier 1853).

Suisse.

QUIQUEREZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

TROYON, à Bel-Air, près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

SCHNELLER, à Lucerne (1er juillet 1857).

Wurtemberg.

MM.

Warnkoenig, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), ancien professeur de droit à l'Université de Tubingue, à Stuttgart (9 août 1834).

Keller (Adelbert von), professeur de littérature du moyen âge à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France.

AISNE, *Saint-Quentin*. Société Académique.

AUBE, *Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

— *Bayeux*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission Historique du Cher.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société Archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société Archéologique.

— *Béziers*. Société Archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société Archéologique.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des Sciences et Lettres.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société Archéologique de l'Orléanais.

MARNE, *Reims*. Académie impériale de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société Historique et Archéologique.

MEURTHE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

MOSELLE, *Metz*. Académie impériale de Metz.

NORD, *Lille*. Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

— *Cambrai*. Société d'Émulation.

— *Douai*. Société impériale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHIN (BAS-), *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

RHÔNE, *Lyon*. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Seine, *Paris*. Société de l'Histoire de France. — Institut Historique. — Société Philotechnique.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de Statistique.

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.—Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société Archéologique et Historique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'Émulation du département.

Yonne, *Auxerre*. Société des Sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société Archéologique de Sens.

Algérie, *Constantine*. Société Archéologique.

Sociétés étrangères.

Angleterre, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

Autriche, *Vienne*. Académie impériale des Sciences.

— *Laybach*. Société Historique de la Carniole.

— *Grætz*. Société Historique de Styrie.

Bade, *Manheim*. Société Historique.

Bavière, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Nuremberg*. Muséum Germanique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du Haut-Palatinat.

Belgique, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— *Liége*. Académie d'Archéologie.
— *Mons*. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Danemark, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société Littéraire de Fionie.

Espagne, *Madrid*. Académie royale d'Histoire.

États-Unis, *Boston*. Société des Antiquaires.
— *New-York*. Société Ethnologique.
— *Philadelphie*. Société Philosophique américaine.
— *Washington*. Institut Smithsonien.

Grèce, *Athènes*. Société Archéologique.

Hesse-Darmstadt, *Mayence*. Société des Antiquaires.

Italie, *Turin*. Académie royale des Sciences.

Luxembourg, *Luxembourg*. Société Archéologique.

Nassau, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

Portugal, *Lisbonne*. Académie royale des Sciences.

Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des Sciences.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.
— *Zurich*. Société des Antiquaires.
— *Lausanne*. Société d'Histoire de la Suisse Romande.
— *Lucerne*. Société Historique des Cinq Cantons.
— *Genève*. Société d'Histoire et d'Archéologie.

Turquie, *Constantinople*. Société Centrale.

NOTICE

SUR

M. GILBERT,

PAR M. ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre résidant.

Si aucune société n'a de caractère et de physionomie immuables, le changement qui s'y produit à la suite de l'arrivée de membres nouveaux n'est pas toujours également sensible. Il ne l'était pas dans la nôtre il y a quelques années, lorsque l'élément ancien et l'élément nouveau se pondéraient en quelque sorte; mais cet équilibre momentané ne tarde jamais à se rompre, et la rapidité du changement s'accuse de plus en plus jusqu'au jour où le départ des derniers doyens achève de compléter le renouvellement du corps entier, et où, par la force même des choses et par celle des évolutions de la science, la compagnie semble plutôt constituer une société nouvelle que continuer exactement l'ancienne. Le regrettable M. Depping a été longtemps parmi vous le représentant autorisé et le plus en vue de cette première génération. M. Gilbert, nommé membre résidant seulement en 1832, c'est-à-dire dix-huit ans après M. Depping, auquel il a survécu, ne la représentait pas avec moins d'exactitude[1].

1. M. Gilbert a été nommé membre honoraire en 1855. Il était aussi membre correspondant de la Société d'émulation d'Abbeville (11 janvier 1834), de la Société libre d'émulation de Rouen (15 janvier 1834), de la Société des Antiquaires de l'Ouest (15 décembre 1836), et de celle des Antiquaires de Picardie.

La nature de ses travaux, uniquement consacrés aux antiquités françaises et par là conformes au nom même de notre Société, le désigne déjà d'une façon particulière à notre souvenir; la façon dont sa présence rappelait la suite des années lointaines, l'honnêteté modeste de toute sa vie, son attachement pour la Société et le dévouement archéologique qu'il a toujours eu à son service doivent nous être une raison de plus d'honorer sa mémoire. L'ensemble de l'œuvre de M. Gilbert, venu trop tôt en un sens, n'a plus aujourd'hui l'importance, presque la nouveauté, qu'elle a eues à son moment, et le service rendu par lui à l'étude du moyen âge architectural entrera de plus en plus dans le passé; aussi, sans nous reposer sur la justice des collections locales dont le devoir est de ne rien oublier, c'est à nous, témoins et compagnons des derniers travaux de M. Gilbert, d'en rappeler la trace et d'en marquer le passage dans le développement de la science archéologique pendant le premier tiers de ce siècle. Presque tous les sujets qu'il a traités ont été, après lui, repris dans leur ensemble ou au moins dans quelques-unes de leurs parties principales; c'est la meilleure preuve qu'ils avaient été bien choisis.

Antoine-Pierre-Marie Gilbert est mort, des suites d'une attaque d'apoplexie, le 5 janvier 1858, à Paris, où il était né le 8 novembre 1785. C'est à trois hommes dont il a été l'ami personnel, à dom Brial, qui continua, comme académicien, l'*Histoire littéraire de la France*, à laquelle il avait travaillé comme bénédictin, au savant antiquaire Millin et à M. Alexandre Lenoir, le fondateur du musée des monuments français, que M. Gilbert, après les avoir connus par suite de ses goûts, dut ses premières études historiques et archéologiques. La position qu'il occupa pendant quarante et un ans, celle de concierge des tours de Notre-Dame de Paris, qui finit par équivaloir entre ses mains à celle de conservateur de l'église, car les hommes font plus souvent les places que les places ne font les hommes, fut surtout ce

qui décida de son goût pour l'étude architecturale de nos anciens monuments religieux.

Les travaux, ou pour parler avec toute exactitude, les monographies descriptives qu'il consacra à leur étude, furent nombreux et non-seulement utiles, mais nouveaux à leur moment. Gaignières, auquel devait être consacrée la dernière note qui ait été imprimée de M. Gilbert[1].

Montfaucon et les auteurs du *Voyage pittoresque en France* interrompu par la Révolution avaient commencé une voie, où nos contemporains, M. de Caumont d'abord, et ensuite, pour ne parler que des chefs, MM. Vitet, Mérimée, Lassus et Viollet-Leduc, ont été beaucoup plus loin. M. Gilbert se place chronologiquement avant les derniers, à côté et à la suite de M. Alexandre Lenoir. Il ne sera donc pas sans intérêt d'énumérer la série de ses travaux, qui commeencnt dès l'Empire, bien avant le mouvement dans ce sens des dernières années de la Restauration.

Ce sont, en 1812, une *Notice historique et descriptive de Notre-Dame de Chartres*[2], qui eut, en 1824, une seconde édition très-augmentée[3];

En 1815, une *Description de l'église royale de Saint-Denis*[4], complétée ensuite par des *Détails historiques sur ses différentes restaurations depuis sa première construction jusqu'à nos jours*[5];

1. Notes sur les dessins de la collection de Roger de Gaignières, conservés à la Bodléienne d'Oxford. *Revue de l'Art chrétien*, 2e année, n° 3, mars 1858, p. 127-9.

2. Paris, in-8° de 3 feuil. un quart avec 5 planches. Elle avait paru dans le *Magasin encyclopedique* de juin et juillet 1812, t. III, 305-56, et t. IV, 5-33.

3. In-8° de 9 feuilles et 4 planches. Chartres, Garnier-Allabre; et Paris, Corbet.

4. Paris, Plancher, in-12 de 100 pages avec une planche.

5. *Annales des bâtiments, des ponts et chaussées, de l'industrie et de la littérature*, Paris, in-8°, nos 10 et 11, février 1818, t. I, p. 512-9, et mars 1818, t. II, p. 1-14.

Digitized by Google

En 1816 et 1817, les Descriptions historiques des Notre-Dames de Rouen[1] et de Reims[2], toutes deux réimprimées;

En 1821, la *Notice du château de Chambord et de ses dépendances*, écrite à l'occasion du don qui en fut fait au duc de Bordeaux[3];

En 1822, la *Description de l'ancienne abbaye de Saint-Ouen de Rouen*[4];

En 1829, la *Description de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Beauvais*[5];

En 1833, l'importante *Description de Notre-Dame d'Amiens*, qui eut l'honneur de valoir à son auteur, au concours de la même année sur les antiquités nationales, la seconde médaille d'or[6];

En 1834, des *Remarques sur plusieurs monuments du Moyen âge, et de la Renaissance des arts, observés dans un voyage fait à Bourges et dans ses environs en 1829*[7];

En 1835, la *Description historique de l'église de l'ancienne*

1. Rouen, Frère, in-8° de 88 pages avec 2 pl.; 2e édition, Rouen, 1837, in-8°, avec 4 pl.

2. Avec des détails sur sa restauration, Paris, in-8° de 40 pages; 2e édition, Reims, 1825, in-8°.

3. Imprimé d'abord dans les *Annales françaises*, et ensuite à part. Paris, Mondor, juin 1821, in-8° de 30 pages avec un appendice d'un feuillet. La réimpression de Blois, Ve Jahyer, 1822, in-8°, a été faite sans la participation de l'auteur.

4. Rouen, Frères, in-8° de 5 feuilles avec 3 planches, d'après les dessins d'Hyacinthe Langlois.

5. Beauvais, Moisand, in-8° avec 2 pl. — Il a paru, la même année, *Note sur l'incendie de l'église d'York*, in-8° de 3 p. Extrait du *Journal des artistes* du 1er mars 1829.

6. Amiens, Caron-Vitet, 1833, fort vol. in-8°, avec 5 pl. dessinées par M. Joron. — On trouve dans les *Annales des bâtiments, de la littérature et de l'industrie*, t. III, n° 20, août 1818, p. 43-5, une note de M. Gilbert, intitulé : *Restauration de la cathédrale d'Amiens*. Il y faut joindre : *Un mot sur la cathédrale d'Amiens*, in-8° de 8 p., notice extraite des nos 56, 58, 60 de la *Gazette de Picardie*, octobre 1832, et signée seulement d'un G.

7. *Mémoires de la Société des Antiquaires*, 2e série, t. II (XIIe de la collection), 1834, p. 247-76.

abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu, *suivie d'une notice historique et descriptive de l'église de Saint-Wulfran d'Abbeville*[1], qui obtint une mention honorable au concours des antiquités nationales en 1836;

En 1851, un *Mémoire sur la découverte de quatre statues faite dans le terrain qu'occupait l'ancienne église collégiale de Saint-Rieul à Senlis*, *en octobre* 1845, *suivi de quelques détails sur la cathédrale de cette ville*[2];

En 1854, une *Notice historique et descriptive de l'ancien prieuré d'Esserent près Chantilly* (*Oise*)[3].

Il faut joindre à ces ouvrages les notices nécrologiques de ses confrères, M. Villemin[4], qui a dès l'Empire dessiné les objets du moyen âge avec un rare sentiment d'exactitude; M. Hyacinthe Langlois[5], avec lequel M. Gilbert était en étroite correspondance[6]; celle de son ami J. N. Marrigues, organiste de plusieurs paroisses de Paris[7]; et une note curieuse sur l'usage, dans le moyen âge, de donner des gants aux architectes.

On a vu que nous n'avons pas encore nommé le premier ouvrage de M. Gilbert; nous avons voulu le réunir à tout ce qu'il a écrit sur des points particuliers de l'archéologie et de l'histoire parisiennes. C'est le sujet qui l'a le plus préoccupé, celui à l'étude duquel, par la formation de sa bibliothèque et de sa collection de dessins et d'estampes, on peut dire que M. Gilbert s'est plus spécialement consa-

1. Amiens, in-8°, avec 5 pl.

2. Amiens, in-8° de 12 pages. Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (année 1851, n° 4).

3. Paris, Leleux, in-8° de 8 pages. Tirage à part de la *Revue archéologique*, X° année.

4. In-8° de 4 pages. Extrait du t. II de la 2° série (XII° de la collection), 1834, p. xcj-xciv.

5. In-8° de 12 pages. Extrait du t. IV de la 2° série (XIV° de la collection), p. xcvij.

6. Mort en 1834. In-8° de 3 pages, imp. de Duverger, à Paris.

7. *Revue de l'art chrétien*, dirigée par M. l'abbé Corblet, 1re année, avril 1857, p. 177.

cré, et il est d'autant plus à sa place de faire remarquer ses travaux sur ce sujet, dont quelques-uns lui ont été demandés par la Société, que Paris, à cause même de la richesse et de la variété de ses annales, se trouve, sur ce point, au-dessous des villes de province et n'a pas encore de société qui s'y consacre uniquement à l'étude, pourtant si immense, de son histoire et de ses monuments.

Ce premier ouvrage de M. Gilbert, qui a été l'origine et le point de départ de tous les autres, comme l'église elle-même, qui en était le sujet, a été le centre de toute la vie de son auteur, parut en 1811 sous le titre de *Description historique de la basilique métropolitaine de Paris et des curiosités de son trésor*[1]. Ce n'était qu'un premier essai, car le volume, publié par lui en 1821 sur le même sujet, est un ouvrage absolument nouveau et d'une importance qu'on ne devait pas attendre de l'édition extérieure[2]. Quelques articles, publiés à diverses époques, s'ajoutent à cet ouvrage; ce sont une *Lettre sur l'origine de la maîtrise des enfants de chœur de la basilique métropolitaine de Paris et sur la nécessité de rétablir cette institution dans les églises cathédrales de l'empire français*[3], une *Description du mausolée du cardinal du Belloy*[4], et un *Précis sur les anciennes et nouvelles restaurations de l'église métropolitaine de Paris*[5]. Une notice nécrologique se rattache au même ordre d'idées, celle de son confrère dans notre Société, l'abbé de la Bouderie, chanoine de Notre-Dame[6].

Un autre ouvrage de M. Gilbert a aujourd'hui un intérêt

1. In-8° de 3 feuil. un quart. Elle avait d'abord paru dans le *Magasin encyclopédique* de novembre 1811, t. VI, p. 5-56.

2. Paris, Adrien Leclère, fort vol. in-8° avec planches. L'article sur ce livre, paru dans *l'Ami de la religion et du roi*, du samedi 26 mai 1821, n° 709, a été réimprimé à part chez Leclère, in-8° de 4 pages.

3. *Magasin encyclopédique*, année 1813, t. V, p. 35-45.

4. *Annales des bâtiments*, 2° année, t. III, n° 21, septembre 1818, p. 72-6.

5. *Moniteur des arts*, petit in-folio, t. I, 1845, p. 153-5 et 161-2.

6. Imprimée dans l'*Annuaire de la Société*, pour 1851.

particulier. C'est seulement en 1843 que le palais des Thermes et l'hôtel de Cluny devinrent un musée ; sous le règne de Louis XVIII, il en avait déjà été question ; M. Lenoir y pensa en 1820 pour recueillir dans les salles des Thermes les restes du musée des Petits-Augustins, et M. Gilbert voulut aider à ce projet, qui ne devait pas encore s'accomplir, par la publication de *Recherches historiques sur le palais des Thermes*[1].

Les autres opuscules de M. Gilbert sur Paris sont les suivants :

En 1832, un Rapport, fait avec nos confrères MM. Dulaure et Jorand, sur les antiquités gallo-romaines, découvertes dans les fouilles de l'église Saint-Landry en la Cité, en juin 1829[2] ;

La même année, une Notice sur les bas-reliefs d'un hôtel, bâti en 1567, dans l'ancienne rue des Bernardins, pour un abbé de la Chaise-Dieu[3] ;

En 1835, une courte Notice sur l'ancien hôtel Saint-Paul et sur les rues et établissements qui lui ont succédé[4] ;

En 1840, deux Rapports, faits avec nos confrères MM. de la Villegille et Longpérier, sur les statues du moyen âge, provenant de la Sainte-Chapelle, découvertes à Paris, rue de la Santé[5], et sur les statues provenant de l'église Saint-Jacques, découvertes dans une maison située au coin des rues Saint-Denis et Mauconseil[6] ;

1. Sans date, mais de 1820 ; imp. de Jacob, à Versailles, in-8° de 16 p.

2. *Mémoire des Antiquaires*, IX, 1832, p. 1-19.

3. *Ibidem*, IX, 1832, 134-9. — Ces bas-reliefs ont depuis été gravés dans la *Statistique monumentale de Paris*, sous le titre d'*Hôtel Torpanne*.

4. Anonyme, in-8° de 8 pages, imp. de Dondey-Dupré. Réimpression de deux articles publiés dans le *Magasin universel*, t. II, n° 12, décembre 1834, p. 90-1, et n° 27, avril 1835, p. 214. Il y a dans les deux premières années de ce recueil beaucoup d'articles anonymes sur des monuments de Paris, dont quelques-uns au moins paraissent bien être de M. Gilbert.

5. *Memoires des Antiquaires*. Nouvelle série, t. V (XV° de la collection), p. 364-9.

6. *Ibidem*, p. 370-3.

En 1847, des Souvenirs historiques du cloître Notre-Dame et de la chapelle Saint-Aignan, aujourd'hui perdue dans deux maisons, rue Chanoinesse et rue Basse-des-Ursins[1];

En 1850, une Notice sur la nouvelle église Sainte-Clotilde[2];

Et enfin, en 1854, un Mémoire sur les anciennes et nouvelles réparations de l'église de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et sur la démolition de l'ancienne prison de ce nom[3];

En même temps, il est impossible, à propos de M. Gilbert, de ne pas dire un mot de sa bibliothèque et de ses collections de dessins et d'estampes, qui prouvent ce à quoi l'intelligence et la patience peuvent arriver même avec des ressources modestes. M. Gilbert n'a pas eu tout sur Paris, — qui peut jamais tout avoir? — mais il a eu les choses à la fois les plus rares et les plus précieuses. En fait de livres, il avait le premier volume de la *Description historique et chronologique de l'église métropolitaine*, écrite par l'avocat Charpentier, premier volume non publié dont on ne connaît que peu d'exemplaires[4]. En fait de gravures, il avait le plan, en douze feuilles, de Gomboust, encore si rare que la Société des bibliophiles a fait la dépense de le faire regraver en *fac-simile;* il avait, rareté plus grande

1. *Revue archéologique*, n° du 15 mai 1847. Tiré à part; in-8° de 8 pages.
2. *Journal des travaux publics*, 9e année, n° 899, jeudi 12 sept. 1850.
3. *Revue archéologique*, 11e année, 1854. Tiré à part; in-8° de 14 pages.
4. En 1815, M. Fauris de Saint-Vincent en signalait, dans un article du *Magasin encyclopédique* de 1815, t. V, p. 1327, trois exemplaires, celui de la Bibliothèque du roi, de dom Brial, et de M. Tarbé, à Sens. Barbier (*Anonymes*, n° 3559) en signalait un quatrième chez M. Boulard. C'est un in-folio de 494 pages, sans compter les gravures; Paris, Delormel, 1767. Il s'en trouvait un à la vente de M. Lassus; celui de M. Gilbert, acquis à sa vente pour le compte de l'Archevêché, est maintenant en la possession de M. Le Roux de Lincy. Les cuivres de la Chalcographie du Louvre (nos 1090-1142 du catalogue in-4°) sont ceux des planches faites pour cette histoire de Notre-Dame.

encore, une épreuve du plan de Paris d'Androuet du Cerceau, dont on n'a connu longtemps que deux exemplaires, qui ne se sont depuis augmentés que de deux autres [2]. Celui de M. Gilbert a été acquis à sa vente, ainsi que la plus grande partie de tout ce qu'il avait rassemblé sur Notre-Dame, pour le compte de la bibliothèque de l'Hôtel de ville, qu'on ne saurait trop louer de se préoccuper depuis quelques années de réunir une collection parisienne, mais qui a perdu de bien belles occasions à ne s'en aviser qu'aussi tard. Les dessins d'anciens monuments que M. Gilbert avait recueillis ont plus d'une fois servi à guider les architectes chargés de les restaurer. M. Lassus y a puisé des documents précieux pour ses travaux de la Sainte-Chapelle, et c'est d'un dessin lui appartenant que M. Viollet-Leduc s'est servi pour rétablir, à la grande porte de Notre-Dame, les bas-reliefs inférieurs du tympan [3].

Ce n'est pas, au reste, le seul service que lui doive Notre-Dame; il lui en a rendu d'autres, sinon plus méritoires, au moins plus hasardeux, celui de préserver le grand orgue au milieu du sac de l'Archevêché, et, dans les émeutes de 1832, d'enfermer dans les tours, au péril de sa vie, une troupe qui s'y était introduite pour sonner le

1. Le sien et celui de la bibliothèque de l'Arsenal, autrefois à Saint-Victor, qui a servi à la mauvaise copie gravée au dix-huitième siècle par Dheulland.

2. De ces deux, longtemps inconnus, l'un est à la bibliothèque de Vienne en Autriche, et l'autre, rapporté de Francfort par M. Tross, se trouve dans la collection de M. Destailleurs.

3. Ce dessin de M. Gilbert a été gravé par M. Gaucherel, en tête du *Projet de restauration de Notre-Dame de Paris, par MM. Lassus et Viollet-Leduc, rapport adressé au ministre de la justice et des cultes, annexe au projet de restauration remis le* 31 *janvier* 1843, Paris, imp. de Mme de Delacombe, 1843, in-4°. M. Gilbert possédait ce dessin dès l'Empire, puisque Fauris de Saint-Vincent en parle en particulier (*Mag. encycl.*, 1815, t. V, p. 131). On sait que dans la restauration définitive on a copié le Christ de Chartres. Dans les bas-reliefs on ne s'est tenu à compléter exactement que le sujet intermédiaire du pèsement des âmes; la résurrection actuelle est une composition nouvelle de M. Toussaint.

tocsin et mettre le feu à la charpente. Le chapitre métropolitain s'en est souvenu, comme l'a fait remarquer un des amis et des biographes de M. Gilbert [1], puisque, par une dérogation aux règles canoniques, qui sent plus le dix-septième que le dix-neuvième siècle, ses obsèques, au lieu d'être faites à Saint-Sulpice, sur le ressort de laquelle il demeurait à l'époque de sa mort, furent célébrées dans l'église métropolitaine. On se souviendra plus longtemps qu'il appartient à l'histoire de Notre-Dame à plus d'un titre, et pour être l'un de ses historiens, et pour s'être à l'occasion dévoué à autre chose qu'à sa description et à ses annales.

1. Cette notice de M. Dusevel, qui, avant d'être tirée à part, in-8° de 8 pages, avait d'abord paru dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, et aussi la vive et spirituelle Notice d'un autre collecteur parisien, M. Bonnardot, toute consacrée au collectionneur, se trouvent réunies dans le *Catalogue du cabinet de M. Gilbert*, Paris, Delion et Rochoux, décembre 1858, I-XII et 95-118. Celle de M. Bonnardot a été réimprimée dans la *Revue universelle des arts*, Paris et Bruxelles, t. VIII, 122-34.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du premier trimestre de 1863.

Séance du 7 janvier.

Présidence de M. Egger.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau élu pour l'année 1863.

M. Nicard, Président sortant, lit le discours suivant :

« Messieurs,

« Au moment de laisser à un collègue plus autorisé que moi le soin de diriger désormais vos délibérations, j'éprouve le besoin de vous remercier et de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à vous présider, et de la bienveillance que vous m'avez témoignée pendant le cours de mes fonctions. Cette bienveillance, messieurs, a soutenu mon zèle, encouragé mes efforts, et m'a donné la force de ne pas rester au-dessous de la bonne opinion que vous aviez conçue de mon dévouement à notre société. Ce double concours n'était pas de trop en vérité, car chaque jour nos séances devenant plus longues et plus intéressantes, tant à cause

du grand nombre de membres qui y prennent part que par suite de la variété des communications qui vous sont faites, les devoirs et la responsabilité de votre président s'accroissent en conséquence.

« Le temps est déjà loin de nous en effet, messieurs, où la Société des Antiquaires éprouvait quelque difficulté à se recruter, et où de jeunes adeptes de la science archéologique, aujourd'hui devenus maîtres à leur tour, cherchaient à conserver intact le dépôt qu'ils tenaient des derniers représentants de l'Académie celtique, tandis que les rangs de ceux-ci s'éclaircissaient peu à peu. Actuellement, messieurs, grâce à des circonstances favorables et trop connues de vous pour que je m'y arrête, nous formons une petite phalange composée de soldats unis entre eux par les mêmes goûts et les mêmes études, et qui pourraient compter plus d'un général, si jamais le besoin s'en faisait sentir.

« Dans le cours de cette année, grâce au ciel, la mort, messieurs, souvent peu indulgente envers nous, n'a frappé personne parmi les membres résidants de notre Société; si une seule place est restée vacante pendant quelques mois par suite d'une démission, elle est aujourd'hui heureusement remplie. Mais la mort, en épargnant le principal corps de notre petite armée, n'a pas cessé de frapper sur ceux qui en forment les ailes, s'il m'est permis d'employer cette expression, et qui sont plus particulièrement chargés de maintenir nos communications, soit avec nos anciennes provinces, soit avec les autres parties de l'Europe archéologique.

« Nous avons perdu, en effet, messieurs, un des correspondants de la Société à la Rochelle, M. *Dubois*, ancien recteur de l'Université et qui nous appartenait depuis l'année 1840. Le nom de M. Dubois figure dans nos mémoires à l'occasion des circonscriptions politiques et administratives de l'ancienne France et de l'épître d'Ausone *de ostreis*.

« Notre confrère voyait dans ces animaux, que sans doute il ne dédaignait pas, les huîtres bordelaises, renommées

pour leur saveur délicate et qui n'avaient pas certes besoin d'être chantées par Ausone pour être estimées des gourmets à quelque partie de la France qu'ils appartinssent. M. Dubois est mort, comme il avait vécu, après avoir cultivé les lettres dans une retraite silencieuse, pour le plaisir qu'elles donnent à celui qui les aime.

« La seconde perte que nous ayons à déplorer durant l'année qui vient de finir est celle de M. *Doublet de Boisthibault*, notre correspondant dans le département d'Eure-et-Loir depuis plus de vingt ans. M. Doublet de Boisthibault remplissait les loisirs de la profession d'avocat, qu'il avait embrassée, à publier de bons mémoires sur des sujets d'économie sociale d'un haut intérêt, tels que les maisons de détention, le régime cellulaire, la mendicité, les enfants trouvés, l'agiotage, en un mot sur toutes les questions agitées de ce temps-ci, il aimait en outre à vous communiquer quelquefois l'objet de ses études dans la direction des vôtres. C'est ainsi, messieurs, qu'il vous a entretenus successivement d'un verre, dit de Charlemagne, conservé aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Chartres, fabriqué très-probablement en Égypte, et sur lequel on lit une inscription en langue arabe; du cartulaire de la ci-devant abbaye royale de Saint-Père et de la maladrerie du Grand Beaulieu près Chartres, où M. de Boisthibault est mort.

« L'année dernière, messieurs, a vu également disparaître pour toujours deux membres associés de notre compagnie, tous deux ayant appartenu à l'Académie celtique, de laquelle ils étaient passés dans nos rangs; tous deux ayant vécu dans les mêmes localités de la France méridionale, animés d'un zèle égal pour l'archéologie, ayant souvent relevé les mêmes inscriptions, décrit les mêmes monuments et mérité les mêmes récompenses et les mêmes honneurs pour le zèle éclairé avec lequel ils avaient contribué, l'un et l'autre, à sauver quelques-uns des rares débris de la civilisation celtique ou gallo-romaine.

Ambo florentes ætatibus, Arcades ambo.

Vous les avez reconnus, messieurs, avant que je les nomme : ce sont MM. *Dumège* et *Chaudruc de Crazanne*, qui auront quitté la terre en même temps après y être venus à peu près à la même époque, et où ils ont montré des goûts et des aptitudes semblables.

« Le premier a rendu de véritables services à l'archéologie en réunissant un assez grand nombre de monuments qui forment aujourd'hui le musée de Toulouse et en les décrivant après les avoir sauvés de la destruction qui les menaçait. D'un autre côté, on ne peut assez louer le second, qui, dans les mêmes circonstances et pour le même but, non moins fécond que son émule, a su, dans un grand nombre de dissertations, faire preuve d'un savoir réel et de bon aloi, d'une critique aussi sûre que solide. — Ces deux antiquaires, messieurs, ont, au surplus, outre ce qu'ils ont publié dans diverses collections, laissé un assez grand nombre de dissertations inédites ayant pour objet d'illustrer des monuments qui ont eux-mêmes en grande partie disparu. Ces dissertations auront du moins l'avantage de nous en conserver le souvenir et, en même temps, de nous faire apprécier convenablement les travaux antérieurs des érudits de la vieille France, auxquels ils ont fait d'importants emprunts, et qui démontrent que ceux-ci étaient beaucoup moins étrangers qu'on ne le pense à la connaissance des vestiges d'un passé qui s'éloigne chaque jour davantage de nous.

« Le temps me manque, messieurs, pour appeler plus longtemps votre attention sur les nombreux travaux manuscrits ou imprimés des deux correspondants que nous venons de perdre, relatifs en grande partie aux antiquités nationales, aux monuments du pays des *Nitiobriges*, des *Volcae Tectosages*, des *Garumni*, etc., et qui leur avaient mérité de nombreuses distinctions à l'époque de leur publication et jusqu'au titre de correspondants de l'Institut.

« Les pertes récentes que nous avons faites, quelque regrettables qu'elles soient, se trouvent adoucies par l'ad-

mission dans votre sein d'associés qui se distinguent par leurs lumières ou par le zèle qu'ils montrent pour les sciences archéologiques.

« Par l'élection de ces nouveaux membres, messieurs, vous avez servi tout à la fois l'archéologie et les intérêts matériels de notre Société, que nous avions peut-être trop longtemps négligés. Permettez-moi de vous arrêter quelques instants sur ce sujet, qui a bien son importance, surtout dans une séance comme celle-ci, essentiellement consacrée à l'administration intérieure de notre compagnie.

« Grâce aux mesures financières qui vous ont été proposées et qui ont été favorablement accueillies par les membres résidants ainsi que par les associés correspondants, votre bureau peut, dès aujourd'hui, vous annoncer que le budget de la Société est dans un état satisfaisant : votre comptabilité est singulièrement simplifiée. Si vous voulez, messieurs, que nos correspondants se montrent à l'avenir plus satisfaits et que nous puissions conserver et étendre nos échanges avec toutes les Sociétés savantes de l'Europe, il est nécessaire que nos publications, puissamment activées cette année, se continuent avec la même régularité, avec une régularité encore plus grande, s'il est possible.

« Grâce à l'activité intelligente et dévouée de notre secrétaire, qui, après avoir suppléé l'année dernière, avec un zèle assez rare, parce qu'il ne s'est jamais ralenti, notre secrétaire absent pour le service de l'archéologie, continuera les mêmes fonctions cette année, toutes choses seront remises en état, en ce qui le concerne du moins. Nos procès-verbaux, constamment tenus à jour et rédigés soigneusement, ont permis de communiquer à notre Bulletin un intérêt plus vif.

« Je laisse à mon digne successeur, messieurs, le soin de vous communiquer quelques propositions relatives aux intérêts de notre Société qui sont encore en souffrance : votre président hors de charge aurait pu sans doute vous les proposer avant de résigner ses fonctions, s'il n'avait pas été

persuadé que ces propositions gagneraient en passant par la bouche de votre nouveau président.

« Je me bornerai en ce moment, messieurs, à vous annoncer que le catalogue de votre bibliothèque est terminé depuis longtemps, et qu'aussitôt le récolement achevé des livres qui la composent, vous pourrez en profiter. Vous aurez à décider également si vous entendez qu'il soit imprimé, ce qui serait peut-être désirable à plusieurs égards, et bientôt à voter l'impression de la table de vos Mémoires très-avancée en ce moment, et dont l'achèvement total a été retardé par des causes indépendantes de la volonté de celui auquel vous avez bien voulu la demander.

« Je ne sais, messieurs, si je ne me fais pas illusion à moi-même, mais il me semble que notre Société a rarement atteint à un degré de prospérité égal à celui dont elle jouit en ce moment.

« En voyant le nombre d'hommes distingués, éminents même qui la composent en grande partie et qui paraissent animés de sentiments réciproques de bienveillance et d'affection ; en les voyant partout aux premiers rangs de la société lettrée ou érudite, soit au sein de l'Institut, soit au Collége de France, soit à la Sorbonne comme à l'École des Chartes, les uns chargés de la conservation des collections archéologiques les plus importantes de la France, les autres l'objet des distinctions de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme c'était hier le cas, ou des honneurs de la puissance publique, et quelques-uns enfin marchant résolûment sur la trace d'illustres voyageurs pour explorer les plus riches contrées du monde antique, d'où ils nous reviennent plus instruits et plus zélés encore, on se prend à croire qu'une providence particulière veille au sort des Antiquaires.

« Semblable à ces bons génies qui continuent à hanter et à garder les pierres branlantes, remuantes, les pierres levées, les pierres trouées, les pierres aux fées, ces antiques monuments du culte de nos pères, cette providence

Digitized by Google

protége ceux qui, chaque jour plus nombreux, prennent le soin de les décrire et de les expliquer, et semble multiplier ces adorations du passé au fur et à mesure qu'il s'efface, et que nos coutumes, nos usages, nos édifices religieux ou civils, et jusqu'à notre langage, semblent se transformer et s'éloigner de plus en plus de ce qu'ils étaient autrefois.

« J'ai maintenant l'honneur de prier messieurs les membres du nouveau bureau de venir prendre leur place en regrettant de les en avoir tenus si longtemps éloignés. »

M. Egger, Président élu, prend place au bureau et propose de voter aux membres sortants des remerciments; cette proposition est immédiatement adoptée.

Correspondance.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Eugène Châtel, archiviste du département du Calvados, demande a être admis dans la Société comme membre correspondant : MM. Egger et Passy se portent présentateurs. Le Président désigne MM. Delisle, de Montaiglon et Michelant pour examiner les titres du candidat.

M. Allmer, associé correspondant, annonce la découverte, à Vienne, d'une nouvelle mosaïque, à l'angle du chemin de Vimaine, et d'une rue transversale à ce chemin, dans la propriété Chapotat. « Cette mosaïque à peu près carrée, mande M. Allmer, peut avoir neuf à dix pieds de côté. Au centre dans un médaillon circulaire entouré d'un ornement de *postes*, noir sur blanc, on voit un grand vase à deux anses. Autour de ce médaillon sont disposées quatre moitiés de cercle dans un encadrement de *tresses* en couleur, qui contenaient chacune un oiseau. Deux de ces oiseaux sont effacés (ce sont les seules parties de la mosaïque qui ne soient pas restées en parfait état de conservation); cette circonstance semble résulter de l'emploi, pour représenter de brillants plumages, d'émaux de couleurs vives moins

Digitized by Google

résistants que les cubes de marbre. Les deux oiseaux conservés sont une perdrix et une cigogne tenant un serpent au bec, l'une et l'autre bien dessinées. Le plumage de la perdrix est nuancé d'une manière brillante. Une bande à compartiments très-ornés occupait un des côtés de la mosaïque, celui de l'entrée de la salle qu'elle décorait. Cette bande vient d'être détruite. »

M. l'abbé Cochet, associé correspondant, signale deux exemples du système de défense indiqué par M. de la Villegille au château de Quengo (*Bulletin* de 1862, p. 87) : l'un au château de Motteville, près d'Yvetot ; l'autre dans le mur d'enceinte de l'ancien manoir de Sainte-Marguerite-sur-Duclair.

Travaux.

M. de Barthélemy donne lecture d'un rapport sur les titres de M. J. Gaultier du Mottay ; le candidat ayant réuni la majorité des suffrages voulue par le règlement, est proclamé membre correspondant de la Société des antiquaires de France.

M. Bertrand fait passer sous les yeux des membres présents un vase trouvé dans un tombeau de grand prêtre au Pérou ; ce monument, composé d'un alliage d'or et d'argent, et représentant une valeur intrinsèque de 550 francs, peut dater du treizième ou du quatorzième siècle.

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, communique à la Compagnie : 1° une collection de gravures exécutée à ses frais et représentant les abbayes et prieurés du diocèse de Noyon ; 2° un buste supposé antique trouvé aux environs de Senlis.

M. A. Prost, associé correspondant, donne une seconde lecture de son mémoire sur un sarcophage du musée Campana. — La Société vote le renvoi de ce travail à la Commission des impressions.

Séance du 14 janvier.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. Melleville demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant ; les présentateurs sont MM. Bourquelot et Delisle. Le Président désigne MM. de Blacas, Boutarié et Bertrand pour composer la commission chargée d'examiner les titres du candidat.

Travaux.

La discussion est ouverte sur le buste présenté à la Société dans la séance précédente par M. Peigné-Delacourt. L'honorable correspondant l'attribue à Vespasien, fondateur, suivant lui, d'*Augusta Suessionum*. — M. Brunet de Presles, afin d'éclairer l'appréciation de ses confrères, fait passer sous leurs yeux un beau médaillon de la Renaissance, et une médaille antique représentant Vespasien.

Après une discussion à laquelle prennent part MM Brun et de Presles, de Longpérier, Peigné-Delacourt, Vallet de Viriville et de Barthélemy, il est reconnu que le buste trouvé aux environs de Senlis peut être antique, mais qu'il n'offre aucun des traits de Vespasien.

M. Creuly fait observer que la fondation de Soissons, attribuée à cet empereur, est complétement dénuée de vraisemblance.

M. Bertrand appelle l'attention de la Société sur des monuments de l'époque celtique situés à deux lieues de Pipriac, entre Rennes et Redon.

Là, dans une vaste lande de la commune de Saint-Just, on remarque : 1° un nombre considérable de *menhirs*, dont

la hauteur varie de 1^{m},50 à 3 mètres, et qui forment des alignements; 2° des *cromlec'hs*, des *tumulus* entourés de cercles de pierre à leurs bases; 3° un promontoire qui semble avoir été l'emplacement d'un *oppidum* antique. Ces divers monuments, qui paraissent former un ensemble, mériteraient de faire l'objet d'une étude spéciale, en les comparant à ceux qui ont été signalés en Danemark, et qui ne sont pas sans analogie avec eux.

MM. Creuly et Carro confirment les observations présentées par M. Bertrand.

M. de Blacas présente deux disques en bronze, de style étrusque. Sur l'un des méandres, sur l'autre des oiseaux sont gravés à la pointe; la destination de ces objets ne paraît pas facile à déterminer; il semble néanmoins, d'après les traces du système d'attache qui se remarque à l'intérieur, qu'ils devaient être destinés à servir d'ornement suspendu à un meuble ou à un mur.

M. de Barthélemy, au nom de M. Vieillard, d'Etain, fait la communication suivante :

« Le cimetière antique d'où proviennent les objets en bronze que j'ai eu l'honneur de communiquer à la Société occupe, au-dessus du village d'Eix, le sommet d'un des contre-forts du versant oriental de la chaîne des monts qui séparent le bassin de la Meuse des plaines de la Woevre.

« La route impériale de Verdun à Etain et à Longwy longe ce cimetière, dont on extrait, depuis plus de quarante ans, des pierres pour la réparation des chemins. Le terrain ccupé par les sépultures est fouillé jusqu'à présent sur une longueur de plus de 80 mètres sur 60 de largeur. Il est probable qu'il s'étend encore au delà.

« Le nombre considérable des squelettes de tous âges et de tous sexes qu'on a exhumés de cet endroit, éloigné de centres importants de population, peut faire supposer avec

Digitized by Google

quelque vraisemblance que c'était là un de ces cimetières régionaux qui servaient à la sépulture des habitants de contrées assez étendues.

« Les cadavres ont invariablement été déposés étendus, les pieds tournés au levant et les bras allongés près du corps, dans des fosses ayant à peine 60 centimètres de profondeur. Quelques-uns ont été renfermés dans des cercueils taillés dans un seul bloc ou bien formés de deux morceaux d'une sorte de pierre qui paraît provenir de carrières éloignées de plus de 20 lieues de là. La largeur de ces cercueils va se rétrécissant vers les pieds ou quelquefois est égale aux deux extrémités. Leurs couvercles sont arrondis en dessus, absolument plats ou bien de forme prismatique.

« On trouve aux pieds du plus grand nombre des squelettes un ou deux petits pots d'une terre grise qui paraît avoir été seulement séchée. D'autres vases et coupes en verre brun ou verdâtre s'y sont également trouvés quelquefois.

« Les hommes ont été inhumés vêtus et avec leurs armes. Ce sont de larges sabres à manches de bois, assez courts et tranchants d'un seul côté; des espèces de poignards, de flèches ou javelots, rarement des haches : le tout en fer. Les boucles et les plaques qui ornaient leurs ceinturons de cuir étaient soit en fer, très-souvent enrichis de damasquineries d'argent et de têtes de clous de bronze, soit en ce dernier métal gravé et argenté.

« Les femmes ont également été enterrées avec leurs vêtements, leurs bijoux et d'autres objets à leur usage. On retrouve sur elles et à leurs côtés des boucles et des fibules en bronze souvent argenté; des boucles d'oreilles, des bagues, des colliers formés de grains de verre de diverses couleurs, de terre cuite émaillée et d'ambre jaune. On trouve quelquefois d'anciennes monnaies gauloises ou du Bas-Empire pendues à ces colliers.

« Des couteaux, des forces, des peignes en fer et en os, etc., s'y rencontrent aussi fréquemment.

« La trouvaille dont j'ai l'honneur de parler ici a été faite dans la sépulture d'un enfant. Les terres qui se sont malencontreusement éboulées ont empêché de reconnaître quelles étaient les dispositions réciproques des objets trouvés. Aucun grand ossement, aucune arme ne se sont rencontrés.

« Ce qu'il avait près de lui consistait uniquement en un petit pot en terre grise, un coquillage marin de la famille des porcelaines, une boule en bronze, deux autres plus petites, avec trois plaques carrées et trois armatures de bouts de courroies; quatre petites équerres, trois croix à croisillons égaux, quatre espèces d'oiseaux, le tout formé de feuilles de bronze gravées et garnies de petits clous rivés. Enfin une petite feuille de bronze repliée en forme de gouttière, dans laquelle se voient encore les traces du cuir auquel cette pièce était attachée au moyen de clous rivés. L'ouverture de cette espèce de gouttière, exactement égale à la longueur des clous des équerres, des croix et des oiseaux, semble démontrer que toutes ces pièces provenaient d'une même ornementation. » (V. Pl. 1.)

M. Achmet d'Héricourt, associé correspondant, promet un travail sur l'usage du gâteau des rois, qu'il croit pouvoir rattacher, non pas au quatorzième siècle comme on le suppose généralement, mais au temps des premiers chrétiens.

M. Bourquelot donne lecture de la note suivante, au nom de M. Anatole Roujoux :

« Le plateau de Saint-Germain, qui couronne les hauteurs de la rive droite de la Seine et domine Corbeil, renferme un grand nombre de sépultures gallo-romaines. Le nom de *champs dolents*, que porte dans les traditions locales une grande partie de ce plateau, semble indiquer qu'il fut un champ de bataille ou un cimetière et peut-être les deux à la fois.

« Le 7 avril 1862, je fouillai deux de ces sépultures, à quatre-vingts centimètres de profondeur, dans une sablière

appartenant à M. Darbley. Je rencontrai deux crânes; les autres parties des squelettes avaient été dispersées; les crânes eux-mêmes avaient été dérangés, de telle sorte qu'il me fut impossible de déterminer l'orientation des corps.

« Près des ossements se trouvaient des vases de terre rouge et de terre noire, des bouteilles de verre et de longs clous de fer très-oxydés qui semblaient provenir d'un coffre de bois. Très-fréquemment des ouvriers y rencontrent encore de pareils objets, qui se rapportent à des types bien connus »

Séance du 21 janvier.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. l'abbé Auber, associé correspondant, propose à la Compagnie un mode de perception qui lui semble pouvoir faciliter le recouvrement des cotisations dans les départements.

M. Abel, de Metz, demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant; les présentateurs sont MM. Delisle et Bordier. Le Président désigne MM. Nicard, Bourquelot et Michelant pour former la commission chargée d'examiner les titres du candidat.

Travaux.

M. Michelant, au nom de la Commission des impressions, donne lecture d'un rapport concluant à l'insertion dans le *Bulletin* de la notice nécrologique sur Gilbert, et dans le volume des *Mémoires* d'un travail sur *la chute du Pont-des-Meuniers* en 1596 : la Société adopte les conclusions du rapporteur sur ces deux notices présentées par M. de Montaiglon.

La Société adhère également aux termes du rapport de M. Huillard-Bréholles proposant l'insertion, dans le volume des *Mémoires*, du travail de M. Prost, associé correspondant, sur un sarcophage du musée Campana.

M. Nicard présente une bague trouvée en Brie, qui paraît être du dix-septième siècle.

M. Delisle lit la note suivante :

« Au commencement de l'année 1863, on a trouvé dans une ancienne reliure d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale plusieurs cahiers d'un petit livre d'heures imprimé en caractères gothiques. Quelques-uns des feuillets qu'on a pu recueillir renferment une partie de calendrier, dans lequel j'ai remarqué plusieurs saints particulièrement honorés en Normandie :

« Au 31 janvier, *sainct Gaude, evesque.*
« Au 25 mai, *Mausse et Venerand.*
« Au 11 août, *sainct Thaurin.*

« La présence de ces noms sur le calendrier me porte à croire que le volume dont quelques débris ont été sauvés renfermait des heures à l'usage d'Évreux. Par un heureux hasard, au nombre des feuillets conservés, se trouve celui qui terminait le volume et sur lequel on lit cette souscription :

« *Ces presentes heures furent imprimées à Goupilleres, le VIII*[e] *jour de may, l'an mil quatre cens quatre vings et unze, par honorable homme messire Michel Andrieu, prestre.* »

« La localité mentionnée dans cette souscription est selon toute apparence Goupillières, aujourd'hui commune du département de l'Eure, arrondissement de Bernay, canton de Beaumont-le-Roger. L'impression d'un livre dans un obscur village de Normandie en 1491 est un fait qui m'a paru mériter d'être signalé pour l'histoire des origines de l'imprimerie. »

M. Egger fait part à la Compagnie d'une excursion archéo-

logique, dont l'occasion lui a été gracieusement offerte pendant son séjour récent à la résidence impériale de Compiègne :

« Dans la forêt de Compiègne, près de Pierrefonds, et dans la direction de l'ancienne voie romaine vulgairement dite *chaussée de Brunehaut*, se trouve le Mont-Berny, et sur cette hauteur une localité que la tradition désigne sous le nom de *Ville des Gaules* (*Villa Gallorum*). Les fouilles pratiquées dans cette partie du sol, sous la direction de M. de Roussy, ont mis à découvert le mur d'enceinte et les substructions d'assez nombreux édifices soit publics soit privés, qui prouvent l'existence fort ancienne d'un *pagus* ou même d'une ville assez considérable habitée d'abord par la population gauloise, puis par les Gallo-Romains, enfin par les conquérants germains de la Gaule romaine. — Le mur d'enceinte est tout romain et ne paraît pas avoir jamais eu le caractère d'une fortification.

« L'appareil primitif des maisons gauloises se laisse reconnaître en plusieurs endroits; des fûts de colonne, les traces d'une double enceinte, un bas-relief déposé aujourd'hui au musée particulier de l'Empereur près du palais de Compiègne, et qui paraît représenter une divinité gauloise, indiquent l'emplacement et la destination d'un édifice religieux.

« Ailleurs une grande piscine où l'on voit encore une baignoire parfaitement bien conservée, avec le conduit qui y amenait l'eau; des caves d'une construction solide, des voies creusées en partie dans le tuf même et où les roues des voitures ont creusé de profondes ornières; des traces d'aqueduc et de rigoles, témoignent d'une occupation prolongée et d'un assez grand développement de civilisation. Un cimetière d'où de nombreux squelettes ont été déjà remis au jour prouve aussi qu'une population assez considérable a longtemps animé ces lieux aujourd'hui recouverts par la forêt. D'innombrables débris de vases et d'ustensiles, des milliers de monnaies, les unes gauloises, les autres romaines et qui remontent aux premiers temps de l'empire et descen-

dent jusqu'à l'époque carlovingienne, témoignent dans le même sens et excitent au plus haut degré la curiosité des antiquaires. L'habile architecte M. Viollet-Leduc et notre savant confrère M. de Saulcy, secondant en cela l'initiative intelligente et zélée de M. de Roussy, ont vivement encouragé l'Empereur à faire continuer dans cette voie les explorations déjà commencées et qui promettent d'enrichir beaucoup le domaine de l'histoire et des antiquités nationales.

« Un petit musée spécial, à côté du palais de Compiègne, reçoit les divers objets d'antiquité provenant des fouilles qui s'exécutent depuis quelques années dans les environs de cette résidence. »

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, fait observer que la dénomination de *Ville des Gaules* ne remonte qu'à peu d'années. — M. Creuly et Quicherat présentent quelques observations sur les constructions et l'appareil attribués aux Gaulois, ainsi que sur le peu de données que l'on a pour assigner une date même approximative à des constructions antiques.

Séance du 4 février.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. de Belleval demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant; les présentateurs sont MM. Michelant et Bordier. MM. Vallet de Viriville, Delisle et Marion sont désignés pour examiner les titres du candidat.

M. Buvignier écrit également pour obtenir le titre d'associé correspondant; MM. Bordier et Lacabanne se portent présentateurs; la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat sont MM. Michelant, Bourquelot et Guillaume Rey.

Digitized by Google

M. Ménétrier, agent voyer en chef à Perpignan, adresse une note sur la station antique d'*Indesina*. Le Président charge M. Creuly d'examiner cette communication.

Travaux.

M. Bourquelot lit un rapport sur la candidature de M. Abel, de Metz. M. Abel ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant.

La Compagnie procède ensuite au scrutin sur la candidature de M. Châtel, de Caen, après avoir entendu le rapport de M. Delisle. M. Châtel ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant.

Sur le rapport de M. Bordier, M. H. Fazy, de Genève, est élu et proclamé associé correspondant étranger.

M. Boutaric présente les conclusions de la commission chargée d'examiner les titres de M. Melleville, de Laon ; la Société se prononce, par la voie du scrutin, pour l'ajournement.

Séance du 11 février.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

M. Chabouillet lit la note suivante sur un tiers de sol frappé à Trèves, qui a été récemment acquis par le Cabinet des médailles :

« Je viens d'avoir la bonne fortune d'acquérir pour le Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale un tiers de sol d'or frappé à Trèves, sur lequel je crois utile d'attirer l'attention des numismatistes. Grâce à la rare conservation de cette pièce, ainsi qu'à sa fabrique

comparativement excellente, on y lit distinctement un mot ou plutôt les sept premières lettres d'un mot qui existe aussi sur deux variétés de cette monnaie antérieurement connues, mais où, jusqu'à présent, on ne pouvait le soupçonner, à cause d'une excessive ténuité qui en fait un assemblage confus de caractères absolument indéchiffrables.

« Ce beau tiers de sol d'or a été trouvé récemment dans le Jura, et il est arrivé entre les mains du conservateur des médailles par l'intermédiaire d'un habitant de Lons-le-Saulnier.

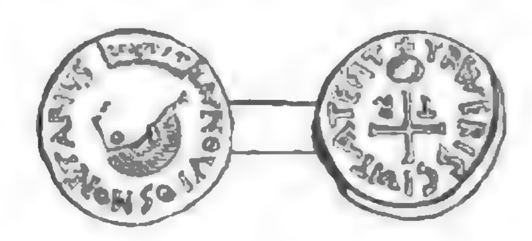

« En voici la description :

LANNOVIOS MONETARIVS CONSTIT.

Buste impérial lauré, à droite.

« Revers :

TREVERIS CIVITATE FIT.

« Croix posée au-dessus du globe du monde et cantonnée des initiales de la cité TR. Or, 1g.40.

« Les deuxième et troisième lettres du nom *Launovios* sont liées, ainsi que les troisième et quatrième du mot *monetarius*. L'I de *Launovios* simule une sorte de zigzag, particularité qui se représente sur le deuxième I du mot *civitate*, au revers. Les lettres *constit*, celles qui, on va le voir, ont été lues CONIIR sur un autre tiers de sol de Trèves, celui de la collection Rousseau, sont écrites en caractères plus fins que le reste de la légende, avec laquelle elles font corps. Au premier coup d'œil elles semblent en être indépendantes, attendu qu'elles sont disposées en exergue. Mais cette illusion ne tient pas devant le moindre

examen, et on s'aperçoit facilement que c'est le défaut d'espace qui a contraint le graveur à enfermer ces sept lettres entre les traits qui dessinent le buste impérial, tout en leur formant une apparence d'encadrement.

« Cet autre tiers de sol de Trèves, qui est l'une des deux variétés dont je parlais plus haut, a été publié dès l'année 1847 par notre confrère, M. de Longpérier. On va voir que je n'ai pas exagéré l'importance de l'acquisition d'une variante bien conservée de cette pièce, puisque ce savant, dont la pénétration et l'érudition n'ont plus à être louées, s'exprimait en ces termes au sujet de cette énigme numismatique, dont le sens nous est révélé par le complaisant exemplaire que les numismatistes pourront désormais étudier à loisir :

« J'ai cru distinguer, après *monetarius*, le mot *comvn* « pour *communis;* mais je pense, après un minutieux exa- « men, que la pièce porte plutôt *coniir.* » Quant au revers, ajoute M. de Longpérier, « il ne m'a pas été possible d'en « expliquer la légende, quoiqu'elle se lise très-aisément. On « sait, » lit-on encore, « que la Moselle a porté dans l'anti- « quité le nom d'*Obrinca;* serait-il possible d'y chercher ce « mot ou un de ses dérivés après *civitate?* C'est en déses- « poir de cause que je présente cette conjecture. » (Voyez *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*. Paris, 1847, p. 59 et 60.)

« La publication du bel exemplaire acquis par la Bibliothèque impériale éclaircit donc tout au moins la moitié des obscurités qu'offrait jadis la lecture de la monnaie de Trèves. Sur le tiers de sol d'or de la collection Rousseau, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque impériale, sur un autre tiers de sol de Trèves, qui s'y trouve aussi, après le titre *monetarius* on ne peut lire décidément que CONSTIT ; mais cette lecture supprime-t-elle toute difficulté? Non certes, car, on va le voir, il est plus facile de lire ce mot que de l'interpréter. Toutefois, je crois en avoir pénétré le sens, et avant d'énumérer les diverses hypothèses qui

peuvent se présenter à l'esprit, je dirai tout de suite que je crois qu'il faut y voir l'abréviation de CONSTITVTVS et traduire *Launovios*, *monétaire constitué*.

« Je sais qu'on chercherait vainement des autorités dans les textes de l'antiquité pour cette interprétation ; *constitutus* est un participe passé et non une épithète ; on lit bien dans le *Digeste : Constitutus in dignitate senatoria* (Ulpien, I, IX, 5), mais on ne rencontre nulle part le titre d'un fonctionnaire suivi de ce participe. En un mot, *constitutus*, en bonne latinité, ne correspond pas à notre locution française *constitué*. Lorsque nous disons un corps constitué, nous sous-entendons toujours un complément comme *en dignité* ou *par la loi*. Mais au septième siècle, dans la Gaule Belgique, nous ne sommes ni dans un pays ni dans un temps de bonne latinité ; on a donc pu se permettre une licence qui d'ailleurs était presque obligée dans la légende forcément concise d'une monnaie sur laquelle on n'a même pas trouvé assez de place pour écrire le mot en entier.

« Le titre insolite de *constitutus*, qui jusqu'à ce jour ne se rencontre qu'à Trèves, était sans doute assez familier dans cette cité pour être compris sans le complément qui, je le reconnais, devrait lui être adjoint ; et d'ailleurs peut-être dans l'usage les Gallo-Romains commençaient-ils déjà à le supprimer dans l'usage habituel.

« En tout cas, je crois difficile qu'on puisse expliquer ces sept lettres autrement qu'en y voyant l'abréviation d'un dérivé quel qu'il soit du verbe *constituo*. Ces lettres sont trop distinctement formées et font trop évidemment suite à la légende pour qu'on y reconnaisse une altération barbare des lettres CONOB, qui paraissent sur la monnaie de Justin qu'on va voir imitée sur un autre tiers de sol de Trèves. Tout au plus, pourrait-on admettre que c'est pour figurer cette formule sacramentelle que le mot CONSTIT simule un exergue sur les tiers de sol où je le reconnais. Mais on n'acceptera peut-être pas l'interprétation que je propose en premier lieu parce qu'elle me paraît la meilleure ; dans ce

cas, forcé de nous en tenir à un dérivé de *constituo*, je n'en vois plus que deux que je présenterai sous toutes réserves. On pourrait supposer CONSTITVTO ; on traduirait alors, *monétaire par décret*, ou en *vertu d'un décret*. On pourrait aussi y voir l'abréviation d'un terme légal, *constituta*, que l'on trouve également dans le *Digeste*, XIII, v. 1, et lire *monetarius constitutæ*. Cette dernière hypothèse demande quelques mots d'explication. On désignait par l'expression *constituta pecunia*, une somme d'argent qui devait être payée à jour dit. Cet argent constitué se nommait aussi absolument *constituta*, sous entendu *pecunia*. C'est un exemple bon à noter, en passant du reste, de la tendance à abréger les formules qui existait bien avant le huitième siècle, et qui pourrait venir à l'appui de la première de nos hypothèses, de celle qui, je le répète, me paraît la plus probable. Si donc on voulait lire *monetarius constitutæ*, je traduirais *monétaire du tribut échu*, en autres termes, *monétaire de l'argent du tribut*. Mais ici, je me heurte encore contre les lexiques et les autorités. Dans le *Digeste*, Ulpien n'emploie le mot *constituta* dans le sens d'argent dû à échéance qu'à propos de transactions entre particuliers et non à l'occasion de l'impôt ; mais cette extension de sens serait-elle donc absolument impossible ? Je n'apprendrai ici à personne que la multiplicité des ateliers monétaires, à l'époque mérovingienne, a été expliquée diversement par les savants. Parmi ces explications on remarque le système entrevu par le regrettable E. Cartier[1] dès l'année 1836, plus tard repris, modifié et développé par M. Ch. Robert, lequel voudrait que l'or provenant du tribut dû par les villes ou même par les villages ait été transformé sur place en monnaie comme réalisation de l'impôt[2].

1. Voy. *Revue numismatique*, 1re année, 1836. Troisième lettre sur l'*Histoire monétaire de la France*, p. 402. Voy. aussi *Revue numismatique*, t. XVII, 1852, p. 224, article sur deux ouvrages de M. Ch. Robert.
2. Ch. Robert, *Considérations sur la monnaie à l'époque romane*, etc., p. 39, note.

Si l'on admet cette explication que M. Ch. Robert appuie sur une argumentation fort plausible, le titre de *monetarius constitutæ* serait tout à fait en rapport avec les formules *ratio fisci*, *ratio ecclesiæ*, *ratio domni*, *in fisco*, *moneta palati*. Je m'arrête ici, car je dépasserais les bornes d'une simple note, et je reviens à nos monnaies de Trèves.

« On a vu plus haut que le tiers de sol d'or de lacollection Rousseau porte au revers un mot que M. de Longpérier proposait, mais sous toutes réserves, de lire OBRINCA, ancien nom de la Moselle. L'examen des cinq pièces de Trèves réunies aujourd'hui au Cabinet des médailles m'autorise à ne voir dans ce mot qu'un assemblage barbare de lettres qui n'ont très-probablement aucun sens.

« La plus ancienne monnaie de Trèves qui ait été publiée, à ce que je crois, et qui est aussi la plus ancienne du monnayage trèvirois, au moins jusqu'à présent, est le tiers de sol d'or publié d'abord par M. Conbrouse[1], cité par notre confrère M. B. Fillon[2], publié de nouveau par M. Ch. Robert[3], et dont un très-bel exemplaire existe aujourd'hui dans le Cabinet de France. Ce triens est d'un type tout différent des trois qui portent le mot CONSTIT ; il est calqué sur les pièces d'Anastase ou de ses successeurs immédiats, et date probablement du milieu du sixième siècle. Cette pièce n'est pas véritablement barbare, car si le mot AVGVSTORVM y est écrit, AGOSTREM avec l'M à l'exergue, c'est péché véniel sur des pièces de ces temps ; mais sur les trois autres, qui sont sans doute du septième siècle, et qui sont probablement antérieures à notre nouveau triens dont la fabrique est exceptionnelle à Trèves, on va voir que la barbarie des légendes est de règle, car sur chacune il y a des lettres inintelligibles. Pour me résumer, je décrirais

1. *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. 44, p. 18.
2. Voy. *Revue numismatique*, année 1844, t. IX, p. 196, et surtout *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, p. 11.
3. Monnaies mérovingiennes de la collection de M. Renault, de Vaucouleurs, p. 10, pl. 1, n° 2.

Digitized by Google

ainsi la pièce qui porte le n° 149 dans le catalogue Rousseau, déjà cité :

MONVALDVS MONETARIVS CONSTIT.

Buste impérial lauré, à droite. La couronne de laurier est à peine indiquée. Comme sur la pièce venue du Jura, l'N est lié à l'E dans le mot *monetarius*.

Revers :

TREVERIS CIVIATE, globule, puis BRIV.

Croix sur un globe cantonnée des initiales T R.

On connaît le nom de *Monualdus* comme monétaire sur deux pièces frappées dans deux localités incertaines FANILIOVI et THEODEBERCIACO. (*Revue Num.*, t. XVII, p. 252, pl. 9, n° 10, et t. XVII, p. 224.)

En reprenant l'interprétation du revers du tiers de sol de la collection Rousseau, au moyen de l'exemplaire lui-même qui se trouve aujourd'hui au Cabinet des médailles, commençons par déclarer qu'il est impossible d'y voir OBRINCA. D'abord, il n'y a pas d'O; ce que l'on a pris pour cette lettre est un globule; viennent ensuite un B, un R, un I et un V. Le graveur illettré, voulant remplir l'espace réservé à la légende, a répété quelques-unes des lettres du mot *civitate*, ou peut-être a voulu imiter les mots *fit* ou plutôt *fitur*, verbe qui se voit clairement sur la pièce nouvelle. Je me crois autorisé à proposer cette hypothèse par la barbarie des deux autres triens de cette série qui existent à la Bibliothèque impériale, et que je vais décrire, pour donner ici une monographie de tout ce que j'ai pu trouver de monnaies de Trèves de l'époque mérovingienne.

Le quatrième de ces triens porte d'un côté le buste impérial lauré à droite. Le nom du monétaire est tellement rongé qu'il ne reste que le bas des lettres; je renonce à essayer de le déchiffrer. Vient ensuite le mot *monetarius*,

puis CONSTIT disposé comme sur les deux décrits plus haut.

Revers :

TREVƎVЯIIMILVRVSFI.

On ne peut méconnaître ici l'intention d'écrire ou tout au moins de copier les mots *Treveris civitate fi* (t.) La croix cantonnée des lettres TR est fichée sur le globe comme par deux crampons. (On peut voir une figure de ce *triens* de la Bibliothèque impériale dans les monétaires des rois mérovingiens de M. G. Conbrouse, pl. 44, n° 19.)

Le cinquième et dernier des tiers de sol d'or de Trèves du Cabinet des médailles, porte d'un côté la légende :

TREVERVS CIV.

Buste impérial lauré à droite.

Revers :

IMONOAD MMI.

Imitation barbare du nom du monétaire *Monualdus*. Le type est d'ailleurs plus simple ; il n'y a qu'une croix dans une couronne, et cette croix n'est ni cantonnée des lettres TR ni posée sur le globe.

Cette revue du monnoyage de Trèves me justifiera, je l'espère, d'avoir refusé de voir autre chose que des lettres écrites par l'ignorance dans le mot qui simule à peu près OBRINCA.

Il ne me reste plus qu'à former un vœu, c'est que la publication de cette note puisse faire sortir de l'ombre, où peut-être elle se cache à nos investigations, quelque autre pièce de Trèves portant le mot CONSTIT écrit tout entier. Dussé-je être puni de l'audace de mes conjectures, je serai amplement payé du temps que j'ai employé à écrire cette note. Je souhaite que mes lecteurs veuillent bien en dire autant.

P. S. Notre confrère, M. A. de Barthélemy, qui prépare

Digitized by Google

en ce moment un *corpus* de la numismatique française, dont je ne veux pas faire ici un éloge anticipé qui serait suspect dans ma bouche, me communique le dessin d'un sixième triens de Trèves qui fait partie de la collection impériale de Vienne. Ce triens, dont il doit l'empreinte à l'obligeance du zélé conservateur du Musée de Vienne, M. J. Arneth, nous fait connaître un nouveau monétaire de Trèves, VINVLFUS, dont le nom estropié se trouve aussi sur le triens signalé comme faux, par M. de Saulcy, dans la *Revue Num.*, t. II, p. 300, pl. 9, nº 6. Je le décris pour compléter cette monographie de la numismatique de Trèves à l'époque mérovingienne.

TREVERVS CIVE.

Buste impérial lauré à droite.

Revers :

VINVLFVS MONETARIVS.

Croix cantonnée des lettres T. R.

En finissant, je rappellerai que M. de Saulcy, dans ce même article, a averti en même temps les numismatistes de l'existence d'un coin faux du triens de Trèves que j'ai décrit plus haut et qui est une copie exacte des monnaies d'Anastase. Comparaison faite avec la figure donnée par M. de Saulcy, je puis déclarer que l'exemplaire du cabinet de France est d'une authenticité incontestable. »

M. de Montaiglon fait une communication sur deux inscriptions qu'il a relevées à Sermoise, sur la route de Soissons à Braine.

« L'une des pierres tumulaires est appliquée contre un contre-fort du cimetière ; sa partie supérieure offre un sujet sculpté ; c'est, sous une arcade renaissance, un Christ en croix, accompagné à droite d'une mère et de cinq filles à genoux, à gauche du père et de trois fils, dont l'un, en

costume de moine, tient dans ses mains un phylactère avec l'inscription : *Pie Jesu dnē dona eis requiem.* Voici maintenant l'épitaphe :

> Cy devant gisent les corps de honnestes et
> vertueuses persoñes Jehan Toupet et Laurēce
> Mittelette sa feme leql deceda le secōd Jo[r] de
> Febvrier mil V[e] xlviii et lad[te] Mittelette
> le XIIII[e] de septēbre au mesme an. Priez
> Dieu po[r] eulx et po[r] tous fidelez trespassés.

« Cette inscription est surtout curieuse par le nom de *Mitelette*, encore fréquent dans le pays même, et qui semble être particulier au Soissonnais.

« On lit dans l'église, sur une autre pierre :

> Cy devant gist ho
> neste home Adrien
> V(*al*)lei en son vi
> sensiez de ser
> sotian paroissien
> de sermoise qui
> deseda le deuxzieme
> iour de mars 7851
> priez dieu pour son
> ame.

« *Censier*, c'est-à-dire fermier à loyer; mais le plus curieux de l'inscription c'est la date 7851; pourtant je ne crois pas qu'il faille voir là le moindre rapport avec une chronologie ou une ère particulière; il est plus naturel de croire que l'ouvrier, qui a gravé ces lettres et qui était fort inhabile, il n'en faut pour preuve que les deux grossières têtes de mort qui terminent la dernière ligne, s'était trompé en gravant le premier chiffre. Alors, pour ne perdre ni sa pierre, ni son temps, il a voulu sauver son erreur en la compliquant, et il a écrit le millésime entièrement à rebours.

Au lieu de 7851, c'est 1587 qu'il faut lire, et les lettres de l'inscription se peuvent rapporter à cette date. »

M. Huillard-Bréholles, au nom de M. Deloche, lit, en communication, une note dans laquelle il propose d'attribuer à Charroux (Vienne) un tiers de sol mérovingien sur lequel il déchiffre le mot CAROFVM.

Il est donné communication d'un mémoire sur le château de Peyrelade (Aveyron) rédigé par M. Michel, associé-correspondant.

Séance du 18 février.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. Azaïs, secrétaire de la Société archéologique de Béziers, demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant; ses présentateurs sont MM. Bordier et Delisle. Le Président désigne MM. Michelant, Bourquelot et de Barthélemy pour former la commission chargée d'examiner les titres de M. Azaïs.

M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier adresse à la Société la même demande : MM. Cocheris et Quicherat se portent présentateurs. La commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques de M. Chazaud est composée de MM. Boutaric, Delisle et Passy.

Travaux.

Le Président annonce que M. Guérin, membre résidant de la Société, vient d'être chargé par le Gouvernement d'une mission scientifique en Palestine.

M. Bertrand commence la lecture d'un mémoire encore inédit sur les monuments celtiques, que l'Institut a couronné.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question d'opportunité pour la Société de tenir une séance publique en 1863. — Après une discussion à laquelle prennent part MM. Egger, Brunet de Presles, Bertrand, Marion, Passy, Bourquelot, Nicard, de Barthélemy, Chabouillet, Noël des Vergers et Boutaric, il est décidé qu'une décision définitive sera prise dans la première séance de novembre.

Séance du 4 mars.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. le baron de Girardot, associé correspondant, signale une pierre celtique trouvée à la Hunaudière, commune de Sion (Seine-Inférieure). L'examen de cette communication est renvoyé à M. Bertrand.

Travaux.

M. Huillard Bréholles propose d'inviter les associés correspondants de la Société à venir prendre part à ses travaux : S. Ex. le Ministre de l'instruction publique ayant convoqué les 8, 9 et 10 avril 1863 les délégués des Sociétés savantes, il y a lieu de penser qu'un assez grand nombre des correspondants se trouveront à Paris à cette occasion. — Cette proposition est adoptée par la Compagnie.

Après avoir entendu les rapports de M. Michelant, sur les candidatures de MM. Azaïs et Buvignier, la Société procède au scrutin. MM. Azaïs et Buvignier, ayant obtenu le nombre des suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants.

M. Boutaric lit un rapport sur la candidature de M. Cha-

Digitized by Google

zaud, et M. Vallet de Viriville sur celle de M. de Belleval. A la suite du scrutin, MM. Chazaud et de Belleval, ayant obtenu la majorité des suffrages exigée par le règlement, sont proclamés associés correspondants.

M. Bordier, trésorier lit un rapport sur l'état des finances de la Société.

M. Quicherat demande à faire plusieurs communications qui concernent l'antiquité mérovingienne.

Il met sous les yeux de la Société :

« 1° Un sou d'or muni d'une bellière qui a servi à le porter en pendeloque. Cette pièce est à l'effigie impériale et marquée au revers de la croix haussée entre les deux lettres M, A, type bien connu des monnaies de Marseille. Autour du buste qui forme la décoration du droit, on lit la légende D. N. FOCA IMP. PP. AVG. courant de droite à gauche, les lettres par conséquent retournées à l'envers. La frappe est assez belle ; il y a de l'empâtement dans les lettres, mais le buste est d'un dessin correct et se dégage avec beaucoup de netteté.

« L'intérêt de cette pièce est dans le nom de l'empereur Phocas, qui se présente pour la première fois dans la numismatique française. Il existe un grand nombre de monnaies marseillaises au nom de Maurice Tibère, prédécesseur de Phocas. On les considérait comme les derniers monuments soit des prétentions, soit de quelques droits utiles conservés sur la Gaule par les empereurs d'Orient ; par conséquent on supposait qu'après la mort de Maurice en 602, le nom royal mérovingien avait achevé de prendre place sur toutes les monnaies des cités. Il faut reconnaître à présent que l'usage observé du temps de Maurice s'est continué, pour Marseille au moins, jusqu'en l'année 610, qui fut le terme du règne de Phocas.

« Le sou d'or produit par M. Quicherat, appartient à M. Benjamin Fillon, qui l'a trouvé chez un marchand de médailles de Paris.

« 2° Un anneau sigillaire en or, sur le chaton duquel est gravé un monogramme, lu RADEGONDIS par quelques archéologues. Ce bijou appartient également à M. Fillon. Il a été trouvé en terre sur la limite des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Diverses circonstances ont fait supposer que cet anneau pourrait être celui dont usa sainte Radegonde, lorsqu'elle dirigeait la communauté de Sainte-Croix à Poitiers. Ces raisons seront examinées, avec tout le développement qu'elles comportent, dans un mémoire qui sera lu prochainement à la Société.

« 3° Deux planches à l'eau-forte, destinées au bel ouvrage que MM. Fillon et de Rochebrune publient sous le titre de *Poitou et Vendée*. Ces planches représentent un dépôt de bijoux qui formaient l'accompagnement d'une sépulture mérovingienne trouvée l'année dernière dans l'île de Grues (Vendée). La personne inhumée était une femme. Dans son cercueil, qui était de pierres grossièrement cimentées, on a recueilli une quarantaine d'objets, la plupart en or et en argent, parmi lesquels M. Quicherat signale particulièrement à la Société :

« 1° Un collier et un bracelet en perles d'or richement ciselées; 2° une plaque de fermail, de forme carrée, ornée de filigranes, de grenats bruts et de verroteries rouges; 3° une paire de boucles d'oreilles avec des pendants en cristal de roche; 4° un petit couteau à manche d'ivoire avec les garnitures d'or de son étui; 5° une massive épingle à cheveux en argent doré, terminée par une grosse tête d'oiseau en or cloisonné de verre rouge; 6° une grosse boucle de ceinture en argent niellé avec incrustation de grenats; 7° une fibule de manteau en argent doré, du poids de 88 grammes, d'un travail admirable, la plus belle peut-être en ce genre qui se soit encore rencontrée: 8° une petite cuiller à parfums, percée de trous; 9° la garniture en argent estampé d'un coffret de bois; 10° une coupe en verre vert foncé avec des filets jaunes d'ornement et le nom EVTVCHIA en relief d'émail blanc appliqué sur la panse.

« Indépendamment de la valeur qu'ils ont par la matière, par le travail et par l'antiquité, ces objets apportent un argument d'un grand poids à M. Fillon pour résoudre définitivement une question de topographie qui s'était présentée depuis longtemps à son esprit.

« Grégoire de Tours raconte que le comte Leudaste, dont Augustin Thierry a popularisé l'histoire, était né *in insula Cracina pictavensi*. Les commentateurs, ne sachant où trouver cette île, avaient supposé une leçon vicieuse et substitué *Radina* à *Cracina*, ce qui donnait l'île de Ré. Mais l'accord de tous les manuscrits n'autorisait pas cette correction. M. Fillon avait connaissance d'un lieu dit Craine sur la commune de Grues, dans le delta que forme la rivière de Lay à son embouchure. A Craine abondent les tuiles à rebords et d'autres indices d'un établissement romain. Le nom de Craine est d'ailleurs une forme française qui répond parfaitement à la forme latine *Cracina*. Enfin *Cracina*, selon Grégoire de Tours, était un domaine planté en vignes, et la vigne est encore le principal produit de Grues. Il était donc permis de supposer que le nom de *Cracina*, restreint aujourd'hui à l'emplacement d'une *villa* détruite, s'était étendu à tout le territoire, et qu'on avait dit autrefois *Cracina insula*, de même qu'on dit aujourd'hui l'île de Grues (car la position de la commune de Grues lui fait donner ce nom par les gens du pays). Ainsi M. Fillon arrivait à placer dans l'île de Grues le lieu de la naissance de Leudaste. Il se trouve autorisé à soutenir cette thèse avec encore plus d'assurance maintenant que l'île de Grues a fourni la sépulture d'une femme qui ne peut avoir appartenu qu'à la famille d'un personnage éminent de l'époque mérovingienne. »

M. de Vogüé fait passer sous les yeux des membres de la Société plusieurs objets trouvés en Palestine, dans une grotte creusée par la main de l'homme : ils consistent en un projectile en silex et des coquillages qui avaient dû faire partie d'un collier.

M. Vallet de Viriville lit la notice suivante, en soumettant à la Société quelques épreuves de xylographies anciennes obtenues par un procédé découvert par M. Pilinski, pour reproduire en fac-similé les impressions de tout genre et les manuscrits.

« J'ai l'honneur de communiquer à la Société trois épreuves différentes en fac-similé d'un monument typographique dont j'ai plus d'une fois entretenu le public et la Compagnie. Ces épreuves reproduisent la Suite des *neuf Preux*, gravée sur bois, enluminée et imprimée avec texte à la manière des xylographes. Cette suite est jointe à l'Armorial du hérault Berry, manuscrit de la Bibliothèque impériale, 4985. Elle fait corps avec le manuscrit, ayant reçu dès l'origine une reliure et une *dorure* (sur la tranche) communes. Or le manuscrit étant daté de 1454 à 1458, cette estampe se trouve ainsi datée elle-même d'une époque antérieure à 1458. Les vers qui l'accompagnent, le style des ornements et des figures, le filigrane du papier, tout atteste que ce produit rare et encore trop peu connu, est une œuvre française. Chacune de ces épreuves occupe trois feuilles in pleno et recto seulement, comme dans l'original. La première est sur vélin; les deux autres sont sur papier ancien. L'*illusion*, dans toutes, par rapport à l'original, est pour ainsi dire complète. Les antiquaires pourront juger, d'après ces nouveaux spécimens, des services que ce mode de reproduction est appelé à rendre à la paléographie. »

Séance du 11 mars.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Menant demande à être admis au nombre des associés

Digitized by Google

correspondants; ses présentateurs sont MM. Egger et Renan. MM. Brunet de Presle, de Longpérier et de Rougé sont désignés pour former la commission chargée d'examiner les titres du candidat.

Travaux.

M. de Lépinois rend compte en ces termes de la découverte d'un cimetière de l'époque mérovingienne.

« Un cimetière mérovingien a été découvert dernièrement sur le territoire de la commune de Noroy, près de Clermont (Oise), au lieu dit *les Larris*. Il occupe une superficie de 20 ares sur le versant ouest de la berge d'une petite vallée, qui court du levant au couchant, et qui est éloignée en cet endroit de 2 kilomètres de toute habitation. Le sol, recouvert jusqu'à cette année de broussailles et de gros buissons d'épine, se compose d'une très-mince couche de terre végétale et d'une sorte de craie marneuse nommée *cran*, friable dans sa partie supérieure, solide dans les couches inférieures. Le propriétaire, en défonçant ce terrain qu'il voulait mettre en culture, rencontra sur le point le plus élevé du champ, et presque à fleur de terre, deux grands cercueils de pierre contenant des ossements. D'autres fouilles pratiquées le long d'un renflement du sol, qui semble avoir délimité le cimetière dans sa partie la plus basse, ont mis à découvert, sur une longueur de 30 mètres environ, un certain nombre de sépultures creusées dans la première couche compacte du *cran*, et dirigées, pour la plupart, dans le sens de la vallée, c'est-à-dire du levant au couchant. Cette première exploration procura l'extraction d'une assez grande quantité d'objets curieux, tels que poteries de diverses formes, *hangs*, couteaux, grandes javelines en fer, boucles et plaques de ceintures simples ou ciselées en bronze, en acier et en métal de cloches, viroles, grains de collier en terre cuite avec dessins et incrustations de verroterie, morceau d'ambre; agrafes et broches de différent travail,

Digitized by Google

dont quelques-unes émaillées à plat et d'autres avec des verroteries cloisonnées.

« Informé de cette découverte par le propriétaire, je me suis transporté à Noroy avec M. Feret, membre de la Société des antiquaires de Picardie; j'ai assisté à une nouvelle fouille qui a mis au jour cinq sépultures, et j'ai pu reconnaître les dispositions uniformes adoptées pour les inhumations des corps. Les cercueils en pierre sont fort rares dans les parties exploitées; ils proviennent des carrières de pierre tendre de Clermont et d'Agnetz, situées à 12 ou 15 kilomètres de distance; ils sont monolithes et en forme d'auge. Leur longueur est dans œuvre de 2 mètres, sur une largeur de 50 centimètres à la tête et de 30 centimètres aux pieds; l'épaisseur est de 12 centimètres environ. Ils ont un couvercle également d'un seul morceau, taillé en forme de toit évasé. Aucun objet n'a été trouvé dans ces cercueils, qui sont moins profondément enfoncés en terre que les autres sépultures. Celles-ci consistent dans des trous de 2 mètres de longueur sur 50 de largeur, creusés, comme je l'ai dit plus haut, dans le sens de la vallée et dans le *cran* compacte. Les squelettes, généralement très-bien conservés, ont les pieds tournés du côté du levant, contrairement à ce qui s'est pratiqué plus tard dans nos églises. Les bras sont souvent en croix, quelquefois pendants. Le fer de l'arme principale est placé au côté droit du corps et dépasse la tête de quelques centimètres. Cette arme avait un manche dont le bout engagé dans la douille se voit encore. Les boucles et plaques correspondent à la place de la ceinture, un peu au-dessus des os du bassin. Au bout des pieds est placé un pot plus ou moins grand, de modèles très-variés, mais en général très-élégants, rarement avec anses, souvent peint ou verni en noir. Plusieurs de ces pots ont à la gorge des ornements en creux représentant, soit des lignes courantes, soit des dentelures, soit des losanges, soit des pointillés d'un dessin capricieux. Ils ont tous des traces de feu et ne contiennent absolument rien que de la terre. Les grains, les

agrafes, les broches avoisinent la tête et la poitrine. Les os témoignent d'une race forte et de haute stature. On n'a rencontré jusqu'à présent que deux ou trois sépultures de femmes et d'enfants; mais la dixième partie du cimetière est à peine fouillée. Dans un endroit, deux cadavres, l'un d'homme, l'autre de femme, étaient superposés. A un autre point, une sorte de fosse commune recélait plusieurs corps. On trouve peu d'ossements épars dans les terres supérieures, ce qui fait supposer que cette portion du cimetière n'a pas été retournée au bout d'une certaine période pour de nouvelles inhumations, comme il arrive dans nos cimetières.

Aucune tradition locale ne se rattache à ce lieu de la commune de Noroy, et les noms des *champtiers* voisins sont tout à fait insignifiants. Seulement, on a découvert, dans le champ qui occupe le fond de la vallée et le versant opposé à celui du cimetière, des puits et des espèces de caves qui font supposer d'anciennes habitations et un centre de population dont le souvenir s'est entièrement perdu.

« J'ai l'honneur de faire passer sous les yeux de la Société les plus beaux échantillons des objets trouvés à Noroy. J'espère pouvoir lui faire part prochainement de nouvelle découvertes. »

M. Bertrand continue la lecture de son mémoire sur les monuments celtiques. — Des observations sont présentées par MM. Nicard, Bourquelot, ainsi que par MM. A. d'Héricourt et Peigné Delacourt, associés-correspondants.

Séance du 18 mars.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. le Dr Voillemier, de Senlis, écrit pour demander à être admis dans la Société à titre d'associé correspondant; ses présentateurs sont MM. Chabouillet et de Barthélemy. Le président désigne MM. Vallet de Viriville, de Blacas et de Longpérier, pour former la commission chargée d'examiner les titres du candidat.

Travaux.

M. Creuly explique en ces termes une inscription antique trouvée récemment dans le département de l'Aude.

« Le Musée archéologique de Narbonne s'est enrichi tout récemment d'une borne milliaire romaine, apportée de Peyrac par les soins de M. Tournal, le zélé et savant conservateur de cet établissemant. Peyrac est un village situé à 12 ou 13 kilomètres de Narbonne, sur la route impériale conduisant à Perpignan, et peut-être tire-t-il son nom de la borne qui existait sur son territoire. Un monument de cette importance donne lieu de croire que la *Via Domitia* passait à Peyrac même, comme la route impériale, et qu'elle n'aurait pas dû être identifiée avec la voie, cependant romaine aussi, qui s'engageait entre les étangs de Sigean, de Bages et de Gruissan. Ce sera probablement l'objet d'une petite rectification sur la carte des Gaules au temps de César.

« Quoique très-mutilée, la colonne milliaire de Peyrac est, heureusement, assez bien conservée dans sa partie essentielle, pour qu'on puisse reconnaître et reconstruire

Digitized by Google

entièrement l'inscription dont elle était revêtue. C'est, comme on le voit ci-après, un document de la dernière ou de l'avant-dernière année du règne d'Auguste.

[IMP ·]CAESAR
[DIVI ·]F · AVGVSTV[S]
[P · P · P]ONTIF · MA[X ·]
[COS ·]XIII · TRIBVN ·
[POT]EST · XXXVI ·
[IM]P · XIIII ·
[V]IIII

« Imperator Cæsar, Divi filius, Augustus, pater patriæ, pontifex maximus, consul XIII, tribunicia potestate XXXVI, Imperator XIIII. [Millia passuum] VIIII.

« Les deux premiers nombres, celui du consulat et celui de la puissance tribunitienne, sont d'accord entre eux ; mais le nombre qui se rapporte au titre d'*imperator* aurait dû, d'après le témoignage unanime des monuments déjà connus et de l'histoire, être écrit XX ou XXI, au lieu de XIIII, pour sa concordance avec le XXXVI de la puissance tribunitienne. Comment une pareille erreur a-t-elle pu être faite sur un monument public, car nous ne croyons pas nous être trompé dans notre copie ; c'est ce qu'il nous serait impossible d'expliquer autrement que par des conjectures sans intérêt. Quant à la lecture du nombre milliaire, on pourrait hésiter entre XIIII ou VIIII, mais c'est le dernier qui s'accorde avec la position de Peyrac par rapport à Narbonne. »

M. Peigné Delacourt, associé correspondant, communique le moulage d'une tête sculptée à l'extrémité d'une poutre, dans l'église de Tracy-le-Val (Oise); il attribue cette sculpture au XII^e siècle.

M. Bertrand continue la lecture de son mémoire sur les monuments celtiques.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. DE L'ESCALOPIER

PAR M. ANATOLE DE MONTAIGLON

Membre résidant.

—

Lue dans les séances des 6 mai et 17 juin 1863.

—

Tous les ouvriers du champ de l'érudition ne travaillent pas de la même manière; ils mettent une aptitude commune au service d'une même passion, mais les différences des esprits et celles des situations sociales changent souvent et le but et la nature des efforts.

Les uns, ou plus ambitieux, ou seulement plus heureux, arrivent, par la valeur et le nombre de leurs travaux, à se frayer un chemin dans le monde, à se créer, grâce à la diffusion de leur nom, une position sérieuse dans le sens de leurs goûts, et à parvenir aux places et aux honneurs dont le mérite et les services du savant ont le droit d'être investis. D'autres ne doivent malheureusement rien de semblable à la science; ils s'y réfugient plutôt, ils s'y dévouent, ils s'y consument même. En tout cas, que les uns soient poussés par le soin de leur gloire ou de leur fortune, et les autres par le seul amour de l'étude, ce sont tous ceux-là qui ne cessent de payer de leur personne, qui sont les producteurs, et qui, à moins de succomber à la peine, travaillent sans relâche pour aller jusqu'au bout des travaux qu'ils ont entrepris; c'est de

Digitized by Google

leur foule que sortent de temps en temps les grands maîtres et les grands écrivains de l'érudition et de l'histoire.

Pour les premiers, la science est sinon un serviteur, au moins un aide et un patron ; pour les seconds, c'est un maître, souvent impérieux ; il en est d'autres pour qui elle n'est jamais qu'une amie fidèle et une compagne toujours souriante. Ceux-là, moins par intention que par la suite même des circonstances, se restreignent à la seule étude et s'en tiennent pour ainsi dire à ses plaisirs, sans se condamner constamment au dernier et rude labeur de terminer et de donner à un corps de recherches, d'observations et de pensées, la forme définitive extérieure qui détache l'œuvre de soi pour le livrer à l'examen des autres ; ils se trouvent — et leur nombre devrait être plus grand qu'il ne l'est — parmi les heureux du monde, qui sont animés de ces mêmes goûts sans avoir à leur demander la même chose. Ils n'ont pas à parvenir, ils n'ont pas à s'abstraire dans le travail pour s'éloigner des réalités de la vie; le temps est à eux d'ailleurs, et ils peuvent remettre au lendemain. En même temps un autre désir s'empare d'eux, parce qu'ils sont à même de le satisfaire : celui de la possession ; ils aiment mieux travailler avec des livres à eux, pouvoir, à toutes les heures, trouver chez eux ce qui leur est nécessaire. C'est pour cela qu'ils commencent, et dans cette recherche, où l'instruction du savant se double et s'aiguise des aventures du chasseur, leur vie se passe souvent à rassembler plus de matériaux qu'ils n'en emploient et même qu'ils n'en pourraient mettre en œuvre. Ils sont bons juges, excellents conseillers, spectateurs bienveillants, en même temps du métier et du public, d'une opinion compétente et d'une curiosité érudite, pleins d'intérêt et exempts d'envie, voyant tout bon travail avec plaisir, et parce qu'il les dispense de le commencer ou de le finir s'il se trouve dans le sens de leurs études, et parce qu'il les laisse plus libres de se prendre à un nouveau sujet. Ils peuvent faire, mais ils aiment peut-être mieux aider à faire; aussi se mettent-ils facilement à la disposition des autres pour leur ouvrir les

trésors de leurs livres, de leurs lectures, de leurs souvenirs de voyages, de leurs relations et au besoin de leur bourse. Ce sont aussi des savants, mais ce sont surtout des amateurs dans l'acception la meilleure du mot. Je n'ai pas besoin de vous dire que le regrettable confrère, dont vous m'avez chargé de vous entretenir, était de ces amateurs et l'un des plus distingués.

Marie-Joseph-Charles, comte de l'Escalopier, est né, non pas au Liancourt des la Rochefoucauld situé près de Clermont (Oise), mais à son château patrimonial de Liancourt-Fosse, près de Roye, département de la Somme, le 9 avril 1812. Il était issu d'une ancienne famille, qui prétendait —comme Scaliger — sortir des della Scala de Venise ; ce qui est sûr, c'est qu'elle était déjà importante dans l'Échevinage parisien dès le seizième siècle[1], et que plus tard elle exerça jusqu'à la Révolution de nombreuses charges au Parlement ; deux de ses membres en furent même présidents, l'un au mortier, l'autre aux enquêtes[2], et nous pouvons remarquer ici que cette famille eut, dès l'origine, un des hôtels de la place Royale, parce que celui-ci, bâti comme les autres dans le premier tiers du dix-septième siècle et voisin de celui du cardinal de Richelieu, dut à une succes-

1. Voy. *Généalogie de M. le président l'Escalopier*, Châlons en Champagne, Jean Charpentier, 1628, in-8, réimprimé en 1763, sous le titre de *Memoire généalogique de la maison de l'Escale, de Vérone, dont une branche a fait souche à Paris sous le nom de l'Escalopier*, in-8 de 84 pages. On trouve à la suite 33 pages, chiffrées à part, qui reproduisent une dédicace d'un prêtre irlandais aux fils du président Jean, protecteur de la Maison des Irlandais, à Paris.—*La Chesnaye du Bois*, t. VI, p. 59-62.— On compte un écrivain dans la famille, le littérateur et historien Charles-Armand Lescalopier de Nourar.— La *Vænia in obitum A. l'Escalopier, conjugis C. Thuillerii* (Michel Coignet, sieur de la Tuillerie), *legati regis Galliarum ad Venetam Republicam*, Venetiis, 1633, in-4, est un livre rare.— Je ne sais si Pierre l'Escalopier, père jésuite, prédicateur, théologien et humaniste distingué du dix-septième siècle (1606-63), était de la même famille.

2. Voy. François Blanchard, *Les presidents au mortier du Parlement de Paris*, Besongne, 1637, in-fol., p. 383-4, et, à la fin, dans le Catalogue des Conseillers, p, 99, 111, 112.

sion ininterrompue et bien rare d'être encore possédé par leur descendant.

La Révolution ayant changé l'ancien ordre social, la famille de M. de L'Escalopier ne rentra pas dans les affaires, et il dut peut-être à ces circonstances nouvelles de pouvoir se livrer tout entier aux études, qui, avec les amitiés nombreuses dont il n'a cessé d'être entouré, ont été la plus chère occupation de sa vie. Il les commença dès la jeunesse; sa mère, qui voyait avec plaisir naître ce goût intelligent et honorable, récompensait chacun de ses succès au collége Charlemagne par des ouvrages précieux, et commença ainsi à développer et à affermir chez lui la passion de la recherche et de la connaissance des livres, qui ne devait plus le quitter.

Ce furent ses sentiments, et ses idées profondément catholiques jusqu'au dernier jour et cela avec une foi aussi complète et sincère que simple, indulgente et désintéressée, qui imprimèrent et ne cessèrent de conserver à ses études et à sa bibliothèque, qui les caractérisait autant qu'elle les servait, une physionomie particulière et une unité féconde. En effet, à part l'indispensable en tout genre et une partie spécialement reservée à la province de Picardie où il était né et qu'il habitait tous les étés, sa collection était surtout consacrée aux antiquités catholiques et à toutes les branches de l'archéologie religieuse du moyen âge. Les plus importants de ses voyages ont tous été dans le même sens, —d'abord celui de Jérusalem, qu'il fit dès 1836, époque à laquelle il était plus difficile et plus périlleux qu'aujourd'hui, et qui était représenté chez lui par une réunion aussi intéressante que considérable des pèlerinages et des voyages de tous les temps en Judée, — comme aussi ses divers séjours à Rome, où l'attiraient les premiers restes des temps chrétiens, l'intérêt qu'il prenait aux découvertes successives faites dans les Catacombes, et les relations instructives qu'il avait liées avec tous les savants distingués qui, en Italie et surtout à Rome, s'occupaient des mêmes matières.

Cette spécialité d'études, bien connue de tous ceux qui se trouvaient avoir besoin d'y recourir, l'avait fait admettre à vingt-trois ans dans votre compagnie, d'abord comme associé correspondant le 9 avril 1835, ensuite comme membre résidant le 9 mars 1839, et tous les travaux publiés par lui s'y rapportèrent. Un court *Essai sur la châtellenie et l'abbaye de Saint-Just*[1] publié en 1835[2], une *Note sur un retable de l'église de Faverolles*, arrondissement de Montdidier (Somme), imprimée en 1840 dans vos *Mémoires*[3], ne sont que des opuscules, comme aussi la *Notice sur un manuscrit intitulé Annales mundi ad annum* 1264[4], dans laquelle il décrit un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, analogue à la Chronique de Saint-Marien d'Auxerre, et en donne les sommaires, suivis d'extraits, relatifs aux fondations religieuses, aux origines liturgiques et aux légendes. Une plaquette, intitulée *Divisions bibliographiques de la bibliothèque du comte Charles de l'Escalopier*, Paris, Didot, 1847, in-8° de 16 pages, a un caractère tout à fait privé; malgré cela il y faudrait insister si nous avions ici le temps de montrer comment toute réunion de livres se trouve forcément avoir un caractère dominant, auquel il faut obéir pour qu'elle puisse recevoir tout le degré d'utilité dont elle est susceptible, et comment ce caractère dominant entraîne nécessairement des divisions nouvelles et un classement particulier. Mais à cette époque M. de l'Escalopier avait déjà publié l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur, c'est-à-dire la traduction de Théophile, l'un des plus vieux traités sur la technique des arts, puisque nous ne possédons rien des livres spéciaux des anciens sur ce sujet, et c'est d'elle que nous devons plutôt nous occuper. Comme tout le

1. Saint-Just-en-Chaussée (Oise), entre Clermont et Montdidier.

2. Paris, Mme veuve Dondey-Dupré, 1835, in-8 d'une feuille.

3. Nouvelle série, t. V, 1840, p. 374-8.

4. Paris, Techener, 1842, in-8 de 60 p., imp. de Didot. Réimpression augmentée d'un article du *Bulletin du Bibliophile*, 5e série, n° 4, avril 1842, p. 115-41; il en avait été fait un tirage à part de quelques exemplaires.

Digitized by Google

monde le sait, ce moine allemand du douzième siècle a écrit, au point de vue de la décoration des églises, un ouvrage en trois livres, qui traitent successivement de la peinture et des couleurs à employer sur les murs, le bois, la toile et le parchemin, de la peinture sur verre et de la mosaïque, de l'orfévrerie et des arts accessoires, la niellure, la damasquinure et la monture des pierres fines. Le traité plus ancien d'Éraclius, *De artibus Romanorum*, est bien moins étendu, moins détaillé et moins important de toutes façons. L'intérêt de Théophile avait du reste attiré l'attention sérieuse de quelques érudits à la fin du dernier siècle. Dès 1774, Lessing, bibliothécaire du duc de Wolfenbuttel depuis 1770 et auteur du *Laocoon*, croyant à juste titre que l'histoire de l'art ne devait pas se borner seulement à s'occuper de celui de l'Antiquité classique, lui consacra un travail spécial : *Vom Alter der Oelmarey aus dem Theophilus Presbyter*, réimprimé plus tard dans le tome VIII de ses *OEuvres diverses*. En 1776, le savant abbé Jacopo Morelli, bibliothécaire de la Marcienne, en donna une autre analyse dans ses *Codices manuscripti latini bibliothecæ Nanianæ*. Venise, in-4, n° XXXIX, p. 33; en 1781, Raspe en publia, mais très-incorrectement et d'après un manuscrit médiocre, un extrait dans sa collection intitulée *A critical essay on oilpainting*, London, in-4, et la même année le texte de l'édition de Théophile, préparée par Lessing, était imprimé en entier par Leiste dans les *Mémoires d'histoire et de littérature tirés de la bibliothèque du duc de Wolfenbuttel*, Brunswick, in-8, VI^e partie, p. 289-424. Depuis, Emeric-David fit souvent allusion à Théophile dans son *Histoire de la Peinture au moyen âge*, mais on peut dire que ce texte précieux n'était pas encore, autant qu'il le méritait, dans le courant de la science.

Un livre de ce genre ne peut en effet devenir usuel que s'il est traduit, c'est-à-dire étudié lentement, dans tous ses détails, laissé et repris, interprété et annoté, en état, en un mot, d'être discuté et au besoin corrigé utilement. Une lec-

ture, si intelligente qu'elle soit, est tout à fait insuffisante en face d'un texte semblable, rendu doublement obscur par la nature technique des sujets, par la brièveté des explications données avec des termes dont le sens précis échappe souvent, par la barbarie du latin et par les erreurs des copistes; celles-ci, qui sont la difficulté la plus grave, ne se peuvent éviter, au moins en partie, que par une collation complète de tous les manuscrits existants, et ce n'était pas le cas pour aucun des trois travaux qui viennent d'être rappelés, car chacun d'eux était fait d'après un seul manuscrit, et les textes qui leur avaient servi de base étaient à la fois moins corrects et moins complets que d'autres depuis découverts. C'est par le relevé des variantes du texte, c'est par la traduction, évitant une partie du travail, mais appelant le contrôle et la vérification, acceptée seulement quand elle est inattaquable, mais, dans les cas douteux, critiquée, rejetée ou modifiée, qu'un livre de cette nature prend son importance et passe de l'ombre au jour.

C'est ce service que M. de l'Escalopier, avec la collaboration d'un autre de vos confrères, M. Joseph-Marie Guichard, mort déjà depuis vingt ans, a rendu à Théophile et à la science. En même temps que le texte est éclairci par une traduction en regard, il est établi sur un manuscrit de Paris, le plus complet qui fût encore signalé, et accompagné de toutes les variantes des autres manuscrits connus, d'autant plus nécessaires en cette question, même quand elles sont ou paraissent mauvaises, qu'un texte de ce genre peut au besoin être discuté phrase par phrase et mot par mot. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver, et ce que M. de l'Escalopier avait tout fait pour amener; on se prit de tous côtés à son ouvrage, et il eût été impossible que, venant le premier, il ne pût être discuté et rectifié sur aucun point. Un autre de vos confrères, M. Quicherat, écrivit sur ce sujet un article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[1], remarquable, selon

1. 4e série, t. V, 1843-4, p. 176-87.

son habitude, par la franchise et la netteté de la discussion et des conclusions; mais ce fut surtout à Londres qu'on s'occupa de Théophile. M. Eastlake, dans ses *Materials por an history of oil-painting*, la savante mistress Merryfield, dans les nombreux travaux qu'elle a consacrés aux traités techniques de la peinture au moyen âge, sont à l'occasion revenus sur la discussion et l'interprétation des passages de Théophile qu'ils ont eu à citer, et M. Robert Hendrie, en 1847, a publié à Londres une nouvelle édition du texte de Théophile, revu sur un manuscrit découvert au *British Museum* depuis l'édition de M. de l'Escalopier, et éclairci par une seconde traduction qui a naturellement profité des efforts de la première.

Aidé de ces travaux divers, M. de l'Escalopier aurait pu reprendre son édition et la redonner dans un état à peu près définitif. Il ne l'a pas voulu faire; il lui suffisait d'avoir donné le premier, d'y avoir perdu, comme il convenait, son temps et son argent, d'avoir été la cause et le point de départ de ces travaux divers, qui élucidaient de plus en plus un livre et un sujet pour lui si intéressants; il lui suffisait d'avoir fait la lumière autour de ce monument inestimable et d'avoir donné à l'érudition française l'honneur d'un premier essai de traduction; je dis essai, car, si nombreuses qu'elles puissent devenir, aucune ne pourra jamais prétendre à être définitive sur tous les points, et dans cet ordre d'études on ne cessera plus, formellement ou incidemment, de revenir sur Théophile.

Un peu avant, vers 1840, M. de l'Escalopier était entré sur sa demande à la bibliothèque de l'Arsenal; il avait voulu avoir à sa main plus de livres encore qu'il n'en possédait et y trouver de nombreuses sources de savoir; mais, par suite de la droiture délicate de son cœur et de la loyauté de son caractère, il tint à ce que l'indépendance de sa fortune lui permettait, à ne prendre la place de personne, et il ne voulut en faire partie qu'à titre de conservateur honoraire. Pourtant, s'il se refusait aux avantages matériels, ce

n'était pas pour ne pas accepter les devoirs; tout le temps qu'il passait à Paris, il se chargeait d'une partie régulière du service, et j'ai pu apprécier, pendant le peu de temps que je m'y suis trouvé avec lui, à quel degré sa compétence était réelle, son érudition bibliographique étendue et sa complaisance toujours prête. M. Cayx, un des anciens administrateurs de cette belle bibliothèque, les connaissait bien et leur rendait pleine justice, car c'est sur sa demande, et autant pour rendre hommage aux services et à l'honorabilité du fonctionnaire qu'au dévouement de l'éditeur de Théophile, que M. de l'Escalopier fut nommé par le roi Louis-Philippe, le 25 avril 1847, chevalier de la Légion d'honneur[1].

Aussi continua-t-il à ne s'occuper de faire voir le jour qu'à des livres difficiles à publier dans les conditions ordinaires de la librairie. Il se trouvait à la bibliothèque du Vatican deux manuscrits du *Mitrale, sive de officiis ecclesiasticis summa*, ouvrage inédit de Sicardi, évêque de Crémone de 1185 à 1215, et auteur d'une Chronique publiée par Muratori[2]. Le cardinal Angelo Maï, dans le tome VI de son *Spicilège*, en avait publié les fragments relatifs aux édifices sacrés et à la philologie ecclésiastique. M. de l'Escalopier fit faire à Rome une copie complète du manuscrit; plus tard il la communiqua à l'abbé Migne, et cette obligeance libérale permit à celui-ci de publier pour la première fois en 1855, dans le tome CCXIII de son *Patrologiæ cursus completus*, l'ouvrage de Sicardi[3]. Il est divisé en neuf livres : le troisième est consacré à la messe, le quatrième aux offices des différentes parties du jour; les suivants, jusqu'au

1. Il avait reçu les ordres catholiques du Christ de Portugal dès 1837, et du Saint-Sépulcre des États-Romains dès 1838.

2. Dans le tome VII des *Rerum italicarum Scriptores*.

3. Il y en a quelques exemplaires tirés à part : *Sicardi, Cremonensis episcopi. Mitrale, seu de officiis ecclesiasticis summa, nunc primum in lucem prodit juxta apographum quod asservatur in bibliotheca comitis de l'Escalopier*, Parisiis, accurante J. P. Migne, 1855, in-4 de 436 colonnes.

Digitized by Google

quiores, præsertim quæ Romæ reperiuntur, explicatæ a Joanne l'Heureux[1]. Le premier livre, divisé en deux chapitres, passe en revue les peintures des églises, et ensuite des cimetières souterrains; le second est consacré à l'étude du sens symbolique et de la signification de ces représentations diverses. Depuis l'Heureux, bien des découvertes ont été faites dans les Catacombes, bien des parties nouvelles en ont été reconnues et le sont encore journellement; mais le livre du P. l'Heureux garde encore son intérêt et sa valeur. Les révélations postérieures n'ont fait que le compléter, qu'en confirmer les conclusions; les renvois et les remarques du P. Garucci l'ont mis, quand il a été nécessaire, à la hauteur de la science moderne.

Ces différents travaux, si méritants et si curieux, auraient certainement été suivis par d'autres, mais une maladie, terrible et impitoyable, que rien ne devait faire craindre pour un homme dont la vie avait toujours été aussi pure et aussi simple, vint en disposer autrement. A la suite d'attaques successives, qui, après l'avoir éloigné de vos séances, finirent par épuiser ses forces et l'enlever avant l'heure à l'affection de sa famille et de ses amis, à la tendresse dévouée de sa femme, réduite à ne pouvoir plus que se consumer douloureusement en soins impuissants, M. de l'Escalopier, âgé seulement de quarante-neuf ans, s'est éteint le 11 octobre 1861[2], dans le château où il était né, où il était revenu mourir, où les bienfaits de sa famille et ceux qu'il y avait répandus lui-même l'avaient fait aimer et estimer de tous. Pour ce qui vous concerne, vous pouvez vous rappeler la pénible surprise avec laquelle vous avez accueilli la nouvelle de cette fin prématurée; vous vous souveniez, avec un regret bien légitime, de l'aménité du caractère, de la sûreté des rapports, de l'intérêt des relations, aussi fa-

1. *Lutetiæ Parisiorum*, J. A. Toulouse, in-8 de XII et 253 pages, avec figures, notes et *Index*.

2. Il a paru au moment même une note nécrologique dans *l'Union* du 28 octobre 1861.

ciles qu'aimables, que vous aviez entretenues avec M. de l'Escalopier, soit comme confrère, soit quand il a dû à vos suffrages l'honneur d'être successivement, en 1853 et en 1854, vice-président et président de votre compagnie.

Son souvenir vivra à l'état personnel dans la mémoire de ceux qui l'ont connu ; il subsistera plus longtemps dans la science par la publication du Théophile, et il sera conservé, d'une façon peut-être plus complète encore, par une publication qui se prépare. Mme de l'Escalopier, qui n'a pas voulu se séparer de la bibliothèque que son mari a réunie et qu'il n'est plus là pour continuer, veut en faire imprimer le catalogue. Quand, avec la liberté des moyens, un amateur n'a pas formé sa collection au seul point de vue de la vanité et de la spéculation, comme on le voit souvent aujourd'hui où il suffit de payer, sans le lire, tout ce qui se dispute avec ardeur et se vend très-cher pour être sûr d'avoir des livres précieux et jouer quelques années au bibliophile avec la chance de finir par faire une bonne affaire ; quand, au contraire, cette collection est formée dans un but spécial, avec des connaissances sérieuses et incessamment augmentées ; quand ce n'est pas une armoire, presque un coffre-fort, mais une véritable bibliothèque, où l'on ne craint pas les grands livres qui tiennent de la place et où les raretés ne figurent qu'à leur rang et pour servir comme le reste à la recherche et à l'étude — le catalogue d'un tel cabinet, en même temps qu'il est un enseignement, représente à merveille et avec réalité la vie, la pensée et les études de celui qui l'a créé. Grâce à cette ingénieuse sagacité qu'inspire l'affection, les regrets de Mme de l'Escalopier l'ont compris, et je suis heureux de pouvoir vous faire espérer cette publication, car l'homme instruit et l'amateur y revivront tout entiers.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du deuxième trimestre de 1863.

Séance du 1er avril.

Présidence de M. E. Renan, vice-président.

Correspondance.

M. le président annonce la mort de M. le docteur Leglay, associé correspondant à Lille.

M. Grellet-Balguerie, juge d'instruction à la Réole (Gironde), demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant ; les présentateurs sont MM. de Barthélemy et Bertrand. Le président désigne MM. Vallet de Viriville, Creuly et Bordier pour former la commission chargée d'examiner les titres du candidat.

Une demande semblable est formée par M. Davillier, à Morainvillers (Seine-et-Oise) ; les présentateurs sont MM. Passy et Nicard ; la commission chargée d'examiner est composée de MM. Bordier, Vallet de Viriville et de Montaiglon.

Une troisième demande est faite par M. Gustave Lapé-

rousse, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube, membre du conseil général de la Côte-d'Or, à Prusly-sur-Ouruse (Côte-d'Or); les présentateurs sont MM. Passy et Nicard ; la commission d'examen est composée de MM. Quicherat, Marion et Boutaric.

Travaux.

M. Maury présente à la Société M. de Wichfeld, chambellan de S. M. le roi de Danemark. M. de Wichfeld dépose sur le bureau un assez grand nombre de haches et d'instruments en silex trouvés sur les bords des îles et îlots et dans les lacs du Danemark ; il accompagne cette communication d'explications sur les gisements de ces instruments : ces détails s'accordent complétement avec les découvertes signalées par M. Boucher de Perthes.

M. Vallet de Viriville communique une petite serpette sur laquelle il donne les renseignements suivants :

« Cet objet, qui appartient à M. Guichellet, juge de paix à Treffort (Ain), passe pour avoir été possédé par Jacques Cœur, argentier du roi Charles VII ; c'est un coutelet ou petite serpette à cueillir des fleurs ou des fruits, appelée dans certaines contrées *lirotte*. La lame, recourbée, est en fer, dorée au talon vers l'emmanchure, dessus et dessous. Cette lame est ornée de filets, d'arabesques et d'une devise, le tout gravé tant sur un côté que sur l'autre. La devise porte sur une face : * A COEVR * VAILLANT * *, et sur l'autre : * RIEN * INPOSSIBLE *. C'est cette légende qui a donné lieu de supposer que cet objet provenait du célèbre financier. Mais tout dans la fabrication de ce petit meuble atteste l'époque de Henri IV, tout au plus, ou de Louis XIII. Le manche, plus moderne, est en bois, tourné au tour et grossièrement monté ou emmanché. Notre confrère M. Th. Deveria possède un autre objet tout à fait analogue et de la même forme quant au manche (qui est en ivoire)

et à la lame. Seulement la lirotte de M. Deveria offre des proportions plus *mignonnes*. On va voir que c'est ici le cas d'employer cette expression. La légende de la deuxième serpette porte : A COEUR LOYAL FOY ASSURÉE. Ces coutelets, en effet, ces devises galantes étaient à l'usage des dames, à qui on les offrait en présent, réunis à d'autres objets de coutellerie fine, et montés dans des gaînes ou carquois plus ou moins élégants et somptueux. — Cet objet n'a donc rien de commun avec Jacques Cœur ni avec le quinzième siècle. »

M. Brunet de Presles lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Ménant. M. Ménant ayant obtenu, au scrutin, le nombre de suffrages voulu par le règlement, est proclamé membre correspondant de la Société des antiquaires de France.

M. Bertrand termine la lecture de son mémoire sur les monuments celtiques, et fait part de ses conclusions.

Séance du 8 avril.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

M. de la Querière, associé correspondant, communique un mémoire sur l'hôtel de ville de Rouen.

M. Carro, associé correspondant à Meaux, donne lecture de la note suivante sur les formes de l'expropriation au treizième siècle.

« On sait de combien de garanties la législation actuelle entoure chez nous le droit de propriété, et notamment combien sont multipliées et minutieuses les formalités d'expro-

priation publique. Il ne vous paraîtra peut-être pas hors de propos, messieurs, de jeter un coup d'œil sur ce qui s'est fait en un cas analogue, dans les environs de Paris, il y a plus de six siècles; permettez-moi de vous en entretenir un instant.

« Je faisais, il y a quelque temps, pour un autre objet, des recherches dans le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, de Paris, lorsque le hasard fit passer sous mes yeux une charte de 1228, à laquelle se rapportent les circonstances qui suivent. — Hugues de Châtillon, comte de Blois et de Saint-Pol, seigneur entre autres lieux de Montjay et de Crécy en Brie, venait de fonder dans le voisinage de cette dernière ville, l'abbaye du Pont-Notre-Dame, nommée plus tard du Pont-aux-Dames, celle-là même dans laquelle en 1774 fut reléguée pendant quelque temps Mme Dubarry. Il voulut, à l'occasion de cette fondation sans doute, créer un vivier dans une localité peu distante, où une assez vaste étendue de prés offrait d'excellentes conditions pour l'exécution de son projet. Il ne s'agissait de rien moins que d'une centaine d'arpents, — environ cinquante hectares de nos mesures actuelles, — situés auprès d'Esbly, village au confluent de la Marne et de la petite rivière appelée le Grand-Morin, entre Lagny et Meaux.

« Esbly n'appartenait pas à Hugues, c'étaient les moines de Sainte-Geneviève qui en étaient les seigneurs. Il s'entendit avec eux, et les motifs déterminants de leur concession furent, en apparence au moins, uniquement au futur et en prévision du bon vouloir du comte.

« Vous saurez, dit-il dans le latin de la charte, qu'ayant « résolu d'établir un vivier dans les pâturages d'Esbly ap-« partenant à l'église de Sainte-Geneviève, de Paris, et à la « communauté des habitants du village, l'abbé, sur nos in-« stances et nos prières, considérant les avantages qui « peuvent résulter dans l'avenir pour son église, de notre « libéralité et de notre bienveillance, nous a concédé, de « son assentiment et de l'assentiment commun des habi-

« tants dudit village, de pouvoir faire le vivier susmen-
« tionné. *Noveritis quod cum nos disposuerimus facere vivarium in pascuis de Esbeliaco ville Sancte Genovefe Pariensis, ad communitatem totius ipsius ville pertinentibus, abbas predicte ecclesie Sancte Genovefe ad instancias et preces nostras considerans bona que ecclesie sue ex liberalitate et familiaritate nostra poterunt in posterum pervenire, interveniente communi assensu ville predicte et suo, concessit nobis facere vivarium memoratum.* »

« C'était bien là sans doute une sorte d'expropriation de gré à gré, mais les moines n'étaient pas seuls intéressés en cette affaire. Au-dessous, ou plutôt au-dessus de leurs droits, il y avait les intérêts fort graves des habitants qui allaient céder d'importants pâturages communaux : ceci pouvait bien être de l'expropriation forcée, et l'on conçoit que des cultivateurs ne pouvaient être payés en belles promesses de libéralité future et facultative ; aussi des conditions plus positives durent-elles accompagner leur assentiment. On n'employa pas, il est vrai, pour déterminer ces conditions, toutes les mesures préservatrices en usage aujourd'hui; cependant, pour une époque en général assez disposée à l'arbitraire, on y mit des formes dirigées dans un sentiment de bienveillance et d'équité. On nomma deux arbitres pour régler les indemnités qui seraient légitimement dues. Le comte choisit pour le sien le prévôt de sa seigneurie de Montjay; les habitants ne furent point admis à en choisir par eux-mêmes, les moines leur en donnèrent un, qui fut l'official de Meaux; mais si les juges ecclésiastiques étaient impitoyables en matière de foi, il est juste de dire, comme le fait très-bien remarquer notre confrère M. Bordier, dans son excellente *Histoire de France d'après les documents originaux et les monuments :* « que les plai-
« deurs trouvèrent toujours plus de lumières et de douceur
« dans les officialités que dans les justices seigneuriales, et
« jusqu'au temps où la royauté devint tout à fait absolue,
« c'est-à-dire jusqu'au quinzième siècle, la noblesse seule

Digitized by Google

« songeait à se plaindre du pouvoir judiciaire de l'Église « à le lui contester[1]. »

« La charte stipule cet arbitrage avec la concision méritoire des anciens actes; ce ne fut que plus tard, et lorsque leur rédaction fut devenue l'attribution d'une profession spéciale, que les conventions furent surchargées jusqu'à l'extrême ridicule, d'une profusion de synonymes, d'épithètes, et de répétitions de toutes sortes, destinées bien moins à en élucider le sens qu'à en allonger le texte et à grossir les frais. La charte de Hugues ajoute donc tout simplement : « *Ita tamen quod pro restauratione damnorum que* « *homines ipsius ville noscuntur exinde reportare, nos et pre-* « *dictus abbas compromisimus in viros venerabiles officialem* « *Meldensem et prepositum Montisgay qui diligenter consi-* « *derantes in quibus communitati predicte ville pro damnis* « *dictorum pascuarium de bonis nostris competenter poterit* « *recompensari, statuent et assignabunt bona fide quod ad* « *recompensationem damnorum competenter judicent assi-* « *gnandum.... Actum anno Domini* M° CC° XX° VIII°, *mense* « *maio*[2]. »

« Si les préliminaires de l'expropriation sont ici un peu succincts, la charte du moins contient un mot rassurant : *competenter*, dit-elle; et, bien qu'un propriétaire soit amené difficilement, en général, à se trouver *competenter* indemnisé, il est certain, du moins, qu'il y avait là une intention de bonne foi et de bonne justice hautement exprimée. Ajoutons qu'un peu plus loin, en prévision de dommages causés par la crue des eaux, la charte exprime encore la promesse d'un dédommagement complet, *recompensatio fiet ad plenum*.

« Je ne sais s'il y eut plaintes et procès. Des plaintes c'est possible, des procès c'eût été peut-être difficile. Toujours

1. T. I, p. 395

2. Cartulaire de Sainte-Geneviève, p. 240, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

est-il que le vivier fut établi et qu'il dura près de trois cents ans. Vers l'an 1500 un Gaucher de Châtillon le supprima et rendit à la culture, non sans avantage sans doute pour la salubrité locale en même temps que pour le produit, les cent arpents du meilleur fonds de terrain que l'on puisse trouver.

« Cependant les traces de l'ancien vivier subsistèrent longtemps encore, et ce n'est que tout récemment que les pierres des assises inférieures de revêtement d'une partie de la chaussée de Hugues ont été extraites et enlevées. »

MM. Huillard-Breholles et Boutaric donnent verbalement quelques détails qui viennent à l'appui des faits présentés par M. Carro.

M. l'abbé Van Drival, associé-correspondant à Arras, résume ainsi le résultat des recherches qu'il a faites sur les tapisseries d'Arras, recherches qui doivent faire le sujet d'un travail spécial qui sera prochainement imprimé par l'Académie d'Arras :

« Que signifie cette expression : *OEuvre d'Arras*, *ouvrage d'Arras*, *opus Atrebaticum*, que nous trouvons dans bien des auteurs, surtout aux quatorzième et quinzième siècles? En d'autres termes, quelle idée doit-on se former d'une *tapisserie d'Arras*, aux belles époques de cette industrie?

« L'*opus atrebaticum* se composait d'ordinaire à l'aide de quatre matières, dont la plupart sont précieuses : la laine, la soie, l'argent et l'or. On y ajoutait même parfois des pierreries.

« La laine est mentionnée partout. La soie et l'or le sont dans les comptes de Bourgogne, et des textes nombreux nous parlent de *file d'Arras.... tout à fait à or et de soye....* de tapis tous *battus à or,* de l'ouvrage d'Arras, etc., expression que nous retrouvons dans le catalogue des archives de M. le baron de Joursanvault, où il est fait aussi mention spéciale de Jean de Croisetes, tapissier sarrazinois demeu-

Digitized by Google

rant à Arras en 1389, et de tapisseries de haute lisse ouvrées *à or de Chypre*, et.... *de fin file d'Arras*.... expressions employées également en 1393 par le religieux de Saint-Denis. Dans son travail sur la manufacture des Gobelins, M. Lacordaire constate le même fait de l'emploi de laine, soie, argent, et or dans les tapisseries d'Arras. »

Ici se place une question incidente : Qu'est-ce qu'une étoffe ou tapisserie *battue à or?* M. Van Drival expose deux systèmes d'interprétation : celui du battage lorsque l'étoffe est confectionnée, celui du laminage antérieur à l'aide d'une enveloppe de baudruche. Le mode d'exécution de ce produit ne lui paraît pas démontré jusqu'ici, mais ce qui l'est assurément, c'est le grand effet obtenu par ces larges fonds d'or qui venaient relever singulièrement l'éclat des vives couleurs de la laine et de la soie.

Après avoir montré comment l'œuvre d'Arras, imitation de celle d'Orient, quant au procédé de la haute lisse, fut cependant comme une œuvre nouvelle par les perfectionnements considérables qu'elle apporta à ces procédés primitifs, M. l'abbé Van Drival ajoute :

« Ainsi, à Arras tout fut tissé, tout fut exécuté sur le métier de *hault lisseur*, les figures, les ornements divers, aussi bien que les fonds. Ainsi surtout, à Arras, on ne se contenta plus de teintes plates, mais on voulut obtenir et on obtint d'une manière remarquable le relief, le modelé, la vie. L'œuvre d'Arras fut ainsi une page, ou plutôt une longue série de pages de la peinture la plus animée, et les Orientaux eux-mêmes furent plus d'une fois comme ravis, à la vue de ces imitations de leurs produits, tellement développés et perfectionnés, qu'à peine ils pouvaient y retrouver le genre primitif. » Des textes formels sont toujours cités par l'auteur à l'appui de ses exposés, et c'est, entre autres, dans la curieuse ordonnance de Charles-Quint, publiée à Bruxelles le 16 mai 1544, qu'il montre le détail des procédés divers de fabrication, et traite des conditions que devait remplir une tapisserie d'Arras.

L'honorable correspondant termine en examinant la valeur d'une assertion qui se trouve depuis vingt ans dans tous les livres d'archéologie et qui tendrait à ôter à la Flandre la production des tapisseries en soie, pour les attribuer exclusivement à l'Italie. Il cite les textes les plus clairs qui établissent jusqu'à l'évidence les droits d'Arras et de la Flandre à revendiquer ces riches œuvres. Ces textes remontent au treizième siècle. Ils mentionnent clairement la soie comme employée à Arras. Ils montrent également de quelle manière la soie, ainsi que l'or, arrivaient à Arras, et de l'Italie, et de la Grèce, et de l'Orient, soit par Anvers, soit par l'Angleterre. Il y a surtout un texte très-curieux, emprunté aux *Flores historiarum*, où l'Angleterre est exaltée au-dessus de Tharsis et des autres villes célèbres de l'antiquité, parce qu'elle reçoit de toute part, de l'Asie, de l'Afrique, de la Germanie, de l'Espagne, tous les produits les plus rares. Or, l'un de ces produits, la soie, c'est à la Flandre qu'elle le confie, pour le reprendre ensuite, mais ouvré, tissé : *tibi de tua materia tua textrix Flandria texuit.* Les expressions : *of Arras silk*, *of Arras with imagery und silk*, sont d'ailleurs à elles seules une démonstration. Les draps d'*Arest* sont expliqués dans un sens analogue par Carpentier, dans son supplément au glossaire de Du Cange.

M. Le Blant rend compte en ces termes des découvertes d'inscriptions chrétiennes faites à Rome par M. le chevalier de Rossi, associé étranger de la Société :

« Tandis que le type des épitaphes païennes est en quelque sorte demeuré immobile pendant de longues années, la rapide décomposition de la langue latine aux siècles de décadence, la marche précipitée de la révolution religieuse ont imprimé aux inscriptions chrétiennes une variété, un mouvement, qu'il importe de saisir, car chaque phrase de la transformation porte, pour ainsi dire, sa date. Un classement régulier des marbres chronologiques rend visible la succession des styles, des symboles, montre comment, dans quel ordre se

Digitized by Google

présentent d'abord les marques secrètes, puis les signes dévoilés, dit l'âge des différentes formules, détermine enfin le caractère particulier à chaque époque. Une réunion considérable de monuments épigraphiques pouvait seule mettre aux mains des antiquaires et dans toute sa puissance ce précieux instrument. Les inscriptions chrétiennes de notre sol, celles de Rome surtout l'ont fourni à cette heure, et le savant chevalier de Rossi vient de publier, dans un premier volume, plus de treize cents légendes datées, dont la suite rend saisissable pour tous la transformation que les anciens ont apportées successivement dans les symboles, la rédaction des épitaphes chrétiennes. Le champ de l'inconnu s'est restreint et des textes nombreux dont le défaut de date diminuait le prix vont recevoir de la méthode nouvelle l'autorité et la valeur.

« C'est ce que vient de montrer l'antiquaire romain dans un bulletin mensuel dont je m'empresse d'annoncer l'apparition, et qui fera désormais connaître, dès l'heure de leur découverte, les peintures, les bas-reliefs, les inscriptions antiques de la Rome chrétienne.

« D'après les anciens écrivains, le cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne, présentait à son entrée principale un groupe de deux églises et des chambres souterraines. L'un des édifices était consacré aux SS. Tiburce, Valérien et Maxime, compagnons de martyre de sainte Cécile ; l'autre, dédié à saint Zénon. Les cryptes étaient célèbres par les tombes des SS. Janvier, Félicissime, Agapet et d'autres saints illustres. Parmi ces victimes de la foi, saint Janvier y tenait le premier rang, car la catacombe était appelée *cœmeterium Prætextati ad S. Januarium*, comme celle de saint Calliste, célèbre par la tombe de saint Sixte, était dite *Cœmeterium Callisti ad S. Sixtum.*

« Le chevalier de Rossi indiquait la place de ces lieux vénérés dans un groupe de ruines et dans les hypogées qui portent le nom de saint Sixte. Son opinion était fondée. Une chambre souterraine découverte sur ce point et ornée

de peintures symboliques, présente, au fond de l'*arcosolium*, une tombe à inscription. Incomplète à son début, cette légende n'offre plus que les mots.... REFRIGERI IANVARIVS AGATOPVS FELICISSIM MARTYRES. C'est un souhait pour le repos d'un mort dont le nom manque et que ses frères recommandent au patronage des martyrs ensevelis dans la même catacombe. Une autre légende de cet antique cimetière porte de même *Deus Christus omnipotens refrigeret spiritum tuum;* une troisième qui appartient à la Gaule : *Refrigeret nos qui omnia potest.* L'épitaphe anonyme de Prétextat se relie à la même suite; son REFRIGERI est une forme vulgaire du mot *refrigeret*, comme le montre cette légende vue autrefois par Bosio : REFRIGERI TIBI DOMNVS IPOLITVS. (*Roma sotterranea*, p. 409.) Je ne m'arrêterai point aux déductions qui montrent pour les moins attentifs que les martyrs *Januarius*, *Agatopus* et *Felicissimus* sont les saints ensevelis dans le *cœmeterium Prætextati ad S. Januarium;* je n'insisterai point sur l'importance que présente pour la topographie romaine la détermination inattendue d'un lieu célèbre perdu depuis longtemps.

« Un autre point de vue moins spécial sollicite mon attention.

« Les inscriptions des premiers âges montrent chez les fidèles le désir ardent de reposer près des saints et des martyrs. Heureux qui pouvait faire graver sur sa tombe, comme les chrétiens dont nous avons retrouvé les épitaphes, les mots : *sociatus martyribus, positus ad sanctos.* Ils dormaient en paix, dans le sépulcre, et défiaient les atteintes de l'enfer.

« Goûter cette paix éternelle était le rêve d'alors. Ce bien que chacun désirait et qu'obtenait un si petit nombre, suivant le mot d'une inscription romaine, devint une cause de trouble pour les sanctuaires; l'envahissement de la tombe s'étendait chaque jour, et les saints autels durent parfois céder aux morts une place qu'avait souillée leur

Digitized by Google

multitude. Rien à coup sûr ne témoigne plus hautement du culte des saints que cet immense désir de reposer sous leur égide, et si l'on montre, dès le berceau de l'Église, l'ardeur que les inscriptions accusent, l'antiquité de l'invocation sera prouvée.

« J'ai dit ailleurs comment le savant chevalier avait su reconnaître qu'aux catacombes romaines les ensevelissements ne s'étaient point prolongés au delà du début du cinquième siècle. C'est là une première règle applicable à l'inscription de Prétextat et qui ne permet point de la classer plus bas que l'année 410. Sa rédaction, son style en accuseront plus nettement l'antiquité.

« Le classement chronologique des marbres de Rome nous montre que les acclamations gravées sur les sépulcres chrétiens appartiennent seulement aux premiers âges. Parmi les 1374 épitaphes datées qu'a fournies jusqu'à cette heure le sol de la ville sainte, 31 sont antérieures à la paix de l'Église, 1343 suivent cette époque; or, parmi ces dernières, aucune ne présente avec certitude le mot *refrigeret*, il figure au contraire dans la première série parmi les acclamations usitées aux temps anciens, et, particulièrement sur un marbre de l'année 291 trouvé dans la même catacombe que l'inscription nouvelle. En Gaule, cette expression n'apparaît qu'une fois; c'est une légende funéraire de la Viennoise, évidemment antérieure par sa paléographie et par son style au début du troisième siècle.

« Si les efforts de la méthode peuvent apporter des résultats pratiques, s'il est permis d'admettre, sur la foi de preuves sans nombre, que, dans un temps où tout se transformait, les années ont pu apporter des différences sensibles dans le style lapidaire, on reconnaîtra dans l'acclamation *refrigeret Januarius, Agatopus, Felicissimus martyres*, une diction particulière aux temps de la persécution et oubliée dès le quatrième siècle; dans l'épitaphe qui la porte un monument antérieure à la paix de l'Église, partant un important témoin de l'invocation des saints aux premiers âges.

Digitized by Google

« Devant la nouveauté des résultats que j'expose, en présence d'une méthode créée d'hier et dont les éléments ne peuvent être encore connus de tous, il semblera téméraire sans doute d'affirmer avec tant de confiance, sur l'autorité de détails dont la valeur n'avait point encore été soupçonnée. A qui voudra bien recourir au contrôle, j'indiquerai la longue collection d'épitaphes datées trouvées dans la ville sainte et qui rend évidente la succession des styles; on me permettra de citer encore nos 200 marbres chronologiques dont les données concordent sans réserve avec les enseignements fournis par le classement des épitaphes romaines. On jugera des bases d'un système dont la valeur, éprouvée séparément par les recherches du chevalier de Rossi et par les miennes, ne laisse dans notre esprit aucun doute, et qui, suivi avec une sage mesure viendra trancher, selon toute apparence, plus d'une question ancienne et longuement débattue. »

M. de Longpérier revient sur la découverte d'un sol d'or de Phocas, frappé à Marseille, signalée par M. Quicherat dans une séance précédente. (Bull. de 1863, p. 71.)

« Je viens d'apprendre, dit-il, en lisant, dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*, le compte rendu d'une des séances de la Société à laquelle je n'assistais pas, qu'un de nos confrères avait annoncé la découverte d'un *sol d'or* de Phocas portant la marque de l'atelier de Marseille.

« Cette pièce très-rare n'était cependant pas inconnue. Un autre exemplaire de ce *sol d'or* existe au musée britannique et a été décrit par M. le comte de Salis dans le *Numismatic chronicle* (nouvelle série, n° 1, p. 59), en 1861.

« M. de Salis en parle à propos de la trouvaille d'un collier recueilli à Sarre, près Reculver (Kent), ornement qui est conservé aussi au musée britannique et qui nous montre quatre *sols d'or* suspendus par des belières, et portant les effigies de Maurice, d'Héraclius et de Chlotaire. Une de ces pièces avec le nom de Maurice est frappée à Arles, les trois

Digitized by Google

autres sont de Marseille, comme les deux sols d'or de Phocas. M. de Salis nous fait remarquer que le médaillier anglais possède encore un tiers de sol d'or d'Héraclius frappé à Viviers.

« Ainsi donc la fabrication des monnaies à l'effigie impériale s'est continuée dans le midi de la France sous le règne d'Héraclius. C'est là, comme le fait observer M. de Salis, un fait qui confirme l'opinion émise par M. Lenormant dans ses lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques des Mérovingiens. Notre regretté confrère assignait en effet pour limite à la reproduction de l'effigie byzantine, l'époque où Clotaire II commença à régner sur la Provence méridionale, c'est-à-dire au plus tôt la quatrième année de l'empire d'Héraclius. »

Séance du 15 avril.

Présidence de M. Creuly, vice-président.

Correspondance.

M. Ed. Fleury, président de la Société archéologique de Laon, demande à faire partie de la Société, à titre de membre correspondant: Les présentateurs sont MM. Creuly et de la Villegille; la commission d'examen est composée de MM. Delisle, Bertrand et Brunet de Presle.

Travaux.

M. de Vogué communique à la Société le texte d'une inscription phénicienne trouvée à Carthage par M. Davis et insérée par lui dans son ouvrage *Carthage and her remains.* L'explication donnée par M. Davis est erronée de tout point. A peine revenu d'une très-longue absence, M. de Vogué ignore si ce texte a été l'objet d'un travail plus

sérieux, et avant de l'entreprendre lui-même, il demande à la société de lui en soumettre les éléments afin de s'éclairer de ses conseils.

Nous résumons ainsi qu'il suit les explications données par notre confrère :

La nouvelle inscription de Carthage est un *tarif de sacrifices* analogue à celui qui a été trouvé à Marseille et qui est conservé dans le musée de cette ville. Quoique beaucoup plus abrégée, elle jette un jour nouveau sur cette inscription et permet de compléter plusieurs passages : réciproquement la pierre de Marseille fournit le moyen de remplir presque entièrement les lacunes assez nombreuses du texte de Carthage. En général, cette nouvelle découverte confirme l'explication qui a été donnée du premier de ces textes par M Judas [1]. Cette interprétation, malgré quelques obscurités qui tiennent aux difficultés mêmes du texte et que personne d'ici à longtemps, je le crains, ne pourra résoudre, malgré quelques erreurs de détail qu'une étude de la pierre fine elle-même, et les lumières apportées par le monument de Carthage m'ont permis de rectifier, cette interprétation, dis-je, est la plus satisfaisante qui ait été produite jusqu'ici.

Il résulte de l'ensemble de ces deux documents que les Carthaginois, ainsi que les Hébreux, avaient un livre qui réglait tout le service des temples et l'ordre des sacrifices. Les rédacteurs de ce *Lévitique* semblent avoir été deux suffètes, Kheletsbaal, fils de Bodtanit, et Kheletsbaal, fils de Bodashmun, assistés d'un collége de prêtres.

Un extrait פס de ce livre, gravé sur pierre, était affiché à l'entrée des temples : il indiquait les taxes principales dues aux prêtres pour chaque nature de sacrifices, et les modifications faites au *livre* dans chaque cas particulier : en effet, tout en restant dans les prescriptions générales du *livre*,

1. Nouvelle analyse de l'inscript. ph. de Marseille. Klincksieck, 1857, Paris.

Digitized by Google

chaque collége de prêtres pouvait, suivant les circonstances locales, changer le chiffre des redevances ou le mode de perception.

Les Carthaginois, comme les Hébreux, avaient deux classes de sacrifices : 1° le sacrifice sanglant, le zabakh זבח proprement dit ; 2° le sacrifice non sanglant, זבח במנחת, *zabakh b-minkhot.*

La première, chez les Hébreux, se divisait en quatre espèces, qui, au fond, peuvent se ramener à deux, en les classant suivant que l'offrant conservait ou ne conservait pas une part de la victime qu'il amenait : le sacrifice le plus complet était l'*holocauste*, et encore cette dénomination n'était-elle pas rigoureusement exacte, puisque la peau de la victime n'était pas brûlée et était laissée aux prêtres ; mais pour l'offrant, le sacrifice était holocauste en ce sens qu'il faisait un abandon complet de son offrande, laquelle était partagée entre le feu de l'autel et les prêtres.

Les Carthaginois admettaient la même division dans les sacrifices sanglants ; la première espèce se nommait שלם כליל, *Shelam Kalil*, la seconde צועת *Tsoat*. On a beaucoup discuté sur le sens littéral de ces deux expressions, surtout de la seconde, sans arriver à un résultat très-satisfaisant, mais la signification de la forme désignée par chacun de ces termes est clairement indiquée par le contexte.

Dans le premier cas, le prêtre percevait une redevance d'argent, plus un certain poids de la viande de la victime, et tout le reste était brûlé.

Dans le second, le prêtre, outre la redevance en numéraire, recevait des morceaux spéciaux, l'offrant reprenait les pieds, le reste de la chair, quelquefois la peau, et il n'était sans doute brûlé que les viscères intérieurs et les graisses. Les morceaux spéciaux réservés aux prêtres portaient le nom de *Qetsurot* et *Yetsullot :* la signification précise de ces mots est inconnue : ce sont des *prosecta ;* cette redevance était invariable. Les autres taxes perçues, soit en nature, soit en argent, étaient l'objet de stipulations particulières ; ainsi

à Marseille, la peau était rendue au propriétaire de la victime, tandis qu'à Carthage elle appartenait au prêtre : il est vrai que, dans le premier de ces sanctuaires, une redevance en numéraire compensait la différence au profit de l'autel. L'usage de laisser la peau des victimes aux prêtres, ou d'en compenser la valeur, est commune à toute l'antiquité : souvent l'État partageait avec le temple ; il percevait un droit sur la vente des peaux provenant des sacrifices publics, ou se chargeait lui-même de la vente sauf à indemniser le temple. A Athènes, l'argent obtenu ainsi s'appelait δερματικόν et figure, sous ce nom, dans les comptes publics que les inscriptions nous ont conservés.

Dans les temples romains un ordre analogue était suivi : une inscription latine (Gruter. p. 125, Orelli 6113) nous donne un fragment de tarif qui offre le plus grand rapport avec ceux qui nous occupent : en voici le texte assez peu connu.

D........................	
PRO SANGUINE................	
ET CORIUM	
SI HOLOCAVSTUM	* *
PRO SANGUINE AGNI ET PELLE	* IS
SI HOLOCAVSTUM	* II-E
PRO GALLO HOLOCAUSTO	* IE
PRO SANGUINE	A. XIII
PRO CORONA	A. IIII
PRO CALIDAM IN HOMINEM	A. III

Le monument original est perdu : la leçon donnée par Orelli est empruntée à un ancien manuscrit, peut-être fautif ; malgré quelques obscurités, tenant sans doute à cette cause, le sens général est bien clair : il s'agit de deux sacrifices qui ont chacun leur taxe distincte : l'un complet, l'autre où le prêtre se contente d'immoler la victime et de prendre sa peau. Le premier se nomme *holocauste*, quoique certainement, suivant l'usage romain, il n'y eût de brûlé

Digitized by Google

que les *prosecta;* l'expression n'en était pas moins juste par rapport à l'offrant, qui ne conservait rien ni de son bœuf, ni de son agneau ni de son coq, la chair non brûlée étant prise par les sacrificateurs et considérée comme offerte aux dieux.

Le *Shelam Kalil* des Carthaginois est un holocauste du même genre, un sacrifice complet (כליל hebr., *complet, entier*) de la part de celui qui l'offre.

Le *Tsoat*, est un sacrifice partiel, dans lequel la victime est partagée entre l'autel, le prêtre, et celui qui l'a offerte, dans des proportions qui varient suivant le lieu et les circonstances.

La pierre récemment découverte à Carthage renferme le tarif des sacrifices de la forme *Tsoat;* celui des holocaustes était sans doute gravé sur une autre pierre ou sur un second registre de la même table, en voici la traduction française : le commencement des lignes manque, mais il se restitue avec une précision mathématique d'après la pierre de Marseille.

1° Ordonnance sur les taxes établies par [les suffètes].

2° [Pour un bœuf sans défaut, sacrifice de la forme *Tsoat*,] la peau sera donnée aux prêtres, et les abats à celui qui offre le sacrifice.

3° [Pour un veau sans défaut, sacrifice *Tsoat*,] la peau sara donnée aux prêtres et les abats appartiendront à celui qui offre le sacrifice....

4° [Pour un bélier ou un bouc sans défaut,] sacrifice *Tsoat*, la peau des boucs sera donnée aux prêtres, etc....

5° [Pour un agneau, un chevreau, un faon, sans défaut,] sacrifice *Tsoat*, la peau sera donnée aux prêtres, etc....

6° [Dans tout sacrifice] offert par un pauvre en bétail, le prêtre n'aura pas de rétribution.

7° [Pour des oiseaux].... argent, 2 zers par tête.

8° [Dans tout sacrifice de la forme *Tsoat*,] placé devant les dieux, les prêtres auront des morceaux spéciaux (des *Qetsurot*, et des *Yetsullot*.

9° [Pour les prémices] sacrés, les offrandes de blé,

Digitized by Google

d'huile [on donnera aux prêtres, argent.... zers chaque fois.]

10° [Pour les gâteaux,] le lait, le sacrifice non sanglant.... [Toute l'oblation appartiendra aux prêtres.]

11° [Toute taxe] non mentionnée dans cet extrait sera payée [conformément au livre rédigé par les suffètes....]

Les mots nouveaux fournis par le texte sont : בעת qui commencent l'inscription et que je traduis *ordonnance*, de la racine בעה qui a le sens de *prier avec insistance*, mot à mot *demande des taxes*, etc....

חברת. *Abats* correspond à l'ensemble désigné dans l'inscription de Marseille par les mots *les pieds*, *les jointures et les restes de la viande*. cf. חבר, chald., pour שבר, *couper, briser*.

Voici maintenant les corrections que l'on peut faire à l'inscription de Marseille, en prenant pour base la nouvelle traduction de M. Judas :

Ligne 1. Le texte commence à בתבעל. « Temple de « Baal.... » Puis vient un titre identique à celui de Carthage. je l'ai vérifié sur la pierre même : « ordonnance des taxes « établies [conformément au livre rédigé] par Khletzbaal « suffète, etc., etc.... »

Lignes 3 et 4. La phrase doit se couper ainsi. « Pour un « bœuf sans défaut, sacrifice de la forme *Tsoat* ou sacrifice « holocauste, il sera donné aux prêtres, argent, 10 sicles, « par tête.

« Dans l'holocauste ou ajoutera à cette taxe 300 misquals « de chair.

« Dans le sacrifice *Tsoat* on ajoutera des morceaux spé- « ciaux ; puis la peau, les jointures, les pieds et le reste « de la chair seront donnés au propriétaire de la victime. »

De même pour les trois articles suivants.

Ligne 13. « Pour tout sacrifice *Tsoat*, etc., etc.... » On voit très-bien sur le commencement.... בכל צועת.

Ligne 14. « Quant au gâteau, au lait, à la crème, et à « tout sacrifice d'oblation non sanglante, במנחת, qu'un

Digitized by Google

« homme voudra offrir, la totalité de l'offrande appartiendra « aux prêtres. »

Ligne 15. Le dernier mot est חנת « argent » que l'on trouve déjà avec ce sens dans l'épitaphe d'Esmunazar.

Ligne 17. « La taxe pour chaque sacrifice sera conforme « aux prescriptions établies dans le livre.... » כתדת שת בכתב.

Ligne 18. « Toute taxe non établie dans cet extrait sera « payée conformément au livre.... rédigé par Kheletzbaal « fils de Bodtanit 19 Kheletzbaal fils de Bodashmun et le « collége des prêtres. » La ligne finit là.

MM. Brunet de Presles et Mommsen citent quelques inscriptions grecques et latines qui pourraient trouver utilement leur place dans un travail spécial sur ce genre de tarifs.

M. Creuly présente des observations tendant à contester le système des mesures itinéraires appliqué aux voies antiques de la Gaule, par M. Th. Pistollet de St.-Ferjeux : M. Creuly croit devoir protester avec d'autant plus d'énergie, que récemment, dans une circonstance solennelle, au congrès des délégués des sociétés savantes, convoqués à la Sorbonne par M. le ministre de l'instruction publique, M. le marquis de la Grange a paru attacher une certaine autorité aux théories de M. Pistollet de St.-Ferjeux.

MM. Chabouillet et Quicherat prennent successivement la parole, le premier pour établir que le congrès des sociétés savantes n'a nullement la prétention d'imposer au monde scientifique tel ou tel système, mais que son but est de signaler les découvertes nouvelles en laissant toute la responsabilité aux érudits qui les proposent. M. Quicherat expose que le système de M. Pistollet de St.-Ferjeux lui semble rationnel, et que le mille romain a pu varier jadis comme la lieue, à une époque toute moderne.

M. de Longpérier fait passer sous les yeux des membres de

la Société des bijoux trouvés dans l'île de Rhodes par M. Salzmann : ces objets, d'une date très-ancienne, se composent de plaques d'or sur lesquelles sont appliquées et soudées des ciselures et des filigranes de la plus grande finesse. Ils paraissent remonter à l'époque où les Phéniciens portèrent des imitations égyptiennes dans les îles de la Méditerranée. M. de Longpérier présente ensuite des bijoux trouvés à Bogota, et dont le travail n'est pas sans rapport avec celui des précieux objets rapportés par M. Salzmann ; il croit devoir signaler cette analogie d'art constatée sur deux points si éloignés du globe.

Séance du 6 mai.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. L. Spach, archiviste du Bas-Rhin, président de la Société des monuments historiques d'Alsace, demande à faire partie de la Société à titre de correspondant ; les présentateurs sont MM. Brunet de Presle, et de Barthélemy. La commission d'examen est composée de MM. Delisle, Bourquelot et de Montaiglon.

Travaux.

M. de Martonne, membre honoraire, dépose sur le bureau des notes manuscrites sur les plus anciens membres de la Société.

M. de Montaiglon lit une notice nécrologique sur M. le comte de L'Escalopier : il est décidé que l'on en entendra une seconde lecture.

M. Quicherat communique un mémoire sur une bague

Digitized by Google

de l'époque mérovingienne, sur le chaton de laquelle quelques archéologues ont cru pouvoir déchiffrer le monogramme de la reine sainte Radegonde. La Société en entendra une seconde lecture.

M. Boutaric signale un diplôme de Louis VIII, en date de 1225, transcrit dans un des capitulaires de Philippe Auguste ; par cet acte, le roi confère à Henri Plartard les fonctions de graveur des coins de la monnaie *parisis*.

Séance du 13 mai.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

M. de Longpérier, au nom de M. Vergnaud Romagnési, associé correspondant, fait part de la découverte d'une monnaie arabe d'argent, trouvée à Coutres (Loir-et-Cher), dans un tombeau de pierre coquillière de l'époque mérovingienne; plusieurs autres tombeaux semblables ont été exhumés dans la même localité, mais ils ne contenaient aucun objet.

La monnaie arabe ci-dessus indiquée a été rognée à la mesure des deniers contemporains des tombeaux, afin d'avoir un cours plus facile; néanmoins, M. Longpérier a pu reconnaître qu'elle avait été frappée à Cordoue, l'an 168 de l'hégire (777 de l'ère chrétienne).

M. Vergnaud Romagnési ajoute qu'il possède une charte du neuvième siècle, contenant des détails sur la fondation d'une chapelle à Orléans, en 854. La Société décide qu'il sera prié d'en communiquer un fac-simile.

M. Prost, associé correspondant, lit la note suivante, sur

Digitized by Google

une assertion erronée de D. Calmet, accueillie par les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* :

« Le poëme de *Garin le Loherain*, avait attiré l'attention de D. Calmet, qui en a publié, au siècle dernier, quelques fragments, parmi les preuves de son histoire de Lorraine (2e édit., t. I). L'abbé de Senones, sur des considérations très-peu concluantes (t. I, col. 121 et 240, et bibl. de Lorr.), attribuait l'ouvrage à *Hugues Metellus*, chanoine régulier de Saint-Léon de Toul, qui vivait à la fin du onzième siècle et pendant la première moitié du douzième, et qui a laissé des lettres et des poésies latines.

« D. J.-F. Clément, dans la notice qu'il a donnée sur Hugues Metellus, au tome XII de l'*Histoire littéraire de la France* (1763), réfute l'opinion de D. Calmet sur ce point ; et, chose singulière, c'est à D. Calmet lui-même qu'il emprunte pour cela son unique argument, savoir que dans le poëme il est question de la commune de Metz, et que suivant le docte abbé de Senones, celle-ci remontait à l'année 1179 seulement; Hugues Metellus qui était né vers 1080, n'a pas pu vraisemblablement en parler (*Hist. littér.*, t. XII, p. 511). Sous la garantie de l'historien accrédité de la Lorraine et des Trois-Évêchés, le fait de l'origine de la commune de Metz, en 1179, avait paru suffisamment établi à D. J.-F. Clément, qui était probablement étranger aux détails de l'histoire de la province. Quant à ceux qui s'en sont plus spécialement occupé, cette assertion est faite pour éveiller leur attention et, je dirai plus, pour exciter leur méfiance. Ce dernier sentiment ne peut qu'augmenter lorsque, recourant à l'ouvrage même de D. Calmet, auquel renvoie D. J.-F. Clément, on y trouve la note suivante : « Je lis, dit D. Calmet, dans les recueils manuscrits de « M. du Cange, que Hervis, comte de Champagne, et Ma- « rie, sa femme, en 1179, accordèrent aux Messins le droit « de commune, la communauté, les bourgeois. Cartul. de « Champagne et manuscrits de M. de Thou, f° 288. » (D. Calmet, 2e édit., t. I, preuves, col. 265, preuves.)

Digitized by Google

« On voudrait avoir entre les mains les manuscrits de M. de Thou pour y vérifier un fait aussi étrange que la concession d'une charte de commune à la ville de Metz, en 1179, par un comte de Champagne. Il est plus facile de recourir au Cartulaire de Champagne, cité également dans la note de D. Calmet, et de consulter les deux copies que nous avons à Paris à la Bibliothèque et aux Archives impériales. On y trouve, en effet, la justification des soupçons que fait naître l'allégation de D. Calmet, car ces manuscrits ne contiennent rien de la prétendue charte de commune de Metz, et on peut y saisir l'origine probable de l'opinion erronée qui la concerne en y voyant, sous la date de 1179, donnée par D. Calmet, la charte de commune octroyée par le comte Henry à la ville de Meaux : *Institutiones communiæ Meldensis* (Bibl. imp. St-Germ., lat., 442, f° 159 r°; — *Id.*, ms. lat. 5992, f° 260 r°; — Archiv. imp., K.K. 1064, f° 246 v°). *Mettensis* lu pour *Meldensis*, telle est la confusion d'où vient évidemment l'erreur.

« Cette petite rectification intéresse surtout ceux qui s'occupent de l'histoire de Metz, et ne mériterait peut-être pas de vous être communiquée si elle ne touchait en même temps un ouvrage d'un caractère aussi général que l'*Histoire littéraire de la France*. En effet, elle détruit complétement l'argument produit par D. J.-F. Clément contre l'attribution faite à Hugues Metellus du *Garin le Loherrain*.

« Ce grand poëme a, du reste, occupé plusieurs fois l'attention des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, depuis la première mention qui en a été faite en 1763, par D. J.-F. Clément, dans son article sur Hugues Metellus (t. XII); M. Amaury Duval, en 1835, dans sa notice sur Jehan de Flagy (t. XVIII), et M. Paulin Paris, en 1852, dans sa dissertation sur les chansons de Geste (t. XXII), en parlent longuement. Ces savants critiques rendent à Jehan de Flagy la partie principale de cette œuvre immense, la chanson de Garin signée de son nom, et constatent que la chanson de Hervis, celle qui mentionne la

commune de Metz, est d'un auteur différent, lequel ne saurait être antérieur à la fin du douzième siècle. M. Amaury Duval invoque encore sur ce point l'argument produit précédemment par D. J.-F. Clément, et emprunté à la prétendue institution d'une commune à Metz, par un comte de Champagne, en 1179 (t. XVIII, p. 730). Quant à M. Paulin Paris, il expose (t. XXII, p. 602) quelques raisons nouvelles qui doivent faire penser que la chanson de Hervis n'est pas plus ancienne que la fin du douzième siècle, mais il ne dit rien de l'argument fourni à l'appui de cette opinion par ses deux prédécesseurs, et fondé, comme on vient de le voir, sur une assertion erronée à D. Calmet. Il m'a semblé que, à cause de son crédit si gratuitement et si hautement accordé à celle-ci, il n'était pas inutile de signaler une fois d'une manière formelle son inanité. »

M. Vallet de Viriville, au nom de M. Hahn, fait passer sous les yeux des membres de la Société les dessins de quelques objets trouvés au château de Saint-Côme, à Luzarches (Seine-et-Oise) :

« Au mois de janvier 1863, M. Payen, propriétaire des ruines du château de Saint-Côme, ou *ancien château* de Luzarches, fit abattre un mur qui séparait le château de la collégiale, érigée sur une chapelle ou monitoire de Saint-Étienne, remontant au septième siècle. La tranchée nécessaire pour cette démolition a mis à nu diverses sépultures creusées dans le tuf même du sol ou de la carrière. Les ossements recueillis sont des ossements d'homme, de femme et d'enfants. On a trouvé dans ces mêmes cercueils les objets suivants :

« 1° Un fermoir de ceinturon en fer d'un diamètre de 0^{m},05 dans sa largeur moyenne ; la boucle offrant un renflement qui lui donne à cet endroit 0^{m},07, sur une longueur qui paraît avoir été, pour le métal, de plus de 12 centimètres ;

« 2° Une lame de fer qui paraît avoir été celle d'un poi-

gnard. Les vestiges trouvés constituaient comme une traînée de substance oxydée presque absolument détruite. On n'en a pu recueillir qu'un fragment pointu auquel adhère une lamelle d'or ;

« 3° Une série de perles ou grains de collier, les uns en verroterie blanche (très-irrisée), les autres multicolores ou en pâte semi-vitreuse et diversement colorée. Ces perles ont la forme d'olive, de disque, d'anneau, de globule côtelé, etc.;

« 4° Une médaille des bas temps (entre Licinius et Julien), bronze petit module, très-fruste ;

« 5° Un vase de terre, forme très-évasée, poterie noire.

« Ces divers objets paraissent remonter aux quatrième et cinquième siècles de notre ère. Ils offrent une frappante analogie avec les objets similaires qui se retrouvent journellement dans les fouilles opérées sur différents points de la Gaule. Ces analogues ont été représentés notamment dans la *Normandie souterraine* de M. l'abbé Cochet, p. 19 à 24.

« M. Hahn joint à cet envoi une notice d'où ont été extraits les renseignements qui précèdent, et deux grandes planches de dessins. L'une de ces planches offre la topographie du théâtre de la fouille et le plan des ruines ou bâtiments. L'autre donne la configuration exacte des objets découverts. »

La Société décide que les dessins offerts par M. Hahn, ainsi que le plan des fouilles, et le mémoire fourni à l'appui, seront déposés dans ses archives.

M. Grésy lit un mémoire sur un calice émaillé, jadis conservé dans le trésor de l'abbaye de Chelles, et attribué à saint Éloi. La Société entendra une seconde lecture de ce travail.

Digitized by Google

Séance du 20 mai.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

M. Michelant fait remarquer que dans le compte-rendu de la visite faite par divers savants sur le lieu où une mâchoire humaine fossile a été trouvée près d'Abbeville, le journal de cette localité a donné à l'un d'eux le titre de membre de la Société des Antiquaires de France, alors que son nom ne se trouve pas sur les listes officielles. — La Société décide qu'une rectification sera demandée au journal *l'Abbevillois*.

M. de Martonne, associé-correspondant, lit la note suivante sur le dolmen de la Chapelle Vendômoise, récemment acquis par le département de Loir-et-Cher sur la demande de la Société archéologique des Vendômois :

« Ce monument se compose de quatre parties distinctes : 1° Une table ou pierre plate, de 5 mètres de long sur 3 de large, d'une épaisseur de 40 à 50 centimètres, supportée par deux pièces verticales, de 3 mètres de long sur 2 de haut, le tout formant une chambre ou grotte factice d'une étendue de 4 mètres 50 centimètres sur 3 mètres; la table est orientée du nord au midi, dans le sens de sa longueur; les supports servent, dans cette direction, de parois à la chambre, fermée à l'ouest d'une seule pierre, de 5 mètres de long et 1 mètre de haut; 2° à l'est, une autre chambre ou deuxième monument, adossé au premier, composé d'une table longue de 4 mètres, sur 2 de large, élevée à la même hauteur que la première, sur trois supports fermant la chambre à l'est; 3° en avant de cette deuxième partie de l'édifice, une troisième table, d'un mètre sur 3, soutenue

par trois supports, d'un mètre de haut; 4° une pierre servant de marche-pied pour monter, par des plates-formes successives jusqu'à la grande table.

« Ce monument a été fouillé à une époque inconnue, probablement pour y chercher des trésors, suivant l'usage populaire, et les pierres qui le composaient ont été dérangées.

« Il est situé à un kilomètre environ au delà du bourg de la Chapelle Vendômoise, auprès de la route conduisant de Vendôme à Blois, au-dessus de la vallée de Saint-Bohaire et du confluent des deux Cisses.

« Il servit longtemps de limite entre les comtés de Blois et de Vendôme. On voit en effet qu'au onzième siècle, cette borne étant ainsi établie depuis un temps immémorial, Thibault III, comte de Blois et de Champagne, souleva la prétention de reculer sa frontière jusqu'au Breuil, hameau situé fort au delà [1]. Foulquet-l'Oison, comte de Vendôme à cette époque, toujours en guerre avec son voisin au sujet des limites et des terres enclavées de l'un dans l'autre, vit son compétiteur s'emparer du village de la Chapelle, qu'il disait lui appartenir et où il se fortifia. Foulques, rassemblant son armée, chassa l'intrus du village et le battit dans la plaine environnante. Pour conserver le souvenir de cette double victoire, il ordonna que le bourg s'appellerait à l'avenir *la Chapelle de Vendôme* et rétablit l'ancienne limite sur le dolmen dont nous nous occupons.

« Ce traité, conclu vers 1057, ne mit pas fin aux querelles d'une manière définitive. A la suite de nouveaux conflits, le comté de Vendôme perdit ses avantages. Par un

1. Les hameaux du Bay et du Haut-Breuil dépendent maintenant de la commune de Villefrancœur. Peut-être à cette époque étaient-ils une dépendance du village de la Chapelle. Le dolmen, appelé vulgairement *Pierre levée* dans ce pays, se trouve à 120 mètres à gauche de la route de Blois à la Chapelle, appelée *Route impériale n°* 157. Sa distance de l'entrée du bourg, en suivant cette route, est de 1452 mètres. De la Chapelle à l'hôtellerie du Breuil, il y a 4 kilomètres. Le dolmen se trouve donc à 5450 mètres avant Breuil, en venant de Blois.

autre traité, conclu entre Guy de Châtillon, comte de Blois, et Bouchard, comte de Vendôme, en 1339, ratifié l'année suivante par Philippe de Valois, de France, les limites furent enfin reportées jusqu'à l'hôtellerie du Breuil, où elles demeurèrent jusqu'à la confusion successive des deux comtés dans le domaine royal.

« La perte des traditions celtiques a fait croire aux historiens et compilateurs peu judicieux, tels que l'abbé Simon et M. de Salaberry, que le dolmen de la Chapelle n'était qu'un amas de pierres élevé grossièrement pour perpétuer la mémoire du fait important déjà cité et servir de frontière évidente. MM. J. de Pétigny et Touchard-la-Fosse ont victorieusement réfuté cette opinion erronée. Il suffit d'examiner le monument en question pour se convaincre qu'il y a un plan réel et spécial dans l'édifice, et qu'il appartient à une époque fort antérieure au onzième siècle. »

M. Bertrand présente un bracelet d'or, trouvé à Caudos, station du chemin de fer entre Bordeaux et Bayonne, par un paysan qui défrichait une lande sur les propriétés de M. E. Pereyre. Ce bijou, composé de 866 parties d'or, et de 134 d'argent, représente une valeur intrinsèque de 1000 fr. : il pèse 330 gr. 6.

M. de Longpérier fait passer sous les yeux des membres de la Société trois pierres, de petite dimension, et de formes variées : toutes trois sont percées de part en part. La première a été trouvée en France, la seconde au Pérou et la troisième dans l'Afrique méridionale : cette dernière, emmanchée, est ajustée à un bâton au moyen d'une rondelle de cuir introduite entre la pierre et le bois. — M. de Longperier pense que la comparaison de ces trois types tranche définitivement la question des pierres percées que l'on trouve si fréquemment sur le sol antique des Gaules : les casse tête péruvien et africain, ont eu leurs similaires chez les Celtes.

M. de Lasteyrie revient sur le mémoire communiqué

dans la séance précédente par M. Grésy, et qui est relatif au calice émaillé attribué à saint Éloy[1] :

« Cette communication lui paraît avoir une extrême importance pour l'histoire de l'émaillerie, dont elle tend à élucider les points les plus douteux et à combler une importante lacune.

« Se trouvait-il des pièces émaillées parmi les œuvres d'orfévrerie dues à saint Éloy ? Personne jusqu'ici n'avait pu le dire avec certitude. L'abbé Texier, M. Maurice Ardant s'étaient prononcés pour l'affirmative. Mais, il faut bien le reconnaître, leur opinion à cet égard semblait plutôt inspirée par le patriotisme local que basée sur des preuves sérieuses. M. Labarte, M. de Verneilh, toujours absolus dans leurs systèmes, n'avaient pas hésité à trancher la question dans le sens contraire, et, jusqu'ici, en l'absence de monuments authentiques, la plupart des hommes compétents étaient assez disposés à partager leur avis.

« Grâce à la découverte de M. Grésy, grâce à la sagacité avec laquelle il a su tirer parti du rarissime document si heureusement tombé entre ses mains, la question se présente aujourd'hui sous un tout autre aspect.

« L'origine et l'authenticité du calice de Chelles n'ont jamais été mis en doute. Tout ce qu'il s'agit de savoir, c'est : 1° Si, dans la gravure de la *Panoplia sacerdotatis*, la direction des hachures sert réellement à indiquer les couleurs selon les règles du blason, ainsi que l'a fort ingénieusement pensé notre confrère ; 2° ces couleurs une fois données, quelle a pu être la matière même employée à l'ornementation du calice.

« La restitution coloriée de ce curieux objet d'art d'après les indications données par la gravure de Dussaussoy, telle que l'a si habilement exécutée M. Grésy, semble démontrer, mieux que tout, la justesse de son système.

1. La Dissertation de M. Grésy est imprimée dans les Mémoires de la Société.

« Quant à la nature de l'ornementation, c'est bien évidemment de l'émail, des grenats ou des verres de couleur cloisonnés. Le texte de la *Panoplia sacerdotatis* ne parle que d'émail. Mais, pour les yeux peu exercés des érudits du dix-septième et du dix-huitième siècle, la confusion était facile entre cette matière et les grenats ou verres cloisonnés. On sait ce qui est arrivé, en ce genre, pour les ornements royaux du trésor de Tournay.

« M. Grésy a pensé, non sans raison, que ces deux matières se trouvaient simultanément mises en œuvre dans le calice de Chelles, et, à l'appui de cette opinion, il a bien voulu rappeler la communication que j'ai faite moi-même à la Société, dans la séance du 16 février 1859, relativement à un petit reliquaire de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais qui présente également la réunion bien rare de ces deux genres de décoration. Le professeur Aus'm Werth, de Bonn, m'assurait dernièrement qu'il existe encore en Allemagne un autre reliquaire présentant la même particularité.

« Cet emploi simultané de deux genres de décorations si bien caractérisés est à mes yeux un fait digne de toute l'attention des archéologues et je crois y apercevoir, en quelque sorte, le point de jonction de deux industries d'origines très-diverses, — l'émaillerie, art occidental, celtique, gaulois, — et la verroterie cloisonnée, que je considère comme un art germanique, comme une importation des conquérants du Nord.

« A quoi peut-on reconnaître, sur le calice de saint Éloy, l'emploi simultané des procédés de ces deux arts? — C'est chose assurément fort délicate. Mais la forme même des parties d'ornements que les hachures verticales indiquent comme devant être de couleur rouge, leur cloisonnage toujours angulaire, la disposition des ovales en méplat qui servent à sertir les chatons, rappellent si parfaitement les autres monuments connus d'orfévrerie à verroteries cloisonnées, ceux de Monza, de Tournay; de Pouhans, etc., qu'il est difficile de ne pas y reconnaître un travail ab-

solument analogue. Ces parties, il est bon de le reconnaître, sont partout les plus saillantes.

« Le corps de la coupe présente aussi la trace d'une décoration colorée. Mais ici la forme et l'indication des couleurs diffèrent complétement comme dessin, c'est un simple échiquier, disposition qu'on ne rencontre dans aucun monument d'orfévrerie à verroteries cloisonnées. Et en même temps, le rouge, couleur habituelle de ces verroteries ou du grenat qu'elles imitent, disparaît complétement ici pour faire place au vert et au blanc. Or, si quelques bijoux cloisonnés, tels que la couronne de Reuesvinthus présentent encore des exemples de fragments verts cloisonnés, jamais on n'a trouvé de ces fragments de couleur blanche, tandis que le blanc et le vert sont des couleurs fréquemment observées dans les émaux gaulois, de même que la disposition en échiquier y est également très-fréquente.

« Tout semble donc tendre à justifier la restauration du calice de Chelles, telle que M. Grésy l'a conçue.

« Si l'on en admet l'authenticité, ce monument vient se placer comme un important jalon dans la mystérieuse et inexplicable lacune qui sépare les émaux occidentaux du premier siècle de ceux du onzième. Il nous montre l'art primitif de la Gaule se modifiant au contact des éléments nouveaux importés par les conquérants du Nord, mais persistant néanmoins dans ses procédés; et, plus que jamais, en présence de cette intéressante révélation, nous devons espérer de voir se renouer, à l'aide de découvertes nouvelles, la chaîne des traditions en ce qui concerne l'émaillerie. »

M. Vallet de Viriville croit devoir manifester quelques doutes sur les conclusions de M. Grésy, particulièrement sur la valeur donnée aux hachures empruntées à l'art héraldique. — MM. de Longpérier et Boutaric maintiennent l'opinion contraire; M. de Lasteyrie, résumant la discussion, répond que la règle héraldique suivant laquelle les

Digitized by Google

émaux sont indiqués par la direction des hachures, était déjà admise au dix-septième siècle. Sans doute il a pu y être dérogé dans beaucoup de gravures où les blasons étaient reproduits seulement au point de vue pittoresque. Mais elle se trouve toujours observée dans les traités spéciaux.

« Trois motifs particuliers semblent indiquer qu'il en a été religieusement tenu compte dans la gravure de la *Panoplia sacerdotalis*.

« D'abord, il est d'usage presque général, chez les graveurs, d'indiquer par la forme de hachures le modelé même des corps à représenter. Or, ici, sur des surfaces rondes, la rigidité et le parallélisme constants des hachures indiquent clairement une intention toute spéciale.

« Autre particularité digne de remarque, la régularité de ces hachures se poursuit même dans les parties les plus ombrées.

« Enfin il est à observer que tous les détails de l'ornementation qui, par la forme du cloisonnage, rappellent les œuvres connues de l'orfévrerie à incrustation de verre ou de grenat, sont constamment indiquées par des hachures verticales, désignation héraldique du rouge, lequel est la couleur habituelle de ces incrustations. »

Tout en faisant la part des erreurs de détail auxquelles on est toujours exposé dans un travail de restauration de cette nature, M. de Lasteyrie persiste donc à penser que les données sur lesquelles M. Grésy s'est appuyé sont suffisamment justifiées et l'ont conduit à des conclusions dont l'exactitude ne peut guère laisser de doute.

M. Quicherat donne une seconde lecture de son mémoire sur la bague mérovingienne attribuée à sainte Radegonde.

Séance du 3 juin.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre, en date du 26 mai 1863, par laquelle M. Castan, archiviste de la Société d'émulation du Doubs, fait connaître que M. Bial, capitaine d'artillerie et professeur à l'école d'artillerie de Besançon, croit avoir fixé trois points importants en ce qui concerne les chemins de la Gaule au temps de César : 1° l'existence d'une voie roulière totale de 1 m. 20 (entre les bords extérieurs des jantes) identique pour tous les chemins de la Gaule indépendante ; 2° dans tout chemin celtique creusé à travers la roche, le fond doit montrer en outre des ornières, de fortes empreintes du pied du cheval ; si le sol est en pente, ces empreintes retouchées par la main de l'homme doivent former des rainures également espacées, ou s'étager en marches d'escalier ; 3° dans les régions accidentées on employait de préférence l'attelage en file, dit *à la Française*, conservé encore par nos rouliers.

Travaux.

MM. Vallet de Viriville, Quicherat, de Montaiglon et Delille lisent des rapports sur les candidatures de MM. Grellet Balguerie, Lapeyrouse, Davillier et Fleury. Les candidats ayant chacun réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement sont proclamés associés-correspondants de la Société Impériale des Antiquaires de France.

M. Vallet de Viriville fait la communication suivante sur

les fragments d'une estampe incunable trouvée à Metz en 1861 et représentant les neuf Preux :

« Dans l'une de nos dernières séances, je présentais à la Société le fac-simile, exécuté par le procédé homéographique de M. Pilinski, de la suite des neuf preux que renferme le manuscrit, p. 4985 de la Bibliothèque impériale. A cette époque, j'étais déjà informé que des fragments d'une suite analogue avaient été découverts à Metz. Ces fragments se trouvaient dans les plats d'un registre de comptes municipaux de cette ville, qui commencent en 1460. Or, comme cette reliure est considérée comme antérieure à l'emploi des registres que je n'ai pas vu, on en conclut que ces fragments sont eux-mêmes antérieurs à 1460. J'ajouterai dès à présent que cette appréciation me paraît tout à fait conforme aux inductions que fournit l'examen des fragments, considérés comme papier sous le rapport de la fabrication et, comme monument figuré, sous le rapport du style et de l'aspect archéologique.

« Depuis cette communication que j'ai faite à mes savants confrères, les fragments de Metz ont été l'objet de diverses notes ou dissertations insérées dans les mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle [1]. M. le maire de Metz, sur ma demande, a bien voulu m'envoyer pour les examiner ici ces fragments eux-mêmes. Je profite de la possession momentanée dont je suis ainsi favorisé pour soumettre ce monument à l'inspection de la Compagnie.

« Les fragments de Metz sont au nombre de deux. Ils sont l'un et l'autre fort mutilés dans leur substance et ne composent qu'une faible partie de l'ensemble auxquels ils ont appartenu. La hauteur des figures ou des planches, gravées sur bois, comme la suite du hé[illegible]ault Berry, paraît avoir été la même dans les deux ouvrages, c'est-à-dire environ 30 centimètres. Dans la suite de Paris, les preux sont figurés à

1. 1862, in-8. *Bulletin* de la séance du 10 avril 1861 et suivantes.

cheval et encadrés dans un pareil nombre d'arcades séparées par des colonnes. Dans la suite de Metz, ils sont debout et à pied sans séparation. Seulement, chacun d'eux se tient sur un *parquet* ou *carrelage* distinct. La suite parisienne est enluminée de couleurs éclatantes. On distingue des traces de coloration, très-effacées, sur les fragments de Metz, fragments encollés et cachés dans une reliure depuis quatre siècles.

« Le premier fragment, qui est le plus grand, contient deux personnages à peu près entiers et quelques vestiges du troisième, qui suivait immédiatement les deux premiers. L'autre fragment ne contient qu'un personnage et un faible vestige (le bout de l'épée recourbée) qui appartenait au preux qui marchait immédiatement avant ce dernier. *A la gauche* du premier fragment, on remarque un filet ou ligne montante d'encadrement; et l'on peut faire la même observation pour le deuxième fragment, mais *à la droite*. Ces signes annoncent clairement que ces deux morceaux forment chacun l'extrémité, l'une initiale, l'autre finale, d'une série ou d'un tableau. C'est ce que nous allons bientôt vérifier plus clairement.

« Les trois preux de Metz sont accompagnés d'inscriptions en vers français, à peu près identiques aux nôtres, qui règnent dans le bas de l'estampe, au-dessous des figures. Le nom de chaque héros était en outre répété ou inscrit près de sa tête.

« La figure qui ouvre la marche, dans l'estampe de Metz, porte en haut ce nom mutilé : *Machabeus*; et au bas la légende en vers que nous rapporterons plus loin. Ce nom de Machabée paraît avoir été gravé là par erreur au lieu de Josué.

« En effet, l'ordre généralement observé dans les nombreuses suites de preux qui nous sont restées est celui-ci : première division *Sarrasin* ou *antiquité* : 1° Hector de Troye; 2° Alexandre; 3° J. César. Deuxième division, *ancienne loi* : 4° Josué; 5° David; 6° Judas Machabée. Troisième division,

chrétiens : 7° Artur ; 8° Charlemagne ; 9° Godefroy de Bouillon.

« La figure ainsi dénommée, porte en outre un *soleil* sur son bouclier et sur le fanon ou la banderole de sa lance, attribut qui convient en propre à Josué et non à Judas Machabée. Enfin, la légende ou notice qui se lit au bas est bien celle de Josué et non autre.

« Le deuxième personnage conservé du premier fragment est David. L'inscription supérieure manque ; mais les armes de ce preux et au-dessous de lui sa légende constatent sans aucune équivoque son identité. Le troisième qui venait ensuite devait être Judas Machabée et former l'extrémité de cette planche ou division, circonstance qui sert à expliquer la transposition ou erreur de place, commise par le graveur.

« Le dernier personnage, à peu près complet, représenté sur le deuxième fragment est Godefroy de Bouillon. Ainsi le témoignent : 1° son nom dont la partie inférieure, en bas des lettres, peut encore se déchiffrer ; 2° ses armes, placées sur un écu, et 3° sa légende conservée presque en entier.

« Voici maintenant le texte consécutif des trois légendes en vers que présentent les deux fragments de Metz.

[*Judas* M]ACHA[*be*]US (pour JOSUÉ).

Des enfans d'Israel fu ge forment ameis
Quant Dieus fit par miracle le solail aresteir
Le fleuve Jordan partir et passay rouge mer
Les mescréans ne peurent contre moy dureir
De xxxij royalmes fi ge les roys tueis
Xiiij[c] ans devant que Dieus fut neis.

(La mesure veut : *mille quatre cens ans*, etc.)

[LE ROY DAVID.]

Je trouvay son de harpe et de psaltériun
Et Golias tuay le grant gayant fél[on]
En pluseurs grans batailes me tint-on
Et apres le roy Saul je tins la région
Et si prophetisay de Dieu l'annunciacion.

[GODEFROY DE BOUILLON.]

Je fus duc de Lorraine après mes ancessours
Et si tins de Boullon les palais et les tours
En plain de Comeine desconfis la massour
Le roy Cornemarent occis par fort atours
Jherusalem conquis, Antyoche au retour
[M]ors? feis xi^e ans ans après Nostre Seignour.

« Le personnage qui précédait Godefroy de Bouillon devait être Charlemagne.

« Le papier employé pour le tirage de ce xylographe offre une teinte brune très-prononcée par suite du temps, de l'encollage et du milieu où il a été placé. Ce papier, observé au jour, présente pour filigranes des pontureaux écartés entre eux d'environ 42 millimètres, coupés à angle droit par de fortes vergeures. On distingue, pour marque de fabrique, dans le grand fragment, une balance, dont l'axe ou aiguille médiane se termine par une croix. Je n'ai point rencontré jusqu'ici la balance sur nos papiers français du quinzième siècle; mais ce filigrane abonde dans les produits des papeteries que les Pays-Bas, l'Allemagne (contrées voisines de Metz) et l'Italie, possédaient au moyen âge. M. Sotheby en a reproduit plusieurs spécimens dans les planches, qui accompagnent son ouvrage intitulé *principia typographica.*

« Les fragments conservés à Metz nous paraissent 1° être le produit de l'art ou de l'industrie locale, et 2° remonter à l'époque qu'on leur assigne, c'est-à-dire de 1450 à 1460 environ.

« Sur le premier point, nous avons pour garants, d'abord le dialecte ou forme orthographique des mots, qui me paraissent tout à fait propres au langage du pays messin, et, en second lieu, les armes données à Godefroy de Bouillon, dans lesquelles on a inséré ou intercalé la bande aux trois alérions de Lorraine.

« Quant à la date, elle résulte assez du costume et de l'aspect des figures et nous ajouterons sur ce point l'observation

suivante. On fait remarquer ci-dessus une faute d'impression ou d'inscription assez grave au sujet de Josué-Machabée. Le deuxième vers de la légende relative à David présente également une faute notable. Au lieu de ce mot : *Et Golias tuay*, que le graveur avait certainement sous les yeux dans son modèle, (Voy. la légende de David, ms. fr. p. 4985), et qu'il devait reproduire, il a lu et gravé *Et Golias may*, qui n'a pas de sens.

« Je supposerais, par ces motifs, que cette épreuve a été réformée comme défectueuse dans sa nouveauté même et employée, dès lors, comme *maculature*.

« Que si l'on écarte cette conjecture, il conviendra de reculer au moins de quelques années la date assignée à la confection de cet imprimé. La pièce alors aurait été réformée comme suranée ou démodée.

« Ainsi donc, voici une nouvelle estampe que nous pouvons appeler française et par la langue du texte et par la circonscription politique de Metz, ville indépendante, il est vrai, et dite impériale, mais qui cependant, en 1445, fut revendiquée par Charles VII et recouvrée militairement comme soumise à la fleur de lis. Cette estampe remonte évidemment à une époque contemporaine de Gutenberg, inventeur de la typographie mobile. Elle prouve, par un fait nouveau et par un monument de plus, que la France n'était point demeurée étrangère à la pratique de l'imprimerie xylographique, laquelle a frayé la route à l'art de multiplier les écrits par des caractères isolés et métalliques.

MM. Carro et Bourquelot présentent deux haches en pierre polie provenant l'une de Meaux et l'autre de Provins ; M. de Longpérier fait observer que ces haches trouvées dans deux localités appartenant à la même région sont, non-seulement de même matière, mais encore de même dimension, de même forme, de même style. La tranche latérale est traitée exactement de la même façon. Il faut reconnaître en général que les haches de la Gaule peuvent se classer

par groupes présentant chacun des caractères particuliers. M. de Longpérier ajoute que, dans les environs de Toulouse, par exemple, les haches de pierre offrent une partie dépolie, vers l'extrémité pointue, et que cette portion, piquée ou frottée, avait pour utilité de fixer et maintenir l'emmanchement.

M. Peigné-Delacourt, associé-correspondant, lit la note suivante sur les grandes chaussées stratégiques établies par les Romains dans le nord de l'Europe.

« J'ai, précédemment, eu l'honneur d'entretenir la Société des Antiquaires de France de la découverte récente d'un tronçon de chemin gaulois près de Senlis, et signalé les dispositions du terrain qui m'avaient guidé pour pronostiquer le succès des fouilles qui furent faites sur mes indications. On rencontra effectivement au passage d'un petit cours d'eau et sur les pentes du vallon de l'Aunette la voie gauloise. Elle ne présente que la largeur de $1^{m},06$ entre les ornières, qui offrent au plus profond du sillon 4 à 5 centimètres environ de largeur, dimension concordant parfaitement avec la largeur des bandes de fer de roues trouvées à Alaise et conservées au musée de Besançon; ainsi que d'autres semblables qui existent dans le cabinet de M. le baron de Bonstetten, en Suisse. Dans la collection de M. J. Troyon, à Lausanne, un segment de cercle sur lequel est encore attaché l'un de ces clous qui servaient à fixer le fer sur le bois des jantes de la roue, présente un rebord forgé pour maintenir le tout en place. La dimension du fer ne dépasse pas 3 centimètres, et la courbure accuse 95 centimètres pour le diamètre de la roue.

« En visitant, il y a peu de jours, le plateau où se trouvait la grande ville d'Alaise, j'ai franchi, au sud-est, vers Nans-sous-Sainte-Anne, l'enceinte dans la partie qui porte le nom de *la Lanquetine*. A gauche du chemin actuel qui sert de passage, on voit une arête pierreuse inclinée vers l'intérieur du terrain circonscrit : c'était une barrière véri-

table dont l'obstacle a été surmonté par l'industrie des premiers habitants de ce lieu. Il a fallu que ce passage ait été très-souvent et bien longtemps pratiqué, car la roche y est des plus résistantes; et l'usure de la pierre par les roues des chars gaulois a creusé successivement l'entaille à plus d'un mètre de profondeur.

« Là, comme sur tous les points où la pierre a conservé l'empreinte du pas des bêtes de trait avec une dimension d'environ $1^{m},15$ en dehors des ornières, le centre seul a été atteint et rongé.

« La pente du passage a été rachetée au moyen de marches à larges paliers variant de 45 à 50 centimètres et inclinés de façon à présenter seulement 5 à 6 centimètres à leur bord libre. Le travail de l'homme ne saurait y être nié.

« Ce fut dans cette condition que, suivant la remarque judicieuse de M. Paul Bial, mon compagnon d'excursion et d'exploration, les Gaulois durent abaisser successivement l'ensemble des marches de cet escalier de pierre afin de dégager au fur et à mesure à l'intérieur de la voie les ornières dont la profondeur pouvait nuire à la libre circulation des véhicules. Les parois de la roche portent sur plusieurs points et à diverses hauteurs la marque du frottement du moyeu des roues.

« Comme l'espace intermédiaire d'un mètre approximativement ne suffit pas pour l'attelage de deux chevaux de front, il en résulte que l'usage du timon et des bêtes de trait en file était absolument indispensable dans toutes les contrées sillonnées par les voies étroites dans la Gaule; on trouvera très-probablement d'autres exemples de ce système qui dut être général dans le nord de l'Europe. Il suffira pour cela que l'attention ait été éveillée sur la condition des routes anciennes, c'est-à-dire antérieures à l'époque de la période de l'occupation de ces contrées par les Romains.

« Dans les pays du nord, la couche d'humus est généralement profonde, et la terre y est souvent détrempée par les pluies. Comme les forêts y couvraient anciennement pres-

que tout le sol, le soleil ne pouvait assécher les routes que dans la courte période de l'été; et alors l'argile, en se durcissant, solidifiait les parois des profondes et étroites ornières, ce qui rendait nécessaire l'usage des charrettes à deux roues, qui pouvaient mieux se dégager. Et quand l'usage des chariots fut adopté dans ces contrées, on peut affirmer que quelque homme du nord avait au préalable inventé la *cheville ouvrière*, pièce principale de l'avant-train. Dès lors le train de derrière put suivre dans une direction particulière les ondulations des ornières; ce qui eût été de toute impossibilité avec deux essieux simplement fixés sur le bâtis des chariots. Dans les contrées méridionales où le terrain résiste mieux en raison de sa nature généralement pierreuse, et de son état de sécheresse habituel, la nécessité d'isoler les deux parties des véhicules à quatre roues n'était pas à beaucoup près aussi pressante.

« L'attelage de la voiture à deux roues à l'aide de timons fixés invariablement et facilement au corps du cheval au moyen de la dossière et de la sous-ventrière, formait de cet ensemble un véritable trépied, dont le point d'appui en avant marchait et tirait à lui les deux autres. Cette disposition dispensait d'équilibrer exactement le chargement, condition indispensable avec l'emploi du timon fixé avec enfourchement sur l'essieu, mode usité généralement chez les peuples de l'Asie, en Égypte, chez les Grecs, les Étrusques et les Romains.

« La partie libre et flottante de la flèche entraînée qu'elle eût été, soit en haut, soit en bas, par l'inégalité de pondération aurait-elle été maintenue dans l'état horizontal voulu, par la contrainte d'une courroie? Non, sans doute, car elle ne pouvait trouver un point d'appui solide sur la sangle fixée elle-même incomplétement sur le cercle de la charpente osseuse des chevaux. L'usage du joug, dont on trouve des exemples (témoin la médaille à l'effigie de Nerva, portant au revers deux chevaux en liberté et un joug en l'air).

« La preuve la plus irrécusable de l'usage exclusif, chez

Digitized by Google

les Romains, du timon, et par conséquent de l'attelage à deux chevaux de front, nous est fournie par les traces que les chars ont laissées sur le *pavimentum* de leurs routes et de leurs villes. J'ai pu dernièrement mesurer la longueur des essieux par la distance entre les deux ornières d'un chemin pavé très-étroit et délaissé de temps immémorial, qui est situé à Pouzzoles, près de la Solfatare.

« Les roues suivaient forcément le même frayé et ont tracé deux sillons à la distance exacte de 1m,36 à l'intérieur, telle qu'elle a été, avec raison, indiquée par M. Ernest Breton dans son livre sur Pompéies.

« Lors de ma visite à ces ruines, j'ai dû porter spécialement mon examen sur les conditions de la viabilité à une époque bien antérieure à l'empire romain ; car il a fallu un temps bien long et une haute antiquité pour que cette ville, couverte de cendres en l'an 79 de l'ère chrétienne, ait pu porter aussi profondément gravées dans le pavé de ses rues la trace du passage des véhicules.

« J'ai remarqué, aux points de croisement de plusieurs rues, la disposition des dés en pierre présentant une saillie d'environ 20 centimètres ; et leur position en travers de la voie pour faciliter le passage pour les piétons.

« La longueur de ces marches est de 70 centimètres en moyenne, et leur largeur de 30. Le frottement des roues, en détruisant les angles leur a donné la forme d'ellipse. A droite et à gauche de ces marches, qu'un cheval attelé au timon n'aurait pu franchir, surtout étant lancé au pas de course ou au trot, existe un emplacement suffisant pour le passage de deux bêtes de trait. Il est donc évident que l'usage exclusif de l'attelage à deux chevaux de front et du timon était rigoureusement indispensable à l'époque contemporaine et même bien antérieure à l'époque de la conquête des Gaules.

« Cette différence de largeur de la voie des chars ne donne-t-elle pas raison de l'empressement que mirent les Romains à construire dans les contrées où pénétrèrent leurs

armes, des chaussées indispensables pour répondre aux nécessités de la stratégie; ce qui comprend le facile transport des chars de guerre et d'approvisionnements.

« On peut affirmer qu'ils eurent le soin d'interdire l'usage de ces routes aux chars gaulois qui y auraient creusé de nouvelles ornières. Il est probable que pendant la période d'occupation, les Gallo-Romains se soumirent à la modification de la voie des chars et chariots qui purent alors circuler sur les grands chemins Romains et sur les voies secondaires.

« Les voitures des Romains avec leurs longs essieux auraient-elles pu cheminer ayant constamment les roues d'un côté plongées dans la profonde ornière, et l'autre côté du char juché sur le sommet de la voie étroite?

« Plus tard les Romains relièrent aux artères principales, de nombreux chemins secondaires pour faciliter la circulation générale entre toutes les parties des territoires.

« On se servit pour atteindre ce but des anciennes voies qui ne furent pas généralement établies en saillie prononcée, mais où l'on trouva la couche épaisse de cailloux avec des modifications d'emploi de matériaux en rapport avec la nature des rochers existant à proximité.

« Ces chemins secondaires furent tracés en lignes à peu près directes. Il en résulte que l'on peut encore aujourd'hui, malgré tant d'envahissements faits à toute époque, retrouver sur certains points, à droite et à gauche, des lambeaux de chemins creux dont une partie a conservé la forme encaissée et l'étroitesse du passage, qui indiquent leur suprême ancienneté.

« Quant aux chemins verts ou gazonnés, larges de 25 m. environ et parfaitement plats que j'ai nommé mérovingiens, les ayant décrits[1] d'après les portions encore apparentes dans les delta de l'Aisne et de l'Oise, où ils établissaient un

1. Recherches sur les positions de plusieurs lieux du Soissonnais, T. XIV des Mém. de la Société des antiquaires de Picardie.

lieu de communication entre les palais rustiques des rois de la première race, qui séjournèrent habituellement dans cette contrée, on trouvera (si l'on y prête attention) sur une infinité de points d'autres parties de chemins analogues.

« J'espère qu'un jour les chemins gaulois et mérovingiens pourront figurer sur une carte topographique de la Gaule comprenant toutes les époques anciennes, et partout où des études nouvelles en démontreront l'existence. On arrivera par là, je l'espère aussi, à retrouver quelques localités anciennes, dont l'emplacement est maintenant inconnu. »

M. Bertrand fait observer que depuis dix-huit mois il a entre les mains une lithographie due à feu M. Tudot, de Moulins, représentant un chemin gaulois, et qui devait, si la mort de l'auteur n'était pas venue interrompre ses travaux, accompagner un mémoire destiné à la *Revue archéologique*. En déposant cette lithographie entre les mains de l'archiviste de la Société, M. Bertrand fait remarquer que M. Tudot doit être considéré comme ayant fixé depuis longtemps quelques-uns des faits signalés par MM. Bial et Peigné-Delacourt.

M. Quicherat met sous les yeux de la Société la photographie d'une inscription du genre des *graffiti*, qui a été trouvée récemment à Poitiers. Le monument appartient à M. Bonsergent, bibliothécaire de Poitiers. C'est une brique cassée en deux morceaux, sur laquelle ont été tracées à la pointe, avant la cuisson, et d'une écriture mélangée de capitales et de cursive, les trois lignes que voici :

ATECIRITVS
ITEVTICAE SALVTEM
LOCILLES IN CVNNO

Le dernier mot de la dernière ligne est suivi de l'image d'un phallus.

La lettre qui termine le premier mot de la même ligne est douteuse. On ne voit distinctement qu'une haste recourbée surmontée d'un crochet à gauche. Quoi qu'il en soit, le sens indique *locilles* ou *locillet*, et ce mot donne un grand intérêt à l'inscription. *Locillare* pour *locellare* est un verbe formé sur *locellus*, dont on n'a pas encore trouvé d'exemple dans les textes.

Comme *locellus* ou plutôt *locillus* a passé dans le français sous les formes *luisel* et *luiseau*. M. Quicherat pense qu'on pourra trouver dans quelqu'un de nos patois un verbe qui réponde à *locillare*.

M. de Longpérier, à propos d'une brochure envoyée à la Société par M. le capitaine Prévost sur les *forts vitrifiés*, fait remarquer que M. Carro, associé-correspondant, a traité cette question : comme M. Prévost ne paraît pas avoir connu le travail de M. Carro, la Société croit devoir en constater la priorité.

Séance du 10 juin.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

La Société décide que le Bulletin sera dorénavant tiré à six cents exemplaires.

M. Grésy fait une seconde lecture de son mémoire sur le calice de Chelles attribué à saint Éloi. Après quelques observations soulevées par MM. de Longpérier, Bourquelot et Vallet de Viriville, la Société décide que ce travail, destiné à paraître dans ses mémoires, sera renvoyé à l'examen de la Commission des impressions.

M. le président annonce la destruction toute récente du

Digitized by Google

dernier reste de l'enceinte de Paris sous Philippe Auguste, auprès du palais du Luxembourg.

Séance du 17 juin.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

Le président annonce que M. Boutaric, membre de la Société, déjà lauréat de l'Institut, vient d'obtenir le prix Bordin, sur la question du *speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

M. de Barthélemy, au nom de M. Lecointre-Dupont, associé correspondant, lit la note suivante sur une mosaïque découverte à Poitiers au mois de décembre 1862 :

« Les carrelages en mosaïque paraissent avoir été très-communs à Poitiers, sous la domination romaine, si l'on en juge par les nombreux fragments de ces dallages que l'on découvre dans les substructions de la vieille ville, en faisant des fouilles pour asseoir de nouvelles maisons. Malheureusement la pioche du terrassier se contente presque toujours de briser les parties de ces mosaïques qui lui font obstacle, et les débris qu'on retire des fouilles sont insuffisants pour faire reconnaître les dimensions et la destination des pièces qui étaient décorées de ces carrelages de luxe.

« Au mois de décembre 1862, un maçon que j'employais à creuser un puits perdu, dans un petit caveau au-dessous de la cuisine de ma maison, en face de la bibliothèque publique de la ville, après avoir rencontré trois couches de ciment ou plutôt de beton très-dur et bien poli, séparées seulement l'une de l'autre par des détritus de bois réduits en poussière, entama une mosaïque formée de petits cubes

blancs et noirs enfoncés dans un lit de mortier assez friable. Il en leva quelques morceaux et avertit ensuite mes enfants qui lui firent cesser son œuvre de destruction.

« Le petit caveau (qui dans les mauvais jours de la révolution a abrité plus d'un proscrit) est long de 5^{m},60, large de 2^{m},45, et sa profondeur au-dessous du niveau de la rue de l'Étoile qui en borde un bout, à l'ouest, était de 1^{m},90. La mosaïque était, en outre enterrée de 0^{m},80, en sorte qu'elle est à 2^{m},70 au-dessous du niveau de la rue, sous laquelle elle doit se prolonger après avoir été coupée par le mur de la maison. Elle occupe toute la largeur du caveau et elle s'étendait en dehors des deux côtés. Au sud, elle a été détruite pour la construction d'un mur qui sépare le caveau de caves beaucoup plus profondes, mais au nord elle sert de fondation au petit mur du caveau, on la retrouve sous la première assise de ce mur, que j'ai fait arracher pour m'en assurer, et si la crainte d'un éboulement ne m'en eût empêché, j'aurais pu atteindre à peu de distance de ce mur la fin de la large plate-bande en petits cubes blancs qui encadrait, je crois, toute la mosaïque. Enfin du côté de l'est la mosaïque a été détruite à une date très-reculée pour la construction d'un mur qui paraît très-ancien et qui la coupait obliquement.

« La mosaïque ne présente que de petits cubes noirs et blancs, formant des compartiments réguliers, carrés, losanges, triangles, rectangles, avec une bordure de cubes alternativement noirs et blancs, une plinte à feuilles de fougères également noires et blanches et enfin la large bordure toute blanche dont j'ai parlé plus haut. Elle est donc loin de présenter la richesse et la difficulté d'ornementation qu'annoncent les débris d'autres mosaïques découvertes à Poitiers ; mais la pureté des lignes, la régularité et l'harmonie des compartiments font sans contredit de ce grand fragment de mosaïque le plus beau reste de pavage antique qui ait été conservé à Poitiers. »

M. Mantelier, associé correspondant, donne des détails

sur l'installation définitive, au musée d'Orléans, des bronzes provenant de la découverte de Neuvy en Sullias : il ajoute que ces précieux monuments ont été restaurés de manière à ce que leur caractère primitif n'a subi aucune altération.

M. Quicherat lit une note sur le sens du mot *ventail* fréquemment employé dans les chansons de geste : la Société en entendra une seconde lecture.

M. de Montaiglon fait une seconde lecture de la notice nécrologique sur le comte de L'Escalopier.

M. de Longpérier met sous les yeux de la Société un vase en bronze trouvé en creusant un champ à Aubercia, canton de Combronde (Puy-de-Dôme). Le vase donné par S. M. l'Empereur au musée du Louvre est d'un beau style et orné d'une palmette à la naissance de l'anse. M. de Longpérier fait remarquer que par le travail et la décoration ce monument rappelle les vases étrusques de la belle époque ; il ajoute que déjà, en Suisse, on a constaté l'analogie de certains objets en bronze trouvés dans les lacs et les tombeaux antiques avec les monuments étrusques conservés dans les musées. Il paraît donc de plus en plus probable que les fabriques étrusques faisaient le commerce avec la Gaule dès la plus haute antiquité.

BIBLIOGRAPHIE

(*jusqu'à la dernière séance de mai* 1863).

A. — C.

Abel (Charles). — *César dans le nord-est des Gaules*. Metz, 1862, in-8. — *Des anciennes foires de Nice* (Revue de Nice, 3e année), in-8. — *Des institutions communales dans le département de la Moselle*. (Extr. des Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1858-59.) In-8, 1re et 2e parties. — *Le mont Saint-Quentin; l'Esplanade, Sey, Longeville, Chazelles, Moulins, Plappeville, Tignomont*. (Extr. de la Revue d'Austrasie.) In-8. — *Le mystère de saint Clément*, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Metz. Metz, 1861, in-4. — *Le sablon*. Étude historique sur saint Clément. (Extr. de l'Austrasie.) In-8. — *Les voies romaines dans le département de la Moselle*, in-8. — *Un chapitre inédit de l'histoire de la comtesse Mathilde*. (Extr., des Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1860-61.) — *Un mystère de Metz*. (Extr. de l'Austrasie.) In-8, S. d. — *Un procès de cloches à Metz*. (Extr. de l'Austrasie.) In-8, S. d.

Aurès. — *Nouvelle théorie du module, réduite au texte même de Vitruve, et application de cette théorie à quelques monuments de l'antiquité grecque et romaine*. Nîmes, 1862, in-4.

Beauvillé (V. de). — *Examen de quelques passages d'une dissertation de M. l'abbé Dangez sur la vérité du fait de la translation des saints Lugle et Luglien à Montdidier*. Amiens, 1862, in-8.

Belleval (René de). — *La grande guerre. Fragments d'une histoire de France aux quatorzième et quinzième siècles.* Paris, 1862, in-8.

Boffles. — *Les douze vertus de noblesse, extrait du registre secret du sire de Boffles, seigneur de Souchez (Artois), au seizième siècle.* Paris, 1863, in-8.

Bordeaux (Raymond). — *De la noblesse au temps présent.* (Extr. de la Revue de la Normandie.) In-8, S. d. — *De la restauration des églises en France par l'État, les départements et les communes; de l'influence de l'administration et de la législation sur l'avenir de l'art. Analyse d'une allocution prononcée au congrès scientifique de Bordeaux,* in-12. — *Exposition artistique et archéologique d'Elbeuf en juillet* 1862. Compte rendu. Caen, 1862, in-12.

Bordier (H. L.)—*Les livres des miracles et autres opuscules de Georges-Florent Grégoire, évêque de Tours, revus et collationnés sur de nouveaux manuscrits, et traduits pour la Société de l'Histoire de France.* T. III. Paris, 1862, in-8.

Buvignier (Ch.). — *Jametz et ses conséquences.* Verdun, 1861, in-8. — *Les maladreries de la cité de Verdun,* Metz, 1862, in-8.

Chazaud. — *Fragments de la Chapelle-Aude,* Moulins, 1860, in-8.

Cocheris (Hippolyte). — *Lebœuf, sa vie et ses œuvres.* Paris, 1863, in-8.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du troisième trimestre de 1863.

Séance du 1er juillet.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. Savy, agent-voyer en chef à Châlons-sur-Marne, sollicite le titre d'associé correspondant et envoie diverses brochures à l'appui de sa candidature. MM. Creuly et de Barthélemy se portent présentateurs. Le président désigne MM. L. Renier, Quicherat et Bertrand pour former la commission chargée d'examiner les titres du candidat.

M. A. de Barthélemy dépose sur le bureau divers ouvrages de M. le chevalier Gal, président de la Société archéologique d'Aoste, et propose de lui décerner le titre d'associé correspondant étranger, en vertu de l'article 2, § 1 du règlement. M. Bordier se porte comme présentateur avec M. de Barthélemy. La commission, désignée par le président, sera composée de MM. Brunet de Presle, de Longpérier et Chabouillet.

Travaux.

M. Bourquelot donne lecture d'une note sur le monument de Constantinople que l'on connaît sous le nom de *colonne serpentine*. Notre confrère montre par la citation de plusieurs *Voyages*, écrits à différentes époques, quelles ont été les destinées de la *colonne serpentine* et quelle valeur on doit attribuer aux traditions dont elle est l'objet. MM. Brunet de Presle et de Montaiglon présentent quelques observations sur ce travail. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Egger fait à la Société la communication suivante :

« Il y a deux ans que notre confrère M. A. Mariette eut l'obligeance de m'envoyer l'empreinte d'une inscription grecque en vers, découverte par lui dans l'avenue de Sphinx, qui mène au Sérapeum. Vers le même temps, une copie de la même inscription était envoyée à M. le Ministre de l'Instruction publique avec un recueil de notes fort utiles sur les autres inscriptions grecques de l'Égypte, par M. G. Deville, membre de l'École française d'Athènes, qui venait de faire une exploration dans la vallée du Nil.

« Au reste, le texte de ces dix vers est assez bien conservé pour que le déchiffrement de l'empreinte ne laisse de doute sur aucune partie de la leçon. Les caractères sont de basse époque; le tour laborieux de l'expression grecque dénote aussi un temps voisin de la décadence. Néanmoins, cette épitaphe pourra encore tenir honorablement sa place parmi les pièces du même genre qui figurent dans le Supplément de l'*Anthologie grecque*. Mais ce qui signale surtout ce monument à l'attention des amateurs d'antiquité, et ce qui m'autorisait particulièrement à le soumettre au jugement de nos confrères, c'est la mention qu'il semble renfermer d'un fait qui n'est jusqu'ici attesté, que je sache, par aucun auteur, je veux dire l'existence, chez les peuples civilisés de

l'ancien monde, de concours industriels donnant lieu, comme les nôtres, à des distributions de couronnes.

« Voici d'abord le texte, en caractères courants, de l'inscription, avec quelques notes sur la métrique et sur la grécité. Je les ferai suivre d'une traduction française à laquelle je joindrai, avec quelques mots d'explication sur le sens, les seuls renseignements que j'ai pu recueillir sur le fait particulier que je viens de signaler.

Μητρὶ δέμας γαίῃ προλιπὼν θεοίκελος (*sic*) ἀνήρ [1],
πάτρης ἐν ζαθέοις ὄρεσιν, πυκτῷ ὑπὸ τύμβῳ,
οὐλόμενον γῆρας προφυγὼν μεσάτῃ ἐνὶ ἥβῃ,
αἰθερίας ἀψῖδος ἔβη Μακάρων μεθ' ὅμειλον [2],
πάτρην κυδήνας γέρασιν στεφάνοισί [3] τε πολλοῖς,
οὓς ἀναδησάμενος πρῶτος παρέδωκε τέκεσσι [3].
Τις ὅδ' ἀνήρ, φήσει τις ὁδειτάων [4] παριόντων;
Τις μάκαρ οὕτως ἐστί, τὶς ὄλβιος ὅν τε σὺ κεύθεις;
Τόνδε ἐγὼ σειγῇ τε καὶ [5] οὐ λαλλοῦσα [5] διδάξω·
Ὠριγένους ἔρνος γλυκερὸν, Κάσιος [6] μυροπώλης,
Εὐτύχει.

1. La première syllabe de ce mot est ordinairement brève, comme plus bas au vers septième. Toutefois, on la trouve déjà employée comme longue par licence poétique, dans ce vers du vieux poëte Tyrtée :

Ἄνερες ἔστε, φίλοι, μνήσασθε δὲ θούριδος ἀλκῆς.

2. L'usage d'écrire par ει l'ι long remonte à une époque assez ancienne et ne peut être considéré ici comme un signe de la corruption du langage.

3. Comparez, dans une inscription de Xanthus, en Lycie (*Corpus Inscr. Græc.*, n° 4269) :

Ζηνὶ δ' ἔπειτα τροπαῖ' ἀπὸ τῶνδ' ἔστησεν ἁπάντων
Καλλίστοις δ' ἔργοις κατὰ καὶ γένος ἐστεφάνωσεν.

4. Pour ὁδειτῶν, de ὁδίτης ou l'ι est long, et est écrit ει par suite de l'usage noté ci-dessus et qu'on retrouve plus bas dans σειγῇ pour σιγῇ.

5. Pour λαλοῦσα, avec redoublement de la deuxième consonne pour obtenir une longue, comme on trouve déjà dans Homère ἔλλαβε pour ἔλαβε. De même on écrivait en latin *repperi* pour *rĕperi*; *relligio* pour *rĕligio*, et autres.

6. Le nom propre Κάσιος (pour Κάσσιος ?) Σεκοῦνδος se lit dans le *Corpus Inscr. Græc.*, n° 1957 (Inscription de Pydna). Κάσιος est aussi le nom d'un Eléen, dans Athénée, XIII, p. 593 F.

Digitized by Google

Traduction française.

« Un homme semblable aux dieux, laissant son corps au « sein maternel de la terre, sur les montagnes divines de « sa patrie, sous un tombeau bien travaillé, ayant échappé « à la cruelle vieillesse au milieu de son jeune âge, est « monté au séjour des bienheureux sous la voûte éthérée, « après avoir honoré sa patrie de récompenses et de nombreuses couronnes qu'il a ceintes le premier et qu'il a « transmises à ses enfants. Quel est cet homme, dira en « passant un voyageur ? quel est ce héros fortuné, ce bien« heureux que tu caches, [ô terre]? Je te l'apprendrai sans « rien dire et sans parler : c'est le tendre rejeton d'Origène, « Casios le parfumeur.

« Sois heureux. »

« Il n'y a nulle trace d'acrostiche dans les lettres finales ou initiales de ce morceau. L'avant-dernier vers signifie donc probablement que la pierre parle sans faire entendre un son, c'est-à-dire qu'elle parle aux yeux pour nous apprendre que le personnage dont elle porte l'épitaphe s'appelait Casios, était fils d'Origène et parfumeur. Cela posé, il reste à savoir où cet honnête parfumeur du troisième, peut-être du quatrième siècle de notre ère, a pu recueillir *les récompenses et les nombreuses couronnes* dont il avait *honoré sa patrie*. Aurait-il, à titre de parfumeur, obtenu quelque médaille, comme nous disons aujourd'hui, ou quelque mention honorable, pour le perfectionnement du savon ou des eaux à l'usage de la toilette ? Ce serait là un fait dont l'attestation ne s'est trouvée jusqu'ici dans aucun auteur, sur aucun monument qui me soit connu.

« Les Grecs ont eu des concours pour les talents les plus divers, pour les facultés du corps comme pour celles de l'esprit ; des centaines de monuments le prouvent et développent à cet égard le témoignage des historiens et des orateurs. On trouve mentionnés dans les inscriptions, surtout

dans celles de l'Asie Mineure, des concours de lecture, de calligraphie et même de peinture, ζωγραφία[1]. Ce dernier genre de concours supposait naturellement une exposition publique des œuvres et des objets à comparer. On en peut dire autant des concours de beauté, dont il y eut aussi quelques exemples[2]. L'exposition publique des œuvres d'art est aussi attestée, au moins à titre d'exception, pour les Grecs, par un texte de Strabon[3], et, pour les Romains, par un texte de Pline l'ancien[4]. D'autre part, on a de bonne heure songé dans les écoles grecques[5] et dans les écoles romaines[6] à encourager par des prix les succès des bons élèves. Mais y a-t-il jamais eu, chez les anciens, des expositions d'œuvres industrielles, à la suite desquelles on ait donné des prix aux auteurs des œuvres excellentes ou des inventions remarquables ? Cela est, assurément, très-probable; mais je n'en trouve de trace que dans un passage de Nicolas de Damas, où il s'agit, chose singulière, non pas de la Grèce, mais d'un de ces pays que les Grecs tenaient pour barbares. « Chez les Ibères, dit cet historien, d'ailleurs assez recom-

1. *Corpus Inscr. Græc.* n° 3088. Cf. 2214 et 2758.

2. Athénée, *Banquet des Sophistes*, XIII, p. 609-610 (éd. Casaubon), qui s'appuie sur des autorités anciennes et respectables, entre autres sur celle de Théophraste. Il y avait aussi des concours de *belle voix* entre les hérauts qui proclamaient les couronnes des vainqueurs dans les concours olympiques. (Ciceron, *Epist. ad Diversos*, V, 12 a la fin).

3. *Geographie*, XIV, 1, § 14, sur un vieux temple de Junon dont les Samiens avaient fait un musée de peinture et de statuaire antiques.

4. *Hist. Nat.*, XXXV, § 9. Cf. la monographie de Frandsen sur Agrippa, p. 176 et 201; et dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1860, l'article de M. Beulé qui a pour titre : *Du principe des expositions; les concours en Grèce et de nos jours*, où malheureusement l'absence de citations précises ne permet pas de vérifier plusieurs assertions du savant auteur.

5. Ménandre le Rhéteur, *des Discours Epidictiques*, III, 5 (tome IX, p. 262 des *Rhetores Græci*, éd. Walz), attribue à Isocrate l'honneur de cette innovation.

6. Suétone, *de Illustribus grammaticis*, c. 17 (notice sur Verrius Flaccus) où l'on voit que le prix était, comme dans nos colléges, *liber aliquis antiquus pulcher aut rarior*.

mandable, mais un peu suspect de recueillir sans critique de petits contes amusants pour ses lecteurs [1], chez les Ibères, les femmes exposent tous les ans la toile qu'elles ont tissée et les hommes décident par leur suffrage celle qui mérite un honneur particulier pour avoir *le plus produit* (τὴν πλεῖστα ἐργασαμένην). » C'est donc la quantité, non la qualité de l'ouvrage qui obtenait une mention d'honneur. Il y a loin de là, sans doute, à l'institution qui a pris chez nous des développements si légitimes et si utiles au progrès des arts et de l'industrie.

« Je recommande ce petit nombre de faits à l'attention des amateurs d'histoire ancienne. Ils trouveront peut-être dans leur mémoire des rapprochements que la mienne ne m'a pas jusqu'ici suggérés. »

Séance du 8 juillet.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Poey d'Avant qui sollicite le titre d'associé correspondant. Le candidat a pour présentateurs MM. de Longpérier et Bertrand. La commission désignée par le président pour examiner cette candidature, sera composée de MM. de Witte, de Barthélemy et Chabouillet.

Travaux.

M. A. de Barthélemy lit au nom de la commission des impressions un rapport concluant à la publication, dans le bulletin, d'une notice nécrologique sur M. de L'Escalopier,

1. Πολιτεῖαι, c. 1, dans les *Fragmenta Hist. Graec.*, éd. C. Müller (Bibl. grecque de F. Didot), t. III, p. 466.

par M. A. de Montaiglon. Ces conclusions sont adoptées. M. de Barthélemy lit un second rapport où il propose, au nom de la commission, d'insérer dans le Recueil des Mémoires la dissertation de M. Grésy sur le calice de Chelles. Après quelques observations présentées par MM. Creuly, Boutaric, Egger, Bertrand et Vallet (de Viriville), la Société adopte les conclusions du rapport et décide que ce mémoire sera accompagné d'une planche, représentant en fac-simile le dessin de Dusaussay.

M. Egger signale à l'attention de ses confrères le texte suivant de Boëce, texte qu'il croit avoir échappé jusqu'ici aux historiens de l'art :

« Neque enim fere ulla sic cunctis absoluta partibus, « nullius indiga, suis tantum est scientia nixa præsi- « diis, ut non cæterarum quoque artium adjumenta de- « sideret. Nam in effigiandis marmore statuis, alius exci- « dendæ molis labor est, alia formandæ imaginis ratio, nec « ejusdem artificis manus politi operis nitor exspectat. Ac « depingendæ manibus fabulæ commissæ fabrorum, « ceræ rustica observatione decerptæ, colorum fuci mer- « catorum solertia perquisiti, lintea operosis operata tex- « trinis, multiplicem materiam præstant. » (Préface du traité *de Arithmetica*).

« Sans parler du premier exemple allégué par l'auteur et qui marque avec une précision instructive la division du travail chez les statuaires, ce texte paraît d'un singulier intérêt par la preuve, qui ressort du second exemple, que la peinture sur toile était alors très-usitée ; or, jusque-là, on n'avait guère peint que sur la pierre ou sur le bois. Pline rapporte comme une nouveauté (*incognitum ad hoc tempus*) que Néron se fit peindre de taille colossale et « sur toile »[1]. Ce portrait brûla peu de temps après avoir été achevé. La

1. *Hist. Nat.*, XXXV, 33.

tentative de peindre sur toile fut-elle renouvelée depuis ce temps ? on peut le croire, puisque Boëce parle de cet usage comme d'une chose vulgaire et connue de tous ses lecteurs ; mais on serait curieux d'en retrouver des exemples entre le premier et le cinquième siècle de l'ère chrétienne. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de signaler le témoignage de Boëce aux amateurs d'antiquité.

L'exemple des Égyptiens qui nous ont laissé tant de peintures hiéroglyphiques sur toile ne peut être omis ici, ne fût-ce qu'à titre de souvenir ; mais il est, d'ailleurs, superflu d'y insister. Les Romains aussi ont écrit sur toile (*libri lintei*). Mais il y a loin dans ces divers usages à celui dont il s'agit dans la présente note. »

M. Bourquelot communique au nom de M. Anatole Roujoux la notice qui suit sur de nouvelles sépultures gauloises découvertes aux environs de Choisy-le-Roi, près le chemin d'Orly à la Seine; et notamment sur un tumulus au lieu dit *le Trou d'enfer*.

« Les travaux qui viennent d'être exécutés pour l'aplanissement du chemin de Choisy à Ablon, ont amené la découverte de plusieurs sépultures. Elles sont situées sur le chemin même, qui forme une bande large d'environ dix mètres et élevée de trois mètres au moins au-dessus du niveau des champs. Cette bande est le reste d'une ancienne butte naturelle appelée la butte du *Trou d'enfer*, entourée d'un côté par la culture, et de l'autre par l'excavation d'une sablière. Le plan joint à cette note peut donner une idée de la disposition du terrain. Voici les faits qui m'ont été rapportés par les ouvriers, sans que je puisse en constater l'authenticité, et ceux que je puis avancer avec une entière certitude

« Les ouvriers n'étaient pas d'accord sur le nombre des squelettes, les uns prétendaient qu'on en avait trouvé cinq, les autres, trois seulement. Ils m'ont assuré que les corps étaient étendus dans le sens de la longueur du chemin, les

Digitized by Google

pieds tournés au midi, qu'ils étaient recouverts et entourés de cailloux informes et de diverses grosseurs.

« On n'apercevait aucune trace d'incinération ; les squelettes étaient enfouis à une profondeur de quatre-vingts centimètres environ au-dessous du niveau du chemin. A côté de l'un d'eux se trouvaient un sabre de fer, des anneaux de même métal, un disque de bronze, des vases de terre noire que les ouvriers brisèrent ainsi que les ossements ; une petite monnaie et une plaque de fer qui fut également brisée.

« Tout près de l'endroit où avaient été trouvés les squelettes, je reconnus la présence d'un amas de terre d'un noir foncé, que je regarderais volontiers comme un mélange de terre et de charbon. Cet amas se trouvait à la même profondeur.

« Les objets provenant des sépultures ont été recueillis par M. Moulin, entrepreneur à Orly. Le sabre représenté figure 1 de la planche II [1], a de 52 à 54 centimètres de longueur ; il est à deux tranchants en fer ainsi que la poignée à laquelle était attachée, m'a-t-on dit, une chaîne de même métal formée d'anneaux de 6 centimètres de diamètre. J'ai vu deux de ces anneaux, mais détachés, et plusieurs ouvriers m'ont assuré que lorsqu'ils les ont trouvés, ils ne tenaient ni au sabre ni entre eux. La figure 2 de la planche II représente un de ces anneaux, la figure 3 de la même planche, un petit disque de bronze de 3 centimètres et demi de diamètre, et dont la figure 4 reproduit la coupe. Enfin j'ai dessiné, (figure 5), un petit fragment d'une grande plaque de fer, recouverte entièrement de saillies hémisphériques qui avaient 1 centimètre au moins de relief. Cette plaque, qui sans doute était une cuirasse, a été brisée par les ouvriers. Quant aux fragments de poterie provenant des sépultures, j'en ai examiné quelques-uns provenant d'un vase de petite dimension, fait à la main et sans l'aide du tour, coloré en noir

1. Ces dessins sont déposés aux archives de la Société.

avec du charbon introduit dans la pâte et poli avec un lissoir. La vue de ces fragments me fit supposer que les sépultures en question étaient gauloises. Cependant l'on rencontre quelquefois des poteries de cette nature dans les sépultures gallo-romaines, et on les retrouve aussi dans des sépultures beaucoup plus anciennes, remontant à l'âge de pierre. Une petite monnaie finit par me convaincre que ces sépultures étaient gauloises. Elle était de bronze et elle m'a paru contenir une très-forte proportion d'étain. Elle portait ces dessins bizarres qui se rencontrent fréquemment sur les médailles gauloises. En creusant la sablière, il y a quelques années, on y avait trouvé un grand nombre d'urnes funéraires qui furent dispersées ou perdues, et j'ai découvert dernièrement au même endroit une petite sépulture peu caractérisée, contenant des ossements brisés et un fond de vase gallo-romain. Les tombeaux gaulois de la butte du *Trou d'enfer* ne sont distants que de cent quatre-vingts pas environ des sépultures à incinération de l'âge de pierre, dont j'ai donné précédemment la description. »

Séance du 15 juillet.

Présidence de M. Eggen, président.

Travaux.

M. Quicherat donne une seconde lecture d'un mémoire sur la pièce de l'armure nommée *Ventail*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des impressions.

M. H. Cocheris entretient l'assemblée d'un document fort curieux, qu'il vient de trouver dans un carton de la section historique, aux archives de l'Empire. Ce carton, coté L. 879, renferme trois actes de présentation à la cure

de Saint-Germain de Chesnay, faite à l'évêque de Paris par les chanoines de l'église de Saint-Benoit. Ces actes sont datés du 23 janvier 1349, 3 septembre 1403 et 17 septembre 1407.

Le premier est le seul qui mérite d'être reproduit, en ce qu'il montre que la vacance de la cure est due au mariage du dernier curé, Philippe de Prie avec Marguerite, fille de Geoffroy Barbier. Il est hors de doute que ce curé n'était point prêtre, puisque cette qualité n'est pas énoncée dans la charte, mais il est assez singulier qu'on lui donne le titre de curé, sans ajouter celui de fermier, qu'on devait lui donner. On sait qu'au moyen âge les cures étaient souvent affermées, et notre confrère M. L. Delisle assure qu'il a vu un nombre considérable de baux de ce genre, pour les églises de Normandie; mais, dans le diocèse de Paris, cet usage était beaucoup moins répandu, car on n'en rencontre qu'un très-petit nombre. Dans tous les cas, la mention du mariage d'un curé est un fait des plus curieux et des plus rares, qui mérite d'être signalé.

Voici le texte de cette charte :

« Venerande discretionis viro domino archidiacono Petro, « ecclesie parisiensis, canonico ecclesie Sancti Benedicti « Beneversi parisiensis, *se ipsos* cum omni honore, reve- « rencia et honore. Cum parrochialis ecclesia de Chenayo, « parisiensis dyocesis, cujus presentatio ad nos pleno jure « dignoscitur pertinere vacet per matrimonium contractum « et in facie ecclesie sollempnizatum inter Philippum de « Pria, ultimum dicte parrochialis ecclesiæ curatum et Mar- « garetam filiam Gauffridi Tonssoris, venerandæ discretioni « vestræ, Egidium majorem tanquam sufficientem et ydo- « neum ad dictam parrochialem ecclesiam obtinendam te- « nore presentium, pietatis intuitu, presentamus, affectuose « rogantes quod ipsum, reverendo in Christo patri ac do- « mino, domino episcopo Parisiensi vel ejus vicario pre- « sentare velitis, prout est in talibus fieri consuetum. In

« cujus rei testimonium sigillum dictæ ecclesiæ nostræ pre-
« sentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Do-
« mini millesimo CCC^{mo} quadragesimo nono, die vicesima
« tercia, mense Januarii. »

Le président présente à la compagnie M. Forgeais qui fait passer sous les yeux divers objets antiques, entre autres une lampe en bronze d'un travail remarquable. Après diverses explications données par MM. de Longpérier et Forgeais, le président invite ce dernier à rédiger pour le Bulletin une notice qui donne des détails précis sur cette découverte et sur le lieu où elle a été faite.

Séance du 5 août.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

M. de Witte donne lecture de la notice suivante sur deux vases peints de style très-ancien portant des signatures d'artistes :

« On connaît un assez grand nombre de vases peints portant des signatures d'artistes, mais jusqu'à ce moment on n'avait pas rencontré de noms d'artistes sur les vases de très-ancien style qui, comme le célèbre vase Dodwell, conservé à la Pinacothèque de Munich, sont enrichis d'inscriptions en caractères doriens, employés à Corinthe dès les temps les plus reculés. Le vase Dodwell est considéré par les plus habiles archéologues comme un produit de l'art du septième siècle avant l'ère vulgaire (660 ans avant J. C.).

« Le premier des deux vases signés est une *pyxis* qui

appartient à M. Eugène Piot, le directeur du *Cabinet de l'amateur*. L'endroit où ce petit vase a été trouvé est inconnu; M. Piot en a fait l'acquisition à Paris. On y voit dix personnages dont huit cavaliers et deux guerriers à pied. Presque tous portent des noms, et quoique les inscriptions soient difficiles à lire, tant à cause de la vétusté du vase que de la couleur terne avec laquelle elles ont été tracées, on distingue les noms de Παλαμεδες, Νεστορ, Προτεσιλας, Πατροκλος, Αχιλλευς, Εκτο[ρ], Μεμν[ον], et les noms des chevaux Ποδαργος, Βαλιος, Ξσανθος (*sic*), ΟριFον (*sic*), Αιθον. A droite, au-dessous d'un des chevaux, on lit : Χαρες μ'εγραφε, *Charès m'a peint*.

« Sur le couvercle sont peints quatorze hoplites en marche, armés de lances et de boucliers argiens. Dans le champ du tableau qui se développe autour du vase sont semées des fleurs et des rosaces, comme on en trouve sur les vases de style asiatique. Six rangs de perles que divise par le milieu une rangée de godrons, surmontent la zone dans laquelle paraissent les héros grecs et troyens; au-dessous sont six autres rangs de perles, et vers le pied un ornement de zigzags. La hauteur totale du vase est de 14 centimètres et demi, y compris le bouton du couvercle.

« Le second vase a la forme d'une bouteille à long col; il a été découvert dans un tombeau de Cléones, en Argolide, et acquis par la Société archéologique d'Athènes. Le sujet représente Achille en embuscade derrière un arbre pour surprendre Troïlus. Les personnages qui interviennent dans cette scène, au nombre de six et deux chevaux, sont Πριαμος, un second homme barbu et drapé n'ayant pas de nom, un éphèbe qui semble avoir le pétase de Mercure et devant lequel on voit encore deux lettres Εο... ou plutôt Ερ[μες] (?). Deux chevaux, Ασοβας et Χανθος (peut-être pour Ξανθος ?), conduits par Τροιλος, une jeune fille qui puise de l'eau à une fontaine, un grand arbre derrière le rocher, Achille, Αχιλευς, un genou en terre, armé de toutes pièces, et avec le Gorgonium pour épisème de

son large bouclier argien. L'inscription Τιμωνιδας μ'εγραφε. *Timonidas m'a peint*, est tracée devant et entre les jambes d'Achille.

« Des godrons, des zigzags, un large ornement en forme d'échiquier, et des méandres décorent le col du vase. Sous le vase, il y a une espèce de grande rosace. La forme des caractères alphabétiques employés dans les inscriptions de ces deux vases est connue, tant par le vase Dodwell trouvé à Corinthe au commencement de ce siècle, que par des inscriptions découvertes à Corfou, et par une série très-importante de vases peints du musée Napoléon III. Ainsi l'*epsilon* a la forme B, le *sigma* est figuré comme un M, l'*iota* a presque la forme adoptée postérieurement pour le *sigma* Σ, le *béta* a une forme toute particulière, et le *gamma* sur le vase de M. Eugène Piot, est un trait vertical I sans la moindre courbure ou inflexion, tandis que sur le vase Dodwell la lettre *gamma* semble avoir un léger crochet à la partie inférieure, et se rapproche du *sigma* lunaire ou du C latin. Le *chi* est tracé comme sur le vase Dodwell dans le nom de Δοριμαχος, X, ce qui me fait croire que la première lettre dans le nom du cheval *Xanthos*, sur le vase de Cleones doit être prise pour un χ et non pour un ξ. Sur le vase du Musée Napoléon III, où l'on voit le départ d'Hector, le χ dans le nom d'Ηιππομαχος a une forme indécise. On remarquera l'absence du *koph* sur les deux vases signés, quoique cette lettre soit ordinairement usitée dans l'alphabet corinthien; le *digamma* est employé comme aspiration dans le nom du cheval *Orion*, écrit *Orifon*; il en est de même sur le vase du départ d'Hector, déjà cité, où le nom d'Hécube est écrit Fεκαβα.

« Les deux noms de *Charès* et de *Timonidas* n'étaient pas encore connus dans les listes ou catalogues des artistes de l'antiquité. Les vases qui portent ces signatures doivent appartenir au commencement du sixième ou même au septième siècle avant notre ère.

« L'institut archéologique de Rome a publié dernièrement

Digitized by Google

(*Annales* 1862, pl. *K*) un petit aryballe de style asiatique montrant un profil de femme et tout couvert d'inscriptions en caractères corinthiens : Αινετα εμι, Μενεας, Θερον, Μυρμιδας, Ευδικος, Λυμανδριδας, Χαρικλιδας, Δεξιλος, Ξαν Fον (*sic*), Φρυξ.

« On possède un nombre considérable de ces sortes d'aryballes, soit avec des ornements, soit avec des oiseaux et des quadrupèdes ; quelques-uns montrent encore, outre les ornements et les animaux, des imitations de cartouches royaux-égyptiens. Mon savant ami M. Adrien de Longpérier a le premier fait cette remarque. Il existe plusieurs aryballes à cartouches au Musée Napoléon III.

« Je ne terminerai pas cette note, sans faire remarquer la grande ressemblance qui existe entre les vases signés des noms de Charès et de Timonidas, quant aux figures et aux ornements, et les vases de Milo, publiés par M. Conze, sous le titre de *Melische Thongefæsse*. Leipzig, 1862, grand in-folio, avec cinq planches. »

Séance du 12 août.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

M. Brunet de Presle offre de la part de M. le colonel de Morlet, associé correspondant, une notice sur quelques monuments de l'époque gallo-romaine trouvés sur les sommets des Vosges, près de Saverne (Bas-Rhin), et une vue photographiée du cimetière franc de Lorentzen, découvert en 1862.

M. Creuly explique diverses inscriptions latines inédites sur lesquelles la Société le prie de rédiger un Mémoire.

M. Egger présente quelques observations sur ces inscriptions, dont l'une l'amène à parler des dernières fouilles du théâtre de Bacchus, à Athènes, et de la découverte de certains siéges d'honneur dont on croyait avoir trouvé là le premier modèle. M. Egger a remarqué un de ces siéges au théâtre de Lillebonne; ils étaient à deux places ce qui rappelle que, chez les Romains, le droit de s'y asseoir était appelé *honor bisellii*.

M. Egger lit ensuite la note suivante :

« Pendant son séjour en Orient, comme membre de l'École française d'Athènes, M. Carle Wescher a eu l'occasion de copier, souvent pour la première fois, un grand nombre d'inscriptions grecques. Sur ce nombre, il a bien voulu m'en communiquer plusieurs en m'autorisant à les publier selon que j'en trouverais l'occasion. J'use de cette permission pour signaler à la Société deux textes épigraphiques dont elle appréciera l'intérêt.

Le premier est une épigramme, depuis longtemps connue, et qui figure au Supplément de *l'Anthologie grecque*, n° 114, sous cette forme :

Ἀμφίων μούσαις κιθάρης ἐξήνυσε Θήβης
τείχεα · νῦν δ'ἐπ'ἐμᾶς πατρίδος Ἰλλύριος
Ἁδυλόγον μοῦσαν μέθεπον · τῷ καὶ δοκεοῦσιν
ἀκμῆτες ῥέξειν πείρατα πάντα τέχνας.

« Amphion, avec les accents de la cithare, parfit jadis
« les murs de Thèbes; et moi, Illyrius, aujourd'hui, j'ai
« cultivé, dans ma patrie, la muse au doux langage, par
« qui les cœurs infatigables semblent atteindre la fin de
« toute sagesse (mot à mot : toutes les fins de l'art). »

« Je crois que le texte de ce petit morceau, dont le dernier vers offre un sens assez obscur, était déjà mutilé lors-

que Muratori le publia pour la première fois[1]. M. Jacobs[2], dont on vient de lire la copie, et M. Boeckh[3] l'ont restitué de leur mieux. Le marbre, que M. Wescher a eu sous les yeux, ne contient plus que ce qui suit, mais en caractères d'une grandeur et d'une netteté qui ne laissent plus de doutes sur la leçon :

Ἀμφ.... μούσαις κιθάρης ες . . . .
Τείχεα· νῦν δ'ἐπ'ἐμᾶς πατρ. . . . .
Ἀδυλόγον μοῦσαν μεθέπων . . . .
Ἀκμῆτες ῥέζειν πείρατα πα. . . . .

Il faut donc renoncer, vers premier, à la leçon ἐξήνυσε et se résigner à ἔστησεν avec M. Boeckh, si l'on n'aime mieux admettre la forme moyenne ἐστήσατο qui donne au vers une fin plus correcte et plus élégante; car ἔστησεν Θήβης forme un spondaïque presque inadmissible. Μεθέπων étant certain, il faut bien reconnaître, avec M. Boeckh, que la phrase s'arrête à ce participe et que le verbe principal est sous-entendu ; et alors ce verbe est ἐστήσατο. En conséquence, l'épigramme doit être supposée prononcée par le monument sur lequel elle était inscrite, usage assez fréquent chez les anciens[4]. Illyrius devient ainsi le nom propre d'un personnage, auteur du monument qui reçut l'inscription. Enfin, ce qui importe moins au sens, ῥέζειν doit être maintenu, c'est-à-dire le présent au lieu du futur. Avec ces corrections toutes certaines, puisqu'elles sont fournies par le marbre même, l'épigramme doit être traduite comme il suit :

« Amphion, par les accents de la cithare, a élevé des « murs pour Thèbes : aujourd'hui et dans ma patrie[5], c'est « Illyrius [qui élève des murailles] en cultivant la muse au

1. *Inscript.*, t. II, p. 672.
2. *Anthol. Pal.*, t. III, p. 919.
3. *Corpus Inscript. Græc.*, n° 428.
4. Franz, *Élem., épigr. Gr.*, p. 343.
5. C'est-à-dire pour sa patrie, ce qui justifie assez bien la forme moyenne ἐστήσατο, qui a volontiers le sens réfléchi.

Digitized by Google

« doux langage. Ainsi les cœurs infatigables semblent attein- « dre la fin de toute sagesse [1]. » Le poëte ou plutôt le versificateur, qui a rédigé ces deux distiques, semble encourager ses concitoyens à l'étude des beaux-arts par l'exemple d'Amphion et d'Illyrius. Mais s'ensuit-il pour cela qu'Illyrius fût un architecte, comme l'a supposé M. Boeckh? Ce pouvait être un musicien qui, ayant *fait beaucoup d'argent* avec son art, comme Hérodote le dit d'Arion [2], dota sa ville natale d'une somme considérable, destinée à élever ou à relever une partie de ses murailles. La lyre, en cette occasion, n'aurait opéré le miracle que par l'intermédiaire de l'argent, ce qui est plus conforme aux vraisemblances historiques. Autres étaient les temps d'Amphion, autres les premiers siècles de l'ère chrétienne; or l'inscription dont il s'agit paraît appartenir au IIIe siècle après J. C. si nos conjectures sont admises, M. R. Rochette se serait trop hâté d'ajouter au catalogue des artistes le nom d'Illyrius, omis par Sillig [3]; mais, on pourrait l'ajouter à la liste des musiciens grecs [4].

« La seconde inscription que je veux signaler à notre compagnie présente, en caractères de la première époque macédonienne, une liste à peu près intacte de dix magistrats ou commissaires athéniens (dont chacun, sans doute, représentait une des dix tribus d'Athènes), chargés de l'érection de quelque monument. Ces dix noms sont suivis de ceux d'un secrétaire et d'un sous-secrétaire; et au bas de la plaque de marbre se lit, en caractères un peu plus petits que le reste de l'inscription, le nom de l'artistes Léocharès.

1. L'habile helléniste à qui nous devons la première et récente traduction française de l'Anthologie (2 vol. in-12, 1863, chez Hachette) aura, je pense, à modifier en ce sens (tome II, p. 228) sa traduction de l'épigramme d'Illyrius.

2. *Ἐργασάμενος χρήματα μεγάλα*. Hérodote, I. 24.

3. *Lettre de M. Schorn*, 2e édition, p. 336.

4. Dans Fabricius, *Bibliotheca Græca*, t. II, p. 649 et suiv., éd. Harles.

« Voici le texte transcrit en minuscules usuelles :

Ἀρχένεως Ἀρχεμάχ[ου Γαρ]γή[ττιος]
Μισγόλας Ναυκράτου[ς Κο]λλυτ[εύς]
Καλλικράτης Καλλικράτους[1] Στειρι[εύς]
Νικησίων Σωσιστράτου Σουνιεύς
Λυσανίας Λυσιστράτο[υ Θο]ρίκιο[ς]
Μνησίστρατος Μνησιμά[χ]ο[1] Ἀχαρ[νεύς]
Ευθύδημος Δημητρίου Μελιτ[εύς]
Ἐξήκεστος Ἐξηκίου Ἀν[αγυράσιος][2]
Βούθηρος Διονυσίου Μαρα[θώνιο]ς
Εὔθιππος Εὐθίου Παλληνε[ύς]
Χαιρέστρατος Φανοστράτου Κηφισιεὺς, γραμμα[τεύς]
Ἰοφῶν Σοφοκλέους ἐκ Κολωνοῦ, ὑπογραμμα[τεύς]
Λεωχάρης ἐπόησε[3].

« L'intérêt principal de ce document, qui n'est plus inédit, car M. Pittakis l'a publié dans l'*Ephéméride archéologique* d'Athènes [4], mais qui n'est pas encore interprété, repose sur les deux noms *d'Iophon, fils de Sophocle* et de l'artiste *Léocharès.*

« Dans Iophon, fils de Sophocle et natif du bourg de Colone, il est difficile de méconnaître le fils du grand poëte tragique qui était de ce même bourg. Iophon était poëte lui-même; il concourut dans les Dionysiaques du vivant même de son père; on sait qu'il fut le second dans le concours où Euripide mérita le premier rang par son *Hippolyte* [5]. Il semble alors qu'il dût être assez vieux au temps où

1. Forme attique pour *Μνησιμάχου*. Mais *Ἀρχεμάχου* et les autres génitifs en *ου* prouvent que cet usage commençait à se perdre.

2. M. Wescher remarque qu'on pourrait lire également Ἀν[αφλύστιος].

3. Attique et très-fréquent dans ces sortes de signature, pour *ἐποίησε*.

4. N° 4111, où l'éditeur fait quelques rapprochements utiles avec des inscriptions déjà connues et concernant d'autres personnages déjà mentionnés dans celle-ci.

5. Voir F.-G. Wagner, *Poetarum trag. Græc. fragmenta*, p. 74-75 (Bibl. grecque, F. Didot).

il figure comme sous-secrétaire de cette commission, qui peut être tout simplement la réunion des dix prytanes en fonction [1], lorsque fut élevé le monument fait par Léocharès. Quant à ce dernier, tout porte à croire que c'est l'artiste, contemporain de Praxitèle, qui prit part à la construction du célèbre Mausolée et dont plusieurs œuvres nous sont signalées, soit par les auteurs anciens, soit par des inscriptions relevées sur les marbres d'Athènes [2]. Un autre statuaire du nom de Léocharès, Athénien comme le premier, a vécu sous la domination romaine [3] et, par conséquent, ne peut être confondu avec le Léocharès dont la signature suit celle d'Iophon sur le marbre athénien dont le texte vient d'être rendu à la lumière.

« Malheureusement, ces signatures d'artistes illustres ou obcurs nous parviennent presque toujours isolées de l'œuvre d'art dont elles nommaient l'auteur. Mais elles contribuent néanmoins à constater de mieux en mieux pour nous l'usage, consacré chez les Grecs, d'attacher officiellement le nom des artistes aux œuvres que leur talent avait produites [4].

1. Franz, *Elementa epigr. gr.* p. 179, 183, 263.
2. Sillig, *Catalogus Artificum*, p. 238. sq.; R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, 2e édition, p. 341; Rangabé, *Antiq. Hellén.*, nos 114, 115, 116, 1102, 1742.
3. R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 342.
4. Qu'il me soit permis de renvoyer sur ce sujet à mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* (Paris, 1863,) p. 95-104 : Révision critique d'un témoignage de Cicéron, concernant les artistes grecs.

Digitized by Google

Séance du 19 août.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

Le Président annonce la promotion dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur de MM. de Niewerkerke, de Longpérier, Vincent et Michelant, membres de la Société.

M. Bertrand présente au nom de M. Prioux une fibule et un pied en bronze trouvés près de Limé (département de l'Aisne). Le pied en bronze paraît être gallo-romain et la fibule se rapprocher de l'époque carlovingienne.

M. Egger communique une inscription grecque du musée de Compiègne. Il émet le désir que quelque membre de la Société s'informe de la provenance de cette inscription qui n'offrirait de l'intérêt que si elle avait été trouvée dans la Gaule, et n'en aurait presque aucun si elle venait de la Grèce où abondent les petits monuments funéraires du même genre.

BIBLIOGRAPHIE

(*jusqu'à la dernière séance de mai* 1863).

C. — L.

CONESTABILE (Giancarlo, comte).—*Degli Etruschi e dell' agricoltura, dell' industria, delle arti belle presso i medesimi*. Perugia, 1859, in-8. — *Quelques mots à propos de la fiole en verre du Musée de Reims*. (Extrait de la Revue archéologique.) 1862, in-8. — *Sulla costruzione delle sale dette dei Giganti, memoria di S. M. il Re Federico VII, di Danimarca*. Versione dal francese, preceduta da un discorso. Firenze, 1860, in-8.

DUVILLIER (J. C.) — *Histoire des porcelaines de Moutiers, Marseille et autres fabriques méridionales*. Paris, 1863, in-8. — *Histoire des faïences hispano-moresques à reflets métalliques*. Paris, 1861, in-8.

DENIS (A.). — *Essai historique et archéologique sur Pecy, commune du canton de Nangis (Seine-et-Marne), et en particulier sur la seigneurie de Beaulieu*. Meaux, 1863, in-8.

DESCHAMPS DE PAS (L.). — *Notice sur les jetons d'Artois*. Bruxelles, 1863, in-8.

DEVÉRIA (Théodule). — *Monument biographique de Baken-Khonsou, grand prêtre d'Ammon et architecte principal de Thèbes, contemporain de Moïse*. (Extr. des Mémoires de l'Inst. égyptien d'Alexandrie), 1862, in-4.

Digitized by Google

Douët-d'Arcq (L.).— *La chronique d'Enguerran de Monstrelet en deux livres, avec pièces justificatives, 1400-1444, publiée pour la Société de l'Histoire de France.* T. III. Paris, 1862, in-8.

Dupont (Mlle Émilie). — *Anchiennes croniques d'Engleterre par Jehan de Wavrin, seigneur du Forestel; choix de chapitres inédits, annotés et publiés pour la Société de l'Histoire de France.* Paris, 1863, in-8.

Fillon (B.). — *Les faïences d'Oiron, lettre à M. Riocreux.* Fontenay, 1862, in-8.

Fleury (Édouard).— *Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon étudiés au point de vue de leurs illustrations.* 1re partie, VIIe, VIIIe, IXe, Xe, XIe et XIIe siècles, Laon, 1863, in-4. — *Les jeux de Dieu. Le mystère de saint Quentin.* Paris, 1856, in-4. — *Étude sur le pavage émaillé dans le département de l'Aisne.* Paris, 1845, in-4. — *Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon en 1853*, Paris, 1855, in-4. — *Les peintures murales dans les églises du Laonnois.* Laon, 1850, in-8. — *Le clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution; Études révolutionnaires.* Paris et Laon, 1863, 2 vol. in-8. — *La civilisation et l'art des Romains dans la Gaule Belgique : Soissons, Vailly, Nizy, Bauzy, Bazoches, Reims.* Paris, 1860, in-8.

Forgeais (Arthur). — *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine.* 2e série. Enseignes de pèlerinages. Paris, 1863, in-8.

Garnier (J.). — *Notice sur les silex taillés des temps antéhistoriques*, Amiens, 1862, in-8.

Grésy (Eug). — *Notice sur un carrelage émaillé du treizième siècle découvert en octobre 1861, près de Milly (Seine-et-Oise).* Paris, 1863, in-8. — *Sceaux et blason de la ville de*

Melun. Melun, 1863. — *Notice sur une statue gauloise découverte à Melun en* 1861. Paris, 1863, in-8.

Guérin (V.). — *Voyage archéologique dans la régence de Tunis, exécuté en* 1860, *et publié sous les auspices et aux frais de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut*. Paris, 1862, 2 vol. in-8, avec une carte.

Héricourt (Achmet d'). — *Notice sur l'église d'Ablain-Saint-Nazaire*. Arras, 1862, in-4. — *Hôtel d'Artois à Paris*. (Extr. de la Statistique monumentale du Pas-de-Calais.) Arras, 1863, in-4. — *Notice archéologique sur les églises d'Aix, de Souchez et de Vimy*. Arras, 1861, in-4. — *Tour et église d'Oppy*, in-4, avec planches, S. d. — *Les douze vertus de noblesse, extrait du registre secret du sire de Boffles, seigneur de Souchez (Artois), au seizième siècle*. Paris, 1863, in-8.

Huillard-Bréholles. — *Notice sur deux sceaux en métal, des empereurs Frédéric Ier et Louis V*. (Extr. du XXVIIe vol. des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.) In-8.

Koehne (le baron B. de). — *Recherches sur l'origine de plusieurs maisons souveraines d'Europe*. Berlin, 1863, in-8.

Lapérouse (Gustave). — *Étude sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de Champagne*. Troyes, 1862, in-4.

Lasteyrie (Ferdinand de). — *Projet de création d'un musée municipal des arts industriels*. Paris, 1863, in-32. — *La peinture à l'exposition universelle, étude sur l'art contemporain*. Paris, 1863, in-12.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.

Digitized by Google

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du quatrième trimestre de 1863.

Séance du 7 octobre.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. E. Hucher, au Mans, demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant; MM. de Longpérier et de Barthélemy se portent présentateurs; la commission chargée d'examiner les titres du candidat se composera de MM. Le Blant, Huillard-Bréholles et Grésy.

Une demande semblable est formulée par M. Mermin; les présentateurs sont MM. Creuly et Egger. La commission d'examen se composera de MM. Bertrand, Chabouillet et Boutaric.

Travaux.

M. Le Blant lit la note suivante sur une inscription antique découverte à Boulogne-sur-Mer :

« En pratiquant à Boulogne les fouilles nécessaires pour l'établissement de l'église de Notre-Dame, on a rencontré

les substructions d'un édifice antique mesurant 20 mètres de long sur 10 mètres de largeur, et détruit par un incendie. Dans cette enceinte a été découvert un chapiteau appartenant à l'époque de la décadence [1]. La fouille a donné de plus l'inscription suivante, dont le savant M. Egger a bien voulu me communiquer un estampage :

« Cette légende a semblé, à juste droit, d'une interprétation difficile, et ceux qui l'ont étudiée jusqu'à cette heure ont apporté des lectures bien différentes.

« On y a vu : « Sous ce lit de pierre gît le fils héritier « d'Avus, fondateur de cette église et pontife de deux « cités. » Puis, d'après une copie sans doute peu correcte : « Ci gît le cœur de Jean, dans le cimetière, à huit pieds du « mur latéral, à cent trois pieds de la façade de l'église [2]. »

« Rien ne saurait mieux qu'une telle dissemblance accuser les difficultés que présente notre petit texte. Je n'oserais, pour ma part, en proposer une interprétation com-

1. L'abbé Haigneré, *Notice sur la crypte de Notre-Dame de Boulogne*, 3e édition, p. 44.

2. Pour les deux interprétations, la légende lapidaire de Boulogne a été décomposée et complétée comme il suit :

CORIO I*nferius*
I*acet* AVI H*æres* F*ilius*
F*undator* EC*clesiæ* P*ontifex* C*ivitatum* II.

COR IO*annis* I*acet*
I*n* A*gro* VIII (*pedes*)
(*in*) F*ronte* EC*clesiæ* P*edes* CIII

Digitized by Google

plète ; mais la comparaison des monuments me semble permettre d'en reconnaître du moins la nature et le sens.

« Il existe sur plusieurs points, à Vérone, Aquilée, Grado et *Cuiculum* (Djemila) en Algérie, d'antiques églises dont le dallage est formé par une mosaïque. Des fidèles l'ont fait exécuter soit par un mouvement de dévotion, soit pour l'accomplissement d'un vœu; des inscriptions l'attestent. La plupart de ces légendes, dont Maffei a figuré quelques-unes, avec les sections de pavé dont elles occupent le centre[1], se terminent par l'indication de la superficie de dallage que chacun a fait faire :

FECIT PEDES XXV, FECERUNT. P. DCC.

« Je transcris quatre des petits textes où cette formule figure en toutes lettres ou en abrégé[2] :

IOHANIS	CONCORDI	VITALES	DOMINICVS CALIGA
MIL DE NVM	VS ET NITIA	ET VALE	RIVS CVM CONIVGE
CADISIANO	NA CVM SV	RIANVS	SVA SEVERA *fece.*
CVM VXORE	IS FR.P.XXV	CVM SVIS	RVNT PEDES. . . .
SVA SEVERINA		FR.P.XXXV	
FECER.P.XXV			

« La mention finale de ces légendes me paraît se retrouver dans le petit monument de Boulogne.

« Si donc il s'agit d'une inscription de dallage, la mention FEC*it* ou FEC*erunt* P*edes* CIII, que j'y crois reconnaître, conduirait à chercher des noms propres dans les deux premières lignes; mais je ne saurais dire à quel objet peut se

1. *Museum Veronense*, p. 208. Voir encore L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, nos 2545, 2546, et Alb. Lenoir, *Archit. monast.*, t. I, p. 245.

2. Bertoli, *Le antichità d'Aquileja*, nos 504, 507, 513, 514. Dans le même recueil, les inscriptions nos 498, 499, 500, 502, 510, 512, 515, se terminent aussi par les mots FEECRVNT P DCC; FECERVNT P. C; ΕΠΟΙΗСΑ ΠΔ Ρ; FR. PC; F. P. XXV; FECER....; FECIT PEDES XXV. Les légendes du pavé de Vérone, publiées par Maffei, *loc. cit.*, offrent des variantes de cette formule : MARIN.... COL. CVM SVIS. P.X.; EVSEB*I*A CVM SVIS TESSELLAVIT. P. CXX; HIMERIA CVM SVIS P. CXX.

rapporter notre légende, et la prudence me commande d'hésiter.

« Les mosaïques, en effet, ne présentent pas seules des incriptions semblables à celle qui nous occupe.

« La muraille défensive qui séparait autrefois la Bretagne romaine de la Calédonie fut, on le sait, une œuvre militaire. Les légions, leurs détachements, vexillations ou cohortes, tinrent à honneur de laisser une marque de leur participation à ce grand travail, et de nombreuses inscriptions nous disent l'étendue de rempart exécutée par chaque corps[1]. Parmi ces légendes, quelques-unes, plus explicites que les autres, désignent par son nom l'OPVS VALLI qu'élevèrent les soldats[2]; mais la plupart disent laconiquement : LEG $\overline{\text{II}}$ AVG F P $\overline{\text{IIII}}$CXI, LEG $\overline{\text{II}}$ AVG F P CCLXX[3] et cette formule, que précède parfois le nom des vexillations ou des cohortes, nous ramène à celle qui termine l'inscription de Boulogne.

« Si l'on consulte les monuments grecs, on rencontre de même la mention d'étendues de constructions exécutées dans des temples aux frais de pieux personnages; notre savant président, M. Egger, veut bien m'indiquer trois de ces inscriptions qui se rattachent encore, sinon par leur formule, du moins par leur nature à la catégorie de celles dont j'entretiens le lecteur[4].

« Devant ces points de vue différents, il me faut m'arrêter dans une recherche dont le succès aurait évidemment un certain intérêt. S'il s'agit ici d'un pavé, ce serait sans doute celui d'une église, puisque la dernière ligne de la pierre de Boulogne se retrouve identiquement dans des mosaïques chrétiennes, et ce point devrait être noté dans l'histoire de notre christianisme du Nord. S'il faut penser à une inscription militaire, — et le savant M. Léon Renier nous le dira, — il

1. Stuart, *Caledonia romana*, p. 269, 361; Bruce, *The roman wall*, etc.
2. Stuart, *Caledonia romana*, pl VII, n° 3, pl. VIII, n° 7.
3. Stuart, pl. VIII, n°s 4 et 6.
4. *Corpus inscr. græc.*, t. III, n°s 4449, 4528a et 4528c.

Digitized by Google

n'importerait pas moins de savoir à quel ouvrage se rapportait cette courte légende.

« On voudra bien me pardonner d'avoir abordé pour n'en lire qu'une part, un texte demeuré jusqu'à cette heure, c'est là mon excuse, incompris dans toute son étendue. »

M. Huillard-Bréholles appelle l'attention de la Société sur un article publié par le Dr Hoeffer dans le *Cosmos :* il en résulterait que les habitations lacustres ne seraient autre chose que des demeures de castors. — M. Nicard donne quelques détails au sujet de la polémique soulevée en Suisse sur cette question, et constate que de nombreux objets faux auraient été fabriqués.

M. le président donne lecture d'une communication de M. Allmer relative à l'épitaphe d'un marchand syriaque, découverte à Genay, près de Trévoux (Ain). La Société décide qu'il sera demandé à M. Allmer un calque de ce monument épigraphique, pour être soumis à l'examen de M. Renier.

M. Chabouillet annonce que le Cabinet des médailles vient d'acquérir une monnaie de Lysimaque, roi de Thrace, sur laquelle on lit les noms de deux graveurs.

Séance du 4 novembre.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

M. le président rappelle que précédemment la Société a décidé que dans la première séance de novembre, on agiterait de nouveau la question de savoir s'il y avait lieu de tenir en 1863 une séance publique : il ajoute qu'il ne s'agit

pas ici d'une innovation, puisque le cas est prévu par un article du règlement.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bourquelot, Brunet de Presle, et Nicard, la Compagnie décide qu'il n'y aura pas, cette année, de séance publique.

M. Nicard fait passer sous les yeux des membres présents un fer de cheval trouvé à Châteauvilain ; il commence la lecture d'un mémoire sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité. — Diverses observations sont présentées par MM. de Longpérier et Creuly.

Séance du 11 novembre.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. le président annonce qu'une allocation de quatre cents francs a été accordée à la Société par M. le ministre de l'instruction publique.

Travaux.

M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la commission, chargée de donner un avis sur la candidature de F. Poey d'Avant. Adoptant les conclusions du rapport, la Société nomme au scrutin M. Poey d'Avant associé correspondant à Maillezais (Vendée).

M. Edmond Le Blant communique à la Société le résumé suivant d'une note qui doit figurer dans la préface des *inscriptions chrétiennes de la Gaule :*

« Les nombreuses inscriptions chrétiennes qu'ont fournies les cimetières de Trèves présentent une anomalie remarquable.

Digitized by

« Dans tous les grands centres épigraphiques où se trouvent des marbres du cinquième siècle , les épitaphes du sixième leur succèdent. C'est la conséquence et la preuve d'un développement régulier du Christianisme qui n'a pu, sans cause exceptionnelle, disparaître après une sérieuse extension. A Trèves, les monuments du cinquième siècle existent seuls et l'époque mérovingienne n'est aucunement représentée.

« Si l'on cherche, dans l'histoire du pays, un fait de nature à expliquer cette suppression des marbres funéraires, on voit que le moment même où elle semble se produire correspond à l'irruption des Ripuaires qui envahirent cette partie de la Gaule en 464. Les nouveaux maîtres étaient païens et le furent longtemps après la conquête; tous les sujets de Clovis ne se montrèrent pas en effet aussi prompts qu'on le pense à se convertir comme l'avait fait leur chef, et ce dernier d'ailleurs ne devint qu'en 509 le maître du pays dont Trèves avait été la métropole. Chaque page de l'histoire témoigne de ce que furent les Francs établis vers le Rhin. Leur idolâtrie, leurs cruautés, leurs dévastations sacriléges sont mentionnées avec horreur par les écrivains du sixième siècle. Dès qu'ils deviennent les maîtres de la contrée, on ne sait plus, pendant près de cent ans, par qui est gouvernée l'Église jusqu'alors florissante. Au sixième, au septième siècle l'évangélisation doit être reprise de nouveau. Les noms de saint Goar, d'Ulfilaïc et d'autres encore l'attestent. Pour rendre la vie à l'Église de Trèves, Thierry amène dans cette ville un nombre considérable de clercs enlevés par lui chez les Arvernes.

« On a observé qu'en 410, lors de l'invasion d'Alaric, les inscriptions chrétiennes de Rome font subitement défaut; la même suppression, constatée pour Trèves, y résulte sans doute d'une cause analogue. Devant les Goths, les habitants de Rome s'étaient enfuis; les marbres des Trévirois paraissent accuser aussi une désertion. Une de leurs épitaphes appartenant à la fin du cinquième siècle s'est re-

trouvée en effet près de Vienne, et celle de l'évêque Jamblichus, témoin de la prise de Trèves par les Barbares, a été récemment signalée non loin de Dijon.

« Si l'histoire est demeurée muette sur les années qui suivirent l'invasion des Ripuaires, l'épigraphie même donne à connaître ce que souffrit le christianisme sous le joug de ces hordes idolâtres.

« La prise par les païens d'une illustre métropole vouée fatalement à perdre toutes ses splendeurs, le trouble contemporain dans ses listes épiscopales, l'envoi de nombreux clercs à son Église par le roi Thierry, la persistance du paganisme, l'attitude menaçante de ses adeptes sous le règne même de ce prince, la brusque et remarquable suppression des marbres dans un de nos plus grands centres épigraphiques, enfin, la découverte, dans le sud de la Gaule, d'épitaphes appartenant à un évêque, à un enfant de Trèves, me semblent autant de points faits pour attester la désertion par les chrétiens d'une ville devenue la proie des idolâtres.

« Ce fut devant de tels désastres que tant de saints durent accomplir, à dater du sixième siècle, dans le Nord et l'Est de la Gaule, leurs missions apostoliques et que le moine Jonas put dire de saint Colomban et de ses compagnons : « *Ad Gallias ubi tunc, ob frequentiam hostium externorum,* « *religionis virtus pene abolita habebatur, tendunt.* »

« Les légendes lapidaires fournissent donc le moyen d'éclairer une époque inconnue dans l'histoire de l'Église. C'est à mes yeux, une preuve nouvelle à l'appui de cette thèse, que je développerai ailleurs, que les inscriptions des fidèles représentent l'état du christianisme. »

M. Ch. de Linas présente les observations suivantes sur le mémoire de M. Grésy relatif au calice de l'abbaye de Chelles. Ces observations résument un travail spécial dont s'occupe l'honorable associé-correspondant :

« Le calice de Chelles n'étant aujourd'hui connu que par une gravure et quelques descriptions plus ou moins exactes,

il est impossible de le restituer sans recourir aux analogies et aux hypothèses, arguments *à posteriori*, dont la valeur sera toujours discutable.

« Je suis d'accord avec M. Grésy, quant à l'historique du monument; l'attribution à saint Éloi me semble hors de doute. Je reconnais aussi que le burin a exprimé les couleurs au moyen d'un système de hachures et du pointillé sur certaines parties douteuses. J'ajoute seulement qu'en 1655, deux ans après l'apparition de la *Panoplia sacerdotalis*, Chifflet empruntait le même procédé à l'art héraldique, et rendait par des traits verticaux toute l'ornementation rouge des objets trouvés à Tournay.

« Ces préliminaires admis, je prouve à l'aide des textes et du calcul que la planche de du Saussay représente le calice dans ses dimensions originales; puis l'examen minutieux des ombres portées, et l'étude de divers bijoux franks, me conduisent à rechercher les procédés de l'orfèvre et les épaisseurs approximatives du métal mis en œuvre. Comme M. Grésy, j'apprécie la saillie déterminée par une armature qui comprend la bordure des filets de perles, les ellipses, les galons à feuilles de fougère, les échelons qui forment à droite et à gauche de ces galons cinq compartiments échiquetés blanc et vert, enfin les rectangles échiquetés de couleur rouge. Je vais toutefois plus loin que mon honorable confrère, car la saillie me paraît également manifeste, tant sur les bandeaux du nœud que sur les petits cercles qui rehaussent ce même nœud et les intersections des losanges du pied. La présence du verre cloisonné sur les ornements en relief que je viens d'énumérer ne me semble pas contestable : je donne néanmoins le détail de nombreuses pièces d'orfévrerie mérovingiennes et anglo-saxonnes, où le verre incrusté à froid se montre dans des conditions identiques à celles du calice de saint Éloi. La question principale à élucider réside dans la nature de l'échiqueté vert et blanc placé en contre-bas de l'armature. Est-il en émail champlevé, c'est-à-dire en matière vitreuse appliquée à chaud sur une plaque métallique préa-

lablement évidée? Est-il en émail cloisonné, ou en verroteries incrustées à froid? Je repousse sans discussion l'émail cloisonné, art oriental, dont la pratique resta ignorée des barbares occidentaux, et qu'ils cherchèrent à imiter en incrustant le verre. Le champlevé présente des objections plus sérieuses, j'essaye d'y répondre. D'abord, le champcreux exige une épaisseur de métal que les orfévres mérovingiens donnaient rarement à l'or, l'employant presque toujours à l'état de lames minces. M. Labarte cite deux exemples d'émail champlevé sur or; ils sont de petite dimension, des anneaux, et, en admettant leur authenticité, ils ne remontent pas au delà de la seconde moitié du neuvième siècle. Le vase et le plateau de Gourdon sont, il est vrai, d'une épaisseur notable, mais en outre que leur décoration est en verre cloisonné, je doute qu'une émaillure solide pût y être effectuée sans inconvénients. La crête de la châsse, signalée à Saint-Maurice-en-Vaiais par M. le comte F. de Lasteyrie, offre un cas certain d'émaillerie champlevée mérovingienne, mais sa masse prismatique prouve surabondamment qu'elle est en cuivre doré, puisque l'or n'apparaît qu'en plaques ou en bandes sur le reste du monument. J'admets volontiers, qu'œuvre d'orfévres gallo-romains ou burgondes, cette châsse ne soit pas postérieure au huitième siècle, néanmoins, elle demeure un spécimen unique jusqu'à présent, tandis que j'ai rencontré fréquemment le verre blanc, bleu ou vert sur des ouvrages franks et anglo-saxons.

« M. Grésy, auquel j'avais communiqué mon mémoire, m'a fait observer que l'échiqueté blanc et vert étant placé en contrebas de l'armature, les carreaux qui prolongent le filet de perles et le galon ne sont maintenus que de trois côtés. Je réponds que les Barbares avaient deux manières d'incruster le verre : tantôt ils le disposaient sur paillon, tantôt ils l'appliquaient sur un mastic rosé. L'amulette franke dont je fais circuler le dessin est ornée de verres rouges, bleus et verts collés sur mastic; bien plus son alvéole principale est divisée en quatre par des filigranes soudés en contre-bas des

autres cloisons. Ces compartiments secondaires sont aujourd'hui vides, mais tout porte à croire qu'ils enchassaient du verre à l'instar du reste des cellules. Je crois que les deux procédés ont été mis en usage sur le calice de Chelles; un paillon doublait les verroteries de l'armature en saillie, celles des cases en contre-bas étaient fixées à l'aide du mastic.

« Je ne tiens aucun compte des allégations de du Saussay et de D. Martène relativement à l'émail. Grands savants, antiquaires même si l'on veut, ces hommes illustres n'étaient pas des archéologues pratiques. L'aspect du verre blanc opaque, mat ou laiteux les a probablement induits en erreur; je dirai mieux, ils n'ont pu admettre qu'une matière aussi vile que le verre fût sertie d'or. D'autres s'y sont trompés comme eux; suivant D. Doublet, la monture de la gondole en jade de Saint-Denis, œuvre de saint Éloi, était ornée de pierreries: suivant D. Félibien, elle était émaillée : j'avais assuré à MM. de Lasteyrie et Grésy que l'inventaire du trésor de l'abbaye, dressé en 1534, y mentionnerait le verre au lieu de l'émail. Une visite aux archives impériales a changé nos prévisions en certitude absolue. Dans le cours de ce mémoire je n'ai emprunté à M. Grésy que quelques détails historiques. J'ai cité la source où je les avais puisés en maintenant toujours à mon savant collègue sa priorité de publication. Je dois à la stricte vérité d'ajouter que la mise en œuvre du verre seul me paraissait tellement évidente, que, si M. Grésy n'eût pas soulevé la question de l'émail, je n'aurais jamais songé aux développements que comporte mon travail. Si la science retire quelque avantage de mes recherches, une large part de gratitude doit être faite au consciencieux érudit qui les a suggérées en combattant mes opinions. »

A propos du dernier annuaire publié par la Société archéologique de Constantine sur les monuments dits *Celtiques*, M. Bertrand s'exprime en ces termes [1] :

1. M. de Saulcy a vu, dans son dernier voyage en Orient, des monu-

« M. Adrien de Longpérier a, depuis longtemps déjà, signalé à la Société des antiquaires de France l'existence de monuments *dits celtiques* en Algérie. M. le général Creuly, et tout dernièrement encore M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes, sont venus ajouter de nouveaux faits à ceux qui avaient été primitivement recueillis. La présence de monuments *dits celtiques* dans les provinces de Constantine et d'Alger est donc aujourd'hui un fait parfaitement avéré. Mais il ne s'était agi jusqu'ici que de monuments isolés, observés en passant, non fouillés et sur le caractère véritable desquels on pouvait encore conserver quelque doute. Ces monuments étaient, d'ailleurs, uniquement des dolmens ou tables de pierre. On ne parlait ni de menhirs ni de cromlech's. Un récent mémoire de M. Féraud, interprète de l'armée d'Afrique, mémoire inséré dans le volume publié en 1863 par la Société archéologique de Constantine, jette un jour tout nouveau sur ces monuments. Nous croyons utile d'en donner une analyse à la Société. Nous ferons suivre cette analyse de quelques observations que nous autorise à émettre, ce nous semble, l'étude spéciale que nous avons faite de ces monuments en Gaule et hors de Gaule.

« Parlons d'abord des faits mis en lumière par M. Féraud. Transportons-nous, avec ce savant, à trente-cinq kilomètres sud-est de Constantine, sur les pentes où se trouvent les sources du Bou-Merzoug, non loin de la route de Batna et dans la contrée nommée par les indigènes Mordjet-el-Gourzi. « Dans un rayon de plus de trois lieues, dit M. Féraud, que nous citons ici textuellement, sur la partie « montagneuse comme dans la plaine, tout le pays qui entoure les sources est couvert de monuments de forme celtique, tels que *dolmens*, *demi-dolmens*, *cromlech's*, *men-*

ments analogues à ceux qui existent en France : il a même constaté la découverte, à Bethléem, de couteaux en silex parfaitement semblables aux instruments de même nature que l'on trouve journellement dans nos pays.

Digitized by Google

« *hirs*, *allées* et *tumulus;* en un mot, il existe là presque « tous les types connus en Europe. Dans la crainte d'être « taxé d'exagération, ajoute M. Féraud, je ne veux point « en fixer le nombre, *mais je puis certifier en avoir vu « et examiné plus d'un millier pendant les trois jours qu'a « duré l'exploration.* Dans la montagne, comme sur les « pentes, on en rencontre partout où il a été possible d'en « placer. »

« Cette accumulation de tant de monuments d'un caractère si particulier autour des sources de *Bou-Merzoug* est sans doute déjà bien extraordinaire; mais ce qui nous frappe peut-être encore plus, c'est que ces monuments paraissent plus complets que ceux des contrées de l'ouest de la France eux-mêmes. Il faudrait aller jusqu'en Danemark, le pays classique des dolmens, des cromlech's et des tumulus, pour retrouver un ensemble aussi satisfaisant de constructions semblables. Reprenons, en effet, le récit de M. Féraud, illustré de plusieurs planches qui ajoutent encore à la clarté de ses descriptions.

« Tous ces monuments, dit M. Féraud, sont entourés « d'une enceinte plus ou moins développée en grosses pierres « disposées tantôt en rond, tantôt en carré, avec une sorte « de régularité géométrique. La roche forme parfois une « partie de l'enceinte, complétée ensuite à l'aide d'autres « blocs rapportés; il est même souvent difficile de déter- « miner où finit le monument et où commence le rocher.

« Parfois l'escarpement étant trop abrupt, il a été nivelé « par une sorte de mur de soutènement pour faire terrasse « autour du dolmen.

« Les dolmens qui existent dans la plaine paraissent con- « struits avec plus de soin encore. Les enceintes y sont « plus vastes et les dalles des tables plus grandioses.

« Lorsque des hauteurs on examine la plaine, on y aper- « çoit d'immenses lignes blanchâtres régulièrement tracées « qui établissent, sur une étendue de quatre kilomètres en « ligne droite, une vaste enceinte à la zone de pays où s'é-

« lèvent les vestiges *celtiques*. Ces lignes sont de simples,
« doubles ou triples rangées de grosses pierres de quarante
« à soixante centimètres d'épaisseur, plantées en terre et
« formant des allées découvertes qui relient entre eux les
« les dolmens, les tumulus et les cromlech's, comme le fil
« unit les grains d'un chapelet. »

« La figure suivante, empruntée aux dessins de M. Féraud, rend toute autre explication superflue.

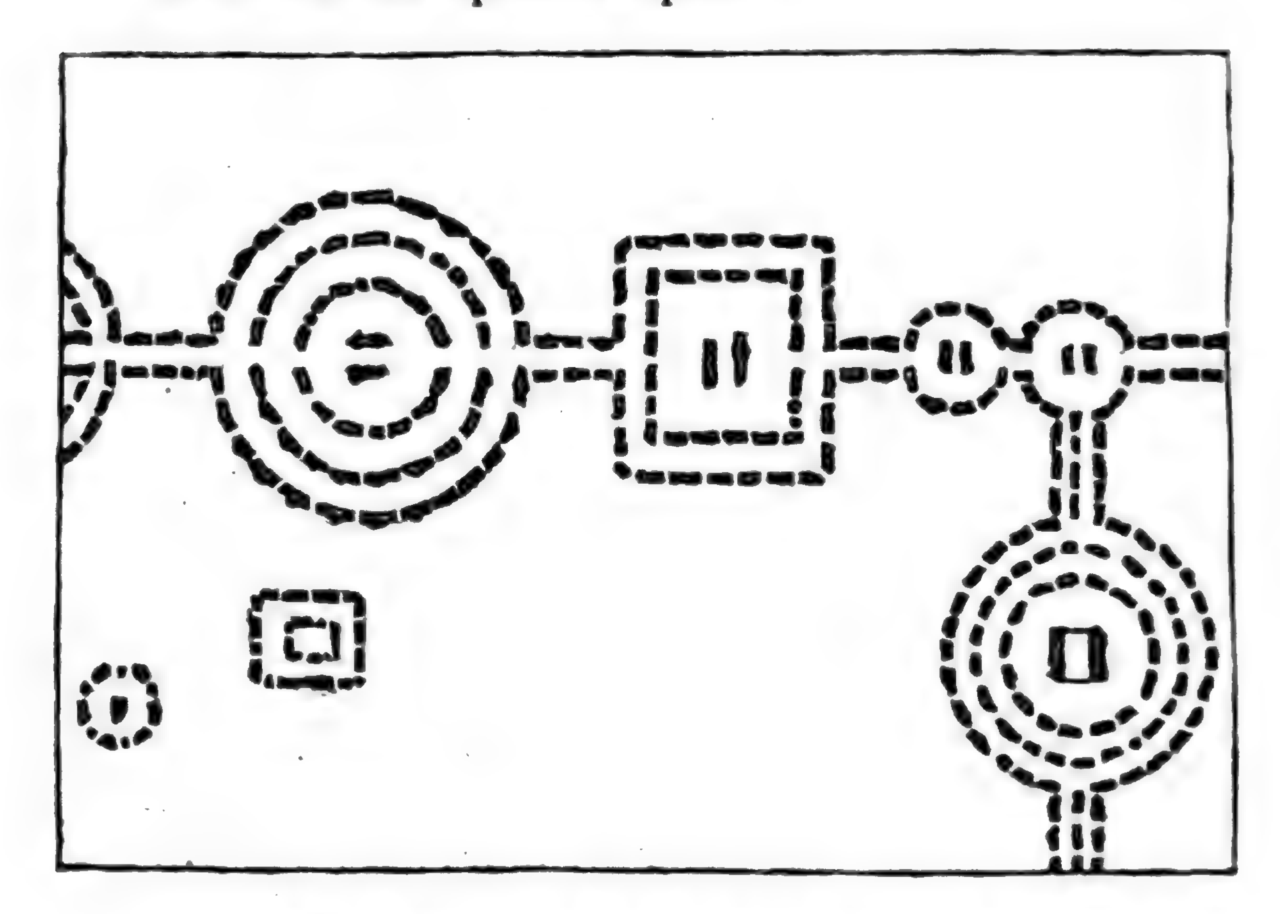

« Ainsi ces monuments ne sont pas seulement en grand nombre sur un étroit espace, ils sont encore reliés les uns aux autres de manière à former une sorte d'ensemble dont toutefois chaque élément est lui-même un monument complexe, comme le prouve le dessin plus détaillé d'un des monuments fouillés par M. Féraud, dessin que nous reproduisons ci-dessous, à côté d'un monument analogue en Danemark.

« Le dolmen, comme on le voit, n'est ici, pour ainsi dire, que le couronnement du monument qui, complet, se com-

Digitized by Google

pose d'un tumulus, entouré de plusieurs cercles ou cromlech's, et surmonté d'une table de pierre.

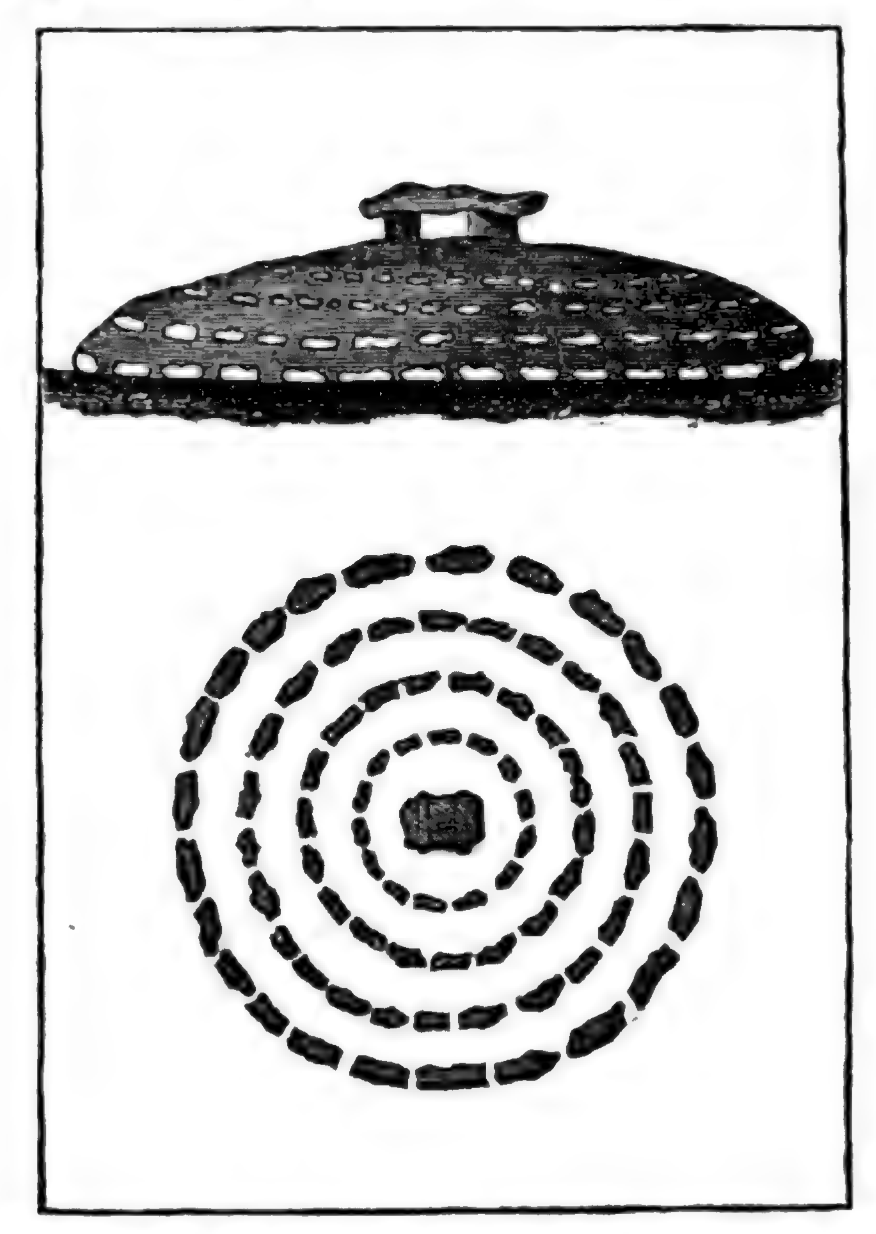

« Le tumulus manque quelquefois; le dolmen est alors immédiatement assis sur le sol naturel; mais il est rare, si l'on s'en réfère aux dessins de M. Féraud, que le cromlech fasse défaut.

« C'est exactement ce que l'on retrouve en Danemark. Ouvrons, en effet, l'ouvrage de Sjöborg [1] sur les monu-

1. N. H. Sjöborg, *Samlingar för Nordens Fornälskare*, 3 vol. grand in-4 avec planches, 1822-1830.

Digitized by Google

ments primitifs du Danemark, nous y voyons exactement les mêmes monuments disposés de la même manière.

« On ne s'imaginerait jamais, en passant d'une des planches de l'annuaire de Constantine à l'une de celles de Sjöborg, que l'on a sous les yeux des monuments, ici, d'un pays du nord de l'Europe, là d'une contrée africaine. Les planches se ressemblent à ce point que l'on pourrait, sans causer d'étonnement à l'observateur, les substituer les unes aux autres. Les réductions que nous avons fait faire des planches de Sjöborg sont un incontestable témoignage de nos assertions.

« Ce sont les mêmes alignements de pierres en plaine, les mêmes tumulus surmontés d'un dolmen entouré de cromlech's; la même réunion de dolmens, cromlech's et menhirs dans des enceintes rondes ou carrées de pierre de moindres dimensions.

« J'ajoute que les monuments avaient, comme nous le verrons tout à l'heure, même destination.

« Mais avant d'aller plus loin, parlons des monuments analogues qui ont conservé, en France comme en Danemark et en Algérie, le caractère d'ensemble si sensible dans ces derniers.

« Sur les landes de *Cojoux*, près Pipriac, entre Rennes et Redon (Ille-et-Vilaine), se voyaient encore il y a un an

Digitized by Google

(et rien ne nous fait croire que ces monuments aient été détruits depuis), des cercles tout à fait semblables à ceux de la province de Constantine. Ces cercles indiqués souvent, comme à Constantine, par une plus haute pierre ou menhir dessinent la base de tumulus non encore fouillés. Le dolmen seul manque, les tumulus étant, d'ailleurs, reliés entre eux, comme en Afrique, par des lignes de pierre de petites dimensions. Ces cercles se retrouvent, nous a-t-on assuré

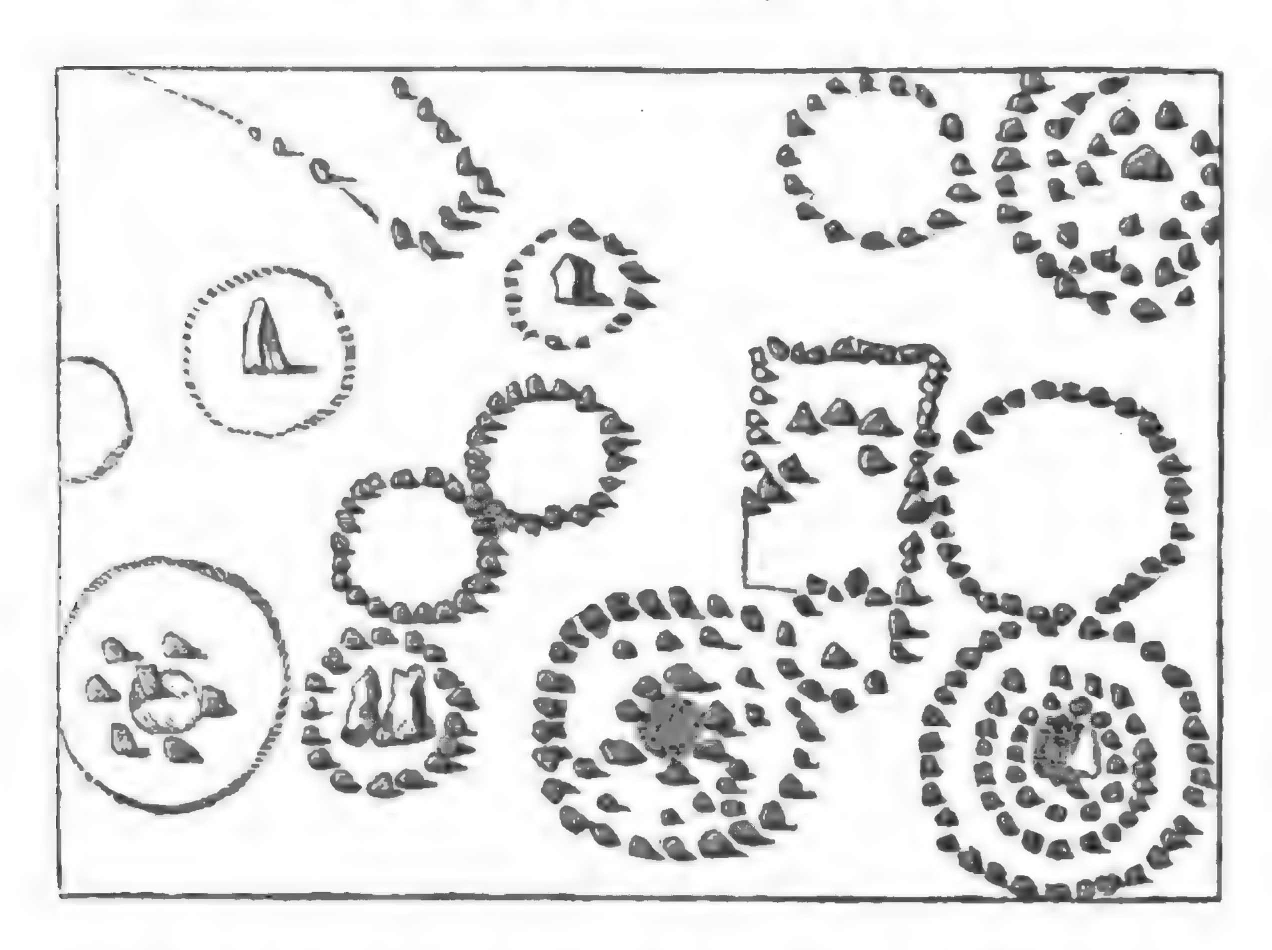

dans le pays, sur une étendue de trois lieues de landes. Ils sont connus sous le nom de *Cercles de Malestroit.* Que la lande vienne à être défrichée, tous ces monuments disparaîtront, comme tant d'autres ont disparu, sauf les menhirs et les plus grands tumulus que l'on ne peut faire disparaître sans de grandes dépenses, et qui se trouvent ainsi forcément respectés. On trouve aussi des monuments analogues à Plouhinec et à Carnac.

« Il y a donc quelques raisons de penser que nous avons en Danemark et en Algérie, où, pour des causes différentes la destruction des monuments même de la plus petite dimension a été presque nulle, le type primitif de nos monuments de l'ouest de la France. Combien devient dès lors intéressante pour nous l'étude de ces monuments.

« M. Féraud, aidé en cela de la bourse et des conseils d'un touriste anglais, M. Henry Christy, ne s'est pas contenté de dessiner, tant bien que mal, les monuments de la plaine du Bou-Merzoug ; il en a mesuré et fouillé plusieurs, et il nous donne le journal de ses fouilles. Les résultats obtenus ont été des plus curieux. M. Féraud a pu constater, en effet, non-seulement (ce que tout le monde aurait pu lui prédire aujourd'hui) que tous ces monuments étaient des tombeaux, mais que les corps y avaient été ensevelis et non brûlés, et ensevelis les bras croisés et les jambes ployées de façon à ce que les genoux touchassent le menton. Le bois suivant représente un des squelettes, dessinés par M. Féraud, dans la position où il l'a trouvé sous un des dolmens :

« C'est justement la position des squelettes du premier âge de pierre en Danemark, c'est-à-dire des squelettes de l'âge des dolmens. Voir Sjöborg.

Digitized by Google

« Quels objets accompagnaient les squelettes? C'est ce que nous apprend le journal de M. Féraud. (Voir le recueil de la Société de Constantine ci-dessus mentionné.)

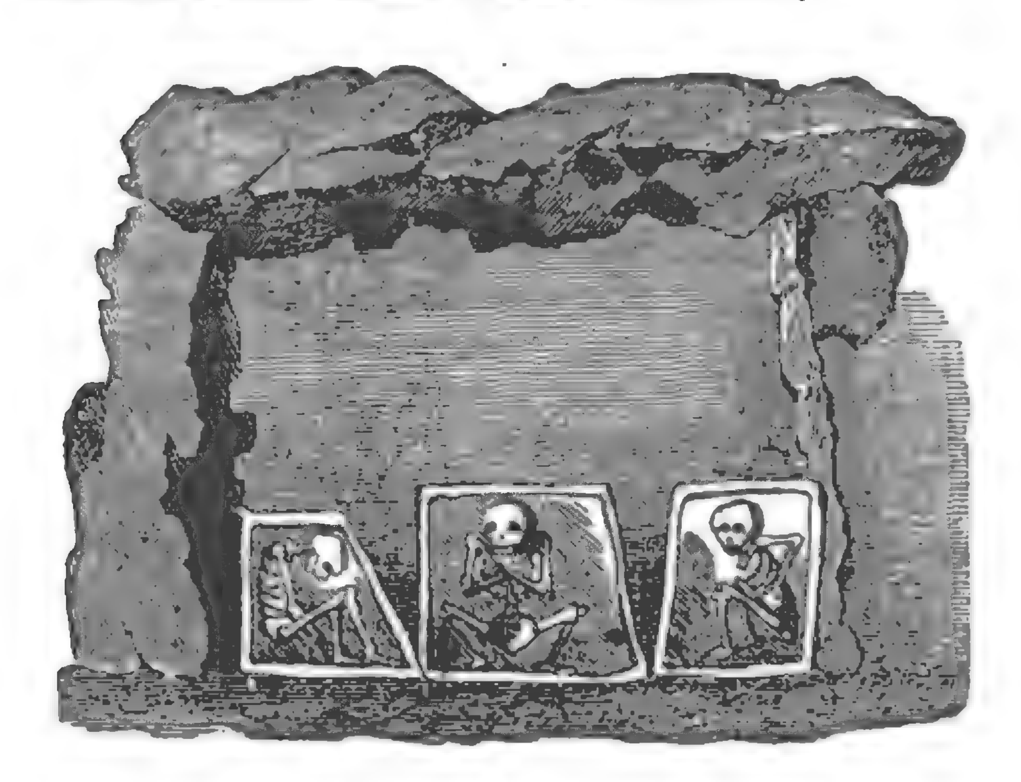

« Un fait paraît être acquis; c'est que tous ces monuments, en Afrique comme en France, comme en Danemark, sont des tombeaux. Les corps y étaient ensevelis et non brûlés, et d'ordinaire le cadavre n'était pas étendu tout de son long dans la fosse, il y était placé replié sur lui-même, les genoux touchant le menton. Tout cela fait des monuments d'Afrique, comme nous l'avons dit plus haut, les analogues des monuments du Danemark. Peut-on croire toutefois que les uns et les autres appartiennent à une même race, à une même époque? Qu'y a-t-il de commun entre ces momonuments et les monuments de la Gaule? Nous n'avons pas la prétention de répondre aujourd'hui à ces questions d'une manière définitive. Nous y reviendrons dans un prochain article sur la distribution des monuments dits celtiques, hors de Gaule. Il est toutefois quelques réflexions que nous pouvons faire dès aujourd'hui; et d'abord les monu-

ments du Bou-Merzoug paraissent être d'une date beaucoup plus rapprochée de nous que les monuments analogues du Danemark et que la plus grande partie des monuments de la Gaule. Si, en effet, par leur forme et leur construction, par le mode de sépulture, non moins que par la posture des cadavres ensevelis, tous ces monuments semblent avoir les mêmes caractères, les objets qui y ont été trouvés sont loin d'être partout de même date. De longues années, des siècles doivent, au contraire, séparer ces objets les uns des autres. En Danemark, d'après les observations unanimes des archéologues, ces monuments remonteraient sans exception à l'âge de la pierre, c'est-à-dire à une époque où dans le Nord l'usage même du bronze était inconnu; en Gaule la majorité de ces monuments seraient contemporains de l'âge du bronze, et quelques-uns seulement toucheraient à l'âge du fer. Ceux de la province de Constantine ne pourraient, à en juger par les objets qui y ont été trouvés, être de beaucoup antérieurs à l'ère chrétienne, quelques-uns même seraient postérieurs.

« Comment, après cela, expliquer les liens étroits de ressemblance qui unissent tous ces monuments entre eux?

« Les monuments qui paraissent de date relativement récente sont-ils tout simplement d'antiques monuments autrefois violés, et ayant, à l'époque romaine, servi de nouveau de sépulture? On a admis cette hypothèse pour quelques-uns des monuments de la Gaule où des monnaies romaines et des armes en fer ont été découvertes? Mais peut-on raisonnablement faire la même conjecture relativement aux monuments d'Afrique, et surtout relativement aux monuments du Bou-Merzoug?

« Toute nécropole, dit M. Féraud, fait présumer l'existence d'une ville voisine. Or, jusqu'ici nous n'avons « trouvé, dans les environs, aucun vestige de ville ni de « poste militaire. Ce canton aurait-il été consacré par la superstition et serait-il devenu, en quelque sorte, une terre « sainte où l'on aurait apporté les cadavres de Cirta, Segus

« ou Lambesse? » Nous ne pouvons admettre cette supposition.

« Comment supposer, en effet, de pareilles mœurs aux habitants de Cirta ou de Lambesse à l'époque romaine?

« Si les observations ont été bien faites et si les tombeaux ouverts étaient réellement intacts, comme le croit M. Féraud, une seule ressource nous reste pour expliquer ces faits étranges : à savoir que ces monuments sont les monuments non d'une époque, d'un âge particulier, mais ceux d'une race qui, rebelle à toute transformation et à toute absorption par les races supérieures à elle qui ont peuplé de bonne heure l'Europe, après avoir été refoulée de l'Asie centrale vers les contrées du Nord, avoir suivi les bords de la mer Baltique et séjourné en Danemark, en a été de nouveau chassée, a remonté jusqu'aux Orcades; puis, redescendant par le canal qui sépare l'Irlande de l'Angleterre, est arrivée d'étape en étape d'abord en Gaule, puis en Portugal, puis enfin jusqu'en Afrique, où les restes de ces malheureuses populations se sont éteints, étouffés par la civilisation, qui ne leur laissait plus de place nulle part. Nous tâcherons de montrer dans un prochain article que cette hypothèse n'est pas tout à fait invraisemblable. Toujours est-il que la découverte de MM. Christy et Féraud est très-importante, et qu'il serait du plus haut intérêt de fouiller, avec méthode et circonspection, ces étranges monuments égarés sur le sol africain. On ne pourrait surtout recueillir avec trop de soin les têtes et les ossements des squelettes, dont l'examen permettra de déterminer la race à laquelle ces populations appartenaient. Il serait aussi indispensable de bien constater quels sont ceux de ces monuments qui sont incontestablement intacts et dans lesquels il ne peut pas y avoir eu superposition de sépulture. La question mérite qu'on y apporte toute son attention. »

M. Nicard continue la lecture de son mémoire sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité.

Séance du 18 novembre.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. le président annonce la mort de M. Arneth, associé étranger, décédé à Carlsbad le 31 octobre dernier.

Travaux.

M. Huillard-Bréholles lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. E. Hucher : on passe au scrutin, et M. Hucher, ayant réuni la majorité des suffrages exigée par le règlement, est proclamé associé-correspondant au Mans.

M. Bourquelot donne une seconde lecture de son travail sur la *Colonne serpentine* de Constantinople.

M. de Longpérier fait observer que la dénomination vulgaire de trépied attribuée à ce monument n'est pas exacte; il croit qu'il serait préférable de dire « support de trépied. » C'est précisément le caractère du monument choragique des Lysiclès, à Athènes, monument destiné à supporter le trépied offert en commémoration d'une victoire dans les jeux publics. — Après quelques observations présentées par MM. Egger, Nicard et Brunet de Presle, la Société renvoie à la commission des impressions le mémoire de M. Bourquelot.

M. de Longpérier met sous les yeux de la Société, de la part de M. Penon, conservateur du musée de Marseille, douze dessins exécutés par M. Laugier, représentant des stèles sculptées, d'un style extrêmement ancien, mais n'offrant aucune inscription. Ces monuments appartiennent à

un ensemble de quarante-sept pierres qui viennent d'être découvertes à Marseille dans les fouilles occasionnées par le percement de la rue Impériale et à peu de distance du point où fut trouvée, il y a quelques années, la célèbre inscription phénicienne qui est un des monuments les plus importants du musée.

Ces stèles ne sont pas toutes de la même époque ; mais elles portent toutes la même représentation : une femme assise voilée, les mains posées sur les genoux dans une attitude tout à fait archaïque. Suivant M. de Longpérier, la similitude des représentations exclut l'idée d'une destination funéraire. Les stèles lui paraissent représenter la Diane primitive des Phocéens et cette opinion s'appuie sur la ressemblance qu'offrent les sculptures, sous le rapport de l'attitude, de l'ajustement et du style, avec les figures des Branchides de Milet rapportées au musée britannique par M. Ch. Newton. On sait que Milet et Phocée appartiennent à la même région de l'Asie Mineure, à l'Ionie ; et la communauté d'origine des peuples rendrait compte de la conformité de style de leurs œuvres.

Une des stèles de Marseille représente une femme tenant un lion sur ses genoux. M. de Longpérier fait observer que cet animal, qui se voit au revers des monnaies frappées par les Phocéens de Vélie et de Marseille, est un des attributs symboliques de la Diane asiatique, ainsi que le montrent, entre autres monuments, de très-anciennes peintures céramographiques. A ce sujet il renvoie au curieux mémoire de M. Gerhard intitulé : *Die persische Artemis*.

Quant à la façon dont toutes ces stèles avaient été accumulées sur un même point, M. de Longpérier l'attribue à la destruction de quelque sanctuaire décoré autrefois de sculptures votives ; et il rappelle que les nombreuses figures religieuses découvertes par M. de Vogué dans l'île de Chypre avaient été aussi renversées et amoncelées de telle manière qu'on ne pouvait attribuer cet état qu'à une révolution dans les croyances des insulaires.

Digitized by Google

Séance du 2 décembre.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. E. Hucher, associé correspondant au Mans, remercie la Compagnie de sa récente nomination.

M. William-Henry Hast, en faisant hommage de l'histoire et du cartulaire de Glocester, demande à faire partie de la Société en qualité d'associé étranger; la commission d'examen est composée de MM. de la Villegille, de Longpérier et Maury.

M. le comte Georges de Soultrait, à Lyon, demande le titre d'associé correspondant; ses présentateurs sont MM. de la Saussaye et Egger; la commission chargée d'examiner ses titres est composée de MM. de Barthélemy, de Longpérier et Chabouillet.

Travaux.

M. A. Bertrand lit un rapport sur la candidature de M. Marmin; la Société passe au scrutin, et conformément aux conclusions de la commission, M. Marmin est proclamé associé-correspondant à Boulogne-sur-Mer.

M. Brunet de Presle annonce la fondation récente à Constantinople d'une Société philologique et archéologique.

M. Grellet-Balguerie, associé-correspondant à la Réole, signale à la Compagnie plusieurs découvertes numismatiques et archéologiques; ce sont: 1° un tiers de sol mérovingien, trouvé à la Réole, aux légendes + CAVILONNOFIT — + VVINTRIO MON; 2° un autre tiers de sol, trouvé à Ri-

bérac (Dordogne), aux légendes VOSONNOVI — FLANIGISIL ; 3° un cimetière de l'époque mérovingienne, exhumé à Gironde, près de la Réole.

Tout récemment, dans le cimetière de Sainte-Pétronille, à Gironde, on trouva deux tombeaux brisés qui avaient été fouillés ; le surlendemain on coupa une autre sépulture dont la partie correspondante à la tête put seule être explorée ; des inhumations récentes empêchèrent de poursuivre les recherches plus complétement. Ce tombeau se composait d'une auge de pierre de plus de 2 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur, recouverte d'une autre pierre en forme de toit.

On en retira deux lames d'épées, à un seul tranchant, longues de 0,37 et 0,43 ; une boucle de ceinturon ; une plaque en ivoire ornée de dessins ; deux plaques d'argent, reliées par des clous de même métal, ornées également de dessins, et terminées par une tête de cheval ; un *graphium* en bronze, primitivement doré ; une bague en or, du poids de 10 grammes, portant la légende gravée ci-dessous :

M. de Longpérier propose de lire sur ce cachet le nom de *Gulfetrud*.

M. de Barthélemy signale l'analogie qui existe entre la tête du cheval qui orne les plaques d'argent, et certains objets provenant du tombeau de Childéric, sur lesquels M. l'abbé Cochet a cru voir des têtes d'oiseau. Il lui semble évident qu'il faut renoncer à trouver sur ces monuments autre chose que la représentation de têtes de chevaux, dont on distingue la bouche, les narines, les yeux, les oreilles et le cou.

L'ordre du jour appelant le renouvellement annuel du

bureau, à la suite de plusieurs scrutins consécutifs, sont proclamés successivement :

Président, M. E. Renan.
1er *Vice-président*, M. Creuly.
2e *Vice-président*, M. Michelant.
Secrétaire, M. Bertrand.
Secrétaire-adjoint, M. de Blacas.
Trésorier, M. Bordier.
Bibliothécaire-archiviste, M. P. Nicard.

La Commission des impressions est composée de MM. de Barthélemy, Huillard-Bréholles, et Egger, ce dernier élu en remplacement de M. Michelant, appelé à la vice-présidence.

La commission des fonds est composée de M. Grésy, et de MM. Brunet de Presle et de la Villegille, élus en remplacement des membres sortants.

Séance du 9 décembre.

Présidence de M. Egger, président.

Correspondance.

M. le baron de Girardot, associé-correspondant, adresse un mémoire relatif à la cathédrale de Bourges avant sa restauration.

Travaux.

M. le duc de Blacas lit un rapport sur la candidature de M. le docteur Voillemier ; on passe au scrutin, et M. Voillemier ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé-correspondant à Senlis.

M. de Barthélemy observe que M. Forgeais, il y a quelques mois, a fait passer sous les yeux des membres de la Société une lampe antique, qui aurait été trouvée à Paris :

une note avait été demandée à M. Forgeais, afin de préciser le lieu et les circonstances de cette découverte. M. de Barthélemy déclare que les démarches qu'il a faites auprès de M. Forgeais pour obtenir cette note n'ont amené aucun résultat.

M. le président dépose sur le bureau des statuettes et des fragments de sculpture, récemment rapportés d'Athènes par M. Daniel. M. Chabouillet est chargé de faire un rapport sur ces objets.

M. de Lasteyrie rend compte d'une visite faite par lui à l'abbaye de Conques (Aveyron); il traite particulièrement la question de date et d'origine de plusieurs reliquaires conservés au trésor de cette église. — M. de Lasteyrie est prié par le président, au nom de la Société, de vouloir bien rédiger ces observations sous forme de mémoire, afin qu'il en soit entendu une seconde lecture.

M. Nicard continue la lecture de son mémoire sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité.

Séance du 16 décembre.

Présidence de M. Egger, président.

Travaux.

M. le duc de Blacas dépose sur le bureau des poteries d'une haute antiquité trouvées en Italie, près d'Albano, et qui font partie de son cabinet. — Une discussion s'engage, au sujet de ces monuments, entre MM. Egger, de Witte et Nicard. M. de Blacas, sur la demande du président, promet de rédiger une note détaillée qui sera ultérieurement insérée dans le Bulletin.

M. le docteur de Closmadeuc fait part à la Société de la découverte d'une inscription gravée sur une pierre, placée dans le galgal de *Mané-er Hoeck*, près de Locmariaker.

M. Chabouillet lit la note suivante, énumérant les objets antiques rapportés d'Athènes par M. Daniel, ingénieur des ponts-et-chaussées, dont une partie avait été présentée à la Société, dans la séance du 9 décembre :

« 1° Une statuette de Vénus en marbre, d'ancien style, les bras croisés et collés sur la poitrine. La tête manque. Hauteur, 38 centimètres.

« Cette statuette rappelle les nombreux simulacres de Vénus que l'on trouve dans l'île de Chypre et dont plusieurs sont conservés au cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale.

« 2° Fragment de statuette représentant un hermaphrodite qui relève à dessein sa robe et laisse ainsi pénétrer les mystères de son double sexe. Hauteur, 15 centimètres. La tête et les jambes manquent.

« Nous avons ici en petit le même sujet que représente certaine grande statue, qui, au Louvre est prudemment cachée dans une armoire, mais que le comte de Clarac n'a pas craint de reproduire dans le *Musée de sculpture*. Voy. t. IV, p. 181, pl. 670, n° 1549.

« 3° Autre hermaphrodite. Celui-ci est couché, la draperie qui le recouvre à peine, laisse voir aussi nettement que sur la figurine n° 2, ce qui caractérisait chez ces êtres ambigus la monstruosité que les anciens ont si souvent reproduite. Fragment d'un bas relief. Largeur, 28 centimètres, hauteur, 15 centimètres.

« 4° Un bas-relief de marbre blanc, représentant une famille venant accomplir un vœu à Esculape. Le dieu, coiffé du modius, est couché sur un lit et boit dans un rhyton. Hygie est près de lui sur le bord du lit. A la tête du lit se tient debout un jeune homme nu, qui pourrait être Télesphore, malgré l'absence du manteau consacré, mais dans lequel on peut aussi voir un jeune sacrificateur. Les suppliants sont trois hommes et quatre enfants. Hauteur, 25 centimètres, largeur 34 centimètres. Malgré une cassure, ce bas-relief est d'un grand intérêt. Je ne crois pas qu'il en

Digitized by Google

existe un analogue dans le musée du Louvre, mais on en a publié plusieurs dans divers ouvrages. Voyez entre autres dans Blouet, *Expédition scientifique de Morée*, t. II, pl. 62, le bas-relief de Merbaka, près d'Argos, expliqué dans le texte de ce grand ouvrage par Ph. Lebas, p. 109, et que Panofka a reproduit aussi dans sa dissertation intitulée : *Asklepios und die Asklepiaden*. Pl. 4, n° 2, p. 88.

« Le modius qui paraît ici, est un indice de la date relativement moderne à laquelle il faut attribuer notre bas-relief. Esculape ne porte pas le modius sur les monuments des belles époques grecques ; on ne le trouverait pas une seule fois dans la dissertation de Panofka que je viens de citer ; il faut donc rapporter notre bas-relief aux temps où le culte de Sérapis, s'étant répandu dans le monde gréco-romain, le dieu égyptien se confondit avec Esculape.

« 5° Fragment en marbre blanc, représentant trois têtes de jeunes femmes réunies. Très-bon travail grec, d'une bonne époque, représentant sans doute Hécate. Bien que les attributs de chacune des trois formes de la triple déesse ne se voient pas ici, il est permis de croire que ce précieux fragment provient d'un Ἑκατεῖον, sorte de colonne consacrée à Hécate, dont parlent divers écrivains de l'antiquité et en particulier Aristophane et Plutarque. On peut voir au cabinet des médailles et antiques, deux monuments de cette classe. L'un, en marbre blanc, est à peu près intact ; il a 37 centimètres de hauteur. C'est un don fait à la Bibliothèque impépar M. le vicomte Hippolyte de Janzé. L'autre est en bronze, il n'a que 7 centimètres 1/2 de hauteur. Il provient du legs du comte de Caylus. (Voy., n^{os} 3279 et 2960, de mon catalogue général des monuments exposés à la Bibliothèque impériale·)

« 6° Statuette représentant un Bacchant, nu, couronné de lierre, portant une outre sur l'épaule gauche, et tenant de la main droite une sorte de massue. Hauteur, 23 centimètres, et 27 en comprenant le bras levé. Il ne manque que la partie inférieure de la jambe gauche.

« Cette figure ferait la gloire d'un musée, si sa conservation égalait son mérite au point de vue de l'art. Le travail est excellent et de la bonne époque grecque; malheureusement, le bronze est extrêmement encroûté. Telle qu'elle est, c'est un morceau distingué.

« 7° Plusieurs figurines de terre cuite, mais particulièrement une femme exécutant une danse. Les plis de sa robe font comprendre qu'elle tourne vivement sur elle-même. La tête manque. Hauteur, 11 centimètres.

« 8° Deux antéfixes en terre cuite, sur l'un desquels on remarque l'inscription :

ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ

« Hauteur, 22 centimètres. Base en largueur, 16 centimètres.

« 9° Quatre fragments d'anses d'amphore, dont trois portent l'indication de Cnide. Je serais fort tenté d'attribuer à la même localité le premier de ces fragments, bien qu'on n'y lise pas l'éthnique des Cnidiens, premièrement parce qu'il a très-probablement été trouvé avec les trois autres, secondement, parce que, parmi les inscriptions des anses d'amphore de Cnide recueillies par Boeckh, je trouve deux fois le commencement du nom du premier des deux magistrats qui paraissent ici (Dracontomène), et une fois celui du second, écrit à la vérité avec cette variante d'orthographe, ΕΙΡΑΝΙΔΑ. (Voy., *Corpus insc. græcar.* Pars XXXIX. S. V. p. 257-258.)

« 1° L'incription du premier fragment, le seul qui ait été apporté à la séance, est :

ΕΠΙ ΔΡΑΚΟΝΤΟ
ΜΕΝΟΥ ΕΙΡΗΝΙ
ΔΑ.

« La troisième ligne est terminée par un caducée à peine visible, mais qui a été reconnu par notre savant confrère,

Digitized by Google

M. Brunet de Presles, qui possède une anse d'amphore analogue, trouvée à ce que l'on croit à Rhodes, et sur laquelle à la même place on voit un caducée très-nettement marqué. Du reste, comme me l'a fait observer M. Brunet de Presles, on trouve dans Boeckh deux inscriptions d'anses d'amphores, classées parmi les *Vasa rhodiorum* qui portent également les marques d'un caducée. Ce symbole du reste pouvait être employé aussi bien à Cnide qu'à Rhodes; je dois dire que parmi les anses d'amphore conservées au cabinet des médailles, il n'y en a point avec le caducée; en revanche nous en avons avec la rose de Rhodes, le soleil, etc.

2° ΕΠΙ . . . . ΥΘΟΝ
ΚΟΥ . . . . . . ΑΝ
ΚΝΙΔΙΟΝ.

3° ΕΠΙ ΔΙΟΓΕΝΕ
ΥC ΚΛΕΩΝ
. . . ΔΙΟΝ.

4° ΕΠΙ ΑΓΙΑ . .
ΑΡΧΑΓΟΡ. .
ΚΝΙΔΙΟΝ

« Ces quatre inscriptions ne figurent pas dans le *Corpus* de Boeckh.

« Outre ces antiquités, M. Daniel possède aussi quelques médailles modernes. Je citerai seulement deux monuments de cette classe, parce qu'ils manquent à la nombreuse collection de la Bibliothèque impériale.

« L'un est un médaillon de bronze, coulé et ciselé, de 8 centim. de diamètre, représentant Laurent Bellini, célèbre médecin florentin, mort en 1703. Cette médaille porte la signature : G. Ticcati f. (Jérôme Ticcati). L'exemplaire de M. Daniel est sans revers, mais la même médaille se trouve dans le *Museum Mazzuchellianum* de P. A. Gaetani, au t. II, pl. 146, avec un revers qui représente une sorte de triomphe du Docteur et cette légende : ANTE ME NEMINI.

« L'autre médaillon, de même dimension, représente Victoria de la Rovere, petite fille de François-Marie de la Rovere, duc d'Urbin, et femme de Ferdinand II, grand-duc de Toscane, qu'elle épousa en 1634. Le revers représente l'*impresa* de cette princesse, une huître perlière avec sa perle au milieu des flots, et ces mots : *dos in candore*.

« Le comte Litta dans son grand et magnifique ouvrage sur les familles célèbres de l'Italie, n'a pas reproduit ce médaillon; mais il donne une médaille de la même princesse, due à un autre artiste, et datée de 1657, au revers de laquelle paraît le même type que sur celle possédée par M. Daniel. La grande duchesse Victoria mourut en 1696. »

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.

Filmed by Preservation

1996

Digitized by Google

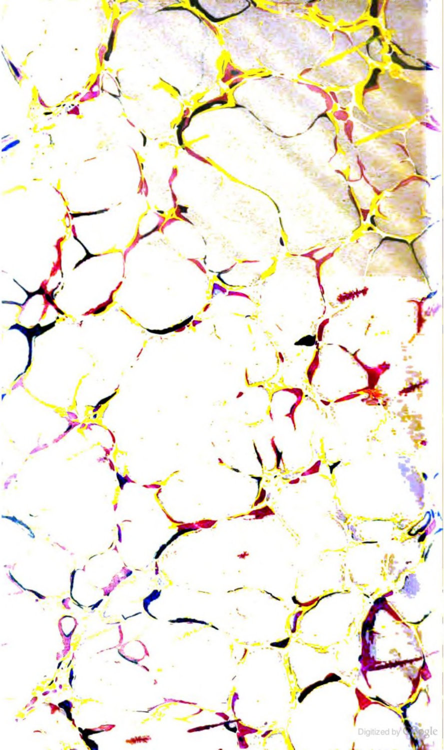

Digitized by Google

B 436809

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03004 7529

Digitized by Google